

Séance ordinaire du conseil territorial du 13 décembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-12-13_3004

Rapport annuel sur le prix et la qualité du
service public de l'eau et l'assainissement
Année 2021

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 décembre 2022. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	V. MORIN	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	B. VERMILLET	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K BEN-MOHAMED	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Absent		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Représentée	L. SAUERBACH	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	A. TEILLET	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Absent		
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	F. SOURD	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	J-L. LAURENT	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	I. SOUID-BEN CHEIKH	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	J-P VIC	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Absent		
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Absente		
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	A-G LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D. GONZALES	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent (2)		
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Absent		
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	A. LIPIETZ	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. DORRA	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Absente		

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	C. VEYRUNES-LEGRAIN	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Absent		
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. EBODE ONDOBO	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. LEPRETRE	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	P. LESSELINGUE	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Absente		
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	E. GRILLON	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	D. GAULIER	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Présente		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Représenté	H. PECCOLO	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	J-C KENNEDY	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	G. CONAN	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	L. TAUPIN	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. AGGOUNE	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent ⁽¹⁾		
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Présente		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	J. BERENGER	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2998

(2) A partir de la délibération n° 3006

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2982 à 2998	60	28	88
2999 à 3005	59	28	87
3006 à 3044	60	28	88

Exposé des motifs

Le décret 95-635 du 6 mai 1995 prévoit que les présidents d'établissements publics auxquels les communes ont transféré leur compétence Eau et Assainissement présentent un rapport annuel à leur assemblée délibérante sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement.

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est titulaire depuis le 1^{er} janvier 2016 des compétences Eau et Assainissement sur l'ensemble de son territoire.

Pour l'année 2021, sur le territoire, la compétence Eau et Assainissement était exercée de la façon suivante.

- **Pour l'eau potable**, la gestion de cette compétence était confiée au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) sur la majorité des communes.

- En effet, même si depuis le 1^{er} janvier 2018, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a été retiré de plein droit du SEDIF qui exerçait la compétence eau pour le compte des neuf villes souhaitant la création d'une régie (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine), une convention de coopération puis une convention de gestion provisoire ont été conclues avec le SEDIF pour qu'il continue à gérer l'exercice effectif de la compétence eau potable jusqu'au 30 septembre 2021.
- Pour les neuf autres communes d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, L'Haÿ-les-Roses, Juvisy-sur-Orge, Rungis, Thiais, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, une réadhésion au SEDIF a été opérée.

Pour les six communes qui n'étaient pas adhérentes au SEDIF, l'EPT a conservé en 2021 leur mode de gestion, soit en régie pour Viry-Châtillon, soit en Délégation de Service Public (DSP).

- **Pour l'assainissement**, les réseaux de collecte des eaux usées relèvent de l'Etablissement public territorial pour 21 des 24 communes qui le composent. Dans les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, la mission de collecte des eaux usées est assurée par le Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (SYAGE).

L'exercice des compétences Eau et Assainissement pour l'année 2021 étant décrit dans le rapport dédié annexé, il est proposé aux membres du Conseil territorial d'en prendre connaissance et d'approuver ce rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu les rapports annuels d'activité pour le service public de distribution d'eau potable des concessionnaires sur les périmètres suivants : Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges pour l'année 2021 en annexes ;

Vu le rapport annuel d'activité 2021 de la régie autonome de Viry-Châtillon en annexe ;

Vu les rapports d'activité 2021 du SEDIF en annexes ;

Vu les rapports d'activité 2021 des syndicats d'assainissement : SIAVHY, SyAGE, SIAAP et du Département du Val de Marne et des concessionnaires de service public pour les communes d'Ablon et de Rungis en annexes ;

Vu le rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre en annexe ;

Vu l'avis de la commission permanente "combattre les dérèglements climatiques et les nuisances" ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission consultative des services publics locaux réunie le 12 décembre 2022 ;

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Prend acte, pour le volet eau potable, des rapports d'activité, au titre de l'année 2021, établi par :
 - Suez, le concessionnaire de service public, pour les communes de :
 - o Morangis,
 - o Paray-Vieille-Poste,
 - o Savigny-sur-Orge,
 - o Valenton,
 - o Villeneuve-Saint-Georges,
 - La régie autonome de Viry-Châtillon,
 - Le SEDIF (concessionnaire Véolia île de France) ;
2. Prend acte, pour le volet assainissement, des rapports d'activité, au titre de l'année 2021, établis par :
 - Suez et Veolia, les concessionnaires de service public, pour les communes de :
 - o Ablon,
 - o Rungis,
 - Le SyAGE dont le concessionnaire est Suez,
 - Le SIAVHY,
 - Le SIAAP,
 - Le Département du Val de Marne ;
3. Approuve le rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, annexé à la présente ;
4. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 87



A Vitry-sur-Seine, le 16 décembre 2022
Le Président

Michel Lepretre
Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 19 décembre 2022
ayant été publiée le 19 décembre 2022

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement

Année 2021



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
GENERALITES	2
I - Préambule	2
II – Grand-Orly Seine Bièvre	3
III - Les acteurs des services eau et assainissement et leurs missions	5
PARTIE 1 : SERVICE EAU POTABLE	8
I – Le patrimoine	8
II- L’assiette du service	9
III- Etudes et travaux	11
IV - Les indicateurs de performance	12
V – Les indicateurs financiers	16
PARTIE 2 : SERVICE ASSAINISSEMENT	17
I – Le patrimoine	17
II- L’assiette du service	21
III – Entretien	21
IV – Etudes et travaux	24
V - Les indicateurs de performance	25
VI - Les indicateurs financiers	36
PARTIE 3 : LE PRIX DU SERVICE	40
I - Les composantes de la facture d’eau	40
II - La facture d’eau type 120 m³	42
ANNEXES	47
ANNEXE 1 – RAPPORTS DES COLLECTIVITES EXERÇANT UNE PARTIE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE	47
ANNEXE 2 - RAPPORTS DES COLLECTIVITES EXERCANT UNE PARTIE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT	49
Transport des eaux usées.....	50
Traitement des eaux usées.....	54
ANNEXE 3 - NOTE DE L’AGENCE DE L’EAU SEINE NORMANDIE	55

GENERALITES

I - Préambule

Ce document, établi conformément à la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a pour objet de présenter un rapport annuel sur la qualité et le coût des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Élaboré dans un objectif de transparence et d'information des usagers, il répond aux exigences du décret n°95-635 du 6 mai 1995 ainsi qu'aux nouvelles exigences de l'arrêté du 2 mai 2007 et de son décret d'application n°2007-675.

Il est composé :

- ⇒ du **rapport de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre** sur le service de production et distribution d'eau potable
- ⇒ du **rapport de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre** sur le service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
- ⇒ d'une **note liminaire** présentant les rapports des structures publiques responsables des compétences transférées :
 - Syndicat des Eaux D'Ile de France (SEDIF) pour le service public de l'eau potable ;
 - Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (SyAGE) pour la collecte et le transport des eaux usées sur les communes de Valenton, Villeneuve le Roi et Villeneuve St Georges ;
 - Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SyORP) et Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) pour le transport des eaux usées ;
 - Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement du Val de Marne (DSEA 94) pour le transport des eaux usées sur les communes du Val de Marne ;
 - Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour le traitement des eaux usées de l'ensemble des communes.

II – Grand-Orly Seine Bièvre

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est une structure intercommunale française, créée le **1^{er} janvier 2016** dans le cadre de la mise en place de la **métropole du Grand Paris** et située dans les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne, en région Île-de-France.

Elle regroupe les communes suivantes : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy le Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine.

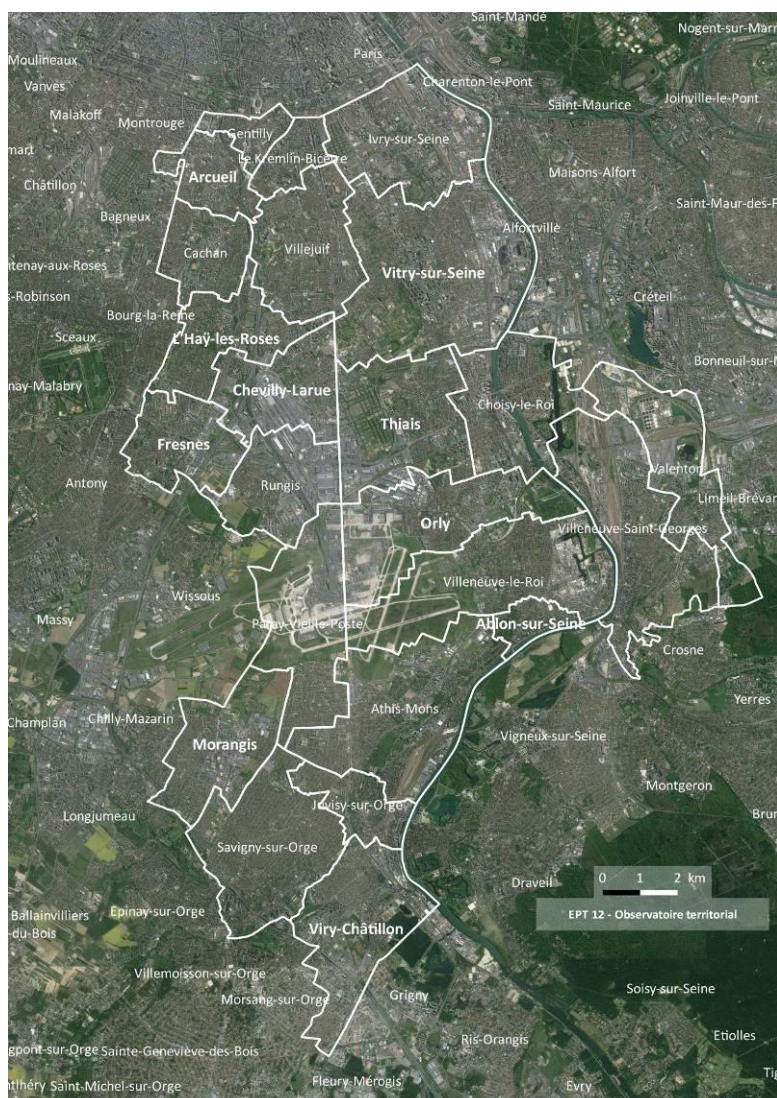
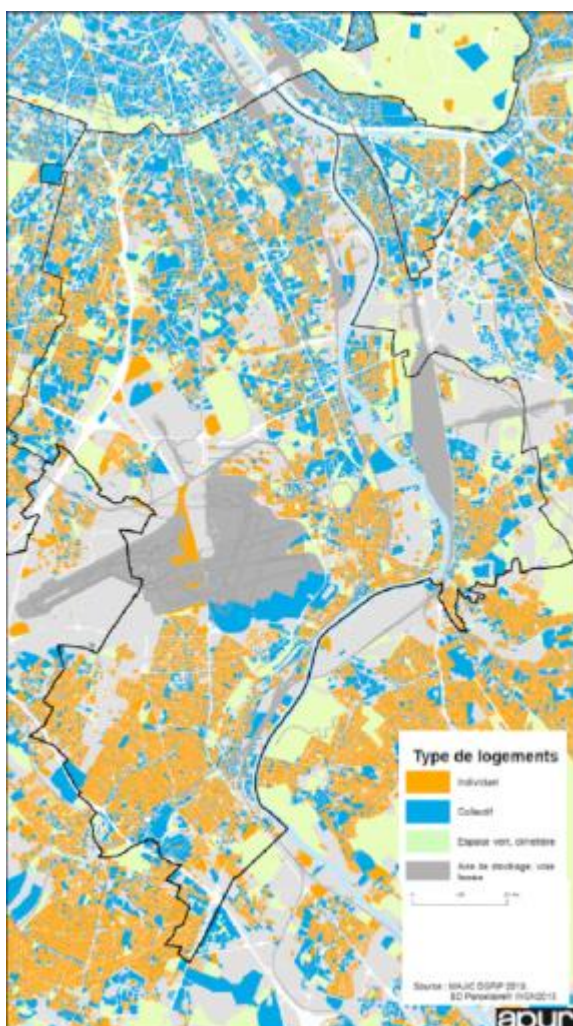


Figure 1 : Carte du territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Les champs d'intervention de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sont :

- l'aménagement (opérations d'aménagement, actions de restructuration urbaine, constitution de réserves foncières) ;
- le développement économique (zone d'activité, actions de développement économique) ;
- l'habitat (OPH, améliorations du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre) ;
- l'assainissement et l'eau ;
- la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- la voirie
- les équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;
- la politique de la ville ;
- l'action sociale d'intérêt territorial ;
- le plan local d'urbanisme ;
- le plan climat-air-énergie.

Le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre comprend en 2021 environ **715 000 habitants**.



Le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre est vaste et s'étend des portes de Paris aux communes du nord de l'Essonne, voisines de la plateforme aéroportuaire d'Orly, sur plus de 12 311 hectares. Il est ainsi composé de communes de taille variées et dont la structure de l'habitat diffère selon leur proximité avec la capitale mais aussi avec les grandes infrastructures installées historiquement sur le secteur.

Ainsi, le tissu pavillonnaire représente 25% des logements mais 47% des emprises foncières consacrées à l'habitat.

La structure des réseaux d'assainissement est fonction des dates de lotissements des secteurs, des emprises disponibles et exutoires. Ainsi, dans la zone dense proche de Paris, les réseaux sont principalement unitaires, alors que les zones du sud et de l'est, présentent des réseaux séparatifs qui collectent les eaux usées, issues des activités domestiques, et les eaux pluviales, issues du ruissellement des précipitations atmosphériques, via des canalisations différentes.

Figure 2 : Typologie de l'habitat sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (source APUR)

III - Les acteurs des services eau et assainissement et leurs missions

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est compétent en matière d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble de son territoire, tant sur les plans technique, économique que fonctionnel. Au sein de ce territoire, les compétences étaient auparavant exercées soit par des communautés d'agglomération (CAVB et CALPE), soit directement par les communes qui avaient conservé cette compétence ou par des syndicats qui disposaient de la compétence (Syage, SEDIF, SIAAP). Les modes de gestion et la répartition des compétences entre les villes ou ex-EPCI et syndicats ont été maintenus.

Pour l'année 2021, sur le territoire, la compétence Eau et Assainissement était exercée de la façon suivante.

Pour l'eau potable, la gestion de cette compétence était confiée au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) sur la majorité des communes.

- En effet, même si depuis le 1^{er} janvier 2018, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a été retiré de plein droit du SEDIF qui exerçait la compétence eau pour le compte des neuf villes souhaitant la création d'une régie (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine), une convention de coopération puis une convention de gestion provisoire ont été conclues avec le SEDIF pour qu'il continue à gérer l'exercice effectif de la compétence eau potable jusqu'au 30 septembre 2021.
- Pour les neuf autres communes d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, L'Haÿ-les-Roses, Juvisy-sur-Orge, Rungis, Thiais, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, une réadhésion au SEDIF a été opérée. Pour les six communes qui n'étaient pas adhérentes au SEDIF, l'EPT a conservé en 2021 leur mode de gestion, soit en régie pour Viry-Chatillon, soit en Délégation de Service Public (DSP).

Les acteurs de l'eau potable sur le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre et leurs missions sont les suivants :

	Autorité organisatrice	Mode de gestion	Prestataire (échéance)	
Morangis	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	DSP en affermage	SUEZ (31/12/2023)*	
Paray-Vieille-Poste		DSP en affermage	SUEZ (31/12/2023)*	
Savigny-sur-Orge		DSP en affermage	SUEZ (31/12/2024)	
Valenton		DSP en affermage	SUEZ (31/12/2024)**	
Villeneuve St Georges		DSP en affermage	SUEZ (31/12/2023)	
Viry-Châtillon		REGIE	REGIE LACS ESSONNE	
Arcueil	SEDIF dans le cadre d'une convention de gestion jusqu'au 30 septembre 2021 puis EPT à partir du 1 ^{er} octobre 2021	DSP en affermage	VEOLIA EAU IDF (31/12/2023)	
Cachan				
Chevilly-Larue				
Fresnes				
Gentilly				
Ivry-sur-Seine				
Kremlin Bicêtre				
Orly				
Vitry-sur-Seine				
Ablon-sur-Seine				
Athis-Mons				SEDIF
Choisy-le-Roi				
Juvisy-sur-Orge				
L'Haÿ les Roses				
Rungis				
Thiais				
Villejuif				
Villeneuve Le Roi				

*Les contrats de Morangis et Paray-Vieille-Poste ont été prolongés jusqu'au 31/12/2023 par des avenants approuvés au conseil territorial du 4 octobre

**Concernant Valenton, le contrat arrivant initialement à échéance le 31/12/2020 a été prolongé d'un an. Une procédure a attribué la nouvelle concession de service public à Suez pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31/12/2024.

Les réseaux d'assainissement sont, selon leur vocation, gérés par différents organismes publics :

- **Les réseaux de collecte** relèvent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour 21 des 24 communes qui le composent. Dans les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges la mission de collecte des eaux usées est assurée par le SYAGE.
- **Les réseaux « de transport »** sont de la compétence de la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (D.S.E.A. 94) du Conseil Départemental du Val de Marne dans les communes du Val-de-Marne, du Syndicat de l'Orge (SIVOA) pour les communes du bassin versant de l'Orge, du SIAHVY pour les communes du bassin versant de l'Yvette, et du SYAGE pour les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
- **Les grands émissaires interdépartementaux ainsi que les stations de traitement des eaux usées** sont de la compétence du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération Parisienne (SIAAP).

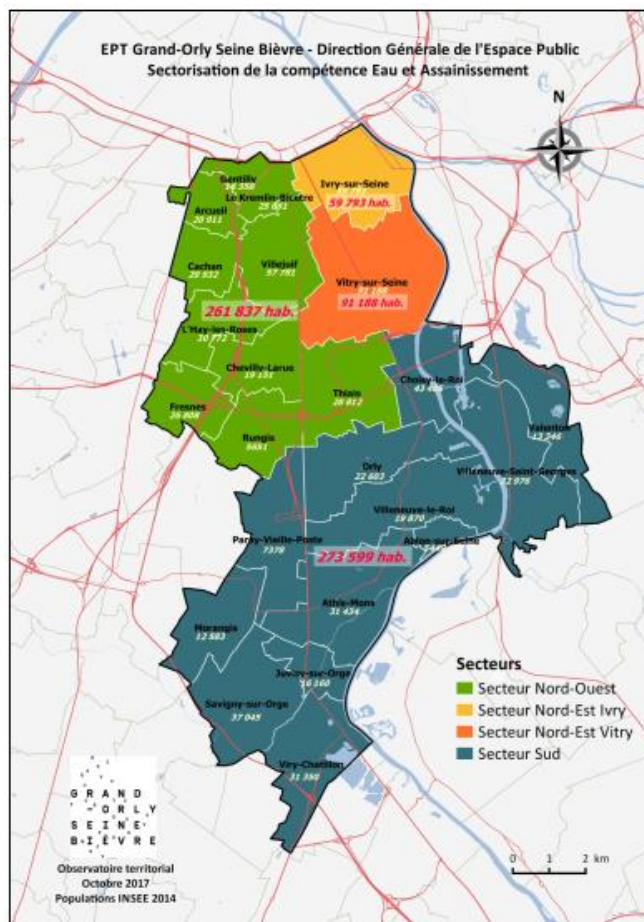
Les réseaux de transport et les grands émissaires sont qualifiés de réseaux structurants.

Les acteurs de l'**assainissement** et leurs missions sont les suivants :

	Collecte		Transport		Traitement
	Autorité organisatrice	Mode de gestion / délégataire (échéance)	Maitrise d'ouvrage	Mode de gestion / prestataire	Maitrise d'ouvrage
Pôle Sud					
Ablon-sur-Seine	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	DSP – SUEZ (30/11/2027)	DSEA94	REGIE	SIAAP
Athis-Mons		REGIE	SIVOA	REGIE	
Choisy-le-Roi		Régie avec prestations de service PS - SUEZ	DSEA94	REGIE	
Juvisy-sur-Orge		REGIE	SIVOA	REGIE	
Morangis		REGIE	SIAHVY	REGIE	
Orly		REGIE	DSEA94	REGIE	
Paray-Vieille-Poste		REGIE	SIVOA	REGIE	
Savigny-sur-Orge		REGIE	SIVOA SIAHVY	REGIE	
Viry-Châtillon		REGIE	SIVOA	REGIE	
Villeneuve Le Roi	SYAGE	DSP – SUEZ (31/12/2027)	SYAGE/ DSEA 94	DSP SUEZ /REGIE	
Villeneuve-St-Georges			SYAGE	DSP SUEZ	
Valenton			SYAGE	DSP SUEZ	
Pôle Nord Ouest					
Arcueil	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	REGIE	DSEA 94	REGIE	SIAAP
Cachan		REGIE			
Chevilly-Larue		REGIE			
Gentilly		REGIE			
Fresnes		REGIE			
L'Hay les Roses		REGIE			
Kremlin Bicêtre		REGIE			
Rungis		DSP VEOLIA EAU (31/12/2021)*			
Thiais		REGIE			
Villejuif		REGIE			
Pôle Nord Est Ivry					
Ivry-sur-Seine		REGIE			
Pôle Nord Est Vitry					
Vitry-sur-Seine	REGIE				

* *passage en régie à l'échéance du contrat*

Le service assainissement du territoire Grand-Orly Seine Bièvre est organisé en 4 pôles suivant le découpage présenté ci-dessous :



PARTIE 1 : SERVICE EAU POTABLE

L'EPT est autorité organisatrice du service de l'eau potable pour l'ensemble de l'année 2021 sur un périmètre de 6 communes comprenant Morangis, Paray Vieille Poste, Savigny-sur-Orge, Valenton, Viry-Châtillon et Villeneuve-Saint-Georges.

Le service d'eau potable sur les 9 communes pour lesquelles l'EPT a adhéré au SEDIF est géré en 2021 par le SEDIF. Pour les 9 autres communes restantes, le SEDIF a géré le service jusqu'au 30 septembre 2021 (fin de la convention de gestion) Une note liminaire en Annexe 1 présente les principales caractéristiques du service sur ces 18 communes.

I – Le patrimoine

Le linéaire total du réseau d'alimentation en eau potable est de 360 km pour l'ensemble des 6 communes gérées par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Le détail par commune est donné dans le tableau qui suit :

Commune	Linéaire de réseaux 2021 (km)
Morangis	49,7
Paray Vieille Poste	32,9
Savigny sur Orge	105,0
Valenton	26,7
Viry-Châtillon	77,8
Villeneuve-Saint-Georges	67,4
Total EPT (hors zone SEDIF)	359,5
<i>9 communes sous convention SEDIF jusqu'au 30 septembre 2021</i>	<i>468,3</i>
<i>9 communes SEDIF</i>	<i>510,2</i>

Les 6 communes hors zone SEDIF sont alimentées en eau par des achats d'eau auprès de la société Eau du Sud Parisien (principalement avec les usines de Morsang-sur-Seine, Vigneux-sur-Seine et Viry-Châtillon).

Le linéaire de réseau est de 978,5 km sur les 18 communes conventionnées ou adhérentes au SEDIF.

Villes pour lesquelles l'EPT est adhérent au SEDIF

Commune	Linéaire de réseaux 2021 (km)
Villejuif	76,9
L'Hai-les-Roses	53,8
Rungis	34,5
Thiais	63
Choisy-le-Roi	70,6
Villeneuve-le-Roi	63,6
Ablon-sur-Seine	15
Athis-Mons	93,3
Juvisy-sur-Orge	39,5
Total	510,2

Villes pour lesquelles l'EPT est sous convention avec le SEDIF jusqu'au 30 septembre 2021

Commune	Linéaire de réseaux 2021 (km)
Gentilly	23,5
Le Kremlin-Bicêtre	22,4
Arcueil	40,1
Ivry-sur-Seine	72,5
Vitry-sur-Seine	143
Cachan	42,3
Chevilly-Larue	39,2
Fresnes	42,7
Orly	42,6
Total	468,3

II- L'assiette du service

Le nombre d'abonnés et les volumes consommés ont été les suivants en 2021 :

Commune	Abonnés 2020	Abonnés 2021	Evolution 2020-2021	Volumes facturés 2020 (m ³)	Volumes facturés 2021 (m ³)	Evolution 2020-2021	m ³ par abonné 2020	m ³ par abonné 2021
Morangis	3 997	4 006	0,2%	822 373	703 501	-14,5%	206	176
Paray Vieille Poste	2 578	2 576	-0,1%	338 911	376 645	11,1%	131	146
Savigny sur Orge	9 866	9 884	0,2%	1 659 908	1 752 936	5,6%	168	177
Valenton	2 078	2 075	-0,1%	905 998	949 029	4,7%	436	457
Viry-Châtillon	5 667	5 691	0,4%	1 630 713	1 711 223	4,9%	288	301
Villeneuve-Saint-Georges	5 255	5 171	-1,6%	2 175 628	2 359 954	8,5%	414	456
Total EPT (hors zone SEDIF)	29 441	29 403	-0,1%	7 533 531	7 853 288	4,2%	256	267
9 communes sous convention SEDIF jusqu'au 30 septembre 2021	28 574	28 613	0,1%	18 829 495	19 023 640	1%	659	665
9 communes SEDIF	34 995	35 103	0,3%	13 828 527	13 555 289	-2%	395	386

Les tableaux suivants donnent le détail par commune du nombre d'abonnés et des volumes consommés pour les villes pour lesquelles l'EPT est adhérent au SEDIF (9 villes) et pour les villes pour lesquelles l'EPT est sous convention avec le SEDIF jusqu'au 30 septembre 2021 (9 villes).

Villes pour lesquelles l'EPT est adhérent au SEDIF

Commune	Abonnés 2020 au 31/12/20	Abonnés 2021 au 31/12/21	Evolution 2020-2021	Volumes facturés 2020 (m ³)	Volumes facturés 2021 (m ³)	Evolution 2020-2021	m ³ par abonné 2020	m ³ par abonné 2021
Villejuif	5 605	5 594	-0,2%	3 555 680	3 414 112	-4,0%	634	610
L'Hai-les-Roses	4 096	4 116	+0,5%	1 484 736	1 546 830	+4,2%	362	376
Rungis	1 382	1 377	-0,4%	631 888	604 231	-4,4%	457	439
Thiais	3 619	3 636	+0,5%	1 803 985	1 814 516	+0,6%	498	499
Choisy-le-Roi	4 931	4 994	+1,3%	2 200 606	2 173 624	-1,2%	446	435
Villeneuve-le-Roi	5 425	5 449	+0,4%	1 106 683	1 012 825	-8,5%	204	186
Ablon-sur-Seine	1 023	1 022	-0,1%	246 805	288 165	+16,8%	241	282
Athis-Mons	5 892	5 877	-0,2%	1 913 092	1 837 142	-4,0%	325	313
Juvisy-sur-Orge	3 022	3 038	+0,5%	885 052	863 844	-2,4%	293	284
Total	34 995	35 103	+0,3%	13 828 527	13 555 289	-2,0%	395	386

Villes pour lesquelles l'EPT est sous convention avec le SEDIF jusqu'au 30 septembre 2021

Commune	Abonnés 2020 au 31/12/20	Abonnés 2021 au 31/12/21	Evolution 2020-2021	Volumes facturés 2020 (m ³)	Volumes facturés 2021 (m ³)	Evolution 2020-2021	m ³ par abonné 2020	m ³ par abonné 2021
Gentilly	1 606	1 607	+0,1%	955 073	950 891	-0,4%	595	592
Le Kremlin-Bicêtre	1 112	1 112		1 579 841	1 539 804	-2,5%	1421	1385
Arcueil	2 783	2 791	+0,3%	1 193 141	1 157 563	-3,0%	429	415
Ivry-sur-Seine	4 021	4 050	+0,7%	3 606 274	3 620 743	+4,0%	897	894
Vitry-sur-Seine	9 894	9 921	+0,3%	5 288 040	5 780 691	+9,3%	534	583
Cachan	3 128	3 135	+0,2%	1 640 845	1 569 744	-4,3%	525	501
Chevilly-Larue	1 645	1 642	-0,2%	1 330 085	1 339 941	0,7%	809	816
Fresnes	1 851	1 834	-0,9%	1 923 236	1 824 834	-5,1%	1039	995
Orly	2 534	2 521	-0,5%	1 312 960	1 239 429	-5,6%	518	492
Total	28 574	28 613	+0,1%	18 829 495	19 023 640	+1%	659	665

Sur le périmètre pour lequel l'EPT est autorité organisatrice du service de l'eau sur l'ensemble de l'année (6 villes en 2021), le nombre d'abonnés est en légère progression en 2021 sur l'ensemble des communes, à l'exception de Paray, Valenton et Villeneuve Saint Georges (-0,1% pour les deux premières et 1,6% de baisse pour la dernière).

Les volumes facturés sont en hausse sur chaque commune en 2021 à l'exception de Morangis en forte baisse (-14,5 %).

Concernant Morangis, la baisse marquée en 2021 intervient après une augmentation de 17,2% et se stabilise sur la moyenne des cinq dernières années (715 000 m³/an). Cette baisse s'explique par la reprise de l'activité à la suite des mesures prises par le gouvernement (COVID) et surtout par le fait que comme le compte annuel du Résultat de l'exploitation (CARE) 2019 n'intégrait que 9 mois de recettes (un trimestre manquant depuis du fait du passage en semestriel – l'avenant n°1 ayant acté un changement de fréquence de facturation), le trimestre manquant avait été reporté sur l'année 2020 (du coup 5 trimestres ont été comptabilisés sur l'année 2020). L'année 2021 est une année « normale » avec 4 trimestres.

Au global, la consommation moyenne par abonné est en très légère hausse de 0,5% par rapport à 2020.

Par ailleurs, 63 716 abonnés sont desservis par le SEDIF sur les 18 autres communes pour un volume consommé en 2021 de 32 578 929 m³ (voir détail en Annexe 1).

III- Etudes et travaux

En 2021, 1 413 ml de canalisations ont été renouvelées sur le périmètre des 6 communes pour lequel l'EPT est autorité organisatrice sur l'ensemble de l'année :

Commune	Linéaire renouvelé 2017 (ml)	Linéaire renouvelé 2018 (ml)	Linéaire renouvelé 2019 (ml)	Linéaire renouvelé 2020 (ml)	Linéaire renouvelé 2021 (ml)
Morangis	1304	1 276	280	260	213
Paray Vieille Poste	206	70	134	0	0
Savigny sur Orge	723	193	734	473	497
Valenton	0	0	268	0	200
Viry-Châtillon	195	1 362	700	210	240
Villeneuve-Saint-Georges	286	414	226	470	419
Total EPT (hors zone SEDIF)	2 714	3 315	2 342	1 413	1 569

Sur les cinq dernières années, le taux moyen annuel de renouvellement des canalisations s'élève à **0,63%** du linéaire total.

Les opérations de renouvellement de canalisations réalisées en 2021 ont concerné les rues suivantes :

- Morangis : allée Georges Brassens, voie d'Orly
- Savigny sur Orge : rue des Marronniers, rue Diderot
- Valenton : rue de la Faisanderie
- Villeneuve Saint-Georges : Rue de l'Eglise, rue Henri Janin
- Viry : rue Jean Magnet

Plusieurs opérations de renouvellement de canalisations sont envisagées pour l'année 2023 (non validées à ce stade) :

- Savigny sur Orge : rue Boileau (de rue des bois à coquelicots), avenue des Tilleuls (entre AV de Jussieu et Av Leuthreau) et Av de la République entre le PI N° 43 et N° 70
- Valenton : Cité de la Lutèce 110 ml
- Villeneuve Saint-Georges : Rue Thimonnier

IV - Les indicateurs de performance

1 La population desservie

La population estimée desservie par le service d'eau potable est de **136 953 habitants**.

La répartition des habitants par commune est donnée dans le tableau suivant :

Nombre d'habitant par commune	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Morangis	13 679	13 802	13 530	13 679	1,1%
Paray Vieille Poste	7 473	7 512	7 561	7 473	-1,2%
Savigny sur Orge	36 677	36 817	36 978	36 677	-0,8%
Valenton	15 011	14 865	14 887	15 011	0,8%
Viry-Châtillon	30 962	31 317	30 918	30 978	0,2%
Villeneuve-Saint-Georges	33 135	33 636	34 711	33 135	-4,5%
Total EPT (hors zone SEDIF)	136 937	137 949	138 585	136 953	-1,2%

578 049 habitants sont par ailleurs desservis par le SEDIF (dont 330 281 habitants pour les 9 communes sous convention de gestion).

2 Bilan hydraulique et rendement

Le bilan hydraulique exprime l'évolution des quantités d'eau à chaque étape de son cheminement vers l'utilisateur (de sa production à sa distribution) sur une période ramenée à 365 jours. Il permet de quantifier les volumes « perdus » sur le cheminement de l'eau dans les réseaux.

Le bilan hydraulique sur chacune des communes du périmètre hors SEDIF est le suivant pour 2021 :

Commune	Volume mis en distribution (m ³)	Volume comptabilisé (m ³)	Volume non compté (m ³)	Pertes (m ³)	Rendement de réseau*	Indice Linéaire de Pertes (m ³ /km/j)
Morangis	780 114 (1 001 826 m ³ importés – 221 712 m ³ exportés)	721 483	2 975	55 531	94,4%	3,06
Paray Vieille Poste	456 304	381 613	1 739	71 794	84,0%	5,99
Savigny sur Orge	2 130 960	1 786 506	3 761	335 287	84,0%	8,75
Valenton	1 056 683 (2 093 282 m ³ importés – 1 036 599 m ³ exportés)	939 915	2 093	114 614	94,5%	11,74
Viry-Châtillon	1 991 334	1 711 223	5 198	274 788	85,9%	9,67
Villeneuve-Saint-Georges	2 530 117 (3 052 922 m ³ importés – 522 805 m ³ exportés)	2 442 461	3 887	83 339	97,3%	3,39
Total EPT (hors zone SEDIF)	8 945 512	7 983 201	19 653	942 658	91,2%	1,93

* (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés) / Volumes importés

Le rendement est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Plus il est élevé, moins les pertes en eau du réseau par fuite sont importantes.

Le rendement de réseau est en moyenne de **91,2%** en 2021 sur les communes gérées par l'EPT et en très légère augmentation par rapport à 2020 (89,9%) :

Commune	Rendement de réseau 2020	Rendement de réseau 2021	Evolution 2020-2021
Morangis	98,9%	94,4%	-4,5%
Paray Vieille Poste	80,9%	84,0%	3,8%
Savigny sur Orge	80,9%	84,0%	3,8%
Valenton	94,6%	94,5%	0,0%
Viry-Châtillon	89,3%	86,2%	-3,4%
Villeneuve-Saint-Georges	91,8%	97,3%	6,0%
Total EPT (hors zone SEDIF)	89,9%	91,2%	1,5%

Les rendements sont globalement stables ou en légère amélioration, la progression est très significative par rapport à 2020 sur Paray, Savigny et Villeneuve-St-Georges.

La baisse constatée sur le périmètre de Viry-Châtillon s'explique par un tassement du taux de rendement (85,9%) sur la fin de l'année, conséquence de plus de 14 fuites très importantes. Pour information et après la réparation des « fuites 2021 » dont la plupart étaient cachées, la moyenne du taux de rendement sur les 3 premiers mois de 2022 est à 89%.

Pour Morangis, les volumes régularisés en 2020 contribuent à un retour à « la normale » de ce rendement exceptionnel pour l'exercice précédent.

A noter, pour Paray Vieille Poste et Savigny sur Orge, le rendement du réseau indiqué est celui du réseau interconnecté Rive Gauche, en l'absence de points de comptage en entrée du réseau communal.

Le rendement de réseau est de 90,44% sur la zone SEDIF, stable vis-à-vis de 2020 (90,7%).

3 Indice de connaissance patrimoniale des réseaux

La connaissance globale du patrimoine d'alimentation en eau potable est très satisfaisante oscillant entre **95 et 120 points sur 120**. La notation retenue par l'outil SISPEA est la note la plus faible soit 95/120, ce qui reste satisfaisant comme notation de connaissance du patrimoine.

Le niveau est inchangé par rapport à 2020 à l'exception du périmètre de Viry-Châtillon dont l'ICPG s'améliore grâce à la mise en place d'une procédure d'identification des recherches de pertes, date et nature des réparations qui permet l'obtention de 10 points supplémentaires.

L'indice de connaissance patrimoniale est donné en détail pour chacune des communes dans le tableau suivant :

Points	Descriptif	Zone SEDIF	Morangis	Paray Vieille Poste	Savigny sur Orge	Valenton	Viry-Châtillon	Villeneuve-St-Georges
0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10
0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5	5	5	5	0	5
	L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :	15	15	15	15	15	10	15
0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux et mise à jour	10	10	10	10	10	10	10
1 à 5	Connaissance diamètre et matériau	5	5	5	5	5	5	5
0 à 15	Connaissance année de pose (au moins 50%)	15	15	13	15	12	15	12
	Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	45	45	43	45	42	40	42
0 ou 10	Localisation des ouvrages annexes et servitude de réseau sur le plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10
0 ou 10	Inventaire électromécanique	10	10	10	10	10	10	10
0 ou 10	Localisation des branchements	10	10	10	10	10	0	10
0 ou 10	Caractéristiques des compteurs d'eau (date de pose et carnet métrologique)	10	10	10	10	10	10	10
0 ou 10	Identification des recherches de pertes, date et nature des réparations	10	10	10	10	10	10	10
0 ou 10	Localisation des autres interventions sur le réseau	10	10	10	10	10	10	10
0 ou 10	Programme pluri-annuel de renouvellement des canalisations	10	10	0	0	0	5	0
0 ou 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (au moins 50%)	5	5	5	5	5	0	5
	TOTAL	120	120	108	110	107	95	107

4 Synthèse des indicateurs de performance

Le détail de tous les indicateurs de performance disponibles est présenté dans le tableau suivant :

Thème	Item	Indicateur de performance	Unité	Communes zone SEDIF		Morangis		Paray Vieille Poste		Savigny sur Orge		Valenton		Viry-Châtillon		Villeneuve-St-Georges	
				2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	99,98	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	99,77	100	100	100	-	-	-	100	100	100	100	100	100
Etat et gestion du patrimoine	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		120	120	120	120	108	108	110	110	107	107	85	95	107	107
	P104.2	Rendement du réseau de distribution	%	90,7	90,44	98,92	94	80,93	84	80,93	84,27	94,6	94,52	89,27	85,9	91,77	97,27
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m3/km/j	10,42	10,25	0,74	3,23	7,11	6,23	10,67	8,99	12	11,96	7,06	14,74	5,82	3,56
	P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	m3/km/j	8,67	8,63	0,57	3,06	6,83	5,99	10,44	8,75	11,66	11,74	6,96	14,56	5,57	3,39
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,17	1,11	1,17	1,07	0,23	0,23	0,73	0,58	0,21	0,35	0,27	0,47	0,46	0,54
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	92,18	91,69	94,3	NR	94,3	NR	94,3	NR	94,3	NR	94,3	NR	94,3	NR
Satisfaction des usagers	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	nb	576 416	578 049	13 530	13 679	7 561	7 473	36 978	36 677	14 887	15 011	30 918	30 978	34 711	33 135
	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	3,45	4,03	2	3,28	1,94	2,33	2,53	1,01	2,89	4,82	1,75	2,46	7,42	6,2
	P152.1	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	jours	1	1	8	8	8	8	8	8	8	8	5	5	8	8
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	99,94	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	P155.1	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	1,25	1,22	6	5,99	10,86	6,6	12,06	12,04	7,7	6,75	NC	NC	11,61	13,34
Prix et gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,58	1,61	2,35	1,2	0,96	1,25	1,52	1,61	2,54	1,94	1,37	3,00	3,13	3,52
	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m3	0,004	0,004	0	0	0	0	0	0	0	0	11 599 €	18 544 €	0	0
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		1,80	1,80	0	0	0	0	0	0	0	0	4,38	1,27	0	0
	D102.0	Prix de l'eau au m3 pour 120 m3	€/m3	1,89	1,90	2,00	2,08	2,50	2,58	2,59	2,68	2,31	2,39	1,97	1,97	2,59	2,67

V – Les indicateurs financiers

Les tarifs et la facture 120 m³ sur chacune des communes sont présentés dans la partie 3 du rapport.

1 Les recettes perçues auprès des abonnés

Les recettes perçues en 2021 auprès des abonnés des services ont été les suivantes :

Recettes eau potable - en k€/an	Morangis	Paray Vieille Poste	Savigny sur Orge	Valenton	Viry-Châtillon	Villeneuve-St-Georges	TOTAL
Exploitation du service	1 197	796	3 550	1 745	2 709	4 184	14 182
Produits accessoires	24	26	150	27	13	83	323
Travaux attribués à titre exclusif	28	20	64	23	69	32	235
Collectivité et autres organismes publics	292	164	754	292	897	780	3 179
TOTAL Produits	1 542	1 006	4 518	2 086	3 688	5 079	17 919

2 Le budget annexe Eau Potable

Aucun budget annexe Eau Potable n'est en vigueur en 2021.

PARTIE 2 : SERVICE ASSAINISSEMENT

Le service assainissement géré par l'EPT assure la compétence « assainissement » qui concerne la collecte des eaux usées et la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » qui concerne la collecte des eaux de ruissellement sur 21 des 24 communes.

La collecte des eaux usées et pluviales sur les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges est assurée par le SyAGE.

Le transport des eaux usées et pluviales est ensuite assuré :

- Par le Conseil départemental du Val de Marne pour l'ensemble des communes du Val de Marne,
- Par le Syndicat de l'Orge pour les communes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Viry-Châtillon et une partie de la commune de Savigny-sur-Orge,
- Par le SIAHVY pour la commune de Morangis et une partie de la commune de Savigny-sur-Orge,
- Par le SyAGE pour les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

Le traitement des effluents est assuré par le SIAAP à l'exception des effluents des communes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste et d'une partie de la commune de Savigny-sur-Orge qui sont traités par le SIVOA.

Une note liminaire en Annexe 2 présente les principales caractéristiques de ces différents services.

I – Le patrimoine

Les réseaux d'assainissement

1 220 km de réseau de collecte sont gérés par l'EPT. Ils se répartissent comme suit :

Communes	Linéaires de réseaux (en km)			
	EU	EP	U	Total
Ablon-sur-Seine	9,6	11,6	0,0	21,2
Athis-Mons	53,2	35,0	16,0	104,2
Choisy-le-Roi	16,6	15,7	19,0	51,3
Juvisy-sur-Orge	31,8	23,5	0,0	55,3
Morangis	39,4	38,3	0,0	77,7
Orly	23,7	22,9	5,7	52,3
Paray-Vieille-Poste	25,5	37,0	0,0	62,5
Savigny-sur-Orge	98,9	67,5	0,0	166,4
Viry-Châtillon	60,2	56,7	0,6	117,5
Total Pole Sud	358,9	308,1	41,4	708,4
	51%	43%	6%	
Arcueil	0,0	0,0	27,4	26,4
Cachan	2,5	3,0	31,8	37,2
Chevilly Larue	9,7	11,7	6,5	27,9
Gentilly	0,0	0,0	12,5	11,6
Fresnes	14,4	13,8	7,3	35,5
L'Hay les Roses	5,0	6,0	31,0	42,0
Kremlin Bicêtre	0,4	0,5	14,6	15,5
Rungis	15,4	17,8	0,1	33,3
Thiais	11,1	10,2	11,8	33,1
Villejuif	8,8	8,2	41,6	58,6
Total Nord-Ouest	67,2	71,2	184,6	320,9
	21%	22%	57%	
Ivry sur Seine	2,1	1,4	32,3	35,7
Total Pôle Nord Est	2,1	1,4	32,3	35,7
Ivry	6%	4%	90%	
Vitry sur Seine	88,9	52,5	12,2	153,5
Total Pôle Nord Est	88,9	52,5	12,2	153,5
Vitry	58%	34%	8%	
Total	517,1	433,1	270,4	1220,6
EPT GOSB	42%	35%	22%	

Le réseau séparatif permet la collecte d'une part des eaux usées et d'autre part des eaux pluviales. Cette séparation des eaux permet de réduire les volumes traités en station d'épuration et notamment des volumes d'eaux pluviales qui ne présentent pas la même pollution que les eaux usées.

Historiquement, les réseaux du nord du territoire sont majoritairement unitaires et se rejettent dans les émissaires départementaux tandis que les réseaux du Sud sont séparatifs. Parmi les neuf communes du Pôle Sud de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, seules les communes de Choisy le Roi, Athis Mons et Orly possèdent un réseau unitaire. Les autres communes possèdent un réseau entièrement séparatif.

Concernant les communes du Pôle Nord-Ouest de l'EPT dans le Val de Bièvre, 250 km de réseaux d'assainissement se répartissent entre :

- les secteurs à dominante séparative (équipés d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales), qui sont concentrés dans la partie sud de l'ex-communauté d'agglomération de Val de Bièvre (Fresnes, sud et est de la commune de L'Hay-les-Roses, sud de Villejuif). Ces secteurs ont pour principaux exutoires d'eaux pluviales la Bièvre et l'émissaire d'eaux pluviales dit « Fresnes – Choisy »,
- les secteurs équipés d'un réseau d'assainissement unitaire, qui se rejettent dans des émissaires (Egout Rond à Paris, Liaison Cachan - Charenton) qui rejoignent les stations de traitement d'Achères et de Valenton.

Sur la commune de Rungis, la collecte des eaux usées et des eaux pluviales est effectuée par des réseaux de type « séparatif ». Les canalisations territoriales sont ensuite raccordées aux ouvrages départementaux.

L'écoulement est gravitaire pour les eaux pluviales et s'effectue principalement vers les communes avoisinantes, via les ouvrages départementaux de l'A86 (notamment le Fresnes-Choisy en direction de la Seine à l'Est) et le ru de Rungis (essentiellement canalisé dans un ouvrage départemental) qui rejoint la Bièvre à Fresnes.

L'écoulement des eaux usées est majoritairement gravitaire vers les réseaux territoriaux, puis vers les équipements de la DSEA 94 (ouvrage départemental Belle Épine-Fresnes le long de l'A86).

Sur la commune de Thiais, les eaux usées collectées par le réseau territorial sont déversées dans le réseau d'assainissement départemental, puis acheminées vers la station d'épuration Seine Amont de Valenton.

La majeure partie est reprise dans le collecteur unitaire RGS – Rive Gauche Seine – soit directement sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, soit via les collecteurs départementaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'avenue Gambetta à Choisy-le-Roi.

Le reste rejoint deux axes de collecte départementaux : l'un situé avenue de Fontainebleau et l'autre reprenant les effluents du centre Belle Épine et de la zone SENIA nord dans un collecteur dont l'exutoire se situe sur Rungis.

Tous les collecteurs pluviaux excepté le secteur nord-est de la ville convergent vers le « Fresnes-Choisy », ainsi que les surverses des collecteurs unitaires. L'émissaire « Fresnes-Choisy » est destiné à délester la vallée de la Bièvre en desservant tout le sud-ouest du Val-de-Marne.

Le système d'assainissement de Vitry-sur-Seine est organisé autour des grandes branches du réseau départemental, qui constituent, à chaque point, un exutoire aux effluents. Le système de collecte de Vitry-sur-Seine est mixte avec majoritairement des secteurs séparatifs et quelques secteurs unitaires, et principalement gravitaire.

En fonctionnement « normal », les eaux usées de Vitry-sur-Seine sont acheminées vers l'usine d'épuration « Seine amont » à Valenton. La collecte se fait suivant 3 bassins versants :

- Le RGS (Rive Gauche de Seine) qui longe la Seine en direction d'Ivry-sur-Seine. La mise en service par le S.I.A.A.P, lors de l'été 2014, du collecteur VL9 entre Charenton et l'usine d'épuration « Seine Amont » permet aux effluents du RGS de rejoindre directement l'usine d'épuration « Seine Amont ». Le RGS reprend la majorité du territoire communal.
- Les ouvrages de Chevilly-Larue en direction de la vallée de la Bièvre puis le maillage Cachan-Charenton et VL10. Ce bassin versant correspond au secteur du Plateau,
- Le secteur de la RD274 qui reprend une partie de la zone d'activités et quelques voies du quartier de la Ferme. L'exutoire est l'ouvrage T5 puis VL4.

Les eaux pluviales sont évacuées soit :

- vers le milieu naturel via le Déversoir d'Orage « Emissaire de Villejuif ». Ce DO est auto-surveillé pour le compte du S.I.A.A.P.
- vers les réseaux unitaires départementaux : RGS à l'est et le réseau unitaire de Chevilly-Larue pour le quartier du Plateau et du Moulin Vert.

Les eaux usées et pluviales sur le territoire d'Ivry-sur-Seine sont collectées par le réseau territorial ou départemental, pour se rejeter dans le réseau départemental géré par la DSEA94, puis dans le réseau interdépartemental appartenant au SIAAP dont la gestion est déléguée à la DSEA 94.

Réseaux visitables

Les réseaux séparatifs (Eaux Usées et Eaux Pluviales) ne sont pas visitables.

Les réseaux unitaires sont visitables à condition qu'ils aient un diamètre suffisamment important.

14,5 km de réseaux unitaires visitables sont recensés :

- 4,5 km sur la commune d'Ivry-sur-Seine (12% du linéaire)
- 4,2 km sur la commune de Vitry-sur-Seine
- 3,4 km sur les communes d'Athis Mons, Choisy le Roi et Viry Chatillon (Pôle Sud)
- 2,4 km sur différentes communes du Pôle Nord-Ouest

Poste de relevage/refoulement et ouvrages annexes

Les postes de relevage/refoulement ainsi que les autres ouvrages annexes de ce service sont les suivants :

Communes	Postes de relevage ou de refoulement	Accessoires de réseau	
		Avaloirs / grilles	Vannes
Ablon-sur-Seine	-	334	6
Athis-Mons	34	1700	-
Choisy-Le-Roi	4	677	-
Juvisy-sur-Orge	15	756	-
Morangis	6	876	3
Orly	1	874	
Paray-Vieille-Poste	4	436	-
Savigny-sur-Orge	10	1 659	8
Viry-Châtillon	17	1 557	10
Total Pole Sud	91	8 869	27
Arcueil		380	
Cachan		690	
Chevilly Larue		391	1
Gentilly	1	180	
Fresnes	4	640	
L'Hay les Roses		700	
Kremlin Bicêtre		340	
Rungis	4	474	
Thiais		482	
Villejuif		1 200	
Total Nord-Ouest	9	5 477	1
Ivry sur Seine	2	464	-
Total Pôle Nord Est Ivry	2	464	-
Vitry sur Seine	7	1 670	-
Total Pôle Nord Est Vitry	7	1 670	-
Total EPT GOSB	109	16 480	28

Les ouvrages de rétention

Communes	Ouvrages de rétentions		
	Déversoirs d'orage	Bassins de rétention	Dessableur Déshuileur
Ablon-sur-Seine			
Athis-Mons	3	22	0
Choisy-Le-Roi			
Juvisy-sur-Orge	2	3	7
Morangis	0	3	9
Orly		7	11
Paray-Vieille-Poste			0
Savigny-sur-Orge	0	3	15
Viry-Châtillon		20	7
Total Pole Sud	5	58	49
Arcueil		3	
Cachan		5	1
Chevilly Larue		2	1
Gentilly		2	
Fresnes	4	2	
L'Hay les Roses	1	2	1
Kremlin Bicêtre		1	
Rungis	0	4	9
Thiais		5	5
Villejuif		5	2
Total Nord-Ouest	5	31	19
Ivry sur Seine	0	9	2
Total Pôle Nord Est Ivry	0	9	2
Vitry sur Seine	0	4	3
Total Pôle Nord Est Vitry	0	4	3
Total EPT GOSB	10	98	73

II- L'assiette du service

Le nombre d'abonnés du service public de l'assainissement de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est de **79 469 abonnés**, pour environ **32,7 Millions de m³ assujettis**.

12 359 abonnés sont par ailleurs desservis par le SyAGE sur les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

La répartition des abonnés est donnée dans le tableau suivant :

	Nombre d'abonnés 2020	Nombre d'abonnés 2021	Evolution 2020-2021	Volumes assujettis 2020	Volumes assujettis 2021	Evolution 2020-2021
Ablon-sur-Seine	966	968	0,2%	236 210	241 430	2,2%
Athis-Mons	5 899	5 823	-1,3%	1 743 913	1 820 305	4,4%
Choisy-le-Roi	4 804	4 985	3,8%	2 137 733	2 169 657	1,5%
Juvisy-sur-Orge	2 992	3 008	0,5%	728 972	855 268	17,3%
Morangis	3 824	3 833	0,2%	648 137	650 091	0,3%
Orly	2 513	2 443	-2,8%	1 188 645	1 201 278	1,1%
Paray-Vieille-Poste	2 556	2 554	-0,1%	338 911	360 521	6,4%
Savigny-sur-Orge	9 820	9 838	0,2%	1 659 908	1 606 341	-3,2%
Viry-Châtillon	5 667	5 691	0,4%	1 630 713	1 615 968	-0,9%
Total Pole Sud	39 041	39 143	0,3%	10 313 142	10 520 858	2,0%
Arcueil	2 774	2 782	0,0%	1 139 324	1 153 820	1,3%
Cachan	3 123	3 130	0,0%	1 556 989	1 567 235	0,7%
Chevilly Larue	1 633	1 630	0,0%	957 793	1 330 166	38,9%
Gentilly	1 844	1 827	0,0%	1 515 047	1 817 933	20,0%
Fresnes	1 596	1 597	0,0%	913 526	944 970	3,4%
L'Hay les Roses	4 084	4 104	0,0%	1 468 801	1 542 298	5,0%
Kremlin Bicêtre	1 108	1 108	0,0%	1 427 899	1 534 265	7,4%
Rungis	1 366	1 361	-0,4%	367 614	597 236	62,5%
Thiais	3 603	3 620	0,0%	1 536 702	1 806 494	17,6%
Villejuif	5 550	5 539	0,0%	3 112 156	3 380 610	8,6%
Total Pôle Nord-Ouest	26 681	26 698	0,0%	13 995 851	15 675 027	12,0%
Ivry-sur-Seine	4 021	4 026	0,1%	3 463 978	3 599 628	3,9%
Vitry-sur-Seine	9 726	9 850	1,3%	4 920 681	5 739 192	16,6%
Total Pôle Nord-Est	13 747	13 876	0,9%	8 384 659	9 338 820	11,4%
TOTAL EPT GOSB	79 469	79 717	0,3%	32 693 652	35 534 705	8,7%

III – Entretien

1. Curage des réseaux

Il s'agit d'une opération de nettoyage dont le but est d'assurer la pérennité des ouvrages et de garantir l'écoulement des effluents dans les collecteurs.

Leur mise en œuvre nécessite l'intervention d'un camion hydrocureur qui projette de l'eau sous pression dans la canalisation.

Ces curages sont réalisés à titre préventif pour limiter les risques d'obstruction des réseaux d'eaux usées et unitaires. Le choix des collecteurs curés tient compte de leurs caractéristiques hydrauliques (pentes faibles, rugosité de la canalisation...), de la date de la dernière intervention, de l'état d'encrassement du réseau.

Une partie de ces opérations sont réalisées préalablement aux inspections télévisées (ITV).

138 km de canalisations ont été curés préventivement en 2021, soit 11% du réseau.

2. Inspection télévisée des réseaux.

Compte tenu de leur faible diamètre, tous les collecteurs des communes ne sont pas visitables. Pour contrôler l'état des réseaux, le service assainissement fait réaliser des inspections télévisées des collecteurs.

Leur mise en œuvre consiste à introduire une caméra mobile et téléguidée dans les réseaux. Elle permet de visualiser les fissures, effondrements et position des branchements.

A titre préventif, elles permettent d'établir un programme de réhabilitation des collecteurs et de définir la nature des travaux à effectuer (remplacement avec ou sans tranchées notamment).

Sur le territoire, **11,5 km** de canalisations ont été inspectés par caméra afin d'en déterminer l'état, ce qui représente 0,9% du réseau.

Communes	Curage préventif EU+EP		ITV (en ml)	
	ml	% du linéaire	ml	% du linéaire
Ablon-sur-Seine	1 563	7%	574	3%
Athis-Mons	22 639	22%	368	0%
Choisy-Le-Roi	-	0%	-	0%
Juvisy-sur-Orge	754	1%	380	1%
Morangis	7 549	10%	89	0%
Orly	838	2%	-	0%
Paray-Vieille-Poste	441	1%	96	0%
Savigny-sur-Orge	1 660	1%	457	0%
Viry-Chatillon	1 603	1%	426	0%
Total Pole Sud	37 047	5%	2 390	0%
Arcueil	7 735	28%	300	1%
Cachan	11 485	31%	530	1%
Chevilly Larue	1 460	5%	200	1%
Gentilly	5 810	46%	1 300	10%
Fresnes	5 040	14%	500	1%
L'Hay les Roses	13 755	33%	-	0%
Kremlin Bicêtre	5 085	33%	200	1%
Rungis	-	0%	343	1%
Thiais	20 012	60%	2 117	6%
Villejuif	23 030	39%	1 400	2%
Total Nord Ouest	93 412	29%	6 890	2,1%
Ivry sur Seine	7 470	21%	2 259	6%
Total Pôle Nord Est Ivry	7 470	21%	2 259	6%
Vitry sur Seine	-	0%	-	0%
Total Pôle Nord Est Vitry	-	0%	-	0%
Total EPT 12	137 929	11%	11 539	0,9%

3. Réparations et désobstructions sur les réseaux

Par ailleurs, environ 1 100 interventions d'urgence ont été réalisées en 2021 principalement pour des dégorgements de canalisations obstruées et de branchements.

Les réparations comprennent les remplacements des canalisations endommagées, les scellements ou les remplacements de tampons, d'avaloirs ou de grilles, les interventions diverses sur les réseaux d'assainissement et sur la partie publique des branchements. Les unités territoriales travaillent à partir de marchés de travaux à bons de commande (baux d'entretiens voirie/assainissement).

En 2021, environ 194 interventions de réparations ont été réalisées (en forte hausse par rapport à 2020 en raison notamment des retards d'intervention dues aux mesures sanitaires).

4. Entretien des ouvrages du réseau eaux pluviales

Ces ouvrages regroupent l'ensemble des avaloirs et des grilles sur le domaine public (non compris les caniveaux à grille au droit des parcelles). Ils sont nettoyés afin d'évacuer les débris végétaux, sable et détritiques qui peuvent s'y accumuler.

Cette prestation de service est assurée par les délégataires, les prestataires de service ou la régie. Sont également concernés les ouvrages de stockage et/ou d'infiltration, ainsi que les installations de dépollution sur réseau d'eaux pluviales (chambres à sable le plus souvent, mais également séparateurs hydrocarbures).

Près de 15 500 avaloirs et grilles ont ainsi été nettoyés en 2021 sur le territoire (en baisse de 26% par rapport à 2020).

5. Entretien des postes de relèvement

L'écoulement des effluents ne peut pas toujours s'effectuer gravitairement du fait de la topographie du territoire. De ce fait, le réseau de collecte des villes est équipé de stations de relèvement. Ces stations de pompages sont télésurveillées et un entretien préventif est réalisé de façon mensuelle ou trimestrielle selon les installations. Ces visites portent sur les installations électriques, la propreté de la fosse et l'état électromécanique des pompes.

6. Dératisation des réseaux.

Afin de lutter contre la prolifération des rongeurs, le service assainissement a la responsabilité de procéder au traitement des canalisations, qui sont utilisées par les animaux pour se déplacer.

1 à 2 campagnes de dératisation ont été réalisées en 2021 dans chacune des communes.

IV – Etudes et travaux

Le schéma directeur d'assainissement mutualisé, qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le département du Val de Marne, a été lancé en avril 2021.

- Pôle Sud :

Les travaux réalisés en 2021 sont les suivants :

- Athis-Mons :
 - Redimensionnement et restructuration du réseau EU de la rue de la Montagne de Mons sur 20 ml,
 - Mise en séparatif sur 440 ml du quartier des Coquelicots situé entre les rues Concorde, Barbusse et Voie verte (multiples opérations ponctuelles),
- Choisy le Roi :
 - Mise en séparatif et renouvellement complet du réseau EU sur 260 ml de l'avenue de Chalets,
- Juvisy-sur-Orge :
 - Renouvellement du réseau EP et redimensionnement du réseau EU rue de la paix sur 450 ml,
- Morangis :
 - Partie 1 du redimensionnement du réseau EU Dn200-> Dn400 sur 160 ml sur les rues De Gaulle, République et Gabriel Péri,
- Orly :
 - Chemisage du réseau EU DN200 sur 500ml de l'avenue de la Victoire à Orly,
- Savigny sur Orge :
 - Chemisage structurant sur 150 ml du réseau EP DN1000 traversant l'A6 -Charaintru au moyen de la création d'un puits d'accès à grande profondeur (partie 1),
- Viry Chatillon :
 - Création d'un puits d'infiltration en pleine voirie sur chaque rue,
- Villeneuve-St-Georges :
 - Réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux EU et EP rue Janin (SyAGE)

Plusieurs projets sont à l'étude pour les prochaines années :

- Lancement du projet de mise en séparatif de la rue Le Guillernic à Villeneuve-le-Roi pour 330 000 € (SyAGE)

- Pôle Nord-Ouest :

Les travaux réalisés en 2021 sont les suivants :

- Cachan :
 - Gainage sur 80ml et prolongement sur 10m rue des Deux Frères,
- Fresnes :
 - Dévoiement sur 250ml rue de la Cerisaie,
- Kremlin-Bicêtre :
 - Réhabilitation de 350 ml de réseau UN rue Anatole France.

- Pôle Nord-Est :

Réseaux d'Ivry-sur-Seine :

- Etude :
 - Création d'une noue rue Carnot.
- Travaux :
 - Réhabilitation de l'ouvrage visitable rue Robespierre,
 - Dévoisement du réseau rue René Villars,
 - Création de trois noues rue du Colombier.

V - Les indicateurs de performance

Les indicateurs décrits ci-dessous sont ceux énumérés à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Ils sont établis pour les 21 communes pour lesquelles l'EPT assure la collecte des eaux usées.

1. Population desservie

La population estimée desservie par le service d'assainissement est de **644 243 habitants pour les 21 communes gérées par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.**

La répartition des habitants par commune est donnée dans le tableau suivant :

	Nombre habitants			
	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Ablon-sur-Seine	5 811	5 845	5 551	-5,0%
Athis-Mons	34 724	35 448	35 671	0,6%
Choisy-le-Roi	45 552	46 366	46 274	-0,2%
Juvisy-sur-Orge	16 795	17 132	17 406	1,6%
Morangis	13 802	13 530	13 087	-3,3%
Orly	24 002	24 030	24 041	0,0%
Paray-Vieille-Poste	7 512	7 561	7 409	-2,0%
Savigny-sur-Orge	36 817	36 978	36 506	-1,3%
Viry-Châtillon	31 317	30 918	30 978	0,2%
Total Pole Sud	216 332	217 808	216 925	-0,4%
Arcueil	21 632	21 845	21 839	0,0%
Cachan	31 542	31 248	30 665	-1,9%
Chevilly Larue	19 578	19 930	19 911	-0,1%
Fresnes	27 905	28 342	28 713	1,3%
Gentilly	18 707	18 685	18 803	0,6%
l'Hay les Roses	31 364	31 589	32 150	1,8%
Kremlin Bicêtre	25 468	24 969	24 995	0,1%
Rungis	5 677	5 772	5 658	-2,0%
Thiais	29 247	30 028	30 773	2,5%
Villejuif	55 047	55 212	54 907	-0,6%
Total Pôle Nord-Ouest	266 167	267 620	268 413	0,3%
Ivry-sur-Seine	62 294	63 562	63 625	0,1%
Vitry-sur-Seine	94 059	95 105	95 280	0,2%
Total Pôle Nord-Est	156 353	158 667	158 905	0,1%
TOTAL EPT GOSB	638 852	644 095	644 243	0,0%

70 906 habitants sont par ailleurs desservis par le SyAGE sur les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-St-Georges.

2. Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels

Le suivi des établissements industriels est réalisé par le département du Val de Marne et les syndicats de transport.

2 nouvelles autorisations de déversement d'effluents industriels ont été délivrées en 2020 à Ivry-sur-Seine.

Hors SyAGE, 37 autorisations de déversement sont ainsi recensées sur les communes de : Chevilly la Rue (1), Gentilly (1), Cachan (1), L'Hay-Les-Roses (4), Le Kremlin-Bicêtre (3), Villejuif (4), Morangis (6), Vitry-sur-Seine (11), Savigny-sur-Orge (3), Ivry-sur Seine (3), et Paray-Vieille-Poste (1) soit une de plus qu'en 2020.

3. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Il permet de distinguer la part des zones desservies par l'assainissement collectif (AC) de celle non desservie. L'objectif est d'atteindre 100% sachant qu'il y a toujours des endroits non raccordés car impossibles à raccorder (trop éloigné d'un réseau d'AC). Il est toujours possible d'envisager, si cela est possible techniquement et économiquement, de raccorder ces zones "blanches".

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées s'élève en moyenne à **98,8%** sur les 21 communes desservies :

Taux de desserte	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Ablon-sur-Seine	94,0%	94,4%	94,4%	0,0%
Athis-Mons	99,1%	99,1%	99,1%	0,0%
Choisy-le-Roi	99,8%	99,8%	99,8%	0,0%
Juvisy-sur-Orge	99,5%	99,0%	99,0%	0,0%
Morangis	95,7%	95,7%	95,7%	0,0%
Orly	96,9%	96,9%	96,9%	0,0%
Paray-Vieille-Poste	97,3%	99,1%	99,1%	0,0%
Savigny-sur-Orge	99,1%	99,5%	99,5%	0,0%
Viry-Châtillon	97,2%	100,0%	100,0%	0,0%
Total Pole Sud	97,6%	98,2%	98,2%	0,0%
Arcueil	99,7%	99,7%	99,7%	0,0%
Cachan	99,8%	99,8%	99,8%	0,0%
Chevilly Larue	99,3%	99,3%	99,3%	0,0%
Gentilly	99,6%	99,6%	99,6%	0,0%
Fresnes	99,4%	99,4%	99,4%	0,0%
L'Hay les Roses	99,7%	99,7%	99,7%	0,0%
Kremlin Bicêtre	99,6%	99,6%	99,6%	0,0%
Rungis	98,8%	98,8%	98,8%	0,0%
Thiais	99,6%	99,6%	99,6%	0,0%
Villejuif	99,0%	99,0%	99,0%	0,0%
Total Pôle Nord- Ouest	99,4%	99,5%	99,5%	0,0%
Ivry-sur-Seine	99,4%	99,4%	99,4%	0,0%
Vitry-sur-Seine	99,3%	99,3%	99,3%	0,0%
Total Pôle Nord-Est	99,3%	99,3%	99,3%	0,0%
TOTAL EPT GOSB	98,7%	98,8%	98,8%	0,0%

A noter que le calcul du taux de desserte s'appuie sur la liste des abonnés eau potable non assujettis à l'assainissement (et présentant un rejet au service d'assainissement).

4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Cet indice permet de noter le niveau de qualité de la connaissance de son patrimoine par chacune des 21 communes gérées par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Le calcul de cet indice est détaillé en page suivante.

La valeur moyenne de l'indice de de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées, pondérée selon le linéaire de réseau, est de **30 points** sur les 21 communes gérées par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (soit un niveau inchangé par rapport à 2020).

Partie	Exercice 2021	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – description de l'indice	ABLON	ATHIS-MONS	CHOISY-LE-ROI	JUVISY	MORANGIS	ORLY	PARAY	SAVIGNY	VIRY-CHATILLON
1	Points	Descriptif									
	0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	0	5	5	5	0	5	5	0
		L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :	15	10	15	15	15	10	15	15	10
2	0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux et mise à jour	10	0	10	0	10	0	10	10	0
	0 à 5	Connaissance diamètre et matériau	4	0	5	0	5	0	5	5	0
	0 à 15	Connaissance année de pose (au moins 50%)	0	0	15	0	0	0	13	0	0
		Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	29	10	45	15	30	10	43	30	10
3	0 à 15	Connaissance altimétrie des réseaux	0	0	15	0	0	0	0	0	0
	0 ou 10	Localisation ouvrages annexes	0	0	10	0	0	0	10	0	0
	0 ou 10	Inventaire électromécanique	0	0	10	0	0	0	10	0	0
	0 ou 10	Nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	0	0	10	0	0	0	10	0	0
	0 ou 10	Localisation des interventions et travaux	0	0	0	0	0	0	10	0	0
	0 ou 10	Programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0	0	0	0	0	0	10	0	0
	0 ou 10	Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL	29	10	90	15	30	10	93	30	10

Le mode de calcul réglementaire du nombre de points ne permet pas de prendre en compte les indices présents dans la partie 2 si les 15 points des indices présents dans la partie 1 ne sont pas acquis, ce qui est le cas pour les communes de Athis-Mons, Orly et Viry-Châtillon.

De même, un total de 40 points sur 45 est nécessaire sur les deux premières parties pour prendre en compte les points supplémentaires, ce qui n'est pas le cas sur une grande partie des réseaux.

Partie	Exercice 2021	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – description de l'indice	ARCUEIL	CACHAN	CHEVILLY	GENTILLY	FRESNES	L'HAY LES ROSES	KREMLIN-BICETRE	RUNGIS	THIAIS	VILLEJUIF	IVRY	VITRY
			Points	Descriptif										
1	0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	5
	L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		10	10	10	10	10	10	10	10	15	10	10	10
2	0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux et mise à jour	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	10
	0 à 5	Connaissance diamètre et matériau	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	2
	0 à 15	Connaissance année de pose (au moins 50%)	0	0	0	0	0	0	0	12	0	0	0	15
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		10	10	10	10	10	10	10	10	40	10	10	10	42
3	0 à 15	Connaissance altimétrie des réseaux	0	0	0	0	0	0	0	13	0	0	0	15
	0 ou 10	Localisation ouvrages annexes	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	10
	0 ou 10	Inventaire électromécanique	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0
	0 ou 10	Nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0
	0 ou 10	Localisation des interventions et travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0 ou 10	Programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0
	0 ou 10	Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL			10	10	10	10	10	10	10	93	10	10	10	77

Le mode de calcul règlementaire du nombre de points ne permet pas de prendre en compte les indices présents dans la partie 2 si les 15 points des indices présents dans la partie 1 ne sont pas acquis, ce qui est le cas sur la plupart des communes des Pôles Nord-Ouest et Nord Est.

5. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur a pour objet de mesurer le nombre de demandes d'indemnisation à la suite d'un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

L'indicateur a pour objectif de quantifier les dysfonctionnements du service et d'identifier les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution).

Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est **de 0,002 pour 1000 habitants**.

6. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

82 points noirs ont été recensés en 2021 soit un ratio de **10,4 par 100 km de réseau** :

Commune	Nombre de points noirs	Nombre pour 100 km de réseau
Ablon-sur-Seine		0,0
Athis-Mons	25	36,1
Choisy-le-Roi	-	0,0
Juvisy-sur-Orge	5	15,7
Morangis	1	2,5
Orly	0	0,0
Paray-Vieille-Poste	0	0,0
Savigny-sur-Orge	4	4,0
Viry-Châtillon	7	11,5
Total Pôle Sud	42	10,5
Arcueil	2	7,3
Cachan	3	8,7
Chevilly Larue	0	0,0
Gentilly	3	24,0
Fresnes	3	13,8
L'Hay les Roses	8	22,2
Kremlin Bicêtre	5	33,4
Rungis	0	0,0
Thiais	8	34,9
Villejuif	6	11,9
Total Pôle Nord- Ouest	38	15,1
Ivry-sur-Seine	2	5,8
Vitry-sur-Seine	0	0,0

Pour les communes du Pôle Nord-Ouest, 38 points noirs sont identifiés :

- Arcueil ;
- A Cachan, la rue du Parc de Cachan ;
- Gentilly ;
- Fresnes, la rue de Verdun ;
- A l'Hay-les-Roses, la rue du Parc ;
- Au Kremlin-Bicêtre, les rues Gambetta et Professeur Einstein.

Le nombre de points noirs est en hausse par rapport à 2020 suite à une reprise d'activité de restauration partielle en 2021 et le retour de graisses dans le réseau notamment sur Thiais et Villejuif.

Sur la commune de Vitry-sur-Seine il y a 3 points noirs (deux sur la rue Julian Grimau, un rue J-P Timbaud, et un rue des Jardins).

Sur la commune d'Ivry-sur-Seine 2 points noirs sont identifiés Rue Amédée Huon, angle Rue de la Solidarité et Rue Ernest Renan.

Pour les communes du Pôle Sud, les points noirs concernent notamment :

Commune	Localisation	Nature / origine
Athis-Mons	Quartier du Val Quartier 3F	Problème structurel (contre pente)
Juvisy	Quartier du Marché Rue Albert Sarraut Rue de la Fronde Rue Georges Sand	Problème structurel (contre pente) Présence d'un siphon
Paray-Vieille-Poste	Quartier de la mairie	Tampon hydraulique
Savigny	Rue Utrillo Grande Rue Rue de Longjumeau Rue des Tilleuls Rue des Marronniers	Problème structurel (contre pente)
Viry-Châtillon	Avenue du commandant Barré Avenue des sablons Rue de Provence Place du marché Boulevard Fleury Rue Victor Hugo	Problème structurel (contre pente)
Morangis	avenue Lavoisier (Problème structurel contre pente)	

7. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est le rapport entre le linéaire de réseaux unitaires et d'eaux usées renouvelés et le linéaire total de réseaux dans le patrimoine communautaire.

Il est calculé sur une période de cinq années en faisant la moyenne des derniers taux annuels de renouvellement.

Ne sont considérés que les réseaux renouvelés dans le cadre d'un remplacement de canalisation, d'une réhabilitation par l'intérieur ou lors d'opérations de mise en séparatif. Les extensions ne sont pas prises en compte dans le calcul du ratio.

Le linéaire renouvelé en 2021 a été de 2,9 km.

Au cours des 5 derniers exercices, 21,5 km de réseau ont été renouvelés, soit un **taux moyen de renouvellement de 0,45%**.

Longueur renouvelée année N et taux de renouvellement moyen sur les 5 dernières années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ablon-sur-Seine	Pas de détail par commune	160	-	150	-	0
Athis-Mons		-	-	-	520	460
Choisy-le-Roi		-	270	-	-	260
Juvisy-sur-Orge		200	-	1 000	-	450
Morangis		260	190	-	-	160
Orly		-	120	-	600	500
Paray-Vieille-Poste		-	-	-	180	0
Savigny-sur-Orge		1 120	385	-	-	150
Viry-Châtillon		0	180	400	-	0
Total Pôle Sud	1 145 0,27%	1 740 0,26%	1 145 0,27%	1 550 0,30%	1 300 0,31%	1 980 0,39%
Arcueil	Pas de détail par commune	0	75	60	0	0
Cachan		60	290	305	65	90
Chevilly Larue		0	60	0	0	0
Gentilly		288	430	0	0	0
Fresnes		119	0	309	0	250
l'Hay les Roses		120	0	218	311	0
Kremlin Bicêtre		123	410	108	128	350
Rungis		0	0	0	0	0
Thiais		0	0	0	0	0
Villejuif		130	350	216	403	0
Total Pôle Nord- Ouest	1 615 0,69%	840 0,70%	1 615 0,69%	1 216 0,57%	907 0,53%	690 0,42%
Ivry-sur-Seine	0 1,08%	181 0,64%	260 0,37%	192 0,37%	377 0,59%	190 0,70%
Vitry-sur-Seine	1 080 0,94%	702 1,01%	1 080 0,94%	1 510 1,05%	0 0%	0 0%
Total EPT GOSB	4 100 0,44%	3 463 0,43%	4 100 0,44%	4 468 0,45%	2 584 0,47%	2 860 0,44%

8. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

Cet indicateur qui rend compte du niveau de connaissance de la pollution du milieu naturel par les réseaux d'assainissement s'établit en moyenne à 31 sur 120 points, selon les critères suivants :

Exercice 2021	CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL	ABLON	ATHIS-MONS	CHOISY-LE-ROI	JUVISY	MORANGIS	ORLY	PARAY	SAVIGNY	VIRY-CHATILLON	ARCUEIL	CACHAN
Points	Descriptif											
0 ou 20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	20		20	20		20	20		20	20
0 ou 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	0		10	10		10	10		10	10
0 ou 20	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0		20	20		20	20			
0 ou 30	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	0	0		0	0		0	0			
0 ou 10	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	0		10	10		10	10			
0 ou 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets des principaux déversoirs d'orage	0	0		0	0		0	0		10	10
Un total de 80 points est nécessaire pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		60	20	0	60	60	0	60	60	0	40	40
0 ou 10	<u>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</u> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0	0	0	0	0		0	0			
0 ou 10	<u>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</u> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0	0		0	0		0	0			
TOTAL		60	20	0	60	60	0	60	60	0	40	40

Exercice 2021	CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL	CHEVILLY	GENTILLY	FRESNES	L'HAY LES ROSES	KREMLIN- BICETRE	RUNGIS	THIAIS	VILLEJUIF	IVRY	VITRY
Points	Descriptif										
0 ou 20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	NR	20	20	20	20	20	NR	20	Sans objet	Sans objet
0 ou 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)		10	10	10	10	10		10		
0 ou 20	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement						20		20		
0 ou 30	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement						0		0		
0 ou 10	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement						10		10		
0 ou 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets des principaux déversoirs d'orage		10	10	10	0	0		10		
Un total de 80 points est nécessaire pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			40	40	40	40	60		40		
0 ou 10	<u>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</u> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total						0		0		
0 ou 10	<u>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</u> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage						0		0		
TOTAL			40	40	40	40	60		40		

9. Taux de réclamations

Afin d'obtenir le taux de réclamation par commune, il est nécessaire de dénombrer l'ensemble des réclamations écrites relatives aux écarts de conformité du service (toute réclamation d'ordre technique, administratif ou réglementaire, hors celles liées au niveau de prix du service).

C'est un taux réglementaire rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

Pour l'exercice 2021, **le taux moyen de réclamations est de 1,5 pour 1000 abonnés** :

Commune	Taux de réclamations (Nb/ 1000 abonnés)	
	Nombre de réclamations écrites enregistrées	Taux de réclamation 2021 (nb/1000 abonnés)
Communes gérées en régie	120	1,6
Ablon-sur-Seine	3	1,3
Rungis	1	1,2
Total EPT GOSB	124	1,5

10. Montant des abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Le montant pondéré des abandons de créances ou versement à un fonds de solidarité pour le service d'assainissement est inférieur à 0,0001 €/m³.

11. Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisées

Aucune action de coopération décentralisée n'a été mise en œuvre en 2021 sur le territoire.

N.B. : l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ne recouvre pas elle-même les redevances d'assainissement auprès des usagers et elle ne dispose pas de station d'épuration. Par conséquent, les indicateurs suivants ne la concernent pas :

- « Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente »,
- « Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration »,
- « Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes »,
- « Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau ».

VI - Les indicateurs financiers

Les tarifs et la facture 120 m³ sur chacune des communes sont présentés dans la partie 3 du rapport.

1 Les recettes des services délégués

Pour les deux communes en délégation de service public (hors SyAGE), les recettes perçues en 2021 auprès des abonnés des services délégués ont été les suivantes :

Recettes assainissement - en k€/an	Ablon-sur-Seine	Rungis	TOTAL
Recettes Déléataire	186	196	382
Recettes Collectivités et autres organismes publics	98	78	176
TOTAL Produits	284	274	558

2 Les recettes des budgets annexes

Deux budgets annexes couvrent l'ensemble des 21 communes gérées par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Budget « DSP » couvrant les communes de Ablon sur Seine et Rungis (et ponctuellement les communes de Savigny, Juvisy et Paray Vieille Poste pour les opérations liées à la clôture des contrats) ;
- Budget « Régie autonome » qui regroupe depuis la délibération du 21 juin 2021 l'ensemble du reste des communes de l'EPT (qui étaient jusqu'en 2019 séparé en deux budgets distincts - cf. ci-dessous).

Les recettes de la section de fonctionnement se sont élevées à 19.54 Millions d'Euros en 2021 :

	Régie autonome		Budget DSP		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Redevances assainissement collectif	12 144 726 €	13 531 669 €	533 503 €	130 921 €	12 678 229 €	13 662 590,€
Contribution des communes (compétence gestion des eaux pluviales urbaines)	992 710 €	925 506 €			992 710 €	925 506 €
Autres taxes et redevances	- €	831 001 €	- 128 399 €		- 128 399 €	831 001 €
Autres prestations de services	218 772 €	162 387 €			218 772 €	162 387,02€
Autres produits de gestion courante	138 849 €	448 998 €			138 849 €	448 998 €
Produits exceptionnels	2 512 489 €	3 203 087 €	524 161 €	306 763 €	3 036 650 €	3 509 849,81 €
TOTAL Recettes d'exploitation	16 007 545 €	19 102 648 €	929 266 €	437684 €	16 936 812 €	19 540 332,20 €

3 Les investissements financés en 2021

Les investissements réalisés en 2021 ont été de 6,092 Millions d'euros :

Opération	Montant
Schéma directeur d'assainissement	154 399,15
Autres études	244 905,50
Arcueil- Travaux sur réseaux	130 511,63
Athis -Travaux sur réseaux	17 404,93
Cachan - Travaux sur réseaux	156 951,61
Chevilly - Travaux sur réseaux	23 678,64
Choisy -Travaux sur réseaux	576 363,24
Fresnes - Travaux sur réseaux	1 217 206,97
Gentilly -Travaux sur réseaux	30 449,15
Ivry-sur-Seine -Travaux sur réseaux	841 772,94
Juvisy- Travaux sur réseaux	67 866,48
Le Kremlin Bicêtre - Travaux sur réseaux	106 910,26
L'Haÿ les Roses -Travaux sur réseaux	14 331,01
Morangis -Travaux sur réseaux	130 752,90
Orly- Travaux sur réseaux	129 280,30
Paray- Travaux sur réseaux	507 230,40
Savigny - Travaux sur réseaux	9 317,64
Thiais - Travaux sur réseaux	185 904,32
Villejuif - Travaux sur réseaux	173 007,07
Viry Chatillon - Travaux sur réseaux	511 856,89
Vitry-sur-Seine- Travaux sur réseaux	828 355,54
TOTAL budget autonome	6 058 456,57
Schéma directeur d'assainissement	19 380,57
Ablon - travaux sur réseaux	14 786,77
Total budget autonome et DSP	34 167,34
TOTAL INVESTISSEMENT	6 092 623,91

Ces travaux ont été financés :

- Par **407 350 € de subventions** :

Subventions	
Agence de l'eau	263 400,00
Région	8 837,38
Département de l'Essonne	20 713,80
SIESCSD	60 089,19
TOTAL budget autonome	353 040,37
Agence de l'eau	54 310
Budget DSP	54 310
Total budget autonome et DSP	407 350,37

- Agence de l'eau : 317 710 €
- Département : 20 713,80 €
- Région : 8 837,38 €
- Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré de L'Haÿ les Roses (SIESCSD) : 60 089,19 €

- Pour **118 071€ par recours à des emprunts** :

Recours à l'emprunt	
CDC	15 622,86
AESN	102 448,00
TOTAL budget autonome	118 070,86

- Par le **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** à hauteur de :

FCTVA	
Budget autonome	2 898 942,76
Budget DSP	85 553,00
Total	2 984 495,76

- Pour le reste, **par autofinancement**.

En cours et durée d'extinction de la dette

L'encours total de la dette des deux budgets annexes assainissement est de 21,153 Millions d'Euros au 31 décembre 2021 :

	Budget « régie autonome »		Budget «DSP »		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Montant de la dette au 31 décembre	20 214 963 €	20 547 754€	2 475 956 €	605 751€	22 690 919 €	21 153 505 €
Montant remboursé au cours de l'exercice	1 897 187 €	1 900 338 €	170 256 €	29 407 €	2 067 443 €	1 929 745 €
dont capital	1 538 244 €	1 514 651.04 €	135 672 €	22 763€	1 673 916 €	1 537 414 €
dont intérêts	358 943 €	385 687€	34 584 €	6 644€	393 527 €	392 331 €

La durée d'extinction de la dette est un ratio financier destiné à rendre compte du niveau d'endettement au regard des capacités financières de la collectivité. Son mode de calcul est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

La durée moyenne d'extinction de la dette est de 2.06 ans :

	Budget « régie autonome »	Budget «DSP »	Total
Montant de la dette au 31 décembre	20 547 754 €	605 751€	21 153 504,54€
Epargne brute annuelle	10 047 985 €	238 561 €	10 286 545,04 €
Durée d'extinction de la dette	2,04 ans	2,54 ans	2,06 ans

4 Amortissements réalisés

Les amortissements portés aux budgets annexes représentent un montant de 2,7 Millions d'Euros en 2021 :

	Budget « régie autonome »	Budget «DSP »	Total
Réseaux d'assainissement	2 118 676,38 €	26 033,86 €	2 144 710,24€
Frais d'études	0 €		0
Autres	594 256,33 €	2 324,00 €	596 580,33€
- Subventions	€	-€	0
TOTAL	2 712 932.71 €	28 357,86€	2 741 290,57€

PARTIE 3 : LE PRIX DU SERVICE

I - Les composantes de la facture d'eau

Les composantes de la facture d'eau sur le territoire sont les suivantes :

- **la production et la distribution d'eau potable** finance le service de prélèvement en milieu naturel (nappe ou rivière), la transformation en eau potable, l'extension et l'entretien des réseaux d'adduction jusqu'au consommateur et le service clientèle.

La part « production et distribution d'eau potable » comprend :

- **un prix par mètre cube d'eau consommée,**
- **un abonnement trimestriel** (variable selon le diamètre du compteur),
- **la redevance pour la préservation des ressources en eau ou redevance de Bassin** versée à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui est la contrepartie du droit de puiser de l'eau dans le milieu naturel pour alimenter les usines de production d'eau potable.

Le prix au m³ et l'abonnement varient chaque trimestre en fonction de révisions contractuelles adossées à des indices publiés par l'INSEE.

- **La collecte et le traitement des eaux usées** avant rejet au milieu récepteur. Son financement est assuré par les communes, les départements et les syndicats d'assainissements communaux et interdépartementaux.

Cette partie de la facture permet de financer l'extension et le renouvellement, ainsi que l'exploitation :

- des réseaux de collecte des eaux usées ;
- des usines de dépollution ;
- des installations d'élimination des produits résiduels après assainissement des eaux usées.

Les éléments de facturation qui composent cette partie sont :

- **la redevance d'assainissement** : due par tout occupant d'une propriété située sur une voie desservie par un réseau d'assainissement collectif. Cette redevance permet de financer l'extension et le renouvellement de ces installations ainsi que leur exploitation. Cette redevance n'intègre pas les coûts de gestion du service d'eau pluviale qui sont financés par le budget général des communes via une clé de répartition définie par le Territoire.

Elle comprend généralement plusieurs parts dont les taux sont fixés annuellement par chacune des collectivités qui l'ont instaurée :

- **la redevance pour la collecte** : pour l'entretien, l'extension et le renouvellement du réseau de collecte de l'EPT. Elle comprend : une part pour l'exploitant (déléataire ou Collectivité selon le territoire) qui rémunère ce dernier pour ses frais de gestion et d'exploitation, ainsi qu'une part pour la Collectivité qui finance les investissements sur les installations et le réseau de collecte (portion du réseau qui va du branchement au réseau du département ou du syndicat – réseau de transport).

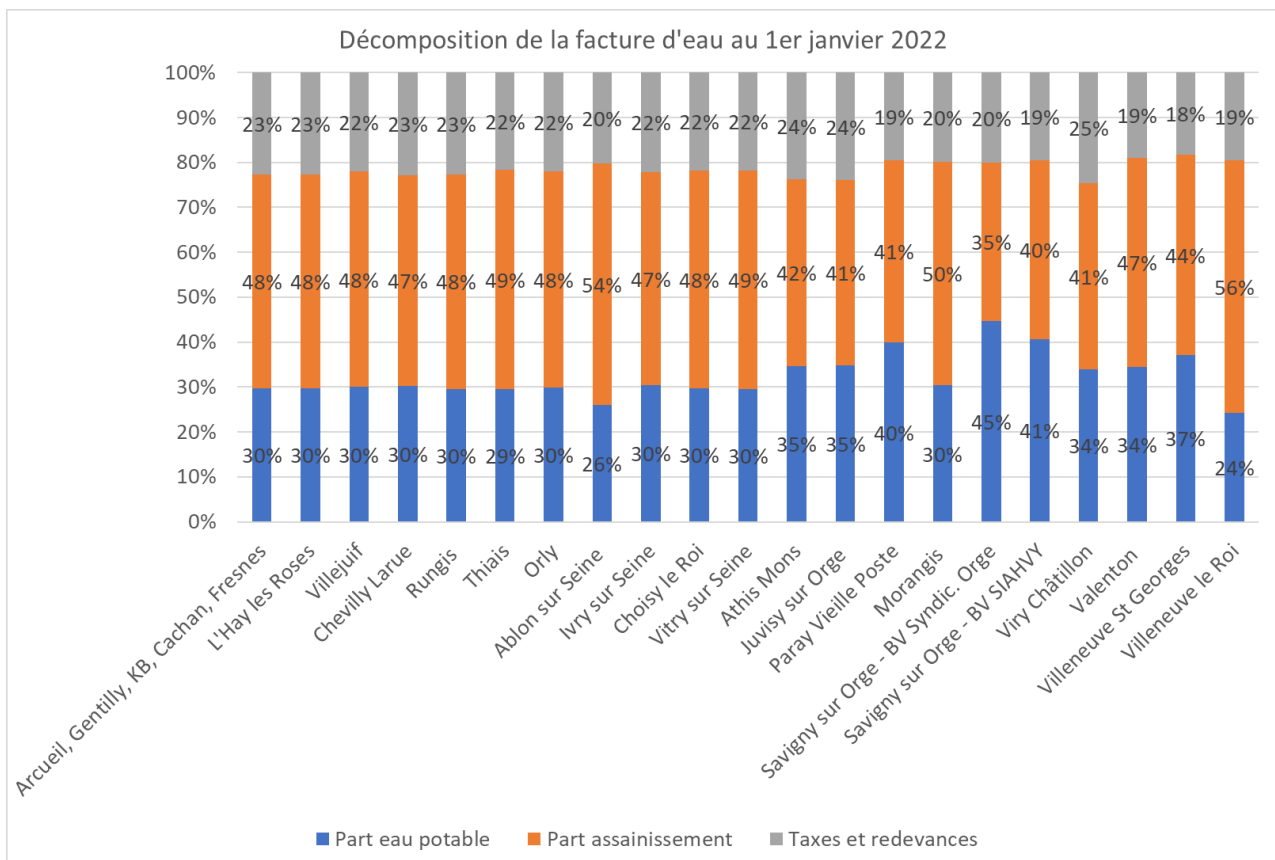
Les tarifs pour la part revenant à l'EPT ont été fixés par une délibération du 21 décembre 2019 (applicables au 1^{er} mai 2020). Une délibération du 15 décembre 2020 définit les tarifs qui seront applicables au 1^{er} mai 2021.

- **la redevance pour le transport** : les eaux usées collectées par les réseaux communautaires se déversent dans un réseau d'assainissement départemental ou syndical géré par la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement du Val de Marne (DSEA94), le Syndicat de l'Orge, le Siavhy ou le Syage ;
- **la redevance d'assainissement interdépartementale** : les réseaux de collecte et de transport sont connectés à un réseau interdépartemental géré par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) qui transporte et traite les eaux usées dans les stations d'épuration comme Achères ou Valenton, avant de les rejeter au milieu naturel.
Le montant de cette redevance est différencié entre les communes de la Petite et de la Grande Couronne Parisienne.

- **les prélèvements complémentaires** sous forme de taxes ou redevances destinées à différents organismes.

Les éléments de facturation qui composent cette partie sont :

- **la redevance pour la lutte contre la pollution** dont bénéficie l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Son taux est fixé annuellement. Elle permet de subventionner la construction et l'exploitation d'ouvrages de dépollution ou des actions de préservations du milieu naturel.
- **la taxe pour la modernisation des réseaux** dont bénéficie l'Agence de l'eau Seine-Normandie, instaurée le 1^{er} janvier 2008 par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).
- **la taxe pour le développement des voies navigables** : dont bénéficie l'établissement public Voies navigables de France (VNF) pour l'entretien et le développement des cours d'eaux et canaux navigables.
- **la T.V.A.** : dont bénéficie l'Etat, appliquée au taux de 5,5 % pour la distribution de l'eau potable et les organismes publics et de 10 % pour l'assainissement collectif. Pour les services en régie, l'assujettissement à la TVA en assainissement est optionnel.



II - La facture d'eau type 120 m³

La facture d'eau type de 120 m³ sur les communes des Pôles Nord-Est et Nord-Ouest au 1^{er} janvier 2022 est la suivante :

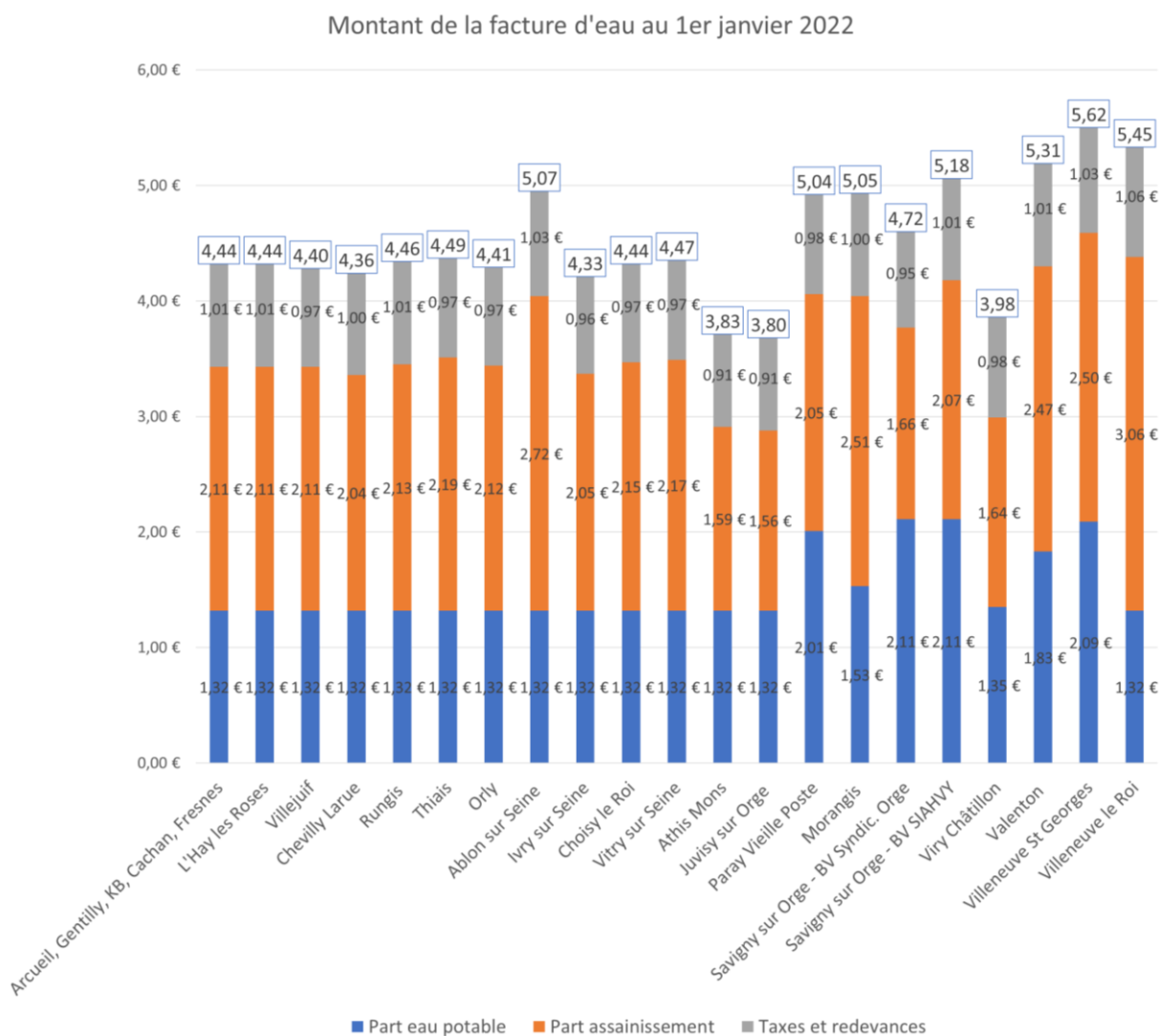
Prix unitaire en € HT par m3 (pour 120 m3)	Arcueil, Gentilly, KB, Cachan, Fresnes	l'Haÿ-les- Roses	Villejuif	Chevilly- Larue	Rungis	Thiais	Orly	Ablon sur Seine	Ivry-sur- Seine	Choisy le Roi	Vitry-sur- Seine
DISTRIBUTION DE L'EAU											
Prix du m3 consommé, part Déléataire :	0,7038	0,7038	0,7038	0,7038	0,7038	0,7038	0,7038	0,7038	0,7038	0,7038	0,7038
Prix du m3 consommé, part SEDIF :			0,42			0,42			0,42		0,42
Prix du m3 consommé, part communautaire :	0,42	0,42		0,42			0,42			0,42	0,42
Abonnement distribution (ramené à 120 m3) :	0,2010	0,2010	0,2010	0,2010	0,2010	0,2010	0,2010	0,2010	0,2010	0,2010	0,2010
SOUS - TOTAL 1	1,3248	1,3248	1,3248	1,3248	1,3248	1,3248	1,3248	1,3248	1,3248	1,3248	1,3248
En % de la facture	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	26%	31%	30%	30%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES											
Abonnement (ramené à 120 m3)											
Part communautaire	0,4005	0,4005	0,4005	0,3281	0,1811	0,4775	0,4066	0,4222	0,3384	0,4389	0,4639
Part Déléataire					0,238			0,5885			
Part Déléataire - Transport											
Part Synd. Asst. SIVOA											
Part Synd. Asst. SIAHVV											
Part Synd. Asst. SyAGE											
Part Département 94	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627
Part Synd. Asst. SIAAP	1,147	1,147	1,147	1,147	1,147	1,147	1,147	1,147	1,147	1,147	1,147
SOUS - TOTAL 2	2,1102	2,1102	2,1102	2,0378	2,1288	2,1872	2,1163	2,7204	2,0481	2,1486	2,1736
En % de la facture	47%	47%	48%	47%	48%	49%	48%	54%	47%	48%	49%
ORGANISMES PUBLICS											
Agence de l'Eau : Lutte contre la pollution (TVA 5,5%)	0,42	0,42	0,38	0,42	0,42	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux (TVA 10%)	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850
Agence de l'Eau : Préservation des ressources en eau (TVA 5,5%)	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052
EPTB Grands Lac : soutien d'étiage (TVA 5,5%)	0,0090	0,0090	0,0090	0,0090	0,0090	0,0090	0,0090	0,0090	0,0090	0,0090	0,0090
VNF : Développement des voies navigables (TVA 5,5%)	0,0132	0,0132	0,0132	0,0132	0,0132	0,0132	0,0132	0,0132	0,0132	0,0132	0,0132
TVA	0,3296	0,3296	0,3274	0,3223	0,3314	0,3351	0,3280	0,3884	0,3212	0,3312	0,3337
SOUS - TOTAL 3	1,0088	1,0088	0,9666	1,0015	1,0106	0,9743	0,9672	1,0276	0,9604	0,9704	0,9729
En % de la facture	23%	23%	22%	23%	23%	22%	22%	20%	22%	22%	22%
Prix du m3 d'eau TTC au 01/01/2022	4,444	4,444	4,402	4,364	4,464	4,486	4,408	5,073	4,333	4,444	4,471
dont eau potable	1,919	1,919	1,877	1,919	1,919	1,877	1,877	1,877	1,877	1,877	1,877
dont assainissement	2,466	2,466	2,466	2,445	2,545	2,543	2,472	3,196	2,404	2,567	2,530
Montant TTC pour une consommation de 120 m3	533,25 €	533,25 €	528,19 €	523,70 €	535,71 €	538,35 €	528,99 €	608,73 €	519,99 €	533,26 €	536,56 €
Périmètre Sedif											
Convention de gestion avec le Sedif											

La facture d'eau type de 120 m³ sur les communes du Pôle Sud au 1^{er} janvier 2022 est la suivante :

Prix unitaire en € HT par m3 (pour 120 m3)	Athis-Mons	Juvisy sur Orge	Paray Vieille Poste	Morangis	Savigny sur Orge - BV Syndic. Orge	Savigny sur Orge - BV SIAHVY	Viry Châtillon	Valenton	Villeneuve St Georges	Villeneuve le Roi
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Prix du m3 consommé, part Déléataire :	0,7038	0,7038	1,5275	1,3104	1,8081	1,8081		1,5894	1,7883	0,7038
Prix du m3 consommé, part SEDIF :	0,42	0,42								0,42
Prix du m3 consommé, part communautaire :							1,1883	0,0023		
Abonnement distribution (ramené à 120 m3) :	0,2010	0,2010	0,4833	0,2207	0,2970	0,2970	0,1667	0,2350	0,3047	0,2010
SOUS - TOTAL 1	1,3248	1,3248	2,0108	1,5311	2,1051	2,1051	1,3549	1,8267	2,0930	1,3248
En % de la facture	35%	35%	40%	30%	45%	41%	34%	34%	37%	24%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Abonnement (ramené à 120 m3)										
Part communautaire	0,5996	0,5664	1,0175	1,0794	0,6377	0,6377	0,6494			
Part Déléataire								0,364	0,364	0,364
Part Déléataire - Transport				0,2225		0,2225				
Part Synd. Asst. SIVOA	0,9938	0,9938	1,0348		1,0258		0,3098			
Part Synd. Asst. SIAHVY				0,4871		0,4871				
Part Synd. Asst. SyAGE								0,99	0,99	0,99
Part Département 94										0,5627
Part Synd. Asst. SIAAP				0,7250		0,7250	0,6840	1,119	1,147	1,147
SOUS - TOTAL 2	1,5934	1,5602	2,0523	2,514	1,6635	2,0723	1,6432	2,473	2,501	3,0637
En % de la facture	42%	41%	41%	50%	35%	40%	41%	47%	44%	56%
ORGANISMES PUBLICS										
Agence de l'Eau : Lutte contre la pollution (TVA 5,5%)	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,3976	0,38	0,38	0,38	0,38
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux (TVA 10%)	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850
Agence de l'Eau : Préservation des ressources en eau (TVA 5,5%)	0,052	0,052	0,045	0,045	0,045	0,045	0,0843	0,045	0,045	0,052
EPTB Grands Lac : soutien d'étiage (TVA 5,5%)	0,0090	0,0090					0,03735			0,0090
VNF : Développement des voies navigables (TVA 5,5%)	0,0132	0,0132	0,012	0,012	0,012	0,012	0,0114	0,012	0,012	0,0132
TVA	0,2757	0,2724	0,3584	0,3781	0,3247	0,3665	0,2856	0,3903	0,4077	0,4227
SOUS - TOTAL 3	0,9149	0,9116	0,9804	1,0001	0,9467	1,0061	0,9836	1,0123	1,0297	1,0619
En % de la facture	24%	24%	19%	20%	20%	19%	25%	19%	18%	19%
Prix du m3 d'eau TTC au 01/01/2022	3,833	3,797	5,043	5,045	4,715	5,184	3,982	5,312	5,624	5,450
dont eau potable	1,877	1,877	2,582	2,076	2,682	2,700	1,971	2,388	2,669	1,877
dont assainissement	1,956	1,920	2,461	2,969	2,033	2,483	2,011	2,924	2,955	3,574
Montant TTC pour une consommation de 120 m3	459,97 €	455,59 €	605,22 €	605,43 €	565,83 €	622,02 €	477,81 €	637,44 €	674,85 €	654,05 €
Périmètre Sedif										

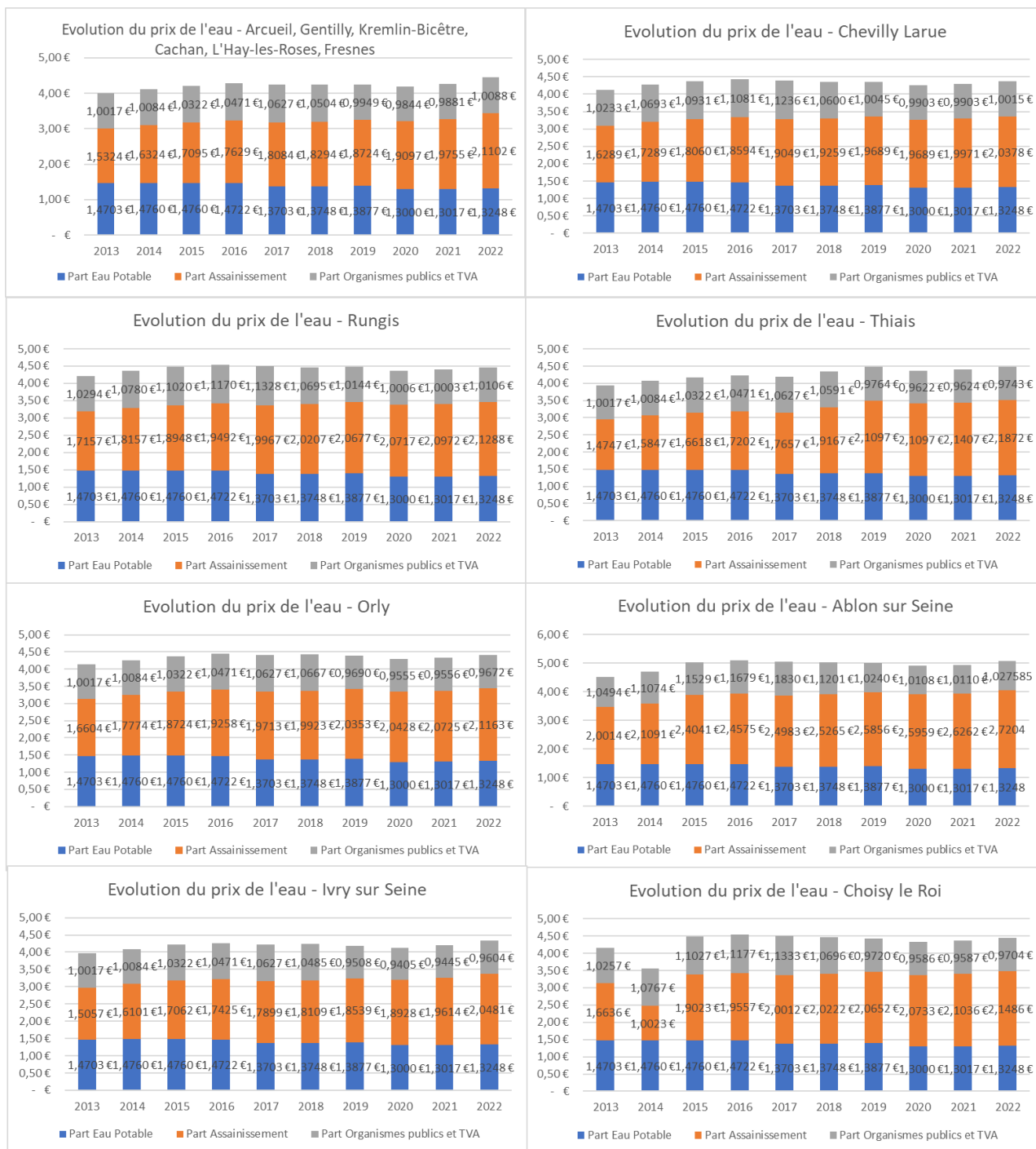
Les composantes de la facture d'eau par commune

Le tarif TTC au m³ par commune est le suivant au 1^{er} janvier 2022 :



Evolution des tarifs par commune

L'évolution des tarifs sur les dernières années sont les suivantes par commune :





ANNEXES

AU RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE

L'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 1 – RAPPORTS DES

COLLECTIVITES EXERÇANT UNE

PARTIE DE LA COMPETENCE EAU

POTABLE

Synthèse du rapport sur le service de production et de distribution d'eau transféré au

Syndicat des Eaux d'Ile-de-France **SEDIF**

Le Syndicat des eaux d'Île de France est un établissement public de coopération intercommunale créée en 1923. Il est administré par les représentants des 45 collectivités membres représentant les 150 communes regroupées au sein du Syndicat.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, un nouveau contrat de délégation de service public a été confié à VEOLIA eau, pour l'exploitation du service de l'eau pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2022. Ce contrat a été prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2023.

La mission du SEDIF est de produire et de faire parvenir en continu, une eau potable de qualité jusqu'au robinet de plus de 4,6 millions de franciliens.

Ses trois usines principales (Choisy le roi, Neuilly sur Marne, Mery sur Oise) fournissent près de 95% de l'eau produite par le SEDIF depuis les eaux superficielles de la Marne, de la Seine et de l'Oise.

Pour les villes d'Athis Mons, Juvisy sur Orge, Rungis, Villeneuve-le-Roi et Ablon-sur-Seine, l'eau distribuée est puisée dans la nappe souterraine de Champigny depuis l'usine d'Arvigny.

Pour rendre potables les eaux de surface de qualité médiocre, le SEDIF a recouru à l'utilisation de technologies innovantes afin de répondre aux normes de plus en plus contraignantes tout en maîtrisant le coût de l'eau.

Le SEDIF dessert 63 716 abonnés sur 18 communes de l'EPT :

Zone SEDIF	Population au 31/12/2021 (hab.)	Abonnés 2021	Branchements 2021 (u)	Linéaire canalisation 2021 (ml)	Volume consommé 2021 (m3)	Consommation par habitant (m3/an)
ABLON	5 879	1 022	1 046	15 054	288 165	49
ATHIS-MONS	36 001	5 877	5 653	93 301	1 837 142	51
CHOISY-LE-ROI	46 359	4 994	4 558	70 590	2 173 624	47
JUVISY	17 581	3 038	2 604	39 486	863 844	49
ORLY	24 805	2 521	2 497	42 610	1 239 429	50
ARCUEIL	21 910	2 791	2 949	40 063	1 157 563	53
CACHAN	30 714	3 135	3 380	42 351	1 569 744	51
CHEVILLY	20 057	1 642	1 876	39 160	1 339 941	67
FRESNES	28 822	1 834	1 970	42 715	1 824 834	63
GENTILLY	18 921	1 607	1 539	23 542	950 891	50
L'HAY LES ROSES	32 244	4 116	4 043	53 768	1 546 830	48
KREMLIN-BICETRE	25 085	1 112	1 284	22 362	1 539 804	61
RUNGIS	5 724	1 377	1 380	34 493	604 231	106
THIAIS	30 910	3 636	3 395	63 023	1 814 516	59
VILLEJUIF	55 451	5 594	5 733	76 901	3 414 112	62
VILLENEUVE LE ROI	21 775	5 449	5 196	63 605	1 012 825	47
IVRY	63 998	4 050	3 817	72 545	3 620 743	57
VITRY	95 969	9 921	9 516	143 036	5 780 691	60
Total	582 205	63 716	62 436	978 604,3	32 578 929	56

Intégralité du rapport d'activité SEDIF : www.sedif.com rubrique « médiathèque » puis « publications »

**ANNEXE 2 - RAPPORTS DES
COLLECTIVITES EXERCANT UNE
PARTIE DE LA COMPETENCE
ASSAINISSEMENT**

Transport des eaux usées

Synthèse du rapport sur le service de transport des eaux usées transféré au
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette
SIAHVY

Présentation du service rendu

Ce syndicat regroupe 36 communes représentées au sein du Comité syndical par deux délégués pour chacune d'entre elles.

Ses compétences obligatoires :

- Assainissement : collecte, transport et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales hors périmètre communal
- Hydraulique (rivière) : l'aménagement, l'équipement et la gestion des eaux de rivière
- Environnement : l'aménagement la gestion et l'ouverture au public pour l'ensemble des terrains du lit majeur

Ses compétences optionnelles (non exercées sur le périmètre de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre) : collecte des EU pour certaines communes, service d'assainissement non collectif pour certaines communes, épuration pour certaines communes, assistance à maîtrise d'ouvrage ou délégation, maîtrise d'œuvre.

Le service de l'assainissement collectif du SIAHVY (est géré par délégation de service public par Suez Eau France selon un contrat effectif depuis le 1^{er} janvier 2013. Il est certifié ISO 14001.

Indicateurs techniques

Le SIAHVY assure le transport des eaux usées de la commune de Morangis (3 833 abonnés) et d'une partie de la commune de Savigny-sur-Orge (env. 2 400 abonnés raccordés au réseau du SIAHVY)

Recensement des installations :

Linéaire de réseau EU (hors collecte)	98 km
Nombre de stations de relevage	36
Stations d'épuration	5

Indicateurs financiers

La redevance assainissement :

Pour le Syndicat, le montant de cette redevance prélevée sur la facture d'eau s'élève au 1^{er} janvier 2022 à 0,4871 € par m³ d'eau. Elle est cependant complétée par une part allouée au délégataire, soit 0,2225 €/m³ à Morangis et à Savigny.

L'intégralité du rapport SIAHVY : www.siahvy.org rubrique « Publications »

Synthèse du rapport sur le service de transport des eaux usées et des eaux pluviales transféré au

Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SyORP)

Présentation du service rendu

Ce syndicat regroupe en 2021 un total de 62 communes.

Ses compétences obligatoires :

- le transport des eaux usées (172 km)
- l'aménagement, l'équipement et la gestion des eaux de rivière (280 km de cours d'eau)
- l'aménagement et la gestion de la vallée (42 km de promenade, 2400 ha d'espaces naturels)

Ses compétences optionnelles : collecte des EU et des EP pour certaines communes, assistance à maîtrise d'ouvrage ou délégation, maîtrise d'œuvre.

Indicateurs techniques

Recensement des installations :

Linéaire de réseau EU	172 km
Linéaire de réseau EP	32,5 km
Stations d'épuration	15

Indicateurs financiers

La redevance assainissement :

Pour le Syndicat, le montant de cette redevance prélevée sur la facture d'eau s'élève en 2021 à 0,3008 € par m³ (inchangé par rapport à 2020).

L'intégralité du rapport du Syndicat de l'Orge : www.syndicatdelorge.fr/ rubrique « Le Kiosque »

Synthèse du rapport sur le service de transport des eaux usées et des eaux pluviales transféré
au

Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux de la vallée de l'Yerres
SyAGE

Présentation du service rendu

Le SyAGE est une collectivité locale de type intercommunal. Il s'agit d'un syndicat mixte, c'est à dire qu'il est composé à la fois de communes mais également de collectivités adhérentes d'une structure différente tels les groupements de communes.

De 9 communes à sa création en 1952, il est aujourd'hui composé de 52 communes et 31 groupements sur 3 départements pour un total de plus de 280 000 habitants.

Le service d'assainissement collectif est délégué par affermage.

Indicateurs techniques

Le Syage dessert 61 262 abonnés dont 12 359 sur les trois communes de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Recensement des installations :

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 610 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, (dont 113 km sur l'EPT GOSB)
- 113 km de réseau de transport des eaux usées (dont 10 km sur l'EPT GOSB)
- 613 km de réseau séparatif eaux pluviales (dont 91 km sur l'EPT GOSB)
- 113 postes de relevage eaux usées et 23 postes eaux pluviales (dont 69 et 3 sur l'EPT GOSB)

Indicateurs financiers

La redevance assainissement :

Pour le Syndicat, le montant de cette redevance prélevée sur la facture d'eau s'élève en 2021 à 0,99 € par m³ complété par 0,3640 €/m³ pour la part délégataire.

L'intégralité du rapport SYAGE : www.syage.org rubrique Kiosque

Synthèse du rapport sur le service de transport des eaux usées et des eaux pluviales transféré au

Département du Val de Marne

Présentation du service rendu

Le département du Val de Marne assure la gestion de 949 km de collecteurs

Le service est géré en régie par le service public départemental d'assainissement.

Indicateurs techniques

Nombre d'abonnés

Le département du Val de Marne assure le transport des effluents pour 1,397 millions de Val-de-Marnais soit 160 004 abonnés potentiels.

Recensement des installations :

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 949 km de collecteurs (dont 99,2 km gérés pour le compte du SIAAP)
- 227 stations électromécaniques

Indicateurs financiers

La redevance assainissement :

Le montant de la redevance prélevée sur la facture d'eau s'élève en 2021 à 0,5627 € par m³ pour l'ensemble des communes du Val de Marne (sauf Valenton et Villeneuve Saint-Georges, en vertu d'une convention avec le SyAGE).

L'intégralité du rapport CD94 : www.valdemarne.fr rubrique « Cadre de Vie » puis « Assurer une bonne gestion de l'eau » puis « Un service public de l'environnement et de l'assainissement »

Traitement des eaux usées

Synthèse du rapport sur le service de traitement des eaux usées transféré au

Syndicat mixte pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne
SIAAP

Présentation du service rendu

Le syndicat dépollue les eaux usées produites par les habitants et les industriels de Paris, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne auxquelles s'ajoutent celles de 180 communes du Val d'Oise, de l'Essonne, des Yvelines ainsi que de la Seine et Marne soit une population de 9 328 096 habitants. Son conseil d'administration est composé de 33 conseillers désignés par les Conseils Généraux de Paris, des Hauts de Seine, de Seine Saint Denis et du Val de Marne

Ce sont 2,4 millions de m³ d'eaux usées par jour, traitées par les 6 usines du SIAAP. Pour une grande partie du territoire, les eaux usées sont traitées sur l'usine Seine Amont à Valenton.

Les eaux épurées sont rejetées dans la Seine ou dans la Marne.

123 487 tonnes de boues (matière sèche) ont été produites en 2021 par le SIAAP, la répartition de la valorisation des boues est la suivante :

- 5% vers des cimenteries ;
- 31% vers de la valorisation thermique ;
- 29 % vers des filières d'épandage ;
- 31 % vers des plateformes de compostage ;
- 3% vers des méthaniseurs.

Indicateurs techniques (Seine Valenton)

D'une capacité hydraulique maximum de 1,5 Mm³/jour, et de dépollution des eaux usées émises par l'équivalent de 3 600 000 habitants, elle a traité l'équivalent de la pollution générée par 2 650 000 habitants.

Il y a 100% de conformité des équipements d'épuration et des performances épuratoires.

Indicateurs financiers

La part épuration sur la facture d'eau des abonnés est en hausse en 2021 par rapport à 2020, soit 1,119 €/m³ pour les communes de la Petite Couronne et 0,6840 €/m³ pour les communes de la Grande Couronne.

Les recettes correspondantes s'élèvent à 521 M€ en 2021 et représentent 79% du total des recettes de fonctionnement du SIAAP.

L'intégralité du rapport SIAAP : www.siaap.fr rubrique « publications » puis « éditions » et « institutionnelles »

ANNEXE 3 - NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

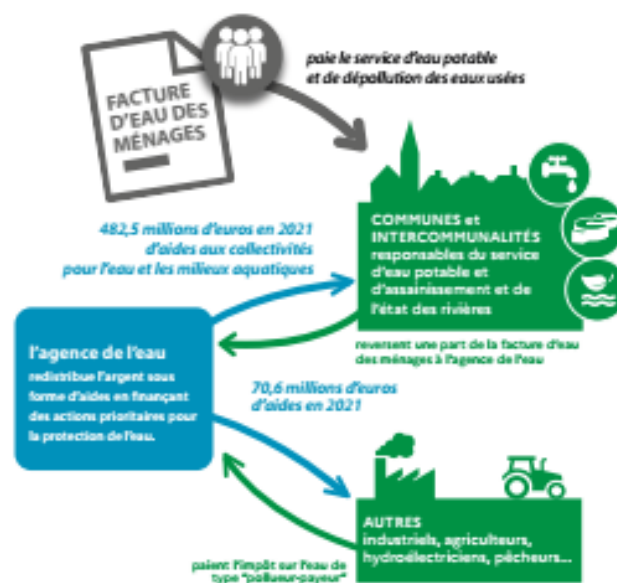
Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,39 euros TTC par m³ en 2021.

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/doc/SEPEA_videomp4
Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'État (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.21, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <http://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/faq-questions>

Ed. avril 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE / 1
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

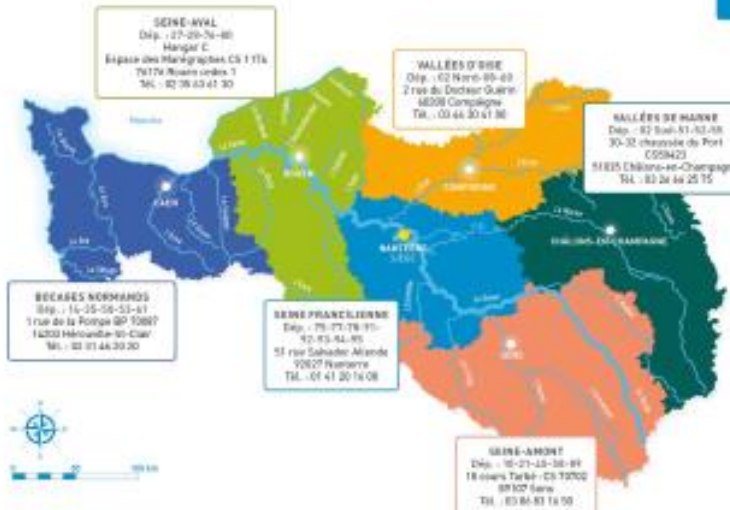
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ensemble
DONNONS
vie à l'eau
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr



**Un service
d'excellence pour
une eau
engagée !**

• Les missions du premier service public d'eau de France	6
• Le cycle de l'eau	7
• Périmètres desservis au 31 décembre 2021	8
• L'action du SEDIF en Île-de-France avec les services d'eau voisins	9
• L'organisation institutionnelle du service public de l'eau	10
• Les Commissions	12
• Des équipes mobilisées au service des usagers et des collectivités	14
• Un système certifié depuis 20 ans	15
• La gestion déléguée du service public de l'eau	16
• La tenue de débats et le choix du mode de gestion	18
• Un service public de l'eau engagé pour la planète et la biodiversité	20
• La préservation et la surveillance des ressources en eau	22
• Eau Solidaire, 11 ans d'actions au plus près des usagers	24
• Solidarité internationale	26

01

Un service public engagé... pour les usagers franciliens et à l'international

• L'origine de l'eau du SEDIF	30
• La gestion du risque inondation	31
• Le prélèvement	32
• La production	33
• Le pompage et le stockage	34
• Le transport et la distribution	35
• La performance réseau	36
• SI du service public de l'eau - propriété : SEDIF	37
• Gestion patrimoniale des réseaux	38
• Plan pluriannuel d'investissement	40
• Les ouvrages du SEDIF et les opérations significatives en 2021	42
• Maintenir un haut niveau de performance en poursuivant les travaux de renouvellement du patrimoine industriel	43
• Le renouvellement du réseau de distribution	46
• Innovation, diversité et réactivité	48
• Impact des projets du Grand Paris sur l'activité du SEDIF en 2021	49

02

Un service public engagé... pour l'aménagement du territoire et l'innovation

• Consommation et population	52
• Un système sous haute surveillance pour une continuité h24/7j/7	53
• Informer et sensibiliser le public	54
• Qualité de l'eau : qui contrôle quoi	56
• Les paramètres sous surveillance	58
• Tableau de bord de la qualité de l'eau	60
• L'expérience usagers	62
• L'Observatoire de la qualité du service public de l'eau	65
• Comprendre votre facture	66
• À quoi sert votre facture ?	68
• Comment évolue votre facture ?	70
• Facture et tarifs 2021	72
• Le budget consolidé	75
• Le compte administratif 2021	76
• La dette	77
• L'investissement : financement et réalisation	78

03

Un service public engagé... pour une eau d'excellence et un coût maîtrisé

2021 : une année décisive pour le service public de l'eau de demain



LE PRÉSIDENT André SANTINI

Ancien ministre

Maire d'Issy-les-
Moulineaux (92)

Vice-président de la
Métropole du Grand
Paris

Vice-président de
l'EPT Grand Paris
Seine Ouest (GPSO)

Chers amis,

L'année 2021 a permis de tracer les lignes directrices pour l'avenir du service public de l'eau et ses 4 millions d'usagers en Île-de-France.

Après de longs mois d'informations et de débats, conduits en toute transparence, le mode d'organisation du SEDIF pour la période 2024-2035 a été décidé en mai 2021. Réunis en Comité syndical extraordinaire, les élus se sont prononcés démocratiquement et clairement **en votant à près de 90 % pour une délégation de service public renouvelée et encore modernisée.**

Le processus suit actuellement son cours, avec la sélection des candidats en juillet 2021, puis l'analyse des offres reçues fin mars 2022, et les phases de négociation jusqu'à la signature du nouveau contrat de concession à la mi-2023.

En parallèle, sur le terrain, nous déployons notre **évolution vers le « Smart SEDIF ».**

Le XV^e plan (2016-2021) s'est achevé avec 620 millions d'euros de travaux et le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), sur 10 ans, a démarré au 1^{er} janvier 2022. Entre innovation et résilience, ce XV^e plan quinquennal a démontré l'agilité et la capacité du SEDIF à poursuivre ses efforts constants d'investissement, de modernisation et de rénovation, malgré la crise sanitaire, au service de nos usagers. **Au total, 220 opérations de travaux ont vu le jour.**

Parmi les plus emblématiques, notons, l'an dernier, la livraison très attendue de la station de pompage et des réservoirs de **Bruyères-de-Sèvres** (Hauts-de-Seine), les investissements sur le **plateau de Saclay** (Essonne) – 50 millions d'euros au total – avec la refonte complète en cours du site de Palaiseau et la liaison avec le réservoir de Saclay.

Au cours de cette année, nous avons aussi avancé sur notre **projet pionnier, « Vers une eau pure, sans calcaire, sans chlore »**, qui éliminera un maximum de micropolluants et de perturbateurs endocriniens, et toujours sans déchets plastiques.

Porteur sur le plan sanitaire, écologique et économique, il repose sur une nouvelle vision. Son intérêt ne se mesure pas à l'aune de la seule facture d'eau, car son but est de générer, au final, des économies pour les usagers, une protection de leur santé et la préservation de la planète.

La transition énergétique et écologique est accélérée, avec des économies d'énergie et une diminution des déchets plastiques.

Enfin, notre projet renforcera, encore, la confiance dans le traitement de l'eau délivrée au robinet de nos usagers.

Nous pouvons également être fiers de notre programme de coopération internationale, qui a célébré ses 35 ans, en franchissant le cap symbolique des **5 millions de personnes aidées dans le monde grâce à Solidarité Eau.**

Voilà, chers amis, les grands sujets qui animent notre **engagement mutuel et solidaire depuis près de 100 ans.** J'en profite pour remercier très sincèrement les élus et les agents du SEDIF pour leur professionnalisme, reconnu et respecté, leur investissement et leur engagement pour le service public. **Vous aurez l'occasion de découvrir certains de leurs visages et de leurs témoignages au travers de ce rapport annuel.**

Continuons ensemble de faire rayonner le service public de l'eau !

Ensemble
André Santini

Faits marquants 2021

Chronologie

26 janvier

Ancien directeur général des services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, Raymond Loiseleur est nommé directeur général des services du SEDIF et succède à Philippe Knusmann.

12 avril

Portés par la marque relationnelle « Mon eau & Moi », trois nouveaux outils digitaux sont lancés par le SEDIF et son délégataire, Veolia Eau d'Île-de-France : une application mobile, un assistant vocal et un espace consommateur.

22 avril

À l'occasion de la journée de la Terre, le SEDIF lance une campagne vidéo pour mettre en lumière ses actions pour limiter l'impact de son activité sur l'environnement et préserver ce dernier.



27 mai

Au terme de deux ans d'études, d'information et de formation des élus et de débats, le Comité syndical du SEDIF se prononce sur le futur mode de gestion du service public de l'eau, qui entrera officiellement en vigueur au 1^{er} janvier 2024 pour 12 ans. La délégation de service public est approuvée par près de 90% des élus et le service global par 65% des suffrages (versus un service alloti).

24 juin

Trois nouvelles vice-présidentes et un vice-président sont élus lors du Comité du SEDIF. Voir p.11, composition du bureau.

22 mars

À l'occasion de la journée mondiale de l'eau, le Club des Grands services d'eau du monde se réunit en visioconférence autour de la crise sanitaire et ses conséquences sur la gestion de l'eau potable.

20 avril

L'association de consommateurs UFC-Que Choisir publie une étude sur la qualité de l'eau potable et rappelle que l'eau distribuée par le SEDIF est toujours d'une qualité irréprochable.



Printemps

L'association Abeille Machine installe un rucher sur le site du réservoir de CœUILLY, à Champigny-sur-Marne (94).

Du 31 mai au 4 juin

Le SEDIF et son délégataire organisent la campagne Eco Cons'eau auprès des enfants des écoles élémentaires du territoire, pour les sensibiliser à la nécessité de préserver la ressource en eau et encourager les bons gestes à adopter pour l'économiser.



30 juin

Dans le cadre d'un renouvellement de canalisation sous la ligne 1 du métro, en franchissement de la RN13, le SEDIF baptise le microtunnelier « Claire » à Neuilly-sur-Seine (92).

Été

Lancement des travaux de rénovation de l'unité de décantation de la filière biologique de l'usine de Méry-sur-Oise (95).



27 août

Visite d'été du Président à Palaiseau (91). L'aménagement du plateau de Saclay, qualifié d'Opération d'Intérêt National, est l'un des enjeux majeurs du Grand Paris.

18 septembre

L'usine de Méry-sur-Oise (95) ouvre ses portes au public à l'occasion de l'édition 2021 des Journées du Patrimoine.

Du 21 septembre au 3 octobre

Le SEDIF est partenaire de l'ASTEE, l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement, à l'occasion de son 100^e Congrès.

Courant octobre

Lancement de la campagne média sur le projet pionnier « Vers une eau pure, sans calcaire, sans chlore », dont l'objectif est de délivrer aux 4 millions d'usagers du SEDIF une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants.



7 octobre

Le SEDIF inaugure les réservoirs et la station de pompage de Bruyères-de-Sèvres (92) au terme de 4 ans de travaux. Totalement reconstruits, les réservoirs permettent d'alimenter en eau près de 40 000 habitants de l'ouest parisien et d'accueillir des développements futurs.

14 octobre

Le Comité du SEDIF décide de la création d'une nouvelle commission pour la transition écologique et la mise en place d'un groupe d'experts « Eau sans chlore ».

À partir d'octobre

Dans le cadre du programme d'éco-délégués mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, un kit de sensibilisation « Les MonstroDOS », créé par le SEDIF et son délégataire, est proposé aux collèges du territoire.



28 octobre

Le SEDIF organise un colloque à la Maison de la Mutualité pour célébrer le cap symbolique des 5 millions de personnes aidées dans le monde grâce au programme Solidarité Eau.

25 novembre

Les experts du comité « Eau sans chlore » se réunissent au SEDIF afin de partager leurs connaissances techniques et expériences.



16 décembre

Adoption du plan pluriannuel d'investissement pour 2022-2031. D'un montant global de 2,5 milliards d'euros, ce plan donne la vision pour 10 ans du plus grand service public d'eau de France.

Courant 2021

Déploiement des projets primés lors de l'appel à projets « **Trophées Eau Solidaire** »
Voir p. 24-25

A young girl with dark, curly hair is smiling and giving a thumbs-up gesture. She is wearing a light-colored shirt. The background is a blurred indoor setting, possibly a classroom or office. A large blue circle is overlaid on the image, containing the text '01 Un service public engagé... pour les usagers franciliens et à l'international'.

01

**Un service
public engagé...
pour les usagers
franciliens et à
l'international**

• Les missions du premier service public d'eau de France	6
• Le cycle de l'eau	7
• Périmètre desservi au 31 décembre 2021	8
• L'action du SEDIF en Île-de-France avec les services d'eau voisins	9
• L'organisation institutionnelle du service public de l'eau	10
• Les Commissions	12
• Des équipes mobilisées au service des usagers et des collectivités	14
• Un système certifié depuis 20 ans	15
• La gestion déléguée du service public de l'eau	16
• La tenue de débats et le choix du mode de gestion	18
• Un service public de l'eau engagé pour la planète et la biodiversité	20
• La préservation et la surveillance des ressources en eau	22
• Eau Solidaire, 11 ans d'actions au plus près des usagers	24
• Solidarité internationale	26

Les missions du premier service public d'eau de France

Le SEDIF, premier service public d'eau de France pour la population desservie, assure la production et la distribution d'eau potable. Il veille scrupuleusement à la qualité irréprochable de cette eau ainsi qu'à la qualité du service délivré à ses usagers. Il est propriétaire de l'ensemble des infrastructures nécessaires à la réalisation de ses missions, dont l'exploitation est toutefois confiée à des opérateurs privés, à travers des contrats de délégation de service public qui se termineront le 31 décembre 2023. Assurant une activité d'importance vitale, il garantit la continuité de service à tous ses usagers.

De la ressource à l'utilisateur

Le SEDIF assure la production et la distribution d'une eau de qualité sanitaire irréprochable à l'ensemble des communes desservies.

Il possède à cet effet un patrimoine important qu'il entretient et renouvelle constamment (dont 3 usines de production et de distribution d'eau situées à Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise).

Le service public de l'eau, attachant une importance toute particulière à la qualité du service délivré à ses abonnés et à l'ensemble des usagers du territoire, définit les axes prioritaires d'amélioration des parcours afin de leur apporter une expérience efficace, personnalisée et différenciante. Il garantit en particulier :

- d'informer au mieux les usagers en leur transmettant toutes les informations utiles sur la qualité de l'eau, le prix et les travaux en cours ;

- de les sensibiliser à la préservation de la ressource ;
- de gérer avec rapidité leurs demandes et réclamations ;
- de recouvrer le montant de la facture d'eau et venir en aide aux usagers ayant des difficultés de paiement ;
- de mettre à leur disposition des outils et services simples et utiles.

Par le biais de la facture d'eau, le SEDIF est chargé de collecter diverses taxes et redevances, qu'il recouvre, sans assurer aucune responsabilité quant à leur taux et leur montant, et les reverse ensuite aux différents organismes qui les ont instituées.

Une délégation sous contrôle et une phase de réflexion pour son futur contrat en 2023

Pour assurer toutes ces missions, le SEDIF a confié, sous son pilotage et son contrôle permanent, la production, l'exploitation, la distribution de l'eau et la gestion de la relation avec les usagers à une société dédiée, Veolia Eau d'Île-de-France, par un contrat de délégation de service public. Ce contrat s'applique au périmètre du SEDIF au moment de sa signature en 2010 (et étendu depuis) et prendra fin le 31 décembre 2023.

Pour la commune de Seine-Port, qui a adhéré au SEDIF en 2020, l'exploitation du service est confiée via une délégation de service public à la société SUEZ.

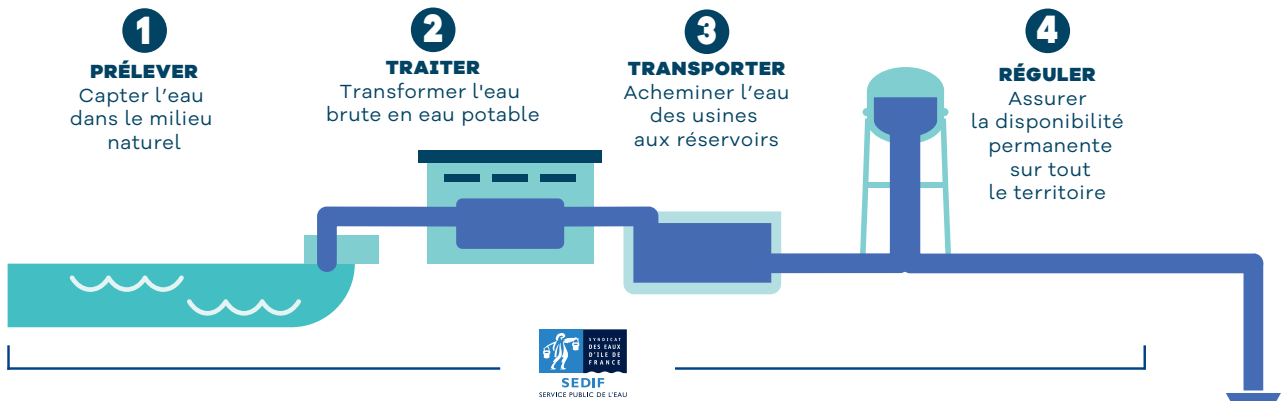
L'ensemble des communes du périmètre seront incluses dans le futur contrat de délégation qui démarrera au 1^{er} janvier 2024.

Le cycle de l'eau

Voici les grandes étapes de ce cycle
et la répartition des coûts payés par l'utilisateur au 1^{er} janvier 2021.

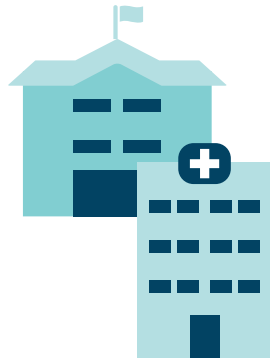
31 % POUR L'EAU POTABLE

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

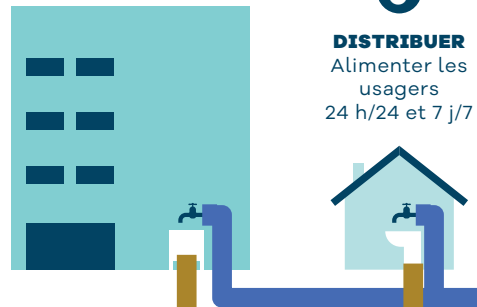


22 % POUR LES TAXES

TAXES ET REDEVANCES

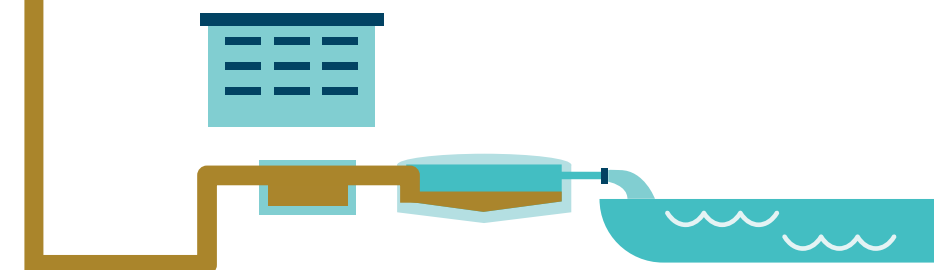


USAGERS



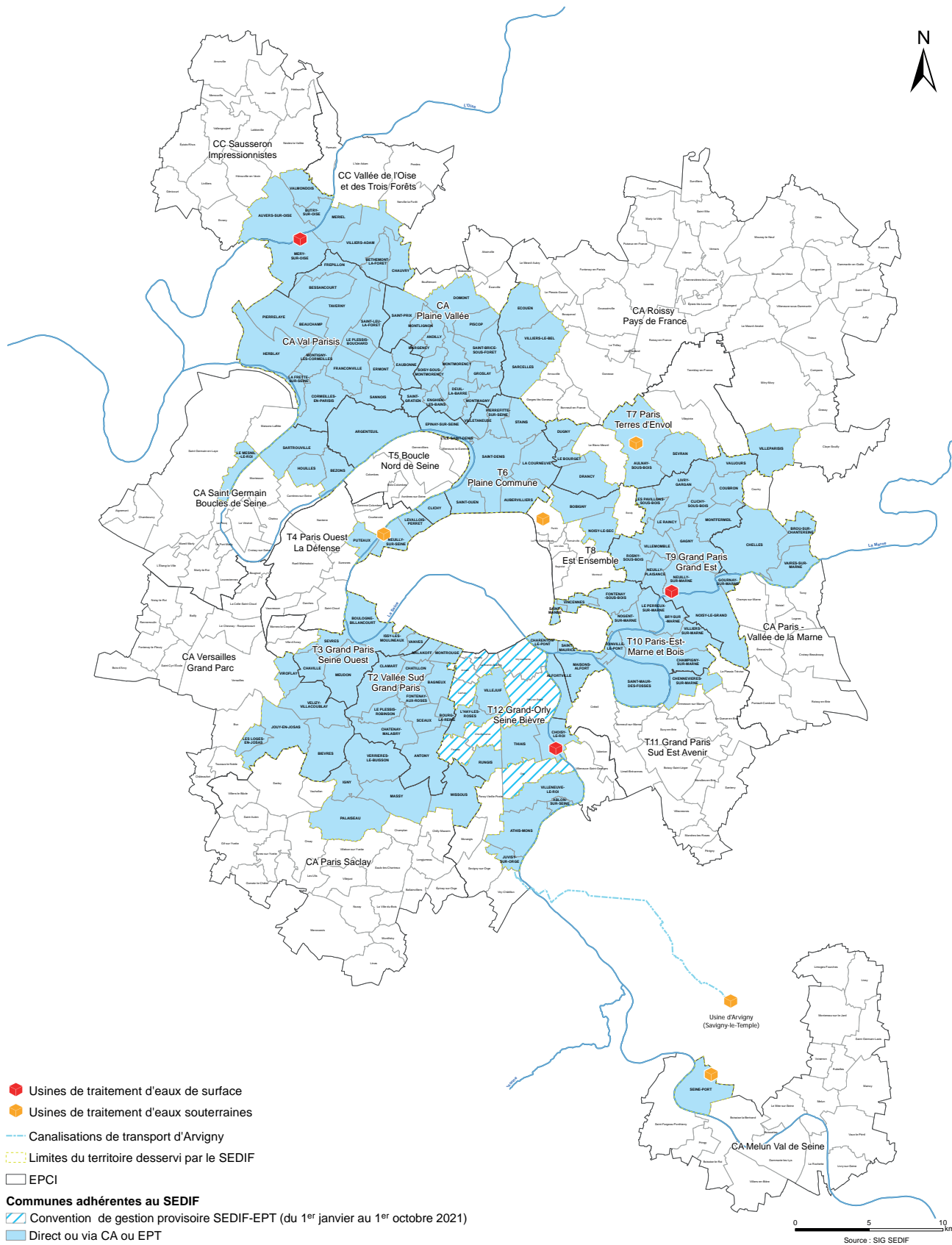
ASSAINISSEMENT

47 % POUR L'ASSAINISSEMENT



SURVEILLER
Contrôler la qualité sanitaire de l'eau tout au long de son parcours

Périmètre desservi au 31 décembre 2021



L'action du SEDIF en Île-de-France avec les services d'eau voisins

Les unités de production, les équipements et le réseau de transport du SEDIF structurent de façon prépondérante l'ossature du service public de l'eau à l'échelle de l'aire métropolitaine francilienne.

Les trois usines principales de production d'eau potable du SEDIF, ainsi que son réseau de transport et de réservoirs, sont des unités majeures dans le schéma régional de production et de distribution d'eau potable. Au-delà de la sécurisation des besoins de ses propres usagers, le SEDIF est également en collaboration étroite, poursuivie en 2021, avec les services voisins sous divers angles :

Principales ventes d'eau en gros :

- depuis février 2020, dans le cadre d'un contrat de 7 ans, le SEDIF fournit la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise pour une part prépondérante de ses besoins en eau : ainsi, plus de 8 millions de m³ lui ont été livrés en 2021 depuis l'usine de Méry-sur-Oise ;
- Sénéo est également approvisionné de façon constante par le SEDIF : en 2021, ce sont près de 1,6 million de m³ d'eau décarbonatée avec un objectif de THCa de 15°F qui lui ont été fournis, en provenance de l'usine de Méry-sur-Oise, dans le cadre d'un contrat de 15 ans.

Organisation et mise en œuvre du retrait partiel des EPT Est Ensemble et Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) :

- à l'issue d'une longue réflexion, chacun de ces deux EPT a confirmé en 2021 sa volonté de mettre en place une régie pour gérer le service de l'eau à son échelle, à compter de 2024 ;

- jusqu'au 31 décembre 2023, ces EPT et le SEDIF sont désormais cocontractants du contrat de DSP en place avec Veolia Eau d'Île-de-France et les années 2021 à 2023 sont mises à profit pour que chacun s'organise à son échelle et en interactions, les deux EPT n'étant pas autonomes en matière de production d'eau potable ;

- en particulier en 2021 :

- GOSB a demandé au SEDIF, de poursuivre son action pour son compte du 1^{er} janvier au 30 septembre, dans le cadre d'une convention de gestion provisoire, le temps de finaliser son processus de décision ;
- les discussions ont été engagées pour définir les modalités de retrait du SEDIF, tant en termes de répartition du patrimoine et des équipements, que d'identification des incidences financières et administratives associées ;
- ces discussions ont également porté sur les modalités de mise en place de conventions de vente d'eau en gros aux deux EPT par le SEDIF à partir de 2024 depuis ses installations ;
- enfin, une réflexion est engagée sur les modalités de gestion des interactions courantes entre exploitants à compter de 2024 ainsi que de séparation physique des réseaux.

- ce travail conséquent, visant à assurer la continuité de service pour les usagers, se poursuit en 2022.

Collaborations avec les services voisins :

- la convention de secours mutuel entre le SEDIF, son délégataire, la Ville de Paris et sa régie fait l'objet d'un suivi régulier, s'agissant notamment des interconnexions et des essais menés sur les capacités de transfert, de la programmation des travaux respectifs afin de garantir collectivement la capacité à se sécuriser l'un l'autre pendant les phases d'indisponibilité des équipements en travaux, ou encore les actions conjointes menées pour les exercices annuels de crise pilotés par la Préfecture ;
- le groupement de commandes, réunissant Aquavesc, Eau de Paris, le SEDIF et Sénéo poursuit son action en matière d'études. A notamment été lancée en 2021 une étude sur la sécurité et la sûreté des installations et les impacts d'une crue extrême sur les besoins en eau pour tenir compte des déplacements de population et les capacités croisées de soutien entre opérateurs voisins ;
- les discussions engagées se poursuivent avec la Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay, sur l'enjeu de l'approvisionnement du Plateau de Saclay, en fort développement.

L'organisation institutionnelle du service public de l'eau

Les collectivités membres

**11 établissements publics territoriaux,
8 communautés d'agglomération et 8 communes**

Adhèrent, délèguent la compétence eau potable, désignent leurs délégués qui formeront le Comité lors d'un Conseil de territoire, communautaire ou municipal.

Le Comité

Assemblée délibérante plénière

Règle par ses délibérations les affaires majeures du SEDIF, délibère sur les contrats de délégation de service public et ses avenants, sur le choix du futur mode de gestion du service public de l'eau, décide des grandes orientations du service public de l'eau et des investissements à réaliser, vote le budget, les comptes et le prix de l'eau.



Le Président

Organe exécutif

Représente le SEDIF, préside le Comité et le Bureau, fixe leur ordre du jour, prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes, prend les décisions dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité.

et

Les Vice-présidentes et Vice-présidents

Prennent les décisions dans les domaines que le Président leur a délégué.

composent

Le Bureau

Assemblée délibérante restreinte

Gère les affaires courantes, prend les décisions dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité (programmes et avant-projets de travaux, marchés publics, biens mobiliers et immobiliers, etc.).

Les Commissions

1 Commission consultative du service public local de l'eau

Participe à la gestion, au contrôle et à l'amélioration du service public de l'eau, en permettant aux représentants des usagers de s'exprimer.

3 Commissions techniques obligatoires

Etudient et rendent un avis sur les questions à soumettre au Comité et au Bureau dans les domaines suivants : appels d'offres et jurys, délégation de service public, contrôle financier.

6 Commissions techniques constituées par choix du Comité

Etudient et rendent un avis sur les questions à soumettre au Comité dans les domaines suivants : tarification, travaux, relations et solidarité internationales, communication, systèmes d'information, transition écologique et énergétique.

Le contexte sanitaire et la réglementation afférente ont imposé au SEDIF en 2020 de retransmettre sur internet ses séances de Comité. Fort de cette expérience, et depuis 2021, les séances du Comité sont désormais accessibles en direct sur le site internet du SEDIF via sa chaîne Youtube.

Le Bureau

Composition au 31 décembre 2021



Le Président

André SANTINI

Ancien Ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)
Vice-président de la Métropole
du Grand Paris
Vice-président de Grand Paris
Seine Ouest

Par délibération n° 2020-11 du 24 septembre 2020, le Comité a fixé le nombre de vice-présidents composant le Bureau à 10. Ce nombre a été porté à 14 sur un maximum de 15, le 24 juin 2021, et les trois nouvelles vice-présidentes et le nouveau vice-président ont été élus le même jour (postes 11 à 14).

Retrouvez la composition du Comité en 2021 dans l'**annexe 02** « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les 14 Vice-présidentes et Vice-présidents (dans leur ordre d'élection)

Les nouveaux membres du Bureau ainsi élus, se sont réunis pour la première fois le 2 juillet 2021



1 — Luc STREHAIANO

Maire de Soisy-sous-Montmorency (95)
Vice-président délégué
du Conseil départemental du Val d'Oise
Président de la CA Plaine Vallée



8 — Gilles POUX

Maire de La Courneuve (93)
Conseiller métropolitain de la Métropole
du Grand Paris
Conseiller territorial de Plaine Commune



2 — Georges SIFFREDI

Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine (92)
Vice-président de la Métropole
du Grand Paris



9 — Grégoire DE LASTEYRIE

Maire de Palaiseau (91)
Président de la CA Paris Saclay



3 — Richard DELL'AGNOLA

Maire de Thiais (94)
Vice-président de Grand-Orly Seine Bièvre
Vice-président de la Métropole
du Grand Paris



10 — Tonino PANETTA

Maire de Choisy-le-Roi (94)
Conseiller territorial de Grand-Orly
Seine Bièvre



4 — Luc CARVOUNAS

Maire d'Alfortville (94)
Vice-président de la Métropole
du Grand Paris
Vice-président de Grand Paris Sud Est
Avenir



11 — Karine FRANCKET

Maire d'Aubervilliers (93)
Vice-Présidente de Plaine Commune
Conseillère départementale de
Seine-Saint-Denis
Présidente de l'OPH Aubervilliers



5 — Pierre-Christophe BAGUET

Maire de Boulogne-Billancourt (92)
Président de Grand Paris Seine Ouest



12 — Aude LAGARDE

Maire de Drancy (93)
Conseillère départementale
de Seine-Saint-Denis



6 — Sylvain BERRIOS

Maire de Saint-Maur-des-Fossés (94)
Vice-président de la Métropole
du Grand Paris
Vice-président de Paris Est Marne & Bois



13 — Anne PELLETIER LE BARBIER

Maire de Bièvres (91)
Vice-présidente de la CA Versailles
Grand Parc
Conseillère départementale de l'Essonne



7 — Pierre-Edouard EON

Maire de Méry-sur-Oise (95)
Premier Vice-président de la
Communauté de communes de la Vallée
de l'Oise et des Trois Forêts
Conseiller départemental du Val d'Oise



14 — Mathieu HANOTIN

Maire de Saint-Denis (93)
Président de Plaine Commune

Les Commissions

Constituées de délégués titulaires désignés parmi les membres du Comité selon le principe de la représentation proportionnelle, et présidées de droit par le Président du SEDIF, elles sont chargées d'étudier et de rendre un avis sur les questions à soumettre au Comité.

4 COMMISSIONS OBLIGATOIRES EN APPLICATION DES TEXTES

La commission d'appel d'offres

Parfois formée en jury de maîtrise d'œuvre, elle attribue les marchés publics et est informée de l'attribution des marchés subséquents et marchés à procédure non formalisée supérieurs aux seuils européens.

Elle s'est tenue six fois, a prononcé vingt-et-une attributions (30 lots au total) et a formulé un avis favorable sur deux marchés subséquents.

La commission consultative des services publics locaux

Elle permet aux représentants d'usagers de s'exprimer et de participer à la gestion, au contrôle et à l'amélioration du service. Elle se réunit deux fois par an sur :

- le choix du mode de gestion du service public de l'eau potable ;
- l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et des rapports d'activité du SEDIF et des délégués de l'exercice 2020 ;
- le suivi du contrôle de la DSP, de la relation usagers, et des résultats de l'Observatoire de la qualité du service public de l'eau ;
- l'avis sur les projets de participation à des programmes de R&D.

La commission de contrôle financier

Elle est consultée sur les comptes du délégataire, les orientations budgétaires du SEDIF, la fixation des redevances collectées et reversées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à Voies Navigables de France et à l'EPTB Seine Grands Lacs. En 2021, cette commission s'est prononcée sur les sujets suivants :

- l'examen des comptes 2020 du délégataire, des documents budgétaires du SEDIF ;
- le XVI^e Plan ;
- les modalités de fixation des redevances pour 2022, et les comptes prévisionnels du délégataire 2022.

La commission de délégation du service public de l'eau

Elle donne son avis sur les projets d'avenants aux contrats de DSP qui en impacteraient notablement leurs économies.

En 2021, cette commission s'est réunie une fois dans le cadre de l'avenant au contrat de DSP Suez pour la commune de Seine-Port.

LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

Le Comité technique

Il est consulté sur toutes les questions relevant de l'organisation des services et des méthodes et techniques de travail, ainsi que sur le plan de formation et les grandes orientations pour l'accomplissement des tâches au sein des services.

Le Comité Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail (CHSCT)

Il examine toutes les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité.

→ Retrouvez la composition des commissions dans l'**annexe 02** «Les données de l'eau dans ma commune»



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES LIBREMENT INSTITUÉES PAR LE COMITÉ DU SEDIF

La commission Travaux

Elle suit les programmes d'investissements, de recherches, d'études et de partenariats, ainsi que le contrôle des DSP. En 2021, elle a notamment rendu :

- un avis sur les programmes 2022 des travaux du SEDIF et ceux confiés à Veolia Eau d'Île-de-France ;
- un avis sur le XVI^e plan pluriannuel d'investissement 2022-2031.

La commission Communication

Elle est consultée pour avis sur les actions de communication du SEDIF, les supports pédagogiques, les projets numériques, les actions événementielles.

La commission Systèmes d'information

Elle examine les projets relatifs au Système d'information (SI) du SEDIF et du délégataire.

La commission Tarification

Elle examine la politique tarifaire et suit le dispositif Eau Solidaire destiné aux usagers en difficulté. À son ordre du jour en 2021 ont figuré :

- l'examen du bilan 2020 du dispositif ;
- une information sur les actions de communication menées et à venir pour le promouvoir ;
- une présentation de l'appel à projet sur les thématiques du programme.

La commission Relations internationales et Solidarité

Elle instruit les demandes de subventions et suit l'avancement des projets.

En 2021, elle s'est réunie sur les sujets suivants :

- l'attribution de 0,6 M € à 6 projets du programme complémentaire 2021 ;
- le financement de 13 projets représentant 1,4 M€ d'aides pour 2022 ;
- l'avancement des projets en cours.

La commission pour la Transition écologique et énergétique

Elle est créée le 14 octobre 2021 et est chargée de :

- donner un avis sur la stratégie et les actions du Plan Climat eau et énergie et son évaluation ;
- donner un avis de façon plus générale sur l'action du SEDIF en matière environnementale notamment sur la préservation de la ressource, la promotion de la biodiversité et de la végétalisation,...



Luc STREHAIANO

*Vice-président du SEDIF - Délégation Travaux / Personnel / CNAS
Maire de Soisy-sous-Montmorency (95)
Vice-président délégué du conseil départemental du Val d'Oise
Président de la CA Plaine Vallée*



Les commissions permettent d'associer plus encore un grand nombre de délégués au fonctionnement et aux décisions du SEDIF.

Des équipes mobilisées au service des usagers et des collectivités

Le personnel du SEDIF est composé de fonctionnaires et agents publics territoriaux. Ils préparent et mettent en œuvre les décisions prises par les élus et contrôlent les missions du délégataire, dans le respect des clauses des contrats de DSP.

112
agents en poste
71 femmes et 41 hommes



Au 31/12/2021



Mathieu Gaume, chargé d'opérations au service Ouvrage, à l'usine de Méry-sur-Oise

En 2021, dans un contexte de crise sanitaire, la politique ressources humaines s'est poursuivie sur les volets suivants :

- mise en place d'une charte relative au télétravail (hors crise sanitaire) ;
- élaboration du plan égalité femmes – hommes ;

- actualisation de la réglementation relative aux 1607h, et ajustement du règlement des congés ;

- mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

PERSONNEL ADMINISTRATIF

60

Catégorie A

Hommes **10** — Femmes **18**

Catégorie B

Hommes **3** — Femmes **7**

Catégorie C

Hommes **3** — Femmes **19**

PERSONNEL TECHNIQUE

52

Catégorie A

Hommes **24** — Femmes **24**

Catégorie B

Hommes **1** — Femmes **3**

Catégorie C

Hommes **0** — Femmes **0**

Un système certifié depuis 20 ans

Le SEDIF œuvre quotidiennement pour un service public de qualité certifié ISO 14001 depuis février 2002 et ISO 9001 depuis juin 2006.

Une politique qualité exigeante sur 32 axes prioritaires

- La politique environnementale 2021 se décline en 21 axes, 14 objectifs environnementaux et 7 de développement durable, dont la prévention des nuisances sonores, la préservation de la biodiversité, l'utilisation des techniques sans tranchée.
- La politique qualité 2021 se définit en 11 axes prioritaires, dont la prévention des risques, la sécurité juridique, la transparence dans la passation des marchés publics.

La préservation de l'environnement

Dès 1999, le SEDIF s'est engagé sur la voie de la certification et de la préservation de l'environnement dans une logique d'amélioration continue du service de l'eau : **il est certifié ISO 14001 depuis 2002** pour toute son activité, sur tout le territoire syndical.

La mise en œuvre de la politique se fait à l'aide d'un programme de management de l'environnement qui, en 2021, suivait 141 actions concrètes déclinées en 25 objectifs.

Le système de management est contrôlé chaque année une semaine par un organisme externe et le SEDIF a déjà obtenu 6 fois le renouvellement de la certification ISO 14001 sans qu'aucune non-conformité n'ait jamais été identifiée.

La performance environnementale, en progression de 10 points, s'élève à 87% pour l'année 2021.

Une politique qualité exigeante sur 32 axes prioritaires

Le coût environnemental consolidé SEDIF / Délégataire s'élève à plus de 47 M€ pour l'année 2021.

Ce chiffre est calculé sur la moyenne des investissements environnementaux associés aux 23 opérations achevées dans l'année. Parmi ces 23 opérations :

- la sécurisation de 36 bouches et poteaux incendie répartis sur 11 communes, par la pose d'un limiteur de débit permettant de réduire fortement la hauteur du geyser en supprimant ainsi les risques d'accidents, sans diminuer la puissance des lances à incendie, tout en préservant les ressources en eau ;
- la reconstruction de la station de pompage et des réservoirs de Bruyères-de-Sèvres, qui intègre la construction de deux nouveaux réservoirs et d'une nouvelle station de pompage avec des groupes de pompage économes en énergie, puis la démolition des anciennes installations.

Au cours des 20 années d'application de la politique environnementale, le SEDIF a investi plus de 305 M€ sur 364 opérations réalisées, soit un investissement annuel moyen dépassant 15 M€ HT.



Visite de l'usine de Méry-sur-Oise, fleuron technologique du Syndicat, en juillet 2021

La qualité de l'achat public

En février 2004, le SEDIF s'est lancé dans une démarche qualité de l'achat public et d'optimisation de la satisfaction du client : **il est certifié ISO 9001 depuis 2006** pour l'ensemble du processus de commande publique, de la décision d'achat jusqu'au paiement du marché.

La politique est mise en œuvre à travers un programme de management de la qualité surveillé par 32 indicateurs (24 indicateurs de performance et 8 de suivi). La qualité du service est contrôlée par 17 indicateurs et 15 indicateurs qui vérifient les délais de réalisation.

En mai 2021, le SEDIF a obtenu le 5^e renouvellement de la certification ISO 9001 au cours d'un audit externe combiné qualité – environnement qui a permis de relever 25 points forts.

La performance qualité 2021 reste à un niveau élevé de 83%, équivalent au niveau atteint en 2020.

La gestion déléguée du service public de l'eau

Répartition des rôles et documents de référence

Les collectivités membres

Confient la compétence eau potable au SEDIF.
Elles sont représentées et prennent les décisions au sein du Comité du SEDIF.

STATUTS

Définis par les membres, ils fixent le périmètre, le siège, les compétences transférées, les modalités de représentation.

Le SEDIF

Autorité organisatrice, garante du service de production et de distribution de l'eau potable, propriétaire des installations, maître d'ouvrage

- Il décide des grandes orientations du service, notamment du prix de l'eau, des choix budgétaires, de la politique d'investissement et des évolutions du service à l'utilisateur.
- Il finance et réalise les travaux neufs et de renouvellement patrimonial, soit 80 % des besoins et environ 100 M€ H.T. par an.
- Il contrôle la bonne exécution du service délégué.

Les usagers, représentés par leurs associations,
examinent le rapport annuel, s'expriment sur les choix opérés sur le service proposé.

Contrat de DSP,

Mis en concurrence par le SEDIF, révisé tous les 3 ans, le contrat de délégation de service public prescrit les modalités de gestion du service public de l'eau et de reporting.

Usagers,
544 602 abonnés

4,1 millions d'usagers

Règlement de service,

Établi par le SEDIF, il définit les obligations mutuelles :

- du délégataire ;
- des abonnés ;
- des usagers ;
- des propriétaires.

Veolia eau d'Île-de-France société dédiée, délégataire du service public de l'eau

- Elle gère la production, le transport, la sécurisation, le stockage, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau potable sur tout le territoire du SEDIF.
- Elle exploite, entretient, surveille les installations et les réserves foncières.
- Elle conduit des études et réalise certains travaux.
- Elle gère la relation avec les abonnés et les usagers.
- Elle facture.

Voir **l'annexe 04** « Le contrôle de la délégation du service public ».

Le contrat de délégation de service public, qui lie la CAMVS (Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine) à travers la commune de Seine-Port, confié à SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 15 ans, arrivait à son terme le 31/12/2021.

Un avenant de prolongation de 2 années a été signé en 2021 en application de l'alinéa 5 de l'article L.3135-1 du code de la commande publique, afin d'aligner l'échéance du contrat sur celui de la DSP en cours avec Veolia Eau d'Île-de-France. Cet avenant apporte également des évolutions contractuelles :

- mise à jour de certaines clauses dont le RGPD ;
- précisions des modalités de fin de contrat ;
- un reporting renforcé ;
- des travaux supplémentaires à la charge du délégataire (inspection décennale de Forage, sécurisation du réservoir, renforcement d'une canalisation, remplacement des branchements plomb restants).

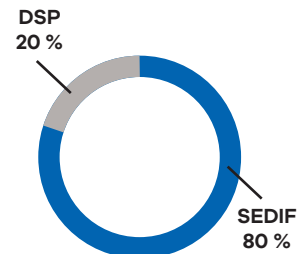
La commune de Seine-Port intégrera le périmètre du futur contrat au 1^{er} janvier 2024.

Le périmètre de la DSP : zoom sur les travaux

Le délégataire est chargé des travaux :

- en relation directe avec l'utilisateur (compteurs, branchements...);
- de renouvellement de réseau du fait d'opérations de voirie ;
- tiers (ZAC...);
- d'entretien et de renouvellement fonctionnel des installations, représentant 20 % des besoins et environ 25 M€ H.T. par an ;
- liés à des projets neufs : déploiement de la télérelève des compteurs d'eau, de la surveillance permanente du réseau (pour la détection précoce des fuites et la traçabilité totale de l'eau) et refonte complète du système d'information du service de l'eau.

Le délégataire peut par ailleurs exercer, après accord du SEDIF, quelques activités accessoires qui relèvent du secteur concurrentiel.



La transparence, axe structurant du contrat et du contrôle de la DSP

Le SEDIF dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière de la délégation et sur la qualité du service rendu aux usagers. La création d'une société dédiée et l'accès en temps réel à l'intégralité du système d'information du délégataire garantissent un très haut niveau de contrôle.

UN CONTRÔLE ÉTENDU DU DÉLÉGATAIRE

- **4 revues trimestrielles d'activité**, formalisées lors d'une réunion d'échanges avec le SEDIF, sont exigées pour traiter les sujets relatifs à l'application du contrat et au respect des engagements.
- **Près de 150 indicateurs de performance**, couvrant la plupart des aspects du service, sont imposés au délégataire pour assurer un suivi précis des conditions d'exécution du contrat. Des objectifs de résultat entrent dans le calcul de sa rémunération.
- Une fois l'exercice clôturé, le délégataire est tenu de produire de **nombreux bilans annuels** qui détaillent les différents pans de son activité.



UN CONTRÔLE PERMANENT ET APPROFONDI DU SEDIF

- **Le contrôle interne** est réparti dans toutes les directions du SEDIF en fonction du domaine contrôlé. Plus de 50 agents effectuent ainsi un travail courant de suivi, dont une synthèse est réalisée chaque trimestre, avant un contrôle annuel plus étendu.
- En soutien aux équipes du SEDIF, un **groupement d'experts**, doté de compétences plurielles, apporte une expertise spécifique pour le contrôle annuel du reporting du délégataire et pour analyser plus précisément certains sujets.
- **Les résultats du contrôle sont présentés aux élus du Bureau et des commissions techniques intéressées**, avant d'être soumis au Comité, qui dispose d'ainsi d'un avis éclairé sur le rapport d'activité du délégataire et peut formuler des avis et préconisations.

Les résultats annuels du contrôle alimentent les réflexions et mettent en lumière les évolutions nécessaires qui conduisent à l'établissement d'avenants au contrat, assurant ainsi une adaptation dynamique et pertinente du cadre contractuel.

La tenue de débats et le choix du mode de gestion

À l'issue de deux années (2019-2020) d'observations, d'études et d'analyses, le SEDIF a préparé le choix du nouveau mode de gestion. 3 dates clés ont conduit au choix :

- les 28 janvier et 25 mars 2021 ont été consacrés à des débats avec l'ensemble des délégués territoriaux ;
- le 27 mai 2021 a permis au Comité de faire le choix du mode de gestion au vu de l'ensemble des informations fournies.

28 janvier 2021

Ce débat avait pour but de présenter d'une part, les travaux pilotés par la mission 2023 et d'engager une discussion à partir des constats opérés et des questions en découlant : un mécanisme de partage du résultat s'agissant de la rémunération de l'opérateur, répartition des travaux d'investissement de l'opérateur et du SEDIF, intégration des exigences liées au développement durable et à la transition écologique, maîtrise du virage numérique par un pilotage et un suivi plus efficient des projets informatiques, etc.

La dimension relative à la satisfaction des usagers et à la qualité de service a également conduit à une réflexion pour renforcer et améliorer la relation clientèle.

Comment donner de meilleures informations ? Quels outils mettre à leur disposition ? Comment repenser le système d'indicateurs correspondants ?

Cette rencontre a été d'autre part l'occasion de rappeler que quel que soit le mode de gestion retenu, le service s'organise entre :

- l'autorité organisatrice (la collectivité) qui décide et contrôle ;
- un ou plusieurs opérateurs qui exécutent.

Les différents modes de gestion public, privé ou intermédiaire, combinés à une organisation en service global, allotis géographiquement et fonctionnellement ont donné lieu à de multiples scénarii étudiés.

Huit axes fondateurs de la réflexion sur les scénarii de gestion ont émergé de ces échanges :

- le maintien des valeurs du SEDIF : solidarité et mutualisation ;
- l'importance du contrôle de l'opérateur ;
- la gouvernance de proximité avec les collectivités membres ;
- le renforcement des actions de communication et de pédagogie ;
- la qualité des prestations aux usagers après compteur ;
- la poursuite et la valorisation des actions en matière sociétale et environnementale ;


Et, en cas d'externalisation :

- l'intérêt de disposer d'une entité dédiée ;
- le partage du résultat.

Un scénario résultant d'un mode de gestion croisé avec une organisation

ORGANISATIONS POSSIBLES

MODES DE GESTION POSSIBLES

	Service global (pas d'allotissement)	Allotissement géographique (2 ou 3 lots, voire plus)	Allotissement fonctionnel (approvisionnement/distribution)
Régie			
Concession	OPTION RETENUE 		
SPL			
SEMOP			
Marchés publics dont - Contrats mixtes - Contrats de partenariat			

25 mars 2021

Ce débat informel, dans le prolongement du précédent, s'est tenu en trois temps :

1. Un rappel des éléments fondateurs précités et des enjeux du SEDIF pour le service de l'eau de demain :

- à bien public comme l'eau, service public ;
- anticiper la qualité et le service de l'eau de demain ;
- disposer, par une gestion responsable, d'un patrimoine durable et innovant ;
- un acteur engagé dans les enjeux sociétaux et environnementaux.

2. Une présentation des scénarii de gestion envisageables avec un exposé des points essentiels à leur

mise en place. Les échanges ont porté sur des questions de gouvernance, de reprise de personnel et de programmation des investissements sur 10 ans... Puis le débat s'est centré sur les 4 scénarii préconisés au regard des éléments structurants, dont l'OIBP, et des caractéristiques et valeurs propres du SEDIF. Ont notamment été discutés :

- sous un mode de gestion approprié, l'allotissement fonctionnel, scindant l'approvisionnement et la distribution du réseau ;
- les avantages comparés de la régie et de la concession sur la totalité du service ;
- la constitution d'une SEMOP, alliant la stratégie publique et l'expertise privée.

3. L'exposé de la poursuite du processus décisionnel avec les travaux engagés par le groupe d'élus constitué pour suivre la démarche associant les commissions thématiques (communication, systèmes d'information, travaux et contrôle financier), préalablement à la saisine des instances consultatives (comité technique et CCSPL) et à la prise de décision.

Tous les travaux pilotés par la Mission 2023 sont accessibles librement en ligne sur www.sedif.com, gage de transparence et d'impartialité, avec une information précise et concise sur les différents modes de gestion et sur les incidences correspondantes au regard des exigences du service public de l'eau de demain.

27 mai 2021

Le comité a débattu de la proposition de l'exécutif sur la base d'un rapport de présentation préalablement fourni, nonobstant les documents accessibles sur le site internet du SEDIF.

Préparer le SEDIF de 2030 consistait à retenir :

- un projet pionnier « vers une eau pure et sans calcaire » ;
- une programmation pluriannuelle

d'investissement ambitieuse (2,5 Mds €) ;

- une maîtrise des systèmes d'information et du numérique ;
- une stratégie de résilience et de sécurisation de ses capacités d'approvisionnement.

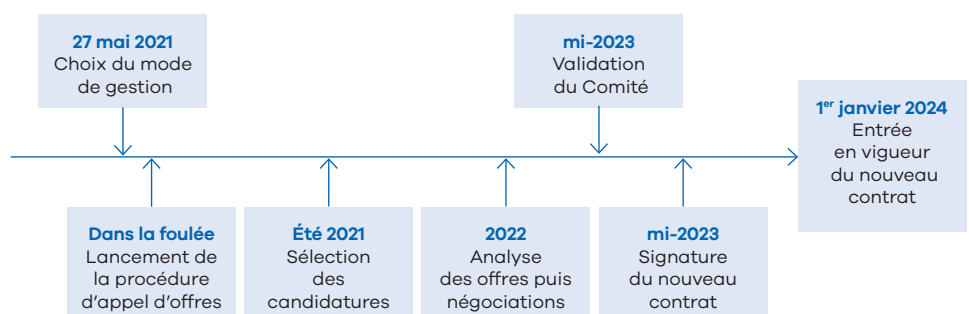
Après avoir confirmé que la concession répondait au mieux à ces enjeux, la discussion a porté sur le mode d'organisation à retenir :

- un service avec un allotissement fonctionnel dédié à l'approvisionnement (production et stockage) et à la distribution (à partir des réseaux et incluant la gestion des usagers) ;
- un service global à l'identique de l'organisation actuelle du service.

La concession (ou gestion déléguée) pour un service global, a été démocratiquement choisie à 88% par les élus réunis lors de ce comité.

Le lancement du processus procédural : la phase de confection des offres

Fort de cette décision, le SEDIF a lancé une procédure de consultation pour pouvoir procéder à compter du second trimestre 2022 à l'analyse des offres des soumissionnaires dans un calendrier contraint au regard de l'échéance fixée à la mi-juin 2023 :



Un service public de l'eau engagé pour la planète et la biodiversité

Précurseur et visionnaire, le SEDIF s'engage depuis 2015, année symbolique de la COP21, dans une démarche volontaire, dans le but de neutraliser les émissions résiduelles de gaz à effet de serre du service public de l'eau.

Le SEDIF actionne au quotidien les trois clés de la lutte contre le réchauffement climatique, pour préserver le futur de notre environnement :

- éviter les émissions à la source ;
- réduire les émissions issues du service ;
- compenser les émissions résiduelles.

L'état des lieux établi dès 2011 a mis en lumière les postes les plus contributeurs. La démarche est commune et partagée entre le SEDIF et son exploitant, et les résultats sont évalués annuellement. Deux leviers majeurs contribuent aux objectifs.

Levier 1: optimiser l'exploitation du service

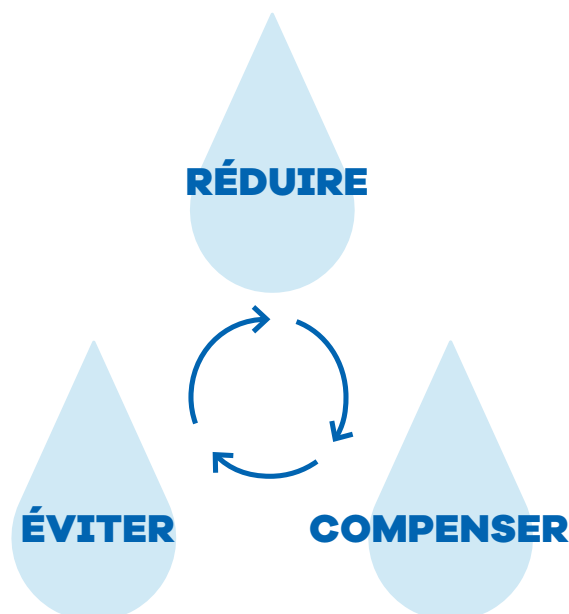
Les sources de réduction principales portent sur :

- l'approvisionnement en sources d'énergies moins émissives, avec 100% de l'énergie du service d'origine renouvelable, et la réduction des consommations ;
- la réduction des quantités de produits de traitements chimiques ou l'introduction de produits biosourcés, des tests de charbons actifs en grains d'origine végétale ;
- la réduction des pertes en eau en usine et sur le réseau avec l'amélioration du rendement.

Levier 2: Éviter et réduire: l'écoconception et des techniques moins impactantes sur les chantiers

Le SEDIF intègre l'écoconception dans les opérations de renouvellement de son patrimoine industriel et ses travaux par :

- des choix d'équipements moins consommateurs en énergie lors des renouvellements des pompes ;
- la mise en œuvre de techniques de travaux moins émissives en particulier lors de poses de canalisation de distribution d'eau potable en privilégiant des techniques sans tranchées ou l'intégration de matériaux recyclés sur les chantiers ;
- la production d'énergie renouvelable par la mise en œuvre sur deux sites de récupération de chaleur ou la 1^{ère} réalisation d'une installation photovoltaïque en 2021 sur le site de l'usine de Choisy-le-Roi pour 144 MWh par an.





Vue aérienne de l'usine des eaux de Neuilly-sur-Marne

Compenser les émissions résiduelles

Le SEDIF a choisi de mener une démarche de compensation par achat de crédits certifiés par des standards internationaux VCS « Verified Carbon Standard » auprès de la société Eco-Act.

En 2021, le SEDIF a soutenu deux projets :

- appui à la construction d'une centrale solaire équipée de panneaux photovoltaïques à Bokhol Solar (Sénégal), qui permet l'accès pour les habitants proches à une énergie propre, préservant l'environnement et aux nombreuses retombées économiques et co-bénéfiques : création d'écoles et d'emplois locaux, amélioration des conditions de vie...
- projet Anourok de la région des montagnes de Cardamones (Cambodge) qui vise à préserver la biodiversité de la vaste forêt tropicale locale en développant l'agriculture durable, l'éco-tourisme, et en introduisant des espèces d'animaux menacés : tigre, éléphant, panthère...

Le SEDIF acteur de la biodiversité sur ses espaces

Très attentif à l'entretien de ses espaces pour préserver l'environnement, la ressource en eau et favoriser la biodiversité, le SEDIF a mis en place un suivi très précis de la politique d'entretien de tous les sites. Des plans de gestions établissent les fréquences et les modalités d'entretien selon trois types d'intervention :

- la gestion différenciée des espaces verts pour préserver la biodiversité ;
- l'entretien sans produits phytosanitaires des voiries et des zones de circulation par l'exploitant ;

- le recours aux bonnes pratiques concourant au bon état de la végétation : rationalisation de l'arrosage des toitures-terrasses végétalisées, bacs, espaces verts, les bêchage et binage...

De plus, deux sites nouveaux sont aménagés par an qui font l'objet d'une labellisation puis sont régulièrement audités notamment pour le label Eco-jardin.

En 2021, 5 nouvelles prairies fleuries ont été plantées sur les sites de Neuilly-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise, Coeuilly et Pantin.

LE MIEL DU SEDIF

En 2021, la première récolte de miel des ruchers mis en place sur le site du réservoir de Coeuilly (Champigny-sur-Marne), témoigne d'une action locale pour préserver les abeilles, espèce menacée par l'utilisation des produits phytosanitaires.



La préservation et la surveillance des ressources en eau

La production et la distribution d'eau potable à plus de 4 millions de franciliens du territoire du SEDIF provient pour 97 % des ressources superficielles (Seine, Marne, Oise) et 3 % des nappes souterraines (Albien, Yprésien, Calcaires de Champigny). Cette ressource en eau est précieuse. Sa protection est primordiale et incontournable.



Site Baignade en Marne - Big Jump à Saint-Maur-des-Fossés (94)

industriels, hydrocarbures dans la rivière, etc.) des renforcements du traitement, voire des arrêts d'usines peuvent être nécessaires dans l'attente du retour à une situation normale. La protection de ces zones passe aussi par la sensibilisation des acteurs du territoire et par la connaissance des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en amont des captages. Un réseau solide de prévention et d'alerte entre tous les acteurs du territoire, communes, EPCI, pompiers, gestionnaires de réseaux, industriels est indispensable pour gérer les risques de pollutions et préserver la qualité de l'eau distribuée au robinet des usagers.

Partenariat au SAGE Marne Confluence

Le SEDIF participe financièrement au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence. En effet, l'usine de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand (93) fait partie de ce territoire. Ce partenariat permet au SEDIF de collaborer avec le réseau local des acteurs de l'eau, de partager les connaissances, ainsi que de suivre de près les actions et aménagements mis en œuvre, les sources de pollutions, les études sur la qualité bactériologique de la Marne pour la réouverture de la baignade et pour les Jeux Olympiques 2024.

Le SEDIF veille et suit en continu l'état des ressources en eau (qualité/quantité) et met en œuvre des plans d'actions de protection des captages pour lutter contre les pollutions diffuses et accidentelles pouvant impacter la qualité de l'eau et ajuster en permanence ses traitements.

Contrôle et sensibilisation des périmètres de protection des captages d'eau

Des périmètres de protection ont été instaurés à proximité des captages des usines de production d'eau potable par les arrêtés préfectoraux formulant des interdictions et des prescriptions. Des inspections et des contrôles de terrain quotidiens veillent à la qualité des fleuves et des espaces. En fonction de la possible gravité de la pollution constatée (rejets de l'assainissement, accidents

Protection partagée et renforcée de la nappe des calcaires de Champigny

La nappe du Champigny est une ressource d'eau souterraine importante de l'Est de l'Ile-de-France pour plus d'un million de franciliens. Un ensemble d'acteurs locaux s'est réuni pour préserver et pour partager les connaissances de cette ressource essentielle et précieuse via le Contrat de Territoire Eau et Climat de Champigny (CTECC) porté par AQUI'Brie. Ce contrat contient plusieurs plans d'action de protection des captages portés par de multiples maîtres d'ouvrage (MO) producteurs d'eau potable dont le SEDIF (Terre & Eau 2025 en détail ci-après) et d'animateurs conseillers de terrain. Un autre plan d'action Centre Brie a rejoint ce contrat en 2021.

Le SEDIF y participe financièrement : en effet, l'usine d'Arvigny à Savigny-le-Temple (77) distribue de l'eau potable venant de cette nappe à 88 000 habitants du territoire du SEDIF.

Création de « Terre & Eau 2025 »

Le plan d'action 2020-2025 de protection des captages Fosse de Melun & Basse Vallée de l'Yerres, intégré au Contrat de Territoire (CTECC) désormais baptisé

« Terre & Eau 2025 » pour mieux se faire connaître, concerne 63 communes de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val de Marne. Terre & Eau 2025 est copiloté par le SEDIF, Eau du Sud Parisien et Veolia Eau, disposant chacun d'un captage prioritaire au sens du Grenelle de l'environnement.

Cette action partenariale exemplaire vise à reconquérir la qualité de l'eau en luttant contre les pollutions par des nitrates et produits phytosanitaires.

Trois volets d'actions y sont consacrés pour un montant prévisionnel d'animation de 2,7 millions d'euros sur 6 ans, ayant pour axes les pratiques agricoles, la qualité de l'eau, le fonctionnement de la nappe souterraine et la communication.

- le groupement SCE-MAIOS-ANIMA, partenaire du volet communication que porte le SEDIF, réalise un diagnostic et un plan de communication autour de la nouvelle identité visuelle créée :



Identité visuelle du plan d'action de protection des captages

- la Chambre d'agriculture de la Région Ile-de-France, animatrice du volet agricole que porte Veolia Eau, continue à animer et à conseiller les agriculteurs pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. La surface en agriculture biologique (4%) et en cultures à bas niveau d'intrants (7%) ne cesse de grimper sur la zone prioritaire d'actions assez vaste qui s'étend sur 31 000 ha de surface agricole.
- des bilans qualité et quantité de l'eau des cours d'eau, des captages et de la nappe ainsi que des ateliers Champigny 2060 pour modéliser la nappe du futur, ont été réalisés par l'association AQUI'Brie, animatrice du volet qualité de l'eau que porte Eau du Sud Parisien pour acquérir davantage de connaissances sur la recherche des molécules de pesticides dans le temps, afin de se projeter dans la gestion future de cette nappe.



Sophie DUPUY

Chargée d'études protection de la ressource

Je suis fière de participer à la création et à la montée en puissance de Terre & Eau 2025. Ce partenariat permet d'enrichir les connaissances agricoles et celles relatives à la qualité de l'eau et d'échanger avec les acteurs du territoire.



Eau Solidaire, 11 ans d'actions au plus près des usagers

Depuis 2011, Eau Solidaire
c'est 2,5 millions d'euros par an et :



PRÉVENTION

Pour informer et former les usagers, en partenariat avec les collectivités et les associations.

27 associations
sur le territoire

51000 personnes
sensibilisées



ASSISTANCE

Pour accompagner les copropriétés en grandes difficultés.

Toujours en partenariat avec les collectivités et syndicats de copropriété, les pouvoirs publics, et les associations.

1200 copropriétés
suivies

1200 foyers
subventionnés

URGENCE

Une aide financière allouée aux usagers pour le paiement de leurs charges ou factures d'eau, en partenariat avec les centres d'action sociale et conseils départementaux.

148 conventions avec les CCAS signées depuis 2011, sur 150

9,3 M€

d'aides allouées

58 000

foyers bénéficiaires



Sandrine MEYNIER

Chargée de mission - Relations aux usagers

Le programme Eau Solidaire est majeur et reconnu sur nos territoires caractérisés par un habitat collectif dense, et la concentration des bailleurs sociaux. Les actions de proximité menées au plus près des quartiers, et l'accompagnement des associations et parties prenantes, sont essentiels pour sensibiliser les résidents, les informer sur les bonnes pratiques. Les aides financières sont rendues possibles par la solidarité des 135 communes.



www.trophees-eausolidaire.com



Le coup de cœur du service public de l'eau : Les Héros de l'eau, proposé par l'association Clichés Urbains.

En partenariat avec le bailleur Hauts de Seine Habitat, l'association Clichés Urbains propose des studios-photos citoyens en pied d'immeuble sur le thème de l'eau pour sensibiliser les habitants de manière positive, contribuer à recréer du lien social, et aider les habitants à se réapproprier leur quartier.

350 habitants des communes de Bagneux, Sceaux, et du Plessis Robinson ont participé aux animations, et des expositions des photographies prises à cette occasion ont été organisées. Les participants ont apprécié la convivialité et la bonne humeur de ces moments, et ont été sensibles aux messages délivrés quant à la préservation de la ressource en eau.

Pour découvrir toutes les expérimentations et les associations :

Eau Solidaire en 2021 : un écosystème engagé pour accompagner les usagers en précarité



Prévention

22 associations et les partenaires de proximité ont permis de sensibiliser plus de 6400 personnes aux éco gestes : de la lecture du compteur d'eau, à l'usage de l'eau, la détection et réparation de fuite. Sans oublier la promotion de l'eau du robinet en tant que boisson : sûre, économique et écologique.



Assistance

536 copropriétés suivies, ce chiffre ne cesse de croître, les copropriétés sont de taille très hétérogène de 4 à 900 logements. Le service eau solidaire suit les consommations et alerte en cas de volume anormalement élevé ou de fuite avérée. 19 copropriétés ont bénéficié en 2021 d'un accompagnement global avec sensibilisation des résidents, porte à porte pour chasser les fuites et aides financières.



Urgence

Le nombre et le montant des aides Eau Solidaire, allouées par les CCAS sont en léger recul par rapport à 2020 (-2,25% en montant), avec une aide moyenne de 239€ par foyer dont 30% résidant en habitat collectif.

L'aide Fond de solidarité logement (FSL) est attribuée de manière bipartite par les conseils départementaux et le SEDIF, sur des critères établis par les Départements. Ces derniers, pour tenir compte des effets de la crise économique subie, ont assoupli le mode d'allocation de l'aide. Le nombre et le montant de subventions allouées ont, de fait, augmenté de 33% en montant et 52% en volume en 2021 par rapport à 2020, le montant moyen d'aide par foyer s'établit à 198 €, majoritairement au bénéfice des habitants en immeuble (88% des sommes versées).

La crise sanitaire a amplifié les difficultés d'accès à l'eau pour les habitants des camps et bidonvilles. Dans le cadre du dispositif Eau Solidaire, et à la demande des communes, des raccordements en eau ont été créés ou remis en fonction. 800 personnes ont bénéficié de cette action en 2021.



Les Trophées Eau Solidaire



Un appel à projet inédit : Les Trophées Eau Solidaire

Lancé en 2020 par le Service public de l'eau, en partenariat avec 7 bailleurs sociaux du territoire, cet appel à projet permet de :

- tester des approches de prévention innovantes pour sensibiliser les locataires à la maîtrise de leur consommation d'eau et au mieux-vivre dans leur logement ;
- montrer notre soutien aux associations, aux start-ups et aux habitants du territoire, impactés par la crise sanitaire et économique.

Avec les 5 associations lauréates, 6 projets « coups de cœurs », ont été mis en œuvre en 2021 sur 9 communes.

Solidarité internationale

Le cap symbolique des 5 millions de bénéficiaires est franchi.

Dès 1986, les élus municipaux du SEDIF ont décidé que ce dernier se devait d'agir en faveur de l'accès à l'eau potable dans des pays en développement. Depuis lors, le SEDIF consacre une part de ses ressources au subventionnement de projets qui lui sont proposés par des associations de solidarité internationale de Droit français. Le montant cumulé des aides dépasse les 40 M€.



Soutenir les initiatives de collectivités africaines

En 2021, 2,02 M€ d'aides ont été attribuées à 18 opérations portées par 8 associations dans 11 pays, dont Madagascar, le Burkina Faso, le Mali et le Niger (cf. indicateurs réglementaires). Par exemple, les projets ont pour objet le captage de sources, l'installation de pompes solaires, la construction de châteaux d'eau ou la pose de conduites. Les projets ont vocation à préparer les acteurs locaux à l'exploitation des systèmes et la gestion des services.



Cette année a vu le démarrage de nouvelles opérations : à Gounghin (Burkina Faso), l'association Experts Solidaires est chargée de créer une station de pompage sur forage supplémentaire afin de pallier à la demande de milliers de personnes déplacées par le contexte d'insécurité. Toujours au Sahel, l'association SEVES a entrepris l'installation de 4 pompes solaires au Tchad et de 2 autres au Mali, au bénéfice de 50 000 personnes.

L'année 2021 a été marquée par l'aboutissement d'une opération mise en œuvre par l'association Inter Aide à Madagascar. Elle aura permis, en 5 ans, la création de 65 adductions d'eau gravitaires en milieu rural au bénéfice de 17 000 usagers.

La borne fontaine fournit une eau propre à proximité du ménage, moyennant 2,5 euros par famille par an



En appui à la Société des Eaux de Louang Prabang, au Laos, le SEDIF cofinance des travaux de canalisations exécutés dans les règles de l'art.

Des projets techniques et une approche concertée

Du 25 au 27 mai 2021, le SEDIF a réuni une douzaine de responsables des projets qu'il finance afin de vérifier dans le détail le bon déroulement de leur mise en œuvre et de favoriser le partage d'expériences techniques entre opérateurs.

Le 28 octobre, le SEDIF a organisé un colloque pour célébrer le cap symbolique des 5 millions de bénéficiaires. Réunissant une cinquantaine de représentants des

principales associations qu'il soutient ainsi que des jeunes professionnels et des journalistes, le colloque a porté sur l'organisation des services d'eau potable en Afrique. Les travaux se sont déroulés en présence de Richard DELL'AGNOLA, Vice-Président du SEDIF délégué aux relations internationales et solidarité, et Christian CAMBON, Président de la commission éponyme.



Richard DELL'AGNOLA

Vice-président du SEDIF — Délégation Relations internationales / Politique environnementale — Maire de Thiais (94) — Vice-président de Grand-Orly Seine Bièvre — Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le choix des projets tient compte avant tout de leur faisabilité technique mais aussi de la viabilité des services qui en résultent.

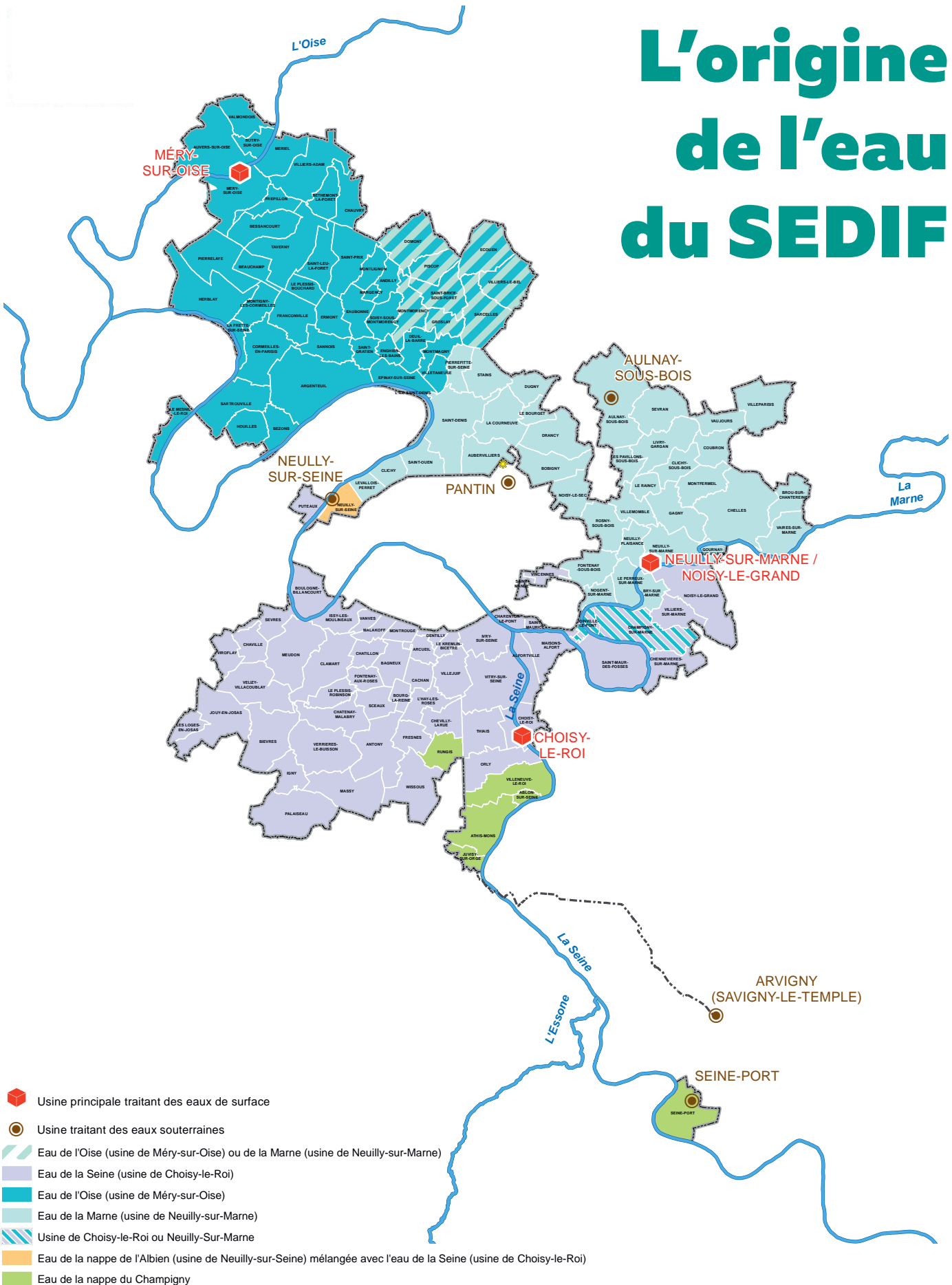


02

Un service public engagé... pour l'aménagement du territoire et l'innovation

• L'origine de l'eau du SEDIF	30
• La gestion du risque inondation	31
• Le prélèvement	32
• La production	33
• Le pompage et le stockage	34
• Le transport et la distribution	35
• La performance réseau	36
• SI du service public de l'eau - propriété : SEDIF	37
• Gestion patrimoniale des réseaux	38
• Plan pluriannuel d'investissement	40
• Les ouvrages du SEDIF et les opérations significatives en 2021	42
• Maintenir un haut niveau de performance en poursuivant les travaux de renouvellement du patrimoine industriel	43
• Le renouvellement du réseau de distribution	46
• Innovation, diversité et réactivité	48
• Impact des projets du Grand Paris sur l'activité du SEDIF en 2021	49

L'origine de l'eau du SEDIF



■ Usine principale traitant des eaux de surface
● Usine traitant des eaux souterraines
▨ Eau de l'Oise (usine de Méry-sur-Oise) ou de la Marne (usine de Neuilly-sur-Marne)
▨ Eau de la Seine (usine de Choisy-le-Roi)
▨ Eau de l'Oise (usine de Méry-sur-Oise)
▨ Eau de la Marne (usine de Neuilly-sur-Marne)
▨ Usine de Choisy-le-Roi ou Neuilly-Sur-Marne
▨ Eau de la nappe de l'Albien (usine de Neuilly-sur-Seine) mélangée avec l'eau de la Seine (usine de Choisy-le-Roi)
▨ Eau de la nappe du Champigny

☀ L'usine de Pantin traite l'eau des nappes de l'Albien et de l'Yprésien. Elle contribue pour 15% des besoins en eau de la commune.

La carte présente l'origine principale de l'eau qui alimente les communes. Celles situées en limite de deux zones peuvent être partiellement (certains quartiers) approvisionnées par une autre source d'eau.

La gestion du risque inondation



Barrières mobiles anti-crue pour maîtriser les inondations sur l'usine principale de Choisy-le-Roi.

Le risque inondation est un risque majeur en Île-de-France et les usines de production du SEDIF, situées en bord de rivières, sont directement impactées par cet aléa. Afin de maintenir le haut niveau de sécurité de l'approvisionnement en eau (continuité de service) et la sûreté des installations, les efforts du SEDIF consistent à prévenir les situations susceptibles d'entraîner une rupture, avec un objectif de réactivité et d'agilité, mais aussi d'amélioration de la résilience du service.

Le SEDIF est aujourd'hui protégé contre les inondations dites « centennales » (Scénario R1.0 édicté par la DRIEE) qui constituent la référence correspondant à un débit équivalent à celui de la crue de la Seine de 1910.

Des études régulièrement mises à jour permettent de décliner de manière opérationnelle les actions préventives nécessaires pour réduire ce risque au travers d'un plan de continuité d'activité. Ce plan décrit :

- les dispositifs d'alerte et l'organisation mise en place pour réagir rapidement et efficacement face à une situation d'urgence générée par une crue ;
- les actions à mettre en œuvre au niveau de chaque site pour apporter une réponse graduée à la montée des eaux. L'objectif du SEDIF est d'être le plus résilient suite à un épisode de crue et de garder

une continuité d'approvisionnement en eau potable sur son territoire.

Le SEDIF a aussi mis en place un Plan de Management des Inondations, décliné en plusieurs actions. En effet, les travaux de protection des installations contre les inondations, dans les usines de production du SEDIF depuis 2006, assurent une sécurité d'alimentation jusqu'à une crue centennale (pour un scénario R1.0).

Ces travaux de protection ont concerné les usines de Neuilly-sur-Marne (rehaussement de la voirie, calfeutrement des bâtiments et des ouvrages, ...) et de Choisy-le-Roi (barrières anti-crue, calfeutrement sous-sol, ...). Une opération est en cours sur la station de transfert de Joinville-le-Pont.

Le SEDIF participe également à de nombreux groupes de travail relatifs à la protection contre les inondations cohérente à l'échelle de

l'Île-de-France, avec l'ensemble des opérateurs, collectivités et services de l'Etat.

Dans le but de préserver et d'améliorer sa résilience vis-à-vis du risque inondation, le SEDIF a programmé plusieurs actions, dont la mise à jour de son Schéma Directeur Inondation, en lien avec la mise en place du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne francilienne 2023-2028.

En 2021, le SEDIF a réalisé l'exercice « crue » de l'usine d'eau potable de Choisy-le-Roi. Cette expérience est novatrice car elle analyse en profondeur les impacts potentiels d'une crue sur l'ensemble d'une usine, y compris les problèmes difficilement identifiables en amont d'une inondation. La connaissance précise de ce risque permettra ensuite d'envisager et de mener d'éventuelles actions complémentaires de réduction de la vulnérabilité.

Le prélèvement

Le SEDIF recourt principalement aux eaux superficielles pour assurer l'alimentation en eau potable de ses usagers, par prélèvement dans les 3 grands cours d'eau de la région (Seine, Marne et Oise).

Des ressources de surface sous surveillance

Exposées aux rejets des activités industrielles, agricoles et domestiques, les rivières sont particulièrement vulnérables. Elles peuvent subir de brusques variations de qualité sous l'effet de phénomènes naturels - comme les crues - ou de pollutions accidentelles.

Des moyens adaptés sont mis en œuvre pour garantir en permanence une qualité irréprochable de l'eau délivrée à l'utilisateur :

- trois stations d'alerte et trois bouées SWARM surveillent en continu l'état physico-chimique de l'eau brute ;
- des périmètres de protection ont été établis à l'amont des prises d'eau ;
- des filières de traitement très performantes ;
- les usines ont des réserves de capacités et sont interconnectées pour pouvoir se secourir mutuellement.



Prélèvement dans la Marne, à Neuilly-sur-Marne

Des nappes souterraines : une sécurité supplémentaire en cas de crise majeure

Pour diversifier son approvisionnement et faire face aux risques d'indisponibilité des ressources de surface ou de crise grave affectant les usines principales, le SEDIF dispose de droits de prélèvements - limités - dans quelques nappes souterraines naturellement moins exposées aux aléas.



La production

Des filières constamment modernisées pour une eau d'excellente qualité.

Les trois usines qui traitent des eaux de surface (Seine, Marne et Oise) fournissent l'essentiel de la production. Pour garantir une qualité sanitaire irréprochable d'eau destinée à la consommation humaine, le SEDIF met en œuvre le principe des barrières multiples, dispositif associant plusieurs étapes de désinfection complémentaires (ozonation, rayonnement UV, chloration). La conception des infrastructures, leur modernisation et leur fiabilisation constantes garantissent en toutes circonstances la continuité du service.

Interconnectées, avec d'importantes capacités de réserve, ces 3 usines peuvent se secourir mutuellement en cas de travaux programmés, d'incidents ou de pollution. Elles peuvent aussi contribuer au secours des services d'eau voisins.

Cas particulier lié à sa situation géographique, la commune de Seine-Port est alimentée directement par une usine distincte située sur le territoire de la commune.

Cinq sites de captage d'eaux souterraines, dont plusieurs destinées à l'alimentation dans le cadre du plan d'ultime secours.

En complément des usines principales, les usines de Savigny-le-Temple, Aulnay-sous-Bois, Neuilly-sur-Seine, Pantin et Seine-Port exploitent des forages dans les nappes du Champigny, de l'Albien et de l'Yprésien.



MODERNISATION DE LA STATION DE TRANSFERT DE JOINVILLE-LE-PONT

La station, construite en 1989, sécurise la distribution d'eau en permettant le transfert d'eau potable entre les usines de production de Neuilly-sur-Marne et de Choisy-le-Roi en cas d'indisponibilité ou de réduction de la capacité de production d'une des deux usines.

Les travaux ont permis de protéger les installations contre les inondations, d'augmenter la sécurité de l'alimentation électrique du site, de renouveler l'essentiel des équipements hydrauliques et d'automatisme, enfin d'assurer la sûreté du site.

Débutés en juin 2019, les travaux sont en voie d'achèvement.

L'investissement réalisé par le SEDIF est de 4,8 M€.

FICHES D'IDENTITÉ DES USINES PRINCIPALES DE PRODUCTION

Usine	Choisy-le-Roi	Neuilly-sur-Marne/ Noisy-le-Grand	Méry-sur-Oise
Ressource	Seine	Marne	Oise
Capacité maximale	600 000 m ³ /jour	600 000 m ³ /jour	340 000 m ³ /jour
Production moyenne	302 000 m ³ /jour	325 000 m ³ /jour	134 000 m ³ /jour
Territoire desservi	Sud de Paris	Est de Paris	Nord de Paris
Population desservie	1,92 million	1,77 million	0,88 million

MODERNISATION DU POSTE DE COMMANDE DE L'USINE DE MÉRY-SUR-OISE ET TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Datant des années 1980, le poste de commande, qui permet le pilotage de l'usine, fait l'objet d'importants travaux de modernisation afin de répondre aux nouveaux besoins en matière de supervision, d'ergonomie et de sûreté, ainsi que d'alimentation de la performance énergétique. À ce titre, le mur-rideau de la façade a été entièrement renouvelé et répond à la réglementation thermique RT 2012.

Durée des travaux : 20 mois

Montant des travaux : 2,7 M€





Station de pompage de Bruyères-de-Sèvres

Le pompage et le stockage

Les stations de pompage

Pour alimenter toutes les zones du territoire quelle qu'en soit la topographie, le réseau de distribution est équipé de stations de pompage :

- 39 stations de relèvement de deuxième ou troisième élévation remontent l'eau dans les réservoirs aux points hauts ;
- 4 stations de surpression assurent une pression suffisante dans des réseaux particulièrement étendus ;
- 2 stations de transfert, constituant des dispositifs d'interconnexion des usines principales, permettent des échanges d'eau traitée entre secteurs.

Les réservoirs de stockage

La régularité et la sécurité de l'alimentation sont aussi garanties par 76 réservoirs, enterrés ou surélevés, installés majoritairement sur les parties hautes des communes pour :

- la mise en pression continue de l'eau distribuée, quelles que soient les variations de la demande ;
- la satisfaction immédiate des besoins d'urgence (pics de consommation, défense incendie).

Au total, ce sont plus de 800 000 m³ de stockage qui permettent d'alimenter les usagers du SEDIF.

45

stations de pompage

76

réservoirs

848 595 m³

de stockage maximal, toutes réserves confondues, soit un volume de sécurité de plus d'une journée de consommation moyenne.

CAPACITÉ DE STOCKAGE DES RÉSERVOIRS PAR SECTEUR (EN M³)

	Seine	Marne	Oise	Seine-Port	Total
Usines principales	71 000	64 000	16 000	0	151 000
Usines à puits	5 000	5 000	800	0	10 800
1^{er} élévation	223 365	219 100	95 610	1 200	539 275
2^e élévation	64 800	19 950	58 150	0	142 900
3^e élévation	3 000	0	1 620	0	4 620
Total général	367 165	308 050	172 180	1 200	848 595

Le transport et la distribution

Un réseau sécurisé et contrôlé en permanence

- le réseau est fortement maillé, de façon à ce que la rupture accidentelle d'une canalisation ne compromette pas la continuité du service.
- près de 1 750 capteurs Res'Echo surveillent près de 900 km de conduites en zones sensibles pour permettre la détection et la réparation précoce des éventuelles fuites.
- 45 stations de chloration réparties sur le réseau optimisent le niveau de chlore pour garantir la qualité sanitaire de l'eau jusqu'aux abonnés tout en limitant le risque d'odeur.
- 216 sondes qualité multiparamètres contribuent à la surveillance du réseau et assurent la traçabilité de l'eau.
- des diagnostics sont réalisés sur les canalisations en service afin d'identifier les zones du réseau qui nécessiteraient une action spécifique.



Chantier de performance réseau à Argenteuil

528 705

branchements



7 929 km

de canalisations



762 000 m³

distribués/jour



Taux de rendement du SEDIF

90,44 %

Le renouvellement du réseau, un enjeu essentiel

Afin de gérer durablement son patrimoine réseau et de limiter le risque de casses, le SEDIF met en œuvre un programme exigeant de renouvellement préventif de ses canalisations.

Le service public de l'eau renouvelle près de 1% du linéaire total de réseau en moyenne chaque année, en :

- privilégiant les techniques « sans tranchée » (pour diminuer les impacts environnementaux des chantiers) ;
- imposant un cahier des charges strict et exigeant aux entreprises chargées de réaliser les travaux : respect des prescriptions de pose et de la charte « Chantiers Responsables », matériaux durables, désinfection avant mise en service, branchements dotés d'un dispositif anti-retour destiné à protéger le réseau public, ...

La politique patrimoniale active menée par le SEDIF depuis plusieurs années a été l'un des facteurs ayant permis d'atteindre dès 2019 un rendement de plus de 90%. Compte tenu de ces excellentes performances, le SEDIF souhaite développer pour la décennie à venir une gestion patrimoniale plus ciblée, mettant en œuvre des technologies avancées de surveillance du réseau et de traitement des données, permettant de maintenir ces résultats, sans compromettre la gestion durable de ce patrimoine.



Création de la chambre de comptage autour de la canalisation DN 2000

La performance réseau

Au regard des défis climatiques que nous devons tous relever, chaque m³ prélevé dans les ressources en eau, chaque kWh utilisé pour traiter cette eau doit être optimisé et arriver au robinet de nos usagers. Pour ne plus en perdre une goutte, le SEDIF œuvre chaque jour à améliorer la performance de son réseau.

Les travaux de la sectorisation du réseau avancent

Pour localiser plus rapidement les fuites non visibles, garantir et améliorer son rendement de réseau, le SEDIF a choisi de sectoriser ce dernier. Les travaux lancés en 2019 se poursuivent à un bon rythme.

Les zones desservies par les usines de production regroupent chacune environ 1 800 km de réseau en moyenne. Plus de 90 secteurs permettront de surveiller en continu les volumes distribués sur l'ensemble du réseau.

En 2021, la plus grosse conduite de transport du SEDIF (2 mètres de diamètre) a été équipée d'une chambre de comptage à Thiais. Le volume transitant dans cette conduite, d'environ 190 000 m³/j, est mesuré via des sondes à ultrasons, installées dans une chambre d'environ 7 mètres de profondeur. Cette conduite étant la plus stratégique sur le centre Seine, les données mesurées sont envoyées en temps réel à l'usine de Choisy-le-Roi et au système de pilotage ServO.

La modulation de pression : une solution innovante pour la pérennité du réseau

Dans certaines zones du réseau du SEDIF la pression peut atteindre des niveaux très élevés (jusqu'à 10 bars). Cette pression importante soumet le réseau à de fortes contraintes mécaniques et peut occasionner des volumes de pertes importants en cas de fuite. Pourtant, en période creuse, il n'est pas nécessaire d'avoir une pression élevée pour répondre à la demande. Moduler la pression en fonction de la demande en eau, via la pose de vannes de régulation en entrée et sortie d'un secteur permettra donc de limiter les casses sur les conduites, d'allonger la durée de vie des canalisations et de réduire les volumes perdus lors de fuites. Un 1^{er} secteur test est situé sur la commune de Vaires-sur-Marne. Les travaux réalisés en 2021 ont été réceptionnés en janvier 2022. Avant la mise en service de la modulation de la pression, une période d'observation des consommations d'au moins 4 mois est nécessaire. Cette dernière est actuellement en cours et la modulation de pression sera effective courant 2022.

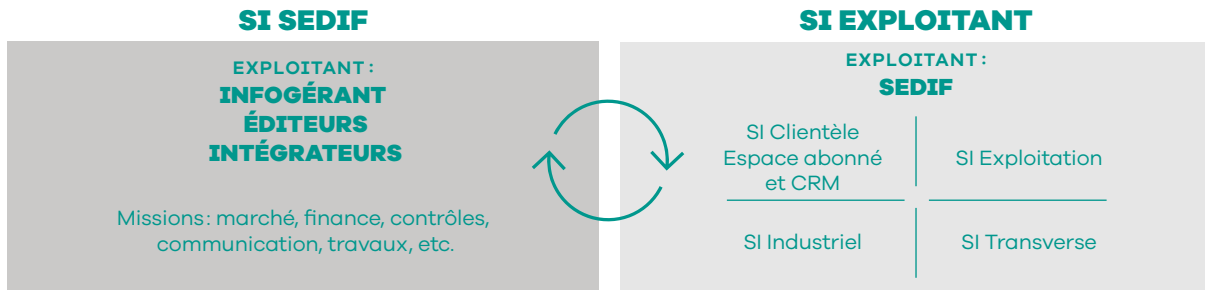
La surveillance quotidienne du rendement au service de la traque des fuites du réseau

Fort de l'un des meilleurs rendements de réseau de France, le SEDIF poursuit ses innovations dans l'exploitation des données pour encore améliorer sa performance.

Depuis 2020, le SEDIF et son délégataire ont mis en place un algorithme permettant de calculer le rendement quotidien du réseau pour l'optimiser. Les millions de données de la télérelève et de la surveillance du réseau (débit, pression, compteurs) sont injectées en continu dans un module de calcul spécifique de l'hypervision ServO appelé ADR (Aide au Diagnostic du Réseau). Ainsi, il est possible de suivre l'évolution journalière des pertes en distribution sur la totalité du territoire du SEDIF et d'établir des bilans secteur par secteur afin d'orienter sur le terrain, de manière plus efficace, la recherche active de fuite et économiser des volumes perdus pour une meilleure gestion de la ressource en eau.

La poursuite de la sectorisation du réseau va permettre de fiabiliser ces calculs grâce à un comptage plus précis.

SI du service public de l'eau - propriété : SEDIF



Le Système d'Information (SI du SEDIF)

Le SI du service public de l'eau est composé du SI SEDIF et du SI Exploitant.

Afin d'être en mesure de piloter et de contrôler les projets de service de l'exploitant, le SEDIF doit maîtriser le SI du service de l'eau dans sa globalité. Le SI Exploitant est un bien de retour. Ce qui signifie que les composants SI, les données et le matériel reviennent en pleine propriété au SEDIF en fin de contrat.

Le SEDIF, en tant qu'autorité organisatrice, est responsable de la préparation à la réversibilité du SI (capacité à transférer le SI d'un opérateur à un autre), période de tuilage qui permettra d'assurer la continuité de service à l'entrée en vigueur du futur contrat de DSP au 1^{er} janvier 2024, avec les mêmes performances. Les tâches sont à définir avec les 3 acteurs: le SEDIF, les exploitants entrant et sortant.

En 2020, une étude du déménagement du data center de secours localisé à Nanterre dans les locaux du Groupe VEOLIA, a été réalisée.

En 2021, il a été décidé de faire réaliser le déménagement en 2023 par l'entrant et sous le pilotage du SEDIF.

Dans ce but, un projet d'isolement réseau co-construit avec le délégataire a permis d'isoler avec succès, et dans un contexte de pénurie des composants informatiques, le réseau SI du délégataire et celui du Groupe VEOLIA.

La préparation du projet de nouveau contrat a permis de mettre à jour la connaissance des actifs du SI Exploitant, qui doivent être parfaitement documentés pour réussir la réversibilité:

- les matrices descriptives des contrats SI et SII (Système d'Information Industriel) ;
- les audits et les documentations des composants critiques du SI ;
- la démarche d'inventaire des actifs SI.

Des audits de données du patrimoine sont également réalisés dans le cadre de la préparation à la réversibilité. Il s'agit de vérifier la capacité à reprendre la donnée, de l'interroger. L'objectif est de récupérer des données de bonne qualité à la fin du contrat.

Le délégataire a mis en place un Plan de Continuité d'Activité, un Plan de Reprise d'Activité, un Plan de Continuité Informatique et un Plan de Reprise Informatique dans le cadre du contrat actuel. En 2021, le SEDIF a suivi l'exercice annuel de PRI PCI.

SIG du Service Public de l'eau

Le 1^{er} semestre 2021 a été marqué par l'achèvement de la migration des bases de données SIG du SEDIF et de son exploitant, débutée en 2020.

Plusieurs sujets ont été lancés auprès de l'exploitant et sous l'impulsion du SEDIF, avec l'objectif de toujours améliorer les données patrimoniales et d'exploitation du service public de l'eau. Parmi ces sujets:

- l'alignement des différents référentiels de données ;
- le référencement des plans en classe A ;
- la création d'un outil de saisie des plans d'amiante.

À noter que la fiabilisation et la correction des données s'est poursuivie en continu toute l'année.

Sur son SI propre, le SEDIF a finalisé le renouvellement de ses contrats de maintenance applicative du portail cartographique OCRE et de l'acquisition des licences SIG auprès d'ESRI (Environmental Systems Research Institute). Deux nouvelles applications web ont également vu le jour afin de permettre la visualisation des données patrimoniales de Seine-Port, ainsi que les données environnementales sur tout le territoire du SEDIF.

Gestion patrimoniale des réseaux

Développement d'un outil numérique pour l'étude du comportement géo-mécanique des canalisations en béton armé

Suite à l'instrumentation par géotextile à fibre optique d'une canalisation de transport, le SEDIF poursuit la recherche sur le vieillissement de ses conduites en béton armé en lien avec leur environnement.

Le projet, initié avec une thèse en 2015, se poursuit dans le cadre d'une collaboration de recherche menée avec l'Institut de Mécanique et d'Ingénierie (I2M) de l'Université de Bordeaux sur le sujet de la « Modélisation du comportement géo-mécanique d'une conduite de transfert en contexte incertain ».

Les précédentes étapes ont permis l'instrumentation d'une conduite et l'exploitation des données collectées nécessaires au bon déroulement de la mission de recherche. Par la suite, un outil numérique pour l'étude du comportement géo-mécanique des conduites enterrées a été développé.

Ce programme permet, en intégrant la variabilité spatiale de la raideur du sol, d'estimer le risque de défaillances des éléments constitutifs du réseau d'eau potable.

Le test de l'outil sur plusieurs canalisations dans des contextes environnementaux variés permettra d'évaluer l'intérêt de poursuivre le développement du logiciel.

La surveillance de la pression du réseau pour une meilleure gestion

Grâce à une meilleure détection des phénomènes de pression transitoire sur le réseau, par nature rapide, le SEDIF souhaite gérer et optimiser en continu le service et le rendre plus agile.

Dans le cadre de son objectif « Smart Network », le SEDIF ambitionne d'équiper le réseau de capteurs de pression haute fréquence pour notamment analyser les régimes transitoires dans le réseau. Le déploiement massif de ces capteurs permettra une surveillance accrue du réseau (identification des « coups de bélier », secousses de compressibilité et de cisaillement) et une détection plus rapide des fuites.

À court terme, cela permet d'améliorer la performance du service par des interventions plus rapides et ciblées. À plus long terme,

l'exploitation de ces données servira à affiner les connaissances sur la corrélation entre la survenue des phénomènes transitoires et les défaillances du réseau.

La poursuite du projet d'expérimentation de l'installation de 60 capteurs sur 10 communes du territoire, a permis de préciser les modalités de définition de localisation optimale pour combiner les objectifs de gestion patrimoniale, de surveillance du réseau et d'amélioration de la performance.

Une seconde expérimentation est également en cours via le déploiement de 4 capteurs de pression haute fréquence pour détecter et identifier différents problèmes sur le réseau. L'origine de quelques « coups de bélier » a pu être établie et des actions ciblées ont pu être mises en œuvre pour prévenir ces phénomènes. Des vannes fermées ont aussi été détectées alors que réputées ouvertes, de même que des clapets défectueux, des tirages intempestifs et des fuites.

Chantier de
renouvellement de
canalisation au Raincy



L'intelligence artificielle au service de la gestion patrimoniale

Afin de maintenir le patrimoine du réseau en bon état de fonctionnement par un rythme de renouvellement adapté, le SEDIF explore les outils de l'intelligence artificielle.

La gestion patrimoniale du réseau progresse et s'enrichit selon divers axes dont la hiérarchisation des conduites de distribution à renouveler selon le risque et plus seulement la probabilité de casses.

Le projet mené avec la société Altéreo qui développe, à partir de données patrimoniales intégrant les conduites et branchements, un outil combinant des algorithmes de modélisation par apprentissage automatique (« machine learning ») et des méthodes de fouilles de données (« data mining »), conduit à définir des familles de canalisations à comportements à risque, qui pourraient être utilisées pour établir les programmes de renouvellement de conduites de distribution.

Il s'agit de répondre à la question « Quels sont les canalisations et les équipements qui présentent le plus grand risque de défaillance et qu'il est nécessaire de renouveler en priorité ? » pour permettre au SEDIF d'appuyer ses choix stratégiques et

techniques pour assurer la gestion durable du service en intégrant des composantes nouvelles et en faisant apparaître des causalités émergentes, comme l'influence de la météo sur les casses. Cette approche a fait l'objet d'une présentation au congrès professionnel de l'ASTEE en septembre 2021 et d'un article publié dans la revue TSM : « Impact de la température de l'eau sur les casses de canalisations – le cas d'étude du SEDIF ».

Une nouvelle stratégie de gestion patrimoniale du réseau de transport

De la maintenance préventive à la maintenance prédictive : une stratégie basée sur une sélection plus ciblée des renouvellements.

Jusqu'à présent, la stratégie patrimoniale des feeders d'eau potable du SEDIF s'appuyait sur la volonté d'éradiquer les matériaux dits « à risque ». Cet ensemble de conduites ayant quasiment été renouvelé aujourd'hui, le SEDIF établit

une nouvelle politique de gestion patrimoniale des canalisations de transport.

En s'appuyant sur la surveillance accrue du réseau et un diagnostic préalable approfondi de chaque tronçon, le renouvellement des conduites sera priorisé et hiérarchisé afin d'optimiser les investissements tout en bénéficiant des meilleurs technologies sur le marché. La démarche passe par l'approfondissement de la connaissance du patrimoine, d'un point de vue physique, hydraulique, historique, SIG, vieillissement. Il s'agit également de mieux caractériser l'environnement des canalisations et d'en appréhender les interactions, à l'extérieur et l'intérieur de la conduite. Cela passe par l'étude de la problématique de la corrosion, des zones à forte complexité d'intervention (dites « sensibles ») ainsi que par des échanges avec d'autres acteurs de la gestion patrimoniale, tels que des industriels, universitaires, entreprises et grands services d'eau menant des démarches similaires.

Plan pluriannuel d'investissement

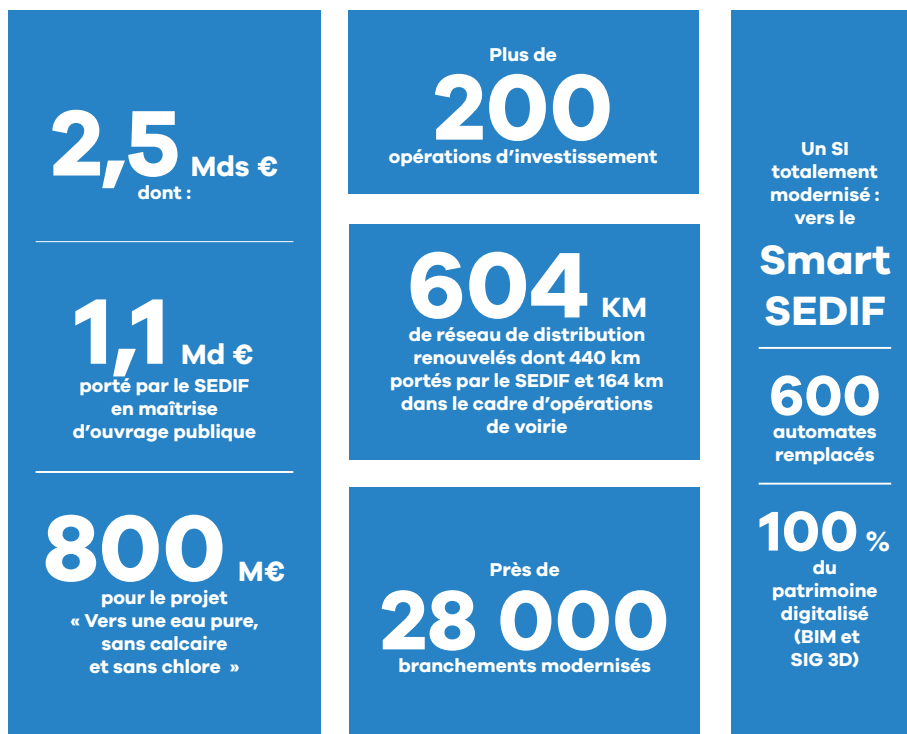
En tant qu'autorité organisatrice et maître d'ouvrage, propriétaire de toutes ses installations, le SEDIF décide, en toute transparence, des grandes orientations du service. Il fixe notamment le prix de l'eau potable et définit la politique de gestion de son patrimoine. A travers son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2031, le SEDIF décline sa politique d'investissement qui décrit une vision sur 10 ans du service public de l'eau.

Approbation et objectifs

Le Comité du 16 décembre 2021 a approuvé le PPI 2022-2031 qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. En cohérence avec les valeurs du SEDIF, le PPI 2022-2031, d'un montant total de 2,5 milliards d'euros sur 10 ans, dont 1,1 milliard d'euros porté directement par le SEDIF, permettra de délivrer le meilleur service au meilleur prix, dans une approche durable et sécurisante qui préserve les générations futures et qui anticipe le changement climatique. Parallèlement aux travaux de renouvellement de la délégation de service public, le SEDIF a donc identifié les 4 enjeux généraux suivants qui sous-tendent le PPI :

- accentuation du rôle de service public;
- anticipation du service de l'eau de demain;
- gestion d'un patrimoine durable et innovant;
- engagement dans les enjeux sociétaux et environnementaux.

CHIFFRES DU PPI 2022 - 2031



Le PPI intègre également une volonté de développement d'une vision SMART du service qui correspond à une optimisation en continu du service et utilisation des nombreuses données issues des nouvelles

technologies de l'information et de la communication. L'objectif est de mettre en place : un SMART Water (relations avec les abonnés), un SMART Network (optimisation de la distribution d'eau) et un SMART City (partage des données).

Contenu du PPI

À partir des objectifs spécifiques, près de 235 besoins identifiés ont été convertis en opérations d'investissement (travaux ou études).

La mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP) sera l'opération la plus importante du Plan. Cette technique permettant une filtration très fine de l'eau pour enlever toutes les impuretés sera mise en place sur les 3 usines principales: Méry-sur-Oise, Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne. Elle consacre le projet du SEDIF: « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore ».

Parallèlement, une centaine d'opérations portant sur des travaux d'amélioration, de sécurisation, de sûreté, de maîtrise de l'énergie ou sur des nouveaux besoins de renouvellement patrimonial, ont été intégrées, dans un esprit de renouvellement responsable du patrimoine. Les opérations les plus remarquables sont : le renouvellement des unités de filtration sur sable des 3 usines de production, la refonte de l'unité élévatoire de Choisy, la réhabilitation des réservoirs de Châtillon et de Villiers-le-Bel, ou encore la rénovation de la station de transfert de Villeteuseuse.

Concernant le réseau de transport et de distribution, le PPI prévoit un fort déploiement de capteurs de surveillance sur le réseau, la mise en œuvre généralisée de techniques innovantes de surveillance et de diagnostic des canalisations, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour mettre en place une gestion précise et ciblée du réseau, une accélération du renouvellement des branchements avec près de 28 000 unités, le renouvellement et la modernisation de l'ensemble du dispositif de télérelève ainsi qu'une accentuation du renouvellement des organes de réseaux.

Parallèlement, le PPI prévoit le renouvellement raisonné des conduites. Celui-ci concernera 60 km/an du réseau de distribution, dont 16,3 km/an seront réalisés en lien avec des renouvellements de voirie et 50 kilomètres de feeders dans le cadre de la gestion patrimoniale, mais également en lien avec les projets tiers.

Le PPI programme aussi différentes évolutions du SI du service public de l'eau qui s'articulent autour de 4 thèmes :

- déploiement du BIM (Building Information Modeling) pour tous les ouvrages du SEDIF ;

- passage du SIG en classe A d'ici 2026 et développement de la réalité augmentée ;
- développement de l'Open data afin de rendre accessibles et publiques certaines données du service de l'eau ;
- refonte des outils de gestion liés aux consommateurs.

Le système d'information industriel doit également évoluer :

- intégration des objets connectés ;
- refonte des systèmes de pilotage, d'aide à la conduite des 3 usines principales, ainsi que du SI sûreté.

L'objectif est de tendre vers un « jumeau numérique » des installations.

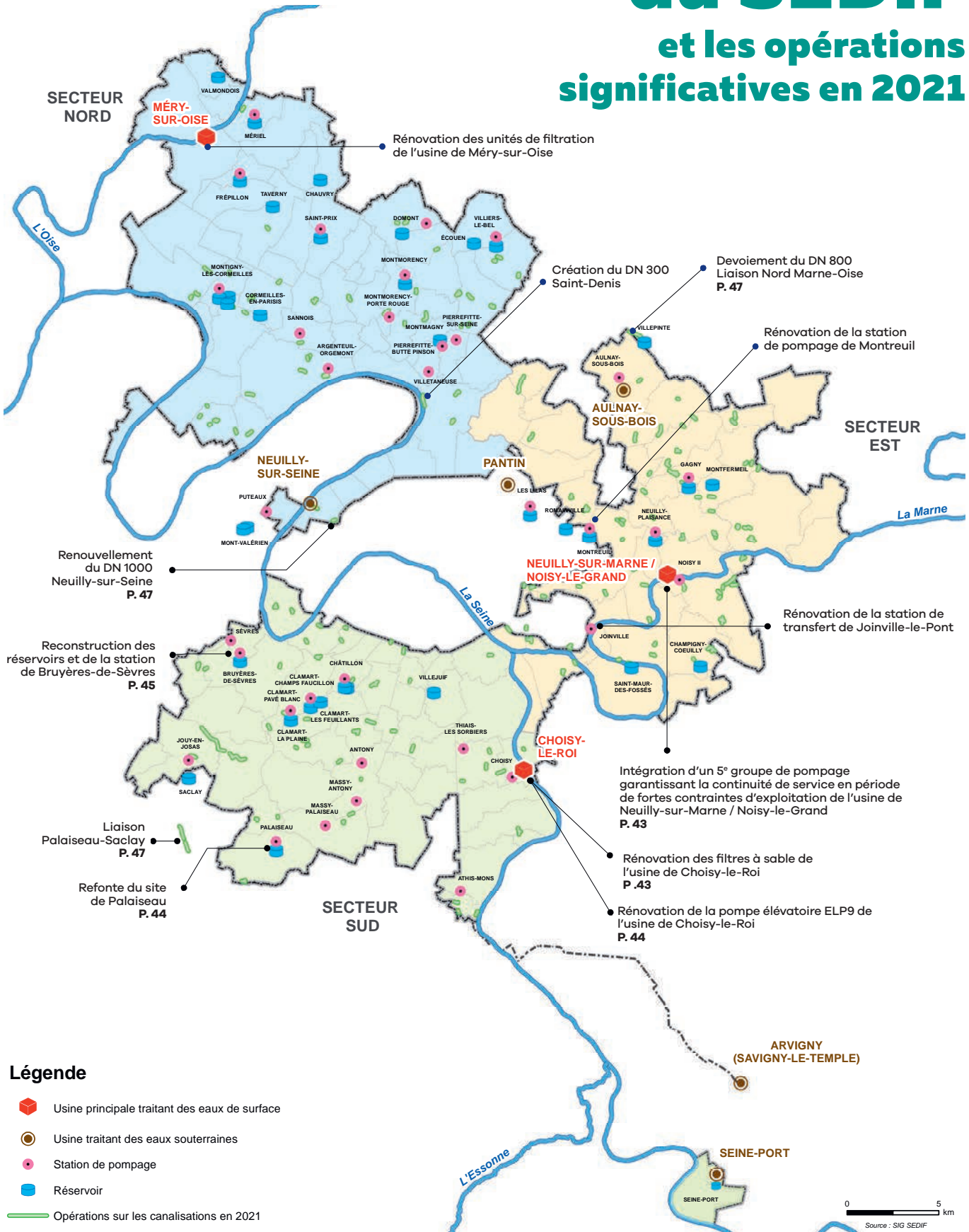
Enfin, différentes études sont programmées dans le PPI, pour permettre au SEDIF de disposer des connaissances et des outils nécessaires à ses missions d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage.

Suites

Dans le cadre d'une démarche affirmée de prospective financière, le PPI sera désormais actualisé tous les ans.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total (M€ H.T.)
Usines de production	29,2	30,7	35,4	44,6	43,2	32,9	24,9	29,1	22,9	22,8	315,5
Filières haute performance	14,8	9,8	2,6	0,9	1,9	1,9	1,2	0,5	0,5	-	33,8
Sites distants	14,6	20,6	17,9	24,4	23,9	19,3	13,2	5,8	6,3	3,1	149,1
Réseaux de transport	23,1	28,3	14,1	31,0	21,9	19,3	19,6	14,1	10,8	9,7	191,9
Tiers	1,5	0,6	3,6	16,6	5,2	5,7	5,8	7,2	5,1	4,0	55,4
Réseaux de distribution	37,5	35,7	36,4	34,3	34,3	34,3	34,4	34,3	34,3	34,3	350,0
SI (hors informatique industrielle)	0,7	0,6	0,6	7,8	0,8	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	13,5
Fins d'opérations diverses	0,4	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4
Total (M€ H.T.)	121,7	126,4	110,5	159,6	131,3	114,2	99,6	91,5	80,5	74,4	1 109,6

Les ouvrages du SEDIF et les opérations significatives en 2021



Maintenir un haut niveau de performance en poursuivant les travaux de renouvellement du patrimoine industriel

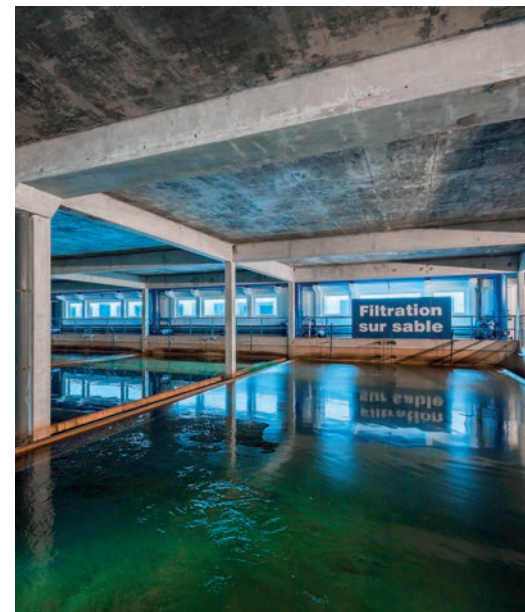
Usine de Choisy-le-Roi – rénovation des filtres à sable

La rénovation des filtres à sable, mis en service dans les années 60 et étape clé dans la potabilisation de l'eau, se poursuit.

Située après la décantation et avant l'ozonation, l'étape de filtration de l'usine de Choisy-le-Roi est riche de 54 filtres à sable. Ce procédé d'épuration biologique consiste à faire passer l'eau à travers un lit de matériau filtrant comme le sable. Au cours de ce passage, la qualité de l'eau s'améliore considérablement par l'élimination de matières en suspension et de l'ammoniaque. Cette méthode de purification offre le

double avantage d'être économique et d'une exploitation simple. La continuité de service de l'usine de production étant indispensable, des travaux de grande ampleur sont engagés selon deux phases (2020-2022 puis 2025-2030).

DURÉE DES TRAVAUX
8,5 ans
MONTANT OPÉRATION
56,5 millions d'euros



Usine de Neuilly-sur-Marne – nouvelle ligne de pompage

À Neuilly-sur-Marne, l'intégration d'un 5^e groupe neuf de pompage, renforce la sécurité de l'unité élévatoire pour garantir la continuité de service en période de fortes contraintes d'exploitation.

Les pompes de l'unité élévatoire de l'usine de Neuilly-sur-Marne, qui produit en moyenne 316 000 m³/j et peut atteindre une capacité maximum de 600 000 m³/j, alimentent en eau potable le réseau de première élévation de la banlieue est de Paris (1,79 million d'habitants). L'unité élévatoire comporte deux sous-unités : 2 groupes de pompage (ELP3 et ELP4) dans l'unité B et 2 groupes (ELP1 et ELP2) dans l'unité C, chaque pompe assurant un débit variable compris entre 5 000 et 13 500 m³/h.

La nouvelle ligne de pompage ELP5, de même puissance que les quatre

existantes, s'insère dans l'unité C entre ELP1 et ELP2, sur un emplacement réservé d'origine, afin de renforcer la sécurité de production, suite aux dysfonctionnements survenus sur certaines pompes. Avec cinq pompes, le niveau de sécurité de l'usine de Neuilly-sur-Marne sera équivalent à celui de Choisy-le-Roi, un seul groupe permettant d'assurer la production moyenne de l'usine.

Les travaux, dont la fin est prévue en septembre 2022, sont réalisés par le groupement d'entreprises (FELJAS & MASSON / CLEMESSY / SAT) :

- pose des conduites d'aspiration et de refoulement ;
- fourniture et pose du groupe de pompage ;
- intégration de la nouvelle file de pompage dans l'architecture électrique et de contrôle-commande de l'unité élévatoire.

DURÉE DES TRAVAUX
Neuilly-ELP5 : 19 mois
MONTANT DES TRAVAUX
Neuilly-ELP5 : 4,15 M€ HT



Pompe ELP 9 entièrement rénovée, prête pour son retour à l'usine de Choisy-le-Roi

Usine de Choisy-le-Roi – rénovation de la pompe ELP 9

À Choisy-le-Roi, la pompe ELP 9, installée en 1987, qui permet d'atteindre un débit de 21 600 m³/h, est la plus importante du SEDIF. Sa rénovation, lancée en 2020, a nécessité son démontage pour expertise afin de déterminer les travaux de rénovation nécessaires à son bon fonctionnement.

Les pompes de l'unité élévatoire de l'usine de Choisy-le-Roi, qui produit en moyenne 300 000 m³/j et peut atteindre une capacité maximum de 600 000 m³/j, alimentent en eau potable le réseau de première élévation de la banlieue sud de Paris (1,88 million d'habitants).

L'unité élévatoire comporte deux sous-unités : 5 groupes de pompage dans l'unité A et 3 groupes de pompage dans l'unité B, dont ELP 9, au débit variable compris entre 10 000 et 21 600 m³/h.

En raison de la vétusté de l'unité élévatoire et d'un faible rendement constaté, sa rénovation complète a été décidée : la première étape, engagée en juillet 2020, concerne le groupe de pompage ELP 9.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GTIE INFI-ACTEMIUM :

- démontage de la pompe transférée pour remise en état chez le fournisseur ;
- remontage de la pompe réparée et renouvellement d'une vanne de refoulement de diamètre 1500 mm ;
- travaux d'électricité et d'automatismes connexes (tableau haute tension et contrôleur du variateur de vitesse) et divers travaux ponctuels de reprise de génie-civil.

Après des essais de remise en route concluants, ELP 9 est de nouveau en service.

Les travaux sur les autres groupes de pompage de l'unité élévatoire démarrent en avril 2022, pour un montant de 23,11 M€ H.T. et une durée de 45 mois.

DURÉE DES TRAVAUX CHOISY-ELP 9

17 mois

MONTANT DES TRAVAUX CHOISY-ELP 9

1,6 M€ HT



Inauguration du site de Bruyères-de-Sèvres en octobre 2021 après 4 ans de travaux

Inauguration du site de Bruyères-de-Sèvres

Après quatre ans de travaux, le SEDIF a mis en service les réservoirs et la station de pompage de ce site qui alimentent 40 000 personnes.

Le SEDIF a investi près de 10 millions d'euros pour transformer ce site dont les réservoirs dataient de l'exposition universelle de 1900.

Le nouvel ouvrage, construit dans le respect d'exigences fortes en termes de développement durable avec la réduction des consommations énergétiques et une intégration paysagère soignée, permet la sécurisation de l'alimentation en eau potable, la fiabilisation des installations avec des rendements optimisés, la modernisation du patrimoine et l'amélioration constante du service à l'utilisateur.

Le bâtiment contient une station de pompage et deux réservoirs de 2000 m³ chacun, accueille sur son toit une clairière végétalisée, et est au cœur d'un réaménagement paysager hébergeant 47 nouveaux arbres.

Vers une eau sans chlore, une démarche novatrice en France

Le Comité d'experts « eau sans chlore » poursuit ses travaux débutés en 2020.

Le projet du SEDIF de distribution d'une eau sans chlore s'appuie sur le déploiement de l'Osmose Inverse Basse Pression (OIBP) dans l'ensemble des usines du SEDIF prévu vers 2030.

Le Comité d'experts, regroupant des universitaires spécialistes de la qualité microbiologique, des institutionnels et des maîtres d'ouvrage français et internationaux s'est réuni à deux reprises en 2021 pour continuer son travail exploratoire et le partage des connaissances de chacun.

Les maîtres d'ouvrage Eau de Grenoble ainsi que PWN, la compagnie de distribution d'eau dans la province néerlandaise de Hollande septentrionale, et Waternet (Amsterdam), ont présenté leurs retours d'expérience sur la

distribution d'une eau sans chlore au mois de mars 2021. En novembre 2021, des travaux de groupe ont été menés pour proposer les bases d'une méthodologie de détermination des zones les plus sensibles du réseau de distribution en termes de risque de contamination, mais aussi pour l'élaboration de programmes de surveillance de la qualité bactériologique de l'eau, à intégrer dans un système d'alerte.

Le travail de ce comité s'est ensuite poursuivi avec la visite de l'unité de Nanofiltration de Méry-sur-Oise. Les connaissances acquises grâce à ces échanges permettront d'aboutir à une démarche maîtrisée pour la mise en œuvre d'une eau sans chlore, tout en garantissant la sécurité sanitaire de l'eau délivrée.

Le renouvellement du réseau de distribution

48 kilomètres de canalisations renouvelés en 2021 en maîtrise d'ouvrage publique.



Environnement du chantier de la RN14 pour les JO 2024

EXEMPLE DE POSE D'UNE NOUVELLE CANALISATION POUR L'ALIMENTATION DE L'ÎLE-SAINT-DENIS DANS LE CADRE DES JO 2024

En Seine-Saint-Denis, sur le territoire de Plaine Commune, des études hydrauliques menées par le SEDIF ont montré que le réseau actuel devait être renforcé entre L'Île-Saint-Denis et Saint-Denis, le futur village olympique de Paris 2024 générant une augmentation de la consommation d'eau.

Une partie du chantier s'est effectuée sous le pont qui traverse la Seine et le canal de navigation de Saint-Denis ainsi que sous une route nationale à fort trafic. Ces problématiques ont engendré une adaptation particulière des travaux. Ce chantier, long de 630 mètres, s'est achevé en février 2022 pour un montant de 600 000 euros.

Renouvellement du réseau de distribution

Le XV^e Plan du SEDIF a pour objectif la gestion durable d'un patrimoine pérennisé et modernisé. Le renouvellement du réseau de distribution permet également d'améliorer encore le rendement et de lisser les investissements futurs. En 2021, les marchés de travaux liés à la distribution ont permis de renouveler plus de 44 km de canalisation de distribution.

Un taux de renouvellement élevé et un âge moyen du réseau maîtrisé

Les travaux de renouvellement du SEDIF, cumulés à ceux réalisés par le délégataire, atteignent un total de plus de 67 km de canalisations remplacés, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85% en 2021, et un taux annuel moyen de 1,15% du linéaire total du réseau sur ces 5 dernières années.

Ce taux de renouvellement traduit la volonté du SEDIF d'atteindre les objectifs prioritaires définis dans le cadre du XV^e plan afin de diminuer le nombre de fuites et de maîtriser l'âge moyen du réseau. Conformément aux orientations du Schéma directeur du SEDIF, cet âge moyen était de 44 ans en 2020.

Ainsi 807 km de réseau de distribution ont été renouvelés au cours de la période 2011-2021, en adéquation avec la réalisation des programmes pluriannuels de travaux et des plans d'investissement votés par les élus du SEDIF.

XV^e PLAN (2016-2021)
MAÎTRISE D'OUVRAGE SEDIF :
424 KM + DÉLÉGATAIRE 109 KM
SOIT 533 KM



Ugo BOESSO

Chargé d'opérations – Service Canalisations

Le SEDIF s'engage, par la création de nouvelles canalisations, au côté de la SOLIDEO pour assurer l'alimentation du village olympique des JO 2024.



Neuilly-sur-Seine – pose d'une conduite de 1000 mm

En concertation avec la ville de Neuilly-sur-Seine qui mène un projet de requalification de l'avenue Charles de Gaulle (RN13), le SEDIF a renforcé son réseau de transport en remplaçant une conduite DN 500 mm vétuste par une canalisation DN 1000 permettant de fiabiliser la desserte des abonnés.

La pose de la canalisation, dans un contexte urbain très dense, s'est faite via trois tirs de microtunnelier, une technique sans tranchée qui a permis de réduire les nuisances du chantier en limitant le bruit, la poussière et en n'impactant pas la circulation routière.

Cette technique a permis de poser la canalisation à environ 2 m sous la RN13 et à 1,50 de l'extrados du tunnel du métro ligne 1.

DURÉE DES TRAVAUX
mai 2021 à mars 2022
MONTANT DES TRAVAUX
3,97 M€ HT

DN 800 L17 SGP Triangle de Gonesse

Le projet de création de la ligne de Métro L17 par la Société du Grand Paris qui reliera la station « Saint-Denis-Playel » et la station « Mesnil-Amelot » a conduit le SEDIF à programmer le dévoiement d'une canalisation de transport de diamètre DN 800 de la liaison Nord-Oise-Marne.

La pose de la canalisation en fonte ductile de DN 800 mm, dans un contexte périurbain, s'est faite par une technique de tranchée ouverte sur environ 650 mètres, et par l'utilisation de 3 forages horizontaux de DN 1200 sur un linéaire d'environ 60 mètres afin de passer sous un ouvrage d'assainissement en toute sécurité.

DURÉE DES TRAVAUX
novembre 2020 à juillet 2021
MONTANT DES TRAVAUX
5,10 M€ HT

Bouclage du réseau du SEDIF entre les sites de Palaiseau et Saclay : Pose d'une conduite DN 600

Le projet de liaison Palaiseau-Saclay du SEDIF s'inscrit dans l'accompagnement d'une « Opération d'Intérêt National » : l'aménagement du plateau de Saclay.

Afin de répondre aux enjeux d'approvisionnement en eau potable du plateau de Saclay, le SEDIF procède à la sécurisation de ses installations existantes, en créant des moyens de secours mutuels et d'interconnexions avec les Autorités organisatrices voisines du SEDIF au travers d'une canalisation de 600 mm de diamètre.

La pose de la canalisation le long de la RN18, en milieu agricole, s'est effectuée en collaboration avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) sur les deux tiers du linéaire. Cette mutualisation a permis une réduction du temps des travaux, de leur coût et le respect des contraintes de délais imposées par la Société du Grand Paris.

MONTANT DU PROGRAMME DE TRAVAUX
24,6 M€ HT dont 2,3 M€ HT de travaux
effectués en 2021
LINÉAIRE
sur 10 km de linéaire total, 5,1 km ont été
réalisés depuis 2017 dont 1,1 km en 2021

Innovation, diversité et réactivité

La règle de trois du SEDIF par rapport aux projets d'aménagement en 2021

La transformation de l'agglomération parisienne en une métropole à rayonnement mondial à l'horizon 2030 s'accompagne d'un foisonnement de projets d'envergure en termes de transports en commun (métro, tram, etc.) et d'aménagements de toutes natures : constructions immobilières (ZAC, PRU, PUP, etc.), restructurations urbaines (réaménagement de carrefours, verdissement de voies, etc.).

Le SEDIF, soucieux d'embellir le territoire francilien contribue activement à cette évolution en accompagnant l'ensemble des opérations d'aménagement, avec pour objectif une maîtrise du prix de l'eau en limitant les déplacements de ses ouvrages, et par conséquent les dépenses restant à la charge de l'utilisateur du service public de l'eau.

Le SEDIF défend les intérêts des usagers

Dans le cadre d'une opération d'aménagement appelée également « opération tiers », le SEDIF :

- définit et limite les interfaces des projets « aménageurs » avec les ouvrages du SEDIF ;
- échange dans l'intérêt des usagers de l'eau avec les « aménageurs » sur la prise en charge financière et les délais de réalisation ;
- met en place des conventions techniques, administratives et financières ;
- réalise des études de dévoiement et les travaux ;
- suit d'un point de vue technique et financier l'ensemble du projet du service public de l'eau dont il a la charge.

En plus de poursuivre les actions d'accompagnement (conventionnement, négociations, pilotage, suivis technique et financier) sur une cinquantaine d'opérations en cours, dont les JO 2024, le Grand Paris Express et les projets TZen, le SEDIF a :

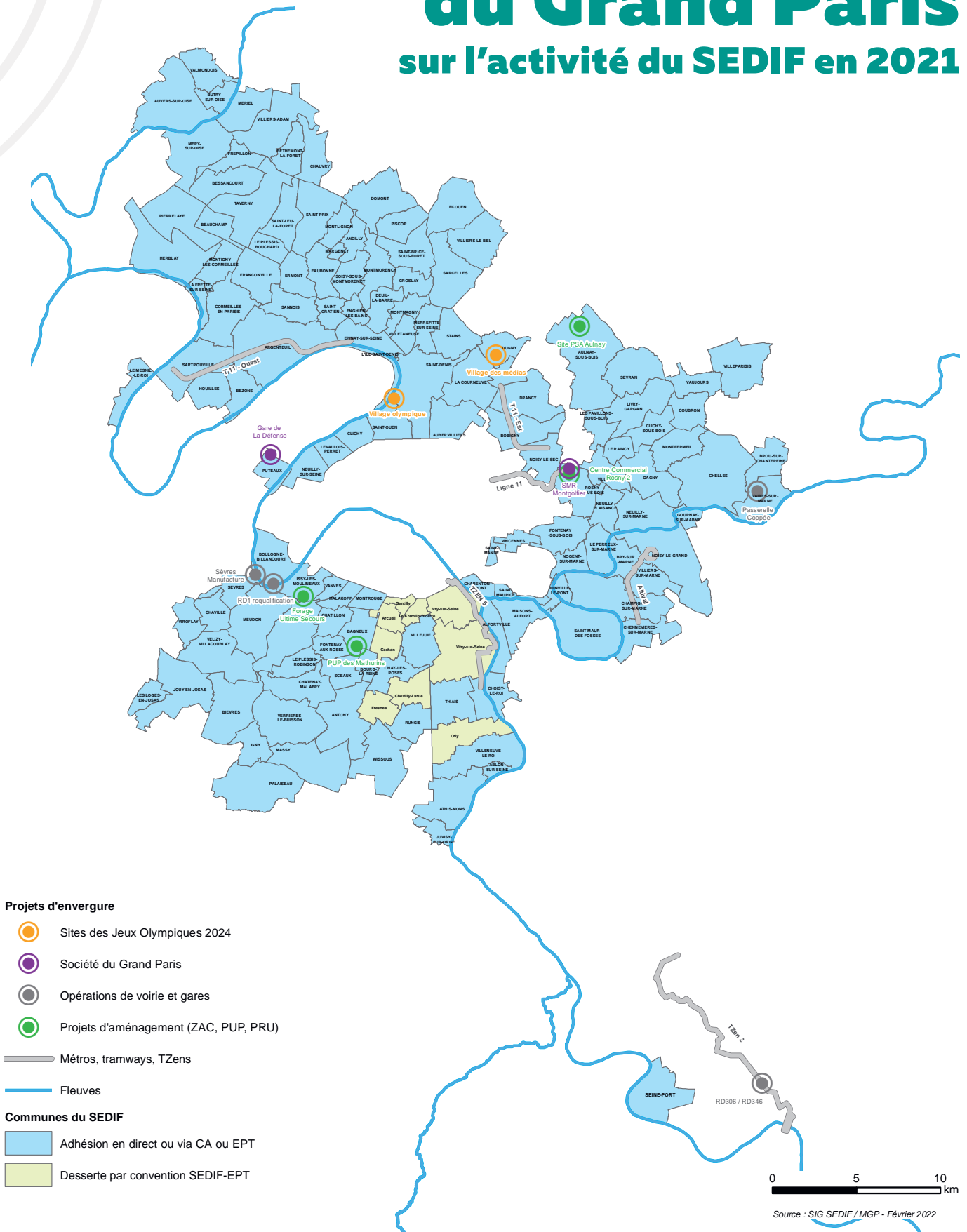
- été sollicité par les aménageurs (collectivités territoriales, bureaux études, ...) afin de s'assurer de la compatibilité de leurs projets avec les ouvrages d'eau potable (Passerelle Coppée, Sèvres Manufacture, Barreau RD306 /346, Train/tram T11, Altival) ;
- géré et animé des projets d'aménagement complexe et multi-acteurs tels que l'aménagement du site PSA à Aulnay-sous-Bois, l'aménagement du Plateau de Saclay ou l'aménagement de la colline des Mathurins (Projet Urbain Participatif (PUP)) à Bagneux ;

- finalisé la mise en œuvre du plan d'ultime secours sur le Plateau de Saclay et sur la commune d'Issy-les-Moulineaux ;
- défini avec les acteurs concernés des documents types pour améliorer l'efficacité des process (Procédure de conception réalisation, mise à jour du modèle de convention, gestion des permis de construire) ;
- participé à l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022 – 2031 ;
- poursuivi le contrôle du délégataire en renforçant la démarche de vérification de l'ensemble des documents produits par ce dernier.

Par ailleurs, le SEDIF a, au cours de l'année 2021, au titre des Grands Projets d'aménagement :

- conclu des conventions de financements de travaux et d'études avec plusieurs demandeurs pour un montant total de 185 000 € TTC ;
- conseillé les aménageurs afin de limiter le linéaire de réseaux proposé en déplacement par leurs soins afin de réduire les coûts associés (environ 2 M€ économisés pour le SEDIF en 2021 correspondant à 500 mètres linéaires de conduite non déplacée) ;
- poursuivi la mise en place d'un outil cartographique pour faciliter le positionnement des projets et opérations de renouvellement patrimonial et l'évaluation des besoins futurs en eau sur le territoire.

Impact des projets du Grand Paris sur l'activité du SEDIF en 2021





03

**Un service public engagé...
pour une eau
d'excellence et
un coût maîtrisé**

• Consommation et population	52
• Un système sous haute surveillance pour une continuité h24/7j/7	53
• Informier et sensibiliser le public	54
• Qualité de l'eau : qui contrôle quoi	56
• Les paramètres sous surveillance	58
• Tableau de bord de la qualité de l'eau	60
• L'expérience usagers	62
• L'Observatoire de la qualité du service public de l'eau	65
• Comprendre votre facture	66
• À quoi sert votre facture ?	68
• Comment évolue votre facture ?	70
• Facture et tarifs 2021	72
• Le budget consolidé	75
• Le compte administratif 2021	76
• La dette	77
• L'investissement : financement et réalisation	78

- La relation usagers est confiée au délégataire, sous le contrôle du SEDIF.
- Retrouvez les contacts utiles au dos du livret « Le service de l'eau en chiffres », édition 2022.
- Retrouvez plus de détails sur les volumes et les données de l'eau par commune en **annexe 02** « Les données de l'eau dans ma commune ».



photo Shutterstock

Consommation et population



135
communes



544 602
abonnés



4,05
millions
d'usagers



3 370
abonnés
en plus

La vente d'eau en gros représente plus de 11 Mm³, dont 1,6 Mm³ vers SENEQ à l'ouest de Paris, et 8,2 Mm³ à destination de la CACP (Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise).

Des volumes consommés en baisse

Avec 209 654 Mm³, les volumes consommés en 2021 sont en baisse de 3,32% par rapport à 2020 (216,9 Mm³).

Des ventes d'eau (11 Mm³) très largement supérieures aux imports (1,1 Mm³)

Les achats et ventes d'eau avec les distributeurs voisins se font au travers d'intercommunications entre réseaux. Ils ont pour fonction de garantir un approvisionnement diversifié et, au besoin, d'assurer un secours dont la portée dépend de la capacité d'échange.



Georges SIFFREDI

Vice-président du SEDIF

Délégation Gestion interne

Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

La solidarité instaurée entre les 135 communes membres et leurs 4 millions d'usagers, a permis de structurer un réseau dense et efficace, et d'innover de façon constante pour améliorer la qualité et la sécurité de l'eau produite.

Un système sous haute surveillance pour une continuité H24 7j/7

Le réseau du SEDIF se caractérise par un système résilient et robuste d'infrastructures interconnectées. Les 3 usines principales construites sur des ressources distinctes, la Seine, la Marne et l'Oise, ont des capacités de production doublées par rapport au besoin nominal et des conduites de transport permettent des transferts et échanges d'eau entre les différentes unités de production qui se secourent mutuellement. Le ServO permet de contrôler l'ensemble de ce dispositif sécurisé.

Une démarche d'ordonnement pour une coordination interne

Les travaux programmés sur le patrimoine industriel sont menés avec l'objectif de continuer de pouvoir répondre aux besoins du territoire tenant compte des variations importantes liées aux pointes de consommations, soumises aux variations journalières (jour/nuit) ou saisonnières (périodes de fortes chaleurs) ainsi qu'aux contrats de vente d'eau en gros aux collectivités voisines.

En 2021, des opérations de rénovation ont limité les capacités de production de deux des usines principales :

- à Choisy-le-Roi les travaux de la tranche ferme des filtres à sable ont réduit la capacité de production de 600 000 m³/j à 420 000 m³/j ;
- à Méry-sur-Oise les travaux de rénovation des filtres à sable et à charbon ont limité la capacité de production de la tranche 1 de 100 000 m³/j.

Ces travaux, qui réduisent la capacité de production de deux des

Sécuriser l'alimentation en eau potable et garantir la qualité sanitaire au robinet des quatre millions d'usagers du territoire exigent un pilotage permanent et continu. Grâce au ServO et plus particulièrement son Niveau 4, les prévisions de production pour chacune des usines principales et les interventions d'exploitation sur le patrimoine industriel et le réseau sont définies et ordonnancées pour assurer la continuité du service.

usines principales, appellent à la vigilance en cas de survenance d'une pollution de plus de 24 heures sur la 3^e ressource disponible, la Marne, pouvant générer un arrêt total de l'unité de Neuilly-sur-Marne. Le soutien et la mobilisation d'opérateurs voisins s'avéreraient nécessaires. Pour minimiser ces risques et maîtriser la capacité de traitement totale, un suivi de tous les impacts des interventions et arrêts d'unités fonctionnelles est mis en place au travers d'une démarche d'ordonnement. Les travaux sont planifiés pour garantir un niveau de production suffisant et assurer une distribution H24 au robinet des usagers.

Une coordination externe efficace à l'échelle régionale

Des interconnexions avec les opérateurs voisins du SEDIF permettent aussi des échanges d'eau entre les réseaux.

Depuis 2018, dans le prolongement de la déclaration d'intention signée pour améliorer la résilience de la région Île-de-France face à une crue de type 1910 sur la Seine, les 4 autorités

organisatrices AQUAVESC, SEDIF, SENEQ et Ville de Paris/Eau de Paris, ont créé un groupement de commandes pour réfléchir aux solutions de sécurisation de la production et de la distribution et réduire les vulnérabilités.

Cette coopération permet de partager :

- les programmations de travaux réduisant les capacités de production et influençant les conditions de secours mutuel ;
- les tests d'interconnexions pour évaluer les transferts d'eau possibles entre les Autorités organisatrices.

Perspective et vision à long terme

Le réchauffement climatique induira des épisodes de sécheresse ou de crues plus marqués. Pour définir les solutions d'approvisionnement en eau potable en cas de scénarii de crue égaux à R1,15 (115%) de la crue de 1910 ou R1,4 (140%), une étude lancée par le SEDIF identifie les mouvements de population dans une telle hypothèse et le dimensionnement d'une usine de secours à construire en amont ou en aval de Paris.



Le stand du service public de l'eau lors de l'édition 2021 du Garden Parvis à La Défense, Crédit photo: Yves Bittar

Informer et sensibiliser le public

La communication institutionnelle

Chaque année, le SEDIF publie à l'attention de ses communes adhérentes, élus et usagers, des documents institutionnels présentant ses activités, ses actualités et ses actions tels que le magazine Inf'Eau ou diverses plaquettes thématiques (pour 2021 : le guide de l'aménageur, la plaquette Solidarité Eau, le plan pluriannuel d'investissement 2022-2031).

Les nouveautés 2021 : une newsletter du service public de l'eau en Île-de-France, baptisée Inf'Eau Express, a été lancée. Les comptes **Facebook** et **Twitter** du SEDIF ont été uniformisés sous une appellation unique avec une animation quasi quotidienne. La communication institutionnelle s'est développée sur **LinkedIn**.



Plus sur internet : découvrez les vidéos de Gaspard G

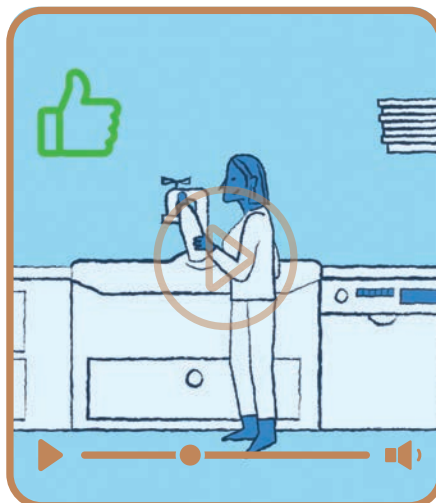
Les principales actions de communication en 2021

- En novembre 2021, un nouveau numéro du journal « Mon eau & Moi », composé de « stories », a été distribué sur le territoire. Le Youtuber Gaspard G est revenu en vidéo sur ces dernières pour apporter son éclairage.
- En complément du journal et de la newsletter « Mon eau & Moi », trois nouveaux outils ont été lancés en



avril 2021 par le SEDIF et son délégataire, Veolia Eau d'Île-de-France : une application mobile, un assistant vocal et un espace consommateur. Ces outils permettent aux usagers d'accéder à toutes les informations, services et astuces indispensables à une plus grande connaissance de leur eau du robinet et à une meilleure maîtrise de leur consommation.

- Dans le but d'aller à la rencontre de ses usagers, le SEDIF a été présent sur deux événements phares en 2021 : le **Garden Parvis** à La Défense (1^{er} juillet au 13 août) et le **100^e Congrès de l'ASTEE** à la Cité des sciences et de l'industrie (21 septembre au 3 octobre). Le jeu des 7 erreurs, proposé lors de ce dernier et présentant des éco-gestes du quotidien, a ensuite été décliné en une série de vidéos sur les réseaux sociaux. Le SEDIF a également proposé des portes ouvertes à l'usine de Méry-sur-Oise dans le cadre des **Journées du Patrimoine**.
- Pour promouvoir l'eau du robinet comme eau de boisson, le SEDIF, par le biais de son délégataire, a participé à différents **événements sportifs** pour ravitailler les participants en eau potable. Il a également déployé auprès des **CCAS** des bouteilles réutilisables pour les plateaux-repas livrés aux personnes âgées et proposé aux communes adhérentes différents outils comme le bar à eau ou l'éco-studio pour leurs événements.
- Pour faire connaître les activités du SEDIF, des vidéos ont été réalisées sur des thèmes tels que les métiers de l'eau, les chantiers en cours ou encore les retours sur événement.



L'information ciblée pour les abonnés

- La **lettre Clario**, jointe à la facture trimestrielle (ou annuelle pour les mensualisés), donne des informations sur les innovations et les services mis en place pour les abonnés, sur l'actualité, sur les résultats des enquêtes de qualité et fournit des conseils pratiques.
- Pour faciliter les démarches des abonnés, un **guide** a également été publié en août 2021 et des vidéos thématiques ont été réalisées sur ce sujet.

Des actions et des supports pédagogiques

Tout le long de l'année, le SEDIF a proposé de **nombreux outils pour faire découvrir aux plus jeunes** le circuit de l'eau mais aussi les sensibiliser à la protection de la ressource en eau et aux bons gestes pour maîtriser leur consommation (par le biais des mini-conférences « L'eau à l'école », du kit pédagogique « Du nuage au robinet », de la malle pédagogique ou encore du film pédagogique « Objectif Eau »).

Plus particulièrement, le SEDIF, avec l'appui de son délégataire, a proposé deux actions ponctuelles pour sensibiliser les scolaires :

- En juin et en octobre 2021, l'opération Eco Cons'eau a consisté

à distribuer des sets de table ludiques et pédagogiques dans les cantines des écoles élémentaires du territoire. Cette campagne « Les Aventuriers de l'eau – Protégeons notre planète » a invité les enfants à prendre conscience de l'eau comme bien précieux à préserver en mettant l'accent sur les éco-gestes faciles à adopter au quotidien. **Au total, 110 communes ont participé à l'opération.**

- Un kit de sensibilisation prêt à l'emploi mettant en scène la famille des « Monstrodos », des petits monstres sympathiques portant des messages simples et efficaces à travers des supports prêts à l'emploi, a été proposé à tous les collèges du territoire en octobre 2021 dans le cadre de la mise en place d'éco-délégués au sein des établissements. **85 kits ont été distribués.**



Le site internet www.sedif.com met à la disposition de tous, les actualités et la documentation utile concernant le fonctionnement et l'activité du service public de l'eau. Toutes les actualités du SEDIF sont également disponibles sur les réseaux sociaux :

@SyndicatEauxIDF | @SyndicatEauxIDF | YouTube SEDIF | Syndicat des eaux d'Île-de-France

Qualité de l'eau : qui contrôle quoi ?

Deux niveaux de contrôle, plusieurs acteurs.

82 %

des usagers sont satisfaits du goût de l'eau du robinet

Source : Observatoire de la qualité du service public de l'eau, année 2021



Les normes

Les normes de qualité sont issues d'une directive européenne (98/83/CE) reprenant les valeurs guides définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour garantir une eau saine, pouvant être consommée, même par les populations les plus fragiles, dont les très jeunes enfants. Selon la réglementation française, l'eau potable est caractérisée par 54 paramètres, assortis :

- de limites de qualité définies sur des critères sanitaires (par exemple la quantité maximale de fluor) ;
- de références de qualité pour s'assurer du bon fonctionnement des installations de production et de distribution.

Pour certains paramètres, le SEDIF s'impose des exigences de qualité plus strictes que la réglementation. Parallèlement, il mène des études sur de nouveaux paramètres non encore réglementés (perturbateurs endocriniens, résidus médicamenteux, produits de soin ou de beauté, détergents, plastifiants...).

L'organisation du contrôle : près de 400 000 analyses par an

Le respect des normes est vérifié par le contrôle sanitaire, réalisé sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS), par des laboratoires agréés par le ministère de la Santé et régulièrement mis en concurrence. Un arrêté précise les points de contrôle, les paramètres recherchés et le nombre d'analyses. Pour garantir la qualité de l'eau, la réglementation prévoit, en complément, une surveillance sanitaire adaptée aux installations. Au SEDIF, elle est issue d'une démarche d'évaluation des risques sanitaires reconnue par une certification ISO 22000.

Le risque sanitaire est maîtrisé grâce à :

- des ressources surveillées ;
- des installations de production et de distribution performantes ;
- des procédures de gestion de risques adaptées.

	Nombre de paramètres	Nombre d'analyses ⁽¹⁾			
		Eau brute	Eau en cours de potabilisation	Eau produite	Eau distribuée
Contrôle sanitaire	54	28 370		47 903	91 712
Surveillance sanitaire	80	36 409	69 465	32 586	83 169
Nombre total d'analyses		64 779	69 465	80 489	174 881

⁽¹⁾ Le contrôle sanitaire est réalisé sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé, la surveillance sanitaire est réalisée par l'exploitant des installations.

Une information complète et régulière

Site Internet du ministère de la Santé

- <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>
Résultats des analyses réalisées sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire.

Site internet de l'ARS d'Île-de-France

- rubrique Santé publique / Eaux / Eau du robinet et qualité
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>
La synthèse annuelle de la qualité réalisée par l'ARS d'Île-de-France est distribuée aux abonnés du SEDIF avec la facture du 4^e trimestre.

Site internet du SEDIF

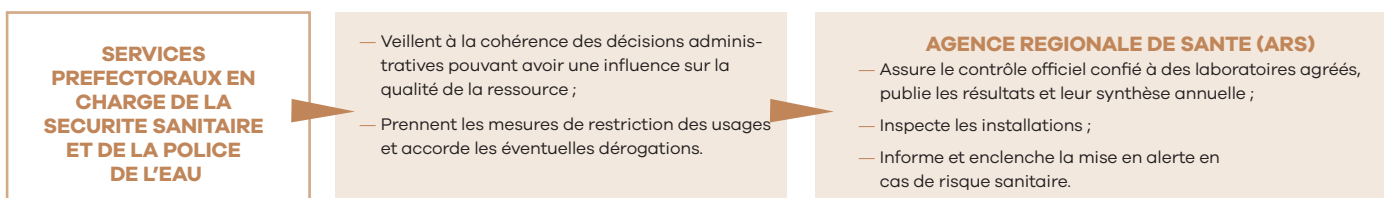
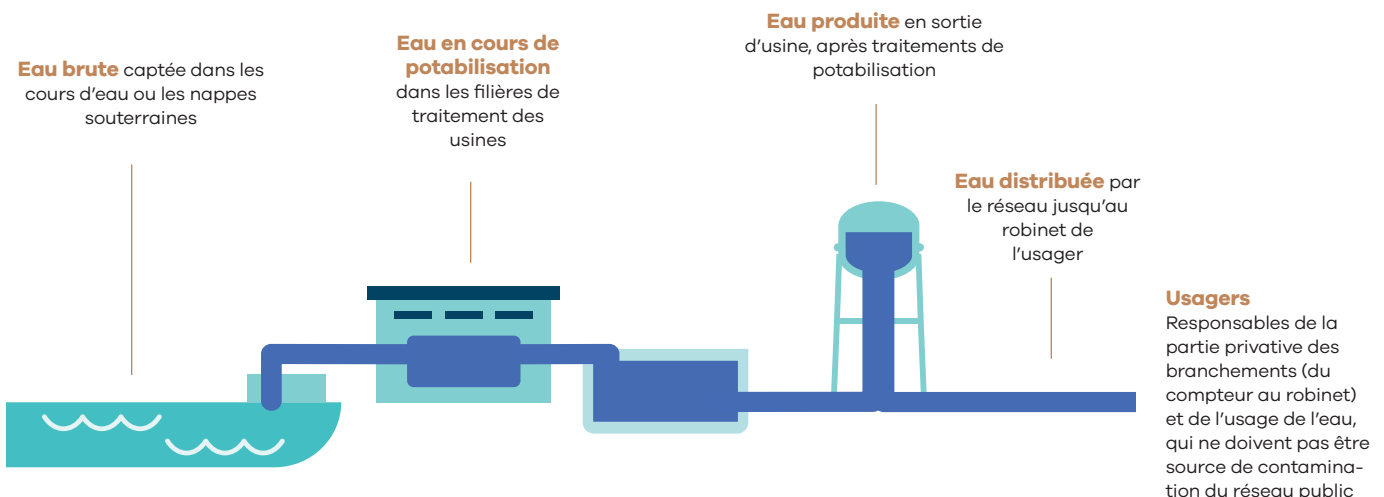
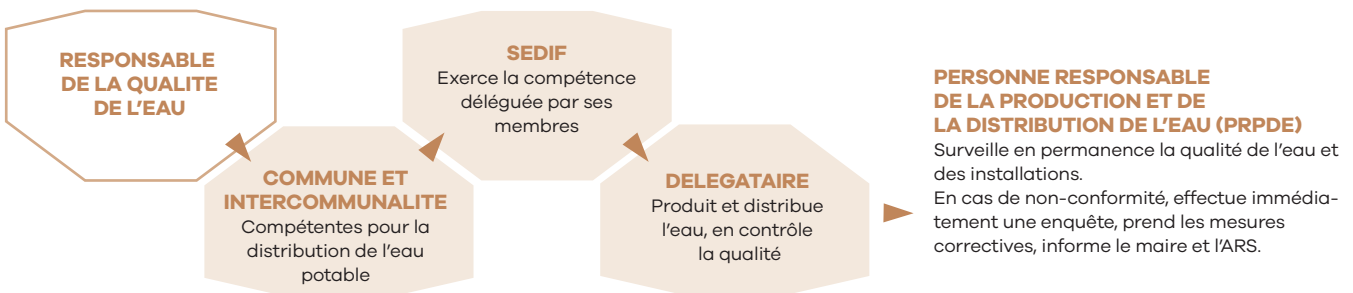
- rubrique L'eau chez moi / Les informations de ma commune
www.sedif.com
Informations dynamiques par commune, mises à jour régulièrement.

Lettre Clario du 2^e trimestre

- la Lettre Clario est jointe à la facture d'eau (et disponible sur le site internet du SEDIF, rubrique Médiathèque / Publications / Informations abonnés).
La Lettre Clario du 2^e trimestre revient sur les principaux résultats de la qualité de l'eau de l'année précédente.

Newsletter Clario Qualité

- (inscription facultative)
Lettre d'information trimestrielle sur la qualité de l'eau et ses usages, le cycle de l'eau, etc.



Les paramètres sous surveillance



Pour garantir la qualité de l'eau, près de 400 000 contrôles sont réalisés chaque année. De nombreux paramètres sont vérifiés, avec une attention particulière pour certains.

Le chlore

Maintenu à très faible dose dans le réseau de distribution, le chlore prévient le développement des bactéries pendant le transport de l'eau, notamment quand les températures sont élevées. Le taux de chlore ne fait pas partie des paramètres réglementaires définissant la qualité de l'eau destinée à la consommation. Il est cependant recommandé « une absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal » et de viser la valeur la plus faible possible, sans toutefois compromettre la désinfection. Comme l'impératif sanitaire prévaut, la chloration peut être temporairement augmentée si les objectifs de protection microbiologique l'exigent. Le chlore injecté en usine a tendance à décroître au cours du transport de l'eau jusqu'aux points de distribution. Pour une couverture homogène, le SEDIF a réparti des installations de rechloration sur tout le réseau. Ce dispositif permet de trouver un compromis entre une bonne protection bactériologique et un « goût de chlore » limité.

Les nitrates

Les nitrates produits par les végétaux, les animaux et les hommes sont présents à l'état naturel dans les sols. Les activités humaines augmentent les apports au milieu naturel, entraînant un accroissement des concentrations dans les ressources en eau. Les dégradations actuelles résultent notamment de nombreuses années de fertilisation des sols mal maîtrisée. Les évolutions du cadre réglementaire et l'adoption de l'éco-conditionnalité des aides au niveau européen contraignent désormais les agriculteurs à améliorer leurs pratiques. Pour l'eau potable, la réglementation fixe une limite de qualité pour protéger les populations les plus vulnérables. En effet, dans de rares cas, les nitrates ingérés se transforment en nitrites qui peuvent provoquer un empoisonnement aigu en limitant le transport de l'oxygène dans le sang.



Le tritium, un paramètre très contrôlé

La présence de tritium dans l'environnement est surtout attribuable aux activités humaines. Bien que l'OMS fixe une activité maximale admissible de 10 000 becquerels/litre (Bq/L), les instances européennes ont porté cette limite à un niveau très inférieur (100 Bq/L), afin de limiter les rejets en tritium de l'industrie électronucléaire. Depuis que le suivi est mis en œuvre, aucun dépassement n'a jamais été enregistré.

Les pesticides

Insecticides, fongicides et désherbants sont des produits phytosanitaires qui contaminent les eaux de surface et souterraines mal protégées.

Le Code de la santé publique fixe une limite de qualité pour chaque pesticide recherché et pour leur somme. La première correspond aux limites de détection des méthodes d'analyse disponibles dans les années 1970. Elle est ainsi jusqu'à 1 000 fois plus faible que la recommandation de l'organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'atrazine.

L'élimination des pesticides dans le processus de traitement de l'eau est bien maîtrisée. Elle s'appuie essentiellement sur le recours au charbon actif en poudre et en grains et, à Méry-sur-Oise, sur la nanofiltration.

L'aluminium

L'aluminium est l'un des constituants majeurs de l'écorce terrestre. Presque toutes les eaux en contiennent naturellement en quantité variable.

Des sels d'aluminium sont utilisés dans le traitement de l'eau pour leur grande capacité à éliminer les matières en suspension d'origine minérale ou organique présentes dans les ressources.

Les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de conclure à une toxicité de l'aluminium dans l'eau. La référence de qualité n'est pas déterminée par rapport à un risque sanitaire mais sert à mesurer l'efficacité des traitements.

Les conditions d'exploitation très strictes appliquées sur les filières du SEDIF permettent de maintenir des concentrations très faibles, très inférieures aux seuils réglementaires et aux recommandations de l'OMS encore plus strictes.

Les indicateurs radiologiques

Le Bassin parisien ne présente pas une activité radiologique naturelle importante. Le suivi régulier des indicateurs de radioactivité montre des valeurs très faibles. La qualité radiologique des eaux destinées à la consommation humaine est suivie par 4 indicateurs réglementaires :

- les activités alpha globale et bêta globale résiduelle servent à orienter la stratégie d'analyse ;
- l'activité en tritium et la dose totale indicative (DTI) sont des références de qualité.

Le SEDIF s'est équipé d'une balise de mesure de la radioactivité en continu, pour détecter une éventuelle contamination de la Seine, puisqu'un centre nucléaire de production d'électricité est implanté à Nogent-sur-Seine. Celle-ci n'a jamais mis en évidence une activité radiologique inhabituelle.

L'eau et l'alimentation contribuent très faiblement à l'exposition des populations aux rayonnements ionisants, principalement due à la radioactivité naturelle et aux expositions médicales.

La dureté

Le Bassin parisien est un bassin très majoritairement calcaire. La plupart des eaux qui y sont puisées sont dures ou très dures. La dureté de l'eau est liée à la nature géologique des sols traversés et varie au cours de l'année sous l'effet de l'activité biogéochimique. Les traitements de potabilisation peuvent également influencer.

La réglementation ne fixe pas de seuil. Toutes les eaux contiennent du calcium à des concentrations très différentes. Une eau dure participe à l'apport en calcium nécessaire à notre organisme, mais une eau très dure laisse des dépôts dans les installations sanitaires et sur les ustensiles.



Le fluor et autres composés minéraux

Le sodium se retrouve dans tous les types d'eaux à des teneurs variables. C'est un élément vital pour l'organisme : un adulte doit en absorber environ 3 g/j.

Le potassium joue un rôle dans la transmission de l'influx nerveux. Il n'y a plus de valeur réglementaire pour ce paramètre.

Les teneurs en sulfates dans l'eau sont très variables ; elles ne dépassent généralement pas 1 g/l, sauf pour certaines eaux minérales pouvant contenir jusqu'à 1,2 g/l. Les sulfates ne sont pas toxiques, même s'ils peuvent produire un léger effet purgatif à de fortes doses (1 à 2 g/l). Les chlorures sont l'un des minéraux majeurs de notre alimentation. Un adulte doit en ingérer environ 600 mg/j. Même à de fortes concentrations dans l'eau, ils n'ont aucun effet sur la santé.

Le fluor est un élément essentiel pour une dentition saine. En excès, il peut toutefois provoquer des altérations dentaires. Ce risque est exclu pour les eaux du SEDIF, dont les concentrations restent bien inférieures au seuil réglementaire.

Tableau de bord de la qualité de l'eau

Résultats du contrôle sanitaire 2021 - Teneur par unité de distribution					
Mesure	Choisy-le-Roi	Neuilly-sur-Marne	Méry-sur-Oise	Aulnay-sous-Bois	
Nitrates (mg/L)	moyenne	23	20	21	0,1
	fourchette	14 à 35	10 à 32	7 à 27	0 à 0,7
Aluminium (µg/L)	moyenne	42	47	< 10	< 10
	maximum	65	113	28	< 10
Dureté (°f) ⁽⁶⁾	moyenne	23	26	16	32
	fourchette	19 à 28	20 à 35	7 à 24	24 à 34
Composés minéraux					
Calcium (mg/L)	moyenne	86,1	92,4	56,6	98,5
Magnésium (mg/L)	moyenne	3,4	8,8	3,1	21,6
Sodium (mg/L)	moyenne	11,6	12,5	15,4	8,0
Potassium (mg/L)	moyenne	2,5	2,5	3,0	1,7
Chlorures (mg/L)	moyenne	23,0	22,5	26,0	9,0
Sulfates (mg/L)	moyenne	32,0	45,1	20,0	33,7
Bicarbonates (mg/L)	moyenne	222,0	256,0	158,0	391,0
Fluor (mg/L)	moyenne	0,05	0,15	0,07	0,54

	Seuils réglementaires	Résultats du contrôle sanitaire 2021	
		Analyse conduite sur l'eau produite par les usines de production d'eau superficielle et souterraine	Analyse conduite sur l'eau distribuée par le réseau
Paramètres bactériologiques			
Escherichia coli	0 / 100 ml	100%	100%
Entérocoques	0 / 100 ml	100%	100%
Pesticides			
Atrazine, glyphosate, AMPA, autres pesticides	≤ 0,10 µg/l	99,98% ⁽³⁾	-
Pesticides totaux	≤ 0,50 µg/l	100%	-
Aluminium			
Aluminium	≤ 200 µg/l	100%	100%
Indicateurs radiologiques			
Activité alpha globale	≤ 0,1 Bq/l ⁽¹⁾	99,96% ⁽⁴⁾	-
Activité bêta globale résiduelle	≤ 1 Bq/l	100%	-
Dose totale indicative	≤ 0,1 mSv/an ⁽²⁾	100%	-
Tritium	≤ 100 Bq/l	100%	-

⁽¹⁾ Becquerel par litre — ⁽²⁾ Millisievert par an — ⁽³⁾ Le prélèvement du 10 décembre 2021 a montré la présence d'un pesticide dans l'eau produite par l'usine de Choisy-le-Roi à une concentration supérieure à la limite de qualité de 0,1 µg/L. Il s'agit du Métaldéhyde, utilisé pour lutter contre les limaces, mesuré à 0,2 µg/L. Ce dépassement ponctuel n'entraîne pas de limitation des usages de l'eau. — ⁽⁴⁾ L'activité radiologique de la nappe de l'Yprésien est d'origine naturelle. La recherche de l'ensemble des radionucléides montre que la Dose Totale Indicative (DTI) est respectée.

Neuilly-sur-Seine	Pantin	Savigny-le-Temple	Seine-Port	Limites de qualité ⁽⁵⁾	Références de qualité ⁽⁶⁾
13	1,8	31	27	50	
6 à 34	1 à 3	28 à 34	27 à 27		
22	< 10	< 10	-		200 ⁽⁷⁾
31	< 10	12	-		
17	25	32	33		
13 à 23	24 à 26	31 à 33	33 à 34		
59,8	71,2	117,8	119,2		
4,9	17,6	6,7	7,2		
11,3	19,2	15,7	16,6		200
5,4	9,3	3,4	3,9		
15,0	13,7	38,9	44,6		250
22,1	80,6	36,6	44,4		250
195,0	263,0	311,0	322,0		
0,20	0,41	0,15	0,14	1,5	

⁽⁵⁾ Les limites de qualité portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets sur la santé. Les eaux destinées à la consommation humaine doivent les respecter — ⁽⁶⁾ Les références de qualité concernent des substances sans incidence directe sur la santé. Leur respect est le témoin du bon fonctionnement des installations de traitement et de distribution de l'eau — ⁽⁷⁾ Référence de qualité fixée par le Code de la santé publique ; l'OMS recommande de viser un objectif de 100 µg/l en sortie des grandes unités de traitement de l'eau — ⁽⁸⁾ Degré français : 1°f = 10 mg/l de carbonate de calcium = 4 mg/l de calcium.



L'expérience usagers :

Une écoute et adaptation permanente pour répondre aux nouveaux usages et attentes de tous les usagers

Les équipes clientèles sont des acteurs de proximité au service des usagers pour répondre à toutes leurs sollicitations, avec un choix de canal de contact varié, qu'ils soient abonnés ou non.

Les collaborateurs du SEDIF et du délégataire s'engagent chaque jour pour délivrer un service de haut niveau qui fait référence.

...personnalisée pour chaque usager

- le service client est doté d'outils performants qui lui permettent de nouer une relation personnalisée, attentionnée avec les usagers ;
- l'outil Rock permet d'avoir une visibilité sur le ou les contrats existants, la traçabilité de tous les contacts avec les abonnés. Chaque téléconseiller a connaissance de leurs parcours, leurs habitudes de consommation, les services qu'ils ont souscrits et adapte sa prise en charge ;
- l'outil téléphonique Odigo déployé début 2020 a permis de basculer l'ensemble du service client en télétravail, sans rupture ni dégradation de la qualité de service, et la mise en place de nouveaux canaux de contact comme le CHAT.

Pour limiter l'attente des usagers, un service de conciergerie leur permet de déposer leur numéro de téléphone et d'être recontactés dès qu'un téléconseiller est disponible, ou sur un créneau de 2h qu'ils choisissent, près de 8 000 contacts ont bénéficié de ce service confort.

Une activité industrielle en volume...

- **342 000 appels** pris en charge dans un délai moyen de 55 secondes ;
- plus de **36 500 mails** traités, dont 99.92% sous un délai de 48h ;
- un taux de réclamation écrite maîtrisé à **1,22%** (moyenne nationale SISPEA : 3.6%)
- **154 000 interventions**, respect de la plage de rendez-vous de 2h dans 99.83% des cas ;
- plus de **2 millions de factures** dont 93% sur index réel ;
- près de **880 000 bouteilles d'eau distribuées** dans le cadre du secours en eau.

Les collectivités, les gestionnaires d'habitat collectif et les usagers gérant, soit de gros volumes de consommation ou de contrats, bénéficient d'un numéro dédié pour solliciter le service grands comptes, au sein duquel une équipe dédiée répond à leurs besoins spécifiques.

Vers toujours plus de confort et d'autonomie

Parce que nos usagers veulent disposer d'un service 24h/24 7j/7, ils sont plus de 340 000 à avoir créé leur espace abonné et à gérer quand ils le veulent leur contrat. Ainsi plus de 26 000 demandes ont été traitées via l'espace abonné en 2021 (11 000 en 2019).

Mon eau & Moi

L'application mobile « Mon eau & Moi » vient compléter ce dispositif et s'adresse aux usagers abonnés ou non. Lancée mi-avril 2021, elle compte déjà plus de **23 000 téléchargements** et est notée très positivement par les usagers.

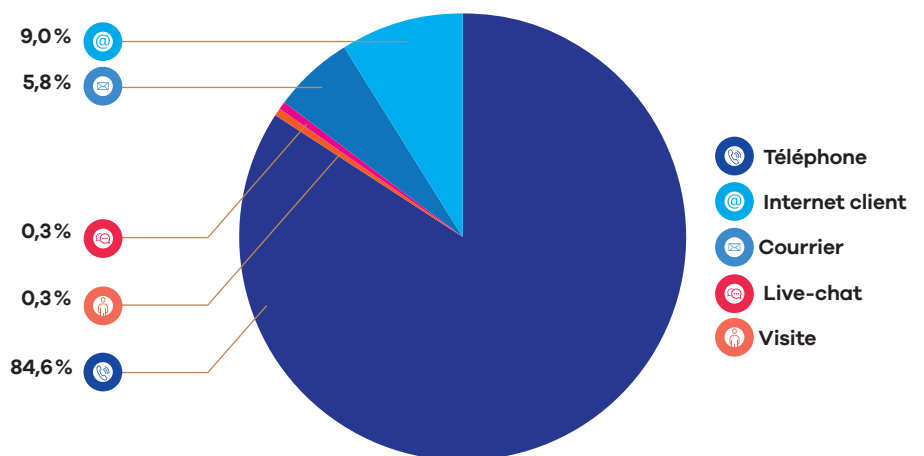
Un service engagé dans la préservation de la ressource et la maîtrise du budget

Les fuites sur réseau privatif sont non seulement de l'eau perdue en usage, mais aussi des € perdus pour les ménages.

À la demande du SEDIF, le délégataire a développé, testé et déployé un système d'alerte fuite pour l'habitat collectif. Le volume d'écoulement permanent est comparé à la consommation globale et permet d'alerter en cas de fuite



RÉPARTITION PAR CANAL DE CONTACT DES SOLICITATIONS DES USAGERS



avérée et conséquente. L'espace abonné a évolué pour permettre aux gestionnaires d'immeuble de visualiser les fuites et de paramétrer leur propre seuil d'écoulement permanent. Fort de ce succès qui a déjà permis d'envoyer plus de **12 000 alertes, dans 55% des cas la fuite s'est réduite ou est totalement réparée dans les 3 mois.**

Ce dispositif est jugé utile et nécessaire pour 85% des gestionnaires d'immeuble. Un dispositif similaire sera testé pour les collectivités en 2022.

Je consulte mes consommations sur une période donnée



les télécharge si besoin

et je peux transmettre mon index!



Les enquêtes à chaud

Écouter, comprendre, analyser pour sans cesse améliorer...

La voix des usagers est une source majeure d'amélioration de leurs parcours et de leur prise en charge, pour alimenter sans cesse l'attention que nous portons à limiter leur effort, à les informer en temps réel, à les surprendre positivement en devant leur sollicitation ou en améliorant des services créés pour eux.

Plus de 79 000 enquêtes ont été envoyées aux usagers ayant sollicité le service client, plus de 10% d'entre eux ont répondu et évaluent le service très favorablement avec une note de **4.33/5**. Tous les usagers ayant mis une note de 0 à 1 sont systématiquement rappelés pour analyser le motif de leur insatisfaction et le cas échéant la résoudre définitivement.



L'audit de suivi de 2021, confirme les bonnes pratiques pour conserver le Label excellence de service obtenu par les services grands comptes, label qui souligne la maturité d'une organisation dans la gestion très qualitative et pro active de son expérience usager.



UN SERVICE CERTIFIÉ DEPUIS 2008!



Les engagements de la certification NF Relation Client :

- assurer la disponibilité et l'accessibilité des points de contacts
- respecter les délais annoncés
- apporter des réponses pertinentes et accessibles
- accompagner les clients lors des interactions
- informer et protéger les clients lors des interactions
- prendre en compte la satisfaction et la perception du client
- analyser et prendre en compte les réclamations des clients

Dans le respect du contrat de DSP, et depuis 2008, le délégataire met chaque année en œuvre les actions nécessaires au maintien de la certification NF Relation Client. En 2021, l'audit de suivi souligne les actions menées en continu pour créer une dynamique managériale qui entraîne tous les collaborateurs du délégataire dans la posture de relation attentionnée.

L'Observatoire de la qualité du service public de l'eau

Afin de toujours mieux remplir sa mission de service public, le SEDIF a mis en place dès 2002 l'Observatoire de la qualité du service qui réalise depuis dix-neuf ans des enquêtes de satisfaction auprès des usagers et élus. En 2021, ces enquêtes (téléphoniques et questionnaires internet) sont confiées à un prestataire, Médiamétrie en 2021.

Le SEDIF à l'écoute de ses usagers...

En 2021, **3555** usagers ont été sollicités, pour recueillir leur ressenti tant sur la qualité du service de l'eau, la facturation, ou les éventuels contacts avec le service relation clientèle du délégataire. Une attention particulière a été portée au ressenti des usagers quant à l'accès à une eau plus pure, sans calcaire et sans chlore.

Les usagers ont un très haut niveau de satisfaction quant au service de l'eau en général (**90 %**), et sur la disponibilité de l'eau, sa limpidité ou sa qualité sanitaire (de **90 % à 98 %**), ils sont en attente sur son goût, sa teneur en chlore (**76 %**) et en calcaire (seulement **48 %** de satisfaits).

Les usagers manifestent un fort intérêt pour la fourniture d'une eau sans chlore et sans calcaire, et sont majoritairement prêts (**53 %** des sondés) à un effort financier significatif pour en bénéficier. Les habitudes de consommation restent stables, 72 % des usagers

déclarent boire au moins une fois par semaine l'eau du robinet, ils ne sont que 23 % à la boire exclusivement. La qualité gustative de l'eau reste le frein principal à sa consommation, bien que 88 % des usagers soient conscients que boire de l'eau en bouteille n'est pas écologique.

Le contact avec le service client garde un bon niveau de satisfaction, en léger recul, ils sont 84 % à être satisfaits dont 50 % de très satisfaits. Si les qualités relationnelles et l'écoute des conseillers sont des facteurs de très haute satisfaction (de 93 à 95 %), la qualité de la réponse et le suivi de leur demande restent des axes d'amélioration pour garantir une expérience réussie.

...et de ses élus

L'intérêt des élus du SEDIF pour la qualité du service fourni aux habitants de leurs communes et collectivités et leur investissement dans les projets font l'objet d'une attention particulière, et d'une enquête dédiée.

- **98 %** des délégués interrogés sont satisfaits ou très satisfaits de la qualité du service de l'eau dans leur commune et **100 %** d'entre eux ont confiance dans le service,

- **100 %** satisfaits de la qualité de l'eau, la régularité de la pression, sa disponibilité, sa limpidité et son odeur. Ils sont comme les usagers, seulement 88 % satisfaits de sa teneur en chlore, en calcaire et de son goût.

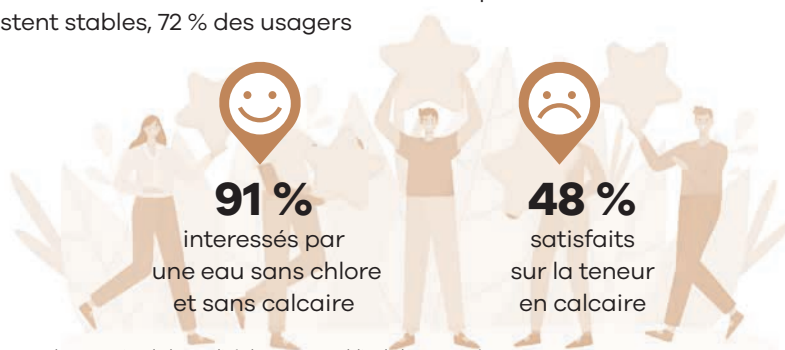
Concernant l'accès à une eau pure, sans calcaire, sans chlore et sans micro particules, les délégués sont majoritairement favorables à la solution innovante proposée par le SEDIF, l'OIBP (Osmose Inverse Basse Pression).

En synthèse

Les principales frustrations qui impactent la satisfaction des usagers sont liées aux qualités organoleptiques de l'eau : chlore, odeur, goût et teneur en calcaire.

Les principales raisons d'intérêt pour le projet d'une eau sans chlore, sans calcaire et sans résidus médicamenteux : la durée de vie des appareils ménagers, des canalisations, du linge et l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée tant pour sa consommation en eau de boisson, que pour la peau, les usagers étant attachés à une qualité de l'eau irréprochable en laquelle ils ont toute confiance.

Ce projet répond aux attentes exprimées des usagers.



Comprendre votre facture

Répartition du prix par service au 1^{er} janvier 2021

Sur le territoire du SEDIF, l'eau est disponible, au tarif général, à un prix complet pondéré de **4,2332 € TTC par m³ au 1^{er} janvier 2021**.

Le SEDIF est chargé de collecter diverses taxes et redevances, notamment d'assainissement, qu'il reverse ensuite aux organismes dont elles relèvent. Le prix de l'eau varie ainsi de **2,18 € TTC à 5,50 € TTC** par m³ selon le coût de l'assainissement, qui dépend de l'organisation retenue par les communes.

Votre consommation		Volume consommé	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par
Compteur n° ECHANTILLON		120 m ³	0 au 01.01.2021	120 au 01.01.2022	estimation

Votre facture en détail		Période de facturation	Volume en m ³ ou quantité	Prix unitaire en €	Montant HT en €	Taux TVA %
Production et distribution de l'eau potable						
Part délégataire du 01-01-2021 au 01-01-2022 tranche 1			120	0,7038	84,46	5,50%
Part Syndicale du 01-01-2021 au 01-01-2022			120	0,4200	50,40	5,50%
Abonnement trimestriel du 01-01-2021 au 01-01-2022 <i>(Contribution aux frais fixes du service de l'eau)</i>					24,42	5,50%
Préservation des ressources en eau du 01-01-2021 au 01-01-2022 <i>(Agence de l'Eau Seine-Normandie Délibération du 16/12/21 n° 2021 - 45)</i>			120	0,0520	6,24	5,50%
Collecte et traitement des eaux usées						
Redevance communale du 01-01-2021 au 01-01-2022			120	0,5231	62,77	5,78%
Redevance intercommunale du 01-01-2021 au 01-01-2022						
Redevance départementale du 01-01-2021 au 01-01-2022			120	0,4055	48,66	10,00%
Redevance interdépartementale du 01-01-2021 au 01-01-2022			120	0,9887	118,64	10,00%
Organismes publics						
Modernisation des réseaux <i>(Agence de l'Eau Seine-Normandie)</i>			120	0,1850	22,20	5,08%
Lutte contre la pollution <i>(Agence de l'Eau Seine-Normandie)</i>			120	0,3958	47,50	5,50%
Développement des voies navigables <i>(Délibération du 16/12/21 n° 2021 - 44)</i>			120	0,0132	1,58	5,50%
Soutien d'étiage <i>(Délibération du 16/12/21 n° 2021 - 46)</i>			120	0,0090	1,08	5,50%
Total HT					487,76	
					montant € HT	
TVA à 3,40%				3,40%	16,63	
TVA à 5,08%				5,08%	24,57	
TVA à 5,50%				5,50%	26,83	
TVA à 5,78%				5,78%	28,19	
TVA à 10,00%				10,00%	118,64	
Total TTC					521,82	
Total TVA					34,06	487,76

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

31% DU TOTAL FACTURÉ SOIT 1,3017 € HT/M³

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

47% DU TOTAL FACTURÉ SOIT 2,0049 € HT/M³

TAXES ET REDEVANCES

22% DU TOTAL FACTURÉ SOIT 0,9266 € HT/M³

QUELQUES EXEMPLES DE CONSOMMATION DOMESTIQUE

Par exemple	Quantité estimée	Coût estimé
Un bain	130L	0,55 €
Une douche	40L	0,17 €
Un lave-vaisselle	15L	0,06 €
Un lave-linge	70L	0,29 €
Une chasse d'eau	5L	0,02 €

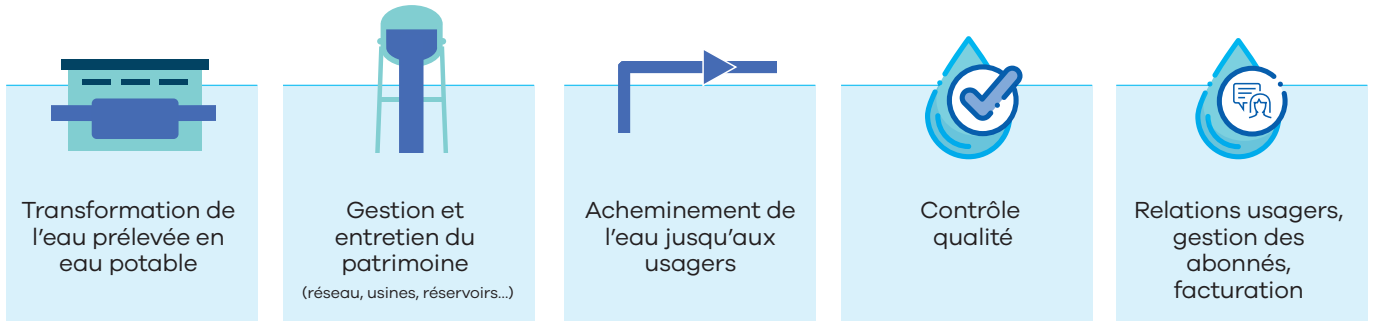
1 M³ = 1000 LITRES

= 4,2332 € TTC

EN MOYENNE SUR LE TERRITOIRE DU SEDIF SOIT **0,0042 € TTC LE LITRE AU 1ER JANVIER 2021**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le SEDIF est responsable de l'ensemble des missions permettant la production et la distribution de l'eau potable.



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Plusieurs acteurs organisent le service de l'assainissement.

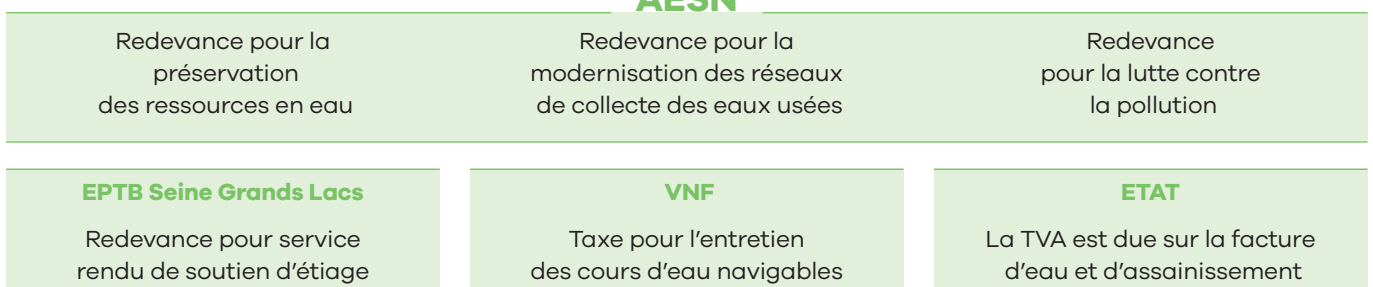


TAXES ET REDEVANCES

L'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'EPTB Seine Grands Lacs et Voies navigables de France (VNF) prélèvent des taxes et redevances par le biais de la facture d'eau et d'assainissement pour assurer leurs missions.



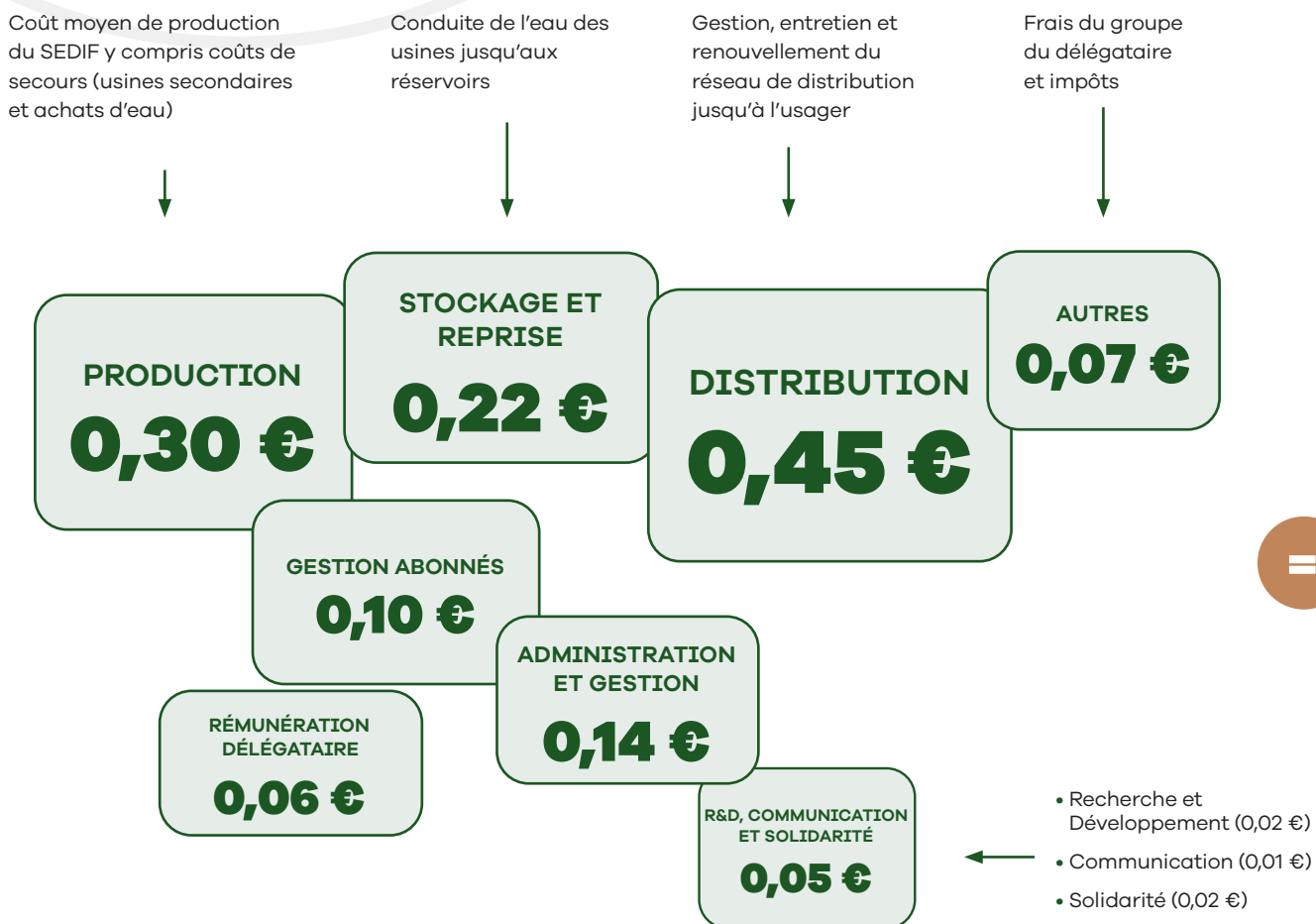
AESN



À quoi sert votre facture ?

Comment est utilisé chaque centime de la part d'eau potable au 1^{er} janvier 2021 ?

DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE À LA DESSERTE DE L'USAGER



MÉTHODE

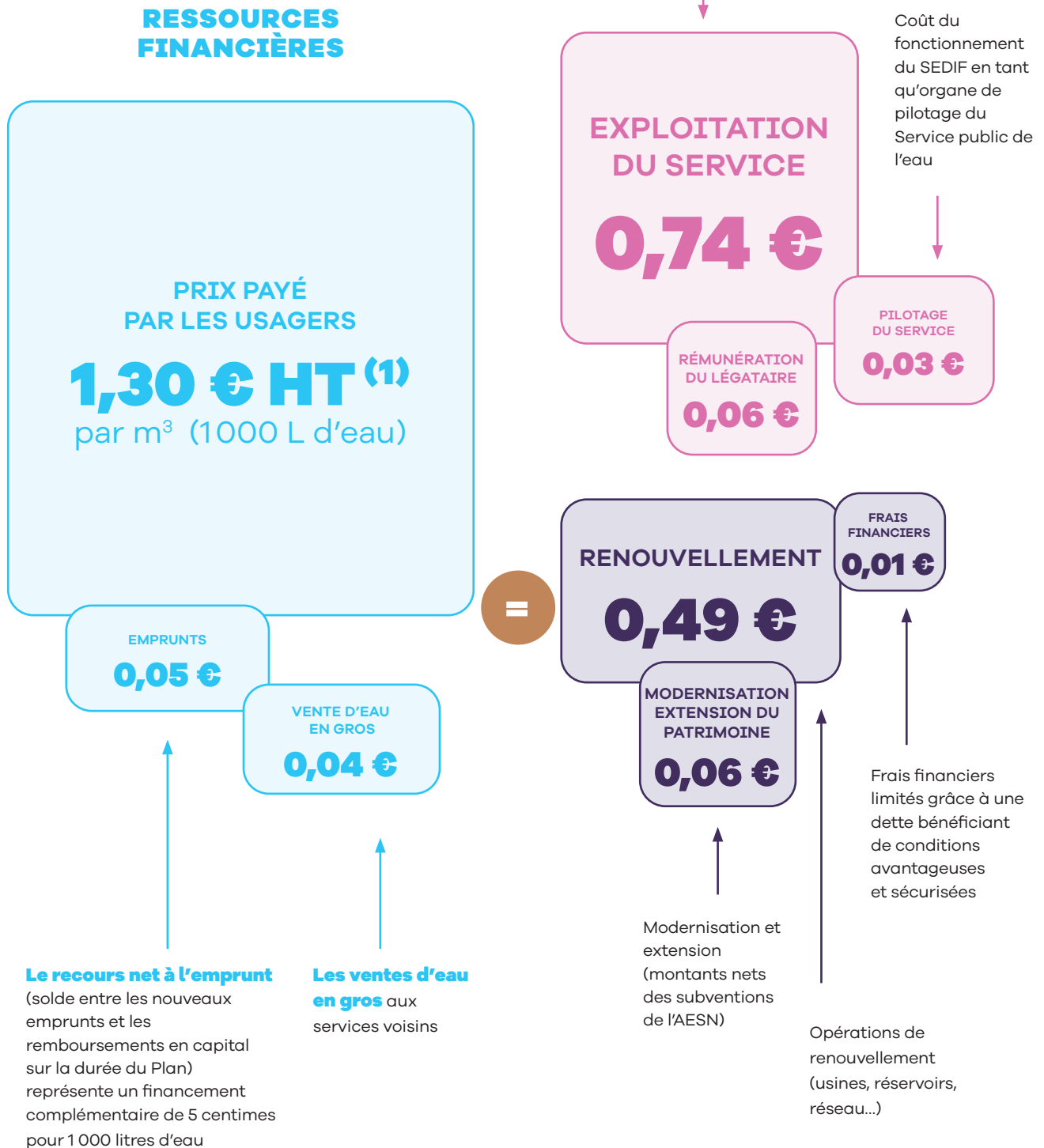
La part revenant au Service public de l'eau potable (31%) est analysée sous deux angles de vue pour comprendre comment les ressources financières du service :

1. Couvrent les charges réparties selon les différentes missions assurées par le service ;
2. Financent les différents types de charges du service selon leur nature : dépenses d'exploitation courante, maintien et modernisation du patrimoine.

Ce travail n'est pas lisible directement à partir des comptes du service mais résulte d'une analyse complémentaire et complexe de répartition des différentes imputations comptables.

SERVICES AU QUOTIDIEN (EXPLOITATION)

L'exploitation du service de l'eau est assurée par près de 1400 personnes employées par le délégataire ; les frais du personnel sont le premier poste (0,28 €).



MAINTIEN ET MODERNISATION DU PATRIMOINE (INVESTISSEMENT)

⁽¹⁾ Au 1^{er} janvier 2021 pour une consommation standard de 120 m³

Comment évolue votre facture?

Comment évolue votre facture?

Comparaison au 1^{er} janvier 2021 et au 1^{er} janvier 2022

La part du prix de l'eau relevant de la responsabilité du SEDIF augmente de 1,8 % entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022. Pour une consommation annuelle standard de

120 m³, elle passe de 1,3017 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2021 à 1,3248 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2022.

Après la baisse de 32 centimes/m³ obtenue en 2011 avec le nouveau contrat de DSP, puis une autre de 10 centimes négociée en 2017 sur la part délégataire, et enfin celle de presque 10 centimes décidée en 2020, le prix payé par les usagers du SEDIF pour la part eau potable reste maîtrisé depuis.

Ainsi, la part revenant au SEDIF demeure depuis le 1^{er} janvier 2020 au niveau de 0,4200 € HT/m³, après avoir été maintenue à 0,4500 € HT/m³ entre 2011 et 2019.

La part assainissement de la facture augmente en revanche de 4 % cette année et représente 48 % de la facture au 1^{er} janvier 2022.

La part relevant des organismes publics augmente de 1,3 %, du fait de l'ajustement à la hausse de la redevance soutien d'étiage, décidée par l'EPTB Seine Grands Lacs, et de la hausse de la TVA, induite principalement par l'augmentation de la part assainissement.

Le prix complet pondéré sur le territoire du SEDIF augmente de 2,5 %, passant de 4,2332 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2021 à 4,3485 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2022.

EAU POTABLE
+1,8 %

ASSAINISSEMENT
+4,0 %

TAXES ET REDEVANCES
+1,3 %

	Organismes décisionnaires	Quantité	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Evolution (en %)
			Prix exprimé ou ramené au m ³ (en €)	Montant annuel (en €)	Prix exprimé ou ramené au m ³ (en €)	Montant annuel (en €)	
1^{ère} part : Eau potable et son délégataire							
Consommation prix au m ³ (part revenant au délégataire)	SEDIF	120	0,6857	82,28	0,7038	84,46	2,6 %
Consommation prix au m ³ (part revenant au SEDIF)	SEDIF	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40	0,0 %
Abonnement trimestriel (revenant au délégataire)	SEDIF	4		23,52		24,12	2,6 %
Abonnement trimestriel ramené au m ³	SEDIF	120	0,1960		0,2010		2,6 %
Total SEDIF			1,3017	156,20	1,3248	158,98	1,8 %
2^e part : Assainissement							
Redevance communale ⁽²⁾	Communes	120	0,4833	58,00	0,5231	62,77	8,2 %
Redevance syndicale ⁽²⁾	Syndicats	120	0,1631	19,57	0,1676	20,11	2,8 %
Redevance départementale ⁽²⁾	Départements	120	0,3993	47,92	0,4055	48,66	1,6 %
Redevance interdépartementale ⁽²⁾	SIAAP	120	0,9592	115,10	0,9887	118,64	3,1 %
Total Collecte et traitement des eaux usées			2,0049	240,59	2,0849	250,18	4,0 %
3^e part: Taxes et redevances							
Préservation des ressources en eau ⁽³⁾	AESN	120	0,0510	6,12	0,0520	6,24	2,0 %
Lutte contre la pollution ⁽²⁾	AESN	120	0,3958	47,50	0,3958	47,50	0,0 %
Modernisation des réseaux de collecte	AESN	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,0 %
Redevance de soutien d'étiage	EPTB Seine Grands Lacs	120	0,0050	0,60	0,0090	1,08	80,0 %
Développement des voies navigables	VNF	120	0,0126	1,51	0,0132	1,58	4,8 %
T.V.A	Etat	120	0,2772	33,26	0,2838	34,06	2,4 %
Total Organismes publics			0,9266	111,19	0,9388	112,66	1,3 %
				Prix complet ramené au m ³		Prix complet ramené au m ³	
TOTAL (moyenne pondérée sur l'ensemble des communes)			4,2332	507,98	4,3485	521,82	2,7 %

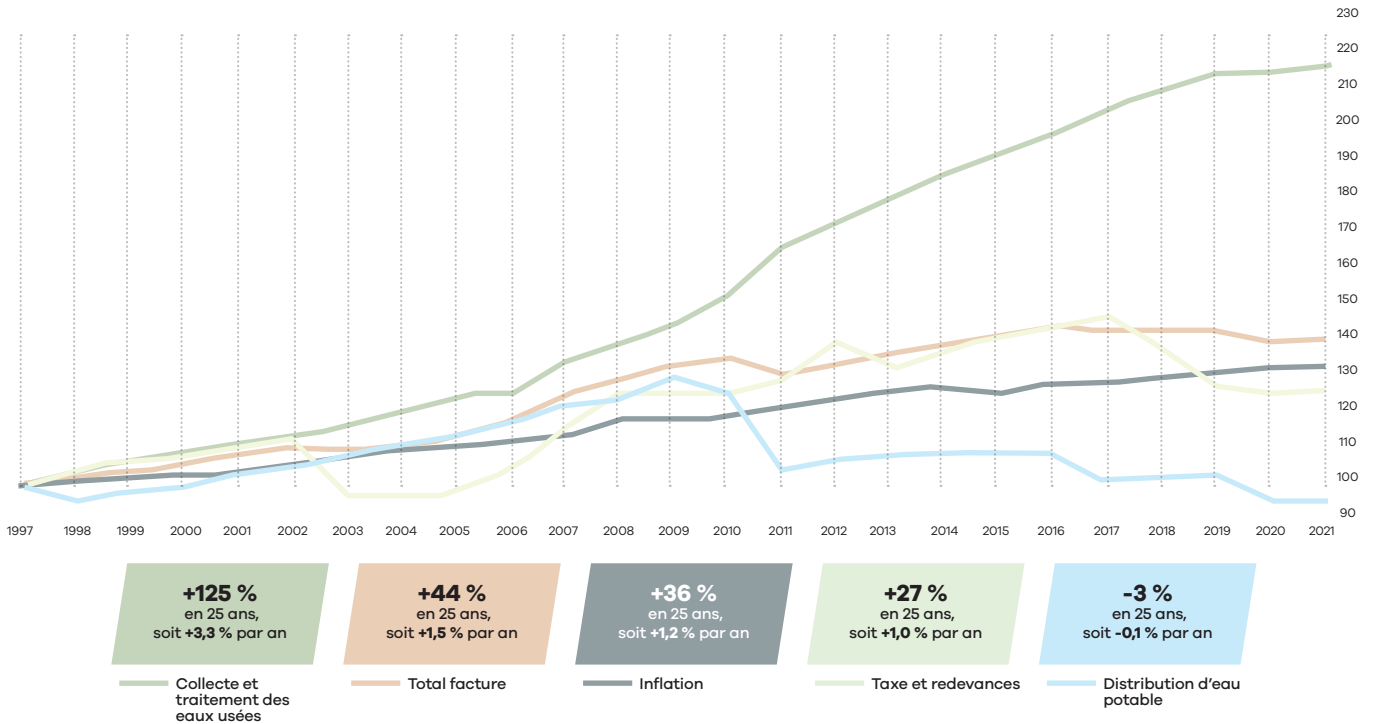
*Valeurs moyennes pondérées sur l'ensemble des communes du SEDIF

TVA à 5,5 % ou 10 % selon les éléments de la facture (voir page 72)

(1) Prix moyen pour une consommation de 30 m³ par trimestre, soit 120 m³ par an et ramenée en €/m³.

(2) Pour mieux traduire la valeur des différentes parts de la redevance d'assainissement, ce tableau est établi à partir des tarifs pratiqués sur l'ensemble des communes desservies, calculés en moyenne pondérée par leur population.

(3) La redevance pour la préservation des ressources en eau figure sur la facture dans la première partie « distribution de l'eau ».



Évolution comparée des composantes de la facture et de l'inflation sur 25 ans

Des trois composantes de la facture d'eau, la part correspondant au service assuré par le SEDIF connaît l'évolution la plus modérée, nettement inférieure à l'inflation : le prix actuel est inférieur au prix pratiqué il y a 25 ans.

Évolution de la part relative des composantes de la facture depuis 20 ans

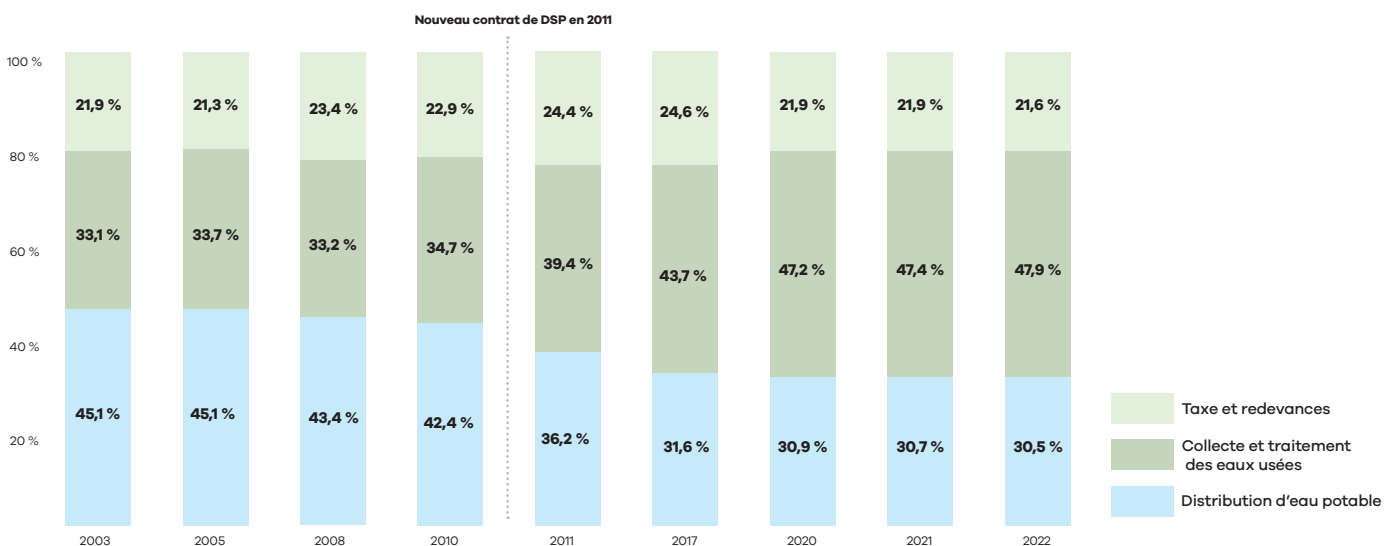
En 20 ans, la part de l'eau potable dans la facture d'eau a diminué d'un tiers.

Comptant pour 45 % de la facture totale en 2003, le service de production et distribution d'eau potable n'en représente plus que 30,5 % au 1^{er} janvier 2022. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP 2011-2022, il demeure au 2^e rang des coûts, derrière la part de l'assainissement qui compte désormais pour 48 % de la facture.

Cette évolution résulte des hausses régulièrement plus fortes des redevances d'assainissement, contrebalancées par les efforts de gestion du SEDIF, sur sa part propre comme sur celle revenant au délégataire :

- depuis 2014, introduction dans le coefficient de révision des tarifs (CRT) d'un facteur Pn qui vise à limiter l'évolution du prix de l'eau, en rétrocedant par ce biais aux usagers une part des gains de productivité réalisés par le délégataire.

- **baisse substantielle du prix de l'eau potable obtenue à trois reprises : en 2011, en 2017, et en 2020 à l'occasion du troisième avenant triennal, pour la plus récente.**



Facture et tarifs 2021

La facture d'eau et d'assainissement au tarif général au 1^{er} janvier 2022

Au 1^{er} janvier 2022, la facture d'eau, calculée sur la base d'une consommation annuelle moyenne de 120 m³, a augmenté de 1,8% par rapport au 1^{er} janvier 2021.

Les redevances d'assainissement augmentent quant à elles de 4%, consécutivement à l'actualisation annuelle de leurs taux, tandis que les redevances et taxes versées aux organismes publics (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Voies Navigables de France et État) augmentent de 1,3% en raison de l'évolution annuelle de leurs taux.

L'assainissement demeure en tête des postes et représente 48% de la facture.

Votre consommation

	Volume consommé	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par
Compteur n° ECHANTILLON	120 m ³	0 au 01.01.2021	120 au 01.01.2022	estimation

Votre facture en détail

Période de facturation	Volume en m ³ ou quantité	Prix unitaire en €	Montant HT en €	Taux TVA %
Production et distribution de l'eau potable				
Part délégataire du 01-01-2021 au 01-01-2022 tranche 1	120	0,7038	84,46	5,50%
Part Syndicale du 01-01-2021 au 01-01-2022	120	0,4200	50,40	5,50%
Abonnement trimestriel du 01-01-2021 au 01-01-2022 (Contribution aux frais fixes du service de l'eau)			24,12	5,50%
Préservation des ressources en eau du 01-01-2021 au 01-01-2022 (Agence de l'Eau Seine-Normandie Délibération du 16/12/21 n°2021 - 45)	120	0,0520	6,24	5,50%
30,5% AU TOTAL				
Collecte et traitement des eaux usées				
Redevance communale du 01-01-2021 au 01-01-2022	120	0,5231	62,77	5,78%
Redevance intercommunale du 01-01-2021 au 01-01-2022	120	0,1676	20,11	3,40%
Redevance départementale du 01-01-2021 au 01-01-2022	120	0,4055	48,66	10,00%
Redevance interdépartementale du 01-01-2021 au 01-01-2022	120	0,9887	118,64	10,00%
48% AU TOTAL				
Organismes publics				
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine-Normandie)	120	0,1850	22,20	5,08%
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine-Normandie)	120	0,3958	47,50	5,50%
Développement des voies navigables (Délibération du 16/12/21 n°2021 - 44)	120	0,0132	1,58	5,50%
Soutien d'étiage (Délibération du 16/12/21 n°2021 - 46)	120	0,0090	1,08	5,50%
21,5% AU TOTAL				
Total HT			487,76	
TVA à 3,40%			0,70	montant € HT 20,11
TVA à 5,08%			1,13	22,20
TVA à 5,50%			11,85	215,38
TVA à 5,78%			3,65	62,77
TVA à 10,00%			16,73	167,30
Total TTC			521,82	
Total TVA			34,06	487,76

Deux taux de TVA

La loi de finances du 29 décembre 2013 a porté de 7% à 10% le taux de TVA qui s'applique aux redevances des services d'assainissement et à la redevance AESN pour modernisation des réseaux de collecte, à compter du 1^{er} janvier 2014.

En revanche, le prix de la fourniture de l'eau, les redevances de bassin et de lutte contre la pollution prélevées par l'AESN, ainsi que la taxe prélevée par VNF, puisqu'elle est liée à un prélèvement d'eau, restent soumis au taux réduit de 5,5%.

86%

des abonnés sont satisfaits de la clarté de la facture*

95%

des abonnés sont satisfaits des moyens de paiement proposés*

* Source: Observatoire de la qualité du service public de l'eau, année 2020.

Les 4 principaux types d'abonnements: tarifs au 1^{er} janvier 2022

LE TARIF GÉNÉRAL DE VENTE DE L'EAU



Appliqué par défaut à tout abonné du service

<p>ABONNEMENT TRIMESTRIEL 6,03 € H.T./trimestre</p>	<p>PRIX PAR m³ 1,1238 € H.T./m³</p>	<p>PRIX MOYEN PAR m³ 1,3248 € H.T./m³</p>
<p>pour un compteur de 15 mm (le plus courant)</p> <ul style="list-style-type: none"> — fonction du diamètre du compteur — revenant au délégataire et contribuant aux frais fixes du service 	<p>— part destinée au SEDIF = 0,42 €</p> <p>— part revenant au délégataire = 0,7038 € entre 0 et 180 m³ annuels (tranche 1) ou 1,0840 € au-delà de ce seuil (tranche 2)</p>	<p>appliqué sur l'ensemble du territoire du SEDIF, sur la base d'une consommation de 120 m³</p>

LE TARIF MULTI-HABITAT



Destiné aux immeubles d'habitation collective, afin que chaque foyer bénéficie du tarif préférentiel fixé pour la tranche 1 du tarif général.

<p>ABONNEMENT TRIMESTRIEL DU TARIF GÉNÉRAL</p>	<p>ABONNEMENT TRIMESTRIEL COMPLÉMENTAIRE 6,03 € H.T.</p>	<p>PRIX PAR m³ 1,3248 € H.T./m³</p>
<p>— fonction du diamètre du compteur</p>	<p>nombre de logements (L) x l'abonnement trimestriel de base pour un compteur de 15 mm</p>	<p>— part destinée au SEDIF = 0,42 €</p> <p>— part revenant au délégataire = 0,7038 € entre 0 et L x 180 m³ annuels ou 1,0840 € au-delà de ce seuil.</p>

LE TARIF GRANDE CONSOMMATION



Pour les abonnés consommant plus de 5 475 m³/an, soit 15 m³/jour

<p>ABONNEMENT TRIMESTRIEL DU TARIF GÉNÉRAL</p>	<p>ABONNEMENT TRIMESTRIEL COMPLÉMENTAIRE 291,25 € H.T.</p>	<p>PRIX PAR m³ 1,3248 € H.T./m³</p>
<p>— fonction du diamètre du compteur</p>		<p>décroissant selon des tranches de consommation croissantes, pour les volumes consommés au-delà de 5475 m³ par an.</p>

LE TARIF VOIRIE PUBLIQUE



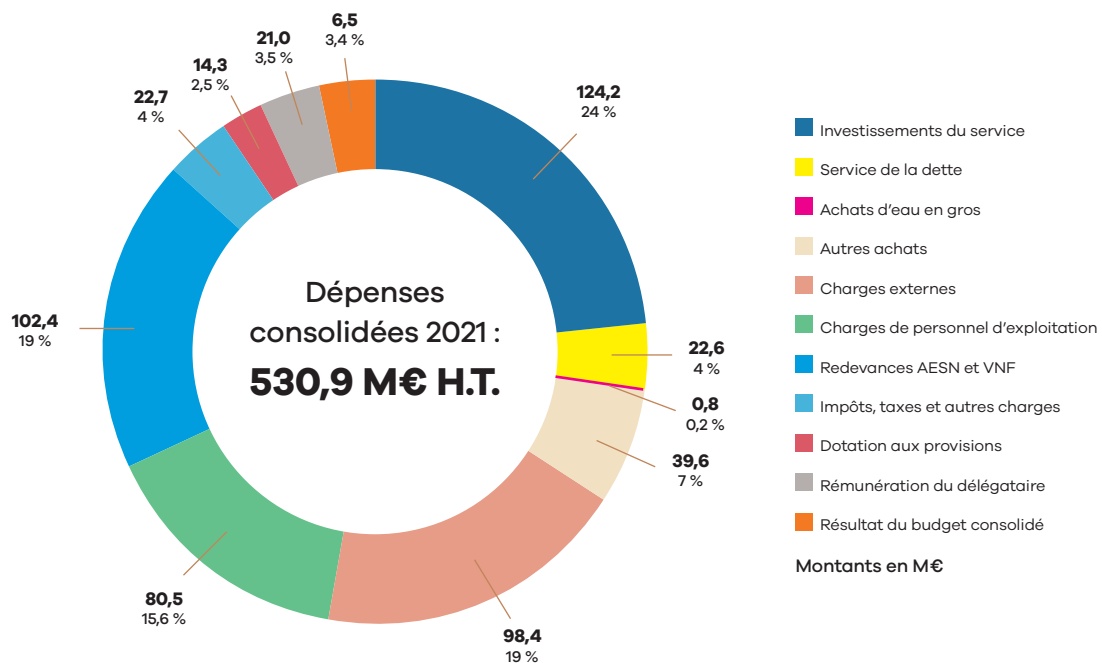
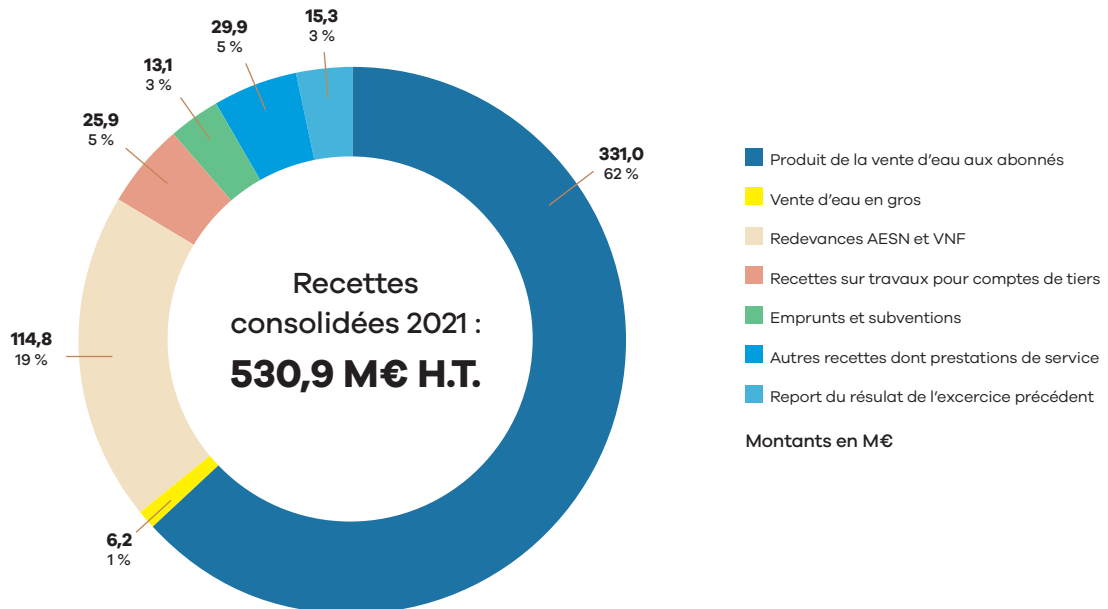
Applicable aux usages d'arrosage et de nettoyage sur les routes et voies ouvertes à la circulation publique, piétonne ou routière

<p>ABONNEMENT TRIMESTRIEL VOIRIE PUBLIQUE</p>	<p>PRIX PAR m³ 1,3248 € H.T./m³</p>
<p>— inférieur au tarif général</p> <p>— fonction du diamètre du compteur</p>	<p>— part destinée au SEDIF = 0,21 €</p> <p>— part revenant au délégataire = 0,3519 € entre 0 et 180 m³ annuels ou 0,5426 € au-delà de ce seuil.</p>



Le budget consolidé

Les données du compte d'exploitation tenu par le délégataire, couplées aux données du compte administratif tenu par le SEDIF, permettent de proposer, après neutralisation des mouvements réciproques, une vision consolidée du budget du service de l'eau, présentant l'équilibre financier complet du service.



Le compte administratif est un document budgétaire géré par le SEDIF qui retrace toutes les recettes et dépenses effectives réalisées au cours de l'exercice N.

Le compte 2021 du SEDIF est commenté page suivante.

Tirant l'essentiel de ses recettes des ventes d'eau aux abonnés, il couvre les dépenses décidées par le SEDIF : investissements mais aussi fonctionnement de ses services.



Le compte d'exploitation du délégataire se décompose en cinq sous-comptes, et retrace l'ensemble des recettes et dépenses permettant d'assurer les missions qui lui sont confiées, qui relèvent essentiellement de l'exploitation du service. Le compte d'exploitation est présenté dans le rapport annuel du délégataire.

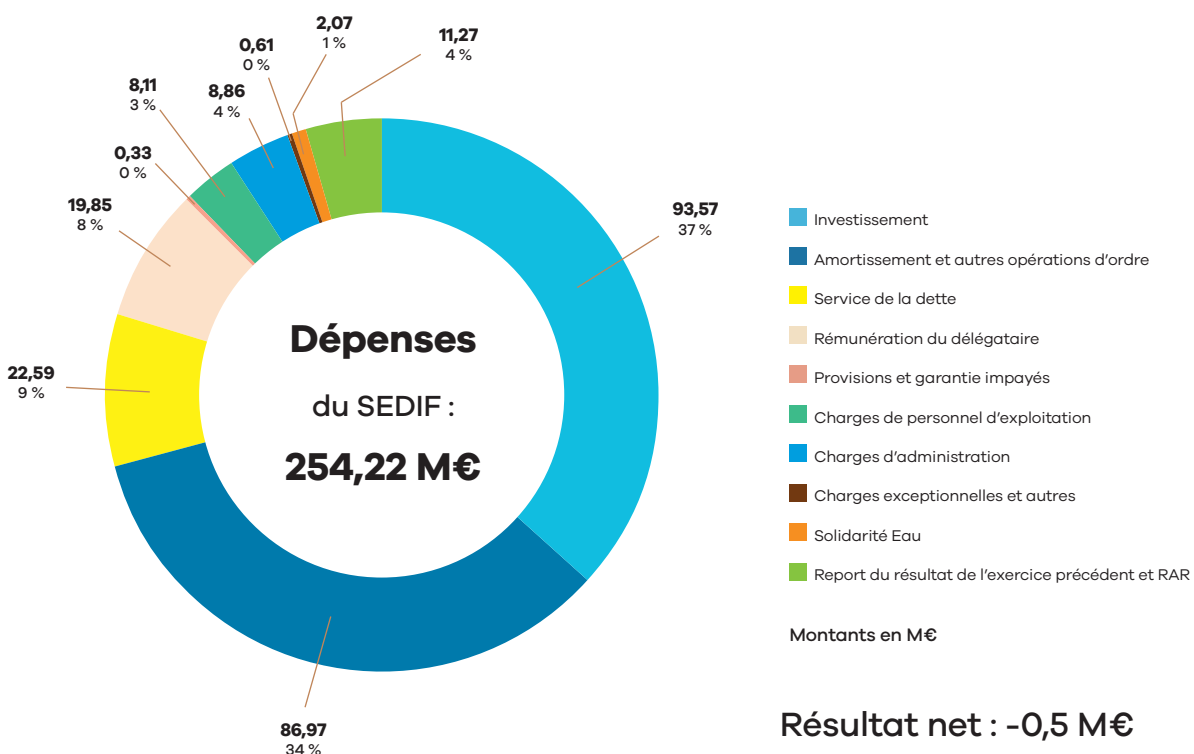
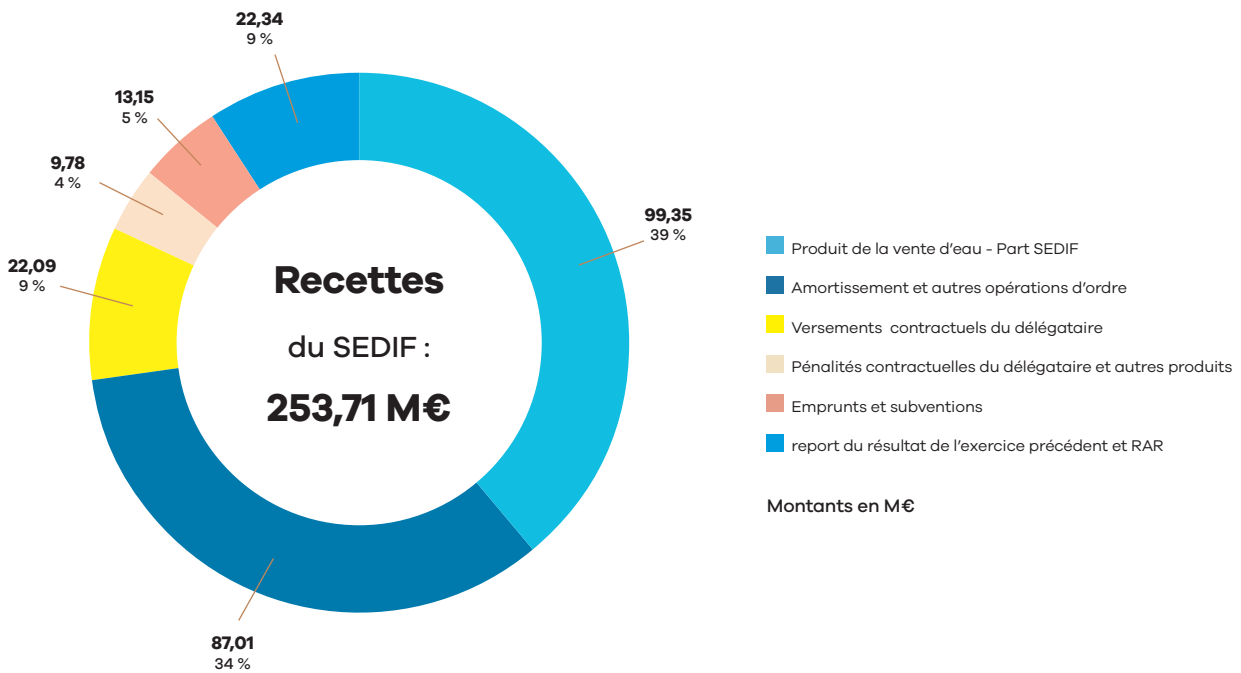


Le budget consolidé du service de l'eau, après retraitement des mouvements internes pour éviter les doubles comptes, donne la vision d'ensemble du budget du service de l'eau.

Retrouvez le détail du compte administratif dans l'annexe 03 « Les données économiques ».

Le compte administratif 2021

Le compte administratif enregistre l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées par le SEDIF au cours de l'exercice.



Résultat net : -0,5 M€

La dette

Une dette en baisse en 2021

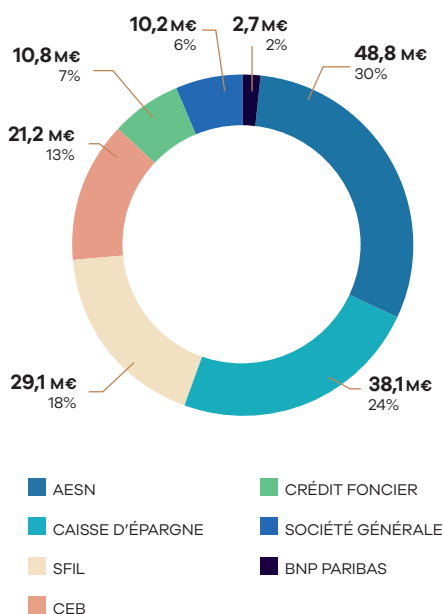
L'encours de dette de 161,0 M€ au 31 décembre 2021 est en baisse de 7% par rapport au niveau constaté au 31 décembre 2020 (172,3 M€).

Avec une capacité de désendettement d'1 an et 10 mois au 31/12/2021, stable depuis 4 ans, et des emprunts très peu risqués, le SEDIF se place parmi les collectivités présentant une situation financière saine.

La dette du SEDIF et la Charte GISSLER

Au regard de la charte GISSLER dite « de bonne conduite », établie pour les banques et les collectivités, classant les emprunts de 1A à 5E selon le risque de taux encouru, 100% des emprunts du SEDIF sont classés 1A (risque minimal) au 31/12/2021.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE ENTRE ORGANISMES PRÊTEURS AU 31/12/2021



FINANCEMENT DE LA CEB

Dans le cadre de l'enveloppe pluriannuelle de 100 M€ obtenue en 2019 auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), le SEDIF a réalisé un appel de fonds de 10 M€ en 2021. Les conditions de la CEB sont avantageuses (taux du marché, sans marges bancaires) et cet accord illustre le sérieux accordé au SEDIF par les prêteurs institutionnels, très sélectifs.

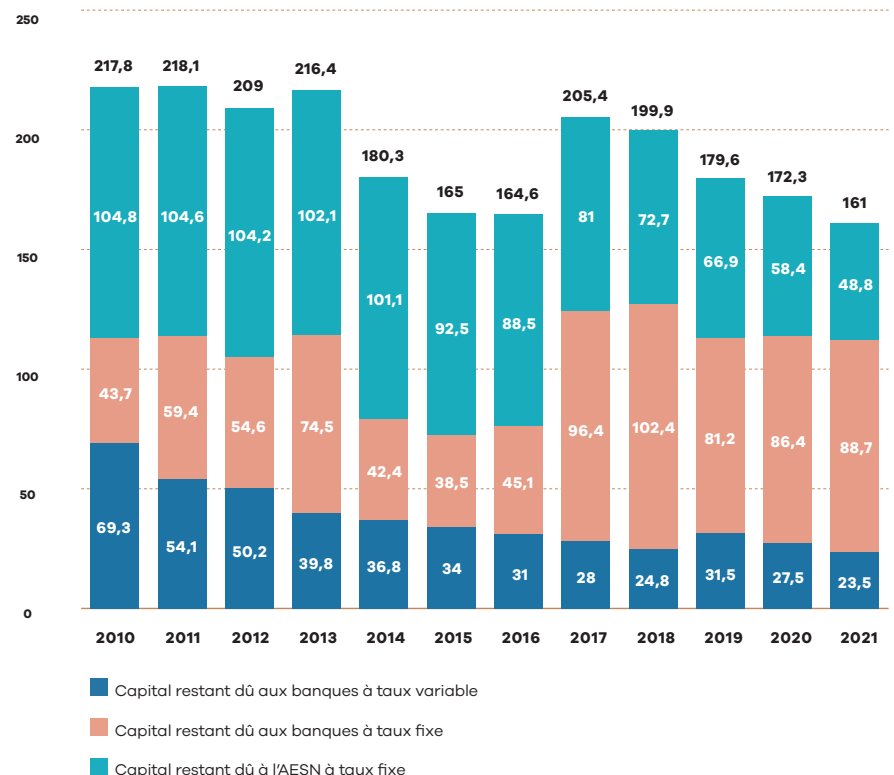
La dette du SEDIF en chiffres

Encours au 31/12/2021	161,0 M€
dont Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	48,8 M€
dont banques	112,2 M€
Taux moyen global	0,67%
Taux fixe moyen AESN	0%
Taux fixe moyen banques	1,19%
Taux variable moyen banques	0,14% constaté au 31/12/2021
Durée de vie résiduelle	9 ans et 4 mois

Mouvements en 2021

Remboursements en capital	21,46 M€
dont remboursements anticipés	0 M€
Intérêts	1,13 M€
Emprunts nouveaux en 2021	10,15 M€
dont AESN	0,15 M€
dont banques	10 M€

ENCOURS DE DETTE AU 31/12/2021 EN M€





Grégoire de LASTEYRIE

Vice-président du SEDIF

Délégation Finances/Foncier

Maire de Palaiseau (91)

Président de la CA Paris Saclay

Grâce à ses investissements, le SEDIF approvisionne l'ensemble de ses membres et prépare l'avenir, en plaçant toujours la qualité de service au cœur de son action.

L'investissement : financement et réalisation

En 2021, 93,57 M€ H.T. de dépenses d'équipement réalisées, soit près de 82% des montants budgétés sur l'exercice.

Nature des travaux (en M€ H.T.)	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	Taux de réalisation 2021 en % (réalisé comparé au budgété)
Usines principales, Stations de pompages et Réservoirs (A)	21,25	27,16	37,61	81,7%
Choisy-le-Roi	3,05	9,61	12,66	
Méry-sur-Oise	5,93	4,36	12,19	86,5%
Neuilly-sur-Marne	1,99	1,46	1,75	
Stations de pompages et Réservoirs	10,28	11,73	11,00	72,1%
Réseaux (B)	63,92	52,64	48,65	67,3%
Remplacements branchements en plomb	1,55	0,37	0,08	46,0%
Canalisations de transport	9,20	8,27	13,68	56,0%
Canalisations de distribution	53,17	44,00	34,88	73,2%
Autres opérations (C)	4,94	11,40	7,31	61,8%
Bâtiments administratifs, mobilier,...	0,46	0,27	0,09	23,5%
Etudes et Systèmes d'information	4,48	11,13	7,22	63,1%
Total du financement D=A+B+C	90,11	91,20	93,57	81,5%

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des travaux réalisés par le délégataire.

LES 8 PRINCIPALES OPÉRATIONS DE 2021

N° d'opération	Libellé	Montant HT 2021 en millions d'euros
2020240	Renouvellement des canalisations de distribution 2020-2023	21,84
2017240	Renouvellement des canalisations de distribution 2018-2020	13,04
2013000	Rénovation de l'unité de filtration de l'usine de Choisy-le-Roi	10,53
2013034	Rénovation de l'unité de filtration de l'usine de Méry-sur-Oise	5,56
2014141	Refonte du site de Palaiseau	4,31
2019281	Renouvellement de la canalisation en DN 500 avenue du Général de Gaulle à Neuilly-sur-Seine	2,95
2016350	Sectorisation du réseau du territoire du SEDIF	2,37
2015031	Rénovation de l'unité de décantation de la tranche 1 de l'usine de production de Méry-sur-Oise	2,34

En 2021, les travaux sur les canalisations de distribution restent le premier poste de dépenses du Syndicat (34,88M€) avec près de 50 km de canalisations vétustes renouvelés en 2021. Viennent ensuite les travaux sur les canalisations de transport (13,68 M€).

Des dépenses inférieures ont été consacrées à des opérations sur chaque usine de production ainsi qu'aux stations de pompage. Les remplacements de branchements en plomb sont peu nombreux ces dernières années, la quasi-totalité ayant déjà été réalisée sur le territoire. Les remplacements résiduels concernent la commune de Saint-Maur-des-Fossés (94), qui a adhéré au Syndicat en 2017.

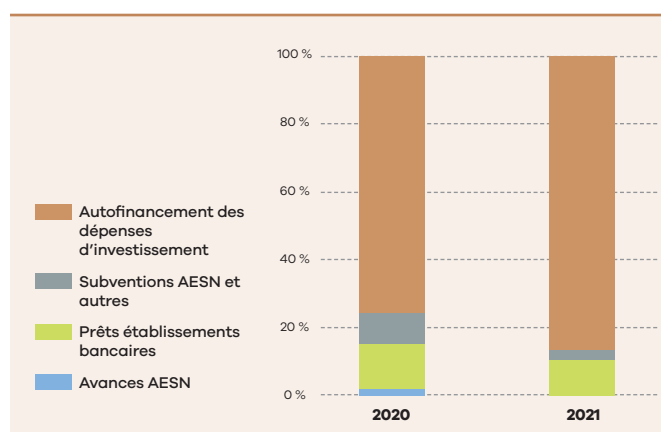
Les sources de financement des investissements en 2021

L'autofinancement dégagé principalement à partir du produit de vente d'eau permet de financer les investissements d'équipement à hauteur de 86% en 2021. Les ressources issues des avances et subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie le complètent, à hauteur de 3%. En 2021, le SEDIF a eu recours à l'emprunt bancaire pour 10,0 M€, soit également 11% de son financement.

LES RECETTES CONSACRÉES AUX INVESTISSEMENTS (EN M€ ET EN %)

Exercices	2020		2021	
Avances AESN	2,32	2,5%	0,15	0,2%
Prêts établissements bancaires	12,00	13,2%	10,00	10,7%
Subventions AESN et autres	8,21	9,0%	3,00	3,2%
Total ressources externes	22,53	24,7%	13,15	14,1%
Autofinancement des dépenses d'investissement	68,67	75,3%	80,42	85,9%
Total des recettes	91,20	100%	93,57	100%

RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



Annexes

01 Les indicateurs réglementaires

Les indicateurs du RPQS :

s'inscrire dans une démarche de progrès

Caractérisation technique du service - chiffres 2021

Détail des volumes prélevés, vendus et achetés
- chiffres 2021

Nos volumes, étape par étape - chiffres 2021

Prix de l'eau et indicateurs financiers - chiffres 2021

Présentation des programmes pluriannuels de travaux
adoptés par l'assemblée délibérante - chiffres 2021

Indicateurs de performance - chiffres 2021

Indicateurs de performance évolution 2011-2021

Coopération décentralisée : indicateurs
réglementaires - chiffres 2021

Actions de solidarité locale - chiffres 2021

Indicateurs qualité eau - chiffres 2021

02 Les données de l'eau dans ma commune

Les délégués - Composition du Comité et des
commissions au 31/12/2021

Les caractéristiques et données techniques 2021

Le prix de l'eau et de l'assainissement au 01/01/2022

La qualité de l'eau distribuée en 2021

03 Les données économiques

Bilan de la commande publique

Le compte administratif 2021

Les comptes du SEDIF commentés à
partir des ratios financiers

Le budget consolidé du service de l'eau

04 Le contrôle de la délégation de service public

Un contrat de délégation optimisé

Un contrôle essentiel : le service à l'utilisateur

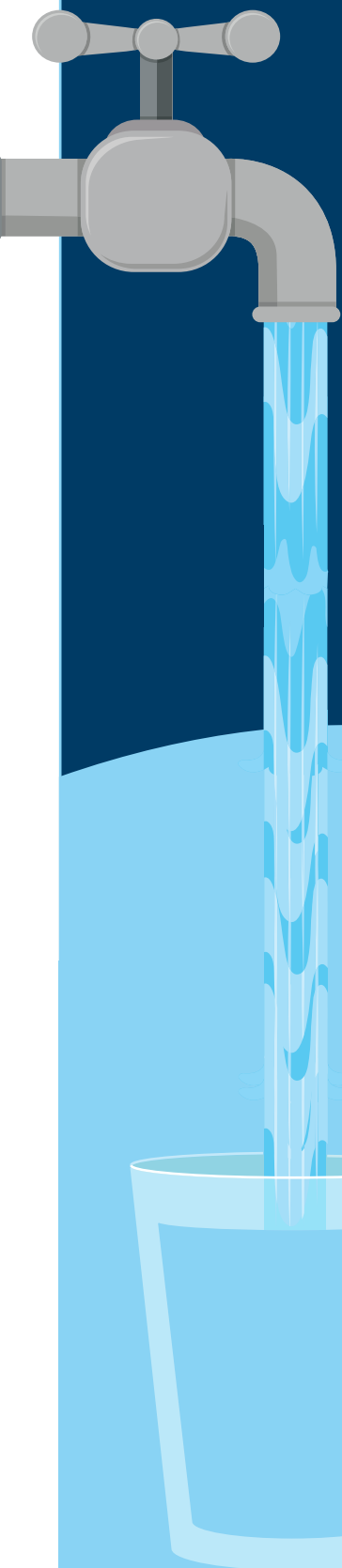
Un contrôle technique axé sur la performance du service

Le contrôle du système d'information

Le contrôle de la gestion foncière et juridique

Bilan du contrat de DSP après 10 ans d'exécution

La rémunération du délégataire : un rapport qualité/prix
du service rendu toujours mieux contrôlé



EAU SOLIDAIRE

Le droit à l'eau pour tous

Le programme du SEDIF s'articule en 3 volets complémentaires pour répondre aux besoins des usagers et des territoires.

PRÉVENTION



ASSISTANCE



URGENCE



Eau Solidaire a été créé par le SEDIF en 2011 afin d'accompagner les usagers en difficulté tant sur les éco-gestes à adopter, que les aides financières permettant le paiement des factures ou des charges d'eau. Une enveloppe de 2,5 millions d'euros par an - soit 1% des recettes des ventes d'eau - est allouée pour mener les actions du programme.

Toutes les informations auprès du Service public de l'eau et sur www.sedif.com

  @SyndicatEauxIDF |   SEDIF



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

ANNEXE 01

Les indicateurs
réglementaires

Les indicateurs du RPQS

S'inscrire dans une démarche de progrès

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs techniques et financiers dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, définis, pour l'eau potable, dans l'annexe V aux articles D. 2224-1 à D. 2224-3 du CGCT.

Le dispositif offre aux collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur évolution interannuelle et en se comparant à d'autres services.

Il fournit aux usagers des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement global des services.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions homogènes, élaborées par un groupe de travail associant des experts représentant tous les acteurs de la gestion des services d'eau (administrations publiques, collectivités territoriales, opérateurs publics et privés).

Ils donnent une vision de l'ensemble des missions du service, de sa performance et de sa durabilité, à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

2 types d'indicateurs réglementaires sont utilisés :

- descriptifs pour la caractérisation du service ;
- de performance pour son évaluation.

Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager.

Les indicateurs du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) font l'objet de fiches descriptives accessibles sur le portail de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, qui comprennent notamment leur définition ainsi que les données et formules nécessaires à leur calcul. Le code de chaque indicateur réglementaire est mentionné entre parenthèses dans les pages qui suivent.

Piloté par l'Agence française pour la biodiversité et alimenté par les collectivités territoriales après contrôle et validation par les services de l'État, cet observatoire est une base de données nationale des prix de l'eau et des performances des services publics d'eau et d'assainissement, issue des indicateurs réglementaires du RPQS.



www.services.eaufrance.fr

Caractérisation technique

du service - Chiffres 2021

Présentation du territoire desservi

135 communes sur 7 départements (748 km²)

Cartes p. 8, 30, 42, 49 du rapport

Mode de gestion et date d'échéance du contrat de délégation du service

- Contrat de délégation de service public passé avec Veolia Eau d'Île-de-France, société dédiée
- Échéance au 31/12/2023
- Commune de Seine-Port : contrat avec Suez Eau France

Présentation des missions du service p. 6-7 et de la DSP p. 16-17 du rapport

Nombre d'habitants desservis (D101.0)

4 054 548 habitants sur les communes membres

Commentaire p. 52 du rapport / Données par commune p. 7-11 de l'annexe 2 « Les données de l'eau dans ma commune »

Nombre d'abonnements

544 602 abonnements :

- 535 687 domestiques et assimilés domestiques
- 8 109 non domestiques
- + 27 abonnés hors territoire **SEDIF**
- 779 Seine-Port

Commentaire p. 52 du rapport / Données par commune p. 7-11 de l'annexe 2 « Les données de l'eau dans ma commune »

Linéaire du réseau de desserte (hors branchements)

7 904 471 mètres + (24 100 mètres sous SUEZ)

Commentaire p. 35 du rapport / Données par commune p. 7-11 de l'annexe 2 « Les données de l'eau dans ma commune »

Nature des ressources utilisées

- 97 % d'eau superficielle : Seine, Oise, Marne
- 3 % d'eau souterraine : nappes de l'Albien, de l'Yprésien et du Champigny

Commentaire p. 32 du rapport

Volumes prélevés sur chaque ressource

• **331 251 223 m³**

- 320 751 570 m³ d'eau de surface
- 10 499 653 m³ d'eau souterraine

Commentaire p. 32 du rapport / Détail page suivante

Volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable (importés)

• **1 122 456 m³** importés dans A15 (bilan des échanges d'eau)

• **1 187 080 m³** achetés en gros dans A13

Commentaire p. 52 du rapport / Détail page suivante

Volumes vendus au cours de l'exercice

209 653 599 m³ selon A27 + données Seine-Port

Commentaire p. 52 du rapport / Données par commune p. 7-11 de l'annexe 2 « Les données de l'eau dans ma commune »

Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable (exportés)

• **10 940 382 m³** achetés en gros dans A13 et A15

Commentaire p. 52 du rapport / Détail page suivante

Détail des volumes prélevés

vendus et achetés - Chiffres 2021

Ressources utilisées et volumes prélevés

	Ressource	Volume prélevé (en m ³)
Eau de surface 320 751 570		
Choisy-le-Roi	Seine	127 446 300
Neuilly-sur-Marne	Marne	132 094 100
Méry-sur-Oise	Oise	61 211 170
Eau souterraine 10 499 653		
Savigny-le-Temple	Champigny	6 512 638
Neuilly-sur-Seine	Albien	2 619 685
Aulnay-sous-Bois	Albien et Yprésien	616 822
Pantin ⁽¹⁾	Albien et Yprésien	622 058
Seine-Port	Champigny	128 450
Total des prélèvements		331 251 223

Volumes vendus (m³)

Volumes consommés par les abonnés = volumes vendus corrigés des DAE⁽²⁾	209 653 599
Volumes vendus aux distributeurs voisins	10 940 382
Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)	859 407
SENEO/ SEPG	1 575 701
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)	8 213 696
Société des Eaux de l'Ouest Parisien (SEOP)	160 423
Eau de Paris	43 970
SIAEP de Montsoult	79 175
Compagnie des Eaux de Maisons-Laffitte (CEML)	2 131
Suez Environnement	5 863
Société des Eaux de Fin d'Oise	16

⁽¹⁾ Volumes consommés autorisés facturés au titre de l'année = volumes facturés aux abonnés durant l'année n - les débits à établir de l'année n-1 perçus en n + les débits à établir de l'année n perçus en n+1.

Détail des volumes prélevés

vendus et achetés - Chiffres 2021

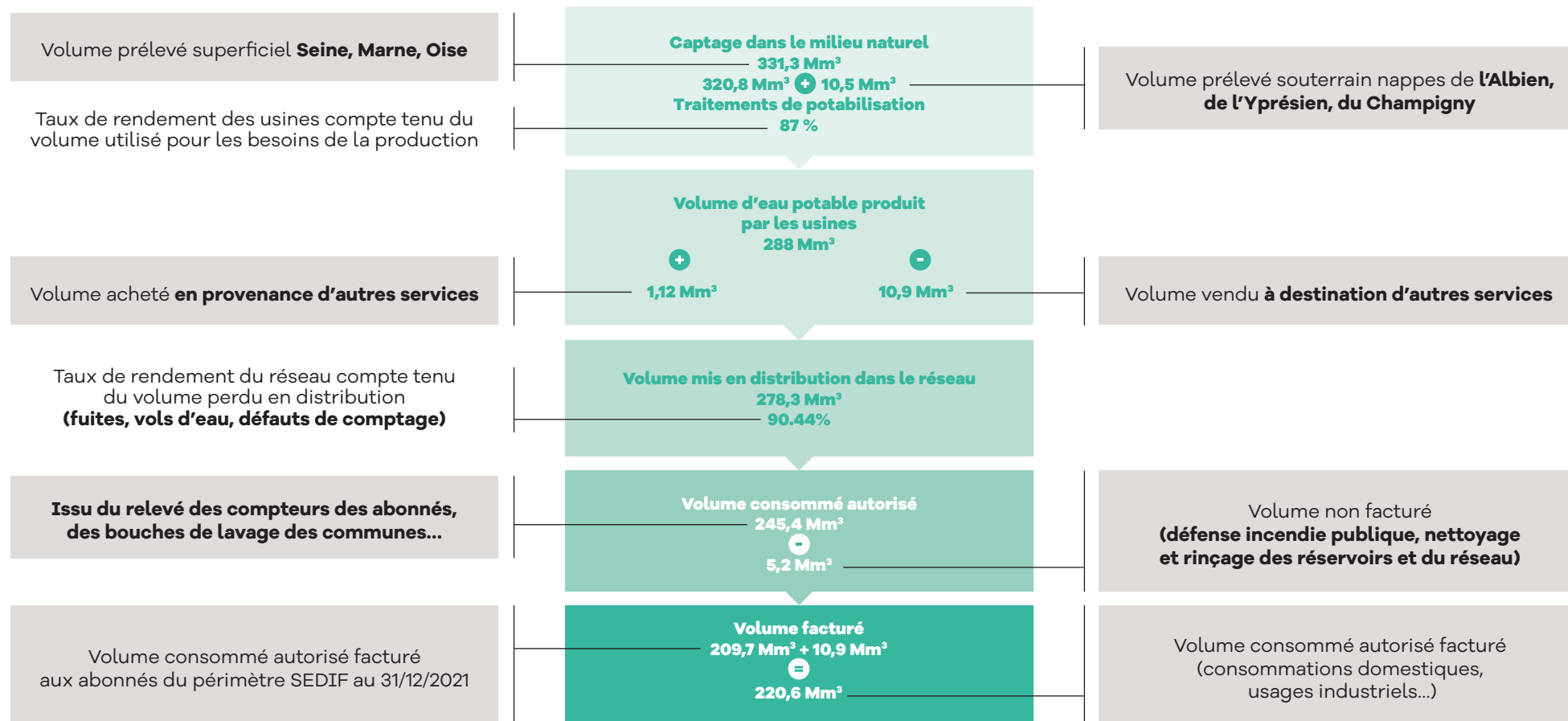
Volumes achetés (m³)

Volumes achetés aux distributeurs voisins ⁽⁴⁾	1 122 456
Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)	856 371
Eau de Paris	165 560
SENEO/ SEPG	517
Société des Eaux de l'Ouest Parisien (SEOP)	27 818
Suez Environnement	2 164
SUEZ La Blanc Mesniloise	14 461
Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)	7 553
Compagnie des Eaux de Maisons-Laffitte (CEML)	48 012

⁽⁴⁾ Sont inclus les volumes des abonnés du SEDIF alimentés directement par des distributeurs voisins pour des raisons techniques.

Nos volumes, étape par étape

Chiffres 2021



Prix de l'eau

et indicateurs financiers - Chiffres 2021

Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service

Présentation :

- Répartition de la facture d'eau et d'assainissement
- Décomposition analytique du prix de l'eau
- Facture type années n et n + 1
- Évolution de la facture sur 25 ans
- Tarifs et abonnement année n + 1

Détail p.66-73 du rapport

Références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

- Délibération n°2010-31 du Comité du 24/06/2010 sur le choix du délégataire et approuvant le projet de convention de DSP
- Délibération n° 2020-39 du Comité du 17/12/2020 approuvant l'avenant numéro 9 au contrat de DSP et le règlement du service public de l'eau (annexe 1 au contrat)

Présentation d'une facture d'eau calculée au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1^{er} janvier de l'année précédente pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE (120 m³)

Facture détaillée et comparée au 01/01/2021 et au 01/01/2022

Détail p.70-71 du rapport

Prix TTC du service par mètre cube pour 120 m³ au 1^{er} janvier 2022 (D102. 0)

4,3485 € TTC / m³,
soit 0,0042 € le litre
dont part eau potable = 1,3248 € HT / m³

Détail p.72-73 du rapport / Données par commune p. 17-23 de l'annexe 2 « Les données de l'eau dans ma commune »

Montants des recettes liées à la facturation des prix de l'eau et des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général

337,2 M € HT :
— dont 99,4 M€ revenant au compte administratif du SEDIF
— dont 6,2 M€ de recettes issues de ventes d'eau en gros

Détail du budget consolidé p.75 du rapport et p.7 de l'annexe 3 « Les données économiques »

Prix de l'eau

et indicateurs financiers - Chiffres 2021

Financement des investissements

Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	Montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés au cours de l'année	Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport
124,2 M€	3,0 M€	1449 branchements , soit 0,17 % du parc au 31/12/2021	4277 branchements , soit 0,7 % du parc au 31/12/2021
<i>Budget consolidé présenté p.75 du rapport et p.7 de l'annexe 3 « Les données économiques »</i>	<i>Détail des sources de financement des investissements p.79 du rapport et p. 3-4 de l'annexe 3 « les données économiques »</i>		

Encours de la dette	Montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montant prévisionnel des travaux ¹	
161,0 M€	22,6 M€ : — Remboursement de la dette en capital : 21,5 M€ — Remboursement des intérêts : 1,1 M€	80,1 M€	— Coût de la part environnementale sur les opérations achevées en 2020 : 47 M € HT pour 23 opérations — Coût moyen annuel sur 20 ans de la politique environnementale : 15 M€ HT	¹ Compte tenu des difficultés à identifier la part environnementale de chaque opération, le SEDIF réalise une estimation, calculée comme suit : — 100 % de l'investissement si l'objectif de l'opération est totalement environnemental ; — 50 % de l'investissement si la part environnementale est réellement significative ; — 10 % de l'investissement si la part environnementale est marginale. Le coût environnemental est calculé sur les opérations achevées, à l'exclusion des opérations en cours de réalisation ou programmées, et consolidé avec le délégataire.
<i>Détail commentaire p.77 du rapport</i>	<i>Détails et commentaires p.77 du rapport</i>	<i>Compte administratif présenté p. 3-4 de l'annexe 3 « Les données économiques »</i>	<i>Présentation des projets dans le rapport</i>	

Présentation des programmes

pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Ouvrages

Opération	Enveloppe prévisionnelle du programme M€ H.T. (études et travaux)	Durée prévisionnelle des travaux
Reconstruction du site d'Avron	10,75	36 mois
Construction d'un nouveau bâtiment intégrant une nouvelle unité de chloration et un nouveau groupe électrogène sur le site de Châtillon	5,50	24 mois
Fiabilisation de la station de chloration de Vanves-Lafosse et suppression de la station de chloration dite de Boulogne	4,14	18 mois
Sécurisation de la prise d'eau de l'usine de Neuilly-sur-Marne	8,55	36 mois

Canalisations

Opération	Enveloppe prévisionnelle du programme M€ H.T. (études et travaux)	Durée prévisionnelle des travaux
Renouvellement de la canalisation de DN 800 mm Bondy – Saint-Denis à La Courneuve BIEF 080-02-91	3,98	13 mois

Indicateurs de performance

Chiffres 2021

Le degré de fiabilité du processus de production de la totalité des indicateurs de performance du SEDIF est A, correspondant au niveau « très fiable ».

<p>Données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire</p>	<p>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)</p>	<p>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P102.1)</p>	<p>Indice d'avancement de protection de la ressource en eau (P108.3)</p>	
	<p>100 %</p>	<p>99,18 %</p>	<p>91,70 %</p>	
<p><i>Commentaire général et résultats globaux p. 56-61 du rapport et 14-17 de la présente annexe Données par commune p. 24-29 de l'annexe « Les données de l'eau dans ma commune »</i></p>	<p><i>Commentaire général et résultat global p. 60-61 du rapport et 14 de la présente annexe Données par commune p. 19-26 de l'annexe « Les données de l'eau dans ma commune »</i></p>	<p><i>Commentaire général et résultats globaux p. 60-61 du rapport et 15-17 de la présente annexe Données par commune p. 24-29 de l'annexe « Les données de l'eau dans ma commune »</i></p>	<p><i>Indice consolidé Présentation des ressources et des actions de protection p. 22-23 du rapport</i></p>	
<p>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable mentionné à l'article L. 1413-1 du CGCT (P103.28)</p>	<p>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</p>	<p>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</p>	<p>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</p>	<p>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</p>
<p>120 points</p>	<p>90,44 %</p>	<p>10,25 m³/km/j</p>	<p>8,63 m³/km/j</p>	<p>1,11 %</p>
<p><i>Commentaire général p.38-39 du rapport</i></p>	<p><i>Schéma des volumes p. 5 de la présente annexe</i></p>	<p><i>Schéma des volumes p. 5 de la présente annexe</i></p>	<p><i>Schéma des volumes p. 5 de la présente annexe</i></p>	<p><i>Commentaire général p. 46 et présentation des travaux p. 43-47 du rapport</i></p>

Indicateurs de performance

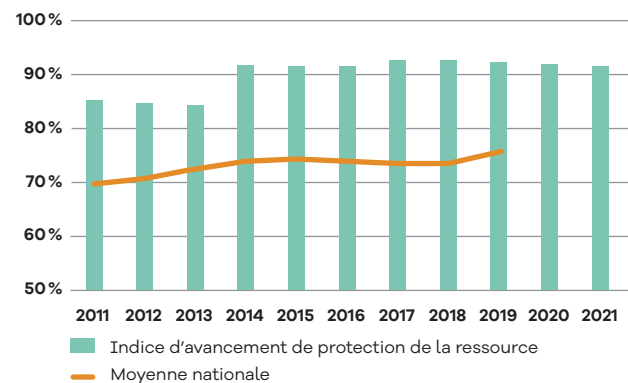
Chiffres 2021

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0)	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Taux de réclamations écrites (P155.1)
4,03 pour 1 000 abonnés	24 heures	99,94 %	Oui avec une organisation adaptée (personnel formé, procédures, application informatique)	1,22 pour 1 000 abonnés
<i>Commentaire p. 2-3 de l'annexe «Le contrôle de la délégation de service public»</i>	<i>Commentaire p. 2-3 de l'annexe «Le contrôle de la délégation de service public»</i>	<i>Commentaire p. 2-3 de l'annexe «Le contrôle de la délégation de service public»</i>	<i>Commentaire p. 2-3 de l'annexe «Le contrôle de la délégation de service public»</i>	<i>Commentaire p. 2-3 de l'annexe «Le contrôle de la délégation de service public»</i>
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)			
1,8 an	1,61 %			
<i>Commentaire p. 77 du rapport</i>	<i>Taux calculé sur la facturation globale de l'exercice 2020 (eau + assainissement + taxes et redevances)</i>			

Indicateurs de performance

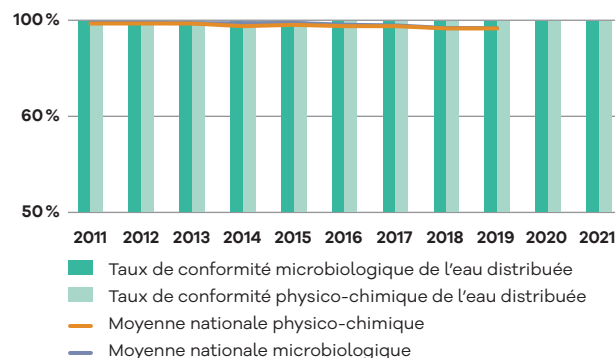
Évolution 2011 - 2021

PROTECTION DE LA RESSOURCE



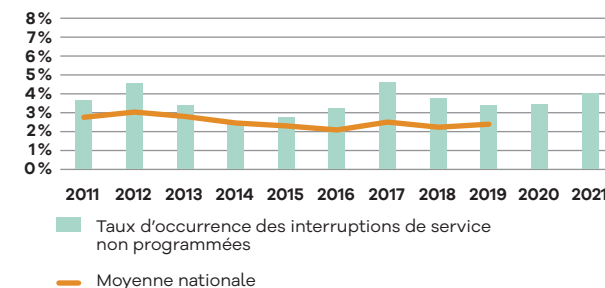
Progression et achèvement de la plupart des procédures administratives et opérationnelles de protection des points de prélèvements : indice à 100 % pour les usines de Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise, Pantin, Aulnay-sous-Bois et Neuilly-sur-Seine / 80% pour l'usine de Neuilly-sur-Marne et 60% pour l'usine de Seine-Port. Les variations fines sont liées aux variations de mobilisation des ressources chaque année.

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE



Excellente qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble des paramètres: 100 % de conformité microbiologique et 99,98 % de conformité physico-chimique en 2021 (un prélèvement a montré la présence d'un pesticide (Métaldéhyde) au-delà de la limite de qualité.

CONTINUITÉ DU SERVICE

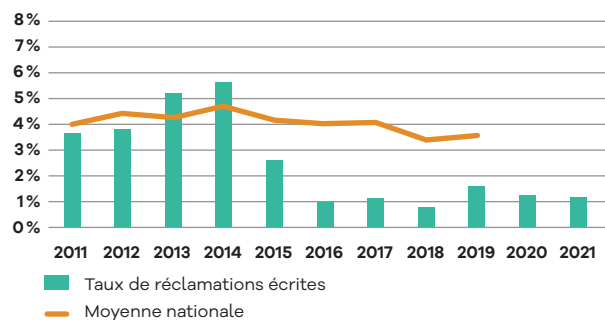


Principalement liées aux casses sur le réseau, les interruptions non programmées ont augmenté en 2021 en lien avec une période de froid intense en début d'année. La troisième année la plus fuyarde après les années 2012 et 2017. Cet épisode a néanmoins été compensé par l'absence de canicule estivale et de froid en fin d'année limitant ainsi le nombre total d'incidents.

Indicateurs de performance

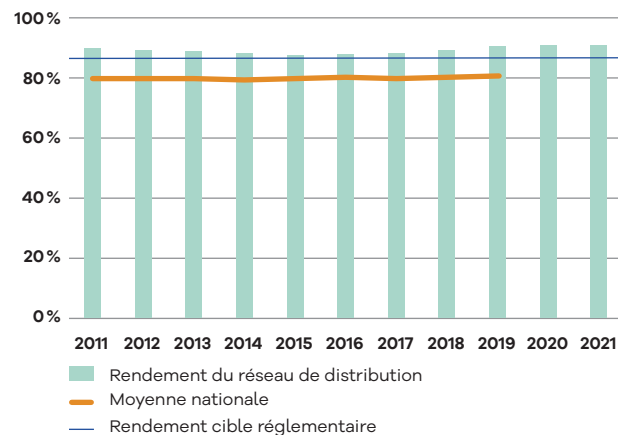
Évolution 2011 - 2021

SERVICE À L'USAGER



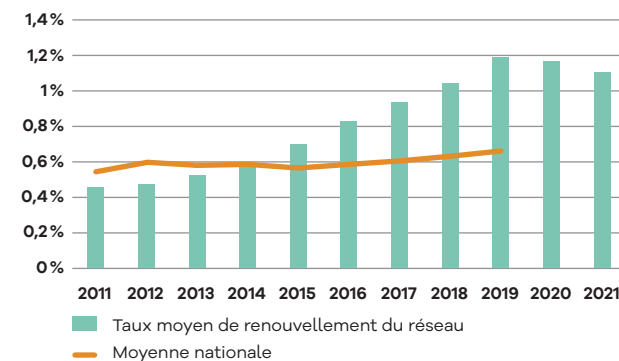
Le taux de réclamation s'infléchit à nouveau, les réclamations ralentissent ainsi que les demandes de recours. Une tendance qui indique un traitement adapté dès la première sollicitation.

PERFORMANCE DU RÉSEAU



Le rendement du réseau est stabilisé à un haut niveau légèrement supérieur à l'objectif fixé de 90 %. Le plan d'action mis en place à l'occasion de l'avenant triennal applicable depuis 2018, a permis de stabiliser le rendement pour s'assurer de l'atteinte de la cible fixée.

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

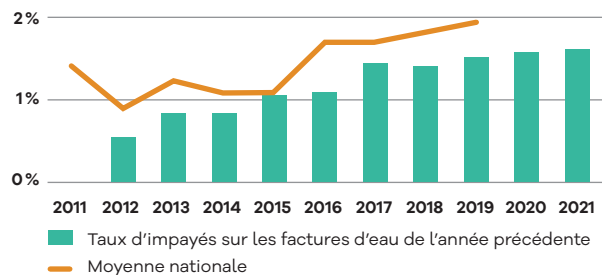


Le linéaire renouvelé connaît un léger ralentissement en 2021 en partie lié à un contexte toujours bousculé par la crise sanitaire. Néanmoins le SEDIF poursuit son activité et les performances du réseau se maintiennent toujours à haut niveau.

Indicateurs de performance

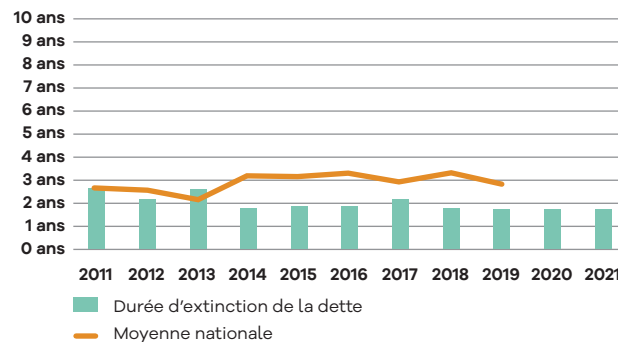
Évolution 2011 - 2021

RECouvreMENT DES FACTURES



Le taux d'impayés de l'année N est calculé sur les factures de l'année N-1 non encore acquittées. L'indicateur n'est donc disponible qu'à compter de 2012, 2e année du contrat de DSP. La situation sanitaire impacte plus particulièrement les dettes anciennes, pour lesquelles les actions judiciaires ont été reportées ou non réalisées suite aux confinements.

SITUATION FINANCIÈRE



Avec une capacité de désendettement proche de 1,8 an, le SEDIF présente une situation financière saine.

Coopération décentralisée

Indicateurs réglementaires - Chiffres 2021



INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES : LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LE SEDIF AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Opérations			
Aquassistance	Renforcement des compétences des opérateurs locaux et accès à l'eau dans les communes Zio 1 et 3, région Maritime	Togo	42 000 €
ELANS	Mise en place du service public d'eau potable, commune de Fokoué, région de l'Ouest	Cameroun	60 000 €
Experts-Solidaires	Amélioration du service d'eau potable du chef-lieu communal de Lâ-Toden, province du Passoré	Burkina Faso	170 000 €
Experts-Solidaires	Accès à l'eau pour les personnes déplacées sur la commune de Gounghin, région du Centre Est	Burkina Faso	176 000 €
Experts-Solidaires	Accès à l'eau et à l'assainissement, commune de Némataba, région de Kolda, Casamance	Sénégal	126 000 €
Experts-Solidaires	PAGEPC - Amélioration de la gestion de l'eau et assainissement dans les petits centres de la région Maritime	Togo	123 000 €
Experts-Solidaires	Création d'une adduction d'eau potable inter-douars dans les communes de Nihit et Imi N'Tayart, région Souss-Massa	Maroc	189 000 €
GRET	Création du service d'eau potable du chef-lieu communal de Bongatsara, région Analamanga	Madagascar	170 000 €
GRET	Amélioration durable du service d'eau de Féoarivo Atsinanana, région Analanjirifo	Madagascar	83 000 €
Inter Aide	SEDRA - Services d'Eau Durables Ruraux Analamanga, région Analamanga	Madagascar	100 000 €
L'APPEL	Création du réseau d'eau gravitaire de Rwagihura, district de Gicumbi, province du Nord	Rwanda	56 000 €
REXAD	Rénovation et extension de l'adduction d'eau potable de Timbi Touni, région de Mamou	Guinée	50 000 €
SEVES	Création de 2 services d'eau potable dans les communes de Kirané Kaniaga et de Gory, cercle de Yélimané, région de Kayes	Mali	90 000 €
SEVES	KAYEDIA - Projet kayesien eau et assainissement d'appui à la diaspora et aux acteurs locaux, cercle de Kayes	Mali	128 000 €
SEVES	PACK II - Plan d'action cantonal de Kanembakaché pour l'eau, département de Mayahi, région de Maradi	Niger	265 000 €
SEVES	Création du service d'eau potable de Troula, commune de Guidimakan Keri Kaffo, région de Kayes	Mali	59 000 €
SEVES	REAVIA - Renforcement de l'Accès, des Acteurs et de la Viabilité du service public d'eau dans la région du Mandoul	Tchad	68 000 €
SEVES	REAL - Renforcement de l'accès à l'Eau potable et à l'Assainissement dans la commune des Lacs 4, région Maritime	Togo	65 000 €
			2 020 000 €

Actions de solidarité locale

Chiffres 2021

Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du Code de l'action sociale et des familles (P109.0)

Nombre de demandes reçues

980 523 €, soit 0,004 €/m³

5 601

Le montant correspond au volet urgence du dispositif Eau Solidaire mis en œuvre par le SEDIF et comprend :

- les versements AES ;
 - les versements FSL ;
 - les prises en charge de situations de surendettement ou de squat.
- Détail ci-après / Commentaire général p. 24-25 du rapport

Eau solidaire : un programme qui articule aides financières et extra-financières

Parce qu'aider à payer les factures ou les charges d'eau n'est pas suffisant, le programme Eau Solidaire du SEDIF comprend **3 volets complémentaires** (prévention, assistance et urgence) mis en œuvre par son délégataire, Veolia Eau d'Île-de-France.

Moyens humains: 1 équipe de 8 personnes, qui s'appuie sur les acteurs sociaux et partenaires associatifs dont elle assure la formation.

Suivi et contrôle: commission tarification du SEDIF.

Budget: 1 % des ventes d'eau consacré au dispositif, soit 2 549 651 € pour l'année 2021.

Indicateur de performance du délégataire

Part des produits de la vente d'eau prélevée et affectée à l'aide aux plus démunis 0,80%

Bilan 2021

Volet Assistance

536 copropriétés suivies au cours de l'année

Travaux pris en charge par le service de l'eau en 2021 : **9 000 € d'aides pour 4 copropriétés**

19 copropriétés ont bénéficié d'un accompagnement sur mesure global qui va se poursuivre en 2022. Le bilan confirme l'intérêt du dispositif mis en place sur 2 013 logements, 538 fuites réparées, et déjà 120 000 euros d'économies qui se répercutent directement sur le budget des ménages.

Volet Prévention

Près de 6 400 personnes sensibilisées à la maîtrise de leur consommation et de leur budget eau (éco-gestes, modification des usages de l'eau, équipement des installations, compréhension de la facture...).

Les actions collectives ont repris après un coup de frein important lié à la crise sanitaire, l'ensemble des parties prenantes ont pu participer aux formations dispensées à distance pour s'approprier bonnes pratiques et discours sur les éco-gestes, 203 participants des CCAS et 150 issus des associations.

Le partenariat avec les PIMMS, le PPV93 et Femmes relais a permis de mener 140 animations sur l'usage de l'eau et la maîtrise de sa consommation pour près de 1 300 personnes.

Les bailleurs toujours très engagés dans la démarche ont multiplié les actions avec les associations et ont ainsi sensibilisé aux économies d'eau plus de 1 760 familles. Batigère a lancé et réalisé 6 ateliers « bien habiter » avec la contribution d'Energies Solidaires, de Pik pik environnement et les Pimms de Sevran et Noisy-le-Grand.

Volet Urgence

Aide Eau Solidaire (AES Dotation globale allouée aux CCAS)	Nombre de dossiers aidés	Montant d'aides versé ¹
1 053 095 €	2 154	514 600 €

¹ Le CCAS décide du montant à allouer à chaque bénéficiaire.

Fonds de Solidarité Logement (FSL)	Nombre de dossiers aidés	Montant pris en charge ²
FSL abonnés	396	33 334 €
FSL non abonnés	2891	293 198 €
Total	3287	326 532 €

² Le service de l'eau prend en charge 50 % du montant alloué par le Conseil départemental.

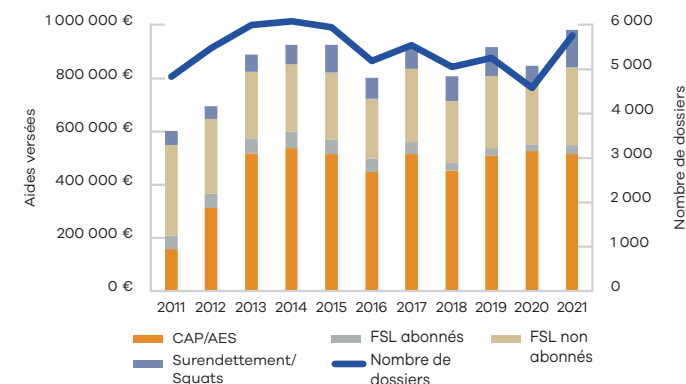
Surendettement et squats	Nombre de dossiers aidés	Montant pris en charge ³
Surendettement	150	130 338 €
Squats	10	9 054 €
Total	160	139 392 €

³ Le service de l'eau prend en charge tout ou partie des créances.

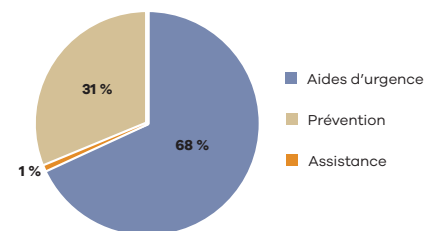
DISPOSITIFS D'URGENCE : ÉVOLUTION DES MONTANTS D'AIDES ATTRIBUÉS 2011- 2021

Depuis 2011, plus de 58 000 familles ont été aidées pour un montant de plus de 9,3 M €.

Le dispositif d'aide directe atteint son plus haut niveau depuis 2011, avec une attention particulière des Départements, attentifs à la dégradation des situations financières des foyers en difficulté, aggravée par la crise sanitaire. Les situations de surendettement sont également en augmentation, accentuée par la prise en compte du retard constaté en 2020.



RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES AIDES EN 2021 (HORS FRAIS DE FONCTIONNEMENT)



Indicateurs qualité eau

Chlore - Chiffres 2021



Bactériologie

Aucun prélèvement non conforme dans le cadre du contrôle sanitaire.

100 %

de conformité bactériologique



Eau distribuée = valeurs mesurées aux robinets des usagers



CHLORE

Valeur moyenne dans l'eau distribuée par commune en 2021

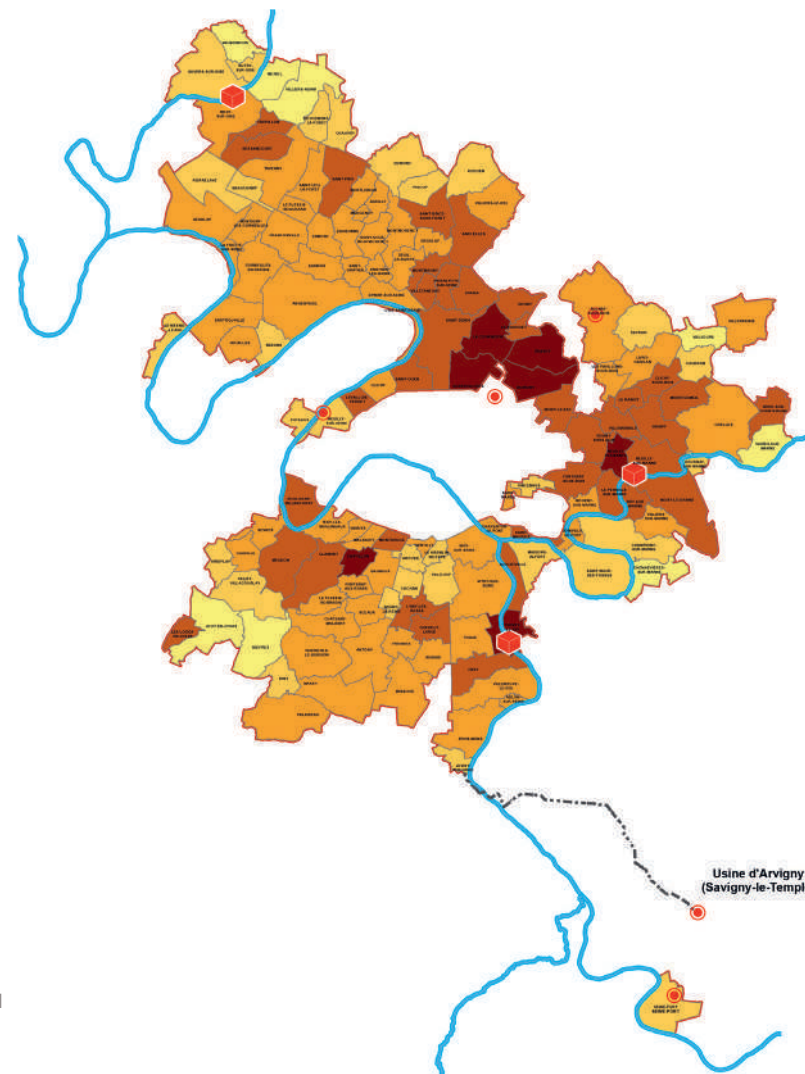


- Usine principale traitant des eaux de surface
- Usine traitant des eaux souterraines

Résiduel moyen de chlore libre

- inférieur ou égal à 0,15 mg/L
- de 0,16 mg/L à 0,20 mg/L
- de 0,21 mg/L à 0,25 mg/L
- de 0,26 mg/L à 0,30 mg/L
- de 0,31 mg/L à 0,35 mg/L

Territoire desservi par le SEDIF, y compris au titre de convention de gestion provisoire



Indicateurs qualité eau

Nitrates - Chiffres 2021



Pesticides

La recherche de pesticides par le contrôle sanitaire comprend plus de 500 molécules différentes. La limite de qualité de 0,1 µg/L pour chaque molécule recherchée n'a été dépassée que sur un prélèvement réalisé au refoulement de l'usine de Choisy-le-Roi, le 10 décembre 2021. Le pesticide mesuré à 0,2 µg/L est le Métaldéhyde, un anti-limaces. Cette non-conformité ponctuelle n'a pas été confirmée.

Aucune restriction d'usage n'a été prononcée par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS).

Les teneurs moyennes en nitrates en sortie des usines sont largement inférieures au seuil de 50 mg/L fixé par la réglementation.



Eau mise en distribution = valeurs mesurées en sortie des usines de production



NITRATES

Valeur moyenne dans l'eau distribuée par commune en 2021

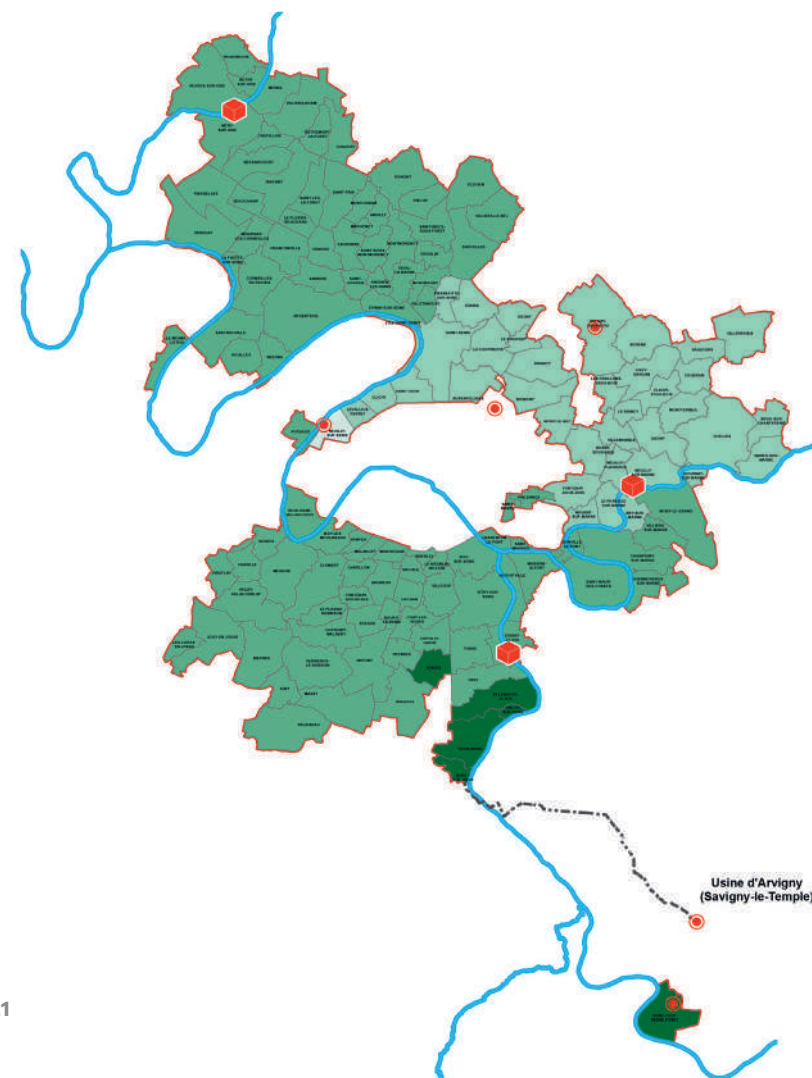


- Usine principale traitant des eaux de surface
- Usine traitant des eaux souterraines

Teneur moyenne en nitrates

- inférieure ou égale à 15 mg/L
- de 16 mg/L à 20 mg/L
- de 21 mg/L à 25 mg/L
- de 26 mg/L à 30 mg/L
- supérieure à 30 mg/L

Territoire desservi par le SEDIF, y compris au titre de convention de gestion provisoire



Indicateurs qualité eau

Dureté - Chiffres 2021



Composés minéraux

VALEURS MOYENNES DES COMPOSÉS MINÉRAUX DANS L'EAU MISE EN DISTRIBUTION PAR UNITÉ DE DISTRIBUTION (MG/L)

Composé	Limites/ Références de qualité	Unité de distribution				
		Choisy-le-Roi	Neuilly-sur-Marne	Méry-sur-Oise	Neuilly-sur-Seine	Savigny-le-Temple
Calcium		86,1	92,4	56,6	59,8	117,8
Magnésium		3,4	8,8	3,1	4,9	6,7
Sodium	200	11,6	12,5	15,4	11,3	15,7
Potassium		2,5	2,5	3,0	5,4	3,4
Chlorures	250	23,0	22,5	26,0	15,0	38,9
Sulfates	250	32,0	45,1	20,0	22,1	36,6
Bicarbonates		222,0	256,0	158,0	195,0	311,0
Fluor	1,5	0,05	0,15	0,07	0,20	0,15



Eau mise en distribution = valeurs mesurées en sortie des usines de production

DURETÉ DE L'EAU MISE EN DISTRIBUTION PAR UNITÉ DE DISTRIBUTION (°F)

Valeurs en °f*	Fourchette	Moyenne
Usine de Choisy-le-Roi	19 à 28	23
Usine de Méry-sur-Oise	7 à 24	16
Usine de Neuilly-sur-Marne	20 à 35	26
Usine d'Aulnay-sous-Bois	24 à 34	32
Usine de Neuilly-sur-Seine	13 à 23	17
Usine de Pantin	24 à 26	25
Usine de Savigny-le-Temple	31 à 33	32
Usine de Seine-Port	33 à 34	33

* 1 degré français (°f) = 10 mg/L de carbonate de calcium = 4 mg/L de calcium

Indicateurs qualité eau

Dureté - Chiffres 2021



DURETÉ

Valeur moyenne dans l'eau distribuée par commune en 2021

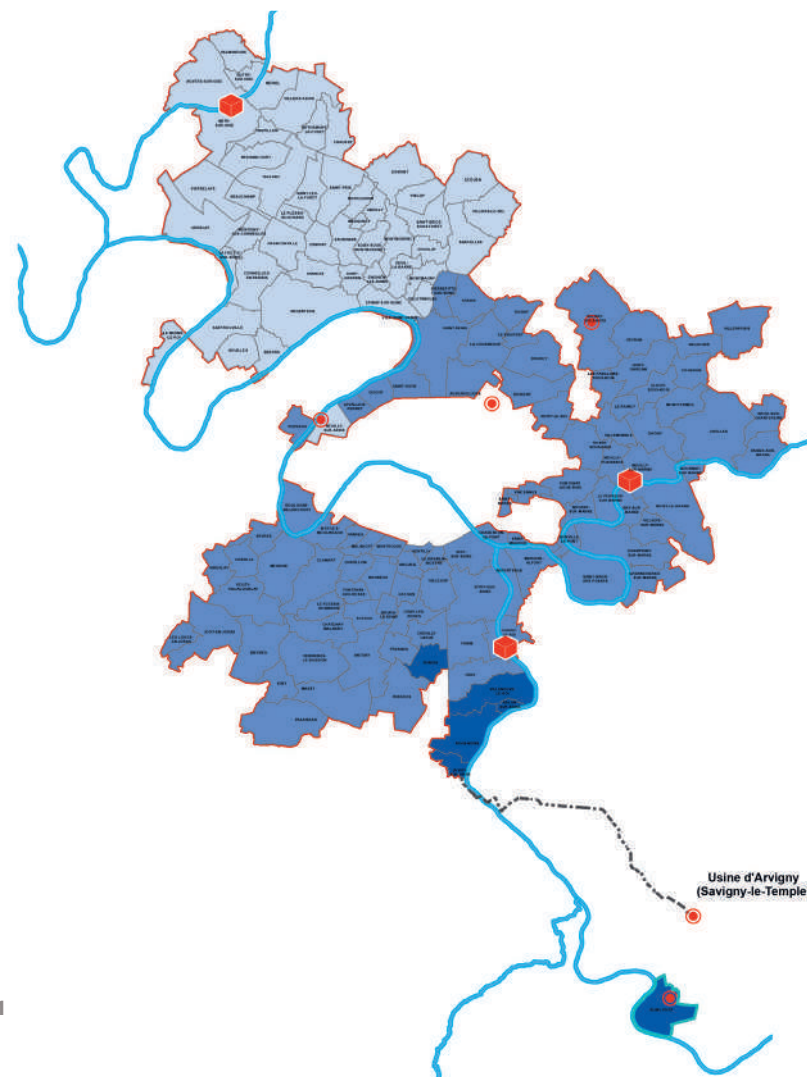


- Usine principale traitant des eaux de surface
- Usine traitant des eaux souterraines

Dureté moyenne

- inférieure ou égale à 20°f - Eau peu calcaire
- de 21°f à 30°f - Eau calcaire
- supérieure à 30°f - Eau très calcaire

Territoire desservi par le SEDIF, y compris au titre de convention de gestion provisoire



Indicateurs qualité eau

Aluminium - Chiffres 2021



Indicateurs radiologiques

En 2021, les indicateurs radiologiques réglementaires ont été respectés pour l'ensemble des eaux produites, à l'exception des eaux produites à l'usine d'Aulnay-sous-Bois. En effet, cette usine prélève dans la nappe de l'Yprésien qui présente une radioactivité naturelle. La recherche de l'ensemble des radionucléides montre que la Dose Totale Indicative (DTI) est respectée.



TENEUR EN ALUMINIUM DANS L'EAU MISE EN DISTRIBUTION PAR UNITÉ DE DISTRIBUTION (µg/L)

Valeurs en µg/L	Moyenne	Maximum
Usine de Choisy-le-Roi	42	65
Usine de Méry-sur-Oise	<10	28
Usine de Neuilly-sur-Marne	47	113
Usine d'Aulnay-sous-Bois	<10	<10
Usine de Neuilly-sur-Seine	22	31
Usine de Pantin	<10	<10
Usine de Savigny-le-Temple	<10	12
Usine de Seine-Port	-	-



Eau distribuée = valeurs mesurées aux robinets des consommateurs



ALUMINIUM

Valeur moyenne dans l'eau distribuée par commune en 2021



- Usine principale traitant des eaux de surface
- Usine traitant des eaux souterraines

Teneur moyenne en aluminium

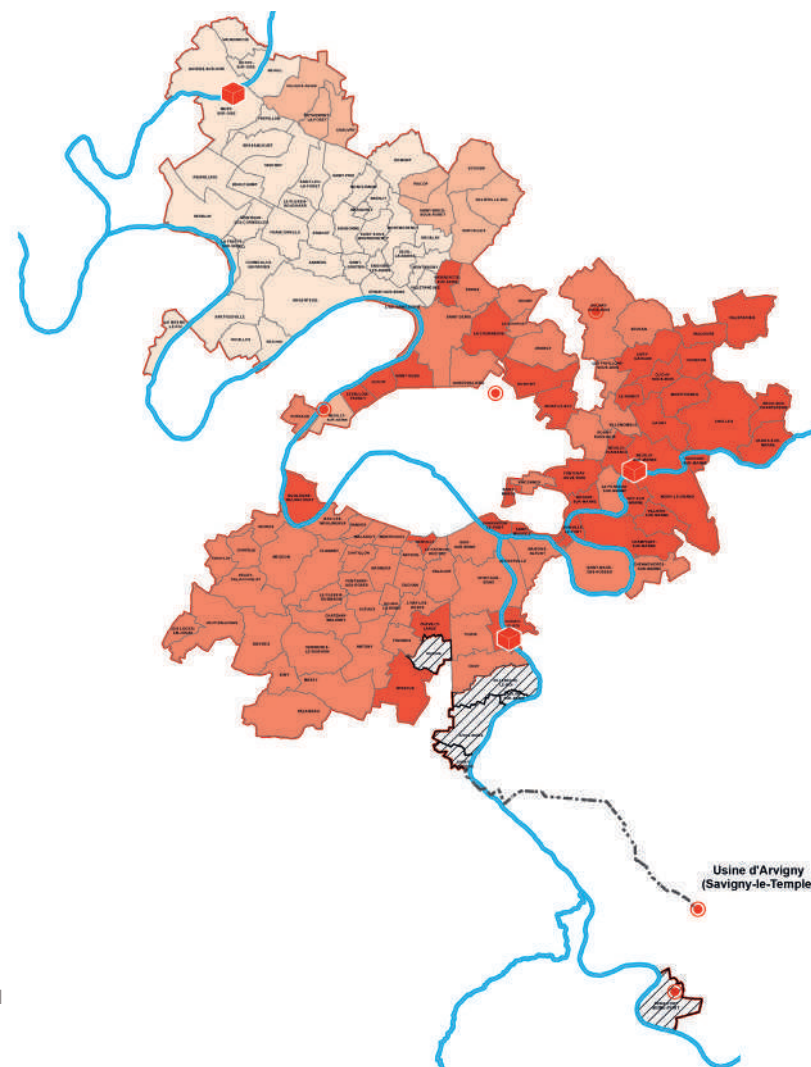
- inférieure ou égale à 20 µg/L
- de 21 µg/L à 30 µg/L
- de 31 µg/L à 40 µg/L
- de 41 µg/L à 50 µg/L

Non mesurée
(L'aluminium est recherché dans le contrôle sanitaire uniquement pour les eaux issues de filières de traitement utilisant des coagulants à base de sel d'aluminium, ce qui exclut les unités d'Arvigny et de Seine-Port)

Territoire desservi par le SEDIF, y compris au titre de convention de gestion provisoire



Eau mise en distribution = valeurs mesurées en sortie des usines de production



Rapport annuel d'activité 2021

ANNEXE 02

**Les données
de l'eau dans
ma commune**

Les délégués

Composition du Comité et des commissions au 31/12/2021

EPCI	Titulaire	Suppléant
Boucle Nord de Seine (établissement public territorial): Argenteuil, Clichy	Monsieur SLIFI Nadir S	Monsieur EL HADDAD Khaled
	Madame RIPERT Danielle T T	Monsieur PINARD Patrice
Est Ensemble (établissement public territorial): Bobigny, Noisy-le-Sec	Monsieur SADI Abdel	Monsieur AISSANI Mohamed
	Monsieur MARTINEZ Bruno S	Madame SEHOUANE Samia
Grand Paris - Grand Est (établissement public territorial): Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble	Monsieur GUNESLIK Cumhur S T S	Monsieur ATAGAN Salih
	Monsieur TORO Ludovic	Monsieur CONNAN Jean-Yves
	Monsieur SAMBOU Jean-François T	Madame SILBERMANN Valérie
	Monsieur DEFRANOUX Francis S	Madame HUGUET Nadège
	Monsieur BELOT Didier	Madame CORDONNIER Marie-Thérèse
	Monsieur SARDA Patrick T T S	Madame GAUTHIER Christine
	Monsieur MILOTI Donni T	Monsieur DELERUELLE Quentin
	Monsieur SCHUMACHER Alain S T S	Monsieur DAHMOUNI Mohamed
	Monsieur BERTHIER Philippe	Monsieur BUTIN Pascal
	Monsieur BAKHTIARI Zartoshte	Madame JANDAR Naima
	Monsieur PIROLLI Antoine S	Monsieur LAGUILLY Pascal
	Monsieur MANGON Pierre	Madame VAVASSORI Patricia
	Monsieur BAILLY Dominique S T	Monsieur ARBAOUI EL Ouahhad
Monsieur BLUTEAU Jean-Michel	Madame VERBEQUE Sandrine	






COMPOSITION DU BUREAU

- P** Président
- VP** Vice-présidentes et Vice-présidents






COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

- T** Titulaire
- S** Suppléant
-  Commission communication
-  Commission consultative du service public local de l'eau (CCSPL)
-  Commission d'appel d'offres
-  Commission travaux
-  Commission relations internationales et solidarité
-  Commission tarification
-  Commission des systèmes d'information
-  Commission de contrôle financier
-  Commission de délégation de service public
-  Commission pour la transition écologique et énergétique
-  Comité technique
-  Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

EPCI	Titulaire	Suppléant
Grand Paris Seine Ouest (établissement public territorial) : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves	Monsieur BAGUET Pierre-Christophe VP T T	Monsieur MATHIOUDAKIS Alain
	Monsieur BISSON Jacques S S S	Madame DORISON Isabelle
	Monsieur SANTINI André P	Madame BONNIER Tiphaine
	Monsieur MARSEILLE Hervé	Madame DE PAMPELONNE Florence
	Monsieur GIAFFERI Pascal	Monsieur FORTIN Jean-Pierre
	Monsieur GAUDUCHEAU Bernard S	Monsieur ROCHE Bernard
Grand Paris Sud Est Avenir (établissement public territorial) : Alfortville, Chennevières-sur-Marne	Monsieur CARVOUNAS Luc VP T T	Monsieur VITSE François
	Monsieur DELLA MUSSIA Richard S S S S T T T S S S	Monsieur TREMOUREUX Didier
Grand-Orly Seine Bièvre (établissement public territorial) : Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Hay-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif, Villeneuve-le-Roi	Monsieur GRILLON Eric	Monsieur QUERO Patrick
	Monsieur GROUSSEAU Jean-Jacques	Madame MATTIVI Marie-Christine
	Monsieur PANETTA Tonino VP S	Monsieur ID ELOUALI Ali
	Madame BENSARSA REDA Lamia	Monsieur GODRON Jacques
	Monsieur AUBERT Daniel T	Monsieur LESSELINGUE Pascal
	Monsieur LEROY Patrick	Monsieur MARCILLAUD Bruno
	Monsieur DELL'AGNOLA Richard VP T	Monsieur LAFOSSE Bernard
	Monsieur GARZON Pierre	Madame LEYDIER Gaëlle
	Monsieur HOURDEAU David	Monsieur MAITRE Jean-Louis
	Melun Val de Seine (communauté d'agglomération) : Seine-Port	Monsieur PAUL-PETIT Vincent
Paris Ouest La Défense (établissement public territorial) : Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Puteaux	Madame DESCHIENS Sophie	Madame COVILLE Isabelle
	Monsieur KELLER DE SCHLEITHEIM Franck S S	Monsieur DUMONT Jean-Philippe
	Monsieur GAHNASSIA Bernard S T T S S	Madame LEBRETON Anne-Laure

COMPOSITION DU BUREAU**P** Président**VP** Vice-présidentes et Vice-présidents**COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS****T** Titulaire**S** Suppléant Commission communication Commission consultative du service public local de l'eau (CCSPL) Commission d'appel d'offres Commission travaux Commission relations internationales et solidarité Commission tarification Commission des systèmes d'information Commission de contrôle financier Commission de délégation de service public Commission pour la transition écologique et énergétique Comité technique Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)







EPCI	Titulaire	Suppléant
Paris Terres d'Envol (établissement public territorial) : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Bourget, Sevran	Monsieur EL KOURADI Fouad	Monsieur CAHENZLI Denis
	Madame LAGARDE Aude VP S	Madame MENDES Odette
	Monsieur GAULON Dominique T S	Monsieur CLAVEL Michel
	Monsieur DESRUMAUX Denis	Madame MONTEIRO Catarina
	Madame MABCHOUR Najat T	Monsieur CHERIGUENE Abdelouaheb
Paris-Est-Marne & Bois (établissement public territorial) : Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Le Perreux-sur-Marne, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Villiers-sur-Marne, Vincennes	Monsieur CAMBRESY Rodolphe	Madame CHEVILLARD Véronique
	Madame SAUSSEREAU Tatiana T T	Madame BENHAMED Jacqueline
	Monsieur MIROUDOT Pierre	Madame MAGNE Marie-Hélène
	Madame FENASSE Delphine S	Madame VERCELLONI Céline
	Madame TOLLARD Virginie S S T T	Monsieur DESTOUCHES Michel
	-	Madame ROUSSELIN Hélène
	Monsieur MAROUF Nourdin	Madame PEREZ Karine
	Monsieur EYCHENNE Sébastien T S	Monsieur DAVID Jean-Paul
	Monsieur WEIL Julien	Madame CULANG Tiffany
	Monsieur BERRIOS Sylvain VP	Monsieur DELECROIX Pierre-Michel
	Monsieur CAMBON Christian T	Madame CROCHETON Florence
	Monsieur BEGAT Jean-Philippe	Monsieur BOUKARAOUN Nassim
	Madame MARTIN Céline	Monsieur CHARDON Pierre

COMPOSITION DU BUREAU**P** Président**VP** Vice-présidentes et Vice-présidents**COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS****T** Titulaire**S** Suppléant Commission communication Commission consultative du service public local de l'eau (CCSPL) Commission d'appel d'offres Commission travaux Commission relations internationales et solidarité Commission tarification Commission des systèmes d'information Commission de contrôle financier Commission de délégation de service public Commission pour la transition écologique et énergétique Comité technique Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)






EPCI	Titulaire	Suppléant
Paris-Saclay (communauté d'agglomération) : Igny, Massy, Palaiseau, Verrières-le-Buisson, Wissous	Monsieur TURPIN Richard	Monsieur PRIVE Denis
	Monsieur DELALANDE Yann S	Madame BRODU Anne
	Monsieur DE LASTEYRIE Grégoire VP T S	Madame COLIN Nancy
	Madame LAGORCE Christine	Monsieur MILLET Didier
	Monsieur TOULY Jean-Luc T T S T T T	Monsieur CHAMP Régis
Paris Vallée de la Marne (communauté d'agglomération) : Brou-sur-Chantereine, Chelles, Vaires-sur-Marne	Madame LEMERCIER-COLLINOT Pascale	Monsieur DENOYELLE Jean-François
	Monsieur PHILIPPON Jacques	Monsieur DILOUYA Laurent
	Monsieur STADTFELD Roger	Monsieur LEGRAND Alain
Plaine Commune (établissement public territorial) : Aubervilliers, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse	Madame FRANCKET Karine VP	Monsieur HOCINE Massinissa
	Monsieur KONIECZNY Patrice	Monsieur CHEVREAU Hervé
	Monsieur POUX Gilles VP T	Madame DAVAUX Mélanie
	Madame DELBOSQ Séverine T T T	Madame MANGIN Floréale
	Madame LE MOAL Anne S	Monsieur MARTHELY Guy
	Monsieur HANOTIN Mathieu VP S	Monsieur DELACROIX Adrien
	Madame DEFFAIRI-SAISSAC Dina T T T S T	Monsieur SEVIN Florent
	Monsieur TAÏBI Azzédine	Monsieur DEFREL Mathieu
	Monsieur EXCELLENT Dieunor	Madame AKIYAW Nidal














COMPOSITION DU BUREAU**P** Président**VP** Vice-présidentes et Vice-présidents**COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS****T** Titulaire**S** Suppléant**T** Commission communication**S** Commission consultative du service public local de l'eau (CCSPL)**T** Commission d'appel d'offres**T** Commission travaux**T** Commission relations internationales et solidarité**T** Commission tarification**T** Commission des systèmes d'information**T** Commission de contrôle financier**T** Commission de délégation de service public**T** Commission pour la transition écologique et énergétique**T** Comité technique**T** Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)








EPCI	Titulaire	Suppléant
Roissy Pays de France (communauté d'agglomération) : Écouen, Sarcelles, Villeparisis, Villiers-le-Bel	Monsieur SELOSSE Philippe S S	Monsieur FAIVRE Jean-René
	Monsieur LASSONDE Sylvain T T	Monsieur MOUHAMADALY Navaz
	Monsieur GREZE Gabriel S	Madame ALVES Maria
	Monsieur EDART Léon	Monsieur BALOSSA Christian
Saint-Germain Boucle de Seine (communauté d'agglomération) : Bezons, Houilles, Le Mesnil-le-Roi, Sartrouville	Madame MENHAOUARA Nessrine	Madame VASIC Michèle
	Monsieur HAUDRECHY Christophe T	Monsieur PARIS Benoît
	Monsieur KENISBERG Didier S	Monsieur CHEVALIER Janick
	Monsieur GODART Raynald	Monsieur SALAMITOU Jacques
Plaine Vallée (communauté d'agglomération) : Andilly, Deuil-la-Barre, Domont, Enghien-les-Bains, Groslay, Margency, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Piscop, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Saint-Prix, Soisy-sous-Montmorency	Monsieur FARGEOT Daniel	Madame HENNEUSE Virginie
	Madame MICHEL Lucie T T S S	Monsieur CHABANEL Alain
	Monsieur ABEHASSERA Charles T	Monsieur PONCHARD Eric
	Monsieur SUEUR Philippe T T	Madame FAUVEAU Marie-Christine
	Monsieur CITO Ferdinando	Monsieur JEFFROY François
	Monsieur REVEILLERE Dominique S	Madame VILLE-VALLLEE Florence
	Monsieur GONTIER Jean-Paul S T	Monsieur KVOT Sébastien
	Madame BENATTAR Mireille	Madame MAICHE Soria
	Monsieur PEGARD Stéphane	Monsieur DAUX Jean-Pierre
	Monsieur SEMPERE Elias	Madame DRUON-RIOT Sandrine
	Madame PREHOUBERT Virginie	Madame BOCCARA Laetitia
	Monsieur LEVILAIN Jean-Claude T S S T T T T	Monsieur BRIQUET Claude
	Monsieur MAIRE Olivier S S	Madame MOROSAN Oana
Monsieur STREHAIANO Luc VP T T T T	Monsieur VERNA Michel	

COMPOSITION DU BUREAU**P** Président**VP** Vice-présidentes et Vice-présidents**COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS****T** Titulaire**S** Suppléant Commission communication Commission consultative du service public local de l'eau (CCSPL) Commission d'appel d'offres Commission travaux Commission relations internationales et solidarité Commission tarification Commission des systèmes d'information Commission de contrôle financier Commission de délégation de service public Commission pour la transition écologique et énergétique Comité technique Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)






EPCI	Titulaire	Suppléant
Val Parisis (communauté d'agglomération) : Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Eaubonne, Ermont, Franconville, Frépillon, Herblay, La Frette-sur-Seine, Le Plessis-Bouchard, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt, Sannois, Taverny	Monsieur BRASSEUR Régis	Monsieur WALTER Antoine
	Monsieur MESSAOUDI Azedine T	Madame CABARET Estelle
	Monsieur THIERRY Jérôme	Madame BAUDOIN Nathalie
	Monsieur LE DUS Bernard	Madame DUTOUQUET-LE BRUN Evelyne
	Monsieur BLANCHARD Benoît	Monsieur RAVIER Etienne
	Monsieur BOULLE Patrick	Monsieur FERNANDEZ Henri
	Monsieur DERCHE Pascal	Monsieur HUART Sébastien
	Monsieur BARAT Philippe S T T T T	Monsieur VINCENT Benoît
	Monsieur AUDEBERT Philippe	Madame JOLLY Nathalie
	Madame JEZEQUEL Marie-Pierre S	Monsieur JOURNO Raoul
	Monsieur CARPENTIER Jean-Noël	Monsieur PIERROT Casimir
	Monsieur VALLADE Michel	Monsieur VINCENT Louis
	Monsieur ROUSSAKOVSKY Stéphane	Madame BAQUIN Monique
	Madame TROUZIER-EVEQUE Laurence T S	Monsieur PURGAL Frédéric
Madame PORTELLI Florence S S S	Monsieur ARES Philippe	

COMPOSITION DU BUREAU**P** Président**VP** Vice-présidentes et Vice-présidents**COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS****T** Titulaire**S** Suppléant Commission communication Commission consultative du service public local de l'eau (CCSPL) Commission d'appel d'offres Commission travaux Commission relations internationales et solidarité Commission tarification Commission des systèmes d'information Commission de contrôle financier Commission de délégation de service public Commission pour la transition écologique et énergétique Comité technique Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

EPCI	Titulaire	Suppléant
Vallée Sud - Grand Paris (établissement public territorial) : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge, Sceaux	Monsieur HUBERT Fabien    	Madame PRECETTI Perrine
	Madame MOUTAOUKIL Aïcha	Monsieur HADDAD Mouloud
	Monsieur DONATH Patrick	Madame SPIERS Isabelle
	Monsieur SIFFREDI Georges 	Monsieur SEGAUD Carl
	Monsieur ADJROUD Lounes	Madame DORFIAC Elodie
	Monsieur GUIMARD Jean-Patrick	Monsieur RONCARI Patrice
	Madame GALANTE-GUILLEMINOT Muriel  	Monsieur LAFON Dominique
	Monsieur BLOT Benoît  	Madame MARE DUGUER Corinne
	Madame FIGUERES Sonia	Monsieur VERNANT Martin
	Monsieur MOULY Paul-André	Madame RABIER Gwenola
Versailles Grand Parc (communauté d'agglomération) : Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Vélizy-Villacoublay, Viroflay	Monsieur LAURENT Philippe	Madame HOLUIGUE-LEROUGE Roselyne
	Madame PELLETIER-LE BARBIER Anne   	Madame FERRY Marianne
	Monsieur CURTI Gilles	Monsieur BLANC Pascal
	Monsieur RIVIERE Jean-Cosme	Madame MARCHAIS Nicole
	Monsieur THEVENOT Pascal 	Monsieur HUCHELOUP Frédéric
Monsieur LE PIVAIN Louis	Monsieur LEBRUN Olivier	

COMPOSITION DU BUREAU Président Vice-présidentes et Vice-présidents**COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS** Titulaire Suppléant Commission communication Commission consultative du service public local de l'eau (CCSPL) Commission d'appel d'offres Commission travaux Commission relations internationales et solidarité Commission tarification Commission des systèmes d'information Commission de contrôle financier Commission de délégation de service public Commission pour la transition écologique et énergétique Comité technique Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

EPCI	Titulaire	Suppléant
Auvers-sur-Oise	Madame DUMEIGE-KERBRAT Juliette S	Monsieur CANTIN Pascal
Béthemont-la-Forêt	Monsieur DAGONET Didier	Monsieur MONTEIRO Michel
Butry-sur-Oise	Monsieur BOURIAUD Bruno	Monsieur PAIGNON Gilles
Chauvry	Monsieur DELAUNE Jacques	Monsieur GARCIA Angel
Mériel	Monsieur COURTOIS Jean-Pierre	Monsieur BELLACHES Frédéric
Méry-sur-Oise	Monsieur EON Pierre-Edouard VP T S	Monsieur LEMAIRE Eric
Valmondois	Monsieur HUISMAN Bruno	Monsieur DE GAULLE Laurent
Villiers-Adam	Monsieur MACE Bruno	Monsieur LEGER Guillaume

COMPOSITION DU BUREAU**P** Président**VP** Vice-présidentes et Vice-présidents**COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS****T** Titulaire**S** Suppléant Commission communication Commission consultative du service public local de l'eau (CCSPL) Commission d'appel d'offres Commission travaux Commission relations internationales et solidarité Commission tarification Commission des systèmes d'information Commission de contrôle financier Commission de délégation de service public Commission pour la transition écologique et énergétique Comité technique Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Les caractéristiques

et données techniques 2021

Département	Commune	Superficie (km ²)	Population au 31/12/2021 (IP119)	Nombre d'abonnés au 31/12/2021 (IP314)	Nombre de compteurs au 31/12/2021	Nombre de branchements au 31/12/2021 (IP18)	Volumes consommés (= Volumes vendus corrigés des Débits à Etablir (DAE)) 2021 (IP22a+23)	Linéaire de canalisations au 31/12/2021 (IP20)
77	Brou-sur-Chantereine	4,38	4 819	733	756	767	221 996	13 287
77	Chelles	16,01	55 448	11 602	11 630	11 311	2 790 400	165 762
77	Seine-Port	8,50	1 934	779	822	832	99 631	24 100
77	Vaires-sur-Marne	6,08	13 500	2 832	2 851	2 779	580 908	36 035
77	Villeparisis	8,30	26 678	6 055	6 076	5 584	1 128 837	65 727
Total Seine-et-Marne - 77		43,27	102 379	22 001	22 135	21 273	4 821 772	304 911
78	Houilles	4,46	33 147	7 362	7 367	7 419	1 517 791	67 488
78	Jouy-en-Josas	10,24	8 216	1 510	1 514	1 524	478 808	35 918
78	Loges-en-Josas (les)	2,49	1 694	488	480	508	92 969	11 016
78	Mesnil-le-Roi (le)	3,75	6 436	1 407	1 408	1 469	304 573	22 743
78	Sartrouville	8,45	53 223	9 455	9 487	9 647	2 457 639	121 152
78	Vélizy-Villacoublay	8,96	23 276	2 336	2 516	2 411	1 625 567	61 405
78	Viroflay	3,49	17 100	2 857	2 861	2 862	705 672	35 197
Total Yvelines - 78		41,84	143 092	25 415	25 633	25 840	7 183 019	354 918

Département	Commune	Superficie (km ²)	Population au 31/12/2021 (IP119)	Nombre d'abonnés au 31/12/2021 (IP314)	Nombre de compteurs au 31/12/2021	Nombre de branchements au 31/12/2021 (IP18)	Volumes consommés (= Volumes vendus corrigés des Débits à Etablir (DAE)) 2021 (IP22a+23)	Linéaire de canalisations au 31/12/2021 (IP20)
91	Athis-Mons	8,61	36 001	5 877	5 891	5 653	1 837 142	1 837 142
91	Bièvres	9,69	4 935	1 301	1 299	1 291	238 853	31 700
91	Ignny	3,87	10 220	3 191	3 191	3 160	474 402	38 982
91	Juvisy-sur-Orge	2,23	17 581	3 038	3 041	2 604	863 844	39 486
91	Massy	9,40	50 996	4 435	4 520	4 634	2 968 697	97 750
91	Palaiseau	11,68	35 568	6 481	6 527	6 434	2 167 655	108 559
91	Verrières-le-Buisson	9,99	15 248	3 793	3 803	3 948	761 901	59 145
91	Wissous	9,11	7 202	1 942	1 939	2 065	506 353	40 332
Total Essonne - 91		64,58	177 751	30 058	30 211	29 789	9 818 847	509 256
92	Antony	9,56	63 535	10 333	10 493	10 400	3 035 270	132 991
92	Bagneux	4,18	41 070	2 842	2 843	2 732	2 205 057	49 272
92	Boulogne-Billancourt	6,15	122 825	5 954	5 978	5 594	6 468 874	97 556
92	Bourg-la-Reine	1,86	21 410	2 496	2 499	2 503	932 872	30 139
92	Châtenay-Malabry	6,37	34 378	2 131	2 374	2 472	1 605 294	62 102
92	Châtillon	2,93	36 934	3 061	3 049	3 202	1 853 370	50 428
92	Chaville	3,57	21 081	2 811	2 819	2 831	926 436	36 609
92	Clamart	8,76	53 424	9 509	9 764	8 819	2 943 443	117 802
92	Clichy-la-Garenne	3,08	63 346	3 123	3 148	2 375	3 506 194	52 383
92	Fontenay-aux-Roses	2,53	25 762	2 241	2 278	2 310	1 108 843	39 400
92	Issy-les-Moulineaux	4,24	68 685	4 577	4 594	4 216	3 680 995	67 255

Département	Commune	Superficie (km ²)	Population au 31/12/2021 (IP119)	Nombre d'abonnés au 31/12/2021 (IP314)	Nombre de compteurs au 31/12/2021	Nombre de branchements au 31/12/2021 (IP18)	Volumes consommés (= Volumes vendus corrigés des Débits à Etablir (DAE)) 2021 (IP22a+23)	Linéaire de canalisations au 31/12/2021 (IP20)
92	Levallois-Perret	2,41	66 653	2 930	2 949	2 992	3 760 444	47 344
92	Malakoff	2,07	31 151	3 095	3 100	3 319	1 476 863	40 837
92	Meudon	9,95	46 502	4 002	4 180	4 478	2 312 663	77 868
92	Montrouge	2,07	48 587	2 408	2 396	2 430	2 329 369	41 057
92	Neuilly-sur-Seine	3,71	60 584	3 188	3 216	3 366	4 078 196	65 367
92	Plessis-Robinson (le)	3,41	30 215	1 983	2 147	2 167	1 348 526	46 034
92	Puteaux	3,18	45 446	2 514	2 511	2 663	3 154 437	59 968
92	Sceaux	3,60	20 374	2 353	2 438	2 698	1 024 243	41 050
92	Sèvres	3,92	23 852	2 580	2 578	2 754	1 203 348	50 506
92	Vanves	1,55	28 131	1 797	1 792	1 879	1 329 881	28 992
Total Hauts-de-Seine - 92		89,10	953 945	75 928	77 146	76 200	50 284 618	1 234 961
93	Aubervilliers	5,77	89 139	5 726	5 789	4 512	5 035 674	83 059
93	Aulnay-sous-Bois	16,14	87 379	15 406	15 674	14 794	4 350 368	200 608
93	Bobigny	6,74	54 528	5 066	5 127	4 587	3 140 067	79 623
93	Bourget (Le)	2,03	15 948	1 797	1 787	1 515	919 885	24 643
93	Clichy-sous-Bois	3,95	28 874	4 095	4 133	2 574	1 293 179	42 332
93	Coubron	4,19	4 963	1 434	1 433	1 443	211 228	18 261
93	Courneuve (La)	7,50	45 181	4 018	4 128	3 313	2 919 945	72 740
93	Drancy	7,78	72 658	13 313	13 336	12 376	3 423 833	116 907
93	Dugny	3,88	11 113	812	852	612	620 745	16 315
93	Epinay-sur-Seine	4,59	54 768	4 597	4 691	4 250	2 838 505	69 760

Département	Commune	Superficie (km ²)	Population au 31/12/2021 (IP119)	Nombre d'abonnés au 31/12/2021 (IP314)	Nombre de compteurs au 31/12/2021	Nombre de branchements au 31/12/2021 (IP18)	Volumes consommés (= Volumes vendus corrigés des Débits à Etablir (DAE)) 2021 (IP22a+23)	Linéaire de canalisations au 31/12/2021 (IP20)
93	Gagny	6,99	39 860	8 960	9 058	8 496	1 696 965	105 063
93	Gournay-sur-Marne	1,66	6 905	2 166	2 166	2 197	310 355	28 573
93	Île-Saint-Denis (L')	1,74	8 329	399	403	397	399 568	12 520
93	Livry-Gargan	7,36	45 908	9 021	9 038	8 475	2 152 014	104 508
93	Montfermeil	5,41	28 058	6 850	6 859	6 365	1 198 908	68 986
93	Neuilly-Plaisance	3,41	21 007	4 492	4 508	4 458	955 002	52 810
93	Neuilly-sur-Marne	6,97	36 028	3 505	3 584	3 559	1 873 206	73 835
93	Noisy-le-Grand	13,04	68 256	10 105	10 148	8 911	3 528 413	144 571
93	Noisy-le-Sec	5,03	44 591	5 161	5 171	4 648	2 147 902	67 321
93	Pavillons-sous-Bois (Les)	2,93	23 995	4 966	4 962	4 680	1 091 606	49 221
93	Pierrefitte-sur-Seine	3,45	30 908	4 523	4 538	3 941	1 678 096	55 428
93	Raincy (Le)	2,26	14 767	2 796	2 793	2 806	731 441	36 309
93	Rosny-sous-Bois	5,92	46 198	4 899	4 964	4 661	2 491 274	78 656
93	Saint-Denis	12,38	113 766	8 376	8 526	6 584	7 250 136	144 410
93	Saint-Ouen	4,26	50 826	3 470	3 483	3 312	3 215 184	65 806
93	Sevran	7,30	51 907	7 197	7 263	6 924	2 468 559	92 733
93	Stains	5,39	38 361	4 661	4 736	4 376	2 061 433	63 281
93	Vaujours	3,68	7 270	1 509	1 521	1 460	350 827	24 267
93	Villemomble	4,03	30 590	5 652	5 658	5 660	1 413 234	71 519
93	Villetaneuse	2,32	13 656	1 215	1 223	1 151	674 578	21 466
Total Seine-Saint-Denis - 93		168,10	1 185 737	156 187	157 552	143 037	62 442 130	2 085 532

Département	Commune	Superficie (km ²)	Population au 31/12/2021 (IP119)	Nombre d'abonnés au 31/12/2021 (IP314)	Nombre de compteurs au 31/12/2021	Nombre de branchements au 31/12/2021 (IP18)	Volumes consommés (= Volumes vendus corrégés des Débits à Etablir (DAE)) 2021 (IP22a+23)	Linéaire de canalisations au 31/12/2021 (IP20)
94	Ablon-sur-Seine	1,14	5 879	1 022	1 030	1 046	288 165	15 054
94	Alfortville	3,68	44 966	4 095	4 153	4 028	2 206 675	57 322
94	Bry-sur-Marne	3,32	17 723	3 171	3 171	3 188	910 994	45 140
94	Champigny-sur-Marne	11,30	77 334	11 487	11 554	11 721	3 616 193	164 239
94	Charenton-le-Pont	1,83	30 086	1 302	1 305	1 442	1 575 133	27 850
94	Chennevières-sur-Marne	5,22	18 253	3 136	3 200	3 341	974 100	52 482
94	Choisy-le-Roi	5,41	46 359	4 994	5 017	4 558	2 173 624	70 590
94	Fontenay-sous-Bois	5,57	52 427	7 211	7 272	7 474	2 934 673	91 576
94	Hay-les-Roses (L')	3,90	32 244	4 116	4 146	4 043	1 546 830	53 768
94	Joinville-le-Pont	2,27	19 807	2 917	2 924	2 738	953 565	40 847
94	Maisons-Alfort	5,36	56 774	5 770	5 882	5 852	3 327 446	79 589
94	Nogent-sur-Marne	2,79	34 278	3 323	3 335	3 412	1 684 272	54 372
94	Perreux-sur-Marne (Le)	3,96	33 891	6 335	6 346	6 154	1 572 388	68 125
94	Rungis	4,19	5 724	1 377	1 383	1 380	604 231	34 493
94	Saint-Mandé	0,90	22 576	1 156	1 160	1 323	1 291 616	15 861
94	Saint-Maur-des-Fossés	11,23	75 888	15 787	15 782	16 401	3 906 268	215 859
94	Saint-Maurice	1,43	14 307	692	689	808	733 283	14 139
94	Thiais	6,44	30 910	3 636	3 686	3 395	1 814 516	63 023
94	Villejuif	5,28	55 451	5 594	5 632	5 733	3 414 112	76 901

Département	Commune	Superficie (km ²)	Population au 31/12/2021 (IP119)	Nombre d'abonnés au 31/12/2021 (IP314)	Nombre de compteurs au 31/12/2021	Nombre de branchements au 31/12/2021 (IP18)	Volumes consommés (= Volumes vendus corrigés des Débits à Etablir (DAE)) 2021 (IP22a+23)	Linéaire de canalisations au 31/12/2021 (IP20)
94	Villeneuve-le-Roi	8,48	21 775	5 449	5 450	5 196	1 012 825	63 605
94	Villiers-sur-Marne	4,32	29 014	4 759	4 788	4 886	1 507 074	67 024
94	Vincennes	1,91	50 230	3 203	3 210	3 180	2 380 475	38 596
Total Val-de-Marne - 94		99,93	775 896	100 532	101 115	101 299	40 428 458	1 410 455
95	Andilly	2,75	2 628	704	704	723	151 281	16 429
95	Argenteuil	17,38	111 595	17 246	17 349	16 941	5 659 144	214 911
95	Auvers-sur-Oise	12,80	6 915	2 664	2 662	2 636	285 183	37 240
95	Beauchamp	3,05	8 781	2 954	2 953	2 939	449 867	44 667
95	Bessancourt	6,37	7 939	2 330	2 363	2 212	351 029	39 133
95	Béthemont-la-Forêt	3,74	412	178	178	185	19 459	4 684
95	Bezons	4,18	31 795	4 882	4 898	4 637	1 700 009	54 876
95	Butry-sur-Oise	2,78	2 300	878	878	860	91 757	12 511
95	Chauvry	5,03	304	121	121	128	13 823	4 628
95	Cormeilles-en-Parisis	8,49	25 620	6 833	6 833	6 597	1 221 303	91 276
95	Deuil-la-Barre	3,73	22 336	4 713	4 748	4 355	1 092 194	51 557
95	Domont	8,51	15 698	3 609	3 617	3 655	652 379	54 556
95	Eaubonne	4,38	25 653	4 797	4 856	4 882	1 205 433	68 319
95	Ecouen	7,63	7 169	1 497	1 500	1 536	307 028	22 748
95	Enghien-les-Bains	1,76	11 628	1 865	1 867	1 903	630 303	21 841

Département	Commune	Superficie (km ²)	Population au 31/12/2021 (IP119)	Nombre d'abonnés au 31/12/2021 (IP314)	Nombre de compteurs au 31/12/2021	Nombre de branchements au 31/12/2021 (IP18)	Volumes consommés (= Volumes vendus corrigés des Débits à Etablir (DAE)) 2021 (IP22a+23)	Linéaire de canalisations au 31/12/2021 (IP20)
95	Ermont	4,19	29 183	3 974	4 048	4 235	1 405 337	64 130
95	Franconville	6,23	37 564	4 494	4 629	4 752	1 659 803	75 158
95	Frépillon	3,42	3 386	1 210	1 210	1 187	108 572	21 813
95	Frette-sur-Seine (La)	2,02	4 742	1 685	1 686	1 691	216 246	20 549
95	Groslay	3,09	8 561	2 090	2 098	2 159	391 696	31 957
95	Herblay	12,62	31 545	7 932	7 948	8 027	1 391 527	99 899
95	Margency	0,72	2 896	778	780	776	129 314	9 233
95	Mériel	5,34	5 221	1 916	1 916	1 829	223 222	28 929
95	Méry-sur-Oise	9,90	9 962	3 002	3 002	2 792	411 587	51 525
95	Montigny-les-Cormeilles	4,04	21 638	3 569	3 591	3 538	951 941	61 621
95	Montlignon	2,81	3 012	942	941	916	147 312	15 343
95	Montmagny	2,90	14 588	2 599	2 587	2 510	690 581	32 045
95	Montmorency	5,20	21 975	3 741	3 761	3 879	1 074 723	68 107
95	Pierrelaye	8,96	9 462	2 509	2 509	2 433	489 037	38 413
95	Piscop	4,13	740	280	280	297	37 375	8 802
95	Plessis-Bouchard (Le)	2,61	8 589	2 065	2 078	1 994	342 034	25 629
95	Saint-Brice-sous-Forêt	5,99	15 121	2 974	3 009	3 030	706 784	46 676
95	Saint-Gratien	2,73	21 061	2 347	2 400	2 511	1 047 323	40 439
95	Saint-Leu-la-Forêt	5,24	16 304	4 526	4 542	4 610	708 470	53 706

Département	Commune	Superficie (km ²)	Population au 31/12/2021 (IP119)	Nombre d'abonnés au 31/12/2021 (IP314)	Nombre de compteurs au 31/12/2021	Nombre de branchements au 31/12/2021 (IP18)	Volumes consommés (= Volumes vendus corrégés des Débits à Etablir (DAE)) 2021 (IP22a+23)	Linéaire de canalisations au 31/12/2021 (IP20)
95	Saint-Prix	7,95	7 143	2 432	2 441	2 377	361 685	32 958
95	Sannois	4,79	26 901	4 299	4 316	4 401	1 229 989	65 650
95	Sarcelles	8,39	59 448	6 876	6 991	4 588	3 322 023	91 793
95	Soisy-sous-Montmorency	3,94	18 194	3 597	3 604	3 588	896 962	50 797
95	Taverny	10,41	27 062	5 457	5 494	5 628	1 263 254	83 844
95	Valmondois	4,56	1 238	584	584	605	56 045	9 646
95	Villiers-Adam	9,87	872	363	363	383	33 359	10 322
95	Villiers-le-Bel	7,29	28 540	2 942	3 044	2 316	1 521 524	46 110
Total Val-d'Oise - 95		241,92	715 721	134 454	135 379	131 241	34 647 917	1 924 472
Total territoire des autorités organisatrices ①		748,74	4 054 521	544 575	549 171	528 679	209 626 761	7 824 505
Total COMMUNES HORS territoire des autorités organisatrices ②			27*	27	24	26	26 838	104 066
Total Général ③ = ① + ②			4 054 548	544 602	549 195	528 705	209 653 599	7 928 571

* correspond au nombre d'abonnés de ces communes

Le prix de l'eau et de l'assainissement

au 01/01/2022

Département	Commune	Adhérente du Syndicat d'Assainissement de	Production & Distribution Eau Potable (€ HT/m ³) ①	Collectes et Traitement des eaux usées (€ HT/m ³) ②	Organismes publics et TVA (€ HT/m ³) ③	Prix du m ³ HT	Prix du m ³ TTC ① + ② + ③
77	Brou-sur-Chantereine		1,3248	1,8318	0,9387	3,7958	4,0953
77	Chelles		1,3248	1,8318	0,9387	3,7958	4,0953
77	Seine-Port		1,7147	1,8653	0,8093	3,5800	4,3893
77	Vaires		1,3248	1,8318	0,9387	3,7958	4,0953
77	Villeparisis	Villeparisis	1,3248	2,4708	1,0026	4,4348	4,7982
78	Houilles		1,3248	0,9241	0,8095	2,8881	3,0584
78	Houilles	Houilles-Bezons	1,3248	1,4135	0,8095	3,3775	3,5478
78	Jouy-en-Josas	Vallée de la Bièvre	1,3248	1,6340	0,9291	3,6380	3,8879
78	Loges-en-Josas	Vallée de la Bièvre	1,3248	1,6501	0,9307	3,6541	3,9056
78	Mesnil-Le Roi (Le)	Sartrouville - Mesnil le Roi	1,3248	1,8145	0,9370	3,7785	4,0763
78	Sartrouville		1,3248	1,5450	0,9100	3,5090	3,7798
78	Sartrouville	Sartrouville - Mesnil le Roi	1,3248	1,8050	0,9360	3,7690	4,0658
78	Sartrouville	Val Notre Dame	1,3248	1,8550	0,9100	3,8190	4,0898

Département	Commune	Adhérente du Syndicat d'Assainissement de	Production & Distribution Eau Potable (€ HT/m ³) ①	Collectes et Traitement des eaux usées (€ HT/m ³) ②	Organismes publics et TVA (€ HT/m ³) ③	Prix du m ³ HT	Prix du m ³ TTC ① + ② + ③
78	Vélizy	Vallée du Ru de Marivel	1,3248	1,3911	0,8939	3,3951	3,6098
78	Vélizy	Vallée de la Bièvre	1,3248	1,2900	0,8517	3,2940	3,4665
78	Viroflay	Vallée du Ru de Marivel	1,3248	1,6692	0,8517	3,6332	3,8457
91	Athis-Mons	Vallée de l'Orge	1,3248	1,5934	0,9149	3,5574	3,8331
91	Bièvres	Vallée de la Bièvre	1,3248	1,8520	0,9509	3,8560	4,1277
91	igny	Vallée de la Bièvre	1,3248	2,1495	0,9806	4,1535	4,4549
91	Juvisy	Vallée de l'Orge	1,3248	1,5602	0,8364	3,5242	3,7214
91	Massy	Vallée de la Bièvre	1,3248	1,4360	0,9093	3,4400	3,6701
91	Palaiseau	Vallée de la Bièvre	1,3248	1,5553	0,8095	3,5193	3,6896
91	Palaiseau	Vallée de l'Yvette	1,3248	1,9446	0,8805	3,9086	4,1499
91	Verrières-le-Buisson	Vallée de la Bièvre	1,3248	1,8815	0,9539	3,8855	4,1602
91	Wissous		1,3248	1,1231	0,9101	3,1271	3,3580
91	Wissous	Vallée de la Bièvre	1,3248	1,4434	0,9101	3,4474	3,6783
92	Antony		1,3248	2,1097	1,0087	4,1137	4,4432
92	Bagneux		1,3248	2,1033	0,9496	4,1073	4,3777
92	Boulogne-Billancourt		1,3248	2,1263	0,9682	4,0903	4,4193
92	Boulogne-Billancourt ZAC Trapèze		1,3248	2,1263	0,9682	4,0903	4,4193
92	Bourg-La-Reine		1,3248	2,1097	1,0087	4,1137	4,4432
92	Chatenay-Malabry		1,3248	2,1097	1,0087	4,1137	4,4432
92	Châtillon		1,3248	2,1033	0,9074	4,0673	4,3355
92	Chaville	Vallée du Ru de Marivel	1,3248	1,9914	0,9547	3,9554	4,2709

Département	Commune	Adhérente du Syndicat d'Assainissement de	Production & Distribution Eau Potable (€ HT/m ³) ①	Collectes et Traitement des eaux usées (€ HT/m ³) ②	Organismes publics et TVA (€ HT/m ³) ③	Prix du m ³ HT	Prix du m ³ TTC ① + ② + ③
92	Clamart		1,3248	2,1033	0,9074	4,0673	4,3355
92	Clichy		1,3248	1,9533	0,9074	3,9173	4,1855
92	Fontenay-aux-Roses		1,3248	2,1033	0,9496	4,1073	4,3777
92	Issy-les-Moulineaux		1,3248	2,1263	0,9682	4,0903	4,4193
92	Levallois-Perret		1,3248	1,8963	0,9452	3,8603	4,1663
92	Malakoff		1,3248	2,1033	0,9074	4,0673	4,3355
92	Meudon		1,3248	2,1263	0,9682	4,0903	4,4193
92	Meudon	Vallée du Ru de Marivel	1,3248	1,5684	0,9124	3,5324	3,8056
92	Montrouge		1,3248	2,1033	0,9074	4,0673	4,3355
92	Neuilly-sur-Seine		1,3248	1,9178	0,9473	3,8818	4,1899
92	Plessis-Robinson		1,3248	2,1097	1,0087	4,1137	4,4432
92	Puteaux		1,3248	1,8448	0,9400	3,8088	4,1096
92	Sceaux		1,3248	2,1097	1,0087	4,1137	4,4432
92	Sèvres	Vallée du Ru de Marivel	1,3248	1,9914	0,9547	3,9554	4,2709
92	Vanves		1,3248	2,1263	0,9682	4,0903	4,4193
93	Aubervilliers		1,3248	2,0332	0,9530	4,0372	4,3110
93	Aulnay-sous-Bois		1,3248	2,5399	0,9530	4,5439	4,8177
93	Bobigny		1,3248	2,1872	0,9530	4,1912	4,4650
93	Bourget (Le)		1,3248	2,0513	0,9530	4,0553	4,3291
93	Clichy-sous-Bois		1,3248	2,6502	1,0206	4,6142	4,9956
93	Coubron		1,3248	2,6372	1,0193	4,6012	4,9813

Département	Commune	Adhérente du Syndicat d'Assainissement de	Production & Distribution Eau Potable (€ HT/m ³) ①	Collectes et Traitement des eaux usées (€ HT/m ³) ②	Organismes publics et TVA (€ HT/m ³) ③	Prix du m ³ HT	Prix du m ³ TTC ① + ② + ③
93	Courneuve (La)		1,3248	2,0332	0,9530	4,0372	4,3110
93	Drancy		1,3248	2,5909	0,9530	4,5949	4,8687
93	Dugny		1,3248	2,0472	0,9530	4,0512	4,3250
93	Epinay		1,3248	2,0332	0,9530	4,0372	4,3110
93	Gagny		1,3248	2,6372	1,0193	4,6012	4,9813
93	Gournay-sur-Marne		1,3248	2,7372	1,0293	4,7012	5,0913
93	Ile-Saint-Denis (L')		1,3248	2,0332	0,9108	3,9972	4,2688
93	Livry-Gargan		1,3248	2,5372	1,0515	4,5412	4,9135
93	Montfermeil		1,3248	2,6502	1,0206	4,6142	4,9956
93	Neuilly-Plaisance		1,3248	2,6372	1,0193	4,6012	4,9813
93	Neuilly-sur-Marne		1,3248	2,5872	1,0143	4,5512	4,9263
93	Noisy-le-Grand		1,3248	2,5372	1,0093	4,5012	4,8713
93	Noisy-le-Sec		1,3248	2,1872	0,9530	4,1912	4,4650
93	Pavillons-sous-Bois		1,3248	2,7672	1,0745	4,7712	5,1665
93	Pierrefitte		1,3248	2,0332	0,9530	4,0372	4,3110
93	Raincy (Le)		1,3248	2,8672	1,0423	4,8312	5,2343
93	Rosny-sous-Bois		1,3248	2,4372	0,9993	4,4012	4,7613
93	Saint-Denis		1,3248	2,0332	0,9530	4,0372	4,3110
93	Saint-Ouen		1,3248	2,0332	0,9108	3,9972	4,2688
93	Sevran		1,3248	2,6110	0,9530	4,6150	4,8888
93	Stains		1,3248	2,0332	0,9530	4,0372	4,3110

Département	Commune	Adhérente du Syndicat d'Assainissement de	Production & Distribution Eau Potable (€ HT/m ³) ①	Collectes et Traitement des eaux usées (€ HT/m ³) ②	Organismes publics et TVA (€ HT/m ³) ③	Prix du m ³ HT	Prix du m ³ TTC ① + ② + ③
93	Vaujours		1,3248	2,4872	1,0465	4,4912	4,8585
93	Villemomble		1,3248	2,4372	0,9993	4,4012	4,7613
93	Villetaneuse		1,3248	2,0332	0,9530	4,0372	4,3110
94	Ablon		1,3248	2,7204	1,0276	4,6844	5,0728
94	Alfortville		1,3248	2,2247	0,9780	4,1887	4,5275
94	Bry-sur-Marne		1,3248	2,3897	0,9080	4,3537	4,6225
94	Champigny		1,3248	2,3897	0,9080	4,3537	4,6225
94	Charenton-Le-Pont		1,3248	2,1097	0,9080	4,0737	4,3425
94	Chennevières-sur-Marne		1,3248	2,2247	0,9780	4,1887	4,5275
94	Choisy-le-Roi		1,3248	2,1486	0,9704	4,1126	4,4438
94	Fontenay-sous-Bois		1,3248	2,1097	0,9080	4,0737	4,3425
94	Haÿ-les-Roses (L')		1,3248	2,1102	0,9502	4,1142	4,3852
94	Joinville-le-Pont		1,3248	2,3097	0,9080	4,2737	4,5425
94	Maisons-Alfort		1,3248	1,7956	0,9080	3,7596	4,0284
94	Nogent-sur-Marne		1,3248	2,2097	0,9080	4,1737	4,4425
94	Perreux-sur-Marne (Le)		1,3248	2,2097	0,9080	4,1737	4,4425
94	Rungis		1,3248	2,1288	0,9502	4,1328	4,4038
94	Saint-Mandé		1,3248	1,9597	0,9080	3,9237	4,1925
94	Saint-Maurice		1,3248	2,0097	0,9080	3,9737	4,2425
94	Saint-Maur-des-Fossés		1,3248	2,2797	0,9835	4,2437	4,5880
94	Thiais		1,3248	2,1872	0,9080	4,1512	4,4200

Département	Commune	Adhérente du Syndicat d'Assainissement de	Production & Distribution Eau Potable (€ HT/m ³) ①	Collectes et Traitement des eaux usées (€ HT/m ³) ②	Organismes publics et TVA (€ HT/m ³) ③	Prix du m ³ HT	Prix du m ³ TTC ① + ② + ③
94	Villejuif		1,3248	2,1102	0,9080	4,0742	4,3430
94	Villeneuve-le-Roi	S I A R V	1,3248	3,0637	1,0619	5,0277	5,4504
94	Villiers-sur-Marne		1,3248	2,2097	0,9765	4,1737	4,5110
94	Vincennes		1,3248	1,9097	0,9080	3,8737	4,1425
95	Andilly	Région d'Enghien	1,3248	2,0481	0,9444	4,0521	4,3173
95	Argenteuil		1,3248	1,5327	0,8095	3,4967	3,6670
95	Argenteuil	Val Notre Dame	1,3248	1,8427	0,8095	3,8067	3,9770
95	Auvers-sur-Oise	SIAVOS	1,3248	3,2138	1,0769	5,1778	5,6155
95	Beauchamp	Région d'Enghien	1,3248	2,0157	0,8989	3,9797	4,2394
95	Bessancourt	Région d'Enghien	1,3248	2,0353	0,8095	3,9993	4,1696
95	Bezons	Houilles-Bezons	1,3248	1,5545	0,8095	3,5185	3,6888
95	Bezons	Val Notre Dame	1,3248	1,3751	0,8095	3,3391	3,5094
95	Butry-sur-Oise	SICTEU	1,3248	2,5729	1,0128	4,5369	4,9105
95	Cormeilles-en-Parisis		1,3248	1,5318	0,9087	3,4958	3,7653
95	Deuil-la-Barre	Région d'Enghien	1,3248	2,0178	0,9413	4,0218	4,2839
95	Domont	Vallée du Croult/Rosne	1,3248	1,8385	0,8366	3,8425	3,9999
95	Eaubonne	Région d'Enghien	1,3248	1,6046	0,9000	3,6086	3,8294
95	Ecouen	Vallée du Croult/Rosne	1,3248	1,8450	0,7792	3,8490	3,9490
95	Enghien	Région d'Enghien	1,3248	1,8619	0,9257	3,8659	4,1124
95	Ermont	Région d'Enghien	1,3248	1,6592	0,9055	3,6632	3,8895
95	Franconville	Région d'Enghien	1,3248	2,1538	0,9549	4,1578	4,4335

Département	Commune	Adhérente du Syndicat d'Assainissement de	Production & Distribution Eau Potable (€ HT/m ³) ①	Collectes et Traitement des eaux usées (€ HT/m ³) ②	Organismes publics et TVA (€ HT/m ³) ③	Prix du m ³ HT	Prix du m ³ TTC ① + ② + ③
95	Frépillon	SIAVOS	1,3248	3,2138	1,0769	5,1778	5,6155
95	Frette-sur-Seine (La)		1,3248	1,6682	0,9224	3,6322	3,9154
95	Groslay	Région d'Enghien	1,3248	2,4814	0,9877	4,4854	4,7939
95	Herblay		1,3248	1,7584	0,9314	3,7224	4,0146
95	Herblay	Versant CACP	1,3248	1,0334	0,8589	2,9974	3,2171
95	Margency	Région d'Enghien	1,3248	1,6118	0,9007	3,6158	3,8373
95	Mériel	SIAVOS	1,3248	3,2138	1,0769	5,1778	5,6155
95	Méry-sur-Oise	SIAVOS	1,3248	3,2138	1,0769	5,1778	5,6155
95	Montigny-les-Cormeilles		1,3248	1,1045	0,8660	3,0685	3,2953
95	Montigny-les-Cormeilles	Région d'Enghien	1,3248	1,6864	0,8660	3,6504	3,8772
95	Montigny-les-Cormeilles		1,3248	1,3954	0,8951	3,3594	3,6153
95	Montlignon	Région d'Enghien	1,3248	1,8678	0,9263	3,8718	4,1189
95	Montmagny	Région d'Enghien	1,3248	1,8460	0,9242	3,8500	4,0950
95	Montmorency	Région d'Enghien	1,3248	1,1389	0,8534	3,1429	3,3171
95	Montmorency	Région d'Enghien	1,3248	1,8639	0,9259	3,8679	4,1146
95	Montmorency	Vallée du Croult/Rosne	1,3248	2,0070	0,8534	4,0110	4,1852
95	Pierrelaye		1,3248	1,2409	0,8796	3,2049	3,4453
95	Pierrelaye		1,3248	1,5318	0,9087	3,4958	3,7653
95	Piscop	Vallée du Croult/Rosne	1,3248	2,0180	0,8545	4,0220	4,1973
95	Plessis-Bouchard (Le)	Région d'Enghien	1,3248	1,7526	0,9148	3,7566	3,9922
95	Saint-Brice-sous-Forêt	Vallée du Croult/Rosne	1,3248	1,9106	0,8438	3,9146	4,0792

Département	Commune	Adhérente du Syndicat d'Assainissement de	Production & Distribution Eau Potable (€ HT/m ³) ①	Collectes et Traitement des eaux usées (€ HT/m ³) ②	Organismes publics et TVA (€ HT/m ³) ③	Prix du m ³ HT	Prix du m ³ TTC ① + ② + ③
95	Saint-Gratien	Région d'Enghien	1,3248	1,6087	0,9004	3,6127	3,8339
95	Saint-Leu-la-Forêt	Région d'Enghien	1,3248	2,0773	0,9473	4,0813	4,3494
95	Saint-Prix	Région d'Enghien	1,3248	2,3114	0,8517	4,3154	4,4879
95	Sannois	Région d'Enghien	1,3248	1,6053	0,9001	3,6093	3,8302
95	Sarcelles	Vallée du Croult/Rosne	1,3248	2,1300	0,7792	4,1340	4,2340
95	Sarcelles Lochères		1,3248	1,4050	0,8517	3,4090	3,5815
95	Soisy-Sous-Montmorency	Région d'Enghien	1,3248	1,8221	0,9218	3,8261	4,0687
95	Taverny	Région d'Enghien	1,3248	1,9592	0,8933	3,9232	4,1773
95	Valmondois	SICTEU	1,3248	2,5729	1,0128	4,5369	4,9105
95	Villiers-Adam	SIAVOS	1,3248	3,2138	1,0769	5,1778	5,6155
95	Villiers-le-Bel	Vallée du Croult/Rosne	1,3248	1,7500	0,7792	3,7540	3,8540
Communes sans réseau d'assainissement							
95	Béthemont-la-Forêt		1,3248	0,3000	0,5820	2,0790	2,2068
95	Chauvry		1,3248	0,3000	0,5820	2,0790	2,2068

* La redevance syndicale pour le SIAVOS comprend une part fixe ramenée à 1M³

La qualité de l'eau

distribuée en 2021

Dpt	Commune	Origine principale de l'eau	Population	Nombre de prélèvements	Germes fécaux		Chlore	Conductivité	pH	Turbidité		Aluminium		Ammonium	
					Nb de dépassements de seuil	Résiduel moyen (mg/l)	Valeur moyenne (µS/cm)	Valeur moyenne	Valeur moyenne (NTU)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur moyenne (µg/l)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur maximale (mg/l)	Nombre de dépassements de seuil	
77	Brou-sur-Chantereine	Usine de Neuilly-sur-Marne	4819	18	0	0,26	560	7,6	0,10	0	43	0	<0,05	0	
77	Chelles	Usine de Neuilly-sur-Marne	55448	66	0	0,24	563	7,6	0,13	0	41	0	<0,05	0	
77	Seine-Port	Usine de Seine-Port	1934	9	0	0,29	720	7,2	0,15	0	-	-	<0,05	0	
77	Vaires-sur-Marne	Usine de Neuilly-sur-Marne	13500	25	0	0,09	549	7,6	0,19	0	45	0	<0,05	0	
77	Villeparisis	Usine de Neuilly-sur-Marne	26678	39	0	0,23	568	7,6	0,25	0	41	0	<0,05	0	
78	Houilles	Usine de Méry-sur-Oise	33147	49	0	0,24	445	7,7	0,10	0	<10	0	<0,05	0	
78	Jouy-en-Josas	Usine de Choisy-le-Roi	8216	13	0	0,11	527	7,6	0,10	0	35	0	<0,05	0	
78	Le Mesnil-le-Roi	Usine de Méry-sur-Oise	6436	11	0	0,17	405	7,6	0,19	0	<10	0	<0,05	0	
78	Les Loges-en-Josas	Usine de Choisy-le-Roi	1694	4	0	0,30	513	7,5	0,12	0	37	0	<0,05	0	
78	Sartrouville	Usine de Méry-sur-Oise	53223	77	0	0,24	439	7,7	0,12	0	<10	0	<0,05	0	
78	Velizy-Villacoublay	Usine de Choisy-le-Roi	23276	31	0	0,18	526	7,5	0,13	0	36	0	<0,05	0	
78	Viroflay	Usine de Choisy-le-Roi	17100	26	0	0,19	528	7,5	0,16	0	34	0	<0,05	0	
91	Athis-Mons	Usine de Savigny-le-Temple	36001	62	0	0,25	655	7,2	0,11	0	-	0	<0,05	0	
91	Bièvres	Usine de Choisy-le-Roi	4935	14	0	0,15	517	7,5	0,10	0	40	0	<0,05	0	

Dpt	Commune	Origine principale de l'eau	Population	Nombre de prélèvements	Germes fécaux	Chlore	Conductivité	pH	Turbidité		Aluminium		Ammonium	
					Nb de dépassements de seuil	Résiduel moyen (mg/l)	Valeur moyenne (µS/cm)	Valeur moyenne	Valeur moyenne (NTU)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur moyenne (µg/l)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur maximale (mg/l)	Nombre de dépassements de seuil
91	Igny	Usine de Choisy-le-Roi	10220	15	0	0,20	506	7,6	0,07	0	38	0	<0,05	0
91	Juvisy-sur-Orge	Usine de Savigny-le-Temple	17581	21	0	0,18	658	7,3	0,18	0	–	0	<0,05	0
91	Massy	Usine de Choisy-le-Roi	50996	59	0	0,24	517	7,6	0,11	0	38	0	<0,05	0
91	Palaiseau	Usine de Choisy-le-Roi	35568	40	0	0,24	520	7,6	0,09	0	40	0	<0,05	0
91	Verrières-le-Buisson	Usine de Choisy-le-Roi	15248	30	0	0,22	520	7,6	0,11	0	40	0	<0,05	0
91	Wissous	Usine de Choisy-le-Roi	7202	15	0	0,22	523	7,6	0,16	0	41	0	<0,05	0
92	Antony	Usine de Choisy-le-Roi	63535	98	0	0,23	525	7,5	0,12	0	37	0	<0,05	0
92	Bagneux	Usine de Choisy-le-Roi	41070	71	0	0,23	518	7,5	0,17	0	39	0	<0,05	0
92	Boulogne-Billancourt	Usine de Choisy-le-Roi	122825	185	0	0,27	515	7,5	0,14	0	41	0	<0,05	0
92	Bourg-la-Reine	Usine de Choisy-le-Roi	21410	40	0	0,20	514	7,5	0,14	0	40	0	<0,05	0
92	Chatenay-Malabry	Usine de Choisy-le-Roi	34378	49	0	0,24	522	7,4	0,24	0	36	0	<0,05	0
92	Chatillon	Usine de Choisy-le-Roi	36934	55	0	0,32	519	7,5	0,08	0	38	0	<0,05	0
92	Chaville	Usine de Choisy-le-Roi	21081	30	0	0,23	515	7,5	0,05	0	38	0	<0,05	0
92	Clamart	Usine de Choisy-le-Roi	53424	80	0	0,28	528	7,5	0,18	0	39	0	<0,05	0
92	Clichy-la-Garenne	Usine de Neuilly-sur-Marne	63346	76	0	0,25	552	7,5	0,11	0	42	0	<0,05	0
92	Fontenay-aux-Roses	Usine de Choisy-le-Roi	25762	39	0	0,22	525	7,5	0,14	0	37	0	<0,05	0
92	Issy-les-Moulineaux	Usine de Choisy-le-Roi	68685	90	0	0,24	522	7,5	0,11	0	39	0	<0,05	0
92	Le Plessis-Robinson	Usine de Choisy-le-Roi	30215	31	0	0,22	525	7,5	0,13	0	32	0	<0,05	0
92	Levallois-Perret	Usine de Neuilly-sur-Marne	66653	86	0	0,28	543	7,5	0,12	0	42	0	<0,05	0

Dpt	Commune	Origine principale de l'eau	Population	Nombre de prélèvements	Germes fécaux		Chlore	Conductivité	pH	Turbidité		Aluminium		Ammonium	
					Nb de dépassements de seuil	Résiduel moyen (mg/l)	Valeur moyenne (µS/cm)	Valeur moyenne	Valeur moyenne (NTU)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur moyenne (µg/l)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur maximale (mg/l)	Nombre de dépassements de seuil	
92	Malakoff	Usine de Choisy-le-Roi	31151	47	0	0,23	522	7,5	0,21	0	39	0	<0,05	0	
92	Meudon	Usine de Choisy-le-Roi	46502	70	0	0,30	521	7,5	0,13	0	35	0	<0,05	0	
92	Montrouge	Usine de Choisy-le-Roi	48587	83	0	0,26	518	7,5	0,12	0	40	0	<0,05	0	
92	Neuilly-sur-Seine	Usine de Neuilly-Sur-Seine	60584	106	0	0,19	429	7,4	0,18	0	24	0	<0,05	0	
92	Puteaux	Usine de Choisy-le-Roi	45446	69	0	0,20	509	7,5	0,18	0	38	0	<0,05	0	
92	Sceaux	Usine de Choisy-le-Roi	20374	36	0	0,23	519	7,5	0,12	0	39	0	<0,05	0	
92	Sèvres	Usine de Choisy-le-Roi	23852	35	0	0,21	524	7,5	0,17	0	35	0	<0,05	0	
92	Vanves	Usine de Choisy-le-Roi	28131	38	0	0,24	513	7,5	0,16	0	40	0	<0,05	0	
93	Aubervilliers	Usine de Neuilly-sur-Marne	89139	63	0	0,31	575	7,5	0,14	0	40	0	<0,05	0	
93	Aulnay-sous-Bois	Usine de Neuilly-sur-Marne	87379	64	0	0,25	582	7,4	0,23	1	38	0	<0,05	0	
93	Bobigny	Usine de Neuilly-sur-Marne	54528	39	0	0,33	569	7,5	0,24	0	42	0	<0,05	0	
93	Clichy-sous-Bois	Usine de Neuilly-sur-Marne	28874	27	0	0,26	568	7,4	0,27	1	48	0	<0,05	0	
93	Coubron	Usine de Neuilly-sur-Marne	4963	10	0	0,18	568	7,4	0,11	0	45	0	<0,05	0	
93	Drancy	Usine de Neuilly-sur-Marne	72658	52	0	0,31	570	7,4	0,14	0	39	0	<0,05	0	
93	Dugny	Usine de Neuilly-sur-Marne	11113	13	0	0,27	570	7,4	0,09	0	37	0	<0,05	0	
93	Epinay-sur-Seine	Usine de Méry-sur-Oise	54768	66	0	0,25	497	7,5	0,13	0	20	0	<0,05	0	
93	Gagny	Usine de Neuilly-sur-Marne	39860	33	0	0,28	568	7,5	0,13	0	43	0	<0,05	0	
93	Gournay-sur-Marne	Usine de Neuilly-sur-Marne	6905	8	0	0,18	578	7,6	0,08	0	41	0	<0,05	0	
93	La Courneuve	Usine de Neuilly-sur-Marne	45181	28	0	0,34	556	7,5	0,11	0	41	0	<0,05	0	

Dpt	Commune	Origine principale de l'eau	Population	Nombre de prélèvements	Germes fécaux	Chlore	Conductivité	pH	Turbidité		Aluminium		Ammonium	
					Nb de dépassements de seuil	Résiduel moyen (mg/l)	Valeur moyenne (µS/cm)	Valeur moyenne	Valeur moyenne (NTU)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur moyenne (µg/l)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur maximale (mg/l)	Nombre de dépassements de seuil
93	Le Bourget	Usine de Neuilly-sur-Marne	15948	13	0	0,28	573	7,4	0,09	0	39	0	<0,05	0
93	Le Raincy	Usine de Neuilly-sur-Marne	14767	12	0	0,30	567	7,5	0,19	0	45	0	<0,05	0
93	Les Pavillons-sous-Bois	Usine de Neuilly-sur-Marne	23995	20	0	0,22	564	7,5	0,14	0	40	0	<0,05	0
93	L'Île-Saint-Denis	Usine de Neuilly-sur-Marne	8329	11	0	0,21	559	7,5	0,12	0	35	0	<0,05	0
93	Livry-Gargan	Usine de Neuilly-sur-Marne	45908	35	0	0,22	558	7,4	0,15	0	45	0	<0,05	0
93	Montfermeil	Usine de Neuilly-sur-Marne	28058	20	0	0,27	553	7,5	0,10	0	42	0	<0,05	0
93	Neuilly-Plaisance	Usine de Neuilly-sur-Marne	21007	18	0	0,32	569	7,5	0,20	0	41	0	<0,05	0
93	Neuilly-sur-Marne	Usine de Neuilly-sur-Marne	36028	25	0	0,27	564	7,4	0,10	0	42	0	<0,05	0
93	Noisy -le-Grand	Usine de Choisy-le-Roi	68256	51	0	0,28	533	7,4	0,25	1	41	0	<0,05	0
93	Noisy-le-Sec	Usine de Neuilly-sur-Marne	44591	32	0	0,27	563	7,6	0,12	0	43	0	<0,05	0
93	Pierrefitte-sur-Seine	Usine de Neuilly-sur-Marne	30908	24	0	0,26	548	7,5	0,15	0	41	0	<0,05	0
93	Rosny-sous-Bois	Usine de Neuilly-sur-Marne	46198	33	0	0,25	580	7,5	0,25	1	40	0	<0,05	0
93	Saint-Denis	Usine de Neuilly-sur-Marne	113766	82	0	0,30	564	7,5	0,24	1	35	0	<0,05	0
93	Saint-Ouen	Usine de Neuilly-sur-Marne	50826	34	0	0,30	574	7,5	0,11	0	43	0	<0,05	0
93	Sevran	Usine de Neuilly-sur-Marne	51907	38	0	0,20	571	7,5	0,14	0	39	0	<0,05	0
93	Stains	Usine de Neuilly-sur-Marne	38361	27	0	0,30	570	7,5	0,11	0	37	0	<0,05	0
93	Vaujours	Usine de Neuilly-sur-Marne	7270	9	0	0,15	570	7,6	0,19	0	47	0	<0,05	0
93	Villemomble	Usine de Neuilly-sur-Marne	30590	23	0	0,29	564	7,5	0,09	0	40	0	<0,05	0
93	Villetaneuse	Usine de Méry-sur-Oise	13656	20	0	0,26	501	7,5	0,11	0	17	0	<0,05	0

Dpt	Commune	Origine principale de l'eau	Population	Nombre de prélèvements	Germes fécaux	Chlore	Conductivité	pH	Turbidité		Aluminium		Ammonium	
					Nb de dépassements de seuil	Résiduel moyen (mg/l)	Valeur moyenne (µS/cm)	Valeur moyenne	Valeur moyenne (NTU)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur moyenne (µg/l)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur maximale (mg/l)	Nombre de dépassements de seuil
94	Ablon-sur-Seine	Usine de Savigny-le-Temple	5879	15	0	0,21	627	7,4	0,16	0	–	0	<0,05	0
94	Alfortville	Usine de Choisy-le-Roi	44966	37	0	0,25	520	7,5	0,12	0	40	0	<0,05	0
94	Bry-sur-Marne	Usine de Neuilly-sur-Marne	17723	29	0	0,27	560	7,5	0,10	0	44	0	<0,05	0
94	Champigny-sur-Marne	Usine de Choisy-le-Roi ou Neuilly-sur-Marne	77334	97	0	0,20	552	7,5	0,11	0	41	0	<0,05	0
94	Charenton-le-Pont	Usine de Choisy-le-Roi	30086	37	0	0,22	526	7,5	0,08	0	41	0	<0,05	0
94	Chennevières-sur-Marne	Usine de Choisy-le-Roi	18253	26	0	0,14	535	7,5	0,12	0	40	0	<0,05	0
94	Choisy-le-Roi	Usine de Choisy-le-Roi	46359	37	0	0,32	508	7,6	0,09	0	43	0	<0,05	0
94	Fontenay-sous-Bois	Usine de Neuilly-sur-Marne	52427	75	0	0,26	571	7,5	0,14	0	41	0	<0,05	0
94	Joinville-le-Pont	Usine de Choisy-le-Roi ou Neuilly-sur-Marne	19807	27	0	0,22	541	7,5	0,10	0	45	0	<0,05	0
94	Le Perreux-sur-Marne	Usine de Neuilly-sur-Marne	33891	45	0	0,30	569	7,5	0,10	0	40	0	<0,05	0
94	L'Haÿ-Les-Roses	Usine de Choisy-le-Roi	32244	37	0	0,28	513	7,5	0,08	0	40	0	<0,05	0
94	Maisons-Alfort	Usine de Choisy-le-Roi	56774	61	0	0,19	514	7,5	0,13	0	40	0	<0,05	0
94	Nogent-sur-Marne	Usine de Neuilly-sur-Marne	34278	45	0	0,22	564	7,5	0,10	0	41	0	<0,05	0
94	Rungis	Usine de Savigny-le-Temple	5724	16	0	0,21	642	7,5	0,10	0	–	0	<0,05	0
94	Saint-Mandé	Usine de Choisy-le-Roi	22576	25	0	0,21	522	7,4	0,08	0	41	0	<0,05	0
94	Saint-Maur-des-Fossés	Usine de Choisy-le-Roi	75888	97	0	0,18	520	7,5	0,11	0	39	0	<0,05	0
94	Saint-Maurice	Usine de Choisy-le-Roi	14307	13	0	0,27	517	7,5	0,06	0	42	0	<0,05	0
94	Thiais	Usine de Choisy-le-Roi	30910	40	0	0,23	524	7,6	0,15	0	40	0	<0,05	0
94	Villejuif	Usine de Choisy-le-Roi	55451	49	0	0,17	512	7,5	0,14	0	39	0	<0,05	0

Dpt	Commune	Origine principale de l'eau	Population	Nombre de prélèvements	Germes fécaux	Chlore	Conductivité	pH	Turbidité		Aluminium		Ammonium	
					Nb de dépassements de seuil	Résiduel moyen (mg/l)	Valeur moyenne (µS/cm)	Valeur moyenne	Valeur moyenne (NTU)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur moyenne (µg/l)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur maximale (mg/l)	Nombre de dépassements de seuil
94	Villeneuve-le-Roi	Usine de Savigny-le-Temple	21775	30	0	0,21	660	7,5	0,13	0	-	0	<0,05	0
94	Villiers-sur-Marne	Usine de Choisy-le-Roi	29014	37	0	0,21	534	7,5	0,08	0	42	0	<0,05	0
94	Vincennes	Usine de Choisy-le-Roi	50230	49	0	0,18	526	7,5	0,13	0	39	0	<0,05	0
95	Andilly	Usine de Méry-sur-Oise	2628	6	0	0,23	444	7,9	0,14	0	<10	0	<0,05	0
95	Argenteuil	Usine de Méry-sur-Oise	111595	109	0	0,22	448	7,8	0,14	0	<10	0	<0,05	0
95	Auvers-sur-Oise	Usine de Méry-sur-Oise	6915	9	0	0,17	398	8,0	0,13	0	<10	0	<0,05	0
95	Beauchamp	Usine de Méry-sur-Oise	8781	11	0	0,19	414	7,8	0,16	0	<10	0	<0,05	0
95	Bessancourt	Usine de Méry-sur-Oise	7939	9	0	0,26	412	7,8	0,14	0	<10	0	<0,05	0
95	Bethemont-la-Forêt	Usine de Méry-sur-Oise	412	6	0	0,18	414	7,8	0,14	0	22	0	<0,05	0
95	Bezons	Usine de Méry-sur-Oise	31795	30	0	0,20	437	7,9	0,10	0	<10	0	<0,05	0
95	Butry-sur-Oise	Usine de Méry-sur-Oise	2300	7	0	0,17	405	7,9	0,16	0	<10	0	<0,05	0
95	Chauvry	Usine de Méry-sur-Oise	304	7	0	0,18	433	7,7	0,16	0	21	0	<0,05	0
95	Cormeilles-en-Parisis	Usine de Méry-sur-Oise	25620	26	0	0,24	431	7,9	0,11	0	<10	0	<0,05	0
95	Deuil-la-Barre	Usine de Méry-sur-Oise	22336	25	0	0,23	484	7,8	0,10	0	16	0	<0,05	0
95	Domont	Usine de Méry-sur-Oise	15698	14	0	0,19	489	7,7	0,08	0	18	0	<0,05	0
95	Eaubonne	Usine de Méry-sur-Oise	25653	31	0	0,23	455	7,8	0,22	1	<10	0	<0,05	0
95	Ecouen	Usine de Méry-sur-Oise	7169	9	0	0,19	572	7,7	0,12	0	26	0	<0,05	0
95	Enghien-les-Bains	Usine de Méry-sur-Oise	11628	14	0	0,21	492	7,8	0,13	0	10	0	<0,05	0
95	Ermont	Usine de Méry-sur-Oise	29183	32	0	0,23	438	7,8	0,19	0	<10	0	<0,05	0

Dpt	Commune	Origine principale de l'eau	Population	Nombre de prélèvements	Germes fécaux	Chlore	Conductivité	pH	Turbidité		Aluminium		Ammonium	
					Nb de dépassements de seuil	Résiduel moyen (mg/l)	Valeur moyenne (µS/cm)	Valeur moyenne	Valeur moyenne (NTU)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur moyenne (µg/l)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur maximale (mg/l)	Nombre de dépassements de seuil
95	Franconville	Usine de Méry-sur-Oise	37564	35	0	0,23	424	7,9	0,16	0	<10	0	<0,05	0
95	Frépillon	Usine de Méry-sur-Oise	3386	6	0	0,26	407	7,8	0,07	0	<10	0	<0,05	0
95	Groslay	Usine de Méry-sur-Oise	8561	12	0	0,24	483	7,8	0,11	0	18	0	<0,05	0
95	Herblay	Usine de Méry-sur-Oise	31545	28	0	0,24	441	7,9	0,17	0	<10	0	<0,05	0
95	La Frette-sur-Seine	Usine de Méry-sur-Oise	4742	5	0	0,25	395	7,9	0,08	0	13	0	<0,05	0
95	Le Plessis-Bouchard	Usine de Méry-sur-Oise	8589	10	0	0,23	465	7,8	0,17	0	<10	0	<0,05	0
95	Margency	Usine de Méry-sur-Oise	2896	6	0	0,24	446	7,9	0,22	0	<10	0	<0,05	0
95	Meriel	Usine de Méry-sur-Oise	5221	5	0	0,13	436	8,0	0,13	0	<10	0	<0,05	0
95	Méry-sur-Oise	Usine de Méry-sur-Oise	9962	12	0	0,25	426	7,9	0,14	0	<10	0	<0,05	0
95	Montigny-les-Cormeilles	Usine de Méry-sur-Oise	21638	22	0	0,24	447	7,8	0,11	0	<10	0	<0,05	0
95	Montlignon	Usine de Méry-sur-Oise	3012	7	0	0,25	441	7,9	0,43	1	12	0	<0,05	0
95	Montmagny	Usine de Méry-sur-Oise	14588	16	0	0,26	473	7,8	0,12	0	13	0	<0,05	0
95	Montmorency	Usine de Méry-sur-Oise	21975	25	0	0,22	482	7,8	0,12	0	13	0	<0,05	0
95	Pierrelaye	Usine de Méry-sur-Oise	9462	11	0	0,20	437	7,8	0,11	0	<10	0	<0,05	0
95	Piscop	Usine de Méry-sur-Oise	740	6	0	0,20	553	7,7	0,19	0	26	0	<0,05	0
95	Saint-Brice	Usine de Méry-sur-Oise	15121	17	0	0,26	527	7,7	0,16	0	23	0	<0,05	0
95	Saint-Gratien	Usine de Méry-sur-Oise	21061	25	0	0,24	441	7,8	0,19	0	<10	0	<0,05	0
95	Saint-Leu-La-Forêt	Usine de Méry-sur-Oise	16304	16	0	0,24	440	7,8	0,11	0	<10	0	<0,05	0
95	Saint-Prix	Usine de Méry-sur-Oise	7143	10	0	0,26	473	7,8	0,14	0	<10	0	<0,05	0

Dpt	Commune	Origine principale de l'eau	Population	Nombre de prélèvements	Germes fécaux	Chlore	Conductivité	pH	Turbidité		Aluminium		Ammonium	
					Nb de dépassements de seuil	Résiduel moyen (mg/l)	Valeur moyenne (µS/cm)	Valeur moyenne	Valeur moyenne (NTU)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur moyenne (µg/l)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur maximale (mg/l)	Nombre de dépassements de seuil
95	Sannois	Usine de Méry-sur-Oise	26901	29	0	0,23	439	7,8	0,12	0	<10	0	<0,05	0
95	Sarcelles	Usine de Méry-sur-Oise	59448	69	0	0,26	517	7,7	0,14	0	23	0	<0,05	0
95	Soisy-sous-Montmorency	Usine de Méry-sur-Oise	18194	21	0	0,21	468	7,8	0,18	0	10	0	<0,05	0
95	Taverny	Usine de Méry-sur-Oise	27062	29	0	0,22	445	7,9	0,10	0	10	0	<0,05	0
95	Valmondois	Usine de Méry-sur-Oise	1238	7	0	0,14	414	7,9	0,13	0	14	0	<0,05	0
95	Villiers-Adam	Usine de Méry-sur-Oise	872	6	0	0,14	409	7,9	0,20	0	21	0	<0,05	0
95	Villiers-le-Bel	Usine de Méry-sur-Oise	28540	30	0	0,25	506	7,7	0,11	0	26	0	<0,05	0
TOTAL			4 054 521	4 702	-	0,23	515	7,6	0,14	7				-

ANNEXE 03

**Les données
économiques**

Le bilan *de la commande publique*

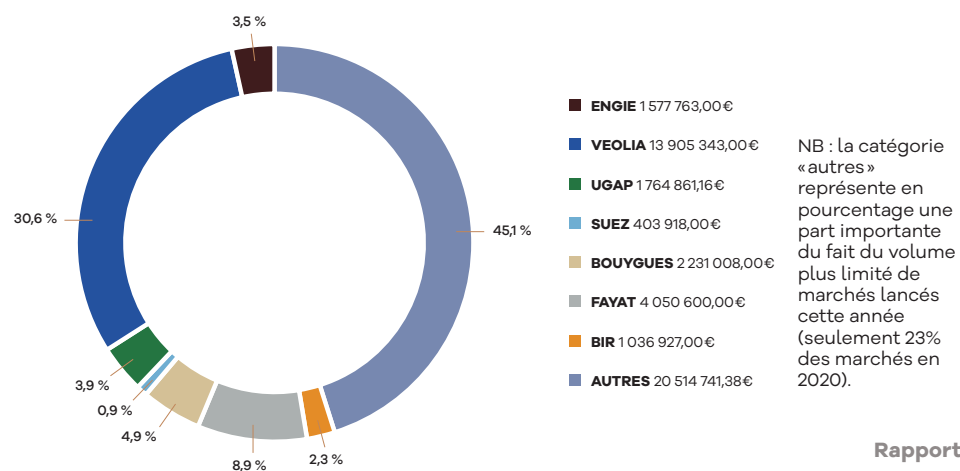
Un niveau d'activité resté stable en période de crise sanitaire

En 2021, le SEDIF a recensé 53 marchés ou accords-cadres d'un montant supérieur à 25 000 € HT, couvrant ses besoins tant en fonctionnement qu'en investissement. Le montant global des marchés signés s'élève à 45,48 M€ HT, contre 281,16 M€ HT en 2020.

Cette diminution s'explique, d'une part, par l'attribution en 2020 de l'opération majeure que représente l'accord-cadre de travaux de distribution (177,6 M€ HT), et dans une moindre mesure par les conséquences de la crise sanitaire. Mais l'activité est néanmoins restée soutenue et a permis l'attribution de plusieurs contrats importants :

- la refonte de l'unité d'ozonation de l'usine de Choisy-le-Roi, pour 11,8 M€ HT ;
- la restructuration de l'axe de transport et de distribution de Livry-Gargan à Villeparisis, pour 5,3 M€ HT ;
- la rénovation des réservoirs du Mont-Valérien et la mise en place d'un point de chloration sur le réseau MVAL125 à Puteaux, pour 3,59 M€ HT.

RÉPARTITION PAR GROUPE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2021



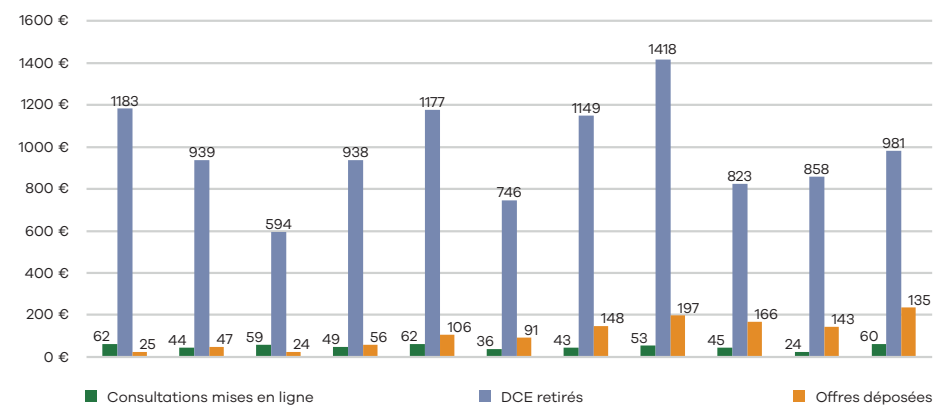
Un ancrage de la dématérialisation et une anticipation des difficultés liées au COVID-19

60 consultations ont été mises en ligne en 2021, soit 2,5 fois plus qu'en 2020. Elles ont donné lieu à 981 retraits, une augmentation de 14% par rapport à 2020. Le nombre moyen de retraits par consultation témoigne toujours d'une bonne visibilité des marchés du SEDIF (16,35 retraits par consultation).

Le nombre d'offres déposées par consultation (3,91) reste comparable à celui de 2019 (3,68), avant la crise sanitaire, reflétant un certain retour à la normale après l'augmentation de l'année 2020 (5,95 offres par consultation).

En début d'année 2021, le service des marchés a continué à s'adapter à la crise sanitaire en prévoyant l'organisation de CAO en visioconférence afin de garantir la continuité de service, et en transmettant à tous les titulaires sa doctrine de prise en compte des surcoûts engendrés par la COVID-19.

ÉVOLUTION DES DONNÉES RELATIVES À LA DÉMATÉRIALISATION DEPUIS 2012



Le compte *administratif* 2021

	2020	2021
Section de fonctionnement		
Dépenses en M€		
Charges à caractère général dont :	28,99	28,71
Frais d'administration générale et de relations publiques	6,97	7,45
Frais d'études générales	0,56	1,06
Rémunération du délégataire	21,10	19,85
Frais de contrôle de la délégation	0,35	0,35
Charges de personnel et frais assimilés	7,64	8,11
Provisions et garantie impayés	0,34	0,33
Charges financières	1,25	1,11
Programme solidarité Eau	2,08	2,07
Charges exceptionnelles et autres	0,18	0,61
Dotations aux amortissements et opérations d'ordre	83,40	80,05
Total (A)	123,86	120,99

Sont comptabilisés, chaque année, la rémunération provisoire versée au délégataire et le solde de l'année précédente après calcul définitif de la rémunération.

Le montant comptabilisé est donc "à cheval" sur 2 exercices et ne correspond pas au montant annuel figurant dans les comptes du délégataire.

Conformément à la décision du Comité de doter le programme de 0,01 € par m³ d'eau vendue.

Rémunération du délégataire en baisse, en raison notamment de la stabilisation des ventes d'eau et de sa performance, et de la modification du périmètre du SEDIF.

	2020	2021
Recettes en M€		
Produit de vente d'eau	102,71	99,35
Versements contractuels du délégataire	26,66	22,09
Pénalités contractuelles du délégataire et autres produits	4,62	9,73
Reprise de provisions	-	-
Aide du fond de soutien	0,04	0,04
Quote-part subventions investissement	2,78	2,76
Gestion de la dette - transfert de charges	-	-
Total (B)	136,81	133,97
Report du résultat n-1 sur n (C)	9,39	8,63
Résultat cumulé de la section d'exploitation (D=B-A+C)	22,34	21,61

Produit de vente d'eau en diminution en raison de la baisse de la part du prix de l'eau revenant au SEDIF, qui est passée au 1^{er} janvier 2020 de 0,45 à 0,42 € par m³ d'une part, et de la modification du périmètre du SEDIF d'autre part.

Il s'agit du résultat de la société Veolia Eau d'Île-de-France reversé contractuellement au SEDIF.

Le compte *administratif* 2021

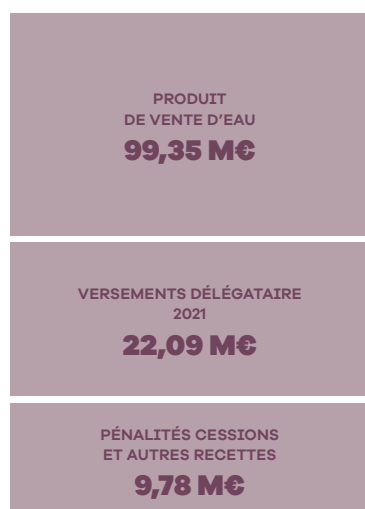
	2020	2021
Section d'investissement		
Dépenses en M€		
Immobilisations corporelles et incorporelles	2,06	2,92
Immobilisations en cours dont :	89,14	90,64
Usines et réservoirs	27,14	37,59
Remplacement branchements en plomb	0,37	0,08
Canalisations individualisées	52,25	48,57
Bâtiments administratifs, système d'information et autres	9,38	4,40
Remboursement AESN	-	0,02
Remboursement de la dette en capital	21,65	21,46
Subventions d'investissement et opérations d'ordre	6,20	6,91
Total (E)	119,05	121,95
Restes à réaliser à reporter (F)	7,26	4,28

	2020	2021
Recettes en M€		
Reprise du résultat d'exploitation n-1	23,33	13,71
Subventions d'investissement de l'AESN	8,21	3,00
Emprunts et dettes assimilés	14,32	10,15
Autres	0,00	0,05
Amortissements des immobilisations et opérations d'ordre	86,82	84,21
Total (G)	132,68	111,11
Restes à réaliser à reporter (H)	0,54	-
Report du résultat de la section d'investissement n-1 sur n (I)	-20,62	-6,99
Résultat cumulé de la section d'investissement (J=G+H+I-E-F)	-13,71	-22,11
Résultat net de clôture (J+D)	8,63	-0,51

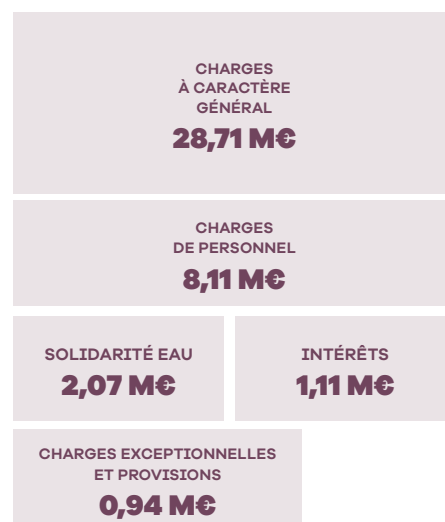
Baisse du concours de financement de l'AESN

Les comptes du SEDIF commentés

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



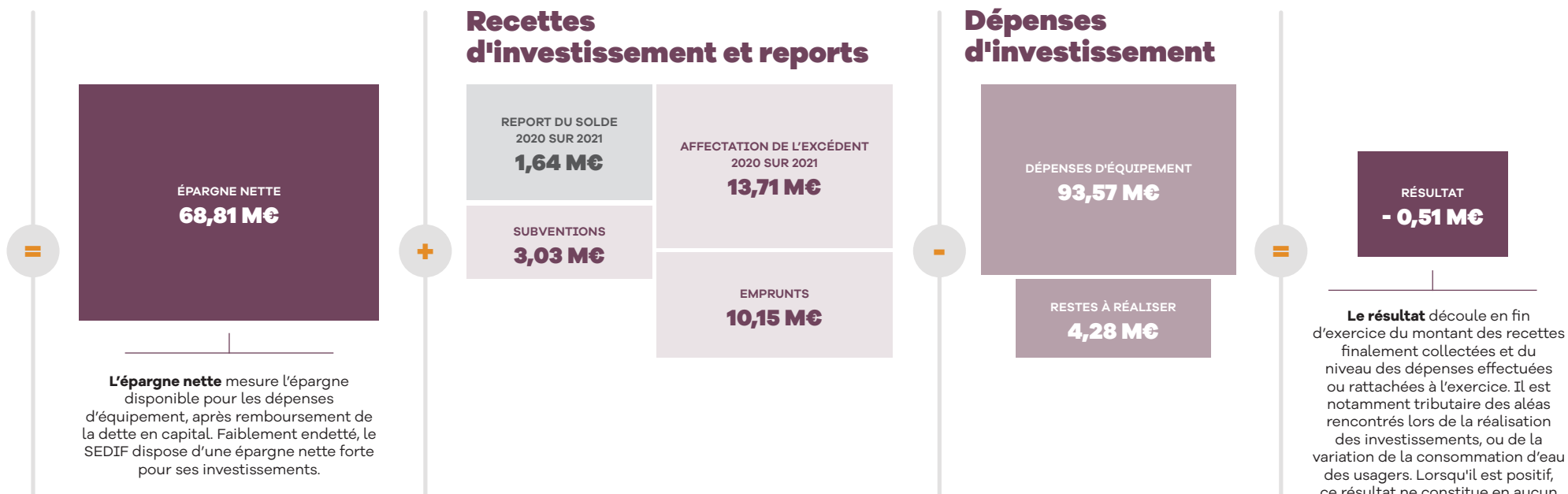
L'épargne brute est le solde restant, une fois payées les dépenses réelles de fonctionnement, y compris intérêts d'emprunts, à l'aide des recettes de fonctionnement. Le SEDIF n'assume pas un rôle d'exploitant mais celui d'un gestionnaire de patrimoine. Son épargne brute est donc très importante, contrairement aux communes dont le budget porte essentiellement sur leurs dépenses de fonctionnement.



Le **taux d'épargne** correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. Il permet de mesurer la part de disponibilité des recettes de fonctionnement pour contribuer au remboursement de la dette et aux dépenses d'investissement.

Ratio	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	...
Épargne brute	79,3 M€	93,7 M€	81,9 M€	100,1 M€	87,9 M€	93,5 M€	91,5 M€	...
Épargne nette	57,7 M€	72,9 M€	59,4 M€	51,3 M€	68,5 M€	74,4 M€	69,0 M€	...
Taux d'épargne	75%	73%	68%	71%	67%	71%	74%	...
Endettement en fin d'année	218,2 M€	209,9 M€	216,4 M€	180,3 M€	165,0 M€	164,6 M€	205,4 M€	...
Capacité de désendettement	2,7 ans	2,2 ans	2,6 ans	1,8 an	1,9 an	1,9 an	2,2 ans	...

Les comptes du SEDIF commentés



...	Ratio	2018	2019	2020	2021
...	Épargne brute	110,0 M€	101,6 M€	93,6 M€	90,3 M€
...	Épargne nette	85,3 M€	65,2 M€	71,9 M€	68,8 M€
...	Taux d'épargne	76%	71%	70%	69%
...	Endettement en fin d'année	200,0 M€	179,6 M€	172,3 M€	161,0 M€
...	Capacité de désendettement	1,8 an	1,8 an	1,8 an	1,8 an

La capacité de désendettement est un ratio théorique : elle permet de mesurer en combien d'années le SEDIF rembourserait la totalité de son endettement s'il y consacrait toute son épargne brute et cessait donc tout investissement. Cette capacité est structurellement excellente pour le SEDIF, qui porte une mission de gestionnaire de patrimoine, contrairement au budget classique d'une commune qui porte essentiellement sur le fonctionnement courant des services.

Le budget consolidé du service de l'eau

Recettes du service de l'eau (en M€)	2020	2021	Variation
Produits de la vente d'eau aux abonnés	363,3	331,0	-8,9% ↓
Ventes d'eau en gros	7,0	6,2	-11,4% ↓
Redevances AESN et VNF	114,8	100,8	-12,2% ↓
Recettes sur travaux pour compte de tiers	22,5	25,9	15,1% ↑
Emprunts et subventions	22,5	13,1	-41,8% ↓
Autres recettes dont prestations de service	29,9	38,6	29,1% ↑
Report du résultat de l'exercice précédent	12,1	15,3	26,4% ↑
Total des recettes	572,1	530,9	-7,2% ↓

Le total 2021 des recettes du service est en baisse comparé à 2020.

Cela s'explique notamment par la baisse des produits de la vente d'eau aux abonnés (-32,3M) résultant essentiellement de la modification du périmètre du SEDIF, intervenue en 2021. De plus, les autres recettes, dont les reprises de provisions, ont fortement augmenté, atteignant un niveau comparable à 2019 (+8,7M€). Enfin, le résultat reporté de l'exercice précédent est en augmentation à hauteur de +3,2M€.

En conséquence, le résultat diminue par rapport à l'exercice 2020 (-12,9M€).

Dépenses du service de l'eau en M€	2020	2021	Variation
Investissements du service	118,5	124,2	4,8% ↑
Service de la dette	22,9	22,6	-1,3% ↓
Achats d'eau en gros	0,8	0,8	0,0% =
Autres achats	39,6	37,1	-6,3% ↓
Charges externes	97,6	98,4	0,8% ↑
Charges de personnel d'exploitation	89,3	80,5	-9,9% ↓
Redevances AESN et VNF	115,6	102,4	-11,4% ↓
Impôts, taxes et autres charges	33,8	22,7	-32,8% ↓
Dotations aux provisions	14,3	14,7	2,8% ↑
Rémunération du délégataire	20,3	21,0	3,4% ↑
Résultat du budget consolidé	19,4	6,5	-66,5% ↓
Total des dépenses	572,1	530,9	-7,2% ↓

Les dépenses de l'exercice 2021 se caractérisent, avant tout, par un changement de périmètre d'intégration des comptes du délégataire, ce qui implique que l'on constate :

- une augmentation des dépenses d'investissement (+5,7M€);
- une légère augmentation des charges externes (+0,8M€);
- une légère augmentation des dotations aux provisions (+0,4M€);
- une baisse des impôts, taxes et autres charges (-11,1 M€);
- une baisse des charges de personnel (-8,8 M€).

ANNEXE 04

**Le contrôle
de la délégation
de service public**

Un contrat de délégation optimisé

Un contrat de délégation optimisé

Depuis le 1er janvier 2011, le SEDIF a confié la production, la distribution de l'eau et la relation avec les usagers à son délégataire, Veolia Eau d'Île-de-France, société dédiée, par le biais d'un contrat de délégation de service public (DSP) dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023. Ce contrat couvre à ce jour 99 % de son périmètre. Il n'intègre pas la commune de Seine-Port, adhérente depuis le 1er janvier 2020 dont l'exploitation du service public de l'eau reste confiée à Suez.

1 et 2
2010 et 2011

Les 2 premiers avenants de 2010 et 2011 étaient liés à la desserte en eau de la communauté d'agglomération Est-Ensemble.

3
2013

Entré en vigueur le 1er janvier 2013, le 3e avenant a eu notamment pour objet :

- l'intégration de 7 nouvelles communes dans le périmètre de la DSP : Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel, Villiers-Adam, Butry-sur-Oise et Valmondois ;
- l'intégration de l'unité d'Arvigny au patrimoine du SEDIF et la fixation des conditions de son exploitation ;
- les ajustements nécessaires résultant du contrôle de la délégation effectué sur le premier exercice du contrat ;
- la prise en compte des modifications réglementaires intervenues depuis le 1er janvier 2011.

4
2014
1^{er} avenant triennal*

Entré en vigueur le 1er janvier 2014, l'avenant n° 4 précise et/ou encadre davantage les obligations du délégataire et les modalités de gestion associées, sur différents sujets tels que la relation usagers, la communication, la gouvernance des systèmes d'information ou les travaux délégués.

5
2016

Applicable au 1er juillet 2016, l'avenant n° 5 a permis d'intégrer la commune de Saint-Maur-des-Fossés au périmètre de la DSP suite à sa demande d'adhésion.

* L'article 7 du contrat de DSP prévoit que « le SEDIF et le Délégataire se rencontrent systématiquement par périodes de trois ans à partir de la date d'entrée en vigueur du présent contrat, pour examiner les éventuelles modifications à apporter au contrat de délégation ».

Un contrat

de délégation optimisé

6 2017 2 ^e avenant triennal*	Entré en vigueur le 1er janvier 2017, l'avenant n°6 a permis : <ul style="list-style-type: none"> — de réaffirmer l'esprit d'une DSP aux risques et périls du délégataire, justifiant le niveau de rémunération associé, à qualité de service et de niveau d'engagements eux aussi réaffirmés ; — d'intégrer les évolutions réglementaires modifiant le cadre d'intervention du délégataire ; — de poursuivre l'amélioration du contrat tant en matière de qualité de service aux usagers que de gestion technique ; — d'intégrer les recommandations issues des contrôles annuels ; — de poursuivre l'optimisation des tarifs appliqués et d'obtenir une nouvelle réduction du prix de l'eau, tout en conservant un régime tarifaire incitant à une gestion économe de l'eau.
7 2018	Entré en vigueur le 7 juillet 2018, l'avenant n° 7 a permis de : <ul style="list-style-type: none"> — préciser les modalités d'encadrement de la rémunération du délégataire, de façon à ce que celui-ci ne puisse « percevoir une rémunération globale supérieure au solde du compte d'exploitation, hors compte d'exploitation » ; — mettre à jour le modèle de convention de recouvrement de la redevance assainissement.
8 2020	Entré en vigueur le 1er janvier 2020, l'avenant n°8 a permis de : <ul style="list-style-type: none"> — poursuivre l'optimisation et la mise à jour des dispositions contractuelles tant en termes de qualité de service aux usagers que de gestion technique ; — préparer la fin du contrat en mettant à jour les dispositions ad hoc, devant aboutir en 2020 à un protocole de fin de contrat ; — au vu des gains de productivité effectués, et des facteurs externes favorables sur les volumes d'eau vendus aux usagers et en gros aux services voisins, obtenir une nouvelle réduction du prix de l'eau.
9 2020	Entré en vigueur le 22 décembre 2020, l'avenant n°9 a permis de : <ul style="list-style-type: none"> — prendre en compte le protocole de fin de contrat, finalisé en 2020, — mettre en œuvre la décision de prolongation d'un an du contrat, motivée principalement par l'impact de la crise sanitaire sur les calendriers de décision et d'action du SEDIF.

2021

Négocié en 2021 et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022, l'avenant au contrat liant le SEDIF à SUEZ EAU France sur le territoire de la commune de Seine-Port, à travers la CAMVS, permet d'aligner l'échéance du contrat sur celle de la DSP signée avec Veolia Eau d'Île-de-France. Cet avenant apporte également des évolutions contractuelles dont :

- mise à jour de certaines clauses dont le RGPD ;
- reporting renforcé ;
- précision des modalités de fin de contrats.

* L'article 7 du contrat de DSP prévoit que « le SEDIF et le Délégataire se rencontrent systématiquement par périodes de trois ans à partir de la date d'entrée en vigueur du présent contrat, pour examiner les éventuelles modifications à apporter au contrat de délégation ».

Un contrôle satisfaisant :

le service à l'utilisateur

Objet d'une attention particulière, la qualité du service rendu aux usagers est soumise à des contrôles précis et réguliers.

Les échanges sont réguliers : une conférence téléphonique hebdomadaire pour suivre les demandes courantes, un point toutes les 6 semaines pour suivre les indicateurs et les projets, une revue trimestrielle, une revue expérience usagers quadrimestrielle.

Ce pilotage renforcé permet de détecter les axes d'amélioration et de mettre en place rapidement les actions nécessaires pour garantir la satisfaction des usagers.

15 indicateurs contractuels : 14 objectifs atteints ou dépassés

En 2021, la performance dans le domaine du service à l'utilisateur s'établit à un très bon niveau, avec un taux d'atteinte de **92,5 %**.

• Performances du Centre Relation Client (CRC) : 4 indicateurs respectés sur 5 dont 4 dépassent l'objectif

Le CRC a répondu à 93,89 % des 365 192 appels téléphoniques entrants, avec un temps moyen de décroché de 55 secondes qui n'atteint pas la cible ambitieuse de 40 secondes. Depuis le 1^{er} janvier 2020, ces indicateurs sont également suivis pour les appels d'urgence, ainsi 34 330 contacts ont été traités avec un délai moyen de réponse de 49 secondes, tout au long de l'année les appels d'urgence sont pris en charge plus rapidement que les appels classiques.

Le taux de réponse aux courriers en moins de 8 jours dépasse l'objectif de 99,5 % et atteint 99,94 %. 99,93 % des courriels ont été pris en charge sous 2 jours.

Le nombre de réclamations, tous médias confondus, reste maîtrisé et se stabilise. Le taux de réclamation écrite du SEDIF est même 3 fois moins élevé que le taux national (1,22 % contre 3,60 %)

• Interventions et mises en eau : 8 indicateurs respectés sur 8 dont 7 dépassent l'objectif

Les rendez-vous ont été respectés dans 99,83 % des cas et les équipes sont intervenues sous 2 heures en cas d'urgence dans 99,76 % des situations.

99,6 % des devis de branchement ont été envoyés sous 8 jours et 100 % des travaux et mises en eau réalisés sous 10 jours.

Le contrôle des engagements du délégataire

• Mon eau&Moi

Lors de l'avenant 8 du 1^{er} janvier 2020, le SEDIF avait demandé qu'une application soit mise à disposition des usagers, abonnés ou non dans un format plus moderne et en cohérence avec les nouveaux outils digitaux. L'application mobile Mon eau&Moi a été lancée en avril 2021 et permet :

- de simuler sa consommation pour les usagers et présenter des astuces pour mieux consommer ;
- de consulter les informations sur la qualité de l'eau, les prix, les travaux en cours ;
- de gérer son compte, paiement, factures, mise à jour des données ;
- de consulter ses consommations en litres et en €, par jour, par mois ;
- la possibilité de signaler une fuite, une bouche d'incendie ouverte ou du matériel de chantier gênant et de suivre l'intervention.

1^{er}

service public de l'eau à proposer un assistant vocal pour tous les usagers

Un contrôle satisfaisant :

le service à l'utilisateur

• Le télérelevé

Le taux de facturation sur la base d'une consommation réelle est de 93,22 %, en recul, et n'atteint pas la cible de 95 %.

Cette baisse de performance est la conséquence directe de l'augmentation du nombre de modules défaillants. La maintenance des modules reste un axe d'amélioration prioritaire, le taux de remontée des index s'établit à 86,10 %, et est largement en dessous de l'objectif fixé à 92 %.

Le volume d'intervention sur les modules est très conséquent et le SEDIF a exigé du délégataire de mettre en place les ressources nécessaires, et de mettre en place une stratégie de maintenance préventive, sujet déjà évoqué en 2020.

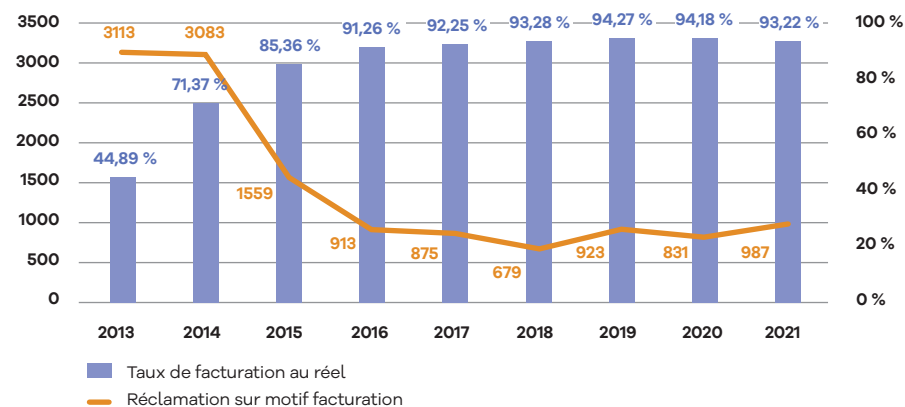
Un suivi régulier du traitement du stock est en place et permet même de suivre l'évolution de celui-ci par type d'utilisateurs (collectivité, gestionnaire d'immeuble ou particulier)

Les services offerts aux abonnés continuent de se développer, l'alerte fuite immeuble a été déployée pour l'habitat collectif et les résultats sont toujours aussi positifs. 53 % des abonnés alertés ont réagi et réparé leur fuite. Le déploiement de ce dispositif est en cours pour les collectivités.

• Anticiper les réclamations

Dans le cadre des réunions expérience utilisateurs, une démarche a été initiée par le délégataire pour réduire l'insatisfaction liée à l'attente d'une réponse, d'un rendez-vous, d'un devis. Une extraction des utilisateurs ayant contacté le service de l'eau au moins 3 fois sur les 30 derniers jours est effectuée, à un rythme bi-mensuel. L'utilisateur est rappelé par le service en charge du traitement pour s'assurer du suivi ou du traitement de sa demande, et de sa satisfaction.

ÉVOLUTION DU VOLUME DE RÉCLAMATIONS EN FONCTION DU TAUX DE RELÈVE RÉEL



Un contrôle satisfaisant : le service à l'utilisateur

L'Observatoire de la qualité de service

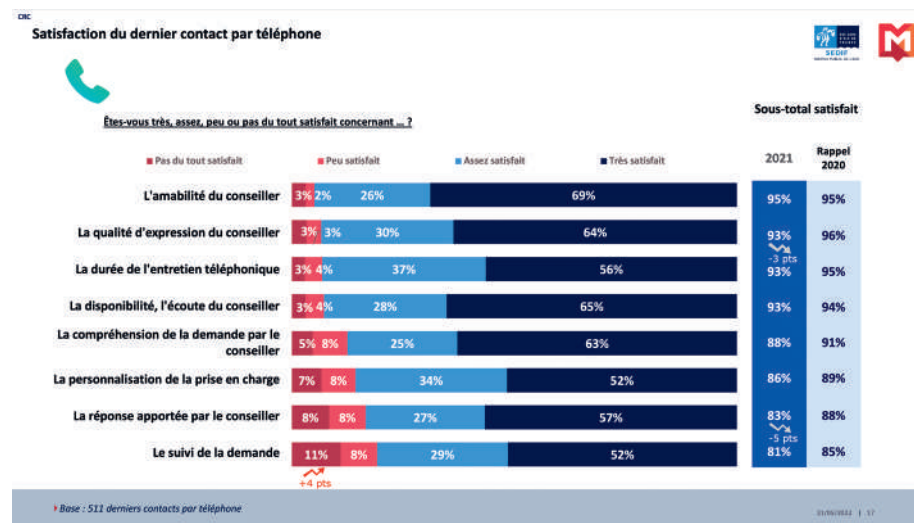
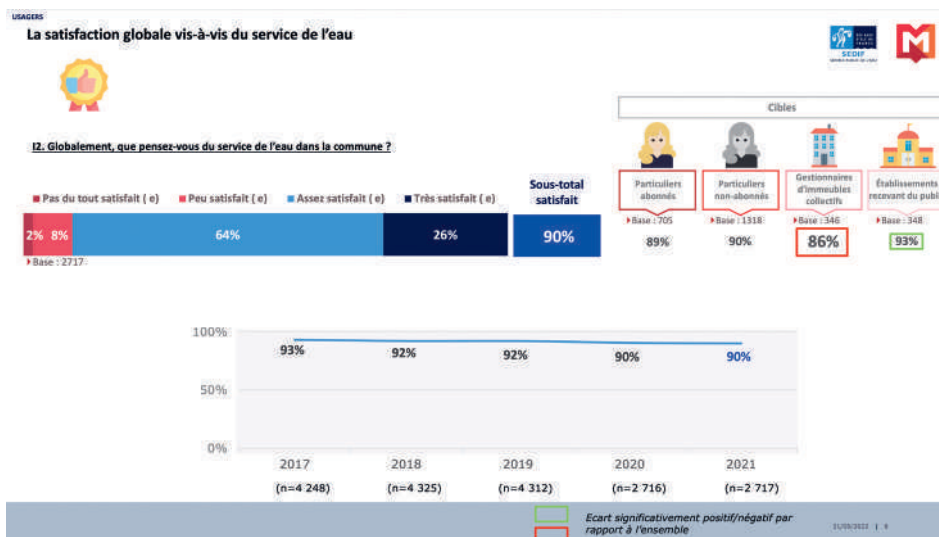
Il permet, à partir de vagues d'enquêtes téléphoniques, de recueillir le ressenti et le niveau de satisfaction des usagers sur le service de l'eau : particuliers, professionnels, gestionnaires d'immeubles, communes...

• La satisfaction globale

En 2021, la satisfaction globale des usagers se maintient toujours à un niveau élevé, 90 % au global et 93 % pour les établissements recevant du public.

• La prise en charge du Centre de Relation Client

En 2021, le niveau de satisfaction des usagers ayant contacté le Centre de Relation Client accuse un retrait avec 84 % de satisfaits, bien que 50 % se déclarent être très satisfaits. Si la qualité relationnelle est reconnue, le suivi de la demande et la qualité de la réponse restent des axes d'amélioration.



Un contrôle technique

axé sur la performance du service

Un contrôle de chantier rigoureux face au regain d'activité 2021

Le SEDIF toujours mobilisé pour le respect de sa charte « Chantier Responsable »

Après une année 2020 ralentie par la crise sanitaire, l'année 2021 a vu une reprise dense des chantiers (opération de voirie, projets de grande ampleur notamment pour la Société du Grand Paris et les Jeux Olympiques). Le SEDIF s'est mobilisé pour s'assurer de l'application rigoureuse de la charte « chantier responsable » qui couvre les sujets de la sécurité et l'information des riverains, la propreté, ou encore la protection de l'environnement, ainsi que le respect des prescriptions techniques contractuelles garantissant une pose pérenne du réseau. Le travail de fond mené avec le délégataire Veolia Eau d'Île-de-France depuis plusieurs années a montré son efficacité au regard du taux de conformité en hausse.

Des difficultés subsistent sur les chantiers dont le terrassement est réalisé par les aménageurs et non par le délégataire. Des actions de sensibilisation ciblées sont également menées auprès des sous-traitants surtout sur les conditions de pose des conduites (respect des interdistances entre réseau, absence de pose sur cales) indispensables à la pérennité du réseau.

Une performance de compactage des remblais améliorée

Le SEDIF et son délégataire, travaillent de concert pour améliorer le processus

Le délégataire est responsable du contrôle du compactage des sols pour les chantiers délégués. La bonne réalisation de ce contrôle donne lieu à un indicateur de performance dont les résultats n'étaient pas satisfaisants en 2019 et 2020. Un travail de revue du processus des contrôles et une formation des techniciens opérant les essais pénétrométriques a permis de réduire le nombre de non-conformité. L'indicateur de performance annuel consolidé atteint 94,7% en 2021 (+9,2pts comparé à 2020). Une réussite à poursuivre en 2022 en s'assurant de la bonne application des actions retenues et menées par les différentes parties prenantes.

Un contrôle technique

axé sur la performance du service

Riverains et communes satisfaits de la tenue des chantiers

Une amélioration continue constatée grâce aux réponses aux enquêtes de satisfaction chantiers

À l'issue des travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage SEDIF délégués, des enquêtes de satisfaction sont distribuées auprès des riverains et des services communaux afin de recueillir leur perception de la qualité des chantiers.

En 2021, l'appréciation globale atteint une note de 8/10. Ce résultat illustre la mise en place de mesures efficaces pour intégrer au mieux les travaux du service public de l'eau dans le quotidien des usagers et des communes, dans un contexte de télétravail accru, de chantiers plus nombreux pour rattraper le retard de l'année passée, tout en maintenant l'application du protocole sanitaire sur chantier.

En 2021

7 635

questionnaires de satisfaction ont été distribués sur 236 chantiers, dont 138 sous la maîtrise d'ouvrage du SEDIF et 98 sous celle de son délégataire Veolia Eau d'Île-de-France

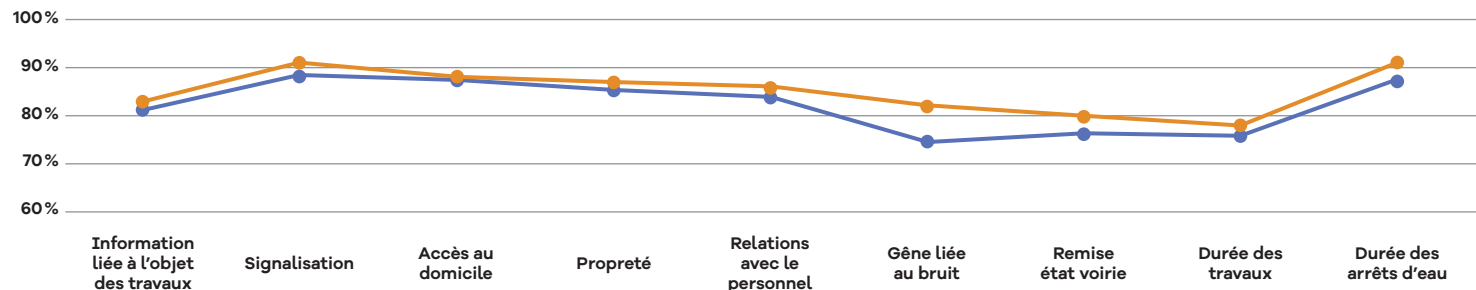
Un taux de réponse de près de

12%

Une note d'appréciation globale stable de

8/10

COMPARAISON DES TAUX DE SATISFACTION DES ENQUÊTES RIVERAINS ENTRE 2020 ET 2021



Le contrôle

du système d'information

Préparer la fin du contrat pour assurer la continuité du système d'information du service public de l'eau

Dans le cadre de la fin du contrat de délégation avec le groupe VEOLIA le 31 décembre 2023, le SEDIF prépare la réversibilité aussi bien de son SI que son IT.

Le SI Exploitant est un bien de retour. Ce qui signifie que les composants SI, les données et le matériel reviennent en pleine propriété au SEDIF en fin de contrat.

En 2020, une étude du déménagement du data center de secours localisé à Nanterre dans les locaux du Groupe VEOLIA, a été réalisé.

En 2021, il a été décidé de faire réaliser le déménagement en 2023 par l'entrant et sous le pilotage du SEDIF. Dans ce but, un projet d'isolement réseau co-construit avec le délégataire a permis d'isoler avec succès, et dans un contexte de pénurie des composants informatiques, le réseau SI du délégataire et celui du groupe VEOLIA.

La préparation du projet de nouveau contrat a permis de mettre à jour la connaissance des actifs du SI Exploitant qui doivent être parfaitement documentés pour réussir la réversibilité :

- les matrices des contrats SI et SII ;
- les audits et les documentations des composants critiques du SI ;
- la démarche d'inventaire des actifs SI.

Des audits de données du patrimoine sont également réalisés dans le cadre de la préparation à la réversibilité. Il s'agit de vérifier la capacité à reprendre la donnée, de l'interroger. L'objectif est de récupérer des données de bonne qualité à la fin du contrat.

En 2021, le SEDIF a suivi le contrôle de l'exercice annuel des plans de reprise et de continuité informatique.

Le contrôle

de la gestion foncière et juridique

Le contrôle de la gestion foncière

Le délégataire est en charge de la recherche et de la préparation des dossiers de servitudes et d'AOT manquantes. Cet engagement est suivi annuellement, en veillant à ce que le délégataire effectue toutes diligences utiles pour faire aboutir les dossiers.

Le délégataire doit également intégrer dans son système d'informations géographiques (SIG) les informations foncières transmises par le SEDIF (cession, acquisition, dénomination des voiries...), qui contrôle la bonne intégration de ces éléments.

La revue de l'état des sinistres

Le délégataire tient en permanence à jour une liste des sinistres, litiges, recours et contentieux susceptibles d'engager le SEDIF ou l'exploitant, le cas échéant à l'issue du contrat. Le SEDIF assure le contrôle de ces éléments trimestriellement et annuellement.



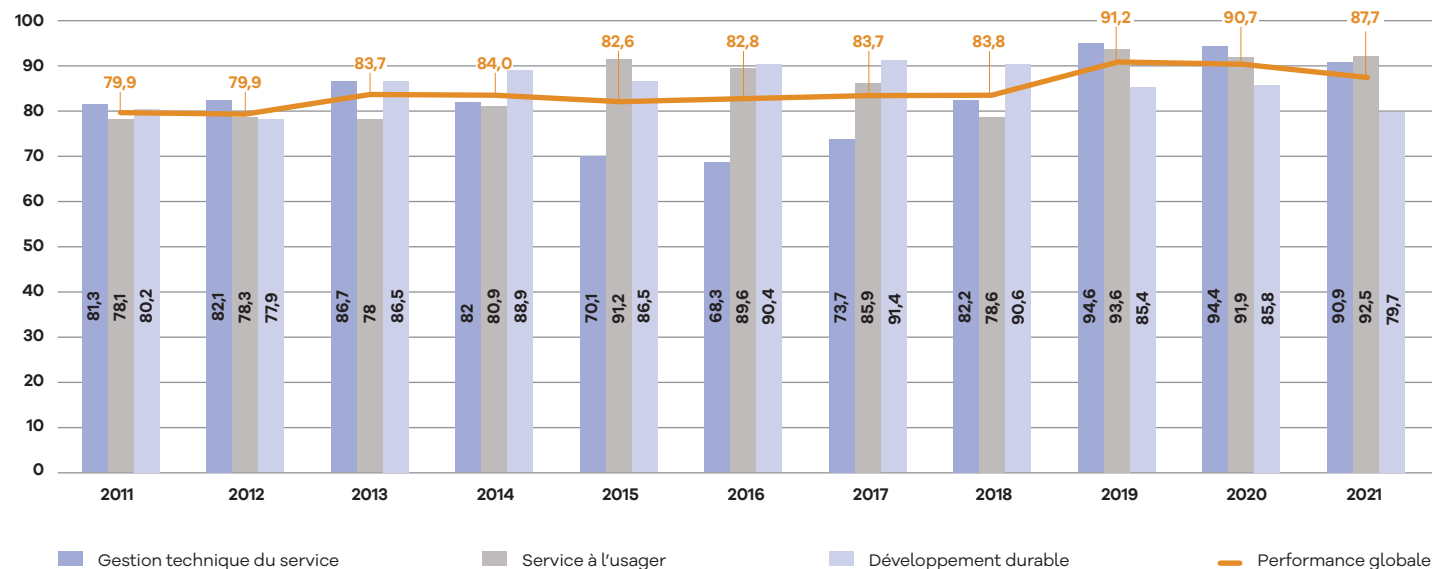
Bilan du contrat de DSP

après 11 ans d'exécution

Une performance maintenue à un haut niveau, malgré le contexte de crise sanitaire

La performance globale moyenne sur les 11 premières années du contrat se situe à un haut niveau, que le délégataire doit maintenir par tous les moyens.

RÉSULTATS DU DÉLÉGATAIRE SUR 11 ANS EN % D'ATTEINTE DE SES OBJECTIFS DE PERFORMANCE



Atteinte des objectifs de performance 2021

394,6 points sur 450, soit 87,7 % (90,7 % en 2020)

Ce taux est la moyenne pondérée des 49 indicateurs de performance actifs en 2021.

Bilan du contrat de DSP

après 11 ans d'exécution

Une performance globale satisfaisante en 2021

• Gestion technique du service : 15 indicateurs sur 49

136,3 pts / 150

Paramètres

Gestion des installations

- performance du réseau
- performance des compteurs
- continuité du service
- systèmes d'information

Entretien et travaux

- entretien des bâtiments d'exploitation
- délais de réfection des sols

Relevé des compteurs

- rendement du parc des compteurs télérelevés

Résultats

Contrat rempli

- La performance technique se maintient à un excellent niveau (90,9% contre 94,4% en 2020), du fait essentiellement de l'atteinte de l'objectif de rendement du réseau.
- Le rendement du réseau se maintient, atteignant 90,44%, contre 90,70% en 2020, 90,18% en 2019 et 88,76% en 2018. Cette évolution résulte principalement du double effet de la recherche intense de fuites par le délégataire, qui bénéficie de la performance croissante de l'outil d'Aide au Diagnostic du Réseau (ADR), et du nouvel accroissement du parc de capteurs Res'Echo. La baisse apparente du rendement en 2021 résulte essentiellement de l'effet calculatoire induit par la baisse des volumes.
- Le rendement du parc compteur s'établit à 98,58%, similaire au taux constaté en 2020 (98,66%), cette année encore au-dessus de l'objectif contractuel de 97%.
- La qualité de l'eau est maintenue à un excellent niveau, grâce notamment au système de management de la sécurité alimentaire certifié ISO 22000 mis en place par le délégataire.
- Le délégataire a rempli ses obligations contractuelles en matière d'entretien et de renouvellement, à l'exception du renouvellement des canalisations en dessous de l'objectif contractuel pluriannuel, mais qui doit se résorber d'ici la fin du contrat.
- Poursuite de plusieurs projets informatiques, dont des améliorations sur le ServO, avec notamment des développements renforçant le suivi du réseau.
- Action soutenue de mise à jour des mesures de fiabilité des installations, de protection cybersécurité.

Points de vigilance

- Le taux de respect des délais de réfection de sol après travaux (près de 93% contre 89,6% en 2020 et 88,2% en 2019) s'améliore légèrement mais demeure en deçà de l'objectif contractuel de 95%.

Bilan du contrat de DSP

après 11 ans d'exécution

• Service à l'utilisateur : 15 indicateurs sur 49

138,7 pts / 150

Paramètres

Résultats

Continuité de la fourniture d'eau

- interruptions de service

Relation clientèle

- réclamations écrites
- délais de réponse aux courriers
- demandes d'information sur la qualité de l'eau, d'abonnement et de devis
- délais d'intervention urgente ou programmée à domicile
- temps de décroché, appels non perdus, rappels suite à des messages

Mise en eau

- délais et travaux

Facturation

- réclamations liées à une erreur de relevé

Contrat rempli

- La performance du service à l'utilisateur atteint un très bon niveau (92,5%) en ligne avec la performance des deux exercices précédents (91,9% en 2020 et 93,6% en 2019).
- La certification NF Service « Centre de Relation Client » a été maintenue en 2021.
- Le taux de réclamations écrites se maintient à un niveau très bas 1,22%, contre 1,25% en 2020, et 5,66% en 2014, avant l'aboutissement du déploiement de la télérelève.
- L'accessibilité au téléphone est jugée très satisfaisante en 2021, le temps d'attente étant l'élément le moins satisfaisant, bien que demeurant en dessous de 60 secondes contre 180 secondes dans la norme NF345.
- le lancement de l'application « Mon eau & moi » contribue à la diversification des possibilités d'accès aux informations sur le service de l'eau et à leur compte individuel pour les abonnés
- L'utilisation des services Clario®, gratuite, par les abonnés et les usagers continue sa progression en 2021.
- La poursuite du programme « Eau Solidaire » est satisfaisante, avec 0,8% du chiffre d'affaires des ventes d'eau dépensé sur ce thème, bien que l'objectif de 1% ne soit pas atteint.

Points de vigilance

- Le taux de factures sur index réel est en léger recul (93,22% contre 94,18% en 2020 et 94,27% en 2019) et n'atteint toujours pas l'objectif contractuel de 95%, notamment en raison des défaillances persistantes des modules radio de type G1 et G2 et des délais de remplacement, qui restent des points à améliorer.

Bilan du contrat de DSP

après 11 ans d'exécution

• Développement durable : 19 indicateurs sur 49

119,6 pts / 150

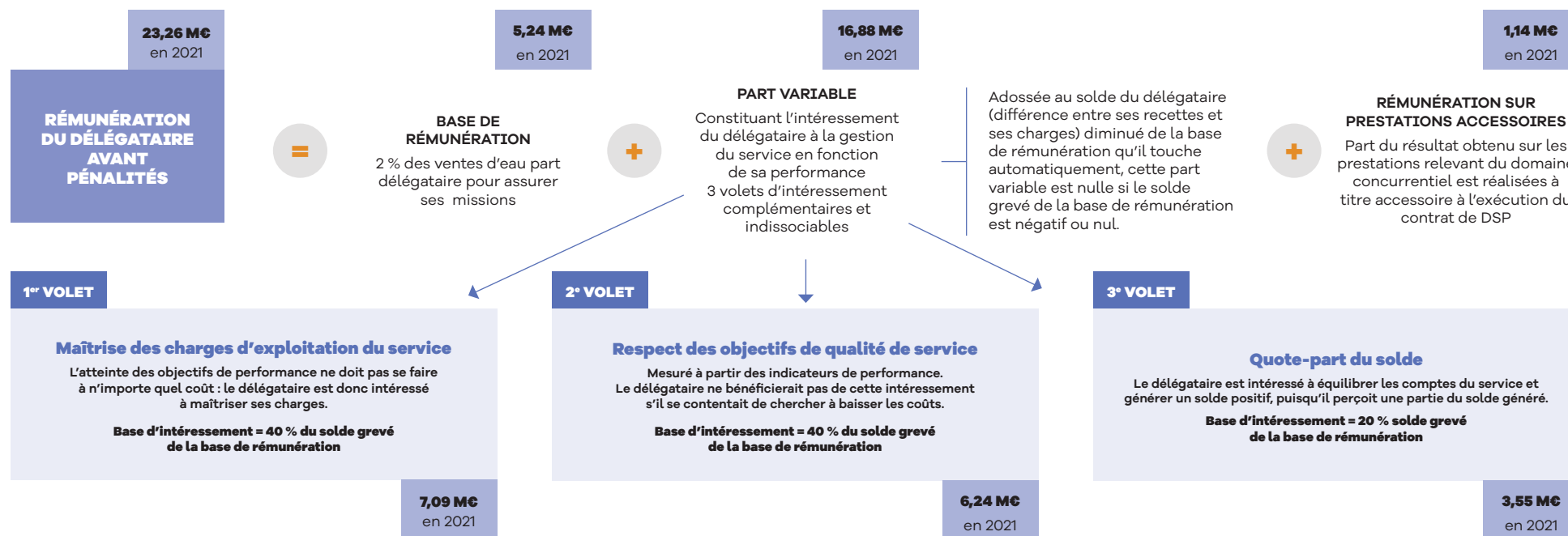
Paramètres	Résultats
<p>Gestion des déchets et des chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • acceptation des déchets industriels spéciaux • valorisation des terres de décantation • conformité à la charte chantiers responsables 	<p>Contrat rempli</p> <ul style="list-style-type: none"> • La performance globale du délégataire est en retrait en 2020 (79,7%) par rapport à 2020 (85,8%) et 2019 (85,4%), notamment en raison de la baisse de performance par rapport à l'objectif de réduction des consommations électriques. • Le délégataire a poursuivi la mise en œuvre du plan de Management de l'Environnement et du dispositif Zéro Carbone, avec la compensation totale des émissions de gaz à effet de serre par des programmes de reforestation. • Les objectifs d'utilisation des énergies renouvelables ont de nouveau été atteints en 2020, 100% de l'électricité achetée étant d'origine renouvelable (principalement d'origine hydroélectrique). • L'activité de la R&D a été conforme à ses obligations contractuelles en termes de planification et de respect des rendus. • L'indicateur relatif au contrôle de compactage des remblais de tranchées s'est nettement amélioré, à 94,8%, contre 85,5% en 2020 et 84,3% en 2019, repassant au-dessus de l'objectif contractuel (90%), comme c'était le cas de 2016 à 2018. • La part des véhicules légers à énergie propre se maintient à 28%, dépassant l'objectif contractuel de 15% en 2020. <p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> • La valeur de l'indicateur de respect de la Charte Chantiers Responsables lors des travaux de canalisations est en repli à 95,7% en 2021 (contre 97,1% en 2020), tout en restant au-dessus du seuil de pénalité à 95%. • Bien que la totalité de l'électricité achetée soit d'origine renouvelable, les baisses de performances sur les usines de Neuilly-sur-Marne et Choisy-le-Roi ne permettent pas au délégataire d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des consommations.
<p>Volet social et sociétal</p> <ul style="list-style-type: none"> • contrats d'apprentissage, formation des plus de 45 ans • études de recherche, projets pédagogiques • maintien du label Diversité • télétravail • comité participatifs et clubs consommateurs • programme Eau solidaire 	
<p>Volet économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • promotion de l'eau au robinet • communication autour des économies d'eau • promotion du covoiturage • réduction des kilomètres parcourus 	

La rémunération

du délégataire : un rapport qualité/prix du service rendu toujours mieux contrôlé

Principes de rémunération

Fondée sur la capacité du délégataire à maîtriser le rapport qualité/prix du service rendu, la rémunération contractuelle reflète le souhait du SEDIF de placer la performance au cœur du contrat de DSP.



La rémunération globale du délégataire avant pénalités s'élève à 23,26 M€, soit 8,9 % des produits de ventes d'eau bien sous de la limite contractuelle fixée à 9 %.

La rémunération

du délégataire : un rapport qualité/prix du service rendu toujours mieux contrôlé

L'intéressement sur performance

La performance du délégataire est suivie à l'aide de 152 indicateurs dans une cinquantaine fait l'objet d'un système d'intéressement/pénalité selon le résultat obtenu.

Pour chacun de ces indicateurs répartis en 3 volets (gestion technique du service, service à l'utilisateur et prise en compte du développement durable), un objectif de performance est défini de manière à déclencher un intéressement en cas de dépassement ou, à l'inverse, une pénalité lorsque le résultat est inférieur à un seuil déterminé.

Au total, la performance du délégataire pouvant donner lieu à intéressement est notée sur 450 points, répartis à parts égales entre les 3 volets (150 points chacun).

Une part de la rémunération du délégataire lui est allouée selon le résultat de sa performance sur la qualité du service ainsi mesurée.

La qualité de l'eau fait l'objet d'un suivi rapproché. Le délégataire n'est pas intéressé sur ce volet mais peut être pénalisé.

40 % de l'assiette de la part variable de la rémunération du délégataire sont adossés à sa performance.



L'eau potable dans l'établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

ARGENTEUIL, CLICHY-LA-GARENNE

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



9 165 338 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



20 369 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	76,3 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	23,7 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Boucle Nord de Seine	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 1,5327 à 1,9533 (moyenne : 1,7762)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,8095 à 0,9074 (moyenne : 0,8585)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 3,6670 à 4,1855 (moyenne : 3,9432)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Marne et Oise
Unité de production	Usine de Neuilly-sur-Marne et usine de Méry-sur-Oise
100 % de conformité bactériologique	
Dureté moyenne	de 16 à 26°f (eau peu calcaire à calcaire)
Nitrates	de 20 à 21 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	de 56,6 à 92,4	Chlorures	de 22,5 à 26,0
Magnésium	de 3,1 à 8,8	Sulfates	de 20,0 à 45,1
Sodium	de 12,5 à 15,4	Bicarbonates	de 158,0 à 256,0
Potassium	de 2,5 à 3,0	Fluor	de 0,07 à 0,15

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



75 interruptions de service non programmées à Boucle Nord de Seine

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Boucle Nord de Seine	Total SEDIF
Fuites sur conduites	33	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	35	873
Fuites sur branchements	66	2 567
Total	134	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	267	7 929 km
Nombre de branchements	19 316	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



22 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocgestes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans l'établissement public territorial EST ENSEMBLE

BOBIGNY, NOISY-LE-SEC

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



5 287 969 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**


Volume consommé au tarif général	77,1 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	22,9 %

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m³

	À Est Ensemble	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	2,1872	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	0,9530	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	4,4650	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Marne
Unité de production	Usine de Neuilly-sur-Marne
	100 % de conformité bactériologique
Dureté moyenne	26°f (eau calcaire)
Nitrates	20 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



10 227 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Les données sur fond vert concernent votre commune,
les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



60 interruptions de service non programmées à Est Ensemble

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Est Ensemble	Total SEDIF
Fuites sur conduites	23	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	18	873
Fuites sur branchements	48	2 567
Total	89	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	147	7 929 km
Nombre de branchements	9 235	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



18 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans l'établissement public territorial GRAND PARIS SEINE OUEST

BOULOGNE-BILLANCOURT, CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, MEUDON, SÈVRES, VANVES

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



15 922 197 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



21 721 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	84,3 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	15,7 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Grand Paris Seine Ouest	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 1,5684 à 2,1263 (moyenne : 2,0081)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,9124 à 0,9682 (moyenne : 0,9564)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 3,8056 à 4,4193 (moyenne : 4,2892)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Seine
Unité de production	Usine de Choisy-le-Roi
100 % de conformité bactériologique	
Dureté moyenne	23°f (eau calcaire)
Nitrates	23 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	86,1	Chlorures	23,0
Magnésium	3,4	Sulfates	32,0
Sodium	11,6	Bicarbonates	222,0
Potassium	2,5	Fluor	0,05

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



85 interruptions de service non programmées à Grand Paris Seine Ouest

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Grand Paris Seine Ouest	Total SEDIF
Fuites sur conduites	52	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	18	873
Fuites sur branchements	133	2 567
Total	203	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	360	7 929 km
Nombre de branchements	21 752	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



36 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans l'établissement public territorial GRAND PARIS SUD EST Avenir

ALFORTVILLE, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Le **Syndicat des eaux d'Île-de-France** est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



3 180 775 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



7 231 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	69,9 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	30,1 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Grand Paris Sud Est Avenir	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	2,2247	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	0,9780	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	4,5275	4,3485

En 2021, la **qualité sanitaire de l'eau du SEDIF**, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Seine
Unité de production	Usine de Choisy-le-Roi
100 % de conformité bactériologique	
Dureté moyenne	23°f (eau calcaire)
Nitrates	23 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	86,1	Chlorures	23,0
Magnésium	3,4	Sulfates	32,0
Sodium	11,6	Bicarbonates	222,0
Potassium	2,5	Fluor	0,05

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



28 interruptions de service non programmées à Grand Paris Sud Est Avenir

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Grand Paris Sud Est Avenir	Total SEDIF
Fuites sur conduites	11	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	13	873
Fuites sur branchements	38	2 567
Total	62	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	109	7 929 km
Nombre de branchements	7 369	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



6 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans l'établissement public territorial GRAND PARIS - GRAND EST

CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



19 297 652 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



70 450 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	86,2 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	13,8 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Grand Paris - Grand Est	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 2,4372 à 2,8672 (moyenne : 2,6148)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,9993 à 1,0745 (moyenne : 1,0261)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 4,7613 à 5,2343 (moyenne : 4,9657)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Marne et Seine
Unité de production	Usine de Neuilly-sur-Marne et usine de Choisy-le-Roi
100 % de conformité bactériologique	
Dureté moyenne	de 23°f à 26°f (eau calcaire)
Nitrates	de 20 à 23 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	de 86,1 à 92,4	Chlorures	de 22,5 à 23,0
Magnésium	de 3,4 à 8,8	Sulfates	de 32,0 à 45,1
Sodium	de 11,6 à 12,5	Bicarbonates	de 222,0 à 256,0
Potassium	2,5	Fluor	de 0,05 à 0,15

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



316 interruptions de service non programmées à Grand Paris - Grand Est

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Grand Paris - Grand Est	Total SEDIF
Fuites sur conduites	145	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	94	873
Fuites sur branchements	284	2 567
Total	523	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	900	7 929 km
Nombre de branchements	65 745	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



78 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écogestes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans l'établissement public territorial GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

ABLON-SUR-SEINE, ATHIS-MONS, CHOISY-LE-ROI, JUVISY-SUR-ORGE, L'HAY-LES-ROSES, RUNGIS, THIAIS, VILLEJUIF, VILLENEUVE-LE-ROI

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



13 555 289 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



35 103 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	76,8 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	23,2 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Grand-Orly Seine Bièvre	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 1,5602 à 3,0637 (moyenne : 2,1803)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,8364 à 1,0619 (moyenne : 0,9475)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 3,7214 à 5,4504 (moyenne : 4,4526)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Calcaire du Champigny et Seine
Unité de production	Usine d'Arvigny et usine de Choisy-le-Roi
100 % de conformité bactériologique	
Dureté moyenne	de 23 à 32°f (eau calcaire à très calcaire)
Nitrates	de 23 à 31 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	de 86,1 à 117,8	Chlorures	de 23,0 à 38,9
Magnésium	de 3,4 à 6,7	Sulfates	de 32,0 à 36,6
Sodium	de 11,6 à 15,7	Bicarbonates	de 222,0 à 311,0
Potassium	de 2,5 à 3,4	Fluor	de 0,05 à 0,15

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



132 interruptions de service non programmées à Grand-Orly Seine Bièvre

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Grand-Orly Seine Bièvre	Total SEDIF
Fuites sur conduites	84	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	64	873
Fuites sur branchements	156	2 567
Total	304	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	510	7 929 km
Nombre de branchements	33 608	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



30 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans l'établissement public territorial PARIS OUEST LA DÉFENSE

LEVALLOIS-PERRET, NEUILLY-SUR-SEINE, PUTEAUX

Le **Syndicat des eaux d'Île-de-France** est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



10 993 077 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



8 632 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	81,7 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	18,3 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Paris Ouest La Défense	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 1,8448 à 1,9178 (moyenne : 1,8863)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,9400 à 0,9473 (moyenne : 0,9442)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 4,1096 à 4,1899 (moyenne : 4,1553)	4,3485

En 2021, la **qualité sanitaire de l'eau du SEDIF**, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Albien, Marne et Seine
Unité de production	Usine de Neuilly-sur-Seine, usine de Neuilly-sur-Marne et usine de Choisy-le-Roi
100 % de conformité bactériologique	
Dureté moyenne	de 17 à 26°f (eau peu calcaire à calcaire)
Nitrates	de 13 à 23 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	de 59,8 à 92,4	Chlorures	de 15,0 à 23,0
Magnésium	de 3,4 à 8,8	Sulfates	de 22,1 à 45,1
Sodium	de 11,3 à 12,5	Bicarbonates	de 195,0 à 256,0
Potassium	de 2,5 à 5,4	Fluor	de 0,05 à 0,20

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



47 interruptions de service non programmées à Paris Ouest La Défense

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Paris Ouest La Défense	Total SEDIF
Fuites sur conduites	21	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	12	873
Fuites sur branchements	77	2 567
Total	110	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	172	7 929 km
Nombre de branchements	9 021	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



16 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans l'établissement public territorial PARIS TERRES D'ENVOL

AULNAY-SOUS-BOIS, DRANCY, DUGNY, LE BOURGET, SEVRAN

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



11 783 390 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



38 525 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	71,0 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	29,0 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Paris Terres d'Envol	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 2,0472 à 2,6110 (moyenne : 2,3681)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	0,9530	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 4,3250 à 4,8888 (moyenne : 4,6459)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Marne
Unité de production	Usine de Neuilly-sur-Marne
	100 % de conformité bactériologique
Dureté moyenne	26°f (eau calcaire)
Nitrates	20 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	92,4	Chlorures	22,5
Magnésium	8,8	Sulfates	45,1
Sodium	12,5	Bicarbonates	256,0
Potassium	2,5	Fluor	0,15

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



154 interruptions de service non programmées à Paris Terres d'Envol

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Paris Terres d'Envol	Total SEDIF
Fuites sur conduites	68	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	64	873
Fuites sur branchements	169	2 567
Total	301	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	452	7 929 km
Nombre de branchements	36 221	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



43 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans l'établissement public territorial PARIS-EST-MARNE & BOIS

BRY-SUR-MARNE, CHAMPIGNY-SUR-MARNE, CHARENTON-LE-PONT, FONTENAY-SOUS-BOIS, JOINVILLE-LE-PONT, LE PERREUX-SUR-MARNE, MAISONS-ALFORT, NOGENT-SUR-MARNE, SAINT-MANDÉ, SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, SAINT-MAURICE, VILLIERS-SUR-MARNE, VINCENNES

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



26 393 380 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



67 113 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	83,2 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	16,8 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Paris-Est-Marne & Bois	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 1,7956 à 2,3897 (moyenne : 2,1455)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,9080 à 0,9835 (moyenne : 0,9191)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 4,0284 à 4,6225 (moyenne : 4,3894)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Seine ou Marne
Unité de production	Usine de Choisy-le-Roi ou Neuilly-sur-Marne
100 % de conformité bactériologique	
Dureté moyenne	23 ou 26°f (eau calcaire)
Nitrates	20 ou 23 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	86,1 ou 92,4	Chlorures	22,5 ou 23,0
Magnésium	3,4 ou 8,8	Sulfates	32,0 ou 45,1
Sodium	11,6 ou 12,5	Bicarbonates	222,0 ou 256,0
Potassium	2,5	Fluor	0,05 ou 0,15

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



231 interruptions de service non programmées à Paris-Est-Marne & Bois

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Paris-Est-Marne & Bois	Total SEDIF
Fuites sur conduites	105	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	92	873
Fuites sur branchements	280	2 567
Total	477	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	924	7 929 km
Nombre de branchements	68 579	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



84 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans l'établissement public territorial

PLAINE COMMUNE

AUBERVILLIERS, EPINAY-SUR-SEINE, L'ÎLE-SAINT-DENIS, LA COURNEUVE, PIERREFITTE-SUR-SEINE, SAINT-DENIS, SAINT-OUEN, STAINS, VILLETANEUSE

Le **Syndicat des eaux d'Île-de-France** est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



26 073 119 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



36 985 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	68,7 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	31,3 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Plaine Commune	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	2,0332	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,9108 à 0,9530 (moyenne : 0,9436)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 4,2688 à 4,3110 (moyenne : 4,3016)	4,3485

En 2021, la **qualité sanitaire de l'eau du SEDIF**, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Marne et Oise
Unité de production	Usine de Neuilly-sur-Marne et usine de Méry-sur-Oise
100 % de conformité bactériologique	
Dureté moyenne	de 16 à 26°f (eau peu calcaire à calcaire)
Nitrates	de 20 à 21 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	de 56,6 à 92,4	Chlorures	de 22,5 à 26,0
Magnésium	de 3,1 à 8,8	Sulfates	de 20,0 à 45,1
Sodium	de 12,5 à 15,4	Bicarbonates	de 158,0 à 256,0
Potassium	de 2,5 à 3,0	Fluor	de 0,07 à 0,15

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



191 interruptions de service non programmées à Plaine Commune

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Plaine Commune	Total SEDIF
Fuites sur conduites	90	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	61	873
Fuites sur branchements	171	2 567
Total	322	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	588	7 929 km
Nombre de branchements	31 836	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



55 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans l'établissement public territorial VALLÉE SUD - GRAND PARIS

ANTONY, BAGNEUX, BOURG-LA-REINE, CHÂTENAY-MALABRY, CHÂTILLON, CLAMART, FONTENAY-AUX-ROSES, LE PLESSIS-ROBINSON, MALAKOFF, MONTROUGE, SCEAUX

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



19 863 150 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



42 452 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	76,9 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	23,1 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Vallée Sud - Grand Paris	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 2,1033 à 2,1097 (moyenne : 2,1062)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,9074 à 1,0087 (moyenne : 0,9611)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 4,3355 à 4,4432 (moyenne : 4,3921)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Seine
Unité de production	Usine de Choisy-le-Roi
	100 % de conformité bactériologique
Dureté moyenne	23°f (eau calcaire)
Nitrates	23 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	86,1	Chlorures	23,0
Magnésium	3,4	Sulfates	32,0
Sodium	11,6	Bicarbonates	222,0
Potassium	2,5	Fluor	0,05

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



149 interruptions de service non programmées à Vallée Sud - Grand Paris

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Vallée Sud - Grand Paris	Total SEDIF
Fuites sur conduites	100	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	60	873
Fuites sur branchements	193	2 567
Total	353	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	650	7 929 km
Nombre de branchements	43 052	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



66 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans la communauté d'agglomération MELUN VAL DE SEINE

SEINE-PORT

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



99 631 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



779 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	100,0 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	0,0 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Melun Val de Seine	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,7147	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	1,8653	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	0,8093	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	4,3893	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Calcaire du Champigny
Unité de production	Usine de Seine-Port
100 % de conformité bactériologique	
Dureté moyenne	33 à 34°f (eau très calcaire)
Nitrates	29 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	117,8	Chlorures	38,9
Magnésium	6,7	Sulfates	36,6
Sodium	15,7	Bicarbonates	311,0
Potassium	3,4	Fluor	0,15

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



2 interruptions de service non programmées à Melun Val de Seine

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Melun Val de Seine	Total SEDIF
Fuites sur conduites	0	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	2	873
Fuites sur branchements	3	2 567
Total	5	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	24	7 929 km
Nombre de branchements	832	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



8 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans la communauté d'agglomération PARIS VALLÉE DE LA MARNE

BROU-SUR-CHANTEREINE, CHELLES, VAIRES-SUR-MARNE

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



3 593 304 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



15 167 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	84,0 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	16,0 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Paris Vallée de la Marne	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	1,8318	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	0,9387	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	4,0953	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Marne
Unité de production	Usine de Neuilly-sur-Marne
	100 % de conformité bactériologique
Dureté moyenne	26°f (eau calcaire)
Nitrates	20 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	92,4	Chlorures	22,5
Magnésium	8,8	Sulfates	45,1
Sodium	12,5	Bicarbonates	256,0
Potassium	2,5	Fluor	0,15

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



58 interruptions de service non programmées à Paris Vallée de la Marne

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Paris Vallée de la Marne	Total SEDIF
Fuites sur conduites	17	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	14	873
Fuites sur branchements	64	2 567
Total	95	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	215	7 929 km
Nombre de branchements	14 857	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



14 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».


Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans la communauté d'agglomération PARIS-SACLAY

IGNY, MASSY, PALAISEAU, VERRIÈRES-LE-BUISSON, WISSOUS

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



6 879 008 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



19 842 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	87,3 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	12,7 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Paris-Saclay	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 1,1231 à 2,1495 (moyenne : 1,6476)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,8095 à 0,9806 (moyenne : 0,9073)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 3,3580 à 4,4549 (moyenne : 3,8801)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Seine
Unité de production	Usine de Choisy-le-Roi
	100 % de conformité bactériologique
Dureté moyenne	23°f (eau calcaire)
Nitrates	23 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	86,1	Chlorures	23,0
Magnésium	3,4	Sulfates	32,0
Sodium	11,6	Bicarbonates	222,0
Potassium	2,5	Fluor	0,05

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



90 interruptions de service non programmées à Paris-Saclay

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Paris-Saclay	Total SEDIF
Fuites sur conduites	59	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	30	873
Fuites sur branchements	75	2 567
Total	164	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	345	7 929 km
Nombre de branchements	20 241	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



19 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans la communauté d'agglomération PLAINE VALLÉE

ANDILLY, DEUIL-LA-BARRE, DOMONT, ENGHEN-LES-BAINS, GROSLAY, MARGENCY, MONTLIGNON, MONTMAGNY, MONTMORENCY, PISCOP, SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT, SAINT-GRATIEN, SAINT-PRIX, SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



8 009 912 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



32 688 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	91,2 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	8,8 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Plaine Vallée	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 1,1389 à 2,4814 (moyenne : 1,8909)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,8438 à 0,9877 (moyenne : 0,8995)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 3,3171 à 4,7939 (moyenne : 4,1152)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Oise
Unité de production	Usine de Méry-sur-Oise
	100 % de conformité bactériologique
Dureté moyenne	16°f (eau peu calcaire)
Nitrates	21 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	56,6	Chlorures	26,0
Magnésium	3,1	Sulfates	20,0
Sodium	15,4	Bicarbonates	158,0
Potassium	3,0	Fluor	0,07

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



120 interruptions de service non programmées à Plaine Vallée

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Plaine Vallée	Total SEDIF
Fuites sur conduites	49	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	25	873
Fuites sur branchements	113	2 567
Total	187	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	481	7 929 km
Nombre de branchements	32 679	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



40 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans la communauté d'agglomération ROISSY PAYS DE FRANCE

ECOEN, SARCELLES, VILLEPARISIS, VILLIERS-LE-BEL

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



6 279 412 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



17 370 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	76,0 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	24,0 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Roissy Pays de France	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 1,4050 à 2,4708 (moyenne : 1,9202)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,7792 à 1,0026 (moyenne : 0,8384)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 3,5815 à 4,7982 (moyenne : 4,0833)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Marne et Oise
Unité de production	Usine de Neuilly-sur-Marne et usine de Méry-sur-Oise
100 % de conformité bactériologique	
Dureté moyenne	de 16 à 26 °f (eau peu calcaire à calcaire)
Nitrates	de 20 à 21 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	de 56,6 à 92,4	Chlorures	de 22,5 à 26,0
Magnésium	de 3,1 à 8,8	Sulfates	de 20,0 à 45,1
Sodium	de 12,5 à 15,4	Bicarbonates	de 158,0 à 256,0
Potassium	de 2,5 à 3,0	Fluor	de 0,07 à 0,15

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



89 interruptions de service non programmées à Roissy Pays de France

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Roissy Pays de France	Total SEDIF
Fuites sur conduites	44	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	17	873
Fuites sur branchements	62	2 567
Total	123	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	227	7 929 km
Nombre de branchements	14 024	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



22 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans la communauté d'agglomération SAINT-GERMAIN BOUCLE DE SEINE

BEZONS, HOUILLES, LE MESNIL-LE-ROI, SARTROUVILLE

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



5 980 012 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



23 106 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	88,6 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	11,4 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1 ^{er} janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Saint-Germain Boucle de Seine	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 0,9241 à 1,8550 (moyenne : 1,5358)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,8095 à 0,9370 (moyenne : 0,8853)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 3,0584 à 4,0898 (moyenne : 3,7270)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Oise
Unité de production	Usine de Méry-sur-Oise
100 % de conformité bactériologique	
Dureté moyenne	16°f (eau peu calcaire)
Nitrates	21 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	56,6	Chlorures	26,0
Magnésium	3,1	Sulfates	20,0
Sodium	15,4	Bicarbonates	158,0
Potassium	3,0	Fluor	0,07

Les données sur fond vert concernent votre commune,
les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



71 interruptions de service non programmées à Saint-Germain Boucle de Seine

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Saint-Germain Boucle de Seine	Total SEDIF
Fuites sur conduites	28	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	43	873
Fuites sur branchements	90	2 567
Total	161	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	266	7 929 km
Nombre de branchements	23 172	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



25 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans la communauté d'agglomération VAL PARISIS

BEAUCHAMP, BESSANCOURT, CORMEILLES-EN-PARISIS, EAUBONNE, ERMONT, FRANCONVILLE, FRÉPILLON, HERBLAY, LA FRETTE-SUR-SEINE, LE PLESSIS-BOUCHARD, MONTIGNY-LES-CORMEILLES, PIERRELAYE, SAINT-LEU-LA-FORÊT, SANNOIS, TAVERNY

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



12 993 842 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



58 634 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	87,5 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	12,5 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Val Parisis	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 1,0334 à 3,2138 (moyenne : 1,7383)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,8095 à 1,0769 (moyenne : 0,9073)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 3,2171 à 5,6155 (moyenne : 3,9704)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Oise
Unité de production	Usine de Méry-sur-Oise
100 % de conformité bactériologique	
Dureté moyenne	16°f (eau peu calcaire)
Nitrates	21 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	56,6	Chlorures	26,0
Magnésium	3,1	Sulfates	20,0
Sodium	15,4	Bicarbonates	158,0
Potassium	3,0	Fluor	0,07

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



176 interruptions de service non programmées à Val Parisis

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Val Parisis	Total SEDIF
Fuites sur conduites	80	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	98	873
Fuites sur branchements	174	2 567
Total	352	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	855	7 929 km
Nombre de branchements	59 126	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



65 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

L'eau potable dans la communauté d'agglomération VERSAILLES GRAND PARC

BIÈVRES, JOUY-EN-JOSAS, LES LOGES-EN-JOSAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY, VIROFLAY

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il est administré par les élus de ces dernières et présent sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. En 2021, le SEDIF assure l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes.



Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2021 est disponible sur le site internet WWW.SEDIF.COM (rubrique Médiathèque, puis Nos publications)



3 141 869 m³ consommés en 2021

TOTAL SEDIF : **209 653 599 m³**



8 492 abonnés en 2021

TOTAL SEDIF : **544 602**

Volume consommé au tarif général	78,0 %
Volume consommé aux autres tarifs (grande consommation, voirie publique, secours incendie à l'intérieur des propriétés)	22,0 %

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 31 % de la facture moyenne

Prix de l'eau au 1er janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m ³	À Versailles Grand Parc	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,3248	1,3248
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 1,2900 à 1,8520 (moyenne : 1,5811)	2,0849
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,8517 à 0,9509 (moyenne : 0,9013)	0,9388
Prix complet (€ T.T.C./m³)	de 3,4665 à 4,1277 (moyenne : 3,8072)	4,3485

En 2021, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par près de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 99,98 %.

Ressource	Seine
Unité de production	Usine de Choisy-le-Roi
	100 % de conformité bactériologique
Dureté moyenne	23°f (eau calcaire)
Nitrates	23 mg/L (limite de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2021 (mg/litre)			
Calcium	86,1	Chlorures	23,0
Magnésium	3,4	Sulfates	32,0
Sodium	11,6	Bicarbonates	222,0
Potassium	2,5	Fluor	0,05

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF, propriétaire de ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 94 millions d'euros en 2021 sur un budget du service de l'eau de 531 millions d'euros. Il a renouvelé 67 km de canalisation, soit un taux de renouvellement d'environ 0,85 % en 2021. Solidaire, le SEDIF consacre, depuis 2011, 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées. Plus de 109 000 foyers ont ainsi bénéficié d'une aide.

À l'écoute de ses usagers grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé à travers son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2031) à fournir une eau de la meilleure qualité possible, moins chlorée, moins calcaire et sans micropolluants, par la mise en œuvre du traitement membranaire par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP). Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



34 interruptions de service non programmées à Versailles Grand Parc

TOTAL SEDIF

- **4,03** interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- **99,76 %** des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- **879 276** bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Versailles Grand Parc	Total SEDIF
Fuites sur conduites	12	1 184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	14	873
Fuites sur branchements	35	2 567
Total	61	4 624
Linéaire de réseau, hors branchements	175	7 929 km
Nombre de branchements	8 596	528 705

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers,

le SEDIF réalise chaque année une enquête de perception, l'Observatoire du service public de l'eau. En 2021, 90 % des usagers sont satisfaits du service, 79 % sont convaincus que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. Rassurés par la qualité sanitaire de l'eau, 72 % déclarent la boire régulièrement mais ils restent en attente sur son goût, sa teneur en chlore (76 % sont satisfaits), et sa teneur en calcaire (48 % satisfaits).



5 réclamations écrites en 2021

TOTAL SEDIF

- **1,22** réclamations écrites pour 1 000 abonnés
- **99,45 %** de réponses aux réclamations sous 5 jours

Programme Eau Solidaire en 2021 2,5 M€/an

Eau solidaire est un dispositif de solidarité de proximité. Agissant avec les collectivités et associations locales pour faire bénéficier les usagers, abonnés ou non, de sensibilisation aux écocodes, d'aide aux copropriétés en difficulté et d'aide d'urgence au paiement des factures d'eau ou de charges. Huit collaborateurs dédiés animent ce réseau de partenaires et les forment aux ateliers dispensés au pied des immeubles.

Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'annexe numérique au rapport annuel 2021 « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données sur fond vert concernent votre commune,

les données en bleu clair valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau



ANNÉE 2021

Ce présent rapport est établi en application de l'article L 2224.5 du Code général des collectivités territoriales et du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007

Sommaire

1. Préambule.....	3
2. Les caractéristiques techniques du service public d'eau potable.....	5
Les données clés 2021.....	5
Estimation de la population desservie.....	5
Mode de gestion du service.....	5
Typologie des différents usagers.....	7
Les caractéristiques de la distribution en eau sur la commune de Viry-Châtillon.....	7
Le bilan d'exploitation sur la commune de Viry-Châtillon.....	9
Les volumes mis en jeu.....	10
3. La tarification de l'eau et les recettes du service.....	11
Modalités de tarification et des frais d'accès au service.....	11
Évolution de la tarification de la Régie publique <i>Eau des Lacs de l'Essonne</i>	11
Montants des recettes liées à la facturation et autres recettes.....	12
4. Indicateurs de performance.....	13
5. Conclusion.....	14
Annexe 1. Extrait du règlement de service public de l'eau potable de Viry-Châtillon.....	15
Annexe 2. Indicateurs de performance.....	16

1 Préambule

Ce présent document est élaboré à partir des données issues de la Régie publique *Eau des Lacs de l'Essonne* pour la commune de Viry-Châtillon. Il concerne l'année 2021 et constitue le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau tel que précisé par l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 régit l'information sur l'organisation, le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 précise le contenu minimum des rapports annuels sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement (le RPQS de l'assainissement est présenté dans un rapport distinct). L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 définit les données et les indicateurs de performance à y faire figurer.

Extrait du décret 2007-675 du 2 mai 2007 – Annexe V

L'annexe V sur le service public d'eau potable précise que « ... Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau ».

1° Caractérisation technique du service : présentation du territoire desservi ; mode de gestion du service et, s'il y a lieu, date d'échéance du ou des contrats de délégation du service ; estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article [L. 2334-2](#) du code général des collectivités territoriales ; nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource ; volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable ; nombre d'abonnements ; volumes vendus au cours de l'exercice, en distinguant les volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés et aux autres abonnés ainsi que les volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable ; linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).

2° Tarification de l'eau et recettes du service : présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés ; présentation d'une facture d'eau calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport et au 1er janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE. Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public d'eau potable en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire, les redevances et les taxes afférentes au service. Elle fait également apparaître le montant de la facture non proportionnel au volume consommé, en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant aux entreprises délégataires. Pour chacun des éléments ayant connu une évolution depuis l'année précédente, le rapport présente les éléments explicatifs ; montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général.

3° Indicateurs de performance : données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article [R. 1321-15](#) du code de la santé publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques ; indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ; rendement du réseau de distribution ; indice linéaire des volumes non comptés ; indice linéaire de pertes en réseau ; taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ; indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

Les rapports soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux en application de l'article [L. 1413-1](#) du code général des collectivités territoriales présentent en outre les éléments suivants : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ; délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai ; durée d'extinction de la dette de la collectivité ; taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente ; existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations.

4° Financement des investissements : montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux ; nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés ; pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport ; encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts ; montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ; présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service ; montants prévisionnels des travaux ; présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau : montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article [L. 1115-3](#) du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues ; descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article [L. 1115-1-1](#) du code général des collectivités territoriales.

2 Les caractéristiques techniques du service public d'eau potable

Jusqu'au 31 décembre 2015, la compétence eau potable de la commune Viry-Châtillon transférée à la communauté d'agglomération « Les Lacs de l'Essonne » (CALE) était assurée par celle-ci. Suite à l'arrêté du Préfet de l'Essonne en date du 27 juillet 2015, portant modification du périmètre de la communauté d'agglomération *Les Portes de l'Essonne*, avec extension à la ville de Viry-Châtillon et son intégration à l'établissement public territorial *Grand-Orly Seine Bièvre*, c'est ce dernier qui assure la compétence eau potable en tant qu'autorité organisatrice.

Les données clés 2020

VIRY-CHÂTILLON (2021)

La Régie publique *Eau des Lacs de l'Essonne*

77 840 mètres linéaires de réseau de distribution

5 691 adhérents

1 991 334 m³ achetés en gros

1 711 223 comptabilisés

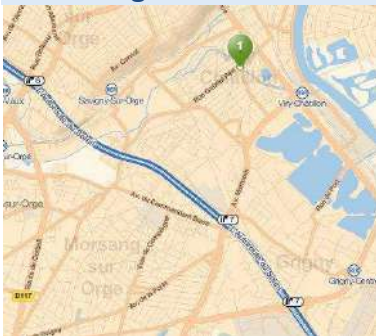
5198 m³ volume sans comptage

85.9 % Rendement

Estimation de la population desservie

L'estimation du nombre d'habitants desservis est de **30 978** habitants pour la commune de Viry-Châtillon.

Mode de gestion du service



La gestion du service de l'eau sur le territoire de la commune de Viry-Châtillon est assurée par la Régie publique *Eau des Lacs de l'Essonne*. Gérant la distribution de l'eau depuis le 1^{er} janvier 2011, la Régie publique est devenue une régie à personnalité morale et à autonomie financière depuis le 1^{er} janvier 2014.

Afin de rapprocher le service public au cœur du territoire, ainsi qu'une prise de contact plus aisée, deux numéros verts gratuits ont été mis en place : le 0800 091 002 pour les urgences techniques (Joignables 24 heures sur 24) et le 0800 091 003 pour les renseignements et accueil des usagers.

La Régie publique est constituée en 2021 d'une équipe de six personnes composées d'un directeur, de deux techniciens, d'une technico administrative, d'une comptable et d'un chargé de relations avec les usagers et du suivi de la facturation et des règlements.

Elle couvre l'ensemble des missions liées à l'exploitation, la distribution de l'eau et à la relation avec les différents usagers dans le cadre de prestations techniques ou de facturations relatives à la gestion du service, la gestion des adhérents, l'entretien, le renouvellement du patrimoine, et à la qualité de l'eau.

Tâches principales	Description	Décomposition des missions
Direction et Secrétariat Général	Application du règlement de service	
	Coordination avec les administrations	Gestion des conseils d'administration, courriers...
	Coordination technique avec les prestataires extérieurs	Vérifications du réseau, suivis des travaux, rendez-vous pour devis ou pour arrêts d'eau
	Garantie de la continuité de service	Gestion des astreintes Veille au bon fonctionnement des installations
Gestion administrative	Gestion des contrats	Démarches auprès des adhérents, gestion administrative lies aux transferts des contrats. Ouvertures et fermetures de branchements, demande d'écchètements, changement de compteurs, demande diverse.
	Accueil des usagers	Accueil téléphonique, règlements, modifications des coordonnées et de factures
	Facturation	Génération des factures, mise sous pli, intégration des données bancaires pour prélèvement et mensualisation, relation avec les banques et le Trésor Public.
	Suivi des encaissements et des impayés	Clôture mensuelle pour tous les modes de paiement mis en place par la régie (chèque, CB, virement, TIP, prélèvement, mensualisation, paiement en ligne).
	Suivi comptable	Suivi et Exécution budgétaire, commandes fournisseurs, marchés publics.
	Traitement des réclamations	Appels, mails, visites.
Gestion technique	Administratif et suivi technique	<ul style="list-style-type: none"> - Planification des relèves, suivi et analyse des consommations - Suivi des écchètements - Planification, suivi et réception des travaux - Veille à l'application des règles de sécurité des équipes de prestataires - Etablissement et suivi des devis (branchements neufs, déplacements de compteurs...) - Réponses aux DT/DICT, suivi du logiciel Protys. - Suivi des permis de construire - Participation aux réunions avec différents interlocuteurs (locaux et professionnels) - ATU
	Gestion du parc de compteurs	Suivi et renouvellement des compteurs et équipements de la radio-relève
	Gestion du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et entretien du réseau (qualité de l'eau, extension, remplacement et réparation du réseau) - Recherche de fuites par sectorisation, utilisation Hydrosol /Aquafon/Prélocalisateurs et corrélateur/
Qualité Eau	Rinçages	Rinçages d'antenne ou suite à une intervention
	Autocontrôles mensuels	

2.1 Tableau récapitulatif des contacts

	Viry-Châtillon
Service gestionnaire eau	Régie publique <i>Eau des Lacs de l'Essonne</i>
ACCUEIL : Renseignements usagers	31 avenue du Général de Gaulle 91170 Viry-Châtillon 0 800 091 003 (numéro vert gratuit)
ACCUEIL : Horaires	Lundi, mercredi et vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures Mardi et jeudi de 14 à 17 heures
Urgences	31 avenue du Général de Gaulle 91170 Viry-Châtillon 0 800 091 002 (numéro vert gratuit)

Typologie des différents usagers

En 2021, le nombre de contrats actifs est de 5 690 adhérents sur la commune de Viry-Châtillon. Les catégories d'adhérents telles que définies dans le règlement de service public de l'eau sont récapitulées ci-après.

Catégorie d'adhérents (usagers)	2018	2019	2020	2021	Evolution
Domestiques à compteur individuel	4 866	4839	4846	4868	0,43%
Domestiques à compteur collectif	446	446	446	448	0.44%
Professionnels	242	233	228	230	0.86%
Administrations et personnalités morales	121	119	117	116	-0.86%
Spécial incendie	27	28	30	29	-3.45%
Total	5 702	5665	5667	5691	0.40 %

De plus nous disposons de 206 bouches et poteaux incendies publics répartis sur le territoire de la commune de Viry-Châtillon.

Les caractéristiques de la distribution en eau sur la commune de Viry-Châtillon

2.2 Les origines de l'eau distribuée en 2021

La Régie publique *Eau des Lacs de l'Essonne* ne disposant pas de moyens propres de production d'eau potable, l'approvisionnement de la commune de Viry-Châtillon est assuré par « Eau du Sud Parisien », dont l'usine de production d'eau potable est située sur le territoire de Viry-Châtillon ainsi que de Morsang-sur-Seine, provenant principalement de captage en Seine.

La distribution de l'eau potable sur Viry-Châtillon est ainsi assurée à partir de quatre interconnexions, deux stabilisateurs permettant de maintenir une pression stable sur le bas de Viry-Châtillon et de 77,840 km de canalisations.

2.3 Les caractéristiques de la distribution en 2021

La distribution de l'eau potable sur Viry-Châtillon est ainsi assurée à partir des ouvrages suivants :

- 6 interconnexions dites 307, 314, 315, 316, 317, 319 ;
- 3 stabilisateurs, station Piketty, rue Francoeur et boulevard Husson ;
- 77, 840 km de canalisations de distribution.

Les quatre interconnexions situées sur l'avenue des Sablons de diamètre DN 250 mm, sur la rue du Commandant Barré de diamètre DN 150 mm, sur l'avenue des Érables de diamètre DN 100 mm, et une située en amont de l'usine Piketty, permettent de garantir la continuité de l'alimentation en eau potable.

Une Interconnexion de secours SEDIF située à l'angle de la rue de Châtillon et du boulevard Meder de diamètre DN 125 mm. Une Interconnexion eau de Paris au niveau des aqueducs du Loing et de la Vanne à Grigny. Deux Interconnexions suez ont été réalisées Boulevard Husson avec un stabilisateur et route de Fleury.

2.4 Les composantes du réseau de distribution

Le réseau de distribution en eau potable sur la commune de Viry-Châtillon est constitué de 77, 840 km de canalisations et 5 690 branchements permettant l'alimentation en eau des différents usagers sur les communes de Viry-Châtillon. Le tableau ci-après répartit le linéaire du réseau de distribution en mètre linéaire et par diamètre de canalisations.

Matériaux Diamètres	Bonna	Acier	Fonte grise	Fonte ductile	Composite	PEHD	PEBD	Total
800	467,3	29,5						496,8
600	1 141,15	179,5						1 320,65
400	18	417,15	89	2 141,1				2 665,25
350		73,1	1 058					1 131,1
300		120,45	1 048	2 352,9	11,1			3 532,45
250		18	436	280				734
200		120,55	738,1	4 893,7	11,6	81,3		5 845,25
180						3		3
150		66,2	2 567,3	5 378,37	641,3			8 653,17
125						4 228,39		4 228,39
110						154,5		154,5
100		329	22 417,24	11 983,16	308,5			35 037,9
80			7 445	141,2	1,3			7 587,5
63						666,5		666,5
60		8,3	5 262,93	16,6	4			5 291,83
50						465,1	3,5	468,6
40/30			17				6	23
Total	1 626,45	1 361,75	41 078,57	27 187,03	977,8	5 598,79	9,5	77 839,89

2.5 Répartition du parc des compteurs

La répartition du parc des compteurs par diamètre présente les caractéristiques suivantes.

15 mm	20 mm	30 mm	40 mm	50 mm	60 mm	80 mm	100 mm	150 mm	200 mm	Total
5 283	111	115	112	2	37	10	14	2	5	5 691

Le nombre de compteurs renouvelés en 2021 s'établit de la façon suivante.

Diamètre 15 mm	Diamètre 20 mm	Diamètre 30 mm	Diamètre 40 mm	Diamètre 60 mm	Diamètre 200 mm	Nombre Total
392	6	2	6	0	0	406

2.6 Les branchements en plomb toujours en service

Le tableau ci-après détaille la répartition des branchements en plomb en 2021. Le programme de suppression de ces branchements sur Viry-Châtillon s'est déroulé entre octobre 2012 et juin 2013 et a permis la suppression de 815 branchements en plomb.

24 branchements plombs restent à remplacer.

Nombre de branchements plomb supprimés	Nombre de branchements plomb restants connus	Nombre de branchements (hors plomb)	Nombre total de branchements	% plomb restant
1	24	5667	5 691	0,42 %

Le bilan d'exploitation sur la commune de Viry-Châtillon

Le tableau ci-après détaille les principales interventions réalisées sur le réseau de distribution de la commune de Viry-Châtillon.

Désignation	Viry-Châtillon
Recherche de fuites	9
Suivi concessionnaires	1
Autocontrôle, analyse d'eau	3
Rinçage réseau	7
Vérification du réseau	7
Fuites sur canalisations	14
Fuites sur branchements	69
Intervention sur compteurs	58
Création de branchements neufs	12
Divers	251
Total	431

2.7 Le rendement de réseau

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{volume acheté en gros}}$$

Le volume consommé autorisé correspond au volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume service réseau.

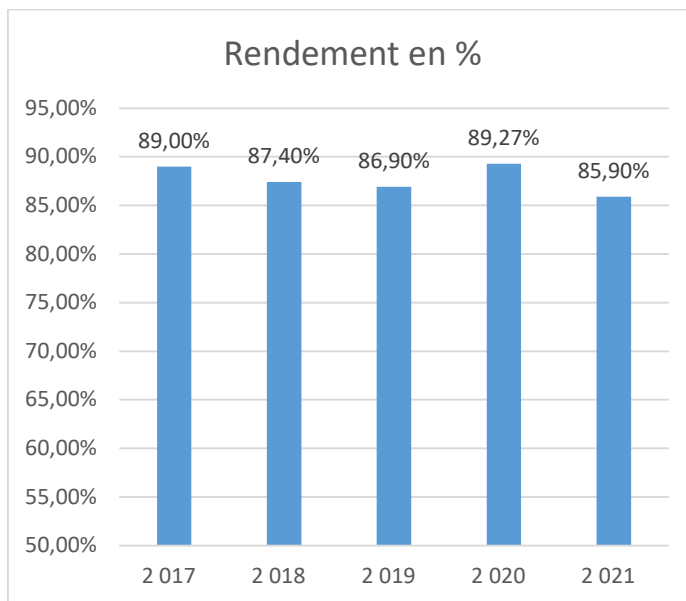
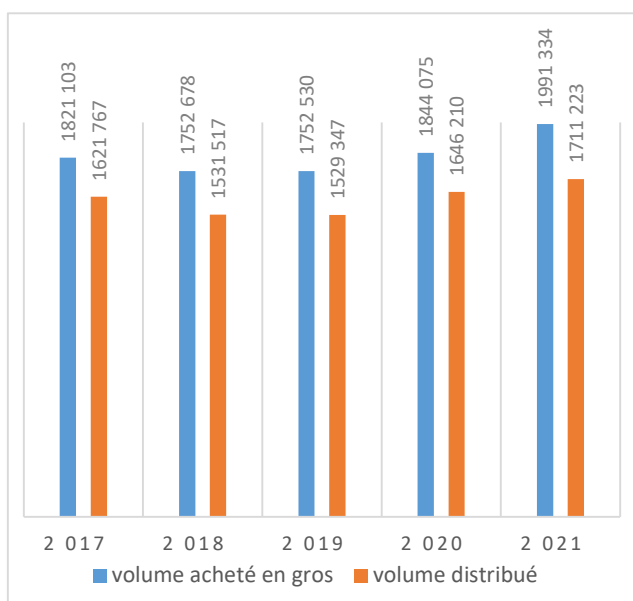
Ce rendement compare la totalité de l'eau utilisée pour le service (volumes comptabilisés et volumes de service) aux volumes mis en distribution (volumes achetés en gros). Il traduit nettement la notion de perte d'eau. Plusieurs paramètres interviennent dans la prise en compte de ces volumes mis en distribution et non comptabilisés.

Ainsi, il s'agit de :

- La sous-estimation au niveau de la première année de relève c'est-à-dire des compteurs se trouvant dans l'impossibilité d'être relevé ;
- Du sous-comptage lié à un âge important de certains compteurs. Le programme de remplacement de compteurs doit permettre une mise à niveau complète du parc par le changement en priorité des compteurs de plus de 15 ans ;
- Des volumes non comptabilisés tels que les essais incendie, ou les volumes de service utilisés pour maintenir une qualité de l'eau satisfaisante sur chaque antenne ou extrémité du réseau ;
- Les volumes liés aux pertes d'eau sur le réseau (manœuvres incidents, puisages illicites...).

Variation des volumes comptabilisés et distribués et rendements en %

Rendement	2017	2018	2019	2020	2021	Variation
Volume acheté en gros	1 821 103	1 752 678	1 752 530	1 844 075	1 991 334	+ 7.39 %
Volume distribué	1 621 767	1 531 517	1 529 347	1 646 210	1 711 223	+3.79 %
Rendement en %	89,00 %	87,40 %	86,90 %	89,27 %	85,90 %	



2.8 La répartition des volumes vendus de réseau

La répartition des volumes comptabilisés et facturés par catégorie d'adhérents est la suivante pour Viry-Châtillon.

Catégorie d'adhérents	Nombre	Volumes distribués	%
Domestiques à compteur individuel,	4 868	460 382	29,30 %
Domestiques à compteur collectif	448	890 677	56,69 %
Professionnels	230	135 953	8,65 %
Administrations	116	222 313	12,99 %
Spécial incendie	29	1 898	0,12 %
Total	5 691	1 711 223	

3 La tarification de l'eau et les recettes du service

Modalités de tarification et des frais d'accès au service

La tarification du service de l'eau est votée lors du conseil d'administration de la Régie publique *Eau des Lacs de l'Essonne*. Les tarifs applicables au service de l'eau ont été approuvés par délibération.

Une part gratuite correspondant à 3% de la consommation des habitants de Viry-Châtillon est toujours en place pour le seul usage domestique.

	Part fixe	Part gratuite	Tranches	Tarifs 2021
Domestique Individuel et collectif	Oui tarif unique de 20€ HT	3%	0 – 120m3	1.225€/m3
			>120 et < 200 m3	1.522€/m3
			>200 m3	1.687€/m3
Professionnel	Oui Selon (1) diamètre de compteur	NON	/	1.964€/m3
Administration			/	1.738€/m3
Spécial incendie			/	1.964€/m3
Atypique (forains, chantiers...)	NON	NON	Frais d'installation	173€ HT
			Mise à disposition matériel provisoire avec comptage	11.78€
				1.964€/m3

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service public de l'eau est assujéti à la TVA (entre 5,5 % et 10 % en fonction des organismes).

Évolution de la tarification de la Régie publique *Eau des Lacs de l'Essonne*

Le tableau ci-après récapitule les évolutions de tarifs entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2021 pour la Régie publique *Eau des Lacs de l'Essonne* sur Viry-Châtillon selon une base de consommation d'un ménage de référence INSEE (120 m³/an)

	1 ^{er} janvier 2020		1 ^{er} janvier 2021	
	1 m ³	Pour 120 m ³	1 m ³	Pour 120 m ³
Part fixe (€ HT/an)	20,00	20,00	20,00	20,00
Part gratuite (€ HT/m ³)	-1,225	-4,41	- 1,225	-4,41
Consommation (€ HT/m ³)	1,225	147,00	1,225	147,00
Préservation des ressources en eau (€ HT/m ³)	0,0843	10,116	0,0843	10,116
Soutien d'étiage (à partir du 1 ^{er} juillet 2013)	0,03735	4,482	0,03735	4,482
Distribution de l'eau		177,19		177,19
Redevance communautaire (€ HT/m ³)	0,62420	74,90	0,63670	76,40
Collecte et transport des eaux usées (SIVOA) (€ HT/m ³)	0,30080	36,10	0,30980	37,18
Traitement des eaux usées (SIAAP) (€ HT/m ³)	0,67100	80,52	0,68400	82,08
Collecte et traitement des eaux usées		191,52		195,66
Redevance pollution (AESN) (€ HT/m ³)	0,38000	45,60	0,38000	45,60
Modernisation des réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	0,18500	22,20	0,18500	22,20
Voies navigables de France (€ HT/m ³)	0,01140	1,37	0,01140	1,37
Organismes publics		69,17		69,17
TOTAL € HT		437,88		442,02
TOTAL TTC (TVA 5,5 et 10 %)		471,58		476,13
Soit en €/m³		3,93		3,97

Montants des recettes liées à la facturation et autres recettes

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les taxes assainissements ne sont plus comptabilisées au sein de la régie de l'eau. Il est important de signaler que la Régie ne comptabilise plus la part assainissement dans son total.

Situation 2021 de Viry-Châtillon

	2020	2021
Total (en €)	3 630 379,58 €	3 674 888,34 €
Eau	2 797 452,77 €	2 709 022,85 €
Taxes	722 549,47 €	896 513,14 €
Travaux	100 823,37 €	69 352,35 €
Exceptionnelles	9 553,97 €	12 925,94 €
Encours de la dette (en €)	5 612 668,77 €	5 237 156,78 €
Abandon de créances (en €)	11 598,84 €	18 544,00 €

4 Indicateur de performance

Le tableau ci-après récapitule les indicateurs de performance tels que spécifiés dans le décret du 6 mai 2005 et l'article D 2224-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). La constitution et le calcul de ces indicateurs sont spécifiés dans l'Annexe 2.

Référence	Indicateur	Observations	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		30 918	30 978
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³		3,93	3,97
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux adhérents défini par le service		5 jours	5 jours
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne la microbiologie	104 analyses ARS 3 autocontrôles	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	90 analyses ARS	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		85	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution (avec volume de service VS)	VS4 126 m ³ (2019) VS 2 853 m ³ (2020)	89.27 %	85.9 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés		7.06	14.74
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau		6.96	14.56
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Remise à niveau du réseau de distribution (vannes, canalisations)	0.27 %	0.47 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (FSL 91)		11 598,84 €	18 544,00 €
P152.1	Taux du respect maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux adhérents		100 %	100 %
	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	7 (2019) 10 (2020)	1,75	2.46
P153.2	Durée d'extinction de la dette		4.38	1.27
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	43 577,25 € (2019) 125 014,06 € (2020)	1,37 %	3 %
P155.1	Taux de réclamation	35 (2015) (2016)	nc	nc

5 Conclusion

L'année 2021 peut se résumer en 4 informations essentielles :

1. La fin de l'opération « Jean MAGNET » qui aura permis, en 3 ans, le remplacement de la canalisation dans cette avenue et la modernisation de tous les branchements des riverains.
2. Le tassement de notre taux de rendement (85,9%) sur la fin de l'année, conséquence de plus de 14 fuites très importantes. Pour information et après la réparation des « fuites 2021 » dont la plupart étaient cachées, la moyenne du taux de rendement sur les 3 premiers mois de 2022 est à 89%.
3. La poursuite de la modernisation du réseau dans des opérations quotidiennes.
4. Enfin, cette année 2021 aura aussi confirmé un aspect du fonctionnement de la Régie qui ne se mesure pas en chiffre. Nous voulons parler de la réactivité et de la mobilisation de ses agents. Qu'il s'agisse du quotidien ou des périodes de crise sur notre réseau, jamais la réactivité, la proximité et le sens du service public n'ont fait défaut.

Article 11.

Les catégories d'adhérents

Compte tenu de l'usage principal qu'ils font de l'eau, les adhérents du service public de l'eau sont rattachés à l'une des huit catégories suivantes.

Dans le cadre de la tarification progressive arrêtée chaque année par la communauté d'agglomération, les adhérents domestiques à compteur individuel, les adhérents domestiques à compteur collectif et les adhérents résidant dans des locaux à usage mixte disposent globalement de la livraison gratuite d'un volume d'eau nécessaire à la survie et correspondant à 3 litres par personne et par jour.

Les adhérents domestiques à compteur individuel

Ces adhérents utilisent l'eau distribuée par *Eau des Lacs de l'Essonne* uniquement pour les besoins privés de leur vie quotidienne. Ils résident dans un logement indépendant à usage exclusif d'habitation ou dans un logement à usage exclusif d'habitation à l'intérieur d'un immeuble collectif doté de compteurs individuels pour chaque logement.

Les adhérents domestiques à compteur collectif

Ces adhérents utilisent l'eau distribuée par *Eau des Lacs de l'Essonne* uniquement pour les besoins privés de leur vie quotidienne. Ils résident dans un logement à usage exclusif d'habitation, à l'intérieur d'un immeuble collectif qui n'est pas pourvu de compteurs individuels.

La tarification progressive qui leur est applicable prend en compte le nombre de logements desservis par le branchement.

Les adhérents pour une résidence secondaire

Ces adhérents se voient appliquer une tarification spécifique, pour prendre en compte leur différence de situation avec les personnes ayant adhéré au service pour être alimentées dans une résidence principale.

Les adhérents résidant dans des locaux à usage mixte

Ces adhérents exercent leur profession et résident dans un même local dont l'usage mixte a été autorisé.

Les adhérents professionnels

Ces adhérents sont des personnes physiques ou morales qui utilisent l'eau fournie par *Eau des Lacs de l'Essonne* à titre professionnel, pour y exercer des activités à but lucratif.

Les adhérents administrations et personnalités morales à but non lucratif

Ces adhérents sont des personnes morales qui utilisent l'eau fournie par *Eau des Lacs de l'Essonne* dans le cadre d'une activité de service public ou à but non lucratif.

Les adhérents « spécial incendie »

Ces adhérents ont conclu avec *Eau des Lacs de l'Essonne* un contrat « spécial incendie » dans les conditions prévues à l'article 6 de ce règlement.

Les adhérents atypiques

Ces adhérents ont : soit obtenu auprès d'*Eau des Lacs de l'Essonne* une adhésion temporaire correspondant à un événement non permanent (pour demander une telle adhésion, cf. l'article 5), soit déclaré, au moment de leur demande d'adhésion, vouloir utiliser l'eau pour un usage différent de ceux prévus pour les sept premières catégories d'usagers.

Annexe 2. Indicateurs de performance

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

D101.0. Estimation du nombre d'habitants desservis

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

D102.0. Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

Bon à savoir : Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances de préservation des ressources et de pollution de l'Agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies navigables de France (prélèvement en rivière), ainsi que la TVA.

Règle de calcul : Montant HT de la facture 120 m³ au 1^{er} janvier de l'année N + 1 + Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m³ au 1^{er} janvier de l'année N + 1) / 120

D151.0. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service

Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel. À noter : l'unité retenue sur l'Observatoire est arbitrairement le jour ouvrable. Il convient, le cas échéant, de convertir au mieux le délai réel dans cette unité et d'utiliser le commentaire pour donner les modalités réelles du règlement de service.

P 101.1. Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne la microbiologie

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence régionale de santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.

P 102.1. Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence régionale de santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant. Il s'exprime en pourcentage.

Règle de calcul : Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³ jour = $(1 - \text{nombre de prélèvements physico-chimiques conformes} / \text{Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année}) \times 100$

P103.2B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements ;
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle, du service d'eau potable.

La définition de cet indicateur est celle applicable à partir du RPQS 2013.

		Nombre de points	Nombre de points acquis
	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. En absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée	5	0
	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour des plans du réseau complétée	10	10
	Information sur les matériaux et diamètres rassemblés/linéaire total	5	5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	15
	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date des recherches et la nature des réparations...	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programmé détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	5
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau	5	0
Total		120	95

P104.3. Rendement du réseau de distribution

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Formule de calcul : [Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)] / [Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)] x 100

Plusieurs paramètres interviennent dans la prise en compte de ces volumes mis en distribution et non comptabilisés :

- Sous-estimation au niveau de la première année de relève c'est-à-dire des compteurs se trouvant dans l'impossibilité d'être relevés ;
- Sous-comptage lié à un âge important de certains compteurs,
- Les volumes non comptabilisés tels que les essais incendie, ou les volumes de service utilisés pour maintenir une qualité de l'eau satisfaisante sur chaque antenne ou extrémité du réseau ;
- Les volumes liés aux pertes d'eau sur le réseau.

P105.3. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Formule de calcul : [Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) – Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) – Volume comptabilisé domestique – Volume comptabilisé non domestique (facultatif)] / Linéaire de réseau hors branchements/365

P106.3. Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Formule de calcul : [Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) – Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) – Volume comptabilisé domestique – Volume comptabilisé non domestique (facultatif) – Volume consommé sans comptage (facultatif) – Volume de service (facultatif)] / Linéaire de réseau hors branchements/365

Estimation des volumes consommés autorisés non comptés

Liste de principes à compléter par le service des eaux :

	Volume utilisé par	Méthode d'estimation	Ordres de grandeur	
VOLUME CONSOMMATEURS SANS COMPTAGE	Essai PI/BI	Evaluer avec le SDIS le nombre d'essais par an X Durée X 60 m ³ /heure	7 à 10 m ³ /an/unité	
	Manœuvres incendie	Evaluer avec le SDIS : Nombre d'ouvertures X Durée X 60 m ³ /heure		
	Espace vert sans compteur	Deux méthodes possibles en collaboration avec Services des Espaces verts :		
		Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer	Equipement de 10% des bornes avec des compteurs et extrapolation	
	Fontaines sans compteur	Deux méthodes possibles :		
		Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type	Equipement de 10% des fontaines avec des compteurs et extrapolation	
Lavage de la voirie	Avec Engins : Nb de camions x Nb rotations de camion/jour x Nb de jours de travail	Par bouche de lavage : Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer	2 m ³ /Rotation/ Camion	
Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir		2 à 5 m ³ par jour et par unité	
VOLUME DE SERVICE DU RESEAU	Nettoyage des réservoirs	Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de rinçage avant remise en service.		
		Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir	
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m ³		
	Purge et lavage des conduites	Calcul précis de l'exploitant	Par défaut :	
			- Nb de purges X Durée X 2,5 m ³ /h - Purges hors gel : 0,3 m ³ /heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
Surpresseurs et pissettes	Nombres de pompes X Débit à estimer ou nombre de pissettes X débit à estimer		90m ³ /an/pompe	
Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne	Nombre d'analyseurs X Débit à estimer		65 à 80 l/h, soit 570 à 700 m ³ /an/Analyseur	
Autres consommations pour raison de service	Normalement marginal, sauf cas particulier à justifier. Exemple : mise en décharge pour problèmes de qualité			

P107.2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les cinq dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule de calcul : Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements x 20

P108.3. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

1. Aucune action (0 %)
2. Études environnementales et hydrogéologiques en cours (20 %)
3. Avis de l'hydrogéologue rendu (40 %)
4. Dossier déposé en Préfecture (50 %)
5. Arrêté préfectoral (60 %)
6. Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) (80 %)
7. Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté (100 %)

P109.0. Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au Fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule de calcul : Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) / [Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif)]

P151.1. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24 heures à l'avance, rapporté à 1 000 abonnés.

Formule de calcul : Nombre d'interruptions de service non programmées/Nombre d'abonnés x 1 000

P152-1. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

Formule de calcul : Indicateur saisi directement

P153.2. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Formule de calcul : Encours total de la dette / Épargne brute annuelle

P 154.0. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N – 1, exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service, mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Formule de calcul : Indicateur saisi directement

P155.1. Taux de réclamation

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1 000 abonnés.

Formule de calcul : (Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur + Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité) / Nombre d'abonnés x 1 000

service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2021

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

Grand Orly Seine Bièvre
Ville de MORANGIS

Sommaire

1 | Synthèse de l'année 5

1.1 L'essentiel de l'année	7
1.1.1 La gestion de la crise COVID.....	7
1.1.2 Les faits marquants 2021.....	9
1.1.3 Gestion de crise.....	10
1.2 Les chiffres clés.....	13
1.3 Les indicateurs de performance.....	14
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	15
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP.....	16
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	16
1.4 Les évolutions réglementaires	17
1.5 Observatoire du goût de l'eau	19

2 | Présentation du service 21

2.1 Le contrat	23
2.2 L'inventaire du patrimoine	24
2.2.1 Les biens de retour.....	24
2.2.2 Les biens de reprise	27
2.3 La situation des biens et des immobilisations.....	28
2.3.1 La situation sur les canalisations	28
2.3.2 La situation sur les compteurs	29

3 | Qualité du service 31

3.1 Le bilan hydraulique	33
3.1.1 Les volumes mis en distribution année civile.....	33
3.1.2 Les volumes consommés autorisés année civile.....	33
3.1.3 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007).....	34
3.1.4 L'ILC et rendement grenelle 2.....	34
3.1.5 Synthèse	35
3.2 La qualité de l'eau	36
3.2.1 La ressource.....	36
3.2.2 La distribution	37
3.2.3 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007.....	37
3.3 Le bilan d'exploitation.....	38
3.3.1 Les interventions sur le réseau de distribution	38
3.3.2 La recherche des fuites.....	38
3.3.3 Les interventions en astreinte	38
3.4 Le bilan de la relation client.....	39
3.4.1 Le nombre de clients	39
3.4.2 Les volumes vendus.....	39
3.4.3 La typologie des contacts clients	39
3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients	40
3.4.5 La relation clients.....	40
3.4.6 L'encaissement et le recouvrement.....	40
3.4.7 Le fonds de solidarité.....	41
3.4.8 Les dégrèvements	41
3.4.9 Le prix du service de l'eau potable.....	41

4 | Votre délégataire 43

4.1 Notre organisation	45
4.1.1 La Région.....	45

5 | Annexes 47

5.1 La facture d'eau 120 m³ 49



Synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

1.1.1 La gestion de la crise COVID

Après une année 2020 inédite en France comme partout ailleurs dans le monde, sur le plan sanitaire, bien évidemment, mais aussi économique et social, SUEZ a continué en 2021 à accompagner tous ses clients dans la transition écologique et la résilience des territoires.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et des mesures annoncées par le gouvernement, le Groupe SUEZ a mis en place en France un **dispositif de mobilisation national** pour garantir, à la fois, la **continuité de ses activités de services** auprès de ses clients et des populations, et la protection de ses salariés. Fort de l'expérience des premières vagues de 2020, il n'a pas été nécessaire de recourir à nouveau à des plans de continuité d'activité.

Plus que jamais : protéger nos équipes et garantir la continuité de service

Comme de nombreuses entreprises essentielles à l'activité économique, SUEZ a continué à adapter ses méthodes de travail pour assurer la continuité de ses services. Pour ce faire, SUEZ a notamment mis en place un télétravail modulé selon les différentes périodes épidémiques. Pour accompagner cette organisation du travail, SUEZ a mis en place des moyens informatiques adaptés, un guide du télétravail à la disposition de ses collaborateurs en période de Covid-19 (conseils sur les gestes et posture à adopter, équilibre vie pro-perso, gestion guide sur le management à distance) et a renforcé ses formations sur les outils digitaux. Enfin, un guide des consignes de prévention Covid-19 établi en 2020 a été régulièrement mis à jour pour préciser les modalités d'application des règles sanitaires pour les métiers de l'ensemble des collaborateurs.

Une communication spécifique à la gestion de crise vers toutes les parties prenantes

Les clients particuliers ont été informés via le site www.toutsurmoneau.fr et des campagnes d'emailing pour les rassurer sur la qualité de l'eau du robinet et informer les clients les plus fragiles sur les aides financières mises en place.

Pilotage à distance des infrastructures et des services

Ces centres de pilotages intelligents qui récupèrent les données des capteurs placés sur les installations (réseau et usines) se sont révélés être des dispositifs clés pour traverser la crise sanitaire. Ils ont été un soutien pour nos collaborateurs de terrain et les garants de la continuité de service.

Une chaîne achats-logistique mobilisée

Les achats et la logistique Suez se sont mobilisés pour assurer la continuité des approvisionnements. Malgré les fermetures d'usines de fournisseurs et les perturbations du transport, la disponibilité des pièces et matières nécessaires aux interventions et au fonctionnement des installations a ainsi pu être assurée, ainsi que la distribution des équipements de protection sanitaire pour les collaborateurs.

Une digitalisation renforcée pour répondre aux demandes de nos clients consommateurs.

Les communications vers les clients ont été renforcées pour les inviter à se rendre prioritairement sur le site « Tout sur mon Eau » accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour y réaliser chaque fois que possible leurs démarches et leurs recherches d'informations. De même les clients ont été incités à privilégier le contact par mail plutôt que par téléphone.

Les clients ont plébiscité le site Tout sur mon Eau et les transactions digitales comprenant les souscriptions et résiliations d'abonnement, les déposes de relevé, les paiements par carte bancaire, les souscriptions prélèvement et mensualisation, le passage en e-facture, les demandes de contacts par formulaire email...

Innover pour se préparer aux risques à venir :

Véritables outils de protection de la santé des citoyens, le projet OBEPINE et l'offre COVID-19 City Watch proposent aux collectivités locales de mieux évaluer la circulation du virus sur leur territoire, de mieux anticiper et d'adapter les mesures sanitaires à adopter à l'échelle des quartiers.

- **Le réseau OBEPINE**

Au cours de l'année 2021 SUEZ a collaboré avec le réseau Obépine en réalisant des échantillons d'eau usées en entrée de 55 stations d'épuration exploité par le Groupe, à raison de deux fois par semaine. Cela a contribué aux indicateurs produits par le réseau Obépine auprès du Ministère de la Santé.

- **L'offre Covid-19 City Watch**

Le programme de recherche réalisé par SUEZ en 2020 a permis le développement d'un protocole performant d'analyse de l'ARN du virus SARS-CoV-2 dans les eaux usées.

Suite à cela, l'offre Covid-19 City Watch, a été développée et commercialisée tout au long de l'année 2021.

Covid-19 City Watch permet la détection de l'apparition du virus sur un territoire et le suivi de sa circulation via l'analyse des eaux usées. Ce suivi peut être réalisé au niveau des stations d'épuration, de divers points du réseau d'assainissement et de divers établissements, comme notamment les groupes scolaires.

Les prélèvements sont réalisés par les agences SUEZ et les analyses sont faites en interne par Rivages Pro Tech. Le CIRSEE apporte son expertise en épidémiologie pour interprétés les résultats transmis par la suite aux collectivités et aux ARS.

En 2021, 13 contrats Covid-19 City Watch ont été signés, représentant le suivi de plus de 2 millions de personnes en France.

1.1.2 Les faits marquants 2021

Développer nos compétences, accompagner tous les publics, sensibiliser et faire connaître nos métiers



Animation d'une campagne de communication pour valoriser les métiers de SUEZ et de l'environnement auprès des jeunes.



Renouvellement de nos partenariats école et innovation avec L'Agence Descartes Développement Innovation, L'Université Paris Est Créteil, la Faculté des Métiers de l'Essonne et l'ICAM de Lieusaint.



Adhésion au FACE 94 (Fondation Agir Contre l'Exclusion) et parrainage d'une dizaine de jeunes par des collaborateurs de SUEZ.

1.1.3 Gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2021, un exercice de crise cyber a été organisé au sein de SUEZ avec la participation d'Eau France, afin de tester notre capacité à gérer ce type d'événement.

Plusieurs cellules de crise ont été activées mobilisant plus de 70 personnes pour faire face à une simulation de cyber-attaque importante et complexe avec un impact sur les installations d'eau potable et d'assainissement.

Cet exercice de grande ampleur a permis de valider l'organisation en place et aussi d'identifier des points d'amélioration pour renforcer notre résilience.

Aléas climatiques, ruptures et casses de canalisations : la continuité de service à toute épreuve



Fuites en série sur canalisation défectueuse à Yerres, nos équipes en intervention jour et nuit.



Morsang-sur-Orge, une fuite dominicale sur une canalisation de 400 mm de diamètre bloque la circulation.



Sucy-en-Brie fuite 24 mai jour férié : importante et spectaculaire fuite sur le transport d'eau potable.



INONDATIONS SPECTACULAIRES EN ESSONNE

Orages estivaux fortes réactivités et mise à contribution des équipes avec des phénomènes records sur Évry et Paris Vallée de la Marne notamment.



Crue de l'Yerres, mobilisation rapide des équipes assainissement 91 et 94.



Fuite d'eau marquante sur le réseau de transport à Créteil. Pas de manque d'eau grâce au maillage et interconnexion.

1.2 Les chiffres clés

	4 006 abonnés	
	703 501 m ³ d'eau facturée	
	94 % de rendement du réseau de distribution	
	49,7 km de réseau de distribution d'eau potable	
	100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques	
	100 % de conformité sur les analyses bactériologiques	
	2,1919 € TTC/m ³ sur la base de la facture 120 m ³	

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnés, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	13 530	13 679	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	3 997	4 006	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	49,61	49,76	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,99808	2,1919	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	98	94	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	1,17	1,07	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	0,74	3,23	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	0,57	3,06	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	3	2	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0	0	Euros par m ³ facturés	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2	3,28	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	8	8	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	6	5,99	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,35	1,2	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets renforce les clauses environnementales dans les marchés publics. Tous les marchés publics devront intégrer d'ici 5 ans une clause écologique.

LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République pose le principe selon lequel, lorsqu'un contrat de la commande publique a pour objet l'exécution d'un service public, son titulaire est tenu d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité impose aux acheteurs d'indiquer dans les avis d'appel à la concurrence relatifs aux accords-cadres la quantité ou la valeur maximale des prestations qui pourront être commandées

Décret n° 2021-631 du 21 mai 2021 supprime l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives

Arrêtés du 30 mars 2021 portant approbation des cahiers des clauses administratives générales des marchés publics ont approuvé les six nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics.

ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Décret n° 2021-147 du 11/02/21 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau

Cette décret a pour but d'alléger les procédures administratives relatives au mélange de boues d'origines différentes en vue de leur valorisation agricole.

Décret n° 2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants

Ce décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues. Le ratio de mélange « structurants-boues R » évoluera selon la chronologie suivante :

- A compter du 1er janvier 2022, $R \leq 100\%$;

- A compter du 1er janvier 2024, $R \leq 80\%$;

- Au plus tard le 1er janvier 2026, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil du ratio R au vu des besoins en matières fertilisantes utilisables en agriculture biologique.

Arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement

Arrêté du 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique no 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Ces deux arrêtés modifient des éléments structurants (distance avec les riverains, organes de sécurité, distance entre les équipements, limitation des émissions de méthane dans les gaz d'effluents des systèmes d'épuration du biogaz en biométhane,...) des installations de méthanisation classées en rubrique ICPE 2781-2

Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Cet arrêté concerne les collectivités ayant un projet de méthanisation neuve et d'injection et qui n'ont pas encore signé leur contrat de vente de biométhane.

Décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

Impose la dématérialisation des Bordereaux de Suivi de Déchets Dangereux (BSDD) à compter du 1er janvier 2022. Cette dématérialisation se fera au travers de l'outil Trackdéchets développé par le Ministère de la transition écologique. L'ensemble des parties concernées par des déchets dangereux (producteurs, transporteurs, centre de traitement) devront se connecter à cet outil à partir de cette date pour déclarer et suivre ces déchets tout au long de leur vie.



Dématérialisation des demandes d'urbanisme : la Loi ELAN (Evolution du Logement et Aménagement Numérique) fixe la dématérialisation des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les communes de plus de 3500 habitants. A cet effet le Ministère de la transition écologique met en place une **PLATe**forme de gestion des demandes d'Autorisation d'Urbanisme (**PLAT'AU**) à laquelle devront se connecter l'ensemble des acteurs concernés.

L'instruction N° DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 – Pesticides et métabolites pertinents

« relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine » est essentiellement un guide technique de gestion à l'attention des ARS. En considération de la complexité du suivi analytique, de l'appréciation de la réglementation et des enjeux sanitaires, l'identification, la recherche et la mesure de pesticides ou de ses métabolites dits « pertinents » rendent ce guide indispensable. (détail en Annexe)

1.5 Observatoire du goût de l'eau

Le réseau des gouteurs d'eau est actif sur la commune, 2 gouteurs ont réalisé 2 dégustations.

Nombre de Goûteurs d'eau sur le territoire			
Commune	Nombre de goûteurs inscrits	Nombre de goûteurs actifs	Nombre de dégustations
MORANGIS	12	2	2



Présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/03/2014	31/12/2022	Affermage
Avenant n°01	15/07/2019	31/12/2022	Avenant N° 1 DSP Eau Potable Morangis portant sur les modalités de facturation clientèle

2.2 L'inventaire du patrimoine

2.2.1 Les biens de retour

- **LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	6	13	-	-	-	-	-	-	19
50-99 mm	20 109	4 323	-	-	-	-	-	-	24 432
100-199 mm	11 875	6 053	-	-	-	-	-	-	17 928
200-299 mm	4 515	1 012	-	-	31	-	-	-	5 557
300-499 mm	1 824	-	-	-	-	-	-	-	1 824
Total	38 328	11 401	-	-	31	-	-	-	49 760

- **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	49 606
Travaux neufs contractuels (extensions, renforcements)	135
Renouvellements dépose	75
Renouvellements pose	78
Régularisations de plans	16
Situation actuelle	49 760

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau						
Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	18	19	18	18	18	0,0%
Vannes	359	362	364	367	369	0,5%
Vidanges, purges, ventouses	336	339	339	344	346	0,6%

- **LES BRANCHEMENTS**

Les branchements	
Type branchement	2021
Branchement eau potable total	4 143

- L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2021
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	75
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	120

2.2.2 Les biens de reprise

• LES COMPTEURS

Le tableau suivant détaille le parc compteur par tranches de diamètres. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par diamètre			
12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
3 854	234	85	4 173

• LES EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ

Les compteurs télérelevés		
	Types de performance	2021
Nombre de compteurs télérelevés installés	Services et facturation	3169
	Facturation	317
	Données insuffisantes (avec et hors couverture)	341
	- Dont données insuffisantes avec diagnostique maintenance	229
	TOTAL	3827
Indicateurs	Taux de performance facturation	91%
	Taux de performance Service et Facturation	82%
	Taux de données insuffisantes en maintenance	5,9%

Glossaire Performance Emetteurs Télérelève :

Service & Facturation : comportement normal, données en réception régulière

Facturation : l'équipement fonctionne, mais la réception de données est irrégulière

Données Insuffisantes : il n'y a pas de réception de données depuis 10 jours

Données Insuffisantes Maintenance : émetteur couvert par un récepteur en fonction

		Nb de jours avec Index sur 10j		
		10-8	7-1	0
Nb de jours avec Index sur 30j	30-20	Services et Facturation	Facturation	Données insuffisantes
	19-05	Facturation	Facturation	Données insuffisantes
	4-0		Données insuffisantes	

2.3 La situation des biens et des immobilisations

2.3.1 La situation sur les canalisations

• LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

MORANGIS

BILAN DES TRAVAUX EAU REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2021

1 - Les travaux de renouvellement du réseau

a) Garantie de continuité de service

1 vanne & accessoire de réseau renouvelé (hors travaux de renforcement et renouvellement)
5 branchement isolé (hors travaux de renforcement et renouvellement)

b) Programme contractuel de renouvellement

Nom des rues	Canalisations			Accessoires*		Branchements	
	Diamètre	Linéaire renouvelé (mL)		Créés	Renouvelés	Nombre total	
		Pose	Dépose			de branchements renouvelés	de branchements supprimés
allée Georges Brassens	63	78	75		1		
TOTAL		78	75		1		

2 - Les autres travaux

Nom des rues	Canalisations			Accessoires*		Branchements		
	Diamètre	Linéaire (mL)		Créés	Renouvelés	Nb total		
		Pose	Dépose			de branchements renouvelés	de branchements créés	de branchements supprimés
voie d'Orly	180	135		1				
VOIE DE CORBEIL						1		
AVENUE DES FRAMBOISIERS						1		
AVENUE DE BIR HAKEIM						1		
RUE DES SABLES						1		
RUE DE L EGLISE						1		
AVENUE ARISTIDE BRIAND					1			
TOTAL		135		1	1	5		

* Vannes, ventouses, décharges

2.3.2 La situation sur les compteurs

- **LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2020	2021	N/N-1 (%)
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	232	456	96,6%
- 20 à 40 mm remplacés	25	16	-36,0%
- > 40 mm remplacés	10	7	-30,0%



Qualité du service

3.1 Le bilan hydraulique

3.1.1 Les volumes mis en distribution année civile

Volumes mis en distribution (m ³)	
Désignation	2021
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Total volumes eau potable importés (B)	1 001 826
Total volumes eau potable exportés (C)	221 712
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	780 114

3.1.2 Les volumes consommés autorisés année civile

Volumes consommés autorisés (m ³)	
Désignation	2021
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	721 483
- dont Volumes facturés (E')	703 501
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux...) (E'')	17 982
Volumes consommés sans comptage (F)	2 975
Volumes de service du réseau (G)	125
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	724 583

3.1.3 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	
Désignation	2021
Volumes mis en distribution (D)	780 114
Volumes comptabilisés (E)	721 483
Volumes consommés autorisés (H)	724 583
Pertes en réseau (D-H) = (J)	55 531
Volumes non comptés (D-E)= (K)	58 631
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	49,76
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	3,06
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	3,23

Rendement de réseau (%)	
Désignation	2021
Volumes consommés autorisés (H)	724 583
Volumes eau potable exportés (C)	221 712
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Volumes eau potable importés (B)	1 001 826
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	94,46

3.1.4 L'ILC et rendement grenelle 2

Performance rendement de réseau	
Désignation	2021
Volumes consommés autorisés (H)	724 583,13
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	49,8
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	52,1
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	75
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A'-A''+B)	94
Rendement de réseau d'exploitation (%) = 100 * (H) / (D)	92

3.1.5 Synthèse

Bilan des volumes distribués (m3)			
Désignation	2019	2020	2021
Volumes mis en distribution (m ³) (D)	814 008	754 711	780 114
Volumes comptabilisés (m ³) (E)	705 481	741 236	721 483
Volumes consommés sans comptage (m ³) (F)	2 847	2 961	2 975
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	5,83	0,57	3,06
Rendement de réseau réglementaire (%)	89	98	92
Rendement de réseau d'exploitation (%)	87	98	94

Les performances hydrauliques du réseau de la ville de Morangis restent à un niveau très satisfaisant, très au-delà de l'obligation réglementaire. Les valeurs techniques observées cette année sont très bonnes. A noter cette année, un linéaire important de recherche de fuites réalisé (environ 40km)

3.2 La qualité de l'eau

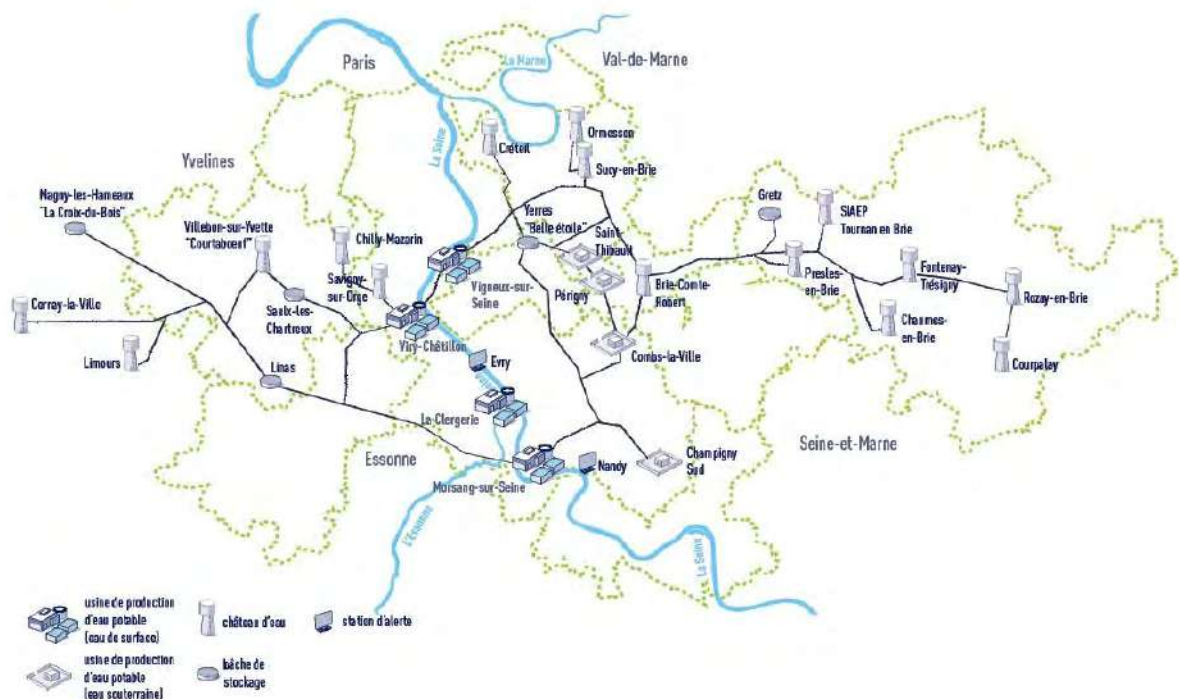
3.2.1 La ressource

• LA NATURE DES RESSOURCES UTILISEES

La distribution d'eau potable dans le sud de la région parisienne repose sur un ensemble cohérent d'infrastructures. Les interconnexions et la multiplicité des ressources mobilisables garantissent la sécurité de l'approvisionnement et permettent à SUEZ Eau France de faire face aux besoins en eau de plus d'un million d'habitants du sud de l'Île-de-France, y compris en période de sécheresse, d'inondation ou de pollutions éventuelles.

L'eau est en majeure partie prélevée dans la Seine, puis traitée sur trois usines de production : Morsang-sur-Seine, la plus importante, Vigneux-sur-Seine, la plus innovante et Viry-Châtillon. Le reste de l'eau provient d'une trentaine de forages situés pour la plupart dans la vallée de l'Yerres.

le réseau interconnecté



L'ensemble de ces productions vient alimenter plus de 4500 km de réseaux de distribution (dont 500 km de conduite de transport) desservant en eau plus d'une centaine de communes situées sur 4 départements (77, 78, 91, 94). Ce vaste **réseau interconnecté**, ces productions, ces différents réservoirs de stockage et stations de reprise sont sous le contrôle permanent 24h/24 du centre de Télécontrôle de Montgeron pour une sécurité décuplée.

L'exploitation de cet ensemble est assurée par la société **Eau du Sud Parisien**, filiale de SUEZ Eau France. Cette dernière a été la première entité nationale dans le domaine de l'Eau à obtenir la quadri certification pour le management de la qualité, de l'environnement, de la sécurité des denrées alimentaires et de l'énergie (ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO 50001).

3.2.2 La distribution

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en Distribution sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en distribution							
Type	Analyses	Contrôle sanitaire			Surveillance		
		Nbr.	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	17	0	100,0%	20	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	18	0	100,0%	20	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	102	0	100,0%	116	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	293	0	100,0%	253	0	100,0%

3.2.3 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

La performance sur la qualité de l'eau est évaluée grâce à 2 indicateurs :

Le taux de conformité microbiologique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres microbiologiques (P101.1).

Le taux de conformité physico-chimique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres physico-chimiques (P102.1).

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de la qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur et se réfèrent aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour l'établissement des indicateurs P101.1 et P102.1, ne sont pris en compte que les bulletins contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	17	0	100%
Physico-chimique	2	0	100%

* *Bulletin contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité*

VP.126 : Nombre de prélèvements en microbiologie

VP.127 : Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie

VP.128 : Nombre de prélèvements en physico-chimie

VP.129 : Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie

Conclusion sur la qualité de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre du contrat est de bonne qualité.

3.3 Le bilan d'exploitation

3.3.1 Les interventions sur le réseau de distribution

- LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION**

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2020	2021	N/N-1 (%)
Accessoires	créés	0	1	0,0%
Accessoires	renouvelés	0	1	0,0%
Branchements	créés	5	15	200,0%
Branchements	renouvelés	3	6	100,0%
Branchements	supprimés	0	4	0,0%
Eléments de réseau	mis à niveau	0	7	0,0%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	2	3	50,0%
Réparations	fuite sur branchement	21	16	-23,8%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	6	4	-33,3%

3.3.2 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite

La recherche des fuites		
Désignation	2020	2021
Linéaire de réseau ausculté (ml)	3 810	40 132

3.3.3 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2020	2021	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	9	19	111,1%

3.4 Le bilan de la relation client

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de clients				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	3 783	3 718	3 705	- 0,3%
Collectivités	55	55	55	0,0%
Professionnels	167	224	246	9,8%
Autres	0	0	0	0,0%
Total	4 005	3 997	4 006	0,2%

3.4.2 Les volumes vendus

Les volumes vendus sont les suivants :

Volumes vendus (m ³)				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Total des volumes vendus	701 903	768 530	703 501	- 8,5%

3.4.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	1 405
Courrier	158
Internet	940
Visite en agence	1
Total	2 504

3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	1 256	4
Facturation	94	92
Règlement/Encaissement	121	15
Prestation et travaux	5	0
Information	878	-
Dépose d'index	17	0
Technique eau	133	78
Total	2 504	189

3.4.5 La relation clients

La relation clients			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Taux de prise d'appel au CRC	77,7	80,8	4,0%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Nombre de réclamations écrites FP2E	24	24	0,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	6	6	- 0,2%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	8	8	0,0%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100	100	0,0%

3.4.6 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	15,89	19,61	23,4%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	61 077,8	50 067,46	- 18,0%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	2,35	1,2	- 48,9%

3.4.7 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	3	2	- 33,3%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	3	2	- 33,3%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	188,95	71,09	- 62,4%
Montant Total HT "solidarité"	188,95	71,09	- 62,4%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

3.4.8 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	22	14	- 36,4%
Volumes dégrévés (m ³)	11 395	8 523	- 25,2%

3.4.9 Le prix du service de l'eau potable

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

La facture type 120 m³ de votre contrat est fournie en annexe de ce rapport.



| Votre délégataire

4.1 Notre organisation

4.1.1 La Région

Agence Est Île-de-France



Harold DE JACQUELOT
Directeur d'agence
Territoriale

harold.dejacquetot
@idsuez.com



Eliane ABITBOL
Assistante

eliane.abitbol
@idsuez.com



Maud MENARD
Responsable commercial

maud.mernard
@idsuez.com



Abdellatif BELKHADIR
Responsble
travaux

abdellatif.belkhadir
@idsuez.com

Centre de services Montgeron



Nicolas HARKABUS
Directeur d'agence adjoint

nicolas.harkabus
@idsuez.com



Frédérique MERLIN
Responsable exploitation
réseaux assainissement

frédérique.merlin
@idsuez.com



Alexandre MOUCO
Responsable exploitation
réseaux eau

alexandre.mouco
@idsuez.com



Yoann WEYANT
Responsable usines

yoann.weyant
@idsuez.com



Annexes

5.1 La facture d'eau 120 m³



réf. client : 98-6093073739
 identifiant* : 1857
 facture n° : F120-0134519



contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408

urgence 24h/24
0977 401 142

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

Gestion des Eaux Usées et Pluviales Du Lundi au Vendredi : 8h30/12h-13h30/17h
Établissement public territorial, Grand-Orly Seine Bièvre
Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman
BP 748, 94 398 Orly Aéroport Cedex
01.78.18.22.24

message personnel

Les accueils sont ouverts sur RDV dans le strict respect des précautions sanitaires.
Vous pouvez consulter votre règlement de service pour l'assainissement du SIAHVV, sur www.toutsurmoneau.fr ou sur www.siahvy.org

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Service de l'Eau de MORANGIS

SPECIMEN 120 M3 21 Avril 2022

 Votre abonnement	m ³	montant TTC
		27,94 €
 Votre consommation	120 m ³	577,51 €
 Net à payer		605,45 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 22 avril 2022
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

	<ul style="list-style-type: none"> Distribution de l'eau : 33 % Collecte et traitement des eaux usées : 55 % Organismes publics : 12 %
---	--

Adresse desservie :
MME M MORANGIS 120 M3 RAD

RUE SPECIMEN 120M3
91420 MORANGIS

Date et Lieu	Signature	<p>MME M MORANGIS 120 M3 RAD RUE SPECIMEN 120M3 91420 MORANGIS</p>	<p>IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR70ZZZ236497 RUM : TIP19114098F120-013451910000000000</p> <p>Montant : 605,45 €</p> <p style="text-align: center;">TIPSEPA</p>
--------------	-----------	--	--

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

114071169237

191140002438 2998F120-01345191000000000941108 60545

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0134519-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			189,14		199,55
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	1	26,48	26,48	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France-ULG					0,0
T1 de 0 M3 à 5 M3 du 01/01/2022 au 01/01/2023	5 m³	0,0550	0,28	5,5	
T2 de 5 M3 à 120 M3 du 01/01/2022 au 01/01/2023	115 m³	1,3650	156,98	5,5	
Part Agence de L'Eau Seine-Normandie du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m³	0,0450	5,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			301,60		331,85
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Suez Eau France réseau intercommunal du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m³	0,2225	26,70	10,0	
Part SIAHMY Transport du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m³	0,4871	58,45	10,0	
Part SIAAP du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m³	0,7250	87,00	10,0	
Part territoriale Grand-Orly Seine Bièvre du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m³	1,0794	129,53	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			89,24		74,05
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m³	0,38	45,60	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			560,06		
MONTANT TVA (5.5 %)			13,00		
MONTANT TVA (10.0 %)			32,39		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					605,45
Net à payer					605,45 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site Internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098F00F120-0134519000605454N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 8000 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR072004100001039403020208 en indiquant votre référence client (98-6093073739).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 1A, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422,226,040 Euro - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR79 410034 607



service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2021

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

Grand Orly Seine Bièvre
Ville de PARAY-VIEILLE-POSTE

Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	L'essentiel de l'année	7
1.1.1	La gestion de la crise COVID	7
1.1.2	Les faits marquants 2021	9
1.1.3	Gestion de crise	10
1.2	Les chiffres clés	12
1.3	Les indicateurs de performance	13
1.3.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	14
1.3.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP	15
1.3.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E	15
1.4	Les évolutions réglementaires	16
1.5	Observatoire du gout de l'eau	18
2	 Présentation du service	19
2.1	Le contrat	21
2.2	L'inventaire du patrimoine	22
2.2.1	Les biens de retour	22
2.2.2	Les biens de reprise	25
2.3	La situation des biens et des immobilisations	26
2.3.1	La situation sur les canalisations	26
2.3.2	La situation sur les compteurs	27
3	 Qualité du service	29
3.1	Le bilan hydraulique	31
3.1.1	Les volumes mis en distribution année civile	31
3.1.2	Les volumes consommés autorisés année civile	31
3.1.3	La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)	32
3.1.4	L'ILC et rendement grenelle 2	32
3.1.5	Synthèse	33
3.2	La qualité de l'eau	35
3.2.1	La ressource	35
3.2.2	La distribution	36
3.2.3	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007	36
3.3	Le bilan d'exploitation	37
3.3.1	Les interventions sur le réseau de distribution	37
3.3.2	Les interventions en astreinte	37
3.4	Le bilan de la relation client	38
3.4.1	Le nombre de clients	38
3.4.2	Les volumes vendus	38
3.4.3	La typologie des contacts clients	38
3.4.4	Les principaux motifs de dossiers clients	39
3.4.5	L'activité de gestion clients	39
3.4.6	La relation clients	39
3.4.7	L'encaissement et le recouvrement	40
3.4.8	Le fonds de solidarité	40
3.4.9	Les dégrèvements	40
3.4.10	Le prix du service de l'eau potable	40
4	 Votre délégataire	41
4.1	Notre organisation	43
4.1.1	La Région	43

5 | Annexes 45

5.1 La facture d'eau 120 m3..... 47



Synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

1.1.1 La gestion de la crise COVID

Après une année 2020 inédite en France comme partout ailleurs dans le monde, sur le plan sanitaire, bien évidemment, mais aussi économique et social, SUEZ a continué en 2021 à accompagner tous ses clients dans la transition écologique et la résilience des territoires.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et des mesures annoncées par le gouvernement, le Groupe SUEZ a mis en place en France un **dispositif de mobilisation national** pour garantir, à la fois, la **continuité de ses activités de services** auprès de ses clients et des populations, et la protection de ses salariés. Fort de l'expérience des premières vagues de 2020, il n'a pas été nécessaire de recourir à nouveau à des plans de continuité d'activité.

Plus que jamais : protéger nos équipes et garantir la continuité de service

Comme de nombreuses entreprises essentielles à l'activité économique, SUEZ a continué à adapter ses méthodes de travail pour assurer la continuité de ses services. Pour ce faire, SUEZ a notamment mis en place un télétravail modulé selon les différentes périodes épidémiques. Pour accompagner cette organisation du travail, SUEZ a mis en place des moyens informatiques adaptés, un guide du télétravail à la disposition de ses collaborateurs en période de Covid-19 (conseils sur les gestes et posture à adopter, équilibre vie pro-perso, gestion guide sur le management à distance) et a renforcé ses formations sur les outils digitaux. Enfin, un guide des consignes de prévention Covid-19 établi en 2020 a été régulièrement mis à jour pour préciser les modalités d'application des règles sanitaires pour les métiers de l'ensemble des collaborateurs.

Une communication spécifique à la gestion de crise vers toutes les parties prenantes

Les clients particuliers ont été informés via le site www.toutsurmoneau.fr et des campagnes d'emailing pour les rassurer sur la qualité de l'eau du robinet et informer les clients les plus fragiles sur les aides financières mises en place.

Pilotage à distance des infrastructures et des services

Ces centres de pilotages intelligents qui récupèrent les données des capteurs placés sur les installations (réseau et usines) se sont révélés être des dispositifs clés pour traverser la crise sanitaire. Ils ont été un soutien pour nos collaborateurs de terrain et les garants de la continuité de service.

Une chaîne achats-logistique mobilisée

Les achats et la logistique Suez se sont mobilisés pour assurer la continuité des approvisionnements. Malgré les fermetures d'usines de fournisseurs et les perturbations du transport, la disponibilité des pièces et matières nécessaires aux interventions et au fonctionnement des installations a ainsi pu être assurée, ainsi que la distribution des équipements de protection sanitaire pour les collaborateurs.

Une digitalisation renforcée pour répondre aux demandes de nos clients consommateurs.

Les communications vers les clients ont été renforcées pour les inviter à se rendre prioritairement sur le site « Tout sur mon Eau » accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour y réaliser chaque fois que possible leurs démarches et leurs recherches d'informations. De même les clients ont été incités à privilégier le contact par mail plutôt que par téléphone.

Les clients ont plébiscité le site Tout sur mon Eau et les transactions digitales comprenant les souscriptions et résiliations d'abonnement, les déposes de relevé, les paiements par carte bancaire, les souscriptions prélèvement et mensualisation, le passage en e-facture, les demandes de contacts par formulaire email...

Innover pour se préparer aux risques à venir :

Véritables outils de protection de la santé des citoyens, le projet OBEPINE et l'offre COVID-19 City Watch proposent aux collectivités locales de mieux évaluer la circulation du virus sur leur territoire, de mieux anticiper et d'adapter les mesures sanitaires à adopter à l'échelle des quartiers.

- **Le réseau OBEPINE**

Au cours de l'année 2021 SUEZ a collaboré avec le réseau Obépine en réalisant des échantillons d'eau usées en entrée de 55 stations d'épuration exploité par le Groupe, à raison de deux fois par semaine. Cela a contribué aux indicateurs produits par le réseau Obépine auprès du Ministère de la Santé.

- **L'offre Covid-19 City Watch**

Le programme de recherche réalisé par SUEZ en 2020 a permis le développement d'un protocole performant d'analyse de l'ARN du virus SARS-CoV-2 dans les eaux usées.

Suite à cela, l'offre Covid-19 City Watch, a été développée et commercialisée tout au long de l'année 2021.

Covid-19 City Watch permet la détection de l'apparition du virus sur un territoire et le suivi de sa circulation via l'analyse des eaux usées. Ce suivi peut être réalisé au niveau des stations d'épuration, de divers points du réseau d'assainissement et de divers établissements, comme notamment les groupes scolaires.

Les prélèvements sont réalisés par les agences SUEZ et les analyses sont faites en interne par Rivages Pro Tech. Le CIRSEE apporte son expertise en épidémiologie pour interprétés les résultats transmis par la suite aux collectivités et aux ARS.

En 2021, 13 contrats Covid-19 City Watch ont été signés, représentant le suivi de plus de 2 millions de personnes en France.

1.1.2 Les faits marquants 2021

Développer nos compétences, accompagner tous les publics, sensibiliser et faire connaître nos métiers



1.1.3 Gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2021, un exercice de crise cyber a été organisé au sein de SUEZ avec la participation d'Eau France, afin de tester notre capacité à gérer ce type d'événement.

Plusieurs cellules de crise ont été activées mobilisant plus de 70 personnes pour faire face à une simulation de cyber-attaque importante et complexe avec un impact sur les installations d'eau potable et d'assainissement.

Cet exercice de grande ampleur a permis de valider l'organisation en place et aussi d'identifier des points d'amélioration pour renforcer notre résilience.

Aléas climatiques, ruptures et casses de canalisations : la continuité de service à toute épreuve



Fuites en série sur canalisation défectueuse à Yerres, nos équipes en intervention jour et nuit.



Morsang-sur-Orge, une fuite dominicale sur une canalisation de 400 mm de diamètre bloque la circulation.



Sucy-en-Brie fuite 24 mai jour férié : importante et spectaculaire fuite sur le transport d'eau potable.



BFMTV 20.35 DIRECT
ANGY LOUATAH Journaliste BFMTV Evry (Essonne)
INONDATIONS SPECTACULAIRES EN ESSONNE
Orages estivaux fortes réactivités et mise à contribution des équipes avec des phénomènes records sur Evry et Paris Vallée de la Marne notamment.









Crue de l'Yerres, mobilisation rapide des équipes assainissement 91 et 94.



Fuite d'eau marquante sur le réseau de transport à Créteil. Pas de manque d'eau grâce au maillage et interconnexion.

1.2 Les chiffres clés

	2 576 abonnés	
	376 645 m³ d'eau facturée	
	84 % de rendement du réseau de distribution	
	32,9 km de réseau de distribution d'eau potable	
	100 % de conformité sur les analyses bactériologiques	
	2,58253 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m ³	

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnés, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	7 561	7 473	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	2 578	2 576	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	32,86	32,86	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,50283	2,58253	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	-	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	80	84	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	108	108	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,23	0,23	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	7,11	6,23	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	6,83	5,99	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	3	3	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0	0	Euros par m ³ facturés	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,94	2,33	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	8	8	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	10,86	6,6	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,96	1,25	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets renforce les clauses environnementales dans les marchés publics. Tous les marchés publics devront intégrer d'ici 5 ans une clause écologique.

LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République pose le principe selon lequel, lorsqu'un contrat de la commande publique a pour objet l'exécution d'un service public, son titulaire est tenu d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité impose aux acheteurs d'indiquer dans les avis d'appel à la concurrence relatifs aux accords-cadres la quantité ou la valeur maximale des prestations qui pourront être commandées

Décret n° 2021-631 du 21 mai 2021 supprime l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives

Arrêtés du 30 mars 2021 portant approbation des cahiers des clauses administratives générales des marchés publics ont approuvé les six nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics.

ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Décret n° 2021-147 du 11/02/21 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau

Cette décret a pour but d'alléger les procédures administratives relatives au mélange de boues d'origines différentes en vue de leur valorisation agricole.

Décret n° 2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants

Ce décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues. Le ratio de mélange « structurants-boues R » évoluera selon la chronologie suivante :

- A compter du 1er janvier 2022, $R \leq 100\%$;

- A compter du 1er janvier 2024, $R \leq 80\%$;

- Au plus tard le 1er janvier 2026, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil du ratio R au vu des besoins en matières fertilisantes utilisables en agriculture biologique.

Arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement

Arrêté du 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique no 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Ces deux arrêtés modifient des éléments structurants (distance avec les riverains, organes de sécurité, distance entre les équipements, limitation des émissions de méthane dans les gaz d'effluents des systèmes d'épuration du biogaz en biométhane,...) des installations de méthanisation classées en rubrique ICPE 2781-2

Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Cet arrêté concerne les collectivités ayant un projet de méthanisation neuve et d'injection et qui n'ont pas encore signé leur contrat de vente de biométhane.

Décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

Impose la dématérialisation des Bordereaux de Suivi de Déchets Dangereux (BSDD) à compter du 1er janvier 2022. Cette dématérialisation se fera au travers de l'outil Trackdéchets développé par le Ministère de la transition écologique. L'ensemble des parties concernées par des déchets dangereux (producteurs, transporteurs, centre de traitement) devront se connecter à cet outil à partir de cette date pour déclarer et suivre ces déchets tout au long de leur vie.



Dématérialisation des demandes d'urbanisme : la Loi ELAN (Evolution du Logement et Aménagement Numérique) fixe la dématérialisation des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les communes de plus de 3500 habitants. A cet effet le Ministère de la transition écologique met en place une **PLAT**eforme de gestion des demandes d'Autorisation d'Urbanisme (**PLAT'AU**) à laquelle devront se connecter l'ensemble des acteurs concernés.

L'instruction N° DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 – Pesticides et métabolites pertinents

« relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine » est essentiellement un guide technique de gestion à l'attention des ARS. En considération de la complexité du suivi analytique, de l'appréciation de la réglementation et des enjeux sanitaires, l'identification, la recherche et la mesure de pesticides ou de ses métabolites dits « pertinents » rendent ce guide indispensable. (détail en Annexe)

1.5 Observatoire du gout de l'eau

Nombre de Goûteurs d'eau sur le territoire			
Commune	Nombre de goûteurs inscrits	Nombre de goûteurs actifs	Nombre de dégustations
PARAY VIEILLE POSTE	8	1	1



Présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	07/08/2003	06/08/2023	Affermage
Avenant n°01	01/01/2016	06/08/2023	Avenant N°1 - Baisse du prix d'achat d'eau via une convention ESP
Avenant n°02	22/05/2018	06/08/2023	Avenant N°2 - Avenant clientèle Paray-Vieille-Poste + TSMS + Transformation de la garantie en PTR

2.2 L'inventaire du patrimoine

2.2.1 Les biens de retour

- **LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	90	83	-	-	-	-	-	-	173
50-99 mm	17 540	1 678	-	-	-	-	-	-	19 218
100-199 mm	6 158	2 587	-	-	-	-	-	86	8 832
200-299 mm	3 189	-	-	-	96	-	-	-	3 285
300-499 mm	1 244	-	-	-	56	54	-	-	1 353
Total	28 221	4 348	-	-	151	54	-	86	32 861

- **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	32 862
Régularisations de plans	- 1
Situation actuelle	32 861

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Equipements de mesure de type compteur	4	4	0,0%
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	0	1	0,0%
Vannes	245	245	0,0%
Vidanges, purges, ventouses	238	238	0,0%

- **LES BRANCHEMENTS**

Les branchements	
Type branchement	2021
Branchement eau potable total	2 783

- L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2021
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	13
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	28
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	108

2.2.2 Les biens de reprise

- **LES COMPTEURS**

Le tableau suivant détaille le parc compteur par tranches de diamètres. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par diamètre			
12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
2 599	86	63	2 748

2.3 La situation des biens et des immobilisations

2.3.1 La situation sur les canalisations

- LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

PARAY-VIEILLE-POSTE

BILAN DES TRAVAUX EAU REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2021

1 - Les travaux de renouvellement du réseau

a) Garantie de continuité de service

2 vannes & accessoires de réseau ont été renouvelés (hors travaux de renforcement et renouvellement)
0 branchement isolé (hors travaux de renforcement et renouvellement)

b) Programme contractuel de renouvellement

Nom des rues	Canalisations			Accessoires*		Branchements	
	Diamètre	Linéaire renouvelé (mL)		Créés	Renouvelés	Nombre total	
		Pose	Dépose			de branchements renouvelés	de branchements supprimés
TOTAL							

2 - Les autres travaux

Nom des rues	Canalisations			Accessoires*		Branchements		
	Diamètre	Linéaire (mL)		Créés	Renouvelés	Nb total		
		Pose	Dépose			de branchements renouvelés	de branchements créés	de branchements supprimés
RUES DIVERS					2			
TOTAL					2			

* Vannes, ventouses, décharges

2.3.2 La situation sur les compteurs

- **LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2020	2021	N/N-1 (%)
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	106	67	-36,8%
- 20 à 40 mm remplacés	2	7	250,0%
- > 40 mm remplacés	7	0	-100,0%



Qualité du service

3.1 Le bilan hydraulique

3.1.1 Les volumes mis en distribution année civile

Volumes mis en distribution (m ³)	
Désignation	2021
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Total volumes eau potable importés (B)	456 304
Total volumes eau potable exportés (C)	0
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	456 304

3.1.2 Les volumes consommés autorisés année civile

Volumes consommés autorisés (m ³)	
Désignation	2021
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	381 613
- dont Volumes facturés (E')	376 645
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux...) (E'')	4 968
Volumes consommés sans comptage (F)	1 739
Volumes de service du réseau (G)	1 158
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	384 509

3.1.3 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	
Désignation	2021
Volumes mis en distribution (D)	456 304
Volumes comptabilisés (E)	381 613
Volumes consommés autorisés (H)	384 509
Pertes en réseau (D-H) = (J)	71 795
Volumes non comptés (D-E)= (K)	74 691
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	32,861
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	5,99
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	6,23

Rendement de réseau (%)	
Désignation	2021
Volumes consommés autorisés (H)	384 509
Volumes eau potable exportés (C)	0
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Volumes eau potable importés (B)	456 304
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	84

3.1.4 L'ILC et rendement grenelle 2

Performance rendement de réseau	
Désignation	2021
Volumes consommés autorisés (H)	384 509,02
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	32,9
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	32,1
Valeur du terme fixe (N)	65
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	71
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A'-A''+B)	84

3.1.5 Synthèse

Bilan des volumes distribués (m3)			
Désignation	2 019	2 020	2 021
Volumes mis en distribution (m ³) (D)	427 729	429 386	456 304
Volumes comptabilisés (m ³) (E)	344 708	344 124	381 613
Volumes consommés sans comptage (m ³) (F)	1 767	2 299	1 739
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	6,68	6,83	5,99
Rendement de réseau de distribution (%)	81	80	84

Le rendement de Paray-Vieille-Poste correspond au rendement du réseau interconnecté de la rive gauche. Malgré une légère dégradation en 2020, les performances restent bien supérieures aux attentes réglementaires rendement Grenelle 2.

3.2 La qualité de l'eau

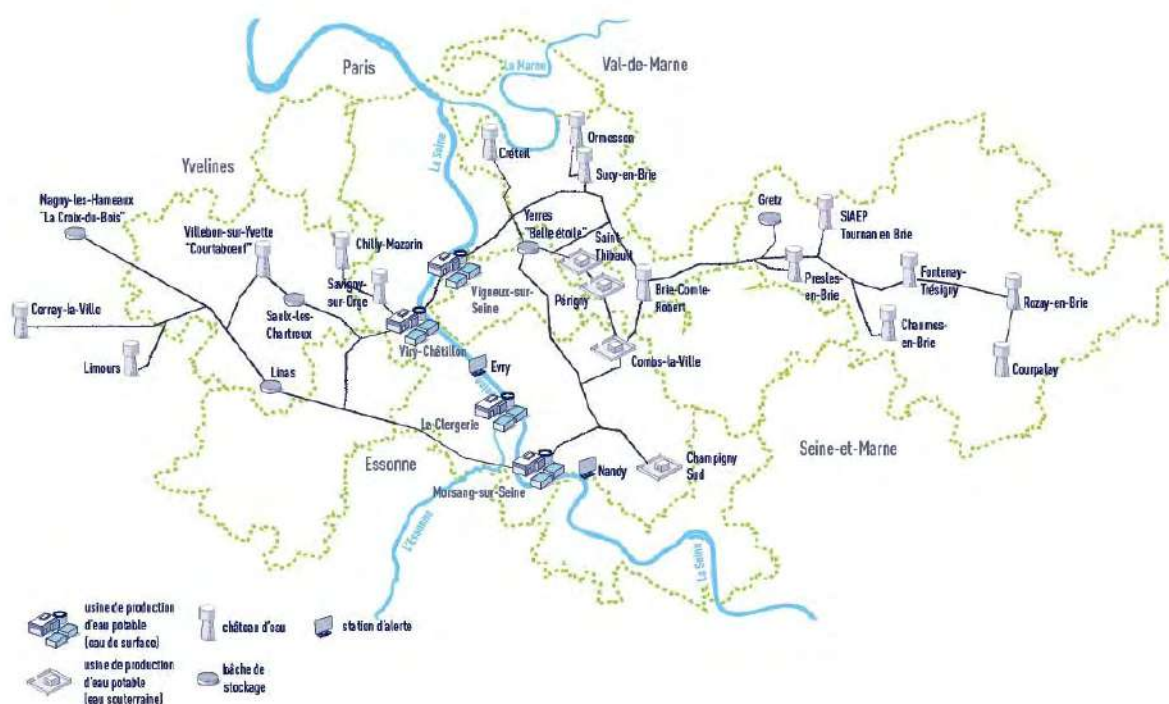
3.2.1 La ressource

• LA NATURE DES RESSOURCES UTILISEES

La distribution d'eau potable dans le sud de la région parisienne repose sur un ensemble cohérent d'infrastructures. Les interconnexions et la multiplicité des ressources mobilisables garantissent la sécurité de l'approvisionnement et permettent à SUEZ Eau France de faire face aux besoins en eau de plus d'un million d'habitants du sud de l'Île-de-France, y compris en période de sécheresse, d'inondation ou de pollutions éventuelles.

L'eau est en majeure partie prélevée dans la Seine, puis traitée sur trois usines de production : Morsang-sur-Seine, la plus importante, Vigneux-sur-Seine, la plus innovante et Viry-Châtillon. Le reste de l'eau provient d'une trentaine de forages situés pour la plupart dans la vallée de l'Yerres.

le réseau interconnecté



L'ensemble de ces productions vient alimenter plus de 4500 km de réseaux de distribution (dont 500 km de conduite de transport) desservant en eau plus d'une centaine de communes situées sur 4 départements (77, 78, 91, 94). Ce vaste **réseau interconnecté**, ces productions, ces différents réservoirs de stockage et stations de reprise sont sous le contrôle permanent 24h/24 du centre de Télécontrôle de Montgeron pour une sécurité décuplée.

L'exploitation de cet ensemble est assurée par la société **Eau du Sud Parisien**, filiale de SUEZ Eau France. Cette dernière a été la première entité nationale dans le domaine de l'Eau à obtenir la quadri certification pour le management de la qualité, de l'environnement, de la sécurité des denrées alimentaires et de l'énergie (ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO 50001).

3.2.2 La distribution

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en Distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution				
Type	Analyses	Contrôle sanitaire		
		Nbr.	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	16	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	16	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	96	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	256	0	100,0%

3.2.3 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

La performance sur la qualité de l'eau est évaluée grâce à 2 indicateurs :

Le taux de conformité microbiologique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres microbiologiques (P101.1).

Le taux de conformité physico-chimique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres physico-chimiques (P102.1).

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de la qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur et se réfèrent aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour l'établissement des indicateurs P101.1 et P102.1, ne sont pris en compte que les bulletins contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	16	0	100%
Physico-chimique	0	0	0%

* *Bulletin contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité*

VP.126 : Nombre de prélèvements en microbiologie

VP.127 : Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie

VP.128 : Nombre de prélèvements en physico-chimie

VP.129 : Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie

Conclusion sur la qualité de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre du contrat est de bonne qualité.

3.3 Le bilan d'exploitation

3.3.1 Les interventions sur le réseau de distribution

- LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION**

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2020	2021	N/N-1 (%)
Accessoires	renouvelés	0	4	0,0%
Branchements	créés	11	4	-63,6%
Branchements	renouvelés	1	1	0,0%
Branchements	supprimés	1	1	0,0%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	2	1	-50,0%
Réparations	fuite sur branchement	2	4	100,0%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	5	4	-20,0%

3.3.2 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2020	2021	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	2	9	350,0%

3.4 Le bilan de la relation client

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de clients				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	2 416	2 430	2 419	- 0,5%
Collectivités	58	58	59	1,7%
Professionnels	82	90	98	8,9%
Autres	0	0	0	0,0%
Total	2 556	2 578	2 576	- 0,1%

3.4.2 Les volumes vendus

Les volumes vendus sont les suivants :

Volumes vendus (m ³)				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Total des volumes vendus	337 167	338 911	376 645	11,1%

3.4.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	989
Courrier	113
Internet	650
Visite en agence	1
Total	1 753

3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	869	9
Facturation	75	75
Règlement/Encaissement	114	15
Prestation et travaux	3	0
Information	615	-
Dépose d'index	40	0
Technique eau	37	27
Total	1 753	126

3.4.5 L'activité de gestion clients

Activité de gestion			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés mensualisés	1 223	1 253	2,5%
Nombre d'abonnés prélevés	459	492	7,2%
Nombre d'échéanciers	18	51	183,3%

3.4.6 La relation clients

La relation clients			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Taux de prise d'appel au CRC	77,7	80,8	4,0%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Nombre de réclamations écrites FP2E	28	17	- 39,3%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	10,9	6,6	- 39,2%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	8	8	0,0%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100	100	0,0%

3.4.7 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	14,93	15,65	4,8%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	28 798,68	34 979,18	21,5%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	0,96	1,25	30,2%

3.4.8 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	3	3	0,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	3	2	- 33,3%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	193,82	150,29	- 22,5%
Montant Total HT "solidarité"	193,82	150,29	- 22,5%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

3.4.9 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	6	14	133,3%
Volumes dégrévés (m ³)	5 213	5 324	2,1%

3.4.10 Le prix du service de l'eau potable

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

La facture type 120 m³ de votre contrat est fournie en annexe de ce rapport.



| Votre délégataire

4.1 Notre organisation

4.1.1 La Région

Agence Est Île-de-France



Harold DE JACQUELOT
Directeur d'agence
Territoriale

harold.dejacquetot
@idsuez.com



Eliane ABITBOL
Assistante

eliane.abitbol
@idsuez.com



Maud MENARD
Responsable commercial

maud.mernard
@idsuez.com



Abdelatif BELKHADIR
Responsable
travaux

abdelatif.belkhadir
@idsuez.com

Centre de services Montgeron



Nicolas HARKABUS
Directeur d'agence adjoint

nicolas.harkabus
@idsuez.com



Frédérique MERLIN
Responsable exploitation
réseaux assainissement

frédérique.merlin
@idsuez.com



Alexandre MOUCO
Responsable exploitation
réseaux eau

alexandre.mouco
@idsuez.com



Yoann WEYANT
Responsable usines

yoann.weyant
@idsuez.com



Annexes

5.1 La facture d'eau 120 m³



réf. client : 98-9650074335
 identifiant* : 7398
 facture n° : F120-0129772

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h
 à 19h et le samedi de 8h à 13h
 0977 408 408
- urgence 24h/24
 0977 401 142
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 50001
 36400 LA CHATRE
- www.toutsurmoneau.fr/acceo

Gestion des Eaux Usées et Pluviales Du Lundi
 au Vendredi : 8h30/12h-13h30/17h
 Établissement public territorial, Grand-Orly
 Seine Bièvre
 Bâtiment Askia
 11 avenue Henri Farman
 BP 748, 94 398 Orly Aéroport Cedex
 01.78.18.22.24

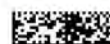
message personnel

Les accueils sont ouverts sur RDV dans le strict respect des
 précautions sanitaires.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



PARAY VIEILLE POSTE 120 M3 RAD
 RUE SPECIMEN 120M3
 91550 PARAY VIEILLE POSTE

Service de l'Eau de PARAY VIEILLE POSTE

SPECIMEN 120 M3

25 Février 2022

	m ³	montant TTC
Votre abonnement		61,19 €
Votre consommation	120 m ³	544,04 €

Net à payer

605,23 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 28 février 2022
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 400 € sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.
 Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 PARAY VIEILLE POSTE 120 M3 RAD
 RUE SPECIMEN 120M3
 91550 PARAY VIEILLE POSTE

Date et Lieu

Signature

PARAY VIEILLE POSTE 120 M3
 RAD
 RUE SPECIMEN 120M3
 91550 PARAY VIEILLE POSTE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19114098F120-01297721000000000

Montant : 605,23 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

114021003672

191140002438 1098F120-01297721000000000935108 60523

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			246,70		260,27
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	4	14,50	58,00	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	1,5275	183,30	5,5	
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,0450	5,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			246,28		270,91
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Syndicat de l'Orge Transport du 01/01/2022 au 31/01/2022	10,20 m ³	0,3098	3,16	10,0	
Part Syndicat de l'Orge Transport du 01/02/2022 au 01/01/2023	109,80 m ³	0,3098	34,02	10,0	
Part Syndicat de l'Orge Epuration du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,7250	87,00	10,0	
Part territoriale Grand Orly Seine Bièvre du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	1,0175	122,10	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,24		74,05
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,38	45,60	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			562,22		
MONTANT TVA (5.5 %)			16,16		
MONTANT TVA (10.0 %)			26,85		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					605,23
Net à payer					605,23 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL098FOOF120-0129722000605234N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR072004100001039403020208 en indiquant votre référence client (98-9650074335).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2021

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

Grand Orly Seine Bièvre
Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE

Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	L'essentiel de l'année	7
1.1.1	La gestion de la crise COVID	7
1.1.2	Les faits marquants 2021	9
1.1.3	Gestion de crise	10
1.2	Les chiffres clés	13
1.3	Les indicateurs de performance	14
1.3.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	15
1.3.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP	16
1.3.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E	16
1.4	Les évolutions réglementaires	17
1.5	Observatoire du goût de l'eau	19
2	 Présentation du service	21
2.1	Le contrat	23
2.2	L'inventaire du patrimoine	24
2.2.1	Les biens de retour	24
2.2.2	Les biens de reprise	25
2.3	La situation des biens et des immobilisations	27
2.3.1	La situation sur les canalisations	27
2.3.2	La situation sur les compteurs	28
3	 Qualité du service	29
3.1	Le bilan hydraulique	31
3.1.1	Les volumes mis en distribution année civile	31
3.1.2	Les volumes consommés autorisés année civile	31
3.1.3	La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)	32
3.1.4	L'ILC et rendement grenelle 2	32
3.1.5	Synthèse	33
3.2	La qualité de l'eau	34
3.2.1	La ressource	34
3.2.2	La distribution	35
3.2.3	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007	35
3.3	Le bilan d'exploitation	36
3.3.1	Les interventions sur le réseau de distribution	36
3.3.2	La recherche des fuites	36
3.3.3	Les interventions en astreinte	36
3.4	Le bilan de la relation client	37
3.4.1	Le nombre de clients	37
3.4.2	Les volumes vendus	37
3.4.3	La typologie des contacts clients	37
3.4.4	Les principaux motifs de dossiers clients	38
3.4.5	L'activité de gestion clients	38
3.4.6	La relation clients	38
3.4.7	L'encaissement et le recouvrement	39
3.4.8	Le fonds de solidarité	39
3.4.9	Les dégrèvements	39
3.4.10	Le prix du service de l'eau potable	39
4	 Votre délégataire	41
4.1	Notre organisation	43
4.1.1	La Région	43

5 | Annexes 45

5.1 La facture d'eau 120 m³ 47



Synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

1.1.1 La gestion de la crise COVID

Après une année 2020 inédite en France comme partout ailleurs dans le monde, sur le plan sanitaire, bien évidemment, mais aussi économique et social, SUEZ a continué en 2021 à accompagner tous ses clients dans la transition écologique et la résilience des territoires.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et des mesures annoncées par le gouvernement, le Groupe SUEZ a mis en place en France un **dispositif de mobilisation national** pour garantir, à la fois, la **continuité de ses activités de services** auprès de ses clients et des populations, et la protection de ses salariés. Fort de l'expérience des premières vagues de 2020, il n'a pas été nécessaire de recourir à nouveau à des plans de continuité d'activité.

Plus que jamais : protéger nos équipes et garantir la continuité de service

Comme de nombreuses entreprises essentielles à l'activité économique, SUEZ a continué à adapter ses méthodes de travail pour assurer la continuité de ses services. Pour ce faire, SUEZ a notamment mis en place un télétravail modulé selon les différentes périodes épidémiques. Pour accompagner cette organisation du travail, SUEZ a mis en place des moyens informatiques adaptés, un guide du télétravail à la disposition de ses collaborateurs en période de Covid-19 (conseils sur les gestes et posture à adopter, équilibre vie pro-perso, gestion guide sur le management à distance) et a renforcé ses formations sur les outils digitaux. Enfin, un guide des consignes de prévention Covid-19 établi en 2020 a été régulièrement mis à jour pour préciser les modalités d'application des règles sanitaires pour les métiers de l'ensemble des collaborateurs.

Une communication spécifique à la gestion de crise vers toutes les parties prenantes

Les clients particuliers ont été informés via le site www.toutsurmoneau.fr et des campagnes d'emailing pour les rassurer sur la qualité de l'eau du robinet et informer les clients les plus fragiles sur les aides financières mises en place.

Pilotage à distance des infrastructures et des services

Ces centres de pilotages intelligents qui récupèrent les données des capteurs placés sur les installations (réseau et usines) se sont révélés être des dispositifs clés pour traverser la crise sanitaire. Ils ont été un soutien pour nos collaborateurs de terrain et les garants de la continuité de service.

Une chaîne achats-logistique mobilisée

Les achats et la logistique Suez se sont mobilisés pour assurer la continuité des approvisionnements. Malgré les fermetures d'usines de fournisseurs et les perturbations du transport, la disponibilité des pièces et matières nécessaires aux interventions et au fonctionnement des installations a ainsi pu être assurée, ainsi que la distribution des équipements de protection sanitaire pour les collaborateurs.

Une digitalisation renforcée pour répondre aux demandes de nos clients consommateurs.

Les communications vers les clients ont été renforcées pour les inviter à se rendre prioritairement sur le site « Tout sur mon Eau » accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour y réaliser chaque fois que possible leurs démarches et leurs recherches d'informations. De même les clients ont été incités à privilégier le contact par mail plutôt que par téléphone.

Les clients ont plébiscité le site Tout sur mon Eau et les transactions digitales comprenant les souscriptions et résiliations d'abonnement, les déposes de relevé, les paiements par carte bancaire, les souscriptions prélèvement et mensualisation, le passage en e-facture, les demandes de contacts par formulaire email...

Innover pour se préparer aux risques à venir :

Véritables outils de protection de la santé des citoyens, le projet OBEPINE et l'offre COVID-19 City Watch proposent aux collectivités locales de mieux évaluer la circulation du virus sur leur territoire, de mieux anticiper et d'adapter les mesures sanitaires à adopter à l'échelle des quartiers.

- **Le réseau OBEPINE**

Au cours de l'année 2021 SUEZ a collaboré avec le réseau Obépine en réalisant des échantillons d'eau usées en entrée de 55 stations d'épuration exploité par le Groupe, à raison de deux fois par semaine. Cela a contribué aux indicateurs produits par le réseau Obépine auprès du Ministère de la Santé.

- **L'offre Covid-19 City Watch**

Le programme de recherche réalisé par SUEZ en 2020 a permis le développement d'un protocole performant d'analyse de l'ARN du virus SARS-CoV-2 dans les eaux usées.

Suite à cela, l'offre Covid-19 City Watch, a été développée et commercialisée tout au long de l'année 2021.

Covid-19 City Watch permet la détection de l'apparition du virus sur un territoire et le suivi de sa circulation via l'analyse des eaux usées. Ce suivi peut être réalisé au niveau des stations d'épuration, de divers points du réseau d'assainissement et de divers établissements, comme notamment les groupes scolaires.

Les prélèvements sont réalisés par les agences SUEZ et les analyses sont faites en interne par Rivages Pro Tech. Le CIRSEE apporte son expertise en épidémiologie pour interprétés les résultats transmis par la suite aux collectivités et aux ARS.

En 2021, 13 contrats Covid-19 City Watch ont été signés, représentant le suivi de plus de 2 millions de personnes en France.

1.1.2 Les faits marquants 2021

Développer nos compétences, accompagner tous les publics, sensibiliser et faire connaître nos métiers



1.1.3 Gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2021, un exercice de crise cyber a été organisé au sein de SUEZ avec la participation d'Eau France, afin de tester notre capacité à gérer ce type d'événement.

Plusieurs cellules de crise ont été activées mobilisant plus de 70 personnes pour faire face à une simulation de cyber-attaque importante et complexe avec un impact sur les installations d'eau potable et d'assainissement.

Cet exercice de grande ampleur a permis de valider l'organisation en place et aussi d'identifier des points d'amélioration pour renforcer notre résilience.

Aléas climatiques, ruptures et casses de canalisations : la continuité de service à toute épreuve



Fuites en série sur canalisation défectueuse à Yerres, nos équipes en intervention jour et nuit.



Morsang-sur-Orge, une fuite dominicale sur une canalisation de 400 mm de diamètre bloque la circulation.



Sucy-en-Brie fuite 24 mai jour férié : importante et spectaculaire fuite sur le transport d'eau potable.



BFM TV. 20.35 DIRECT

ANGY LOUATAH Journaliste BFMTV Evry (Essonne)

INONDATIONS SPECTACULAIRES EN ESSONNE

Orages estivaux fortes réactivités et mise à contribution des équipes avec des phénomènes records sur Évry et Paris Vallée de la Marne notamment.









Crue de l'Yerres, mobilisation rapide des équipes assainissement 91 et 94.



Fuite d'eau marquante sur le réseau de transport à Créteil. Pas de manque d'eau grâce au maillage et interconnexion.

1.2 Les chiffres clés

	9 884 abonnés	
	1 752 936 m ³ d'eau facturée	
	84 % de rendement du réseau de distribution	
	105 km de réseau de distribution d'eau potable	
	100 % de conformité sur les analyses bactériologiques	
	2,6819 € TTC/m ³ sur la base de la facture 120 m ³	

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnés, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	36 978	36 677	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	9 866	9 884	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	105	105,01	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,58725	2,6819	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	-	-	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	80,93	84,27	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,73	0,58	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	10,67	8,99	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	10,44	8,75	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	5	8	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0	0	Euros par m ³ facturés	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,53	1,01	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	8	8	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	12,06	12,04	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,52	1,61	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets renforce les clauses environnementales dans les marchés publics. Tous les marchés publics devront intégrer d'ici 5 ans une clause écologique.

LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République pose le principe selon lequel, lorsqu'un contrat de la commande publique a pour objet l'exécution d'un service public, son titulaire est tenu d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité impose aux acheteurs d'indiquer dans les avis d'appel à la concurrence relatifs aux accords-cadres la quantité ou la valeur maximale des prestations qui pourront être commandées

Décret n° 2021-631 du 21 mai 2021 supprime l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives

Arrêtés du 30 mars 2021 portant approbation des cahiers des clauses administratives générales des marchés publics ont approuvé les six nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics.

ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Décret n° 2021-147 du 11/02/21 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau

Cette décret a pour but d'alléger les procédures administratives relatives au mélange de boues d'origines différentes en vue de leur valorisation agricole.

Décret n° 2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants

Ce décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues. Le ratio de mélange « structurants-boues R » évoluera selon la chronologie suivante :

- A compter du 1er janvier 2022, $R \leq 100\%$;

- A compter du 1er janvier 2024, $R \leq 80\%$;

- Au plus tard le 1er janvier 2026, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil du ratio R au vu des besoins en matières fertilisantes utilisables en agriculture biologique.

Arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement

Arrêté du 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique no 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Ces deux arrêtés modifient des éléments structurants (distance avec les riverains, organes de sécurité, distance entre les équipements, limitation des émissions de méthane dans les gaz d'effluents des systèmes d'épuration du biogaz en biométhane,...) des installations de méthanisation classées en rubrique ICPE 2781-2

Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Cet arrêté concerne les collectivités ayant un projet de méthanisation neuve et d'injection et qui n'ont pas encore signé leur contrat de vente de biométhane.

Décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

Impose la dématérialisation des Bordereaux de Suivi de Déchets Dangereux (BSDD) à compter du 1er janvier 2022. Cette dématérialisation se fera au travers de l'outil Trackdéchets développé par le Ministère de la transition écologique. L'ensemble des parties concernées par des déchets dangereux (producteurs, transporteurs, centre de traitement) devront se connecter à cet outil à partir de cette date pour déclarer et suivre ces déchets tout au long de leur vie.



Dématérialisation des demandes d'urbanisme : la Loi ELAN (Evolution du Logement et Aménagement Numérique) fixe la dématérialisation des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les communes de plus de 3500 habitants. A cet effet le Ministère de la transition écologique met en place une **PLAT**eforme de gestion des demandes d'Autorisation d'Urbanisme (**PLAT'AU**) à laquelle devront se connecter l'ensemble des acteurs concernés.

L'instruction N° DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 – Pesticides et métabolites pertinents

« relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine » est essentiellement un guide technique de gestion à l'attention des ARS. En considération de la complexité du suivi analytique, de l'appréciation de la réglementation et des enjeux sanitaires, l'identification, la recherche et la mesure de pesticides ou de ses métabolites dits « pertinents » rendent ce guide indispensable. (détail en Annexe)

1.5 Observatoire du goût de l'eau

Le réseau des gouteurs d'eau est très actif sur la commune, 10 gouteurs ont réalisé 1117 dégustations.

Nombre de Goûteurs d'eau sur le territoire			
Commune	Nombre de goûteurs inscrits	Nombre de goûteurs actifs	Nombre de dégustations
SAVIGNY SUR ORGE	35	10	1117



Présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/2005	31/12/2024	Affermage
Avenant n°01	26/09/2005	31/12/2024	A) Evolution du tarif de base B) Révision des prix du bordereau de travaux C) Réhabilitation des branchements Plomb
Avenant n°02	01/01/2016	31/12/2024	Avenant 2 - Baisse de prix d'achat d'eau via convention ESP de 20 ans

2.2 L'inventaire du patrimoine

2.2.1 Les biens de retour

- **LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	506	9	-	-	-	-	-	-	515
50-99 mm	58 993	12 451	-	-	-	-	-	4	71 447
100-199 mm	17 723	7 165	2 113	876	41	-	-	-	27 917
200-299 mm	4 236	-	-	259	41	-	-	-	4 536
300-499 mm	549	-	-	-	3	-	-	-	552
Inconnu	-	-	-	-	-	-	-	38	38
Total	82 007	19 624	2 113	1 135	85	-	-	42	105 005

- **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	104 996
Renouvellements dépose	485
Renouvellements pose	497
Régularisations de plans	-3
Situation actuelle	105 005

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau						
Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Vannes	723	726	728	733	733	0,0%
Vidanges, purges, ventouses	678	682	683	690	690	0,0%

- **LES BRANCHEMENTS**

Les branchements	
Type branchement	2021
Branchement eau potable total	10 167

2.2.2 Les biens de reprise

- **LES COMPTEURS**

Le tableau suivant détaille le parc compteur par tranches de diamètres. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par diamètre			
12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
9 656	520	42	10 218

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2021
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	110

2.3 La situation des biens et des immobilisations

2.3.1 La situation sur les canalisations

• LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

SAVIGNY-SUR-ORGE

BILAN DES TRAVAUX EAU REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2021

1 - Les travaux de renouvellement du réseau

a) Garantie de continuité de service

4 vannes & accessoires de réseau ont été renouvelés (hors travaux de renforcement et renouvellement)
5 branchements isolés (hors travaux de renforcement et renouvellement)

b) Programme contractuel de renouvellement

Nom des rues	Canalisations			Accessoires*			Branchements	
	Diamètre	Linéaire renouvelé (mL)		Créés	Renouvelés	Supprimés	Nombre total	
		Pose	Dépose				de branchements renouvelés	de branchements supprimés
Parc des Marronniers	63	155	155		1			
Rue Diderot	125	342	330	1	2		2	
TOTAL		497	485	1	3	0	2	0

2 - Les travaux neufs contractuels

Nom des rues	Canalisations			Accessoires*			Branchements		
	Diamètre	Linéaire (mL)		Créés	Renouvelés	Supprimés	Nb total		
		Pose	Dépose				de branchements renouvelés	de branchements créés	de branchements supprimés
TOTAL									

3 - Les autres travaux

Nom des rues	Canalisations			Accessoires*			Branchements		
	Diamètre	Linéaire (mL)		Créés	Renouvelés	Supprimés	Nb total		
		Pose	Dépose				de branchements renouvelés	de branchements créés	de branchements supprimés
RUES DIVERSES					4		5		
TOTAL					4		5		

* Vannes, ventouses, décharges

2.3.2 La situation sur les compteurs

- **LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2020	2021	N/N-1 (%)
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	576	364	-36,8%
- 20 à 40 mm remplacés	8	67	737,5%
- > 40 mm remplacés	1	6	500,0%



Qualité du service

3.1 Le bilan hydraulique

3.1.1 Les volumes mis en distribution année civile

Volumes mis en distribution (m ³)	
Désignation	2021
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Total volumes eau potable importés (B)	2 130 960
Total volumes eau potable exportés (C)	0
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	2 130 960

3.1.2 Les volumes consommés autorisés année civile

Volumes consommés autorisés (m ³)	
Désignation	2021
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	1 786 506
- dont Volumes facturés (E')	1 752 936
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux...) (E'')	33 570
Volumes consommés sans comptage (F)	3 761
Volumes de service du réseau (G)	5 406
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	1 795 673

3.1.3 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	
Désignation	2021
Volumes mis en distribution (D)	2 130 960
Volumes comptabilisés (E)	1 786 506
Volumes consommés autorisés (H)	1 795 673
Pertes en réseau (D-H) = (J)	335 287
Volumes non comptés (D-E)= (K)	344 454
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	105,005
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	8,75
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	8,99

Rendement de réseau (%)	
Désignation	2021
Volumes consommés autorisés (H)	1 795 673
Volumes eau potable exportés (C)	0
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Volumes eau potable importés (B)	2 130 960
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	84

3.1.4 L'ILC et rendement grenelle 2

Performance rendement de réseau	
Désignation	2021
Volumes consommés autorisés (H)	1 795 673,09
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	105
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	46,9
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	74
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A'-A''+B)	84

3.1.5 Synthèse

Bilan des volumes distribués (m3)			
Désignation	2 019	2 020	2 021
Volumes mis en distribution (m ³) (D)	2 064 427	2 096 911	2 130 960
Volumes comptabilisés (m ³) (E)	1 668 522	1 688 026	1 786 506
Volumes consommés sans comptage (m ³) (F)	3 733	3 733	3 761
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	10,11	10,44	8,75
Rendement de réseau de distribution (%)	81	80	84

Le rendement de Savigny-sur-Orge correspond au rendement du réseau interconnecté de la rive gauche. Les performances restent bien supérieures aux attentes réglementaires fixées par le Grenelle 2.

3.2 La qualité de l'eau

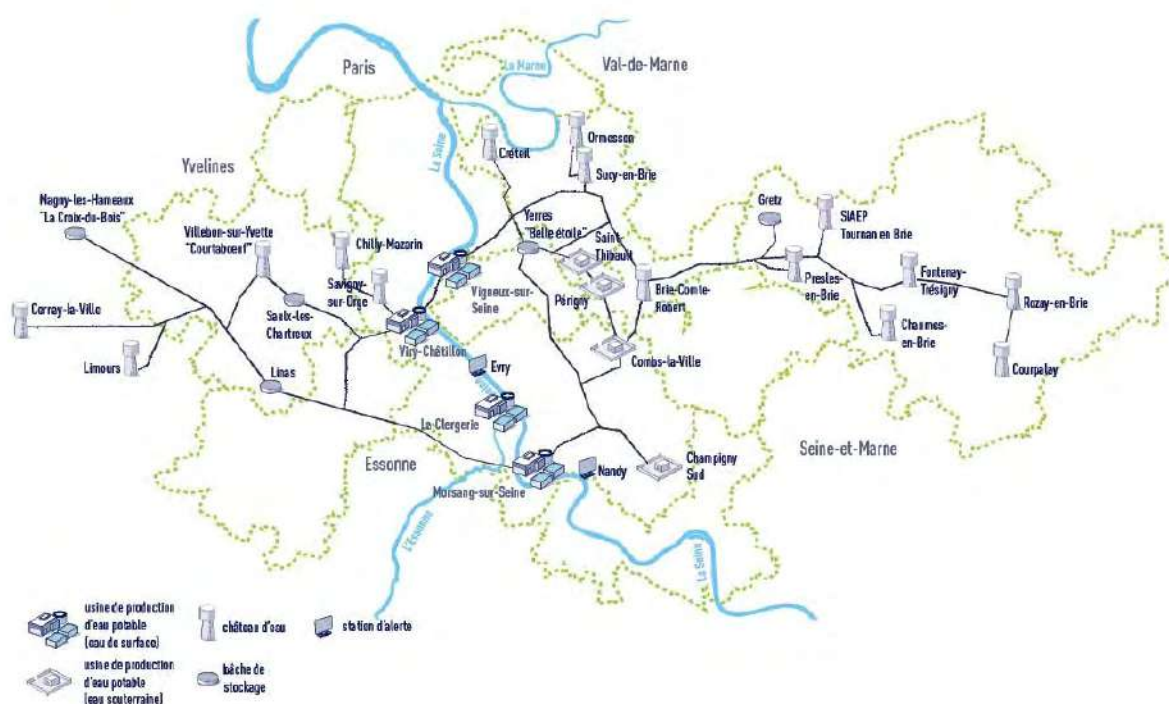
3.2.1 La ressource

• LA NATURE DES RESSOURCES UTILISEES

La distribution d'eau potable dans le sud de la région parisienne repose sur un ensemble cohérent d'infrastructures. Les interconnexions et la multiplicité des ressources mobilisables garantissent la sécurité de l'approvisionnement et permettent à SUEZ Eau France de faire face aux besoins en eau de plus d'un million d'habitants du sud de l'Île-de-France, y compris en période de sécheresse, d'inondation ou de pollutions éventuelles.

L'eau est en majeure partie prélevée dans la Seine, puis traitée sur trois usines de production : Morsang-sur-Seine, la plus importante, Vigneux-sur-Seine, la plus innovante et Viry-Châtillon. Le reste de l'eau provient d'une trentaine de forages situés pour la plupart dans la vallée de l'Yerres.

le réseau interconnecté



L'ensemble de ces productions vient alimenter plus de 4500 km de réseaux de distribution (dont 500 km de conduite de transport) desservant en eau plus d'une centaine de communes situées sur 4 départements (77, 78, 91, 94). Ce vaste **réseau interconnecté**, ces productions, ces différents réservoirs de stockage et stations de reprise sont sous le contrôle permanent 24h/24 du centre de Télécontrôle de Montgeron pour une sécurité décuplée.

L'exploitation de cet ensemble est assurée par la société **Eau du Sud Parisien**, filiale de SUEZ Eau France. Cette dernière a été la première entité nationale dans le domaine de l'Eau à obtenir la quadri certification pour le management de la qualité, de l'environnement, de la sécurité des denrées alimentaires et de l'énergie (ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO 50001).

3.2.2 La distribution

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en Distribution sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en distribution							
Type	Analyses	Contrôle sanitaire			Surveillance		
		Nbr.	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	64	0	100,0%	18	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	64	0	100,0%	18	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	384	0	100,0%	54	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	1 024	0	100,0%	121	0	100,0%

3.2.3 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

La performance sur la qualité de l'eau est évaluée grâce à 2 indicateurs :

Le taux de conformité microbiologique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres microbiologiques (P101.1).

Le taux de conformité physico-chimique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres physico-chimiques (P102.1).

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de la qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur et se réfèrent aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour l'établissement des indicateurs P101.1 et P102.1, ne sont pris en compte que les bulletins contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	64	0	100%
Physico-chimique	0	0	0%

* *Bulletin contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité*

VP.126 : Nombre de prélèvements en microbiologie

VP.127 : Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie

VP.128 : Nombre de prélèvements en physico-chimie

VP.129 : Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie

Conclusion sur la qualité de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre du contrat est de bonne qualité.

3.3 Le bilan d'exploitation

3.3.1 Les interventions sur le réseau de distribution

• LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2020	2021	N/N-1 (%)
Accessoires	créés	0	2	0,0%
Accessoires	renouvelés	0	4	0,0%
Accessoires	supprimés	0	1	0,0%
Branchements	créés	24	26	8,3%
Branchements	renouvelés	23	10	-56,5%
Branchements	supprimés	1	2	100,0%
Eléments de réseau	mis à niveau	3	13	333,3%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	2	1	-50,0%
Réparations	fuite sur branchement	26	7	-73,1%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	15	7	-53,3%

3.3.2 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite

La recherche des fuites		
Désignation	2020	2021
Linéaire de réseau ausculté (ml)	3 254	723

3.3.3 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2020	2021	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	32	33	3,1%

3.4 Le bilan de la relation client

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de clients				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	9 439	9 479	9 453	- 0,3%
Collectivités	129	129	128	- 0,8%
Professionnels	252	254	299	17,7%
Autres	0	4	4	0,0%
Total	9 820	9 866	9 884	0,2%

3.4.2 Les volumes vendus

Les volumes vendus sont les suivants :

Volumes vendus (m ³)				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Total des volumes vendus	1 645 401	1 659 908	1 752 936	5,6%

3.4.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	3 797
Courrier	507
Internet	2 739
Visite en agence	6
Total	7 049

3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	3 557	24
Facturation	354	353
Règlement/Encaissement	395	77
Prestation et travaux	14	0
Information	2 355	-
Dépose d'index	189	0
Technique eau	185	161
Total	7 049	615

3.4.5 L'activité de gestion clients

Activité de gestion			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés mensualisés	4 833	5 055	4,6%
Nombre d'abonnés prélevés	1 931	1 903	-1,5%
Nombre d'échéanciers	39	91	133,3%

3.4.6 La relation clients

La relation clients			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Taux de prise d'appel au CRC	77,7	80,8	4,0%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Nombre de réclamations écrites FP2E	119	119	0,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	12,1	12	- 0,2%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	8	8	0,0%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100	100	0,0%

3.4.7 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	29,15	19,17	- 34,2%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	158 203,47	178 304,22	12,7%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,52	1,61	5,9%

3.4.8 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	5	8	60,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	4	6	50,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	246,84	209,31	- 15,2%
Montant Total HT "solidarité"	246,84	209,31	- 15,2%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

3.4.9 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	25	62	148,0%
Volumes dégrévés (m ³)	28 118	22 710	- 19,2%

3.4.10 Le prix du service de l'eau potable

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

La facture type 120 m³ de votre contrat est fournie en annexe de ce rapport.



Votre délégataire

4.1 Notre organisation

4.1.1 La Région

Agence Est Île-de-France



Harold DE JACQUELOT
Directeur d'agence
Territoriale

harold.dejacquetot
@idsuez.com



Eliane ABITBOL
Assistante

eliane.abitbol
@idsuez.com



Maud MENARD
Responsable commercial

maud.mernard
@idsuez.com



Abdellatif BELKHADIR
Responsable
travaux

abdellatif.belkhadir
@idsuez.com

Centre de services Montgeron



Nicolas HARKABUS
Directeur d'agence adjoint

nicolas.harkabus
@idsuez.com



Frédérique MERLIN
Responsable exploitation
réseaux assainissement

frédérique.merlin
@idsuez.com



Alexandre MOUCO
Responsable exploitation
réseaux eau

alexandre.mouco
@idsuez.com



Yoann WEYANT
Responsable usines

yoann.weyant
@idsuez.com



Annexes

5.1 La facture d'eau 120 m³



réf. client : 98-5737158403
 identifiant * : 7851
 facture n° : F120-0131903

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h
 à 19h et le samedi de 8h à 13h
 0977 408 408
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24
 0977 401 142
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 50001
 36400 LA CHATRE
www.toutsurmoneau.fr/acce

Gestion des Eaux Usées et Pluviales Du Lundi
 au Vendredi : 8h30/12h-13h30/17h
 Établissement public territorial, Grand-Orly
 Seine Bièvre
 Bâtiment Askia
 11 avenue Henri Farman
 BP 748, 94 398 Orly Aéroport Cedex
 01.78.18.22.24

message personnel

Les accueils sont ouverts sur RDV dans le strict respect des
 précautions sanitaires.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M SAVIGNY SUR ORGE 120 M3 RAD ORG
 RUE SPECIMEN 120M3
 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Service de l'Eau de SAVIGNY SUR ORGE

SPECIMEN 120 M3 17 Mars 2022

	m ³	montant TTC
Votre abonnement		37,60 €
Votre consommation	120 m ³	529,42 €

Net à payer 567,02 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 18 mars 2022
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M SAVIGNY SUR ORGE 120 M3
 RAD ORG RUE SPECIMEN 120M3
 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Date et Lieu

Signature

MME M SAVIGNY SUR ORGE 120
 M3 RAD ORG
 RUE SPECIMEN 120M3
 91600 SAVIGNY SUR ORGE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ36497
 RUM : TIP19114098F120-01319031000000000

Montant : 567,02 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

114037669507

191140002438 5598F120-01319031000000000955108 56702

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			258,01		272,20
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2022 au 31/01/2022	0,34	8,91	3,02	5,5	
Part Suez Eau France du 01/02/2022 au 01/01/2023	3,66	8,91	32,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France					0,0
du 01/01/2022 au 31/01/2022	10,20 m ³	1,8081	18,44	5,5	
du 01/02/2022 au 01/01/2023	109,80 m ³	1,8081	198,53	5,5	
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,0450	5,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			200,70		220,77
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Syndicat de l'Orge Transport du 01/01/2022 au 31/01/2022	10,20 m ³	0,3098	3,16	10,0	
Part Syndicat de l'Orge Transport du 01/02/2022 au 01/01/2023	109,80 m ³	0,3098	34,02	10,0	
Part Syndicat de l'Orge Epuration du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,7250	87,00	10,0	
Part Territoriale Grand Orly Seine Bièvre du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,6377	76,52	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,24		74,05
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,38	45,60	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			527,95		
MONTANT TVA (5.5 %)			16,78		
MONTANT TVA (10.0 %)			22,29		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					567,02
Net à payer					567,02 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TRELO98F00F120-0131903000567024N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98-5737156403).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-3928274562
 identifiant * : 9070
 facture n° : F120-0131907

contacts



www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone



Service client du lundi au vendredi de 8h
 à 19h et le samedi de 8h à 13h

0977 408 408
APPEL NON SURTAXÉ



urgence 24h/24

0977 401 142
APPEL NON SURTAXÉ



SUEZ Eau France - service client



TSA 50001

36400 LA CHATRE



www.toutsurmoneau.fr/acceo

Gestion des Eaux Usées et Pluviales Du Lundi
 au Vendredi : 8h30/12h-13h30/17h

Établissement public territorial, Grand-Orly
 Seine Bièvre

Bâtiment Askia



11 avenue Henri Farman

BP 748, 94 398 Orly Aéroport Cedex



01.78.18.22.24

message personnel

Les accueils sont ouverts sur RDV dans le strict respect des
 précautions sanitaires.

Vous pouvez consulter votre règlement de service pour
 l'assainissement du SIA/IVY, sur www.toutsurmoneau.fr ou
 sur www.siahvy.org

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



SAVIGNY SUR ORGE 120 M3 RAD YVETTE
 RUE SPECIMEN 120M3
 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Service de l'Eau de SAVIGNY SUR ORGE

SPECIMEN 120 M3

17 Mars 2022

	m ³	montant TTC
Votre abonnement		37,60 €
Votre consommation	120 m ³	582,19 €

Net à payer

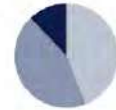
619,79 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 18 mars 2022

Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Distribution de l'eau :	44 %
Collecte et traitement des eaux usées :	44 %
Organismes publics :	12 %

Adresse desservie :
 SAVIGNY SUR ORGE 120 M3 RAD
 YVETTE

RUE SPECIMEN 120M3
 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Date et Lieu

Signature

SAVIGNY SUR ORGE 120 M3 RAD
 YVETTE
 RUE SPECIMEN 120M3
 91600 SAVIGNY SUR ORGE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ36497
 RUM : TIP19114008F120-01319071000000000

Montant : 619,79 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

■ Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

114037656921

191140002438 0398F120-01319071000000000967108 61979

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			258,01		272,20
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2022 au 31/01/2022	0,34	8,91	3,02	5,5	
Part Suez Eau France du 01/02/2022 au 01/01/2023	3,66	8,91	32,62	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
du 01/01/2022 au 31/01/2022	10,20 m ³	1,8081	18,44	5,5	
du 01/02/2022 au 01/01/2023	109,80 m ³	1,8081	198,53	5,5	
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,0450	5,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			248,67		273,54
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Suez Eau France réseau intercommunal du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,2225	26,70	10,0	
Part SIAHYV Transport du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,4871	58,45	10,0	
Part SIAAP du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,7250	87,00	10,0	
Part Territoriale Grand Orly Seine Bièvre du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,6377	76,52	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,24		74,05
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,38	45,60	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			575,92		
MONTANT TVA (5,5 %)			16,78		
MONTANT TVA (10,0 %)			27,09		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					619,79
Net à payer					619,79 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098F00F120-0131907000619794N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98-3928274562).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2021

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

Grand Orly Seine Bièvre
Ville de VALENTON

Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	L'essentiel de l'année	7
1.1.1	La gestion de la crise COVID	7
1.1.2	Les faits marquants 2021	9
1.1.3	Gestion de crise	10
1.2	Les chiffres clés	12
1.3	Les indicateurs de performance	13
1.3.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	14
1.3.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL	14
1.3.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E	15
1.4	Les évolutions réglementaires	16
1.5	Observatoire du gout de l'eau	17
2	 Présentation du service	19
2.1	Le contrat	21
2.2	L'inventaire du patrimoine	22
2.2.1	Les biens de retour	22
2.2.2	Les biens de reprise	25
2.3	La situation des biens et des immobilisations	26
2.3.1	La situation sur les canalisations	26
2.3.2	La situation sur les branchements	27
2.3.3	La situation sur les compteurs	27
3	 Qualité du service	29
3.1	Le bilan hydraulique	31
3.1.1	Les volumes mis en distribution année civile	31
3.1.2	Les volumes consommés autorisés année civile	31
3.1.3	La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)	32
3.1.4	L'ILC et rendement grenelle 2	32
3.1.5	Synthèse	33
3.2	La qualité de l'eau	34
3.2.1	La ressource	34
3.2.2	La distribution	35
3.2.3	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007	35
3.3	Le bilan d'exploitation	36
3.3.1	Les interventions sur le réseau de distribution	36
3.3.2	La recherche des fuites	36
3.3.3	Les interventions en astreinte	36
3.4	Le bilan de la relation client	37
3.4.1	Le nombre de clients	37
3.4.2	Les volumes vendus	37
3.4.3	La typologie des contacts clients	37
3.4.4	Les principaux motifs de dossiers clients	38
3.4.5	L'activité de gestion clients	38
3.4.6	La relation clients	38
3.4.7	L'encaissement et le recouvrement	39
3.4.8	Le fonds de solidarité	39
3.4.9	Les dégrèvements	39
3.4.10	Le prix du service de l'eau potable	39
4	 Votre délégataire	41
4.1	Notre organisation	43
4.1.1	La Région	43

5 | Annexes 45

5.1 La facture d'eau 120 m³ 47



Synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

1.1.1 La gestion de la crise COVID

Après une année 2020 inédite en France comme partout ailleurs dans le monde, sur le plan sanitaire, bien évidemment, mais aussi économique et social, SUEZ a continué en 2021 à accompagner tous ses clients dans la transition écologique et la résilience des territoires.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et des mesures annoncées par le gouvernement, le Groupe SUEZ a mis en place en France un **dispositif de mobilisation national** pour garantir, à la fois, la **continuité de ses activités de services** auprès de ses clients et des populations, et la protection de ses salariés. Fort de l'expérience des premières vagues de 2020, il n'a pas été nécessaire de recourir à nouveau à des plans de continuité d'activité.

Plus que jamais : protéger nos équipes et garantir la continuité de service

Comme de nombreuses entreprises essentielles à l'activité économique, SUEZ a continué à adapter ses méthodes de travail pour assurer la continuité de ses services. Pour ce faire, SUEZ a notamment mis en place un télétravail modulé selon les différentes périodes épidémiques. Pour accompagner cette organisation du travail, SUEZ a mis en place des moyens informatiques adaptés, un guide du télétravail à la disposition de ses collaborateurs en période de Covid-19 (conseils sur les gestes et posture à adopter, équilibre vie pro-perso, gestion guide sur le management à distance) et a renforcé ses formations sur les outils digitaux. Enfin, un guide des consignes de prévention Covid-19 établi en 2020 a été régulièrement mis à jour pour préciser les modalités d'application des règles sanitaires pour les métiers de l'ensemble des collaborateurs.

Une communication spécifique à la gestion de crise vers toutes les parties prenantes

Les clients particuliers ont été informés via le site www.toutsurmoneau.fr et des campagnes d'emailing pour les rassurer sur la qualité de l'eau du robinet et informer les clients les plus fragiles sur les aides financières mises en place.

Pilotage à distance des infrastructures et des services

Ces centres de pilotages intelligents qui récupèrent les données des capteurs placés sur les installations (réseau et usines) se sont révélés être des dispositifs clés pour traverser la crise sanitaire. Ils ont été un soutien pour nos collaborateurs de terrain et les garants de la continuité de service.

Une chaîne achats-logistique mobilisée

Les achats et la logistique Suez se sont mobilisés pour assurer la continuité des approvisionnements. Malgré les fermetures d'usines de fournisseurs et les perturbations du transport, la disponibilité des pièces et matières nécessaires aux interventions et au fonctionnement des installations a ainsi pu être assurée, ainsi que la distribution des équipements de protection sanitaire pour les collaborateurs.

Une digitalisation renforcée pour répondre aux demandes de nos clients consommateurs.

Les communications vers les clients ont été renforcées pour les inviter à se rendre prioritairement sur le site « Tout sur mon Eau » accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour y réaliser chaque fois que possible leurs démarches et leurs recherches d'informations. De même les clients ont été incités à privilégier le contact par mail plutôt que par téléphone.

Les clients ont plébiscité le site Tout sur mon Eau et les transactions digitales comprenant les souscriptions et résiliations d'abonnement, les déposes de relevé, les paiements par carte bancaire, les souscriptions prélèvement et mensualisation, le passage en e-facture, les demandes de contacts par formulaire email...

Innover pour se préparer aux risques à venir :

Véritables outils de protection de la santé des citoyens, le projet OBEPINE et l'offre COVID-19 City Watch proposent aux collectivités locales de mieux évaluer la circulation du virus sur leur territoire, de mieux anticiper et d'adapter les mesures sanitaires à adopter à l'échelle des quartiers.

- **Le réseau OBEPINE**

Au cours de l'année 2021 SUEZ a collaboré avec le réseau Obépine en réalisant des échantillons d'eau usées en entrée de 55 stations d'épuration exploité par le Groupe, à raison de deux fois par semaine. Cela a contribué aux indicateurs produits par le réseau Obépine auprès du Ministère de la Santé.

- **L'offre Covid-19 City Watch**

Le programme de recherche réalisé par SUEZ en 2020 a permis le développement d'un protocole performant d'analyse de l'ARN du virus SARS-CoV-2 dans les eaux usées.

Suite à cela, l'offre Covid-19 City Watch, a été développée et commercialisée tout au long de l'année 2021.

Covid-19 City Watch permet la détection de l'apparition du virus sur un territoire et le suivi de sa circulation via l'analyse des eaux usées. Ce suivi peut être réalisé au niveau des stations d'épuration, de divers points du réseau d'assainissement et de divers établissements, comme notamment les groupes scolaires.

Les prélèvements sont réalisés par les agences SUEZ et les analyses sont faites en interne par Rivages Pro Tech. Le CIRSEE apporte son expertise en épidémiologie pour interprétés les résultats transmis par la suite aux collectivités et aux ARS.

En 2021, 13 contrats Covid-19 City Watch ont été signés, représentant le suivi de plus de 2 millions de personnes en France.

1.1.2 Les faits marquants 2021

Développer nos compétences, accompagner tous les publics, sensibiliser et faire connaître nos métiers



1.1.3 Gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2021, un exercice de crise cyber a été organisé au sein de SUEZ avec la participation d'Eau France, afin de tester notre capacité à gérer ce type d'évènement.

Plusieurs cellules de crise ont été activées mobilisant plus de 70 personnes pour faire face à une simulation de cyber-attaque importante et complexe avec un impact sur les installations d'eau potable et d'assainissement.

Cet exercice de grande ampleur a permis de valider l'organisation en place et aussi d'identifier des points d'amélioration pour renforcer notre résilience.

Aléas climatiques, ruptures et casses de canalisations : la continuité de service à toute épreuve



Fuites en série sur canalisation défectueuse à Yerres, nos équipes en intervention jour et nuit.



Morsang-sur-Orge, une fuite dominicale sur une canalisation de 400 mm de diamètre bloque la circulation.



Sucy-en-Brie fuite 24 mai jour férié : importante et spectaculaire fuite sur le transport d'eau potable.



BFMTV 20.35 DIRECT
ANGY LOUATAH Journaliste BFMTV Evry (Essonne)
INONDATIONS SPECTACULAIRES EN ESSONNE
Orages estivaux fortes réactivités et mise à contribution des équipes avec des phénomènes records sur Evry et Paris Vallée de la Marne notamment.



Crue de l'Yerres, mobilisation rapide des équipes assainissement 91 et 94.



Fuite d'eau marquante sur le réseau de transport à Créteil. Pas de manque d'eau grâce au maillage et interconnexion.

1.2 Les chiffres clés

	2 075 abonnés	
	949 029 m³ d'eau facturée	
	94 % de rendement du réseau de distribution	
	26,7 km de réseau de distribution d'eau potable	
	100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques	
	100 % de conformité sur les analyses bactériologiques	
	2,3883 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m ³	

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnés, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	14 887	15 011	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	2 078	2 075	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	26,8	26,74	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,31158	2,3883	€/TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	94,6	94,52	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	107	107	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,21	0,35	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	12	11,96	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	11,66	11,74	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	19	17	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0	0	Euros par m ³ facturés	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,89	4,82	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	8	8	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	7,7	6,75	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,54	1,94	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets renforce les clauses environnementales dans les marchés publics. Tous les marchés publics devront intégrer d'ici 5 ans une clause écologique.

LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République pose le principe selon lequel, lorsqu'un contrat de la commande publique a pour objet l'exécution d'un service public, son titulaire est tenu d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité impose aux acheteurs d'indiquer dans les avis d'appel à la concurrence relatifs aux accords-cadres la quantité ou la valeur maximale des prestations qui pourront être commandées

Décret n° 2021-631 du 21 mai 2021 supprime l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives

Arrêtés du 30 mars 2021 portant approbation des cahiers des clauses administratives générales des marchés publics ont approuvé les six nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics.

ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Décret n° 2021-147 du 11/02/21 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau

Cette décret a pour but d'alléger les procédures administratives relatives au mélange de boues d'origines différentes en vue de leur valorisation agricole.

Décret n° 2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants

Ce décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues. Le ratio de mélange « structurants-boues R » évoluera selon la chronologie suivante :

- A compter du 1er janvier 2022, $R \leq 100\%$;

- A compter du 1er janvier 2024, $R \leq 80\%$;

- Au plus tard le 1er janvier 2026, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil du ratio R au vu des besoins en matières fertilisantes utilisables en agriculture biologique.

Arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement

Arrêté du 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique no 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Ces deux arrêtés modifient des éléments structurants (distance avec les riverains, organes de sécurité, distance entre les équipements, limitation des émissions de méthane dans les gaz d'effluents des

systèmes d'épuration du biogaz en biométhane,...) des installations de méthanisation classées en rubrique ICPE 2781-2

Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Cet arrêté concerne les collectivités ayant un projet de méthanisation neuve et d'injection et qui n'ont pas encore signé leur contrat de vente de biométhane.

Décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

Impose la dématérialisation des Bordereaux de Suivi de Déchets Dangereux (BSDD) à compter du 1er janvier 2022. Cette dématérialisation se fera au travers de l'outil Trackdéchets développé par le Ministère de la transition écologique. L'ensemble des parties concernées par des déchets dangereux (producteurs, transporteurs, centre de traitement) devront se connecter à cet outil à partir de cette date pour déclarer et suivre ces déchets tout au long de leur vie.



Dématérialisation des demandes d'urbanisme : la Loi ELAN (Evolution du Logement et Aménagement Numérique) fixe la dématérialisation des autorisations d'urbanisme à compter du 1er janvier 2022 pour les communes de plus de 3500 habitants. A cet effet le Ministère de la transition écologique met en place une **PLATeforme** de gestion des demandes d'Autorisation d'Urbanisme (**PLAT'AU**) à laquelle devront se connecter l'ensemble des acteurs concernés.

L'instruction N° DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 – Pesticides et métabolites pertinents

« relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine » est essentiellement un guide technique de gestion à l'attention des ARS. En considération de la complexité du suivi analytique, de l'appréciation de la réglementation et des enjeux sanitaires, l'identification, la recherche et la mesure de pesticides ou de ses métabolites dits « pertinents » rendent ce guide indispensable. (détail en Annexe)

1.5 Observatoire du gout de l'eau

Nombre de Goûteurs d'eau sur le territoire			
Commune	Nombre de goûteurs inscrits	Nombre de goûteurs actifs	Nombre de dégustations
VALENTON	8	0	0



Présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/2006	31/12/2021	Concession
Avenant n°01	23/04/2010	31/12/2020	Intégration de travaux de renforcement de réseau relatifs à la ZAC du Val Pompadour et au site de Triage Nord de la SNCF
Avenant n°02	01/01/2016	31/12/2020	Mise en place de la Télérelève + Web PRO
Avenant n°03	01/01/2021	31/12/2021	Garantie de renouvellement +rachat de CR+ ajustement prix de l'eau

2.2 L'inventaire du patrimoine

2.2.1 Les biens de retour

- **LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	122	47	-	-	-	-	-	-	169
50-99 mm	5 464	1 908	-	-	-	-	-	-	7 373
100-199 mm	7 298	4 933	-	-	5	-	-	-	12 236
200-299 mm	2 917	904	-	-	-	-	-	-	3 820
300-499 mm	197	2 356	-	-	-	-	-	586	3 139
Total	15 997	10 149	-	-	5	-	-	586	26 738

- **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	26 801
Renouvellements dépose	200
Renouvellements pose	200
Régularisations de plans	-63
Situation actuelle	26 738

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau						
Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	20	15	12	12	12	0,0%
Détendeurs / Stabilisateurs	2	2	2	2	2	0,0%
Vannes	210	210	211	211	212	0,5%
Vidanges, purges, ventouses	214	214	215	217	217	0,0%

- **LES BRANCHEMENTS**

Les branchements	
Type branchement	2021
Branchement eau potable total	2 030

- L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2021
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	12
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	27
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	107

2.2.2 Les biens de reprise

• LES COMPTEURS

Le tableau suivant détaille le parc compteur par tranches de diamètres. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par diamètre			
12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
1 880	306	46	2 232

• LES EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ

Vous trouverez ci-dessous un point sur le déploiement de la télérelève sur le périmètre du contrat.

Pour rappel, le déploiement concerne les **compteurs communaux et particuliers** et l'avancement est actuellement **terminé**.

Les compteurs télérelevés		
	Types de performance	2021
Nombre de compteurs télérelevés installés	Services et facturation	1906
	Facturation	69
	Données insuffisantes (avec et hors couverture)	159
	- Dont données insuffisantes avec diagnostique maintenance	126
	TOTAL	2134
Indicateurs	Taux de performance facturation	92%
	Taux de performance Service et Facturation	89%
	Taux de données insuffisantes en maintenance	5,9%

Glossaire Performance Emetteurs Télérelève :

Service & Facturation : comportement normal, données en réception régulière

Facturation : l'équipement fonctionne, mais la réception de données est irrégulière

Données Insuffisantes : il n'y a pas de réception de données depuis 10 jours

Données Insuffisantes Maintenance : émetteur couvert par un récepteur en fonction

		Nb de jours avec Index sur 10j		
		10-8	7-1	0
Nb de jours avec Index sur 30j	30-20	Services et Facturation	Facturation	Données insuffisantes
	19-05	Facturation	Facturation	Données insuffisantes
	4-0		Données insuffisantes	

2.3 La situation des biens et des immobilisations

2.3.1 La situation sur les canalisations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

VALENTON

BILAN DES TRAVAUX EAU REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2021

1 - Les travaux de renouvellement du réseau

a) Garantie de continuité de service

1 vannes & accessoires de réseau ont été renouvelés (hors travaux de renforcement et renouvellement)
2 branchements isolés (hors travaux de renforcement et renouvellement)

b) Programme contractuel de renouvellement

Nom des rues	Canalisations			Accessoires*		Branchements	
	Diamètre	Linéaire renouvelé (mL)		Créés	Renouvelés	Nombre total	
		Pose	Dépose			de branchements renouvelés	de branchements supprimés
RUE DE LA FAISANDERIE	125	200	200	2			
TOTAL		200	200	2			

2 - Les autres travaux

Nom des rues	Canalisations			Accessoires*		Branchements		
	Diamètre	Linéaire (mL)		Créés	Renouvelés	Nb total		
		Pose	Dépose			de branchements renouvelés	de branchements créés	de branchements supprimés
RUES DIVERSES				2	1	2		
TOTAL				2	1	2		

* Vannes, ventouses, décharges

2.3.2 La situation sur les branchements

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Renouvellement des branchements	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Branchements	2 065,14
Total	2 065,14

2.3.3 La situation sur les compteurs

- **LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2020	2021	N/N-1 (%)
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	95	20	-78,9%
- 20 à 40 mm remplacés	3	8	166,7%
- > 40 mm remplacés	4	2	-50,0%



Qualité du service

3.1 Le bilan hydraulique

3.1.1 Les volumes mis en distribution année civile

Volumes mis en distribution (m ³)	
Désignation	2021
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Total volumes eau potable importés (B)	2 093 282
Total volumes eau potable exportés (C)	1 036 599
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 056 683

3.1.2 Les volumes consommés autorisés année civile

Volumes consommés autorisés (m ³)	
Désignation	2021
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	939 915
- dont Volumes facturés (E')	949 029
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux...) (E'')	- 9 114
Volumes consommés sans comptage (F)	2 093
Volumes de service du réseau (G)	60
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	942 069

3.1.3 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	
Désignation	2021
Volumes mis en distribution (D)	1 056 683
Volumes comptabilisés (E)	939 915
Volumes consommés autorisés (H)	942 069
Pertes en réseau (D-H) = (J)	114 614
Volumes non comptés (D-E) = (K)	116 768
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	26,738
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	11,74
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	11,96

Rendement de réseau (%)	
Désignation	2021
Volumes consommés autorisés (H)	942 069
Volumes eau potable exportés (C)	1 036 599
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Volumes eau potable importés (B)	2 093 282
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A+B)$	94

3.1.4 L'ILC et rendement grenelle 2

Performance rendement de réseau	
Désignation	2021
Volumes consommés autorisés (H)	942 068,64
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	26,7
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	202,7
Valeur du terme fixe (N)	70
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	85
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$	94
Rendement de réseau d'exploitation (%) = $100 * (H) / (D)$	89

3.1.5 Synthèse

Les performances hydrauliques du réseau de la ville de Valenton restent à un niveau très satisfaisant, très au-delà de l'obligation réglementaire.

Bilan des volumes distribués (m3)			
Désignation	2 019	2 020	2 021
Volumes mis en distribution (m ³) (D)	1 031 768	1 026 279	1 056 683
Volumes comptabilisés (m ³) (E)	904 468	908 859	949 029
Volumes consommés sans comptage (m ³) (F)	2 042	3 199	2 093
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	12,88	11,66	11,74
Rendement du réseau réglementaire (%)	94	94	94
Rendement du réseau d'exploitation (%)	87	88	89

3.2 La qualité de l'eau

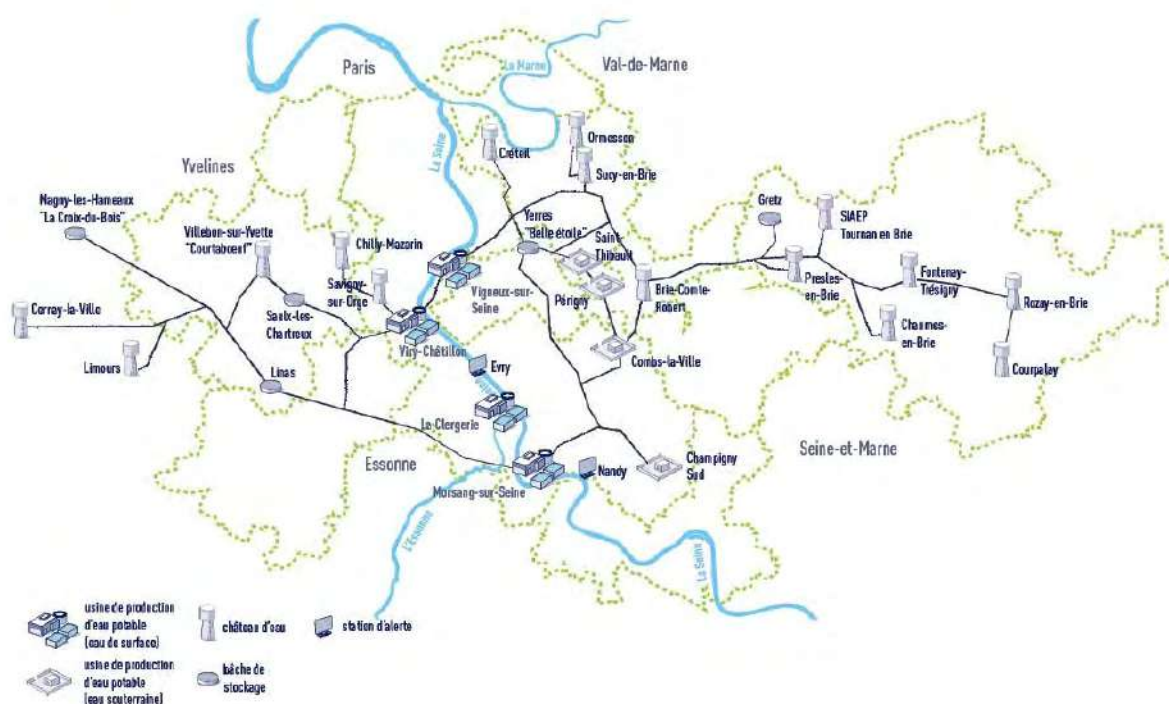
3.2.1 La ressource

• LA NATURE DES RESSOURCES UTILISEES

La distribution d'eau potable dans le sud de la région parisienne repose sur un ensemble cohérent d'infrastructures. Les interconnexions et la multiplicité des ressources mobilisables garantissent la sécurité de l'approvisionnement et permettent à SUEZ Eau France de faire face aux besoins en eau de plus d'un million d'habitants du sud de l'Île-de-France, y compris en période de sécheresse, d'inondation ou de pollutions éventuelles.

L'eau est en majeure partie prélevée dans la Seine, puis traitée sur trois usines de production : Morsang-sur-Seine, la plus importante, Vigneux-sur-Seine, la plus innovante et Viry-Châtillon. Le reste de l'eau provient d'une trentaine de forages situés pour la plupart dans la vallée de l'Yerres.

le réseau interconnecté



L'ensemble de ces productions vient alimenter plus de 4500 km de réseaux de distribution (dont 500 km de conduite de transport) desservant en eau plus d'une centaine de communes situées sur 4 départements (77, 78, 91, 94). Ce vaste **réseau interconnecté**, ces productions, ces différents réservoirs de stockage et stations de reprise sont sous le contrôle permanent 24h/24 du centre de Télécontrôle de Montgeron pour une sécurité décuplée.

L'exploitation de cet ensemble est assurée par la société **Eau du Sud Parisien**, filiale de SUEZ Eau France. Cette dernière a été la première entité nationale dans le domaine de l'Eau à obtenir la quadri certification pour le management de la qualité, de l'environnement, de la sécurité des denrées alimentaires et de l'énergie (ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO 50001).

3.2.2 La distribution

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en Distribution sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en distribution							
Type	Analyses	Contrôle sanitaire			Surveillance		
		Nbr.	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	25	0	100,0%	16	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	27	0	100,0%	16	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	150	0	100,0%	48	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	442	0	100,0%	109	0	100,0%

3.2.3 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

La performance sur la qualité de l'eau est évaluée grâce à 2 indicateurs :

Le taux de conformité microbiologique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres microbiologiques (P101.1).

Le taux de conformité physico-chimique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres physico-chimiques (P102.1).

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de la qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur et se réfèrent aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour l'établissement des indicateurs P101.1 et P102.1, ne sont pris en compte que les bulletins contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	25	0	100%
Physico-chimique	4	0	100%

* Bulletin contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité

VP.126 : Nombre de prélèvements en microbiologie

VP.127 : Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie

VP.128 : Nombre de prélèvements en physico-chimie

VP.129 : Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie

Conclusion sur la qualité de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre du contrat est de bonne qualité.

3.3 Le bilan d'exploitation

3.3.1 Les interventions sur le réseau de distribution

- LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION**

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2020	2021	N/N-1 (%)
Accessoires	créés	0	2	0,0%
Accessoires	renouvelés	0	2	0,0%
Accessoires	supprimés	2	0	-100,0%
Branchements	créés	12	6	-50,0%
Branchements	modifiés	2	0	-100,0%
Branchements	renouvelés	8	2	-75,0%
Branchements	supprimés	1	0	-100,0%
Eléments de réseau	mis à niveau	2	15	650,0%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	3	0	-100,0%
Réparations	fuite sur branchement	8	4	-50,0%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	7	4	-42,9%

3.3.2 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite

La recherche des fuites			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau ausculté (ml)	312	549	76,0%

3.3.3 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2020	2021	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	16	11	-31,3%

3.4 Le bilan de la relation client

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de clients				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	1 823	1 810	1 825	0,8%
Collectivités	90	88	94	6,8%
Professionnels	169	180	156	- 13,3%
Autres	0	0	0	0,0%
Total	2 082	2 078	2 075	- 0,1%

3.4.2 Les volumes vendus

Les volumes vendus sont les suivants :

Volumes vendus (m ³)				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Total des volumes vendus	889 309	905 998	949 029	4,7%

3.4.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	656
Courrier	101
Internet	533
Visite en agence	1
Total	1 291

3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	633	2
Facturation	62	59
Règlement/Encaissement	86	15
Prestation et travaux	3	0
Information	484	-
Dépose d'index	4	0
Technique eau	19	17
Total	1 291	93

3.4.5 L'activité de gestion clients

Activité de gestion			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés mensualisés	932	930	-0,2%
Nombre d'abonnés prélevés	386	406	5,2%
Nombre d'échéanciers	22	0	-100,0%

3.4.6 La relation clients

La relation clients			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Taux de prise d'appel au CRC	77,7	80,8	4,0%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Nombre de réclamations écrites FP2E	16	14	- 12,5%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	7,7	6,7	- 12,4%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	8	8	0,0%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100	100	0,0%

3.4.7 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	56,96	44,82	- 21,3%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	156 315,59	177 626,13	13,6%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	2,54	1,94	- 23,6%

3.4.8 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	19	17	- 10,5%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	19	12	- 36,8%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	450,23	792,25	76,0%
Montant Total HT "solidarité"	450,23	792,25	76,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

3.4.9 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	13	8	- 38,5%
Volumes dégrévés (m ³)	2 861	2 449	- 14,4%

3.4.10 Le prix du service de l'eau potable

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

La facture type 120 m³ de votre contrat est fournie en annexe de ce rapport.



Votre délégataire

4.1 Notre organisation

4.1.1 La Région

Agence Est Île-de-France



Harold DE JACQUELOT
Directeur d'agence
Territoriale

harold.dejacquetot
idsuez.com



Eliane ABITBOL
Assistante

eliane.abitbol
idsuez.com



Maud MENARD
Responsable commercial

maud.mernard
idsuez.com



Abdelatif BELKHADIR
Responsable
travaux

abdelatif.belkhadir
idsuez.com

Centre de services Montgeron



Nicolas HARKABUS
Directeur d'agence adjoint

nicolas.harkabus
idsuez.com



Frédérique MERLIN
Responsable exploitation
réseaux assainissement

frédérique.merlin
idsuez.com



Alexandre MOUCO
Responsable exploitation
réseaux eau

alexandre.mouco
idsuez.com



Yoann WEYANT
Responsable usines

yoann.weyant
idsuez.com



Annexes

5.1 La facture d'eau 120 m³



réf. client : 98-4728461489
 identifiant* : 1003
 facture n° : F120-0131921

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 0977 408 408
- urgence 24h/24
 0977 401 142
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 50001
 36400 LA CHATRE
- www.toutsurmoneau.fr/acceo



MME M VALENTON 120 M3 RAD
 RUE SPECIMEN 120M3
 94460 VALENTON

Service de l'eau de VALENTON

SPECIMEN 120 M3 17 Mars 2022

	m ³	montant TTC
Votre abonnement		29,75 €
Votre consommation	120 m ³	607,71 €

Net à payer 637,46 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 18 mars 2022
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



message personnel

Les accueils sont ouverts sur RDV dans le strict respect des précautions sanitaires.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie : RUE SPECIMEN 120M3
 MME M VALENTON 120 M3 RAD 94460 VALENTON

Date et Lieu

Signature

MME M VALENTON 120 M3 RAD
 RUE SPECIMEN 120M3
 94460 VALENTON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19114098F120-01319211000000000

Montant : 637,46 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

114037926751

191140002438 5798F120-01319211000000000960108 63746

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			224,61		236,97
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 31/12/2021 au 31/12/2021	0,01	7,05	0,08	5,5	
Part Suez Eau France du 01/01/2022 au 31/12/2022	3,99	7,05	28,12	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
du 31/12/2021 au 31/12/2021	0,30 m³	1,5894	0,48	5,5	
du 01/01/2022 au 31/12/2022	119,70 m³	1,5894	190,25	5,5	
Part territoriale Grand Orly Seine Bièvre du 01/01/2022 au 31/12/2022	119,70 m³	0,0023	0,28	5,5	
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie				0,0	
du 31/12/2021 au 31/12/2021	0,30 m³	0,0450	0,01	5,5	
du 01/01/2022 au 31/12/2022	119,70 m³	0,0450	5,39	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			296,76		326,44
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m³	0,3640	43,68	10,0	
Part SIAAP du 31/12/2021 au 31/12/2021	0,30 m³	1,1190	0,34	10,0	
Part SIAAP du 01/01/2022 au 31/12/2022	119,70 m³	1,1190	133,94	10,0	
Part SyAGE du 31/12/2021 au 31/12/2022	120 m³	0,99	118,80	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,24		74,05
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 31/12/2021 au 31/12/2021	0,30 m³	0,38	0,11	5,5	
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 31/12/2022	119,70 m³	0,38	45,49	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2022 au 31/12/2022	119,70 m³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 31/12/2021 au 31/12/2022	120 m³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			590,61		
MONTANT TVA (5,5 %)			14,95		
MONTANT TVA (10,0 %)			31,90		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					637,46
Net à payer					637,46 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site Internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Isis, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098FOOF120-0131921000637464N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR072004100001039403020208 en indiquant votre référence client (98-4728461489).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2021

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

Grand Orly Seine Bièvre
Ville de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Sommaire

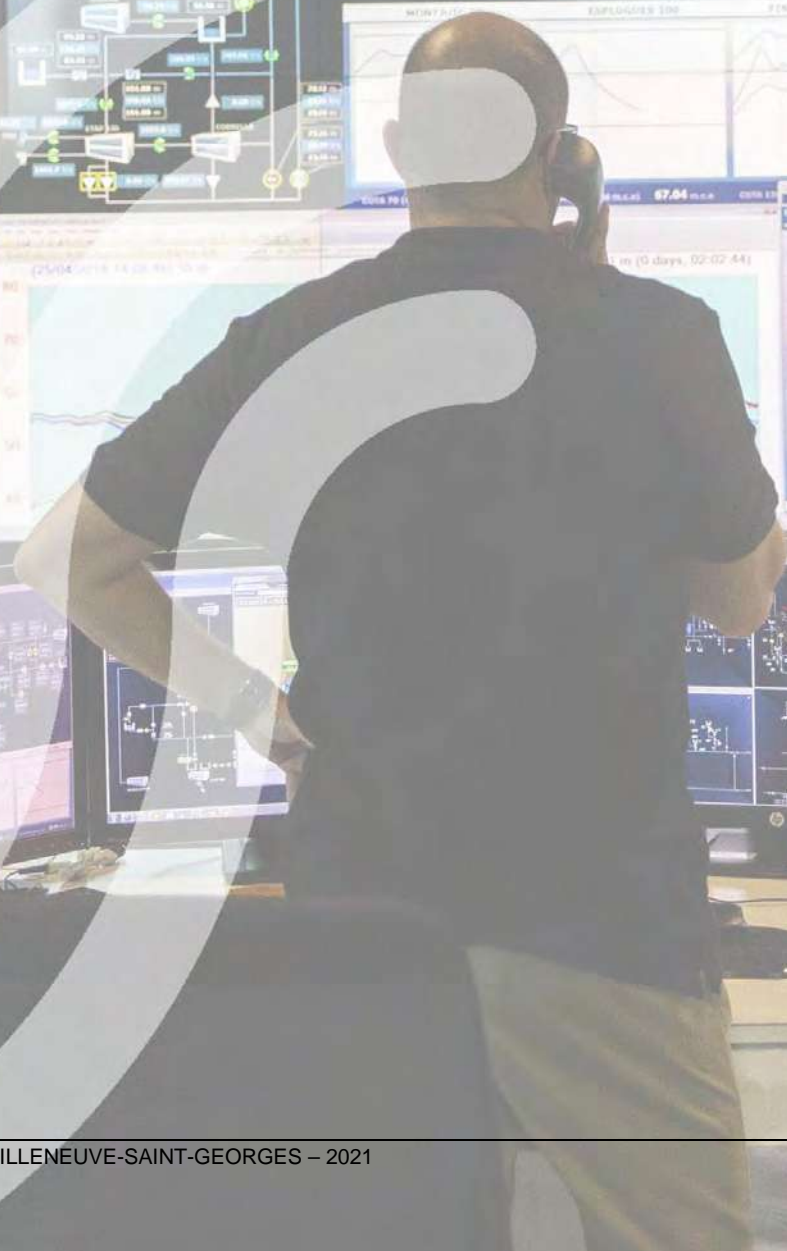
1	 Synthèse de l'année	5
1.1	L'essentiel de l'année	7
1.1.1	La gestion de la crise COVID	7
1.1.2	Les faits marquants 2021	9
1.1.3	Gestion de crise	10
1.2	Les chiffres clés	12
1.3	Les indicateurs de performance	13
1.3.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	14
1.3.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP	15
1.3.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E	15
1.4	Les évolutions réglementaires	16
1.5	Observatoire du gout de l'eau	17
2	 Présentation du service	19
2.1	Le contrat	21
2.2	L'inventaire du patrimoine	22
2.2.1	Les biens de retour	22
2.2.2	Les biens de reprise	25
2.3	La situation des biens et des immobilisations	26
2.3.1	La situation sur les canalisations	26
2.3.2	La situation sur les compteurs	26
3	 Qualité du service	27
3.1	Le bilan hydraulique	29
3.1.1	Les volumes mis en distribution année civile	29
3.1.2	Les volumes consommés autorisés année civile	29
3.1.3	La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)	30
3.1.4	L'ILC et rendement grenelle 2	30
3.1.5	Synthèse	31
3.2	La qualité de l'eau	34
3.2.1	La ressource	34
3.2.2	La distribution	35
3.2.3	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007	35
3.3	Le bilan d'exploitation	36
3.3.1	Les interventions sur le réseau de distribution	36
3.3.2	La recherche des fuites	36
3.3.3	Les interventions en astreinte	36
3.4	Le bilan de la relation client	37
3.4.1	Le nombre de clients	37
3.4.2	Les volumes vendus	37
3.4.3	La typologie des contacts clients	37
3.4.4	Les principaux motifs de dossiers clients	38
3.4.5	L'activité de gestion clients	38
3.4.6	La relation clients	38
3.4.7	L'encaissement et le recouvrement	39
3.4.8	Le fonds de solidarité	39
3.4.9	Les dégrèvements	39
3.4.10	Le prix du service de l'eau potable	39
4	 Votre délégataire	41
4.1	Notre organisation	43
4.1.1	La Région	43

5 | Annexes 45

5.1 La facture d'eau 120 m³ 47



Synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

1.1.1 La gestion de la crise COVID

Après une année 2020 inédite en France comme partout ailleurs dans le monde, sur le plan sanitaire, bien évidemment, mais aussi économique et social, SUEZ a continué en 2021 à accompagner tous ses clients dans la transition écologique et la résilience des territoires.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et des mesures annoncées par le gouvernement, le Groupe SUEZ a mis en place en France un **dispositif de mobilisation national** pour garantir, à la fois, la **continuité de ses activités de services** auprès de ses clients et des populations, et la protection de ses salariés. Fort de l'expérience des premières vagues de 2020, il n'a pas été nécessaire de recourir à nouveau à des plans de continuité d'activité.

Plus que jamais : protéger nos équipes et garantir la continuité de service

Comme de nombreuses entreprises essentielles à l'activité économique, SUEZ a continué à adapter ses méthodes de travail pour assurer la continuité de ses services. Pour ce faire, SUEZ a notamment mis en place un télétravail modulé selon les différentes périodes épidémiques. Pour accompagner cette organisation du travail, SUEZ a mis en place des moyens informatiques adaptés, un guide du télétravail à la disposition de ses collaborateurs en période de Covid-19 (conseils sur les gestes et posture à adopter, équilibre vie pro-perso, gestion guide sur le management à distance) et a renforcé ses formations sur les outils digitaux. Enfin, un guide des consignes de prévention Covid-19 établi en 2020 a été régulièrement mis à jour pour préciser les modalités d'application des règles sanitaires pour les métiers de l'ensemble des collaborateurs.

Une communication spécifique à la gestion de crise vers toutes les parties prenantes

Les clients particuliers ont été informés via le site www.toutsurmoneau.fr et des campagnes d'emailing pour les rassurer sur la qualité de l'eau du robinet et informer les clients les plus fragiles sur les aides financières mises en place.

Pilotage à distance des infrastructures et des services

Ces centres de pilotages intelligents qui récupèrent les données des capteurs placés sur les installations (réseau et usines) se sont révélés être des dispositifs clés pour traverser la crise sanitaire. Ils ont été un soutien pour nos collaborateurs de terrain et les garants de la continuité de service.

Une chaîne achats-logistique mobilisée

Les achats et la logistique Suez se sont mobilisés pour assurer la continuité des approvisionnements. Malgré les fermetures d'usines de fournisseurs et les perturbations du transport, la disponibilité des pièces et matières nécessaires aux interventions et au fonctionnement des installations a ainsi pu être assurée, ainsi que la distribution des équipements de protection sanitaire pour les collaborateurs.

Une digitalisation renforcée pour répondre aux demandes de nos clients consommateurs.

Les communications vers les clients ont été renforcées pour les inviter à se rendre prioritairement sur le site « Tout sur mon Eau » accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour y réaliser chaque fois que possible leurs démarches et leurs recherches d'informations. De même les clients ont été incités à privilégier le contact par mail plutôt que par téléphone.

Les clients ont plébiscité le site Tout sur mon Eau et les transactions digitales comprenant les souscriptions et résiliations d'abonnement, les déposes de relevé, les paiements par carte bancaire, les souscriptions prélèvement et mensualisation, le passage en e-facture, les demandes de contacts par formulaire email...

Innover pour se préparer aux risques à venir :

Véritables outils de protection de la santé des citoyens, le projet OBEPINE et l'offre COVID-19 City Watch proposent aux collectivités locales de mieux évaluer la circulation du virus sur leur territoire, de mieux anticiper et d'adapter les mesures sanitaires à adopter à l'échelle des quartiers.

- **Le réseau OBEPINE**

Au cours de l'année 2021 SUEZ a collaboré avec le réseau Obépine en réalisant des échantillons d'eau usées en entrée de 55 stations d'épuration exploité par le Groupe, à raison de deux fois par semaine. Cela a contribué aux indicateurs produits par le réseau Obépine auprès du Ministère de la Santé.

- **L'offre Covid-19 City Watch**

Le programme de recherche réalisé par SUEZ en 2020 a permis le développement d'un protocole performant d'analyse de l'ARN du virus SARS-CoV-2 dans les eaux usées.

Suite à cela, l'offre Covid-19 City Watch, a été développée et commercialisée tout au long de l'année 2021.

Covid-19 City Watch permet la détection de l'apparition du virus sur un territoire et le suivi de sa circulation via l'analyse des eaux usées. Ce suivi peut être réalisé au niveau des stations d'épuration, de divers points du réseau d'assainissement et de divers établissements, comme notamment les groupes scolaires.

Les prélèvements sont réalisés par les agences SUEZ et les analyses sont faites en interne par Rivages Pro Tech. Le CIRSEE apporte son expertise en épidémiologie pour interprétés les résultats transmis par la suite aux collectivités et aux ARS.

En 2021, 13 contrats Covid-19 City Watch ont été signés, représentant le suivi de plus de 2 millions de personnes en France.

1.1.2 Les faits marquants 2021

Développer nos compétences, accompagner tous les publics, sensibiliser et faire connaître nos métiers



CAP Compétence : déploiement de nouvelles formations réglementation assainissement pour les agents de SUEZ.



Animation d'une campagne de communication pour valoriser les métiers de SUEZ et de l'environnement auprès des jeunes.



Reprise des visites et parcours de découverte du Système de Traitement des Eaux Pluviales de l'aéroport d'Orly.



Renouvellement de nos partenariats école et innovation avec L'Agence Descartes Développement Innovation, L'Université Paris Est Créteil, la Faculté des Métiers de l'Essonne et l'ICAM de Lieusaint.



Participation et animation par les équipes SUEZ de la région IDF d'un nouvel Handi Eaux à Issoudun. Objectif : redécouverte de l'eau et de ses loisirs pour des enfants en situation de handicap.



Adhésion au FACE 94 (Fondation Agir Contre l'Exclusion) et parrainage d'une dizaine de jeunes par des collaborateurs de SUEZ.

1.1.3 Gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2021, un exercice de crise cyber a été organisé au sein de SUEZ avec la participation d'Eau France, afin de tester notre capacité à gérer ce type d'événement.

Plusieurs cellules de crise ont été activées mobilisant plus de 70 personnes pour faire face à une simulation de cyber-attaque importante et complexe avec un impact sur les installations d'eau potable et d'assainissement.

Cet exercice de grande ampleur a permis de valider l'organisation en place et aussi d'identifier des points d'amélioration pour renforcer notre résilience.

Aléas climatiques, ruptures et casses de canalisations : la continuité de service à toute épreuve



Fuites en série sur canalisation défectueuse à Yerres, nos équipes en intervention jour et nuit.



Morsang-sur-Orge, une fuite dominicale sur une canalisation de 400 mm de diamètre bloque la circulation.



Sucy-en-Brie fuite 24 mai jour férié : importante et spectaculaire fuite sur le transport d'eau potable.



INONDATIONS SPECTACULAIRES EN ESSONNE

Orages estivaux fortes réactivités et mise à contribution des équipes avec des phénomènes records sur Evry et Paris Vallée de la Marne notamment.










Crue de l'Yerres, mobilisation rapide des équipes assainissement 91 et 94.



Fuite d'eau marquante sur le réseau de transport à Créteil. Pas de manque d'eau grâce au maillage et interconnexion.

1.2 Les chiffres clés

	5 171 abonnés	
	2 359 954 m³ d'eau facturée	
	97 % de rendement du réseau de distribution	
	67,4 km de réseau de distribution d'eau potable	
	100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques	
	100 % de conformité sur les analyses bactériologiques	
	2,66917 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m ³	

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnés, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	34 711	33 135	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	5 255	5 171	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	67,82	67,45	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,58983	2,66917	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	91,77	97,27	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	107	107	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,46	0,54	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	9,86	3,56	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	9,61	3,39	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	9	20	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0	0	Euros par m ³ facturés	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	7,42	6,2	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	8	8	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	11,61	13,34	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,13	3,52	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets renforce les clauses environnementales dans les marchés publics. Tous les marchés publics devront intégrer d'ici 5 ans une clause écologique.

LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République pose le principe selon lequel, lorsqu'un contrat de la commande publique a pour objet l'exécution d'un service public, son titulaire est tenu d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité impose aux acheteurs d'indiquer dans les avis d'appel à la concurrence relatifs aux accords-cadres la quantité ou la valeur maximale des prestations qui pourront être commandées

Décret n° 2021-631 du 21 mai 2021 supprime l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives

Arrêtés du 30 mars 2021 portant approbation des cahiers des clauses administratives générales des marchés publics ont approuvé les six nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics.

ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Décret n° 2021-147 du 11/02/21 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau

Cette décret a pour but d'alléger les procédures administratives relatives au mélange de boues d'origines différentes en vue de leur valorisation agricole.

Décret n° 2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants

Ce décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues. Le ratio de mélange « structurants-boues R » évoluera selon la chronologie suivante :

- A compter du 1er janvier 2022, $R \leq 100\%$;

- A compter du 1er janvier 2024, $R \leq 80\%$;

- Au plus tard le 1er janvier 2026, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil du ratio R au vu des besoins en matières fertilisantes utilisables en agriculture biologique.

Arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement

Arrêté du 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique no 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Ces deux arrêtés modifient des éléments structurants (distance avec les riverains, organes de sécurité, distance entre les équipements, limitation des émissions de méthane dans les gaz d'effluents des systèmes d'épuration du biogaz en biométhane,...) des installations de méthanisation classées en rubrique ICPE 2781-2

Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Cet arrêté concerne les collectivités ayant un projet de méthanisation neuve et d'injection et qui n'ont pas encore signé leur contrat de vente de biométhane.

Décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

Impose la dématérialisation des Bordereaux de Suivi de Déchets Dangereux (BSDD) à compter du 1er janvier 2022. Cette dématérialisation se fera au travers de l'outil Trackdéchets développé par le Ministère de la transition écologique. L'ensemble des parties concernées par des déchets dangereux (producteurs, transporteurs, centre de traitement) devront se connecter à cet outil à partir de cette date pour déclarer et suivre ces déchets tout au long de leur vie.



Dématérialisation des demandes d'urbanisme : la Loi ELAN (Evolution du Logement et Aménagement Numérique) fixe la dématérialisation des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les communes de plus de 3500 habitants. A cet effet le Ministère de la transition écologique met en place une **PLATe**forme de gestion des demandes d'Autorisation d'Urbanisme (**PLAT'AU**) à laquelle devront se connecter l'ensemble des acteurs concernés.

L'instruction N° DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 – Pesticides et métabolites pertinents

« relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine » est essentiellement un guide technique de gestion à l'attention des ARS. En considération de la complexité du suivi analytique, de l'appréciation de la réglementation et des enjeux sanitaires, l'identification, la recherche et la mesure de pesticides ou de ses métabolites dits « pertinents » rendent ce guide indispensable. (détail en Annexe)

1.5 Observatoire du gout de l'eau

Nombre de Goûteurs d'eau sur le territoire			
Commune	Nombre de goûteurs inscrits	Nombre de goûteurs actifs	Nombre de dégustations
VILLENEUVE SAINT GEORGES	11	1	1



Présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/1994	31/12/2023	Concession
Avenant n°01	30/11/2000	31/12/2023	Autorisation de transfert du contrat de la société « Suez Lyonnaise des Eaux » à la société « Lyonnaise des Eaux France »
Avenant n°02	13/05/2005	31/12/2023	Réhabilitation des branchements plomb.
Avenant n°03	01/01/2015	31/12/2023	Avenant "Olivet" - Confirmation de la durée initiale du contrat
Avenant n°04	01/07/2017	31/12/2023	Modernisation du contrat

2.2 L'inventaire du patrimoine

2.2.1 Les biens de retour

- LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	1 078	123	-	-	-	-	-	-	1 201
50-99 mm	18 557	6 158	-	-	2	-	-	-	24 717
100-199 mm	24 526	8 613	-	-	18	-	-	63	33 220
200-299 mm	7 749	53	-	-	32	-	-	-	7 834
300-499 mm	474	-	-	-	-	-	-	-	474
Total	52 385	14 946	-	-	52	-	-	63	67 446

- LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	67 815
Linéaire de canalisation déposé	42
Renouvellements dépose	419
Renouvellements pose	419
Régularisations de plans	-327
Situation actuelle	67 446

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	7	7	0,0%
Détendeurs / Stabilisateurs	2	2	0,0%
Equipements de mesure de type compteur	1	1	0,0%
Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	13	13	0,0%
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	198	198	0,0%
Vannes	543	546	0,6%
Vidanges, purges, ventouses	437	443	1,4%

- **LES BRANCHEMENTS**

Les branchements	
Type branchement	2021
Branchement eau potable total	5 661

- L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2021
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	12
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	27
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	107

2.2.2 Les biens de reprise

- **LES COMPTEURS**

Le tableau suivant détaille le parc compteur par tranches de diamètres. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par diamètre			
12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
5 217	398	49	5 664

2.3 La situation des biens et des immobilisations

2.3.1 La situation sur les canalisations

- LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

BILAN DES TRAVAUX EAU REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2021

1 - Les travaux de renouvellement du réseau

a) Garantie de continuité de service

5 vannes & accessoires de réseau ont été renouvelés (hors travaux de renforcement et renouvellement)
9 branchements isolés (hors travaux de renforcement et renouvellement)

b) Programme contractuel de renouvellement

Nom des rues	Canalisations			Accessoires*		Branchements	
	Diamètre	Linéaire renouvelé (mL)		Créés	Renouvelés	Nombre total	
		Pose	Dépose			de branchements renouvelés	de branchements supprimés
RUE DE L'EGLISE	125	119	119	4			
RUE HENRI JANIN	180	300	300	5	6		
TOTAL		419	419	9	6	0	0

2 - Les autres travaux

Nom des rues	Canalisations			Accessoires*		Branchements		
	Diamètre	Linéaire (mL)		Créés	Renouvelés	Nb total		
		Pose	Dépose			de branchements renouvelés	de branchements créés	de branchements supprimés
RUE DE PARIS								6
RUE DE LA MARNE								1
RUES DIVERSES					5	9		
TOTAL					5	9		7

* Vannes, ventouses, décharges

2.3.2 La situation sur les compteurs

- LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)

Diamètre	2020	2021	N/N-1 (%)
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	205	198	-3,4%
- 20 à 40 mm remplacés	8	57	612,5%
- > 40 mm remplacés	2	6	200,0%



Qualité du service

3.1 Le bilan hydraulique

3.1.1 Les volumes mis en distribution année civile

Volumes mis en distribution (m ³)	
Désignation	2021
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Total volumes eau potable importés (B)	3 052 922
Total volumes eau potable exportés (C)	522 805
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	2 530 117

3.1.2 Les volumes consommés autorisés année civile

Volumes consommés autorisés (m ³)	
Désignation	2021
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	2 442 461
- dont Volumes facturés (E')	2 359 954
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux...) (E'')	82 507
Volumes consommés sans comptage (F)	3 887
Volumes de service du réseau (G)	430
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	2 446 778

3.1.3 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	
Désignation	2021
Volumes mis en distribution (D)	2 530 117
Volumes comptabilisés (E)	2 442 461
Volumes consommés autorisés (H)	2 446 778
Pertes en réseau (D-H) = (J)	83 339
Volumes non comptés (D-E)= (K)	87 656
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	67,446
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	3,39
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	3,56

Rendement de réseau (%)	
Désignation	2021
Volumes consommés autorisés (H)	2 446 778
Volumes eau potable exportés (C)	522 805
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Volumes eau potable importés (B)	3 052 922
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	97

3.1.4 L'ILC et rendement grenelle 2

Performance rendement de réseau	
Désignation	2021
Volumes consommés autorisés (H)	2 446 778,23
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	67,4
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	120,6
Valeur du terme fixe (N)	65
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	85
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A'-A''+B)	97,27

3.1.5 Synthèse

En 2021, le rendement est calculé aux bornes de la commune suite à la mise en place de la sectorisation.

Ce rendement est très élevé il est supérieur au rendement de la rive droite du réseau interconnecté. Beaucoup de fuites ont été identifiées cette année grâce à la mise en place des prélocalisateurs de

Bilan des volumes distribués (m3)			
Désignation	2 019	2 020	2 020
Volumes mis en distribution (m ³) (D)	2 724 211	2 441 202	2 530 117
Volumes comptabilisés (m ³) (E)	2 109 900	2 197 072	2 359 954
Volumes consommés sans comptage (m ³) (F)	5 733	5 845	3 887
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	24,58	9,61	3,39
Rendement de réseau de distribution (%)	80	91	97

fuites fixes installés par Suez Eau France sur une partie de la commune.

Le rendement est cette année supérieur à la cible de performance fixée par le rendement Grenelle 2.

Pour rappel, la sectorisation mise en place grâce à 18 débitmètres permet la création de 6 secteurs hydrauliques. La surveillance de ces secteurs, en particulier par le suivi du débit de nuit, a permis de détecter des fuites « invisibles ».

Un autre levier d'amélioration serait d'agir sur la problématique des vols d'eau aux appareils incendie et sur les raccordements directs au réseau sans compteur. Nous pouvons vous proposer des équipements qui limitent les ouvertures par des tiers et qui permettent aux services de secours de manœuvrer le poteau incendie en cas de besoin. Ces volumes sont comptés dans les pertes et viennent dégrader le rendement. Des solutions de protection des hydrants et d'estimation des volumes prélevés sont possibles, nous restons à disposition du territoire et de la commune pour travailler sur ce point.



Extrait du tableau de bord Aquadvanced pour la recherche de fuites fixe et débitmètres de sectorisation.

3.2 La qualité de l'eau

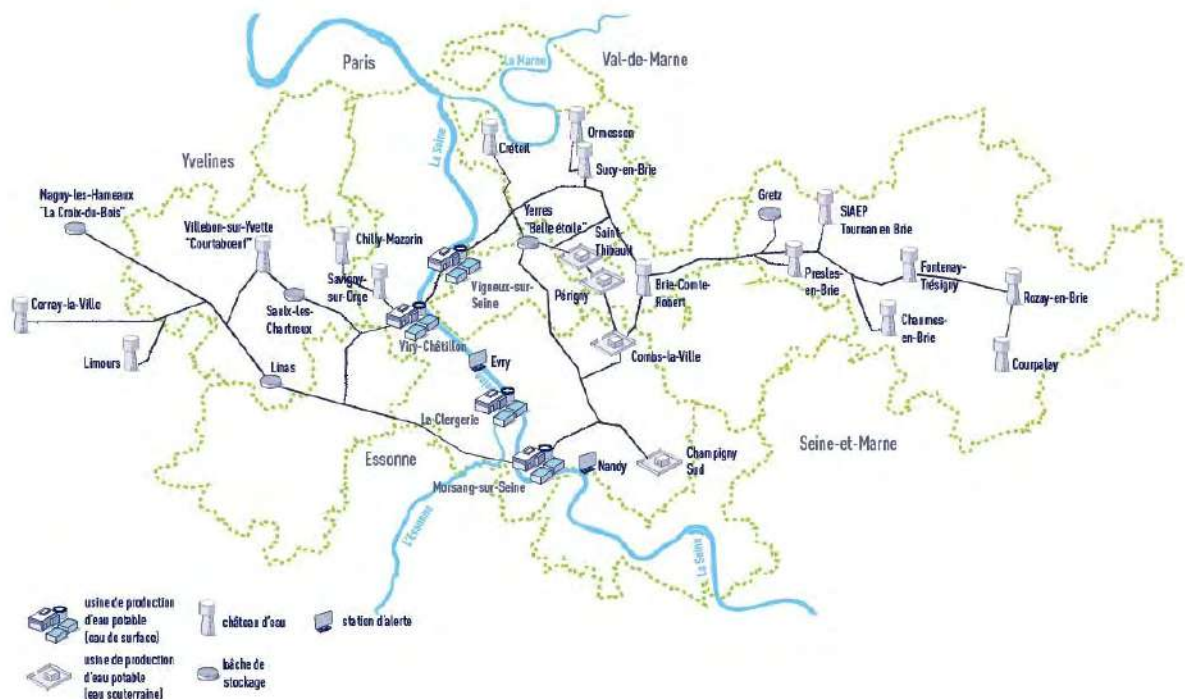
3.2.1 La ressource

• LA NATURE DES RESSOURCES UTILISEES

La distribution d'eau potable dans le sud de la région parisienne repose sur un ensemble cohérent d'infrastructures. Les interconnexions et la multiplicité des ressources mobilisables garantissent la sécurité de l'approvisionnement et permettent à SUEZ Eau France de faire face aux besoins en eau de plus d'un million d'habitants du sud de l'Île-de-France, y compris en période de sécheresse, d'inondation ou de pollutions éventuelles.

L'eau est en majeure partie prélevée dans la Seine, puis traitée sur trois usines de production : Morsang-sur-Seine, la plus importante, Vigneux-sur-Seine, la plus innovante et Viry-Châtillon. Le reste de l'eau provient d'une trentaine de forages situés pour la plupart dans la vallée de l'Yerres.

le réseau interconnecté



L'ensemble de ces productions vient alimenter plus de 4500 km de réseaux de distribution (dont 500 km de conduite de transport) desservant en eau plus d'une centaine de communes situées sur 4 départements (77, 78, 91, 94). Ce vaste **réseau interconnecté**, ces productions, ces différents réservoirs de stockage et stations de reprise sont sous le contrôle permanent 24h/24 du centre de Télécontrôle de Montgeron pour une sécurité décuplée.

L'exploitation de cet ensemble est assurée par la société **Eau du Sud Parisien**, filiale de SUEZ Eau France. Cette dernière a été la première entité nationale dans le domaine de l'Eau à obtenir la quadri certification pour le management de la qualité, de l'environnement, de la sécurité des denrées alimentaires et de l'énergie (ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO 50001).

3.2.2 La distribution

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en Distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution							
Type	Analyses	Contrôle sanitaire			Surveillance		
		Nbr.	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	66	0	100,0%	17	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	70	0	100,0%	19	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	396	0	100,0%	51	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	1 140	0	100,0%	129	0	100,0%

3.2.3 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

La performance sur la qualité de l'eau est évaluée grâce à 2 indicateurs :

Le taux de conformité microbiologique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres microbiologiques (P101.1).

Le taux de conformité physico-chimique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres physico-chimiques (P102.1).

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de la qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur et se réfèrent aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour l'établissement des indicateurs P101.1 et P102.1, ne sont pris en compte que les bulletins contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	66	0	100%
Physico-chimique	8	0	100%

* *Bulletin contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité*

VP.126 : Nombre de prélèvements en microbiologie

VP.127 : Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie

VP.128 : Nombre de prélèvements en physico-chimie

VP.129 : Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie

Conclusion sur la qualité de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre du contrat est de bonne qualité.

3.3 Le bilan d'exploitation

3.3.1 Les interventions sur le réseau de distribution

- LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION**

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2020	2021	N/N-1 (%)
Accessoires	renouvelés	2	6	200,0%
Branchements	créés	10	13	30,0%
Branchements	modifiés	5	3	-40,0%
Branchements	renouvelés	19	10	-47,4%
Branchements	supprimés	41	3	-92,7%
Eléments de réseau	mis à niveau	3	7	133,3%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	10	1	-90,0%
Réparations	fuite sur branchement	25	27	8,0%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	26	26	0,0%

3.3.2 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite :

La recherche des fuites			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau ausculté (ml)	137 782	25 191	-81,7%

3.3.3 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2020	2021	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	33	56	69,7%

3.4 Le bilan de la relation client

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de clients				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	4 638	4 750	4 773	0,5%
Collectivités	213	227	113	- 50,2%
Professionnels	276	275	284	3,3%
Autres	0	3	1	- 66,7%
Total	5 127	5 255	5 171	- 1,6%

3.4.2 Les volumes vendus

Les volumes vendus sont les suivants :

Volumes vendus (m ³)				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Total des volumes vendus	2 084 349	2 175 628	2 359 954	8,5%

3.4.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	2 735
Courrier	356
Internet	1 269
Visite en agence	8
Total	4 368

3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	1 725	9
Facturation	223	223
Règlement/Encaissement	381	77
Prestation et travaux	14	0
Information	1 772	-
Dépose d'index	103	0
Technique eau	150	1
Total	4 368	310

3.4.5 L'activité de gestion clients

Activité de gestion			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés mensualisés	2 186	2 245	2,7%
Nombre d'abonnés prélevés	835	989	18,4%
Nombre d'échéanciers	86	145	68,6%

3.4.6 La relation clients

La relation clients			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Taux de prise d'appel au CRC	77,7	80,8	4,0%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Nombre de réclamations écrites FP2E	61	69	13,1%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	11,6	13,3	15,0%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	8	8	0,0%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100	100	0,0%

3.4.7 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	66,89	47,82	- 28,5%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	230 466,47	340 602,5	47,8%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	3,13	3,52	12,5%

3.4.8 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	9	20	122,2%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	8	18	125,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	485,31	1 313,53	170,7%
Montant Total HT "solidarité"	485,31	1 313,53	170,7%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

3.4.9 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	55	34	- 38,2%
Volumes dégrévés (m ³)	21 444	21 513	0,3%

3.4.10 Le prix du service de l'eau potable

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

La facture type 120 m³ de votre contrat est fournie en annexe de ce rapport.



Votre délégataire

4.1 Notre organisation

4.1.1 La Région

Agence Est Île-de-France



Harold DE JACQUELOT
Directeur d'agence
Territoriale

harold.dejacquetot
idsuez.com



Eliane ABITBOL
Assistante

eliane.abitbol
idsuez.com



Maud MENARD
Responsable commercial

maud.mernard
idsuez.com



Abdelatif BELKHADIR
Responsable
travaux

abdelatif.belkhadir
idsuez.com

Centre de services Montgeron



Nicolas HARKABUS
Directeur d'agence adjoint

nicolas.harkabus
idsuez.com



Frédérique MERLIN
Responsable exploitation
réseaux assainissement

frédérique.merlin
idsuez.com



Alexandre MOUCO
Responsable exploitation
réseaux eau

alexandre.mouco
idsuez.com



Yoann WEYANT
Responsable usines

yoann.weyant
idsuez.com



Annexes

5.1 La facture d'eau 120 m³



réf. client : 98-6431665191
 identifiant* : 8694
 facture n° : F120-0131919



contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
☎ 0977 401 142

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Les accueils sont ouverts sur RDV dans le strict respect des précautions sanitaires.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

VILLENEUVE ST GEORGES 120 M3 RAD
RUE SPECIMEN 120M3
94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Service de l'Eau de VILLENEUVE ST GEORGES

SPECIMEN 120 M3		17 Mars 2022
montant TTC	38,57 €	
montant TTC	636,28 €	
Net à payer	674,85 €	

Merci de régler cette facture au plus tard le 18 mars 2022
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

	<ul style="list-style-type: none"> Distribution de l'eau : 40 % Collecte et traitement des eaux usées : 49 % Organismes publics : 11 %
--	---

Adresse desservie :
VILLENEUVE ST GEORGES 120 M3 RAD

RUE SPECIMEN 120M3
94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Date et Lieu	Signature	VILLENEUVE ST GEORGES 120 M3 RAD RUE SPECIMEN 120M3 94190 VILLENEUVE ST GEORGES	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR70ZZZ36497 RUM : TIP19114098F120-013191910000000000
		Montant : 674,85 € TIPSEPA	
<p><small>Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</small></p>			
114037920197			
		SUEZ EAU FRANCE SAS TSA 30012 41976 BLOIS CEDEX 9	
		191140002438 4098F120-01319191000000000974108	67485

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			256,56		270,67
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	4	9,14	36,56	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	1,7683	214,60	5,5	
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,0450	5,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			300,12		330,13
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,3640	43,68	10,0	
Part SIAAP du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	1,1470	137,64	10,0	
Part SYAGE du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,99	118,80	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,24		74,05
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,38	45,60	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			625,92		
MONTANT TVA (5.5 %)			16,70		
MONTANT TVA (10.0 %)			32,23		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					674,85
Net à payer					674,85 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont déposées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de la Défense, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098F00F120-0131919000674854N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR07200410001039403020208 en indiquant votre référence client (98-6431665191).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.





2021
RAPPORT
D'ACTIVITÉ

DÉLÉGUÉS TITULAIRES SUPPLÉANTS 2021

SOMMAIRE

Édito du président	3
Métier à l'honneur	5
Contrat Territorial Eau & Climat	6
Carte des chantiers 2021	8
Travaux assainissement	10
Travaux rivière	16
Évènements 2021	22
Services supports	24
Ressources humaines	25
Bilan financier et comptes administratifs 2021	26

Communauté de Communes de la
Haute Vallée de Chevreuse

CHEVREUSE

Mr TEXIER Bernard T
Mme HERY-LE PALLEC Anne T
Mr TRINQUIER Patrick S
Mr BERNARD Laurent S

CHOISEL

Mr SEIGNEUR Alain T
Mme VERGNE Caroline T
Mr LIEVAL Laurent S
Mr BERTHON Sylvain S

DAMPIERRE-EN-YVELINES

Mme NGUYEN DINH Françoise T
Mr METZGER Denis S
Mme PALMER Valérie S
Mr THEPOT James S

LE-MESNIL-SAINT-DENIS

Mr EGEE Pascal T
Mr LE LANDAIS Éric S
Mr BURNEL Didier S
Mr BRUISSON Jean-Marc S

SAINT-FORGET

Mr JANNIN Jean-Luc T
Mme PREJEAN Lynda S
Mr BOURDOT Patrick S
Mr GOURDON Marc S

ST-LAMBERT-DES-BOIS

Mr BEDOUELLE Olivier T
Mr RIOULT Pascal T
Mr HELIE Claude S
Mme HALLEMAN Céline S

ST-REMY-LÈS-CHEVREUSE

Mr BAVOIL Dominique T
Mme PERIS Valérie T
Mme SCHWARTZ Myriam S
Mr VERNISSE Pierre-Louis S

SENLISSE

Mr THIBAUT Marc T
Mme DOMINGOS TAVARES T
Marie-Philomène T
Mr PUPPINI Tiziano S
Mr BOUNATIROU Patrick Lauri S

MILON LA CHAPELLE

Mme TCHEKHOFF Caroline T
Mme MATEO Émmanuèle T
Mr PELLETIER Jacques S
Mr HAMON Pascal S

LÉVIS-SAINT-NOM

Mme GRIGNON Anne T
Mr MAGNE Yves T
Mr JOST Stéphane T
Mme ALLEAUME Valérie S

Communauté d'Agglomération
Saint-Quentin-en-Yvelines

MAGNY-LES-HAMEAUX

Mme BOUCHET Brigitte T
Mr BESCO Raymond T
Mr LARGESSE Nicolas S
Mme RENARD Laurence S
Mr VERGNAULT Denis S

LA VERRIÈRE

Mr DAINVILLE Nicolas T
Mme ROUSSEL Anielle T
Mme RAOUL Nathalie S
Mme ROUSSEAU Edwige S

Communauté d'Agglomération
Paris-Saclay

BALLAINVILLIERS

Mme FARGEOT Marie-Claude T
M. BERGOUIGNOUX Olivier T
M. VIVIEN Marc S
M. HUET Dominique S

BURES-SUR-YVETTE

Mr BODIOT Jean-Marc T
Mme BODIN Anne T
Mme CROISILLE Sandrine S
Mr GILBERT Michel S

CHAMPLAN

Mme CHEVALIER Sylvie T
Mr LECLERC Christian T
Mr PLUMOT Serge S
Mme HILAIRE Patricia S

CHILLY-MAZARIN

Mr PROPONET Christian T
Mme GREMION Karine T
Mr DELIANCOURT Jean-Claude S
Mr POLICE Eddy S

ÉPINAY-SUR-ORGE

Mme CASTAINGS Laurence T
Mr MARCHAU Olivier T
Mme RICHARD Annick S
Mme PANZANI Sylvie S

GIF-SUR-YVETTE

Mr BARRET Michel T
Mme LANSIART Catherine T
Mme FAURIAUX T
Marie-Christine S
Mr GARSUAULT Philippe S

GOMETZ-LE-CHATEL

Mr BERVEILLER Daniel T
Mr GAUDART Franck T
Mr HADJ-SAADY Yann T
Mr MASURE Frédéric T
Mr BIZEBARD Thierry S

Mme LECOCQ Véronique S
M. CAHAREL Brice S
Mme DOSME Sylvie S

LA VILLE-DU-BOIS

Mr CARRE Jacky T
Mr BOURDY Maurice T
Mme BERCHON Anne S
Mr OSSENI Ibrahim S

LES ULIS

Mr CHARRON Etienne T
Mme BOURNEUF Emmanuelle T
Mme JAUBERT Sarah S
Mr IDOUHAMD Medhi S

LONGJUMEAU

Mr DELAGNEAU Stéphane T
Mme GELOT Sandrine T/S
Mr XAVIER Bernard T/S
Mme PERRIN Alexia S
Mme ZINABI Jilali S

NOZAY

Mr PERRIER Didier T
Mr TOULLIER Denis T
Mr FOURNIES S
Mr FACHE S

ORSAY

Mr ROS David T
Mme DIGARD Marie-Pierre T
Mr MISSENAUD Didier S
Mr HENRIOT Frédéric S

PALAISEAU

Mme GRAVELEAU M. Christine T
Mr de LASTEYRIE Grégoire T/S
Mr SIRE Jean-Yves T/S
Mr FAYED Reda S

SAINT-AUBIN

Mr AMBROISE Pascal T
Mr JEANNOT Rémi T
Mme GUILLAN Dominique S
Mr JULIENNE Benoit S

SAULX-LES-CHARTREUX

Mr AUGER Christian T
Mr BAZILE Stéphane T
Mr COLLIGNON Robert S
Mr DELORT Dominique S

VILLEBON-SUR-YVETTE

Mr BATOUFFLET Patrick T
Mme PLUMAIL Nathalie T
Mr FAURE Patrick S
Mr DEKERLE Gautier S

VILLEJUST

Mr TRICKOVSKI Igor T
Mr MASLARD Hugues T
Mr LAURENT Valéry S
Mr CAMBON Pierre S

VILLIERS-LE-BÂCLE

Mr GILBON Patrice T
Mr PROUST Francis T
Mme CAZALA-REYSS Charlotte S
Mme JAMAGNE Véronique S

Communauté d'Agglomération
Rembouillet Territoire

CERNAY-LA-VILLE

Mr PASSET Georges T
Mr BONY Patrice T
Mr SANTINHO José S
Mr CZEPCZAK Raphael S

Communauté de Communes
Pays de Limours

BOULLAY-LES-TROUX

Mr ROUSSEAU T
Hugues-Alexandre T
Mr CAILLET Jérémy T
Mme RIVOALLAND Sandrine S
Mr GOMEZ FUENTES François S

GOMETZ-LA-VILLE

Mme HUOT-MARCHAND S
Edwige T
Mr TAGHIAN Magdi T
Mr LEREBOUR Christian S
Mme GUYOT Estelle S

LES MOLIÈRES

Mr LUBRANESKI Yvan T
Mme BELIN Morgane T
Mr GRUFFILLE Jean-Paul S
Mr PRABONNAUD Marc S

ST-JEAN-DE-BEAUREGARD

Mr TORDJMAN Jean-Luc T
Mr BOUSQUET Gérard T
Mme GALEAZZI Murielle S
Mr FRONTERA François S

Communauté d'Agglomération
Versailles Grand Parc

CHATEAUFORT

Mr NIVET Emilien T
Mr LAVIALLE Yohann T
Mme LATRACE Christiane S
Mme MONY DECROIX Alice S

Métropole du Grand Paris
Grand Orly - Seine Bièvre

MORANGIS

Mme BRAZDA Jeannette T
Mr DUFOUR Jean-marc T
Mr OLLIER Patrick T
Mme VERMILLET Brigitte T

SAVIGNY-SUR-ORGE

Mr GIZZI Daniel S
Mr HOUZIEL Serge S
Mme CHEVALIER Catherine T
Mr HENRY Jean-Charles T

SYORP

Mme LAIGNEAU Sylvie T
Mr SAVERBACH Laurent T
Mme AUFFRET Isabelle S
Mr FROGER Nicolas S
Mr CHOLLEY François T
Vice-Président T

ÉDITO



Le SIAHVY œuvre au quotidien pour relever les défis majeurs qui se présentent à lui en matière de gestion des inondations, de renaturation et de solidarité amont-aval

Après une période particulièrement difficile en raison de la pandémie de COVID 19, le SIAHVY a pu reprendre en 2021 un fonctionnement normal. animateur de la politique de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, il poursuit sans relâche de forts objectifs : encourager la culture du risque inondations, valoriser les milieux aquatiques, maîtriser l'assainissement, éduquer et sensibiliser...

À l'heure où le changement climatique va nous amener, dans les prochaines années, à relever des défis majeurs en matière de prévention des inondations, la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant de l'Yvette nous permettra de mieux répondre à ces enjeux. De même, la solidarité amont-aval, ciment du fonctionnement de notre structure, n'en sera que plus renforcée.

En 2021, le SIAHVY a poursuivi la mise en œuvre de sa programmation avec la réalisation de travaux ambitieux : réhabilitation de collecteurs, sécurisation de barrages, entretien de zones humides....

Je souhaite que notre syndicat poursuive en 2022 et dans les meilleures conditions, son travail de terrain, proche des élus et de la population, et puisse ainsi contribuer par son action à la préservation des milieux aquatiques de notre bassin versant.

Les opérations qu'il a menées au cours de l'année 2021 et qui vous sont présentées dans ce rapport témoignent une fois encore, de l'ampleur et de la richesse de son activité.

Juriste chargé des marchés publics

Un métier aux multiples facettes, qui réclame rigueur et pragmatisme

En 2021, le SIAHVY a lancé une vingtaine de consultations. Le service Marchés Publics encadre administrativement, mais surtout juridiquement l'ensemble des procédures de passation des marchés publics concernant notamment les études et travaux nécessaires à l'accomplissement des missions du SIAHVY, qu'elles proviennent du service Rivière ou du service Assainissement.

Les missions principales des juristes en charge de ces dossiers découlent directement des dispositions du Code de la commande publique : détermination de la procédure applicable, constitution du dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation, suivi de l'analyse des offres, notification des marchés, suivi administratif et juridique de leur exécution ...

« Mon rôle est de veiller au bon déroulement des procédures de passation et d'exécution des marchés publics dans le respect des principes de la commande publique. Lors du lancement d'une consultation, je rédige les documents administratifs du marché et veille à ce que tous les dossiers soient complets pour procéder à la publication des appels d'offres. Je suis l'analyse des propositions, en lien avec les services techniques. Par la suite, tout au long de l'exécution d'un marché public, je rédige tous les documents juridiques et administratifs inhérents au marché : ordres de service ordonnant le commencement ou l'arrêt d'une prestation, avenants ...



Pour ce faire, il faut faire preuve de rigueur, de pragmatisme juridique, de discrétion ainsi que de pluridisciplinarité. Le relationnel et la pédagogie sont des éléments clés au regard de la diversité des interlocuteurs avec qui je dois échanger. Au cours d'un marché, je suis régulièrement amené à intervenir en tant que conseil sur diverses questions procédurales, administratives et financières. En somme, mon objectif est d'assurer la sécurité juridique des achats effectués. »

LES CHIFFRES

20 marchés notifiés 



1 242 autorisations d'urbanisme instruites



10 conventions signées

CONTRAT TERRITORIAL EAU & CLIMAT

Le contrat territorial « Eau & Climat » de l'Yvette 2020-2024

Ce contrat entre dans le cadre du 11^e programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Les huit collectivités signataires et les deux partenaires financiers (Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseil départemental de l'Essonne) s'engagent par ce contrat, pour la période 2020-2024, à encourager les acteurs à adapter leurs pratiques afin de répondre aux défis du changement climatique.

Les signataires du contrat



Création du réseau sous la partie publique Champ-Romery - Dampierre-en-Yvelines

Sur un budget prévisionnel de 11 199 000 €, un budget de 10 455 390 € a été investi sur 2020/2021 principalement pour les enjeux concernant d'une part la restauration des continuités écologiques et la préservation des milieux aquatiques et, d'autre part, l'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Gestion « à la source » des eaux de pluies

L'urbanisation, l'imperméabilisation des surfaces, ainsi que le recours systématique aux canalisations sont à l'origine d'inondations de plus en plus importantes et récurrentes. À cela s'ajoute une dégradation de la qualité des milieux naturels par la récupération de polluants via le ruissellement pluvial.

La gestion « à la source » des eaux de pluie est un enjeu principal du CTEC de l'Yvette.

Le SIAHVY, en tant que porteur du CTEC, s'est engagé à promouvoir une autre gestion des eaux pluviales, fondée sur la nature (noues, jardins de pluie, toitures végétalisées ...)

Ainsi, les 1, 2 & 4 décembre 2021 se sont déroulées des journées techniques du SIAHVY axées sur cette thématique de « gestion à la source des eaux pluviales ». Ces rencontres ont été organisées en partenariat avec l'agence de l'eau Seine Normandie et avec la participation de l'atelier16design et la commune de Palaiseau.

Les intervenants ont pu partager leurs expériences, et répondre aux interrogations des participants : méthodologie, financement, difficultés rencontrées.

La visite de la cour d'école de Palaiseau a permis de visualiser les résultats positifs de ce type de démarche.



Visite de la cour d'école désimperméabilisée Anne FRANCK Commune de Palaiseau

Ces événements ont permis l'émergence de nombreux projets de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales sur le territoire, notamment sur des cours d'écoles et des parkings.

Ces projets débuteront même, pour certains, en 2022.

Une bonne gestion des eaux pluviales est devenue un réel enjeu pour les territoires et doit devenir une préoccupation de tous, de la collectivité au particulier, en passant par les aménageurs !



Session de formation à destination des élus et des services techniques

CHIFFRES CLÉS

4 enjeux ont été définis sur le territoire pour ce contrat à savoir, la restauration des continuités écologiques et la préservation des milieux aquatiques et humides, la maîtrise du risque inondation et des ruissellements, l'amélioration de la qualité des cours d'eau ainsi que la sensibilisation et la communication sur ces thématiques.

Au total, un budget d'environ
55 millions d'euros

réparti en **86 actions**
prévues entre 2020 et 2024.

LES PRINCIPAUX CHANTIERS 2021

Carte du territoire



Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
Travaux de création de branchements privés
Avenue Assas et Hoche



Les rigoles du plateau de Saclay
Instrumentalisation et entretien des rigoles de Châteaufort, Saint-Aubin et Corbeville



Gif-sur-Yvette
Réhabilitation du réseau intercommunal d'assainissement des eaux usées
Rue Fernand Léger

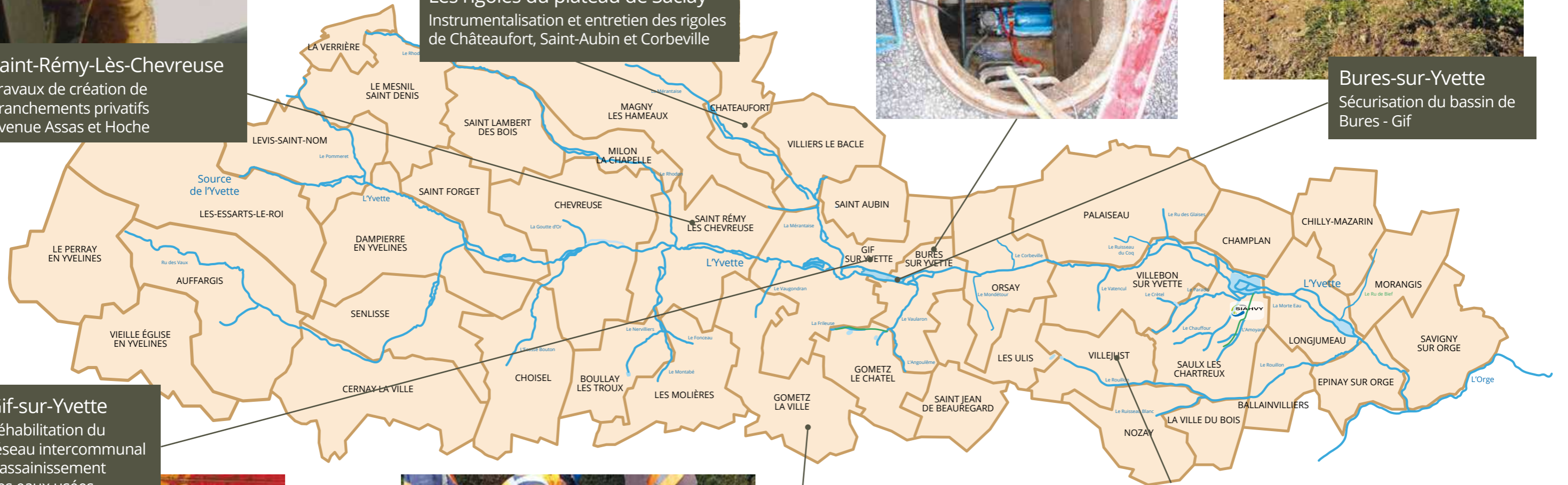


Gometz-la-Ville
Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées
Domaine de Montvoisin

Bures-sur-Yvette
Réhabilitation de l'antenne intercommunale du Vaularon - Secteur 1



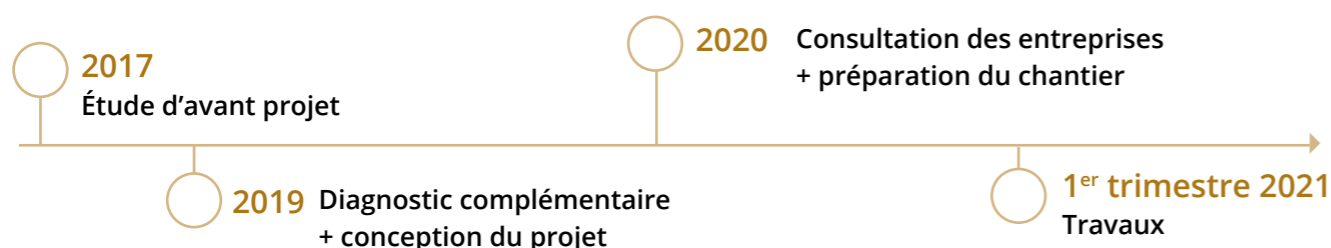
Bures-sur-Yvette
Sécurisation du bassin de Bures - Gif



Villejust
Restauration écologique du Rouillon et création d'une zone d'expansion de crue

Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées

Les travaux ont consisté à réhabiliter le collecteur de diamètre 200 mm sur environ 100 ml en tranchée ouverte et environ 130 ml par chemisage. Les branchements sous l'espace public ont également fait l'objet d'une réhabilitation en tranchée ouverte sur environ 20 ml. Des boîtes de branchement des eaux usées ont été systématiquement mises en place car elles étaient inexistantes.



Travaux de chemisage - Introduction de la gaine dans un regard



Travaux en tranchée ouverte (remplacement de canalisation)



Travaux préparatoires pour la pose d'une boîte de branchement

Retrait et encapsulage de matériaux contenant de l'amiante (MCA)



La présence d'amiante a été identifiée à la suite d'un diagnostic avant-travaux dans les canalisations du réseau et des branchements existants. Si l'amiante est interdit en France depuis 1997, les MCA sont courants dans les canalisations d'assainissement posées avant cette date. Pour protéger les travailleurs exposés à ce type de matériau, des travaux sont nécessaires dans le cadre du remplacement de canalisations en amiante-ciment : l'encapsulage et le retrait des matériaux amiantés selon une méthodologie spécifique soumise préalablement à l'inspection du travail, à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France et, dans le cas présent, à l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics.

LES CHIFFRES

Montant de l'opération
315 000,00 € HT

Travaux : 305 000,00 € HT
CSPS : 1 700,00 € HT
CPR : 8 100,00 € HT

Travaux de réhabilitation de l'antenne intercommunale du vaularon - Secteur 1



Remplacement de la canalisation existante par ouverture de tranchée

L'antenne intercommunale du Vaularon recueille et transporte les effluents de Gometz-le-Châtel et d'une partie de Bures-sur-Yvette et Gif-sur-Yvette. L'antenne étant sujette à des débordements par temps de pluie, le SIAHVVY a lancé des investigations sur le réseau, dont la réalisation des inspections télévisées (ITV) des canalisations.

L'analyse des ITV, réalisée en 2018, a révélé la présence de défauts structurels. Afin d'y pallier, un programme de travaux, divisé en plusieurs secteurs, a été élaboré. Sa mise en œuvre a débuté en 2020 par la réhabilitation de treize regards de visites.

En 2021, le SIAHVVY a poursuivi son programme de travaux par la réhabilitation de l'antenne du Vaularon sur le secteur 1 du programme. Ce secteur concernait 465 ml de canalisations de diamètre DN300 mm implantées boulevard

des Oiseaux, avenue du Centre et boulevard Pasteur à Bures-sur-Yvette. Deux techniques de travaux ont été utilisées : **remplacement, par ouverture de tranchée**, des conduites en fibro-ciment par des conduites en fonte (92 ml - DN300mm) et **réhabilitation de la canalisation en place par chemisage** structurant (372 ml - DN300). Les travaux ont également consisté à réhabiliter l'ensemble des regards de visite et à renouveler la totalité de la partie publique des branchements eaux usées des particuliers.

La technique du chemisage



Gaine gonflée en cours de polymérisation

Le chemisage structurant est une technique permettant de réhabiliter une canalisation sans réaliser de tranchée.

Cette technique consiste à introduire dans la canalisation à réhabiliter une gaine souple qui, après polymérisation, se durcit et se substitue à la canalisation existante. Concrètement, la gaine est tractée à l'intérieur de la canalisation, gonflée puis polymérisée aux UV. Après vérification de l'étanchéité de la gaine, les arrivées des branchements particuliers sont rouvertes à l'aide d'un robot et les découpes au niveau des regards de visite sont réalisées.



Gaine polymérisée et découpée au niveau d'un regard

LES CHIFFRES

Montant de l'opération
730 765,17 € HT

Travaux : 706 285,40 € HT
CSPS : 3 250,00 € HT
CPR : 21 229,77 € HT

Date préparation :
27 septembre - 7 novembre 2021

Date travaux :
8 novembre 2021 - 11 mars 2022

Linéaire tranchée ouverte : 92 ml
Linéaire gainage : 372 ml
Nombre de branchements des eaux usées réhabilités : 24

ASSAINISSEMENT TRAVAUX

Gif-sur-Yvette - Rue Fernand Léger

Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées



Canalisation en béton Ø600

Les travaux ont consisté à **réhabiliter par chemisage structurant (gaine en fibres de verre imprégnée de résine polyester) 2 tronçons du collecteur intercommunal des eaux usées** (65 ml de canalisations). Pour le troisième tronçon, les défauts constatés étaient trop importants pour envisager cette technique. Il était donc envisagé de déposer et reposer la canalisation. Toutefois, ce tronçon de canalisation étant implanté à proximité immédiate d'un Douglas vert (arbre d'Amérique du Nord), classé arbre remarquable par la commune de Gif-sur-Yvette, **le collecteur a dû être dévié** afin de contourner cet arbre. Ainsi **47 ml de canalisation en béton Ø600 et 4 regards ont été créés**. La canalisation existante a, quant à elle, été comblée par du coulis de béton. Les travaux ont également permis de renouveler le branchement des eaux usées de la pépinière d'entreprise localisée à proximité de l'emprise des travaux.

Le collecteur intercommunal d'assainissement des eaux usées implanté rue Fernand Léger à Gif-sur-Yvette a fait l'objet d'une inspection télévisée (ITV), en 2017.

Il s'est avéré que **3 tronçons (environ 100 ml) du collecteur intercommunal des eaux usées nécessitaient d'être réhabilités**. En effet, de nombreuses anomalies structurelles ont été observées, certaines empêchant toute progression de la caméra sur environ 20 ml.

Introduction de la gaine pour le chemisage structurant du collecteur



Piste d'accès temporaire



Pointes filtrantes pour le rabattement de nappe



Pose de canalisation en béton par ouverture de tranchée



Groupe de pompage pour dérivation des effluents

Dévoisement des effluents

Au droit de la zone de travaux, le collecteur intercommunal des eaux usées transporte un débit d'environ 500 m³/h d'effluents. Afin de pouvoir réaliser les travaux, **la mise à sec du collecteur était indispensable, nécessitant le dévoiement des eaux usées**. Pour ce faire, des pompes sont installées au niveau du regard situé en amont des travaux à réaliser. Les effluents transitant dans le collecteur intercommunal sont orientés dans des canalisations posées en surface qui acheminent les eaux usées vers le regard situé en aval du tronçon en cours de réhabilitation. Les pompes sont déplacées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les pompes ont fonctionné 24h/24 pendant toute la durée des travaux en tranchée ouverte.

Rabattement de nappe

Les travaux se situant à proximité immédiate de l'Yvette, les canalisations du collecteur intercommunal sont implantées sous le niveau de la nappe. Afin que l'entreprise puisse réaliser les terrassements, un rabattement de nappe a été mis en œuvre. Cette technique consiste à assécher le sol. Des pointes filtrantes sont implantées tout le long de la zone à assécher, puis sont reliées, via un collecteur, à une pompe à vide qui permet d'aspirer l'eau présente dans le sol. L'eau pompée pouvant contenir des particules fines, elle a été rejetée à l'Yvette, après décantation.

LES CHIFFRES

Montant de l'opération :

256 188,33 € HT

Travaux : 250 770,53 € HT

CSPS : 1 587,50 € HT

CPR : 3 830,30 € HT

Date préparation :

2 avril – 26 mai 2021

Date travaux :

27 mai – 20 juillet 2021

Linéaire tranchée ouverte :

47 ml

Linéaire gainage : 65 ml

Nombre de branchements des
eaux usées réhabilités : 1

Création de branchements privés sous maîtrise d'ouvrage publique déléguée – Avenue d'Assas et avenue Lazare Hoche

Le SIAHVY a entrepris, dans le cadre d'une action collective et en qualité de maître d'ouvrage public délégué, les travaux de création de



54 branchements d'assainissement en domaine privé suite aux travaux de création du réseau d'assainissement des eaux usées réalisés en 2020 sur les avenues d'Assas et Lazare Hoche et sur le chemin de la butte aux Buis à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Les propriétaires ont formalisé leur adhésion à l'opération groupée par la signature d'une convention avec le SIAHVY avec **un taux d'engagement de 90%**. Cette adhésion leur a permis de bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

L'entreprise mandatée par le SIAHVY a su répondre aux principales contraintes rencontrées durant les travaux, liées notamment à l'inaccessibilité aux engins de chantier sur certaines propriétés

(travaux manuels rendus nécessaires sur des terrains parfois abrupts), relevage d'eaux usées dans certains jardins en terrasse (succession de paliers de niveaux différents), by-pass à effectuer dans certaines fosses septiques équipées de regards d'accès très exigus.

Les ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIAHVY ont été rétrocédés aux riverains à l'issue de leur réception.

Les effluents domestiques des 54 habitations concernées sont à présent collectés et transportés vers la station d'épuration de Valenton (Seine-et-Marne) où ils sont traités avant d'être rejetés dans le milieu naturel.

Schémas directeurs d'assainissement

- Révision du schéma directeur d'assainissement de la commune de Dampierre-en-Yvelines

Branchements privés

- Travaux de création des branchements privés aux réseaux d'assainissement des eaux usées des hameaux du Mousseau et Champ Romery à Dampierre-en-Yvelines
- Travaux de création des branchements privés au réseau d'assainissement des eaux usées des avenues d'Assas et Lazare Hoche, et chemin de la Butte aux Buis à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Réseau de collecte

- Diagnostic amont RSDE du système d'assainissement de collecte du Mesnil-Saint-Denis
- Analyse du fonctionnement hydraulique du système de collecte du Mesnil-Saint-Denis
- Études complémentaires à la création du réseau d'assainissement des eaux usées, hameau de Garnes à Senlis
- Conception des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, rue de la Brèche, place de Fourcherolles et rue des Sables à Dampierre-en-Yvelines
- Conception des travaux de création du réseau d'assainissement des eaux usées, hameau de Garnes à Senlis - Tranche technique 1
- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, domaine de Montvoisin à Gometz-la-Ville
- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, rue de l'ingénieur Jean Bertin et chemin rural latéral à Gometz-la-Ville

- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, avenue de Sully au Mesnil-Saint-Denis
- Exécution des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, rue Léon Bobin au Mesnil-Saint-Denis
- Travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement des eaux usées, avenue des Deux Lacs et chemin de Briis à Villejust

Réseau de transport

- Analyse des risques de défaillance du système de transport du SIAHVY
- Diagnostic amont RSDE du système de transport du SIAHVY
- Travaux de réhabilitation de l'antenne intercommunale du Vaularon (boulevard des Oiseaux, avenue du Centre et boulevard Pasteur à Bures-sur-Yvette)
- Exécution des travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal de transport des eaux usées, rue Fernand Léger à Gif-sur-Yvette

Stations d'épuration

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un MGP relatif à la construction de la nouvelle station d'épuration de La Verrière/Le Mesnil-Saint-Denis
- Gestion alternative des boues Covid issues de l'actuelle station d'épuration de La Verrière/Le Mesnil-Saint-Denis
- Diagnostic permanent du système d'assainissement de La Verrière et du Mesnil-Saint-Denis
- Travaux de sécurisation (Boullay-les-Troux)

Animation Industriels

- Etude de la régularisation des rejets, zone d'activités de la Prairie à Villebon-sur-Yvette et parc

- d'activités des Dévodes à Saulx-les-Chartreux
- Étude de la régularisation des rejets, zones d'activités des Delâches à Gometz-le-Châtel, et des Trois-Quartiers et Montvoisin à Gometz-la-Ville
- Étude de la régularisation des rejets, zone d'activités des Glaises et parc Gutenberg à Palaiseau
- Étude de la régularisation des rejets, territoire de la commune du Mesnil-Saint-Denis

Suivi de l'exploitation des ouvrages d'assainissement (DSP et contrat)

- Réseau de transport intercommunal des eaux usées
- Réseaux de collecte communaux des eaux usées (Boullay-lès-Troux, Cernay-la-Ville, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Gometz-la-Ville, Le Mesnil-Saint-Denis, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlis)
- Stations d'épuration locales (Boullay-lès-Troux, Cernay-la-Ville, Dampierre-en-Yvelines, Gometz-la-Ville, Le Mesnil-Saint-Denis)

SPANC (Service Public d'assainissement Non Collectif)

- Contrôles des installations d'assainissement non collectif



LES CHIFFRES

Montant du marché : 246 280,50 € HT

Préparation : mars 2021 à mai 2021

Réalisation : août 2021 - en cours en 2022

RIVIÈRE TRAVAUX

Bures-sur-Yvette

Travaux sur le déversoir du barrage de Bures

Construit en 1968, le barrage de Bures permet de réguler les crues de l'Yvette.

Il peut stocker un volume de **190 600 m³** sur une surface de **140 000 m²**.

Surveillance et entretien de l'ouvrage et respect des obligations règlementaires

Conformément au décret « digue », modifié en 2019, le SIAHVV surveille au quotidien et entretient le barrage de Bures-Sur-Yvette

Il réalise également d'importants travaux pour améliorer son efficacité et le sécuriser :

2015 : Étanchéification de la digue en réhabilitant les parements béton

2019 : Augmentation du volume de stockage du barrage avec un terrassement de 30 000 m³.

Toutefois, pour chaque barrage, le volume de stockage disponible étant limité, il est indispensable de prévoir un déversoir de sécurité permettant d'évacuer vers l'aval les débits lorsque les limites de stockage sont atteintes.

La problématique

La rupture aurait entraîné une élévation importante du niveau d'eau de 80 cm et des vitesses importantes en aval immédiat

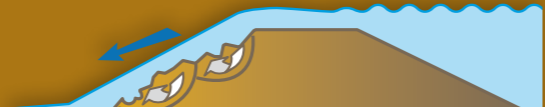
La submersion correspond au moment où l'eau passe par-dessus le corps du barrage et déferle vers l'aval.



L'eau passe par dessus le barrage et érode progressivement le talus aval ...

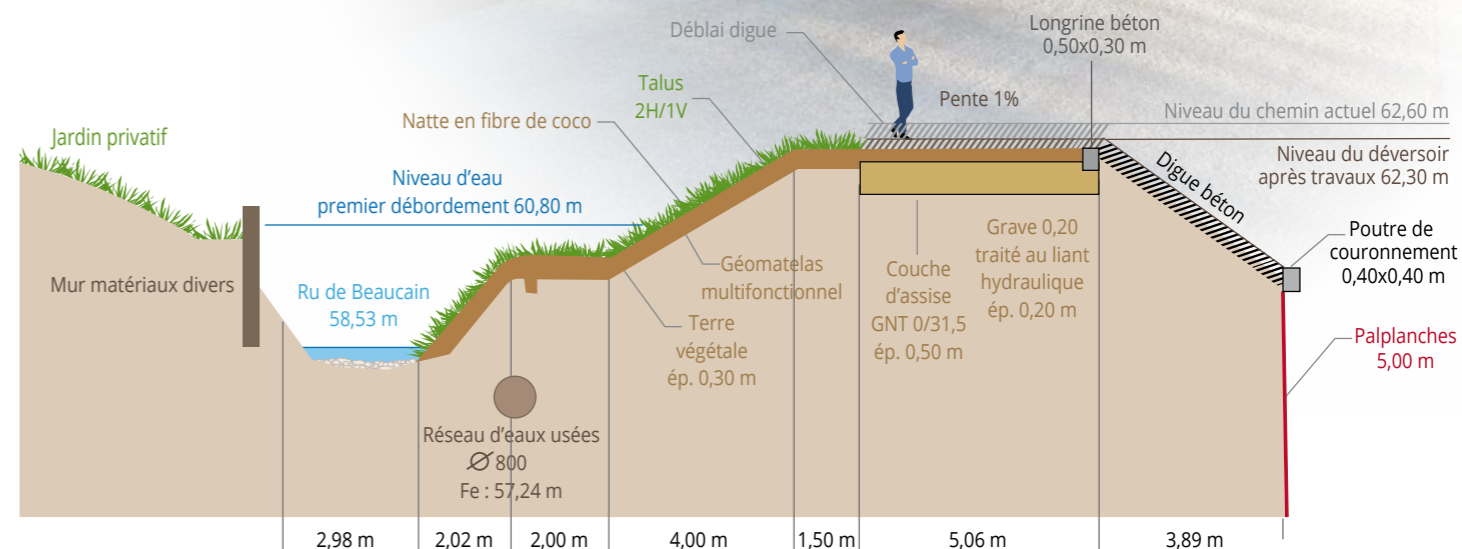


... jusqu'à la formation d'une brèche conduisant à une rupture totale



LES CHIFFRES

Montant de l'opération
315 893,00 € HT
 MOE : 88 460,00 € HT
 SPS : 7405,00 € HT



Coupe de la digue nord



Longrine en béton du déversoir



Réaménagement des berges du ru de Beaucaïn

Quels sont les mécanismes de rupture par submersion et les impacts en aval ?

Ainsi, en 2021, le SIAHVV a réalisé les travaux de sécurisation de l'ouvrage vis-à-vis du risque de rupture par surverse jusqu'à une crue d'occurrence 1000 ans (soit une crue ayant une chance sur 1000 de se produire chaque année).

La solution

La solution adoptée consiste en l'abaissement de la digue nord, en aménageant une échancrure d'environ 30 cm par rapport au niveau actuel. D'une longueur de 120 m, cet aménagement permet de garantir de faibles niveaux d'écoulement et de les répartir sur une large surface, ce qui minimise fortement l'impact sur l'aval et supprime le risque de rupture.



Réaménagement des berges du ru de Beaucaïn

RIVIÈRE TRAVAUX

Les rigoles du Plateau de Saclay

C'est sous le règne de Louis XIV que le réseau hydraulique du plateau de Saclay a été élaboré, afin d'alimenter les fontaines du château de Versailles.

Craignant une pénurie d'eau, le Roi fit appel dès 1680 à des spécialistes, dont l'architecte Thomas Gobert. Celui-ci se tourne vers les 5 000 ha de plaines marécageuses de Saclay, bordées par la Bièvre et l'Yvette. Il propose la création de rigoles pour drainer l'eau du site vers des étangs, agrandis ou créés de toutes pièces par une main-d'œuvre imposante. Des aqueducs, extérieurs ou souterrains, relie le tout pour permettre l'acheminement des eaux de pluie vers Versailles.

Des rigoles requalifiées en cours d'eau

Par arrêté n°2018-DDT-SE n°429 en date du 24 octobre 2018, le Préfet de l'Essonne a procédé au classement des rigoles du Plateau de Saclay dans la catégorie des cours d'eau. En vertu de cette décision, les rigoles situées dans le département de l'Essonne relèvent désormais de la Loi sur l'eau et donc de la compétence GEMAPI. Celle-ci est exercée sur les territoires concernés par le SIAHVY d'une part et le SIAVB d'autre part, suite au transfert de compétence de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay aux deux syndicats.



Capteur - Rigole de Corbeville



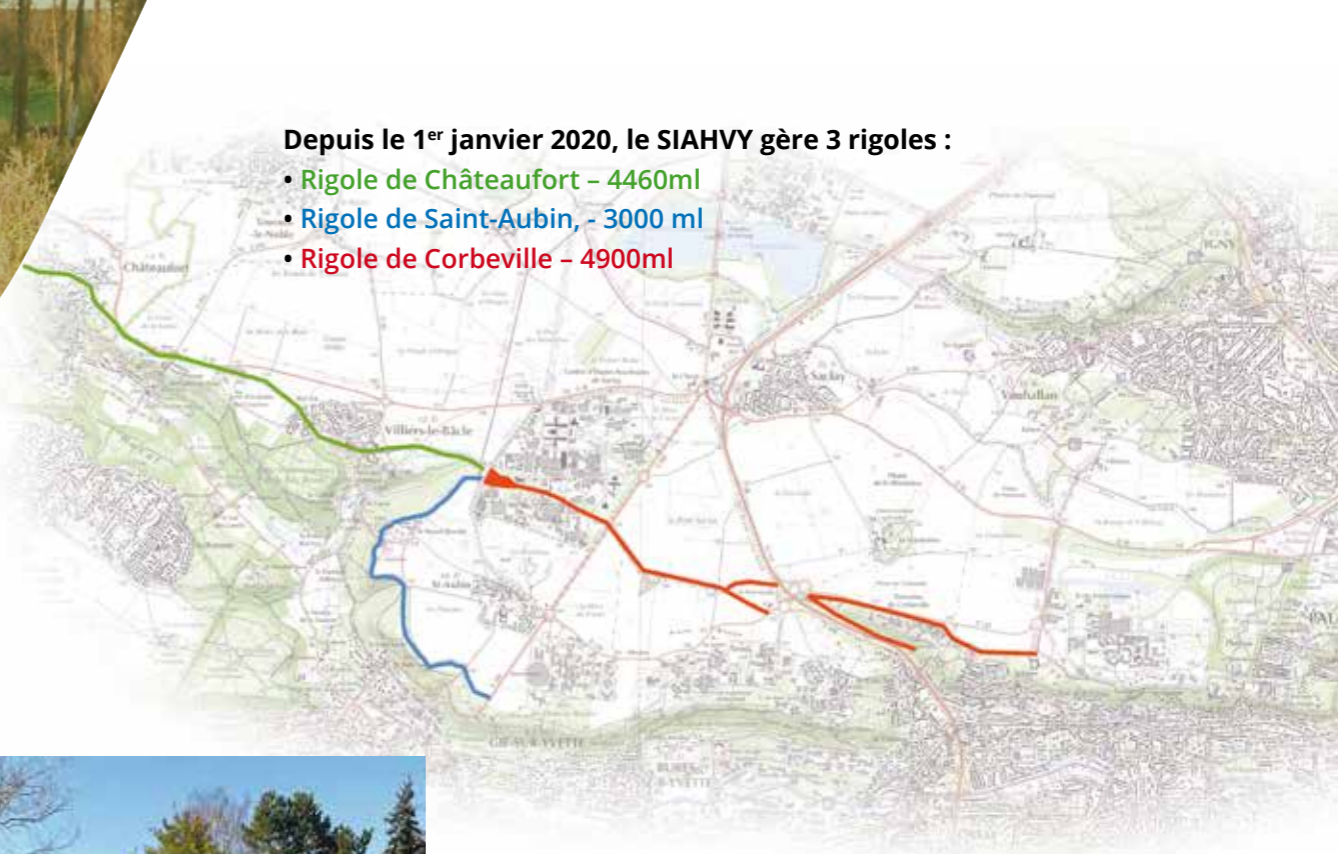
Armoire et automate - Rigole de Chateaufort



Capteur - Étang des Biches

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SIAHVY gère 3 rigoles :

- Rigole de Châteaufort - 4460ml
- Rigole de Saint-Aubin, - 3000 ml
- Rigole de Corbeville - 4900ml



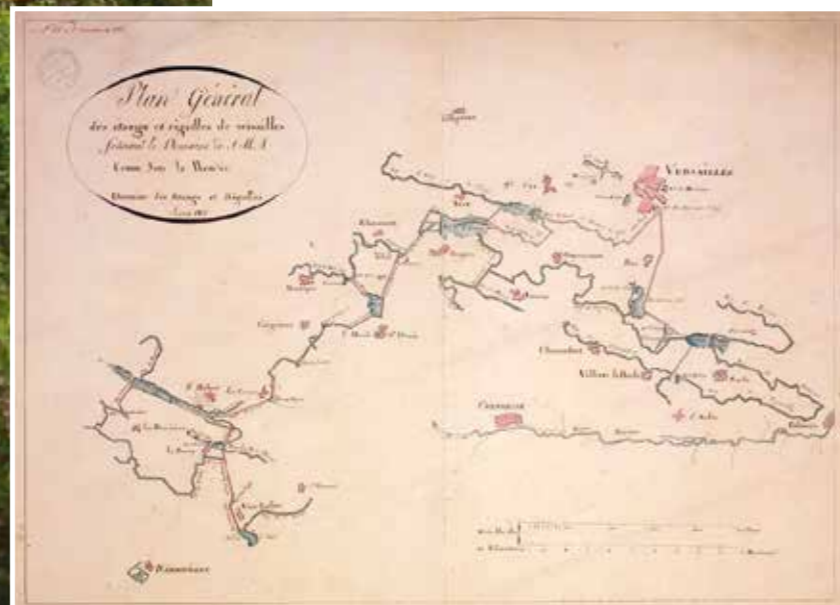
Un territoire en pleine mutation

À la frange entre le monde urbain et le monde agricole, le territoire des rigoles est en pleine mutation : aménagement de la ZAC de Corbeville, construction de la ligne 18, périmètre de protection de la ZPNAF... Le SIAHVY a dû développer de nouveaux partenariats, tout en consolidant certaines collaborations existantes : EPAPS, Terre et cités, SIAVB, l'association ADER...

Il a également mis en place un protocole de gestion spécifique aux rigoles :

- 9350 ml fauchés en 2021
- 55 tonnes de végétaux enlevées en 2021
- 25 arbres élagués en 2021

Pour connaître en temps réel les niveaux d'eau dans les rigoles, le SIAHVY a équipé 5 sites de capteurs de niveau d'eau. Il a également automatisé la vanne de délestage de la rigole de Chateaufort. Les vannes automatiques permettent maintenant de gagner du volume de stockage, mobilisable lors des alertes météo.



“ Les rigoles, un dispositif imaginé par Colbert, resté opérationnel jusqu'en 1950 ”

LES CHIFFRES

- Montant de l'instrumentalisation des rigoles 85 000 € HT
- 5 armoires comprenant les automates
- 5 capteurs de niveau d'eau
- 1 vanne automatique

Nouveau déversoir

Travaux d'aménagement de la zone d'expansion de crue contrôlée et la restauration écologique du Rouillon à Villejust.

Ils ont consisté à :

- Créer un nouveau lit à ciel ouvert, en supprimant l'ancienne buse,
- Créer une vaste zone d'expansion de crue,
- Aménager les berges du Rouillon et implanter une ripisylve diversifiée, valorisant le cours d'eau,
- Réaliser un nouvel ouvrage hydraulique permettant de contrôler les débits en sortie du nouveau champ d'expansion de crue,
- Créer un nouveau cheminement piéton avec la possibilité de créer un parcours pédagogique.

Ces travaux ont permis de concilier restauration écologique et prévention des inondations. En effet, la fusion des deux anciens bassins a permis d'augmenter la capacité de rétention d'eau en période de crue et de rétablir un corridor biologique fonctionnel, créant ainsi une vaste zone humide.

Ainsi, les crues d'occurrence 50 ans et 100 ans sont écrêtées, tout en recréant un écosystème aquatique et semi-aquatique de qualité.



Déversoir



Fondation



Coffrage

Nouveau lit



Rouillon busé



Aménagement du nouveau lit

Lit reméandré

LES CHIFFRES

Coût de l'opération :
1 900 000 € HT

Réouverture de 2 565 m² de zones humides
Augmentation du volume utile de stockage de 8 000 m³

Restauration de 400 m² de berges, dont 240 m² de débusage
1 Ouvrage hydraulique rendu franchissable

Maîtrise d'œuvre

Restauration de la continuité écologique de l'Yvette aval à Epinay-sur-Orge et Savigny-sur-Orge (conception)

Restauration de la continuité écologique du Vaularon au bassin des Grands Prés (dossiers réglementaires et consultation des entreprises)

Restauration de la continuité écologique de l'Yvette au moulin de la Bretèche (dossiers réglementaires et consultation des entreprises)

Restauration de la continuité écologique de l'Angoulême et aménagement du bassin du Baratage (conception, dossiers réglementaires et consultation des entreprises)

Restauration de la continuité écologique de l'Yvette à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (conception)

Restauration de la continuité écologique et lutte contre les inondations du ru du Paradis et de la Cressonnière (dossiers réglementaires)

Restauration de la continuité écologique de l'Yvette et lutte contre les inondations au niveau du bassin de Coupières (conception et études faunistiques et floristiques)

Études de faisabilité

Restauration écologique et lutte contre les inondations sur le Montabé

Étude de ruissellement du bassin versant du Montabé en partenariat avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Étude de ruissellement du bassin versant de l'Angoulême

Restauration écologique du ru du Vaugondran

Restauration de l'Yvette dans le centre ville de Longjumeau

Études préalables au lancement d'une étude de faisabilité pour la restauration écologique du ru du Bief

Les services supports ont contribué cette année encore au bon fonctionnement de notre syndicat. Malgré les difficultés de recrutement, les effectifs du SIAHVY sont en légère hausse par rapport à l'an dernier.



Secrétariat Général :

91 délibérations ont été prises pour l'année 2021

Service Finances et Comptabilité

1 135 titres
2 924 mandats
51 dossiers de subvention

Service Juridique et Marchés Publics

20 marchés notifiés
10 conventions signées
1242 autorisations d'urbanisme instruites

Cellule Communication et Promotion Pédagogique

59 publications sur les réseaux sociaux
51 classes (1 500 élèves) sensibilisées aux problématiques de l'eau et de l'environnement
6 manifestations extérieures pour sensibiliser le grand public au travail du SIAHVY

Abonnés sur les réseaux sociaux :

1 267

118



Au 1^{er} décembre 2021, le SIAHVY compte

37 agents
au tableau des effectifs

Au cours de cette année la collectivité a accueilli
5 nouveaux agents

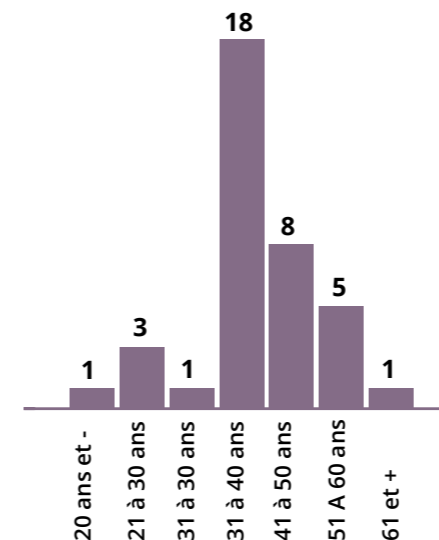
1 agent titulaire
3 agents contractuels
1 apprenti

Répartition par genre



18 femmes 19 hommes

Pyramide des âges



Il a été réalisé
38 jours
de formation
au total par les agents
du SIAHVY

3 agents sont partis :

- 1 agent par voie de mutation
- 1 agent contractuel ayant rompu son contrat
- 1 agent contractuel n'ayant pas souhaité renouveler son contrat

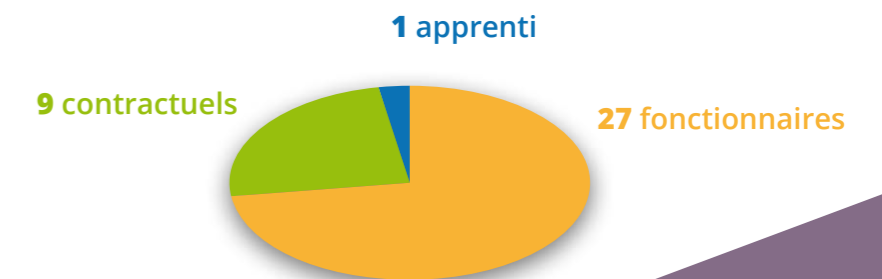
Répartition des agents par catégorie (apprenti exclu)

Fonctionnaires et contractuels	En nombre
Catégorie A	14
Catégorie B	11
Catégorie C	11

Caractéristiques des agents permanents (apprenti exclu)

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total En nombre
Administrative	42%	22%	12
Technique	58%	78%	24
Total	100%	100%	36

37 agents employés par la collectivité



Les collectivités territoriales rencontrent beaucoup de difficultés pour pourvoir les postes vacants. Le SIAHVY n'a pas été épargné (exemple 1 poste de gestionnaire comptable vacant depuis 6 mois)

LES ÉVÈNEMENTS 2021

Après une année 2020 perturbée, le SIAHVY est de nouveau très actif sur son territoire pour informer et sensibiliser les habitants de la vallée, malgré un début d'année encore compliqué en raison de la situation sanitaire.



Journée du Patrimoine 2021

Le grand rendez-vous de l'année, est bien sûr la Journée du Patrimoine au moulin du SIAHVY à Saulx-les-Chartreux. Une journée conviviale pleine de surprises ! Ateliers, chasse au trésor, jeux et spectacles font le bonheur des petits et grands.

Pêche IPR

Dans le cadre des Rando Durables, le SIAHVY a réalisé un inventaire des poissons de l'Yvette (IPR), en partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Essonne.



Mag de l'Yvette N° 4 - 2021

Depuis 2018, cette revue annuelle, distribuée à tous les habitants de la vallée, a fait ses preuves. Son rôle est de présenter, de manière simple et pédagogique, les différentes actions du SIAHVY dans la vallée de l'Yvette.



Rando' Durables 2021 Randonnée et présentation des rigoles et du marais Bonnard

Le SIAHVY a de nouveau participé à l'événement des Rando' Durables organisé par la Communauté Paris-Saclay. Deux animations ont été organisées par le Syndicat : randonnée et présentation des rigoles et du marais Bonnard, avec la commune de Villiers-le-Bâcle.



Journée Technique 2021

Lors de notre journée technique annuelle, nous présentons les principaux chantiers sur le territoire du SIAHVY. Élus, entreprises et financeurs sont invités à participer à une visite de chantiers. En 2021, la restauration du Rouillon aux bassins de Villejust était à l'honneur.



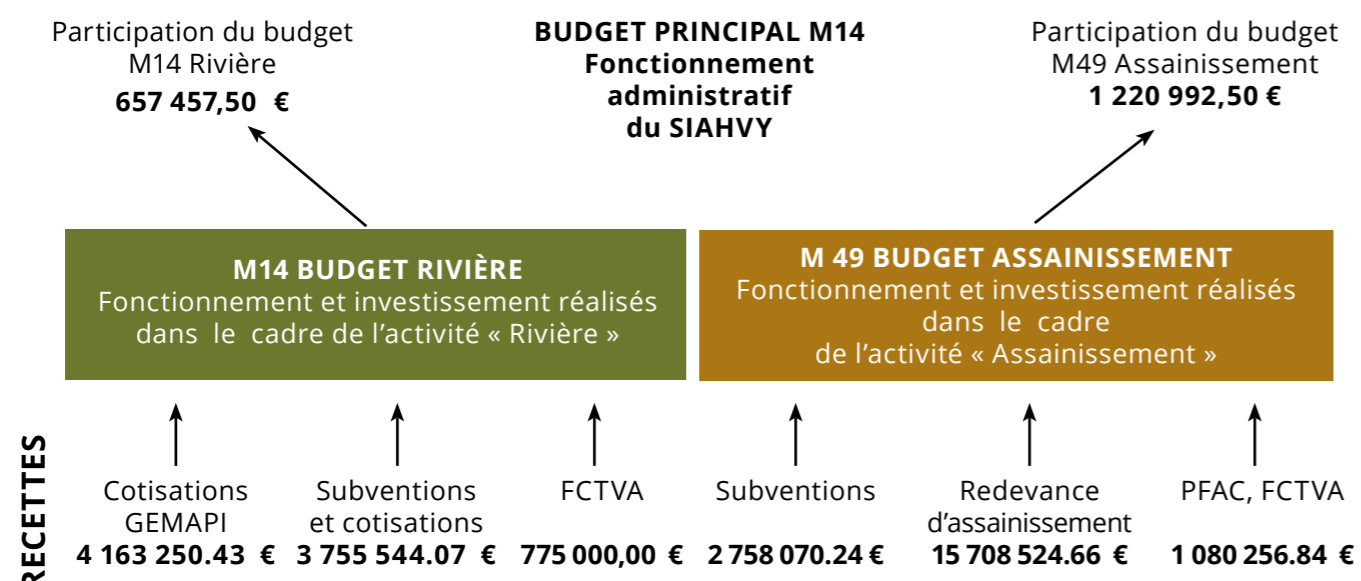
Classes d'eau

Le SIAHVY accueille des classes tout au long de l'année. Deux animateurs reçoivent des enfants de la maternelle au collège. En moyenne, nous recevons dans l'année près de 2 000 enfants, sensibilisés à la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

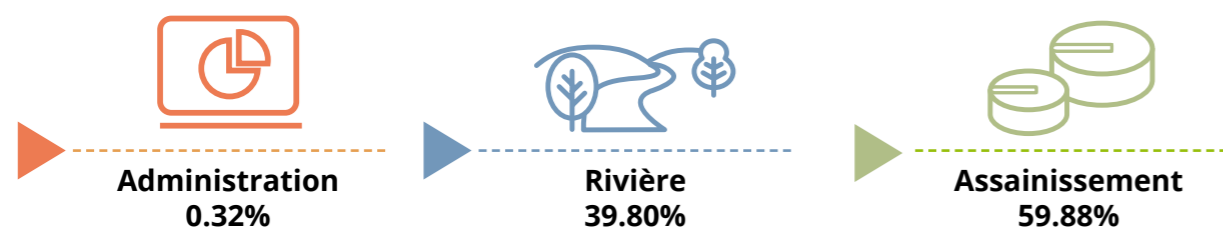


& COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

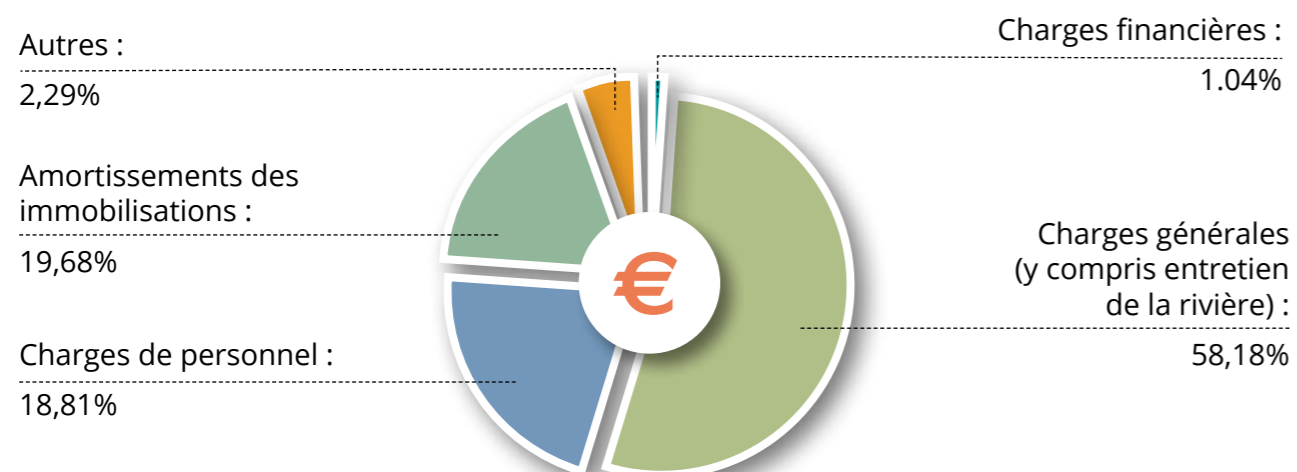
BUDGET DU SIAHVY (M14, M14 rivière et M49)



Dépenses totales d'équipement : 22 141 381,25 €



Dépenses totales de fonctionnement : 20 073 487,43 €



BUDGET PRINCIPAL M14

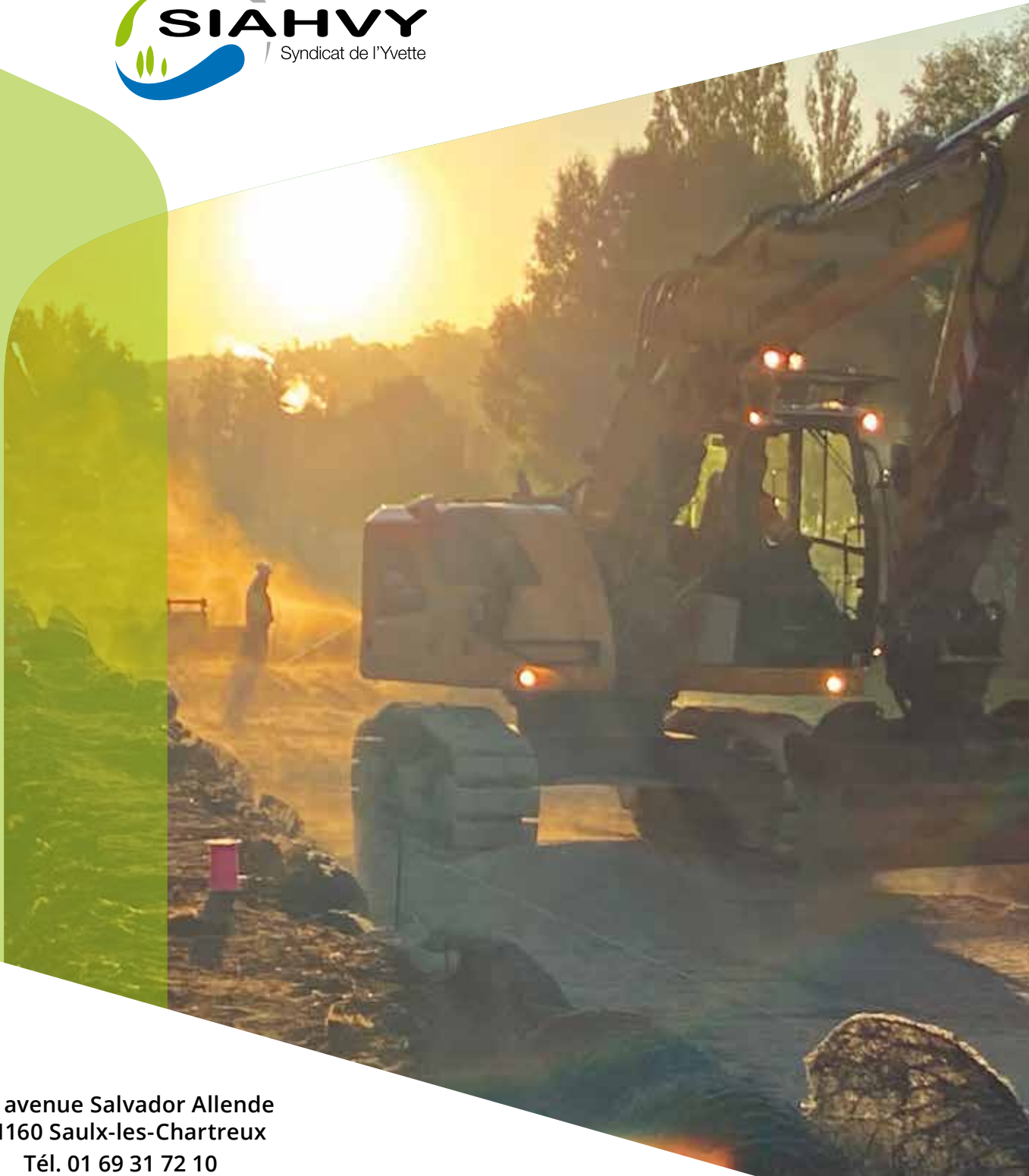
Dépenses de fonctionnement :	1 889 984,22 €
Recettes de fonctionnement :	2 388 538,17 €
Résultat d'exploitation :	498 553,95 €
Dépenses d'investissement :	70 537,02 €
Recettes d'investissement :	53 540,60 €
Résultat d'exécution :	- 16 996,42 €
Résultat de clôture :	481 557,53 €

BUDGET RIVIÈRE M14

Dépenses de fonctionnement :	3 224 340,52 €
Recettes de fonctionnement :	5 522 789,36 €
Résultat d'exploitation :	2 298 448,84 €
Dépenses d'investissement :	10 746 230,60 €
Recettes d'investissement :	8 724 310,04 €
Déficit d'exécution :	- 2 021 920,56 €
Résultat de clôture :	276 528,28 €

BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Dépenses de fonctionnement :	14 959 162,69 €
Recettes de fonctionnement :	25 717 437,76 €
Résultat d'exploitation :	10 758 275,07 €
Dépenses d'investissement :	18 755 930,65 €
Recettes d'investissement :	15 559 754,21 €
Déficit d'exécution :	- 3 196 176,44 €
Résultat de clôture :	7 562 098,63 €



12, avenue Salvador Allende
91160 Saulx-les-Chartreux
Tél. 01 69 31 72 10

Directeur de la Publication :
Michel BARRET - Président
Rédaction :
les Personnels du SIAHVY
Crédits photos :
Photothèque du SIAHVY - Alinéa

Conception et réalisation :
Alinéa Corbeil-Essonnes
Imprimé avec des encres végétales,
sur du papier issu de forêts
durablement gérées





RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2021
conformément à l'article L.2224-5 et D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et au décret
n°2007-675 du 2 mai 2007

SOMMAIRE

1.	POURQUOI UN RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ?	5
2.	PRESENTATION DU SIAHVY	6
	2.1 Le territoire.....	6
	2.2 Les missions et compétences	7
	2.3 L'organisation des services.....	11
	2.4 Le service assainissement collectif et non collectif.....	12
	2.5 Relations avec les usagers	13
3.	LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
	3.1 Les abonnés du service.....	14
	3.2 Les ouvrages gérés par le SIAHVY	20
	3.3 Les contrats de délégation de service public et d'exploitation	23
	3.4 L'exploitation des réseaux d'assainissement	26
	3.5 L'exploitation des stations d'épuration.....	32
4.	TARIFICATION	41
	4.1 Les modalités de tarification	41
	4.2 Le détail de la redevance « assainissement »	41
5.	LE BUDGET DU SERVICE EN 2021	45
	5.1 Les recettes du budget assainissement	45
	5.2 La dette.....	48
6.	LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES.....	50
	6.1 Transport, collecte et traitement des eaux usées.....	51
	6.2 Collecte des eaux usées de Dampierre-en-Yvelines.....	52
	6.3 Collecte des eaux usées de Saint-Rémy-lès-Chevreuse	53
	6.4 Collecte des eaux usées du Mesnil-Saint-Denis	54
	6.5 Exploitation de la station d'épuration des eaux usées de La Verrière - Le Mesnil-Saint-Denis.....	55
7.	LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	56
	7.1 Le SPANC Intercommunal.....	56
	7.2 Les missions du SPANC.....	57
	7.3 Tarification et budget du service en 2021.....	58
	7.1 Les indicateurs techniques du service.....	62
	7.2 Les indicateurs de performance	62
8.	LES PROJETS INSCRITS AU BUDGET 2022.....	65
9.	LES FAITS MARQUANTS de 2021.....	66
	9.1 Etudes	66
	9.2 Travaux	67
	9.3 Divers travaux (exploitation)	72

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Compétences assainissement confiées au SIAHVY par commune	12
Tableau 2 : Nombre d'abonnés desservis par le service en 2021.....	14
Tableau 3 : Actions groupées entre 2010 et 2021 dans les zones et parcs d'activités	15
Tableau 4 : Etablissements ayant fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre de l'action sur les activités économiques du centre -bourg de Saint-Rémy-lès-Chevreuse en 2021	17
Tableau 5 : Etablissements ayant fait l'objet d'une contre-visite dans le cadre de l'action sur les activités économiques du centre -bourg de Saint-Rémy-lès-Chevreuse en 2021	17
Tableau 6: Etablissements ayant fait l'objet d'un diagnostic initial en 2021	18
Tableau 7 : Etablissements ayant fait l'objet d'une contre-visite en 2021	19
Tableau 8 : Inventaire des linéaires de réseaux de collecte confiés au SIAHVY	21
Tableau 9 : Inventaire des ouvrages annexes aux réseaux de transport et de collecte.....	22
Tableau 10 : Inventaire des stations d'épuration.....	22
Tableau 11 : Liste des interventions d'entretien sur les réseaux de transport et de collecte	26
Tableau 12 : Inventaire des SDA sur le territoire du SIAHVY	31
Tableau 13 : Objectif de niveau de rejet de la STEP de Gometz-la-Ville.....	33
Tableau 14 : Résultat moyen des bilans 24h du 01/01/2021 au 31/12/2021	33
Tableau 15 : Objectif de niveau de rejet de la STEP de Boullay-les-Troux.....	34
Tableau 16 : Résultat moyen des bilans 24h du 01/01/2021 au 31/12/2021	35
Tableau 17 : Niveau de rejet de la STEP de Dampierre-en-Yvelines	36
Tableau 18 : Résultat moyen des bilans 24h du 01/01/2021 au 31/12/2021 STEP de Dampierre-en-Yvelines.....	36
Tableau 19 : Objectif de niveau de rejet de la STEP de Cernay-la-Ville.....	38
Tableau 20 : Résultat moyen des bilans 24h du 01/01/2021 au 31/12/2021	38
Tableau 21 : Objectif de niveau de rejet de la STEP de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis.....	39
Tableau 22 : Résultat moyen des bilans 24h du 01/01/2021 au 31/12/2021 STEP de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis	40
Tableau 23 : Redevance « assainissement » pour une consommation moyenne annuelle de 120m ³ en 2021.....	43
Tableau 24 : Evolution du prix de l'eau entre 2020 et 2021	44
Tableau 25 : Montant des subventions pour chaque opération (données 2021)	46
Tableau 26 : Montant de la PFAC en 2020 depuis le 27 mars 2019.....	47
Tableau 27 : Montant de la participation EU-AD en 2020 depuis le 27 mars 2019.....	48
Tableau 28 : Indicateurs réglementaires DSP transport, collecte et épuration - SUEZ.....	51
Tableau 29 : Indicateurs réglementaires DSP collecte des eaux usées de Dampierre-en-Yvelines - SUEZ.....	52
Tableau 30 : Indicateurs réglementaires DSP collecte des eaux usées de Saint-Rémy-lès-Chevreuse - SUEZ.....	53
Tableau 31 : Indicateurs réglementaires DSP collecte des eaux usées du Mesnil-Saint-Denis - SAUR	54
Tableau 32 : Indicateurs réglementaires contrat d'exploitation STEP de La Verrière/Le Mesnil-Saint-Denis - VEOLIA... ..	55
Tableau 33 : Liste des communes ayant transféré leur compétence ANC au SIAHVY	57
Tableau 34 : Tarifs et fréquences des contrôles selon délibération du 27 mars 2019	59
Tableau 35 : Tarifs et fréquences des contrôles selon délibération du 27 mars 2019 (bâtiments autres que maisons individuelles)	60
Tableau 36 : Indemnités applicables en cas d'absences aux contrôles programmés.....	61
Tableau 37 : Tableau récapitulatif de l'activité du service d'assainissement non collectif	63
Tableau 38 : Tableau récapitulatif des indicateurs techniques descriptifs des services et performances énoncés dans le décret du 2 mai 2007 n°2007-675.....	64
Tableau 39 : Projets programmés en 2022.....	65
Tableau 40 : Etat d'avancement des études de régularisation des rejets d'eaux usées non domestiques	66

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte du territoire du SIAHVY en 2021	6
Figure 2 : Organigramme fonctionnel du SIAHVY	11
Figure 3 : Les sites de mesures implantés sur le réseau de transport du SIAHVY	20
Figure 4 : Répartition des eaux claires parasites par bassin versant en 2021	29
Figure 5 : Photo STEP de Gometz-la-Ville.....	32
Figure 6 : Photo STEP de Boullay-les-Troux	34
Figure 7 : Photo STEP de Dampierre-en-Yvelines.....	35
Figure 8 : Photo STEP de Cernay-la-Ville.....	37
Figure 9 : Photo STEP de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis.....	39
Figure 10 : Les recettes du budget assainissement en 2021	45
Figure 11 : Evolution de la dette pour les 5 dernières années – Budget M49.....	48
Figure 12 : Evolution des annuités pour les 5 dernières années.....	49
Figure 13 : Bilan 2021 des ANC contrôlés	63
Figure 14: Bilan 2007 à 2021 des ANC contrôlés	63
Figure 15 : Chemin du Moulin (hameau de Maincourt-sur-Yvette) à Dampierre-en-Yvelines - Réfection des enrobés	68
Figure 16 : Domaine de Montvoisin à Gometz-la-Ville - Introduction de la gaine dans un regard.....	68
Figure 17 : Chemin de Briis à Villejust - Forage horizontal à la tarière	70
Figure 18 : Avenue de Sully au Mesnil-Saint-Denis - Pose de canalisation en polypropylène Ø200.....	70
Figure 19 : Parc d'activités du Val Courcelle à Gif-sur-Yvette - Pose d'une canalisation en béton Ø600	71
Figure 20: Boulevard Pasteur à Bures-sur-Yvette - Tractage de la gaine.....	72

1. POURQUOI UN RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ?

Prévu par le Code général des collectivités territoriales, depuis la loi Barnier de 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) est un document réglementaire. Ce document est produit chaque année par le SIAHVY pour rendre compte aux usagers et aux élus du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante du SIAHVY) qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager.

Les principaux articles précisant les modalités selon lesquelles ce rapport doit être élaboré, adopté puis mis à disposition des usagers figurent ci-après.

Article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales

Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire y joint la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau ou l'Office de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13. Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information prévu à l'article L.131-9 du Code de l'environnement. Il définit, en tenant compte de la taille des communes, les modalités d'application de cette transmission, qui est facultative pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants, et en fixe l'entrée en vigueur au plus tard au 31 décembre 2015. Les services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article.

Article L.1411-13 du Code général des collectivités territoriales

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués, qui doivent être remis à la commune en application de conventions de délégation de service public, à l'exception de ceux mentionnés à l'article L.311-5 du Code des relations entre le public et l'administration, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Article L.1411-14 du Code général des collectivités territoriales

Les dispositions de l'article L.1411-13 s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes mentionnés à l'article L.5711-1, qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Le lieu de mise à la disposition du public est le siège de l'établissement public administratif, de l'établissement public de coopération intercommunale ou du syndicat mixte. Lorsqu'une demande de consultation est présentée à la mairie de l'une des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte mentionnés au premier alinéa, celui-ci transmet, sans délai, les documents à la commune concernée, qui les met à la disposition du demandeur. Cette transmission peut se faire par voie électronique.

2. PRESENTATION DU SIAHVY

2.1 LE TERRITOIRE

Le SIAHVY est l'héritier direct du syndicat de meuniers, minotiers et tanneurs dont Louis-Philippe signa l'Ordonnance Royale de création, le 18 septembre 1832. Le Décret du 20 février 1933 marque les prémices du SIAHVY avec la création d'un syndicat regroupant cinq propriétaires. Ce groupement avait pour objectif l'entretien de l'Yvette par le biais d'actions de curage et de faucardage.

L'Arrêté Préfectoral de Seine-et-Oise, en date du 27 décembre 1945, convertit cette association en établissement public soumis aux dispositions du Code des communes ayant comme mission d'assurer la sauvegarde et la qualité des eaux de la rivière et de ses affluents.

Le SIAHVY regroupe en 2021, **38 communes dont 36 pour les compétences Assainissement et/ou GEMAPI** : Ballainvilliers, Boullay-les-Troux, Bures-sur-Yvette, Cernay-la-Ville, Champlan, Châteaufort, Chevreuse, Chilly-Mazarin, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, La Verrière, La Ville-du-Bois, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Molières, Les Ulis, Longjumeau, Magny-les-Hameaux, Morangis, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin, Saint-Forget, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Saulx-les-Chartreux, Savigny-sur-Orge, Senlis, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Villiers-le-Bâcle, soit une population de 303 483 habitants (source : INSEE 2018).



Figure 1 : Carte du territoire du SIAHVY en 2021

2.2 LES MISSIONS ET COMPETENCES

Le SIAHVY, syndicat mixte fermé à la carte, exerce pour le compte des communes et des EPCI adhérents des compétences à caractère obligatoire, optionnel et ponctuel. Le SIAHVY exerce également la compétence spécifique de pilotage du bassin versant de l'Orge/Yvette. Ces compétences sont décrites dans les paragraphes ci-après.

Les statuts du SIAHVY ont été modifiés en date du 18 décembre 2019 par arrêté inter-préfectoral n°2019-PREF-DRCL/488. La liste des membres a été modifiée et la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été intégrée. Les termes relatifs aux compétences assainissement n'ont pas l'objet de modification.

2.2.1 COMPETENCES A CARACTERE OBLIGATOIRE

Afin de répondre à l'objectif d'atteinte du bon état écologique des eaux fixé par la Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE), et dans un souci de rationalisation de gestion du grand et du petit cycles de l'eau, le SIAHVY exerce pour le compte de ses membres les compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), les compétences liées à la gestion de l'Yvette et ses affluents, les compétences relevant de l'assainissement, les compétences des eaux pluviales urbaines, ainsi que des compétences spécifiques, complémentaires, à caractères ponctuels.

2.2.1.1 Compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Sans préjudice des missions exercées par le PNR au titre de sa Charte et de la partie des compétences GEMAPI transférées le cas échéant au PNR par les EPCI, le SIAHVY exerce les compétences GEMAPI sur la Vallée de l'Yvette telle que codifiée à l'Article L.211-7 du Code de l'Environnement, dans sa version issue de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, dite Loi MAPTAM.

Cette compétence comprend notamment les actions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau,
- La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et de zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- La défense contre les inondations :
 - o Le suivi de la mise en œuvre et du respect des engagements de la Directive inondation transposée dans la loi Grenelle 2,
 - o La coordination entre la politique de prévention des risques d'inondation, les enjeux de l'aménagement du territoire et la gestion des milieux naturels,
 - o La coordination de l'ensemble des réglementations relatives à la prévention et à la gestion des inondations sur son territoire,
 - o L'intégration de la démarche PAPI dans les procédures de gestion concertée (SAGE, contrats de rivière, contrats de bassin, contrats globaux pour l'eau...),

- Le renforcement des capacités techniques et financières des porteurs de projets du PAPI afin que ces derniers assurent au mieux la maîtrise d'ouvrage de leurs actions,
- Les analyses amont des opérations et investissements de prévention des inondations, évaluation des moyens et des résultats à l'aide d'indicateurs précis.

2.2.1.2 Autres compétences ne relevant pas de la GEMAPI liées à la gestion de l'Yvette et ses affluents

Ces compétences sont listées ci-dessous :

- La lutte contre la pollution,
- La protection et la conservation des eaux superficielles,
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques,
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique,
- La coopération décentralisée : participation à des actions nationales et internationales dans le cadre de colloques et d'actions humanitaires, relatifs à la gestion de la rivière,
- L'entretien et l'aménagement des espaces verts et du mobilier urbain dont il est propriétaire,
- Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile,
- L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants.

2.2.1.3 Assainissement – Collecte, transport et épuration des eaux usées

Le syndicat exerce également pour le compte de ses adhérents tous les travaux, études et démarches relevant de la compétence assainissement, comprenant notamment :

- Eaux usées domestiques, assimilées domestiques et non domestiques faisant l'objet d'une autorisation de déversement au sens de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique : transport et traitement des eaux usées via les réseaux syndicaux et les stations d'épuration, existants ou à créer du SIAHVY ;
- Eaux usées non domestiques faisant l'objet d'une autorisation de déversement au sens de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique : établissement et suivi des autorisations de déversement et des conventions associées ;
- Etudes et négociations préalables à la signature d'autorisations de déversement, en lieu et place des adhérents. Si, le syndicat est compétent pour signer lesdites autorisations en ce qui concerne sa part de service, le membre adhérent demeure seul compétent pour signer lesdites autorisations de déversement en ce qui concerne le service d'assainissement communal ;
- Coopération décentralisée : participation à des actions nationales et internationales dans le cadre de colloques et d'actions humanitaires, relatifs à la compétence Assainissement.

2.2.1.4 Assainissement – Eaux pluviales urbaines

Les communes, EPCI, syndicats peuvent transférer au SIAHVY la compétence relative à la gestion de tout ou partie de leurs ouvrages d'assainissement des eaux pluviales urbaines comprenant la collecte, le stockage, la régulation, le traitement, et tous travaux d'études dans ce domaine

2.2.2 COMPETENCE SPECIFIQUE DE PILOTAGE DU BASSIN ORGE/YVETTE

Le SIAHVY exerce dans ce cadre et le respect des dispositions de l'article 1, les compétences visées à l'article L.213-12 II du Code de l'environnement, en vue d'assurer la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

Il regroupe les collectivités territoriales, EPCI et syndicats compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations en application du I bis de l'article L.211-7 dudit Code. Son action s'inscrit dans le principe de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion du risque inondation.

Le SIAHVY assure la gestion de la CLE Orge/Yvette et du PAPI.

Les membres du syndicat adhèrent à l'organisation administrative, financière et technique des activités de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant Orge/Yvette (CLE Orge/Yvette), durant les phases d'élaboration, de révision et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins hydrographiques de l'Orge et de l'Yvette.

Ainsi, le syndicat assure pour le compte de la CLE Orge/Yvette, la réalisation des études prévues pour le SAGE ou nécessaires à la rédaction du PAPI. Il présente le projet PAPI après coordination avec les autres structures adhérentes.

Le périmètre d'exercice de cette mission est celui du SAGE précité.

Cette compétence a pour objet de :

- Assurer le support technique et administratif de la CLE ;
- Coordonner la rédaction, la mise en œuvre et le suivi du SAGE ;
- Assurer le pilotage du PAPI (assurer l'animation et la coordination du programme ; piloter les différentes phases de diagnostic, d'élaboration de la stratégie, de conception du programme ; coordonner la mise en œuvre opérationnelle des actions ainsi que leur évaluation.) ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études prévues dans le SAGE et adoptées par la CLE ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études définies dans le PAPI, relevant de l'ensemble du bassin versant.

Ces missions pour l'élaboration du SAGE et du PAPI, sont exercées exclusivement dans le périmètre du SAGE, avec un caractère obligatoire pour les adhérents.

Les autres compétences en matière d'eau (maîtrise d'ouvrage des travaux, etc.) s'exercent sur les périmètres des collectivités adhérentes.

2.2.3 COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

Dans le cadre de la gestion globale de l'eau dans les communes, le syndicat est habilité à exercer les compétences suivantes pour le compte de ses adhérents :

2.2.3.1 Assainissement Collectif – Collecte des eaux usées

Les communes, EPCI, syndicats peuvent transférer au SIAHVY la compétence relative à la collecte des eaux usées, via leurs réseaux, et tous travaux et études dans ce domaine.

2.2.3.2 Assainissement Non Collectif

Les communes, EPCI, syndicats peuvent transférer au SIAHVY la compétence relative à l'assainissement non collectif : contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire de la commune ou de l'EPCI et tous travaux et études dans ce domaine.

2.2.4 COMPETENCE A CARACTERE PONCTUEL

Le SIAHVY peut exercer des compétences à caractère ponctuel, au profit des communes, EPCI et syndicats adhérents ou non adhérents.

Le SIAHVY peut réaliser dans un cadre conventionnel et sur demande de collectivités adhérentes ou non adhérentes, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de mandat de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique pour tous travaux ou études spécifiques relevant des compétences du SIAHVY.

2.3 L'ORGANISATION DES SERVICES

L'organigramme présenté ci-après est un organigramme fonctionnel.

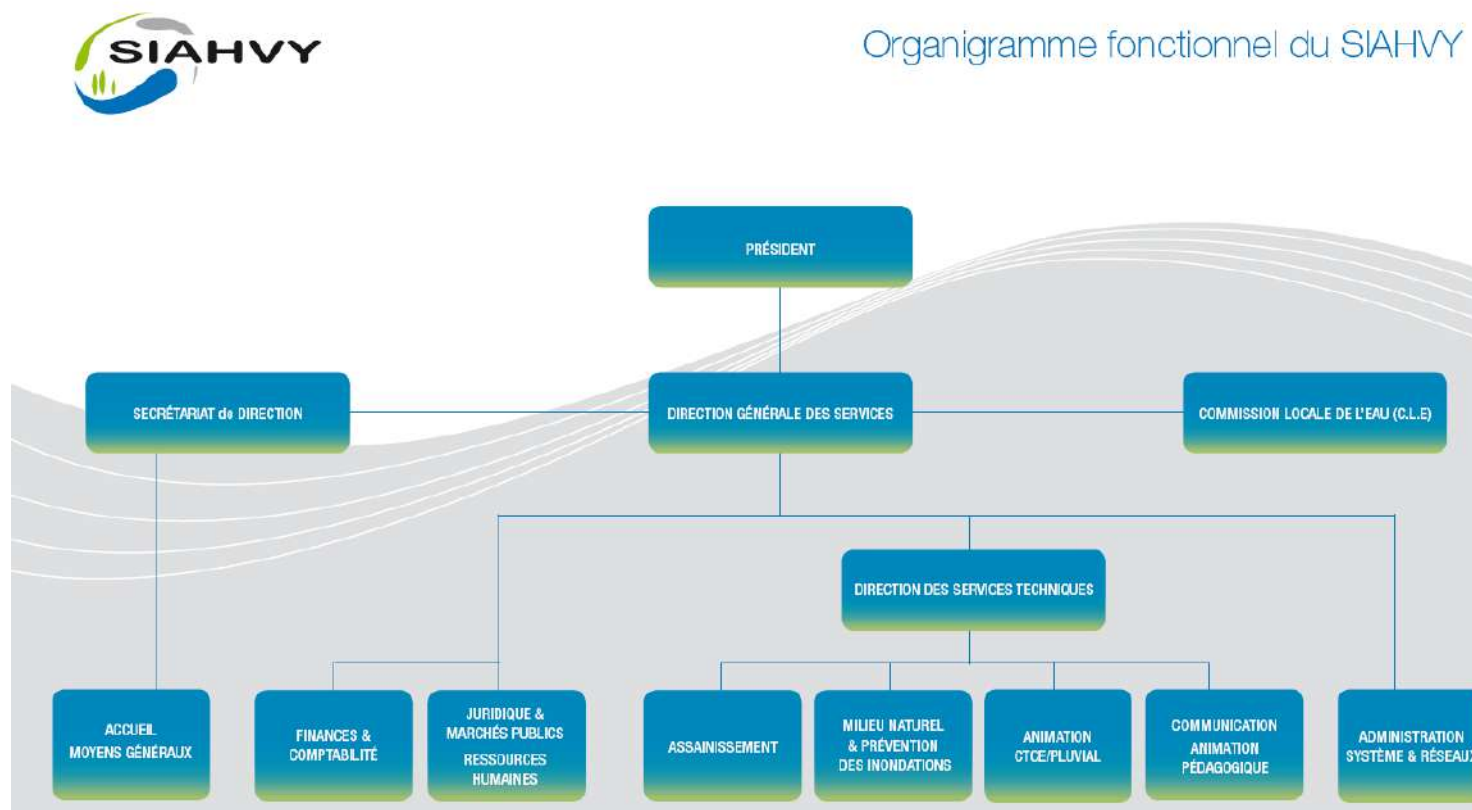


Figure 2 : Organigramme fonctionnel du SIAHVY

2.4 LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Le tableau ci-après présente les compétences assainissement exercées par le SIAHVY sur chaque commune.

Communes	ASSAINISSEMENT		
	Transport et épuration des eaux usées	Collecte des eaux usées	Assainissement non collectif des eaux usées
Ballainvilliers	X		X
Boullay-les-Troux	X	X	X
Bures-sur-Yvette	X		X
Cernay-la-ville	X	X	
Champlan	X		X
Châteaufort	X		X
Chevreuse	X		
Chilly-Mazarin	X		X
Choisel	X	X	X
Dampierre-en-Yvelines	X	X	X
Epinay-sur-Orge	X		X
Gif-sur-Yvette	X		X
Gometz-la-Ville	X	X	X
Gometz-le-Châtel	X		X
La Verrière	X		
La Ville-du-Bois	X		X
Le-Mesnil-Saint-Denis	X	X	X
Les Molières	X		
Les Ulis	X		X
Lévis-Saint-Nom			X*
Longjumeau	X		X
Magny-les-Hameaux	X		
Morangis	X		
Nozay	X		X
Orsay	X		X
Palaiseau	X		X
Saint-Aubin	X		X
Saint-Forget	X	X	X
Saint-Jean-de-Beauregard	X		
Saint-Lambert-des-Bois	X	X	X
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	X	X	X
Saulx-les-Chartreux	X		X
Savigny-sur-Orge	X		
Senlisse	X	X	X
Villebon-sur-Yvette	X		X
Villejust	X		X
Villiers-le-Bâcle	X		X

* Lévis-Saint-Nom - Assainissement non collectif des eaux usées par convention.

Tableau 1 : Compétences assainissement confiées au SIAHVY par commune

2.5 RELATIONS AVEC LES USAGERS

2.5.1 LES INFORMATIONS ET LES INTERVENTIONS

Tous les usagers peuvent se présenter dans les bureaux du SIAHVY ou transmettre un courrier ou courriel aux coordonnées suivantes :

SIAHVY
12, avenue Salvador Allende
91165 SAULX-LES-CHARTREUX
Tél. : 01 69 31 72 10 / Fax : 01 69 31 37 31
Mail : infos@siahvy.fr

Horaires d'accueil : 8h30/12h00 - 13h30/17h00 du lundi au vendredi

Un service d'astreinte 24h/24h, disponible en dehors des horaires d'accueil permet de répondre à toutes les urgences liées à la gestion des eaux usées, de l'Yvette et de ses affluents. Il est disponible sur simple appel au 01 69 31 72 10.

2.5.2 LA DOCUMENTATION

Tout document relatif aux compétences d'assainissement exercées par le SIAHVY est disponible sur simple demande.

La version du règlement d'assainissement collectif en vigueur en 2021 date de 2013. Le règlement a fait l'objet en 2013 d'une actualisation afin d'en harmoniser les termes avec les exigences réglementaires. Il a été adopté par le Comité syndical du SIAHVY lors de sa séance du 26 février 2013. Il est disponible auprès des services du SIAHVY.

Le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif en vigueur en 2021 date de 2019. Le règlement dans sa dernière version est disponible auprès des services du SIAHVY.

Le SIAHVY dispose d'un site Internet¹ reprenant un grand nombre d'informations sur son fonctionnement et ses compétences. Celui-ci présente également l'actualité de la collectivité et permet de télécharger différents documents d'information et supports de communication.

¹ www.siahvy.org

3. LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1 LES ABONNES DU SERVICE

3.1.1 LES USAGERS DOMESTIQUES

Commune	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés eau potable	Nombre d'assujettis assainissement hors ANC		Taux de raccordement		
			Total	Raccordés au SIAHVY	à un réseau d'assainissement	au réseau du SIAHVY parmi les clients raccordés	au réseau du SIAHVY parmi les clients eau potable
Ballainvilliers	4 617	1 410	1 308	986	93%	75%	70%
Boullay-les-Troux	668	266	229	229	86%	100%	86%
Bures-sur-Yvette	9 811	2 861	2 845	2 845	99%	100%	99%
Cernay-la-Ville	1 608	656	590	590	90%	ND	90%
Champlan	2 776	960	915	915	95%	100%	95%
Châteaufort	1 447	563	555	555	99%	100%	99%
Chevreuse	5 783	1 826	1 725	1 725	94%	100%	94%
Chilly-Mazarin	19 992	2 269	2 145	2 145	95%	100%	95%
Choisel	578	250	233	233	93%	100%	93%
Dampierre-en-Yvelines	1 045	492	401	401	82%	ND	82%
Epinay-sur-Orge	11 316	3 046	3 008	1 901	99%	63%	62%
Gif-sur-Yvette	21 910	5 313	5 179	5 179	97%	100%	97%
Gometz-la-Ville	1 516	559	511	511	91%	100%	91%
Gometz-le-Châtel	2 762	950	886	886	93%	ND	93%
La Verrière	6 636	794	ND	ND	ND	ND	ND
La Ville du Bois	8 035	2 655	2 608	482	98%	20%	20%
Le Mesnil-Saint-Denis	6 931	2580	2526	2526	98%	100%	98%
Les Molières	1 943	745	690	670	93%	100%	90%
Les Ulis	24 911	1 544	1 469	1 469	95%	100%	95%
Longjumeau	21 106	3 476	3 406	3 406	98%	100%	98%
Magny-les-Hameaux	9 505	2 565	2 564	2 432	100%	ND	ND
Morangis	13 530	4 006	3 833	3 833	96%	100%	96%
Nozay	4 650	1 411	1 372	608	97%	100%	97%
Orsay	16 179	4 558	4 496	4 494	99%	100%	99%
Palaiseau	35 923	4 498	4 413	4 413	98%	100%	98%
Saint Jean de Beaugard	468	169	163	163	96%	100%	96%
Saint-Aubin	723	284	275	275	97%	100%	97%
Saint-Forget	508	227	122	122	54%	ND	54%
Saint-Lambert-des-Bois	486	165	163	163	99%	ND	99%
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	7 968	2 770	2 645	2 645	95%	100%	95%
Saulx-les-Chartreux	6 294	1 864	1 791	1 791	96%	100%	96%
Savigny-sur-Orge	36 978	9 884	9 764	2 230	99%	100%	99%
Senlis	506	243	56	56	ND	ND	ND
Villebon-sur-Yvette	10 711	2 740	2 601	2 601	95%	100%	95%
Villejust	2 423	966	865	865	89%	100%	90%
Villiers-le-Bâcle	1 240	406	380	380	94%	100%	94%
Total	303 483	69 971	66 732	52 293	94%	95%	88%

Tableau 2 : Nombre d'abonnés desservis par le service en 2021

*ND : non déterminé

3.1.2 LES USAGERS NON DOMESTIQUES

Le SIAHVY est doté depuis 2010 d'une cellule Animation Industriels qui a été intégrée au service Assainissement en 2016. Les missions principales de la cellule Animation Industriels sont :

- Le suivi et la régularisation des rejets assimilés domestiques et rejets non domestiques émis par les activités industrielles ou établissements économiques dans le cadre d'actions groupées à l'échelle de zones ou parcs d'activités ;
- Le suivi et la régularisation des rejets assimilés domestiques et rejets non domestiques émis par les activités industrielles ou établissements économiques à la suite des diagnostics ponctuels réalisés dans le cadre des objectifs fixés aux contrats de délégation de service public.

La cellule Animation Industriels mène également des actions de sensibilisation auprès des acteurs économiques (industriels, artisans, aménageurs, bailleurs...) afin d'améliorer leur gestion des eaux. Elle apporte une expertise technique et scientifique aux usagers et les accompagne dans leurs démarches pour l'obtention d'aides à la réalisation de travaux de mise en conformité.

Un recensement effectué en 2019 à partir des fichiers des Chambres de Commerce et de l'Industrie fait état de plus de 12 000 établissements présents sur le territoire du SIAHVY.

3.1.2.1 Les actions groupées

Le SIAHVY a entrepris la première action groupée de régularisation des rejets sur la ZAE de la Vigne aux loups en 2010.

Au printemps 2021, le SIAHVY a lancé une consultation, pour la réalisation d'une nouvelle action groupée concernant les acteurs économiques du Mesnil-Saint-Denis.

Le tableau ci-après présente les actions groupées menées par le SIAHVY entre 2010 et 2021.

Zone ou parc d'activités	Début de l'action	Fin de l'action	Nombre d'établissements <i>Conformité à la fin de l'action</i>
Vigne aux Loups Champlan – Chilly-Mazarin – Longjumeau	2010	2014	171 86%
Morangis	2012	2016	205 63%
Courtabœuf Les Ulis – Villejust – Villebon-sur-Yvette	2014	2018	614 80%
Les Dévodes – La Prairie Saulx-les-Chartreux – Villebon-sur-Yvette	2017	2021	75 33%
Delâches – Trois Quartiers – Montvoisin Gometz-le-Châtel – Gometz-la-Ville	2019	2021	90 73%
ZA des Glaises et Parc Gutenberg Palaiseau	2020	2023	300 -%
Etablissements économiques Le Mesnil-Saint-Denis	2021	2023	110 -%

Tableau 3 : Actions groupées entre 2010 et 2021 dans les zones et parcs d'activités

La cellule Animation Industriels a fait également le choix en 2021 de lancer une campagne de contrôles concernant les établissements économiques du centre bourg de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Cette action a été lancée dans le cadre de la DSP du SIAHVY (DSP dite « transport »). 25 établissements ont été diagnostiqués (cf. tableau 4) et 2 établissements ont fait l'objet d'une contre-visite (cf. tableau 5) pour donner suite à leurs démarches de mise en conformité. L'action se poursuivra en 2022.

Entreprise	Adresse	Date de l'audit	Conclusion	Rejets
BNP PARIBAS	5, rue de la République	13/04/2021	Conforme	Assimilés domestiques
AGENCE STEPHANE PLAZA	12, avenue de la République	13/04/2021	Non conforme	
CAISSE D'EPARGNE	1, rue Ditte	27/04/2021	Conforme	
BANQUE POPULAIRE	19, place du 14 juillet	28/04/2021	Conforme	
LA BANQUE POSTALE	25, rue de de la République	28/04/2021	Conforme	
CABINET VETERINAIRE	31, avenue du Général Leclerc	04/05/2021	Conforme	
SALON DE COIFFURE INDIGO	15, avenue du Général Leclerc	08/06/2021	Conforme	
PHARMACIE DU RHODON	15, avenue du Général Leclerc	08/06/2021	Conforme	
MENUISERIE ANTUNES	4, route de Versailles	15/06/2021	Conforme	
LA CLE DES VENTS	7, rue Pierre Chesneau	16/06/2021	Non conforme	
INSTITUT BEAUTE EQUILIBRE	19, rue de la République	16/06/2021	Conforme	
CARREFOUR MARKET	Avenue des Buissons	22/06/2021	Conforme	
O'BENTO	27, rue de la République	23/06/2021	Non conforme	
CARREFOUR EXPRESS	1, rue de la République	12/10/2021	Conforme	
CT NORISKO	29, avenue du Général Leclerc	12/10/2021	Conforme	
ASIE TRAITEUR	11, place du 14 juillet	19/10/2021	Conforme	
BOULANGERIE PATISSERIE RAGOT	7, place du 14 juillet	19/10/2021	Non conforme	
O'COIN DE L'OEIL	1, bis rue de la République	20/10/2021	Conforme	
GENERATION COIFFURE	1, avenue des Buissons	20/10/2021	Conforme	
MAISON L'OASIS	2, rue Alphonse Lamartine	27/10/2021	Conforme	

CERBALLIANCE	2 bis, rue de la République	27/10/2021	Conforme	
PHARMACIE DU RHODON	15, avenue du Général Leclerc	09/11/2021	Conforme	
PHARMACIE DE SAINT REMY	9, rue de la République	09/11/2021	Non conforme	
ARP COURS	2, rue de Versailles	23/11/2021	Conforme	
CLINEA / ORPEA	66, chemin de la Chapelle	07-08/09/2021	Non conforme	Non domestiques

Tableau 4 : Etablissements ayant fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre de l'action sur les activités économiques du centre -bourg de Saint-Rémy-lès-Chevreuse en 2021

Entreprise	Adresse	Date de l'audit	Conclusion	Rejets
AGENCE STEPHANE PLAZA	12, avenue de la République	12/10/2021	Devenu conforme	Assimilés domestiques
AU BORD DU LAC	Rue de la Digue	05/11/2021	Devenu conforme	

Tableau 5 : Etablissements ayant fait l'objet d'une contre-visite dans le cadre de l'action sur les activités économiques du centre -bourg de Saint-Rémy-lès-Chevreuse en 2021

3.1.2.2 Les diagnostics ponctuels

Le SIAHVY exerce des diagnostics ponctuels, hors actions groupées, sur l'ensemble de son territoire. Les contrôles des rejets des établissements économiques sont réalisés via les contrats de délégation du service public d'assainissement, à la suite des sollicitations des communes adhérentes, ou directement des établissements souhaitant obtenir une autorisation de déversement, ou lorsque le SIAHVY suspecte des activités et rejets potentiellement polluants au milieu naturel récepteur.

En 2021, 25 établissements ont fait l'objet d'un diagnostic initial (cf. tableau 6) en complément des diagnostics du centre bourg de Dampierre-en-Yvelines et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Dans le cadre du suivi des actions groupées closes et de la DSP dite « transport », 12 contre-visites ont été réalisées. Pour 8 établissements (cf. tableau 7), le diagnostic s'est révélé conforme et a conduit à l'établissement d'un arrêté d'autorisation de rejet (rejets non domestiques) ou d'un courrier d'autorisation de rejet (rejets assimilés domestiques).

Entreprise	Adresse	Commune	Date de l'audit	Conclusion	Rejets
BRICOMARCHE	ZA VAL DE COURCELLE	GIF-SUR-YVETTE	12-13/01/2021	Conforme	Assimilés domestiques
CONTROLE TECHNIQUE	ZA VAL DE COURCELLE	GIF-SUR-YVETTE	12-13/01/2021	Conforme	
JOUE CLUB	ZA VAL DE COURCELLE	GIF-SUR-YVETTE	12-13/01/2021	Conforme	

DARTY	ZA VAL DE COURCELLE	GIF-SUR-YVETTE	12-13/01/2021	Conforme		
LA HALLE AUX CHAUSSURES	ZA VAL DE COURCELLE	GIF-SUR-YVETTE	12-13/01/2021	Conforme		
BOULANGERIE DE CERNAY	12, place Grimault	CERNAY-LA-VILLE	05/05/2021	Non conforme		
BOULANGERIE HENRI IV	1, porte Henri IV	LE MESNIL-SAINT-DENIS	18/05/2021	Conforme		
ASIE TRAITEUR	3, porte Henri IV	LE MESNIL-SAINT-DENIS	18/05/2021	Non conforme		
HENRI IV IMMOBILIER	9, porte Henri IV	LE MESNIL-SAINT-DENIS	18/05/2021	Conforme		
LE MONDE DES SAVEURS	7, porte Henri IV	LE MESNIL-SAINT-DENIS	19/05/2021	Conforme		
AUTREMENT CHOCOLAT	2, rue Raymond Berrurier	LE MESNIL-SAINT-DENIS	19/05/2021	Conforme		
COIFFURE DE LA VALLEE	Place Grimault	CERNAY-LA-VILLE	19/05/2021	Conforme		
BOUCHERIE HENRI IV	5, porte Henri IV	LE MESNIL-SAINT-DENIS	20/05/2021	Non conforme		
CABINET GENIEZ	5 ter, rue Léon Bobin	LE MESNIL-SAINT-DENIS	20/05/2021	Conforme		
ACP SERVICE	6, rue Bossuet	LONGJUMEAU	08/06/2021	Conforme		
CEI France	6, rue Bossuet	LONGJUMEAU	08/06/2021	Conforme		
SAS CO-ORDO	6, rue Bossuet	LONGJUMEAU	08/06/2021	Conforme		
DBSA	6, rue Bossuet	LONGJUMEAU	08/06/2021	Conforme		
MV2A	6, rue Bossuet	LONGJUMEAU	08/06/2021	Conforme		
PAPA SANDWICH	11, avenue de la Baltique	VILLEBON-SUR-YVETTE	02/07/2021	Non conforme		
GABRIELLE AUTOMOBILE	1a, avenue du Québec	VILLEBON-SUR-YVETTE	06/10/2021	Non conforme		
GARAGE PEUGEOT	24, rue de Chevreuse	CERNAY-LA-VILLE	13/10/2021	Non conforme		
ALESIA PEINTURE	11, place Marcel Rebuffat	VILLEJUST	16/11/2021	Conforme		
ACCESS AUTO	6, rue Bossuet	LONGJUMEAU	08/06/2021	Non Conforme		Non domestiques
IFDI	2 bis, avenue du Québec	VILLEBON-SUR-YVETTE	02/07/2021	Non conforme		

Tableau 6: Etablissements ayant fait l'objet d'un diagnostic initial en 2021

Entreprise	Adresse	Commune	Date de l'audit	Conclusion	Rejets
AKAFREDO	Allée des Dévodes	SAULX-LES-CHARTREUX	09/06/2021	Devenu conforme	Assimilés domestiques
FRESCA	29, rue Hélène Boucher	CHILLY-MAZARIN	30/06/2021	Non conforme	
GEWISS	1, rue Rio Solado	LES ULIS	24/08/2021	Devenu conforme	
FRESCA	29, rue Hélène Boucher	CHILLY-MAZARIN	15/09/2021	Devenu conforme	
LA BOTTE A PIZZA	13, porte Henri IV	LE MESNIL-SAINT-DENIS	05/10/2021	Devenu conforme	
HOMEBOX	6, rue du Canal	LONGJUMEAU	14/12/2021	Non conforme	
EUROBIO	7, avenue de Scandinavie	LES ULIS	26/01/2021	Non conforme	Non domestiques
FREDON	Rue de Paris	CHAMPLAN	16/02/2021	Non conforme	
FREDON	Rue de Paris	CHAMPLAN	28/04/2021	Devenu conforme	
EUROBIO	7, avenue de Scandinavie	LES ULIS	18/05/2021	Devenu conforme	
EGA	Rue des Gravieres	SAULX-LES-CHARTREUX	16/11/2021	Devenu conforme	
JFC DUFFORT	6-8, avenue des Andes	LES ULIS		Devenu conforme	

Tableau 7 : Etablissements ayant fait l'objet d'une contre-visite en 2021

3.2 LES OUVRAGES GERES PAR LE SIAHVVY

3.2.1 LES OUVRAGES DE TRANSPORT DES EAUX USEES

Le SIAHVVY gère un réseau de transport des eaux usées intercommunal (système d'assainissement de Valenton) d'une longueur de 94,8 km d'un diamètre circulaire Ø200 (200 mm) jusqu'à une section ovoïde de dimension T200 (H : 200 x l : 120 cm).

Le réseau de transport recueille les eaux usées des habitants de 31 communes : Ballainvilliers, Boullay-les-Troux, Bures-sur-Yvette, Châteaufort, Champlan, Chevreuse, Chilly-Mazarin, Choisel, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, La Ville-du-Bois, Les Molières, Les Ulis, Longjumeau, Magny-les-Hameaux, Morangis, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin, Saint-Forget, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Saulx-les-Chartreux, Savigny-sur-Orge, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle, jusqu'au réseau de transport géré à l'aval par le Syndicat de l'Orge. Les eaux usées ainsi transportées rejoignent ensuite pour être traitées, la station d'épuration de Valenton, gérée par le SIAAP.

Pour le suivi du réseau de transport des eaux usées, le SIAHVVY dispose d'un système de télésurveillance avec rapatriement des données en temps réel sur un poste central dans les locaux du SIAHVVY et une gestion des alarmes vers le personnel d'astreinte du syndicat qui permet de visualiser, en temps réel, l'état du système d'assainissement syndical. La carte ci-après permet de localiser les différents points de contrôles sur le territoire du SIAHVVY.

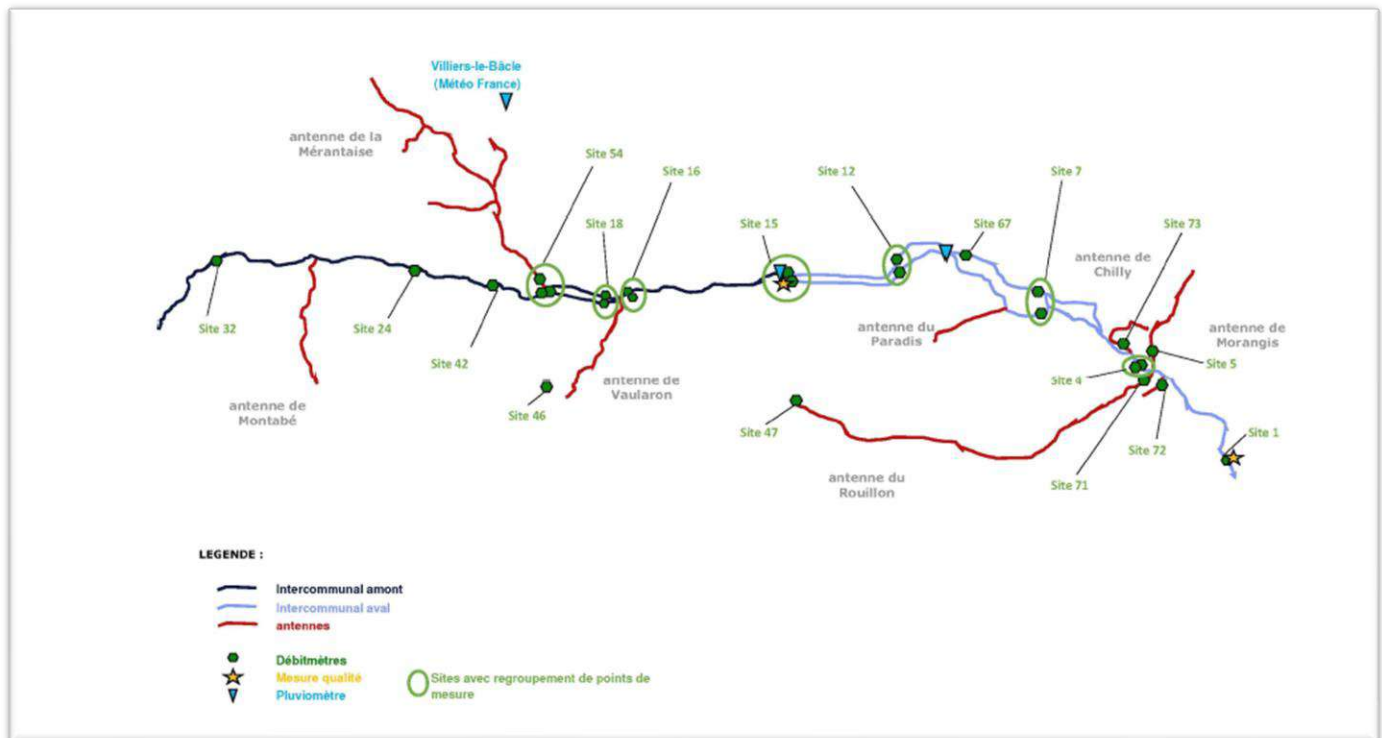


Figure 3 : Les sites de mesures implantés sur le réseau de transport du SIAHVVY

Par ailleurs, le SIAHVVY gère un réseau de transport des eaux usées intercommunal (système d'assainissement de Dampierre-en-Yvelines) d'une longueur de 2,41 km d'un diamètre circulaire Ø200 (200 mm).

3.2.2 LES OUVRAGES DE COLLECTE DES EAUX USEES

Certaines communes ont confié au SIAHVY la gestion de leur service de collecte des eaux usées :

- Gometz-la-Ville depuis le 1^{er} janvier 2010.
- Boullay-les-Troux depuis le 1^{er} janvier 2012.
- Cernay-la-Ville, Choisel et Saint-Forget depuis le 1^{er} janvier 2013.
- Senlisse depuis le 1^{er} janvier 2015.
- Dampierre-en-Yvelines depuis le 1^{er} janvier 2016.
- Saint-Rémy-lès-Chevreuse depuis le 1^{er} juillet 2016.
- Saint-Lambert-des-Bois depuis le 1^{er} juillet 2017.
- Le Mesnil-Saint-Denis depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ces réseaux de collecte représentent un linéaire total de 113,85 km :

	Réseaux d'eaux usées	Linéaire (km)
Collecte	Boullay-les-Troux	5,31
	Cernay-la-Ville	4,10
	Choisel	8,16
	Dampierre-en-Yvelines	9,76
	Gometz-la-Ville	10,45
	Le-Mesnil-Saint-Denis	36,77
	Saint-Forget	3,59
	Saint-Lambert-des-Bois	1,93
	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	31,20
	Senlisse	2,58
	TOTAL	113,85

Tableau 8 : Inventaire des linéaires de réseaux de collecte confiés au SIAHVY

3.2.3 LES OUVRAGES ANNEXES

Les ouvrages annexes indispensables au bon fonctionnement des systèmes de collecte et de transport d'assainissement sont présentés dans le tableau ci-après :

Ouvrages annexes	Quantité
Regards	6 392
Postes de relevage	37
Station de traitement des odeurs	1
Siphons	13
Vannes	30
Séparateurs à hydrocarbures	10
Dessableurs	19
Mesures de débit	28
Mesures qualité rivière	3
Mesures qualité assainissement	2

Tableau 9 : Inventaire des ouvrages annexes aux réseaux de transport et de collecte

3.2.4 LES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le SIAHVY gère 5 stations d'épuration (STEP) locales qui assurent le traitement des eaux usées :

- STEP de GOMETZ-LA-VILLE depuis le 1^{er} janvier 2010.
- STEP de BOULLAY-LES-TROUX depuis le 1^{er} juillet 2011.
- STEP de DAMPIERRE-EN-YVELINES depuis octobre 2012.
- STEP de CERNAY-LA-VILLE depuis le 1^{er} janvier 2013.
- STEP de LA VERRIERE / LE MESNIL-SAINT-DENIS depuis février 2017.

Les stations d'épuration dont la gestion a été confiée au SIAHVY présentent les capacités suivantes :

STEP	Capacité nominale (EH)
Boullay-les-Troux	1 000
Cernay-la-Ville	2 000
Dampierre-en-Yvelines	2 000
Gometz-la-Ville	1 500
Le-Mesnil-Saint-Denis	18 000

Tableau 10 : Inventaire des stations d'épuration

3.3 LES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET D'EXPLOITATION

3.3.1 TRANSPORT, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le 3 mai 2012, le SIAHVY a approuvé le principe de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation de son service de transport, de collecte (réseaux communaux transférés) et de traitement des eaux usées.

Le 12 décembre 2012, cette délégation a été confiée à SUEZ via un contrat de délégation de service public, d'une durée de 10 ans, effectif depuis le 1^{er} janvier 2013.

Le délégataire se voit confier les missions suivantes :

- Entretien, surveillance et réparation de l'ensemble des ouvrages de collecte, transport et épuration des eaux usées.
- Réalisations de travaux définis dans le contrat.
- Relation avec les usagers.
- Exploitation des 4 stations d'épuration de Gometz-la-Ville, Boullay-les-Troux, Cernay-la-Ville, et Dampierre-en-Yvelines.
- Exploitation des réseaux de collecte des eaux usées et des ouvrages annexes des communes de Boullay-les-Troux, Cernay-la-Ville, Choisel, Gometz-la-Ville Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois et Senlisse.
- Exploitation du réseau de transport des eaux usées et des ouvrages annexes. Ce réseau de transport intercommunal des eaux usées représente un linéaire d'environ 94,8 km.
- Mise en place d'un système d'information géographique.
- Diagnostic permanent du réseau de transport intercommunal (antennes comprises).
- Réalisation des investissements prévus dans le contrat.
- Mise en œuvre de la certification ISO 14001 sur l'ensemble du périmètre.
- Exploitation de réseaux communaux de collecte des eaux pluviales dont les termes ont été définis par convention avec le SIAHVY.
- Exploitation des équipements liés à la gestion des rivières énumérées au contrat.

Le délégataire réalise sa mission dans la limite des périmètres suivants :

- Périmètre d'exploitation : territoire du SIAHVY concerné par la DSP.
- Périmètre des installations mis à disposition : ouvrages publics financés par le SIAHVY.

L'avenant n°1 au contrat du 12 décembre 2013 a intégré des ouvrages au patrimoine : poste de refoulement les Sablons à Saint-Forget ; poste de refoulement de la Goutte d'Or à Saint-Lambert-des-Bois avec 1050 ml de canalisation de refoulement.

L'avenant n°2 au contrat du 5 janvier 2015 a intégré des ouvrages au patrimoine : 2 postes de relèvement à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, 1 poste de relèvement à Longjumeau, 1 poste de relèvement de Cernay-la-Ville, 1 poste de relèvement à Gif-sur-Yvette, la mini-station de Senlisse et son réseau attenant.

L'avenant n°3 au contrat du 2 mars 2016 a intégré des ouvrages au patrimoine : poste de relèvement de la rue du Général Leclerc à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et le réseau afférent (40 ml).

L'avenant n°4 au contrat du 26 septembre 2016 a intégré les ouvrages suivants au patrimoine :

- Réseau intercommunal : poste de relèvement des eaux usées Senlisse vers Dampierre et le réseau de refoulement associé ; 10 sites débitmétriques complétés de nouveaux ouvrages ; 5 nouveaux sites à gérer à partir du 1^{er} février 2017.
- Réseau communal : poste de relèvement à Senlisse - chemin du Couvent - et le réseau de refoulement associé ; 1 170 ml de réseau de collecte de diamètre 200 mm.
- L'exploitation de la station d'épuration de Gometz-la-Ville.

L'avenant n°5 au contrat du 8 janvier 2018 a intégré de nouveaux ouvrages au patrimoine : 10 800 ml de réseau de collecte à Gometz-la-Ville, 2 700 ml de réseau de collecte à Saint-Lambert-des-Bois et 365 ml de réseau de collecte à Boullay-les-Troux.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant n°6 signé le 18 avril 2018. Celui-ci n'intègre pas des ouvrages d'assainissement des eaux usées mais des ouvrages d'assainissement des eaux pluviales dont l'exploitation a été confiée au délégataire.

L'avenant n°7 au contrat du 18 juillet 2019 a intégré les ouvrages suivants au patrimoine :

- Réseau intercommunal : intégration de deux clapets anti-retours et vannes associées sur le site du Moulin de Saulx-les-Chartreux.
- Réseaux communaux : sur la commune de Senlisse, intégration de 700 ml de réseau de collecte des eaux usées de diamètre 200 mm, 31 regards de visite, 345 ml de canalisations de branchement en diamètre 160 mm, 50 boîtes de branchement, 91 ml de réseau d'assainissement en refoulement et 1 poste de refoulement, et sur la commune de Saint-Forget, intégration de 10 ml de réseaux de collecte des eaux usées, 4 regards de visites, 6 ml de canalisations de branchement en diamètre 160 mm et 3 boîtes de branchement.

L'avenant n°7 a également formalisé la suppression de 834 ml canalisation sur le réseau intercommunal entre le PR2 de la Sente d'Etau et la rue de Vaugien à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, l'arrêt de la procédure de certification ISO 50 0001 et un protocole pour le doublement de la redevance assainissement.

3.3.2 COLLECTE DES EAUX USEES DE DAMPIERRE-EN-YVELINES

Le 1^{er} janvier 2016, le SIAHVY a intégré le réseau de collecte des eaux usées de la commune de Dampierre-en-Yvelines à son patrimoine.

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de collecte communal, conclu par la commune le 1^{er} mars 2013, pour une durée de 12 ans avec SUEZ, anciennement Lyonnaise des Eaux, a lui aussi été transféré au SIAHVY.

L'avenant n°1 au contrat du 21 décembre 2015 supprime les prestations de bilans annuels et de fond contractuel de travaux.

Le réseau de collecte des eaux usées présente en 2021 un linéaire de 9,76 km.

3.3.3 COLLECTE DES EAUX USEES DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Le 1^{er} juillet 2016, le SIAHVY a intégré le réseau de collecte des eaux usées de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse à son patrimoine.

Il s'agit d'un réseau d'assainissement des eaux usées de 31,20 km.

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de collecte communal, conclu par la commune le 1^{er} avril 2006, pour une durée de 12 ans, avec SUEZ, anciennement Lyonnaise des Eaux, a lui aussi été transféré au SIAHVY.

L'avenant n°4 au contrat du 30 mars 2018 a prolongé la durée du contrat. Initialement de 12 ans, soit jusqu'au 31 mars 2018, la durée a été prolongée de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018 afin d'assurer la continuité du service public, le temps de la consultation des entreprises pour l'engagement d'un nouveau contrat.

Le 1^{er} janvier 2019, un nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation des réseaux de collecte communaux des eaux usées et des eaux pluviales a pris effet, pour une durée de 4 ans, avec SUEZ soit jusqu'au 31 décembre 2022.

L'avenant n°1 au contrat du 18 juillet 2019 intègre au patrimoine de la délégation 2 postes de refoulement (sente d'Etau et Grands Prés Vaugien), 1,1 km de réseaux, 2 branchements et 2 regards de visite et supprime 150 ml de réseau.

S'agissant des ouvrages d'assainissement des eaux pluviales, l'exploitation a été confiée par convention au SIAHVY. La maîtrise d'ouvrage reste communale.

3.3.4 COLLECTE DES EAUX USEES DU MESNIL-SAINT-DENIS

Le 1^{er} janvier 2018, le SIAHVY a intégré le réseau de collecte des eaux usées de la commune de Mesnil-Saint-Denis à son patrimoine.

Il s'agit d'un réseau d'assainissement des eaux usées de 36,77 km.

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de collecte communal, engagé par la commune le 13 décembre 2007, pour une durée de 15 ans, avec SAUR, a lui aussi été transféré au SIAHVY.

L'avenant n°1 au contrat du 25 avril 2018 a acté la substitution de l'autorité délégante, pris en compte l'évolution réglementaire liée à la réforme « construire sans détruire », intégré deux nouveaux postes de relèvement et adapter les missions actuelles en compensation des charges d'exploitation supplémentaires.

L'avenant n°2 au contrat du 22 juillet 2021 a acté la substitution de la commune du Mesnil-Saint-Denis pour le SIAHVY à propos des missions ayant trait à la gestion des eaux pluviales.

3.3.5 EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USEES DE LA VERRIERE - LE MESNIL-SAINT-DENIS

Le 6 février 2017, le SIAHVY a pris la gestion de l'exploitation de la station d'épuration de La Verrière - Le Mesnil-Saint-Denis par convention avec la commune du Mesnil-Saint-Denis.

La commune du Mesnil-Saint-Denis a ensuite adhéré au syndicat le 1^{er} janvier 2018. A compter de cette date, le SIAHVY est devenu maître d'ouvrage de l'unité de traitement. La compétence traitement des eaux usées a été transférée par la commune.

A la suite d'un appel d'offres ouvert, la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX a été notifiée attributaire du marché de prestations de services pour l'exploitation de la station d'épuration pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

3.4 L'EXPLOITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

L'activité du service exploitation se concentre sur des actions préventives sur les réseaux afin d'assurer une continuité de l'écoulement. Des actions curatives et d'amélioration du fonctionnement des ouvrages sont également prévues et réalisées annuellement.

Le SIAHVY gère 211 km de réseaux répartis entre 97,2 km de réseaux de transport intercommunaux et 113,8 km de réseaux de collecte communaux.

3.4.1 INTERVENTIONS ET INVESTIGATIONS SUR LES RESEAUX

Le tableau ci-dessous présente le bilan des interventions d'entretien, des investigations et des interventions urgentes réalisées en 2021 :

		Visite annuelle des regards	Curage (ml)	ITV (ml)	Inspection SONAR* (ml)	Interventions urgentes (désobstructions, pompages)
Réseau de transport		77%	5727	1862	0	5
Réseau de collecte	Boullay-les-Troux	100%	29	0	0	0
	Cernay-la-Ville	34%	0	0	0	1
	Choisel	33%	0	0	0	1
	Dampierre-en-Yvelines	25%	302	0	0	0
	Le Mesnil-Saint-Denis	-	6625	4475	0	9
	Gometz-la-Ville	96%	1761	850	0	3
	Saint-Forget	89%	0	0	0	0
	Saint-Lambert-des-Bois	34%	294	0	0	0
	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	20%	1038	450	0	5
	Senlis	100%	224	0	0	0

Tableau 11 : Liste des interventions d'entretien sur les réseaux de transport et de collecte

*uniquement sur collecteur de diamètre > 700 mm

Un entretien régulier des ouvrages annexes du SIAHVY est également réalisé, conformément aux contrats de délégation :

- Pour les postes de relèvement :
 - o Visite d'inspection mensuelle pour nettoyage et bon contrôle de fonctionnement.
 - o Nettoyage complet par camion hydrocureur. Ces nettoyages sont déclenchés périodiquement ou selon l'encrassement constaté lors des inspections régulières.
 - o Une maintenance électromécanique totale annuelle.
 - o Une visite réglementaire annuelle.
 - o Campagne de mesures H₂S pour les postes route de Rambouillet et parking situés à Dampierre-en-Yvelines.

- Pour les séparateurs à hydrocarbures :
 - o Une visite mensuelle.
 - o Un entretien trimestriel.

- Pour les stations qualités et débitmètres situés sur le réseau de transport intercommunal :
 - o Une analyse quotidienne des données.
 - o Un entretien et suivi métrologique hebdomadaire des stations qualités.
 - o Une autosurveillance mensuelle pour les trois stations qualité assainissement.
 - o Un étalonnage mensuel si nécessaire des débitmètres.
 - o Une vérification et maintenance électromécanique annuelle de toutes les installations.

3.4.2 AUTOSURVEILLANCE DU RESEAU DE TRANSPORT

Le système d'assainissement sur le territoire du SIAHVY est de type séparatif, destiné à ne recueillir que des eaux usées. Les principaux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement séparatifs sont dus à la présence d'eaux claires parasites.

Une eau parasite désigne une eau claire (généralement très peu polluée) introduite dans le réseau de collecte des eaux usées, non conçu pour la recevoir, ce phénomène constitue une intrusion d'eaux claires parasites.

L'origine des eaux claires parasites (ECP) est multiple. Selon son origine, différentes eaux claires parasites sont distinguées :

- ECPP ou Eaux Claires Parasites Permanentes : il s'agit d'eaux parasites d'infiltration diffuse de la nappe, qui peuvent s'introduire au niveau des anomalies structurelles du réseau (cassures, fissures, effondrement...), des anomalies d'assemblage (décalage, déboîtement...) et des anomalies fonctionnelles relatives (branchement pénétrant, dépôt solide...) ou à l'étanchéité (infiltrations, racines...).
- ECPM ou Eaux Claires Parasites Météoriques : il s'agit d'intrusions d'eaux pluviales dans un réseau d'assainissement destinés à collecter des « eaux usées » qui peuvent avoir plusieurs origines comme des branchements incorrects de gouttières ou autres ouvrages (descentes de garage, grilles de cour privée...), des raccordements incorrects d'avaloirs et de grilles du réseau des eaux pluviales sous domaine public.

Les impacts de la présence d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement des eaux usées sont multiples :

- Diminution de la capacité de transit entraînant des surcharges hydrauliques dans les collecteurs et les postes de relèvement éventuels. Cette saturation peut entraîner des débordements d'eaux usées sur la chaussée et dans le milieu naturel. De plus, la présence d'eaux claires limite les futurs raccordements au réseau.
- Surcharge des postes de relèvement avec augmentation des durées de pompage et donc des consommations d'énergie, usure mécanique des équipements...
- Usure accélérée des collecteurs provoqués soit par l'agressivité des effluents, soit par l'érosion progressive des matériaux de remblais de la tranchée d'assainissement sous l'action des eaux d'infiltration qui peuvent provoquer des fissures, tassements différentiels...

Pour les stations d'épuration, les conséquences techniques de la présence des eaux parasites sont doubles :

- Surcharge hydraulique pouvant provoquer le dépassement de la capacité de la station d'épuration et des rejets non traités au milieu naturel.
- Dilution des effluents avec baisse du rendement épuratoire et des temps de séjour.

Afin de maintenir et d'améliorer la performance du système d'assainissement, le réseau de transport du SIAHVY fait l'objet d'une autosurveillance permanente au moyen de 30 points de mesures. Cette autosurveillance du réseau de transport permet d'évaluer, en temps réel, l'état et le fonctionnement du réseau.

En 2021, l'estimation des quantités d'eaux claires parasites présentes dans le réseau de transport est présentée sur la figure ci-après.

Fonctionnement : maîtriser les entrées d'eaux claires parasites



Répartition des ECP par BV en 2021

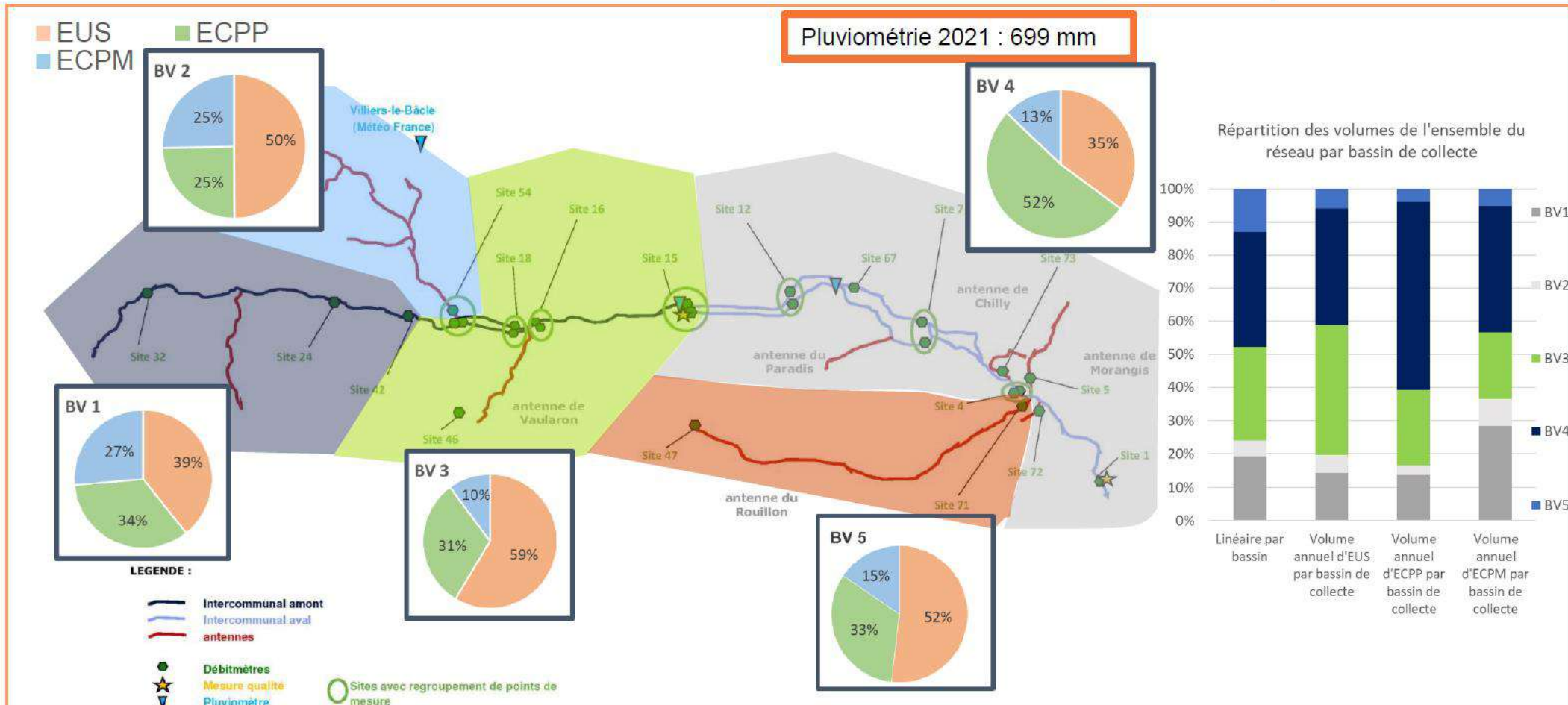


Figure 4 : Répartition des eaux claires parasites par bassin versant en 2021

3.4.3 LES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) est une étude destinée à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement d'orientation. Ainsi, le SDA permet :

- De connaître et comprendre le fonctionnement du système d'assainissement.
- De déceler et expliquer les anomalies de fonctionnement du système d'assainissement collectif (mode séparatif) et non collectif, et d'en appréhender les impacts sur la fiabilité du réseau, l'hygiène publique et le milieu naturel.
- D'évaluer les problèmes liés à la gestion des eaux pluviales et des eaux de ruissellements.
- D'appréhender par diverses approches les types d'aménagements les mieux adaptés pour pallier ces dysfonctionnements.
- De préparer l'avenir en proposant des actions (travaux et études de détail complémentaires), nécessaires au bon fonctionnement du système d'assainissement en situation future.
- De définir leurs projets de zonages d'assainissement des eaux usées collectif ou non collectif et des eaux pluviales, conformément aux dispositions du Code de l'environnement.

Le tableau de la page suivante présente un inventaire des schémas directeurs réalisés sur le territoire du SIAHVY.

Commune	Date de réalisation du dernier SDA
Ballainvilliers	2018
Boullay-les-Troux	2013
Bures-sur-Yvette	2009
Cernay-la-Ville	Révision engagée en 2021 (consultation)
Champlan	2019
Châteaufort	2015
Chevreuse	2005
Chilly-Mazarin	en cours
Choisel	2007
Dampierre-en-Yvelines	Révision engagée en 2021 (exécution)
Epinay-sur-Orge	2013
Gif-sur-Yvette	2009
Gometz-la-Ville	2011
Gometz-le-Châtel	2011
La Verrière	en cours
La Ville du Bois	2016
Le Mesnil-Saint-Denis	2017
Les Molières	non renseignée
Les Ulis	2010
Longjumeau	2013
Magny-les-Hameaux	en cours
Morangis	2018
Nozay	2009
Orsay	2015
Palaiseau	2010
Saint Jean de Beauregard	2019
Saint-Aubin	2019
Saint-Forget	2002
Saint-Lambert-des-Bois	2003
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2013
Saulx-les-Chartreux	2015
Savigny-sur-Orge	2018
Senlis	2011
Villebon-sur-Yvette	2011
Villejust	2017
Villiers-le-Bâcle	2014

Maîtrise d'ouvrage SIAHVY

Tableau 12 : Inventaire des SDA sur le territoire du SIAHVY

3.5 L'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION

3.5.1 LA STEP DE GOMETZ-LA-VILLE

3.5.1.1 Présentation

La STEP de Gometz-la-Ville présente une capacité nominale de 1500 EH. Mise en service en 2016, elle se compose d'une filière eau avec traitement par disques biologiques et d'une filière boues avec ouvrage de déshydratation et silo épaisseur.



Figure 5 : Photo STEP de Gometz-la-Ville

3.5.1.2 Caractéristiques techniques

- Débit nominal journalier de temps sec	225 m ³ /jour
- Débit de pointe de temps sec	30 m ³ /h
- Débit journalier de temps de pluie	305 m ³ /jour
- Débit horaire moyen de temps de pluie	54 m ³ /h
- Capacité de traitement nominale en DBO5	90 kg/jour
- Capacité de traitement nominale en DCO	180 kg/jour
- Capacité de traitement nominale en MES	135 kg/jour
- Capacité de traitement nominale en NTK	22,5 kg/jour
- Capacité de traitement nominale en Pt	6 kg/jour

3.5.1.3 Niveau de rejet

Paramètres	Concentration maximale sur 24 H (mg/L)	Rendement	Objectifs constructeur (mg/L)
MES	-	60%	70
DBO ₅	35	60%	54
DCO	-	50%	120

Tableau 13 : Objectif de niveau de rejet de la STEP de Gometz-la-Ville

3.5.1.4 Résultat d'exploitation 2021

Paramètres	Flux moyen en entrée (Kg/j)	Concentration moyenne en sortie (mg/L)	Flux moyen en sortie (Kg/j)	Rendement moyen
DBO ₅	92	3,1	1	99%
DCO	225	44,2	10	96%
MES	113	16,9	4	97%
NGL	21	30,1	7	68%
NTK	21	3,5	1	96%
PT	2	0,3	0,1	97%

Tableau 14 : Résultat moyen des bilans 24h du 01/01/2021 au 31/12/2021
STEP de Gometz-la-Ville

3.5.2 LA STEP DE BOULLAY-LES-TROUX

3.5.2.1 Présentation

La STEP de Boullay-les-Troux présente une capacité de 1000 EH. Mise en service en 1977, elle est de type boues activées. La filière eau se compose d'un prétraitement (dégrilleur) et d'un traitement biologique (bassin d'aération et clarificateur).

La filière boues a fait l'objet, en 2018, de travaux d'optimisation. Les lits de séchage à l'air libre ont été remplacés par un combiné rassemblant deux techniques de déshydratation des boues : une table d'égouttage et un filtre à bandes.



Figure 6 : Photo STEP de Boullay-les-Troux

3.5.2.2 Caractéristiques techniques

- Débit nominal journalier 200 m³/jour
- Débit de pointe 26 m³/h
- Capacité de traitement nominale en DBO₅ 60 kg/jour
- Capacité de traitement nominale en MES 70 kg/jour

3.5.2.3 Niveau de rejet

La station a fait l'objet d'un dossier de déclaration d'existence au titre du Code de l'environnement en septembre 2014. La situation réglementaire de la station est basée sur l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. L'objectif de niveau de rejet est le suivant :

Paramètres	Concentration maximale sur 24 H (mg/L)	Rendement	Objectifs constructeur (mg/L)
MES	-	50%	30
DBO ₅	35	60%	30
DCO	200	50%	90

Tableau 15 : Objectif de niveau de rejet de la STEP de Boullay-les-Troux

3.5.2.4 Résultat d'exploitation 2021

Paramètres	Flux moyen en entrée (Kg/j)	Concentration moyenne en sortie (mg/L)	Flux moyen en sortie (Kg/j)	Rendement moyen
DBO5	4	3	0,1	97%
DCO	27	21	0,9	97%
MES	8	3	0,1	98%

*Tableau 16 : Résultat moyen des bilans 24h du 01/01/2021 au 31/12/2021
STEP de Boullay-les-Troux*

3.5.3 LA STEP DE DAMPIERRE-EN-YVELINES

3.5.3.1 Présentation

La STEP de Dampierre-en-Yvelines présente une capacité nominale de 2 000 EH. Mise en service en 2012, la filière eau se compose d'un prétraitement (dégrilleur), d'un traitement biologique (bassin d'aération) et d'un procédé de filtration sur membrane. La filière boues se compose d'une déshydratation par centrifugation.



Figure 7 : Photo STEP de Dampierre-en-Yvelines

3.5.3.2 Caractéristiques techniques

- Débit nominal journalier de temps sec	354 m ³ /jour
- Débit de pointe de temps sec	50 m ³ /h
- Débit horaire moyen de temps sec	27 m ³ /h
- Débit journalier de temps de pluie	571 m ³ /jour
- Débit horaire moyen de temps de pluie	36 m ³ /h
- Capacité de traitement nominale en DBO5	120 kg/jour
- Capacité de traitement nominale en DCO	200 kg/jour
- Capacité de traitement nominale en MES	180 kg/jour
- Capacité de traitement nominale en NTK	30 kg/jour
- Capacité de traitement nominale en Pt	8 kg/jour

3.5.3.3 Niveau de rejet

Paramètres	Echantillon moyen sur 24 heures (mg/L)	Echantillon moyen sur 2 heures (mg/L)
DBO5	15	20
DCO	50	80
MES	-	20
NTK	-	5
NGL	-	10
Pt	2 ou 80% d'élimination	-

Tableau 17 : Niveau de rejet de la STEP de Dampierre-en-Yvelines

3.5.3.4 Résultats d'exploitation 2021

Paramètres	Flux moyen en entrée (Kg/j)	Concentration moyenne en sortie (mg/L)	Flux moyen en sortie (Kg/j)	Rendement moyen
DBO5	61	3,3	1,2	98%
DCO	181	15,7	5,9	95%
MES	77	8,3	2,9	94%
NGL	18	4,2	1,4	93%
NTK	18	2,2	0,8	96%
PT	3	0,5	0,1	92%

Tableau 18 : Résultat moyen des bilans 24h du 01/01/2021 au 31/12/2021 STEP de Dampierre-en-Yvelines

3.5.4 LA STEP DE CERNAY-LA-VILLE

3.5.4.1 Présentation

La STEP de Cernay-la-Ville présente une capacité nominale de 2 000 EH. Mise en service en 1986, elle est de type boues activées. La filière eau se compose d'un prétraitement, d'une aération prolongée et d'une clarification. La filière boues se compose d'une déshydratation par table d'égouttage.



Figure 8 : Photo STEP de Cernay-la-Ville

3.5.4.2 Caractéristiques techniques

- | | |
|---|--------------------------|
| - Débit nominal journalier | 450 m ³ /jour |
| - Débit de pointe | 50 m ³ /h |
| - Capacité de traitement nominale en DBO5 | 110 kg/jour |
| - Capacité de traitement nominale en MES | 100 kg/jour |

3.5.4.3 Niveau de rejet

La station ne fait pas l'objet d'un arrêté préfectoral particulier. La situation réglementaire de la station est basée sur l'arrêté ministériel du 22 juin 2007.

Paramètres	Concentration maximale sur 24 heures (mg/L)	Rendement
MES	30	90%
DBO ₅	15	80%
DCO	50	75%
NTK	10	-
NGL (*)	20	-
Pt	2 1,5 (du 1 ^{er} mai au 31 octobre)	80%

(*) moyenne annuelle

Tableau 19 : Objectif de niveau de rejet de la STEP de Cernay-la-Ville

3.5.4.4 Résultats d'exploitation 2021

Paramètres	Flux moyen en entrée (Kg/j)	Concentration moyenne en sortie (mg/L)	Flux moyen en sortie (Kg/j)	Rendement moyen
DBO ₅	38	3,0	0,5	99%
DCO	97	16,1	2,5	98%
MES	37	2,5	0,4	99%
NGL	11	5,2	0,8	93%
NH ₄	8	1,3	0,3	97%
PT	1	0,1	0	99%

*Tableau 20 : Résultat moyen des bilans 24h du 01/01/2021 au 31/12/2021
STEP de Cernay-la-Ville*

3.5.5 LA STEP DE LA VERRIERE / LE MESNIL-SAINT-DENIS

3.5.5.1 Présentation

La STEP de La Verrière/Le Mesnil-Saint-Denis présente une capacité nominale de 18 000 EH. Mise en service en 1963, elle est de type boues activées. La filière eau se compose d'un prétraitement, d'une aération prolongée et d'une clarification. La filière boues se compose d'un silo épaisseur, d'une lagune et d'un réseau d'épandage.



Figure 9 : Photo STEP de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis

3.5.5.2 Caractéristiques techniques

- Débit nominal journalier 4 000 m³/jour
- Débit horaire de pointe 167 m³/h
- Capacité de traitement nominale en DBO₅ 1 080 kg/jour
- Capacité de traitement nominale en MES 1 200 kg/jour

3.5.5.3 Niveau de rejet

Paramètres	Concentration maximale sur 24 heures (mg/L) ou	Rendement
MES	20	90%
DBO ₅	15	80%
DCO	50	75%
NTK	10	70%
NGL (*)	15	70%
Pt	2	80%

(*) moyenne annuelle

Tableau 21 : Objectif de niveau de rejet de la STEP de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis

3.5.5.4 Résultats d'exploitation 2021

Paramètres	Flux moyen en entrée (Kg/j)	Concentration moyenne en sortie (mg/L)	Flux moyen en sortie (Kg/j)	Rendement moyen
DBO5	354	5,7	10,3	96%
DCO	1 256	28,1	50,4	95%
MES	564	7,6	13,7	98%
NTK	132	7,9	14,2	89%
NGL	135	12,9	23,1	83%
PT	15	0,7	1,2	92%

Tableau 22 : Résultat moyen des bilans 24h du 01/01/2021 au 31/12/2021 STEP de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis

4. TARIFICATION

4.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

Le consommateur français paie dans sa facture d'eau un ensemble de services liés à la disponibilité permanente d'eau potable pour tous et à la protection de l'environnement.

La facture est établie en fonction de la consommation du foyer, avec une part variable (prix au m³ d'eau consommé) et une part fixe (l'abonnement). La facture se compose de trois parties :

- La partie « distribution de l'eau » correspondant aux frais mis en œuvre pour la production et la distribution d'eau potable.
- La partie « collecte, transport et traitement des eaux usées » correspondant aux frais mis en œuvre pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées/
- La partie « organismes publics » destinée à :
 - o L'Agence de l'Eau Seine-Normandie avec une redevance pour pollution de l'eau, payée par tous les abonnés à l'eau potable et une redevance pour modernisation des réseaux de collecte, acquittée par les abonnés raccordés à un réseau public d'assainissement²,
 - o Les Voies Navigables de France³.

4.2 LE DETAIL DE LA REDEVANCE « ASSAINISSEMENT »

4.2.1 LA REDEVANCE « COLLECTE »

Pour les communes ayant choisi de transférer leur compétence collecte au SIAHVY, le Comité syndical vote le montant de la redevance « collecte ».

Elle a été fixée à 0,1697 € HT/m³ à partir du 1^{er} janvier 2021 pour Boullay-les-Troux, Cernay-la-Ville, Choisel, Gometz-la-Ville, Saint-Lambert-des-Bois et Saint-Forget.

Elle a été fixée à 0,3505 € HT/m³ à partir du 1^{er} janvier 2021 pour Dampierre-en-Yvelines.

Elle a été fixée à 0,7972 € HT/m³ à partir du 1^{er} janvier 2021 pour la commune de Senlis.

Elle a été fixée à 0,5357 € HT/m³ à partir du 1^{er} janvier 2021 pour la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Elle a été fixée à 0,7143 € HT/m³ à partir du 1^{er} janvier 2021 pour la commune du Mesnil-Saint-Denis.

Les modalités financières de transfert de la compétence « collecte » des communes de Senlis et de Dampierre-en-Yvelines ont été fixées par convention, notamment en ce qui concerne le montant de la redevance « collecte ».

Ces conventions précisent que la part « collecte » syndicale existante est majorée pour les usagers des communes concernées selon un tableau d'harmonisation sur 10 ans.

² Etablissement public d'Etat, l'AESN a pour rôle, dans le bassin Seine-Normandie, d'élaborer des programmes de bassin destinés à protéger durablement la ressource en eau et le milieu naturel, en apportant des aides financières et techniques aux acteurs du bassin. Ses ressources sont constituées de redevances perçues principalement auprès des consommateurs d'eau.

³ Etablissement public d'état, VNF gère, exploite, modernise et développe le réseau français de voies navigables.

Les tarifs concernant la part « fermier » sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

4.2.2 LA REDEVANCE « TRANSPORT »

Le Comité syndical vote les tarifs concernant la part « collectivité ».

Elle a été fixée à 0,4785 € HT/m³ à partir du 1^{er} janvier 2021.

Les tarifs concernant la part « fermier » sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

4.2.3 LA REDEVANCE « EPURATION »

Le Comité syndical vote les tarifs concernant la part « collectivité ».

Elle a été fixée à 0,6840 € HT/m³ à partir du 1^{er} janvier 2021 pour Boullay-les-Troux (bourg), Cernay-la-Ville, Dampierre-en-Yvelines, Gometz-la-Ville (bourg), La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis et Saint-Forget (rue de la Mairie).

4.2.4 LES AUTRES REDEVANCES « ASSAINISSEMENT »

4.2.4.1 La redevance « assainissement » du Syndicat de l'Orge

Les eaux transitant dans les collecteurs intercommunaux du SIAHVY se déversent dans les réseaux du Syndicat de l'Orge, qui lui assure le transport des eaux usées vers la station d'épuration de VALENTON.

Le SIAHVY verse une participation annuelle au titre de l'entretien des ouvrages et au remboursement des annuités de l'emprunt pour le doublement du collecteur de la Vallée de l'Orge. Cette participation est calculée selon les volumes d'eaux transitant dans les collecteurs et les kilomètres de réseaux empruntés. Elle est comprise dans la redevance « transport et traitement » du SIAHVY.

4.2.4.2 La redevance « assainissement » du SIAAP

Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) finance, renouvelle, entretient et exploite les collecteurs interdépartementaux et la station d'épuration de Valenton ou Seine-Amont.

La redevance « transport et épuration » a été fixée par le SIAAP à 0,684 € HT/m³ en 2021.

4.2.4.3 Récapitulatif

Le tableau n°22 indique le montant de la redevance « assainissement » pour une consommation moyenne annuelle de 120 m³ en 2021.

Prix pour une consommation moyenne annuelle de 120 m ³				
Compétence	Percepteurs	Communes concernées	2020	2021
Collecte des eaux usées*	Part Collectivité	Dampierre-en-Yvelines	20,27 €	42,06 €
		Le Mesnil-Saint-Denis	85,38 €	85,82 €
		Saint-Rémy-lès-Chevreuse	63,96 €	64,28 €
		Senlisse	106,00 €	95,66 €
		Autres communes du SIAHVY*	20,27 €	20,36 €
	Part Déléataire	Dampierre-en-Yvelines	55,46 €	55,09 €
		Saint-Rémy-lès-Chevreuse	62,42 €	62,32 €
		Le Mesnil-Saint-Denis	42,92 €	43,18 €
Autres communes du SIAHVY		72,58 €	73,12 €	
Transport des eaux usées	Part Collectivité		56,29 €	57,42 €
	Part Déléataire		24,74 €	24,94 €
Epuración des eaux usées	Part Collectivité	STEP La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis	80,52 €	82,08 €
		Autres STEP locales**	80,52 €	82,08 €
	Part SIAAP	STEP de Valenton	80,52 €	82,08 €

*Communes ayant transférées leur compétence collecte en 2020 : Boullay-les-Troux, Cernay-la-Ville, Choisel, Gometz-la-Ville, Le-Mesnil-Saint-Denis, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Forget, et Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

**Autres STEP locales : Boullay-les-Troux (bourg), Cernay-la-Ville, Dampierre-en-Yvelines, Gometz-la-Ville (bourg), et Saint-Forget (rue de la Mairie).

Tableau 23 : Redevance « assainissement » pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ en 2021

Pour les communes qui ont choisi de conserver leur compétence « collecte », le montant de la part « collecte » est voté par le conseil municipal. Dans le cas où la commune délègue son service, le montant de la part allouée à l'exploitation est fixé selon les clauses du contrat d'affermage.

Le tableau n°24 présente l'évolution de la redevance « assainissement » entre 2020 et 2021.

PRIX DE L'EAU			2020		2021		Evolution (2020/2021)
			€/120 m3	€/m3	€/120 m3	€/m3	%
Collecte des eaux usées*	Part Collectivité	Boullay-les-Troux	20,27 €	0,1689 €	20,36 €	0,1697 €	0,5%
		Cernay-la-Ville	20,27 €	0,1689 €	20,36 €	0,1697 €	0,5%
		Choisel	20,27 €	0,1689 €	20,36 €	0,1697 €	0,5%
		Dampierre-en-Yvelines	20,27 €	0,1689 €	42,06 €	0,3505 € ⁴	107,5%
		Gometz-la-Ville	20,27 €	0,1689 €	20,36 €	0,1697 €	0,5%
		Le-Mesnil-Saint-Denis	85,38 €	0,7107 €	85,82 €	0,7143 €	0,5%
		Saint-Forget	20,27 €	0,1689 €	20,36 €	0,1697 €	0,5%
		Saint-Lambert-des-Bois	20,27 €	0,1689 €	20,36 €	0,1697 €	0,5%
		Saint-Rémy-lès-Chevreuse	63,96 €	0,5330 €	64,28 €	0,5357 €	0,5%
		Senlis	106,00 €	0,8833 €	95,66 €	0,7972 € ⁵	-9,7%
	Part Délégataire	Boullay-les-Troux	72,58 €	0,6048 €	73,12 €	0,6093 €	0,7%
		Cernay-la-Ville	72,58 €	0,6048 €	73,12 €	0,6093 €	0,7%
		Choisel	72,58 €	0,6048 €	73,12 €	0,6093 €	0,7%
		Dampierre-en-Yvelines	55,46 €	0,4622 €	55,09 €	0,4591 €	-0,7%
		Gometz-la-Ville	72,58 €	0,6048 €	73,12 €	0,6093 €	0,7%
		Le-Mesnil-Saint-Denis	42,92 €	0,3576 €	43,18 €	0,3598 €	0,6%
		Saint-Forget	72,58 €	0,6048 €	73,12 €	0,6093 €	0,7%
		Saint-Lambert-des-Bois	72,58 €	0,6048 €	73,12 €	0,6093 €	0,7%
		Saint-Rémy-lès-Chevreuse	62,42 €	0,5201 €	62,32 €	0,5194 €	-0,2%
Senlis		72,58 €	0,6048 €	73,12 €	0,6093 €	0,7%	
Transport des eaux usées	Part Collectivité		57,13 €	0,4761 €	57,42 €	0,4785 €	0,5%
	Part Délégataire		24,74 €	0,2062 €	24,94 €	0,2078 €	0,8%
Epurateur des eaux usées	Part Collectivité	STEP La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis	80,52 €	0,6710 €	82,08 €	0,6840 €	1,9%
		Autres STEP locales**	80,52 €	0,6710 €	82,08 €	0,6840 €	1,9%
	Part SIAAP	STEP de Valenton	80,52 €	0,6710 €	82,08 €	0,6840 €	1,9%

Tableau 24 : Evolution du prix de l'eau entre 2020 et 2021

⁴ L'augmentation du tarif 2021 correspond à l'année 1 du tableau d'harmonisation de la convention de Dampierre-en-Yvelines.

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
0,1808 €	0,1768 €	0,1728 €	0,1688 €	0,1648 €
Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
0,1608 €	0,1567 €	0,1529 €	0,1489 €	0,1409 €

⁵ La variation du tarif de 2021 correspond à l'année 5 du tableau d'harmonisation de la convention de Senlis.

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
0,9750 €	0,8881 €	0,8013 €	0,7144 €	0,6275 €
Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
0,5406 €	0,4537 €	0,3668 €	0,2800 €	0,1931 €

5. LE BUDGET DU SERVICE EN 2021

5.1 LES RECETTES DU BUDGET ASSAINISSEMENT

En 2021, le montant des recettes du budget assainissement M49 s'élève à 16 971 998 € HT.

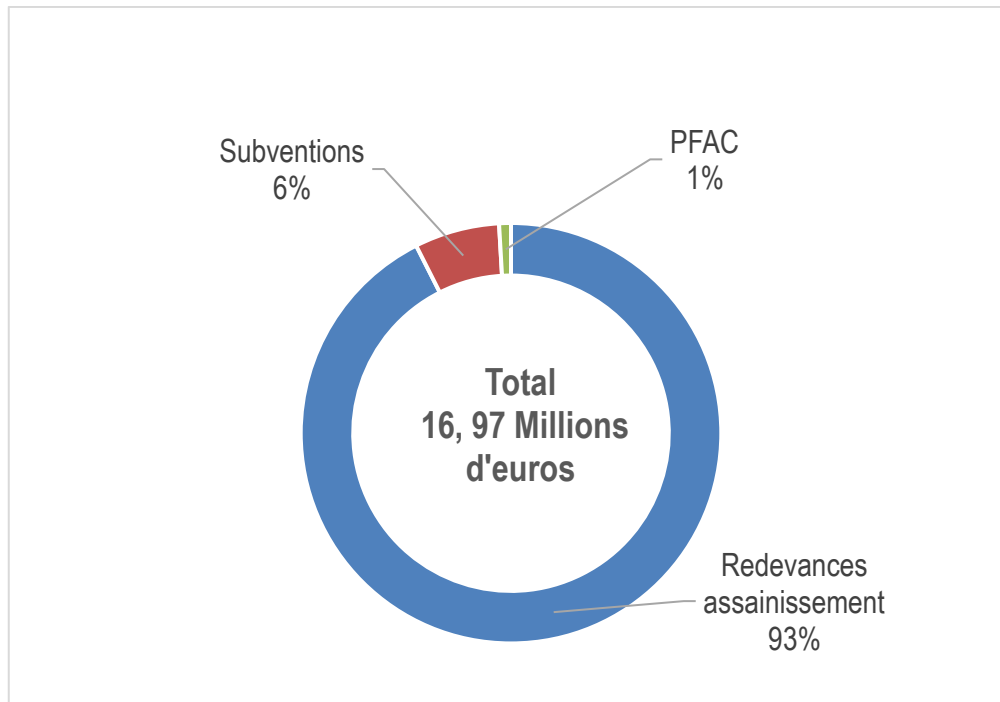


Figure 10 : Les recettes du budget assainissement en 2021

5.1.1 LES REDEVANCES ASSAINISSEMENT

En 2021, les redevances d'assainissement ont représenté 93% des recettes du budget M49, soit 15 708 k€ HT.

5.1.2 LES SUBVENTIONS

En 2021, les subventions ont représenté 7% des recettes du budget M49, soit 1 110 k€ HT.

Le tableau n°24 ci-après présente le montant des subventions pour chaque opération.

OPERATIONS	Budget total	Réalisé total
Subventions Recettes d'investissement	4 382 197,70	1 327 763,24
Ch. - 13 Subventions d'investissement	3 626 698,70	972 003,38
Art. - 13111 Agence de l'eau	2 099 981,00	592 661,00
Op. - OPNI Opération non individualisée	18 266,00	18 266,00
Op. - 062011 REJET INDUST. ZONE INDUST	129 481,00	46 316,00
Op. - 092011 DAMPIERRE -HAMEAUX MOUSSEAUX & CHAMP-ROMERY	127 743,00	127 743,00
Op. - 970151 GOMETZ-LA-VILLE-REHAB RESEAU DE COLLECTE	170 000,00	0,00
Op. - 970167 GOMETZ LA VILLE - DOMAINE DE MONTVOISIN	12 115,00	0,00
Op. - 970169 DAMPIERRE-EN-YVELINES-REHAB RESEAU MAINCOURT	51 068,00	0,00
Op. - 970170 DAMPIERRE-EN-YVELINES-CREAT RESEAU LIAISON HAMEAU	21 300,00	21 300,00
Op. - 970171 CREATION RESEAU ASST ST REMY	244 015,00	83 017,00
Op. - 970172 STEP MESNIL ST DENIS	36 750,00	29 400,00
Op. - 970173 Chilly antenne de Morangis	50 000,00	0,00
Op. - 970176 Mesnil St Denis Bourg	68 587,00	10 625,00
Op. - 970180 DAMPIERRE COLLECTE DIVERS RUES	141 156,00	0,00
Op. - 970181 SENLISSE HAMEAU DE GARNES	555 000,00	0,00
Op. - 970183 Dévoisement collecteur Villejust Bassin	120 000,00	243 241,00
Op. - 970184 Antenne intercommunale du Vaularon	160 000,00	12 753,00
Op. - 9704 SDA Réseaux intercommunaux	100 000,00	0,00
Op. - 970401 SDA Cernay La Ville	52 500,00	0,00
Op. - 970402 SDA Dampierre en Yvelines	42 000,00	0,00
Art. - 13118 Autres	148 038,24	148 038,24
Op. - 970174 Orsay réha.Rte de Versailles bois des Rames	148 038,24	148 038,24
Art. - 1313 Départements	1 162 989,46	231 304,14
Op. - 062011 REJET INDUST. ZONE INDUST	74 521,62	5 042,90
Op. - 970151 GOMETZ-LA-VILLE-REHAB RESEAU DE COLLECTE	80 000,00	0,00
Op. - 970164 SAVIGNY/EPINAY PETITS & GRANDS VAUX REHAB & DEVOI	141 808,44	68 896,09
Op. - 970167 GOMETZ LA VILLE - DOMAINE DE MONTVOISIN	49 024,00	0,00
Op. - 970170 DAMPIERRE-EN-YVELINES-CREAT RESEAU LIAISON HAMEAU	150 348,00	150 348,00
Op. - 970173 Chilly antenne de Morangis	50 000,00	0,00
Op. - 970174 Orsay réha.Rte de Versailles bois des Rames	3 191,40	3 191,40
Op. - 970181 SENLISSE HAMEAU DE GARNES	300 000,00	0,00
Op. - 970183 Dévoisement collecteur Villejust Bassin	100 000,00	0,00
Op. - 970184 Antenne intercommunale du Vaularon	154 096,00	3 825,75
Op. - 9704 SDA Réseaux intercommunaux	60 000,00	0,00
Art. - 1314 Communes	215 690,00	0,00
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers	755 499,00	355 759,86
Op. - 45821011 DAMPIERRE MOUSSEAUX CHP ROMERY AESN	196 780,00	72 189,00
Op. - 45821012 DAMPIERRE MOUSSEAUX CHP ROMERY DPT	42 719,00	0,00
Op. - 45822273 SENLISSE-BOURG/PARTICULIERS	0,00	23 570,86
Op. - 4582241 ST REMY ASSAS HOCHÉ AESN	196 000,00	0,00
Op. - 458224 St Remy Collecte EU Assas Hoche	320 000,00	260 000,00

Tableau 25 : Montant des subventions pour chaque opération (données 2021)

5.1.3 LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2021, les recettes de PFAC et de la participation EU-AD ont représenté 1% des recettes du budget M49 soit 154 k€ HT.

Les tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sont fixés de manière uniforme sur l'ensemble du territoire du SIAHVY.

Pour mémoire, l'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificatives pour 2012, codifié à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, a créé la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1er juillet 2012 en remplacement de la Participation pour raccordement à l'égout (PRE) qui est supprimée à compter de cette même date.

Contrairement à la PRE qui était exigible de la déclaration d'ouverture du chantier, la PFAC est déconnectée de l'urbanisme et celle-ci est perçue une fois le raccordement effectif de l'immeuble concerné.

Par délibération en date du 27 juin 2018, une réforme du calcul des participations en matière d'assainissement a été adopté.

Il a été décidé d'une nouvelle modalité de calcul de la participation EU-AD (participation pour le déversement d'eaux usées résultant d'utilisations de l'eau assimilable à un usage domestique), exigible à compter de la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

Il est précisé que deux types de reversement subsistent, soit lorsque le déversement s'effectue directement dans le collecteur :

- Communal, alors la commune perçoit 100% de la participation (qu'il s'agisse de la PFAC ou de la participation EU-AD) et en reverse 40% au SIAHVY.
- Intercommunal et réseaux communaux transférés au SIAHVY, le SIAHVY perçoit directement 100% de la participation (qu'il s'agisse de la PFAC ou de la participation EU-AD).

Il est à noter qu'aucune modification des tarifs de la PFAC n'a eu lieu en 2021. La délibération du 27 mars 2019 est restée en vigueur.

Les montants de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) depuis le 27 mars 2019 sont les suivants :

NATURE CONSTRUCTION	TARIFS
Sur le réseau existant	12,67 €/m ² de surface de plancher dès le 1 ^{er} m ² de surface de plancher construit
Extension du réseau d'assainissement et immeubles préexistants (conditions cumulatives)	12,67 €/m ² de surface habitable dès le 1 ^{er} m ² de surface habitable

Tableau 26 : Montant de la PFAC en 2020 depuis le 27 mars 2019

Les montants de la participation EU-AD depuis le 27 mars 2019 sont les suivants :

NATURE CONSTRUCTION	TARIFS
Sur le réseau existant	12,67 €/m ² de surface de plancher dès le 1 ^{er} m ² de surface de plancher
Extension du réseau d'assainissement et immeubles préexistants (conditions cumulatives)	12,67 €/m ² de surface habitable dès le 1 ^{er} m ² de surface habitable
Pour les entrepôts (constructions neuves et extensions)	6,337 €/m ² de surface de plancher dès le 1 ^{er} m ² de surface de plancher
Pour les stations de lavage (constructions neuves et extensions)	Participation forfaitaire de 1 266 € par box

Tableau 27 : Montant de la participation EU-AD en 2020 depuis le 27 mars 2019

Une délibération prise le 19 décembre 2019 approuve la convention de gestion de la PFAC et de la participation EU-AD par le SIAHVY pour le compte de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS).

A compter du 1^{er} janvier 2020, la CPS doit gérer la perception de ces deux participations relatives aux dossiers d'autorisation d'urbanisme via le transfert de compétence.

La CPS a souhaité confier au SIAHVY la gestion de perception de la PFAC et de la participation EU-AD à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans par le biais d'une convention fixant les modalités de gestion.

5.2 LA DETTE

5.2.1 DETTE EN CAPITAL

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette est de 5 550 335 € HT.

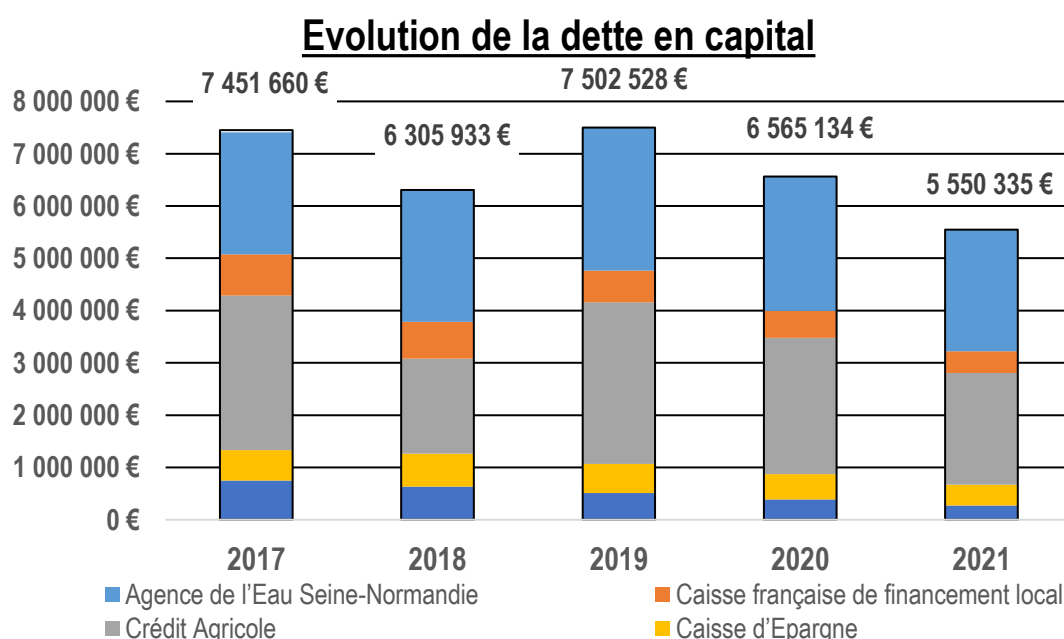


Figure 11 : Evolution de la dette pour les 5 dernières années – Budget M49

Pour le SIAHVY, la durée d'extinction de la dette (ou encours de la dette sur l'épargne brute ou encore capacité d'autofinancement) est de 1,11 an (M49).

Ce ratio doit être mis en relation avec la durée de vie des investissements. En effet, la collectivité doit pouvoir se désendetter avant la fin de vie des investissements. Aussi, une durée de 1 an est très convenable, au regard des investissements réalisés qui ont des durées de vie importantes, par exemples :

- Le matériel et l'installation électromécanique sont amortis sur 20 ans.
- Les réseaux d'assainissement intercommunaux sont amortis sur 60 ans.

5.2.2 LES ANNUITES

En 2021, le montant total des annuités s'élève à 1 111 617 € HT.

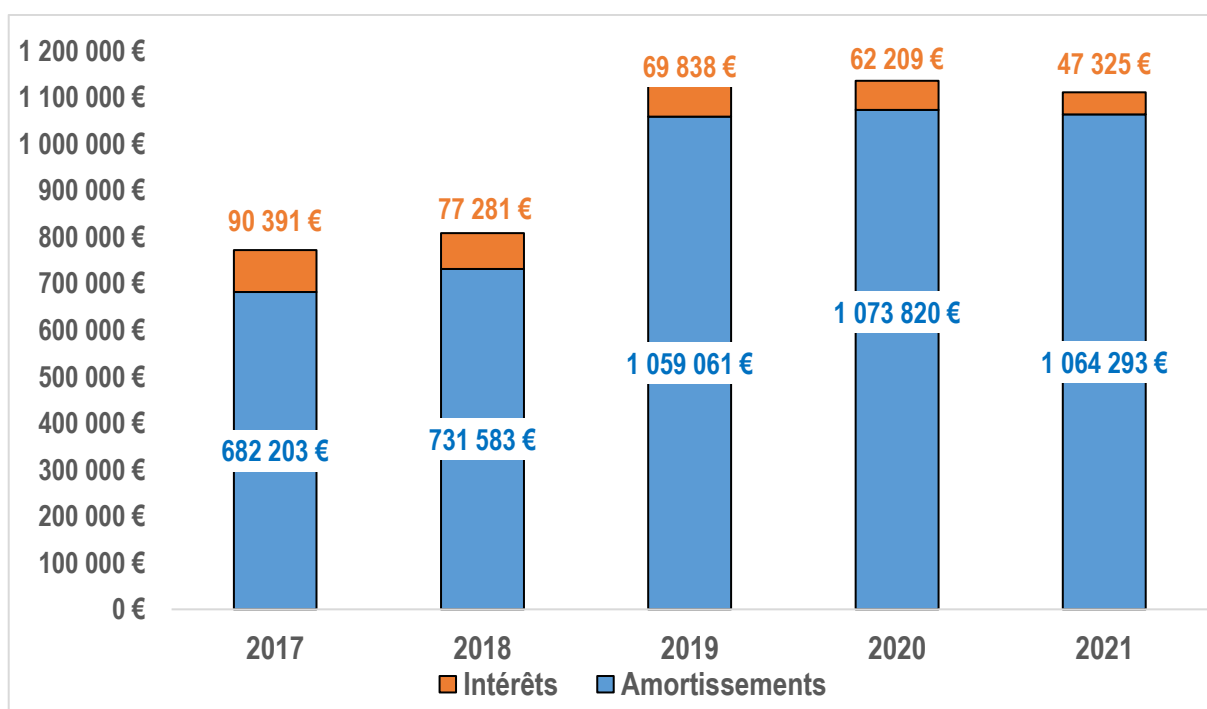


Figure 12 : Evolution des annuités pour les 5 dernières années

6. LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs de performance ont été définis par le décret du 2 mai 2007. Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre les différentes composantes du service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Il s'agit d'outils de pilotage facilitant l'inscription des services dans une démarche de progrès.

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Les résultats pour l'année 2021 sont présentés ci-après pour chacun des contrats de délégation de service ou d'exploitation.

6.1 TRANSPORT, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Thème	Type	Code	Libellé	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	240242	239327	Nombre	A
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	6	47	Nombre	A
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	49,52	57,87	TMS	A
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	cf. chapitre 4 : Tarification			
Abonnés	Indicateur de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,2	92,8	%	A
Réseau	Indicateur de performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	30	valeur de 0 à 120	A
Collecte	Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	établi par la police de l'eau		Oui/Non	A
Epuration	Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU			Oui/Non	A
Epuration	Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU			Oui/Non	A
Boue	Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	%	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	0	€ / m ³	A
Abonnés	Indicateur de performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,01	0	Nombre / 1000 hab. desservis	A
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	5,2	0	Nombre / 100 km	A
Réseau	Indicateur de performance	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	%	
Epuration	Indicateur de performance	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	établi par la police de l'eau		Oui/Non	A
Collecte	Indicateur de performance	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110	valeur de 0 à 120	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,12	1,11	année	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,72	0,82	%	A
Abonnés	Indicateur de performance	P258.1	Taux de réclamations	0,18	0,12	Nombre / 1000 abonnés	A

Tableau 28 : Indicateurs réglementaires DSP transport, collecte et épuration - SUEZ

6.2 COLLECTE DES EAUX USEES DE DAMPIERRE-EN-YVELINES

Thème	Type	Code	Libellé	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	858	839	Nombre	A
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	Nombre	A
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	ND	ND	TMS	A
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	cf. chapitre 4 : Tarification			
Abonnés	Indicateur de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	81,5	81,5	%	A
Réseau	Indicateur de performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	30	valeur de 0 à 120	A
Collecte	Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	établi par la police de l'eau		Oui/Non	A
Epuration	Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU			Oui/Non	A
Epuration	Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU			Oui/Non	A
Boue	Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	ND	ND	%	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	0	€ / m ³	A
Abonnés	Indicateur de performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	Nombre / 1000 hab. desservis	A
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	0	Nombre / 100 km	A
Réseau	Indicateur de performance	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	%	A
Epuration	Indicateur de performance	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	établi par la police de l'eau		Oui/Non	A
Collecte	Indicateur de performance	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	valeur de 0 à 120	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,12	1,11	année	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,97	1,83	%	A
Abonnés	Indicateur de performance	P258.1	Taux de réclamations	0	0	Nombre / 1000 abonnés	A

Tableau 29 : Indicateurs réglementaires DSP collecte des eaux usées de Dampierre-en-Yvelines - SUEZ

6.3 COLLECTE DES EAUX USEES DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Thème	Type	Code	Libellé	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7716	7458	Nombre	A
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	Nombre	A
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	ND	ND	TMS	A
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	cf. chapitre 4 : Tarification			
Abonnés	Indicateur de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,2	95,5	%	A
Réseau	Indicateur de performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	30	valeur de 0 à 120	A
Collecte	Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	établi par la police de l'eau		Oui/Non	A
Epuration	Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU			Oui/Non	A
Epuration	Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU			Oui/Non	A
Boue	Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	ND	ND	%	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	0	€ / m ³	A
Abonnés	Indicateur de performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	Nombre / 1000 hab. desservis	A
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3,4	0	Nombre / 100 km	A
Réseau	Indicateur de performance	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	ND		%	
Epuration	Indicateur de performance	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	établi par la police de l'eau		Oui/Non	A
Collecte	Indicateur de performance	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	valeur de 0 à 120	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,12	1,11	année	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,91	0,83	%	A
Abonnés	Indicateur de performance	P258.1	Taux de réclamations	0,382	0	Nombre / 1000 abonnés	A

Tableau 30 : Indicateurs réglementaires DSP collecte des eaux usées de Saint-Rémy-lès-Chevreuse - SUEZ

6.4 COLLECTE DES EAUX USEES DU MESNIL-SAINT-DENIS

Thème	Type	Code	Libellé	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6611	6318	Nombre	A
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	32	32	Nombre	A
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	ND	ND	TMS	A
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	cf. chapitre 4 : Tarification			
Abonnés	Indicateur de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	2428	2634	%	A
Réseau	Indicateur de performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	94	94	valeur de 0 à 120	A
Collecte	Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	établi par la police de l'eau		Oui/Non	A
Epuration	Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU			Oui/Non	A
Epuration	Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU			Oui/Non	A
Boue	Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	ND	ND	%	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	0	€ / m ³	A
Abonnés	Indicateur de performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	Nombre / 1000 hab. desservis	A
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,452	8,96	Nombre / 100 km	A
Réseau	Indicateur de performance	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0	0	%	A
Epuration	Indicateur de performance	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	établi par la police de l'eau		Oui/Non	A
Collecte	Indicateur de performance	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	0	0	valeur de 0 à 120	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,12	1,11	année	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,25	1,12	%	A
Abonnés	Indicateur de performance	P258.1	Taux de réclamations	0	0	Nombre / 1000 abonnés	A

Tableau 31 : Indicateurs réglementaires DSP collecte des eaux usées du Mesnil-Saint-Denis - SAUR

6.5 EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES DE LA VERRIERE - LE MESNIL-SAINT-DENIS

Thème	Type	Code	Libellé	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	ND	ND	Nombre	A
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	ND	ND	Nombre	A
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	71,6	62	TMS	A
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	cf. chapitre 4 : Tarification			
Abonnés	Indicateur de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	%	A
Réseau	Indicateur de performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	valeur de 0 à 120	A
Collecte	Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	établi par la Police de l'eau		Oui/Non	A
Epuration	Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU			Oui/Non	A
Epuration	Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU			Oui/Non	A
Boue	Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	%	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	ND	ND	€ / m ³	A
Abonnés	Indicateur de performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	ND	ND	Nombre / 1000 hab. desservis	A
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	ND	ND	Nombre / 100 km	A
Réseau	Indicateur de performance	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	%	
Epuration	Indicateur de performance	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100	100	Oui/Non	A
Collecte	Indicateur de performance	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	valeur de 0 à 120	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,12	1,11	année	A
Gestion financière	Indicateur de performance	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND	ND	%	A
Abonnés	Indicateur de performance	P258.1	Taux de réclamations	ND	ND	Nombre / 1000 abonnés	A

Tableau 32 : Indicateurs réglementaires contrat d'exploitation STEP de La Verrière/Le Mesnil-Saint-Denis - VEOLIA

7. LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif se définit comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement ». Il est également appelé assainissement individuel ou autonome.

Ce type d'assainissement est reconnu par la directive européenne du 21 mai 1991 ainsi que par les lois sur l'eau des 3 janvier 1992 et 30 décembre 2006 comme une solution à part entière, alternative à l'assainissement collectif dans les zones d'habitat dispersé. Bien conçu et correctement entretenu, il permet de protéger correctement le milieu naturel.

Les articles L.2224-7 à L.2224-11 du Code général des collectivités territoriales définissent les compétences des collectivités en matière d'assainissement non collectif. Par application de ses dispositions, elles ont ainsi l'obligation :

- D'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif qui consiste en :
 - o Une vérification de la conception et de l'exécution pour les installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans.
 - o Un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres.
- De délimiter sur leur territoire les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. Le zonage d'assainissement doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme qui peut prévoir l'interdiction de certaines filières d'assainissement non collectif dans les zones où ces dernières ne seraient pas adaptées.

Afin de se conformer à l'obligation réglementaire de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif, le SIAHVY a créé un service public d'assainissement non collectif (SPANC) par délibération en 2007.

7.1 LE SPANC INTERCOMMUNAL

29 communes ont transféré leur compétence assainissement non collectif au SIAHVY selon le tableau n°32 ci-après.

Ville	Délibération SPANC	Département
CHATEAUFORT	27 mars 2008	Yvelines
CHOISEL	7 décembre 2007	Yvelines
DAMPIERRE-EN-YVELINES	25 janvier 2008	Yvelines
LE MESNIL-SAINT-DENIS	12 décembre 2017	Yvelines
LEVIS-SAINT-NOM ⁶	Convention	Yvelines
SAINT-FORGET	19 février 2008	Yvelines
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	4 février 2008	Yvelines
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	23 janvier 2008	Yvelines
SENLISSE	21 décembre 2007	Yvelines
BALLAINVILLIERS	15 janvier 2008	Essonne
BOULLAY-LES-TROUX	28 janvier 2008	Essonne
BURES-SUR-YVETTE	24 octobre 2008	Essonne
CHAMPLAN	17 janvier 2008	Essonne
CHILLY-MAZARIN	21 février 2008	Essonne
EPINAY-SUR-ORGE	14 février 2008	Essonne
GIF-SUR-YVETTE	18 décembre 2019	Essonne
GOMETZ-LA-VILLE	12 décembre 2017 ⁷	Essonne
GOMETZ-LE-CHATEL	13 février 2008	Essonne
LA VILLE-DU-BOIS	11 juin 2010	Essonne
LES ULIS	26 janvier 2008	Essonne
LONGJUMEAU	1 ^{er} décembre 2014	Essonne
NOZAY	18 décembre 2019	Essonne
ORSAY	22 septembre 2016	Essonne
PALaiseau	28 mai 2008	Essonne
SAINT-AUBIN	4 mars 2008	Essonne
SAULX-LES-CHARTREUX	5 février 2008	Essonne
VILLEBON-SUR-YVETTE	31 janvier 2008	Essonne
VILLEJUST	22 juin 2009	Essonne
VILLIERS-LE-BACLE	29 janvier 2008	Essonne

Tableau 33 : Liste des communes ayant transféré leur compétence ANC au SIAHVY

7.2 LES MISSIONS DU SPANC

7.2.1 POUR LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NEUFS

7.2.1.1 Le contrôle de conception et d'implantation

Il consiste à valider l'adaptation de la filière d'assainissement projetée aux contraintes liées à la nature du sol, à la configuration de la parcelle et aux caractéristiques de l'habitation.

⁶ La commune de Lévis-Saint-Nom n'est pas adhérente au SIAHVY. Elle a néanmoins souhaité que le SPANC du SIAHVY réalise les contrôles sur son territoire. Une convention entre le SIAHVY et la commune a été signée en 2009.

⁷ Date de l'avenant au contrat de DSP SIAHVY.

7.2.1.2 Le contrôle de bonne exécution

Il permet d'apprécier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception et d'implantation, ainsi que la qualité des travaux effectués. Il doit être effectué avant remblaiement

7.2.2 POUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.2.2.1 Le contrôle périodique de bon fonctionnement

Il est réalisé tous les 4 ans en cas d'installation conforme et annuellement en cas d'installation non conforme. Il constitue un état des lieux de l'existant. Il permet de repérer les défauts de conception et d'usure des ouvrages, de vérifier la réalisation régulière des opérations d'entretien des ouvrages, d'apprécier les nuisances éventuelles engendrées par des dysfonctionnements et d'évaluer si la filière doit faire ou non l'objet de travaux de réhabilitation. Ce contrôle doit aussi permettre de vérifier que le dispositif n'est pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou d'autres nuisances.

7.2.2.2 Le diagnostic du système d'assainissement non collectif lors d'une vente

Depuis le 1^{er} janvier 2011, conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », le vendeur d'un bien immobilier non relié à un réseau d'assainissement collectif doit fournir à l'acquéreur un diagnostic du système d'assainissement individuel datant de moins de trois ans. Ce contrôle est effectué par le SPANC intercommunal. Ce diagnostic détermine la conformité ou non de l'installation en place et, le cas échéant, indique les travaux à réaliser. Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux de mise en conformité (article L.271-4 du Code de la construction).

En 2019, un marché de prestations de services auprès du bureau d'étude SEGI a été conclu par le SIAHVY pour une durée de 2 ans reconductible 2 fois tacitement par période de 12 mois, à compter du 17 mai 2019. Ce marché consiste à diagnostiquer les installations existantes sur le périmètre du syndicat (contrôles initiaux et périodiques) et à assurer les diagnostics des installations existantes lors des ventes immobilières.

7.3 TARIFICATION ET BUDGET DU SERVICE EN 2021

Le SPANC est un service public industriel et commercial (SPIC).

Les charges du service sont essentiellement constituées de frais de personnel.

Les recettes du service comprennent uniquement les redevances facturées à l'issue des contrôles de l'ANC (installations neuves et anciennes).

En cohérence avec le règlement du SPANC adopté en 2019 et suite à la délibération du Comité syndical en date du 27 mars 2019, les nouveaux tarifs et fréquences de contrôles du SPANC s'appliquent selon les grilles tarifaires ci-après.

- **Installations pour les MAISONS INDIVIDUELLES :**

Le tarif du premier contrôle de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation existante pour une maison individuelle reste inchangé **(160 € TTC)**.

Le tarif et la fréquence des contrôles périodiques suivants dépendent de l'état de conformité de l'installation constaté par le SPANC lors du contrôle initial et du type d'installation contrôlée, comme indiqué dans le tableau ci-après :

Installations concernées		Type de contrôle	Fréquence	Tarif en Euros TTC
Contrôle conception / exécution	Neuves ou à réhabiliter	Conception	Sans objet	55,00€
		Bonne exécution	Sans objet	145,00€
		Contre-visite	Sans Objet	55,00€
Contrôle périodique bon fonctionnement et entretien	Existantes avec traitement par le sol CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Périodique	4 ANS	160,00€
	Existantes avec traitement agréé sans électromécanique CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Périodique	4 ANS	160,00€
	Existantes avec traitement agréé avec électromécanique CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Périodique	2 ANS	160,00€
	Existantes NON-CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Périodique	1 AN	130,00€

Tableau 34 : Tarifs et fréquences des contrôles selon délibération du 27 mars 2019

- Installations pour les BATIMENTS AUTRES QUE MAISONS INDIVIDUELLES (HOTELS, ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS...) :

Le tarif du premier contrôle de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation existante pour un bâtiment autre qu'une maison individuelle reste inchangée (**320 € TTC**).

Le tarif et la fréquence des contrôles périodiques suivants dépendent de l'état de conformité de l'installation constaté par le SPANC lors du contrôle initial et du type d'installation contrôlée, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Installations concernées		Type de contrôle	Fréquence	Tarif en Euros TTC
Contrôle conception / exécution	Neuves ou à réhabiliter	Conception	Sans objet	110,00€
		Bonne exécution	Sans objet	290,00€
		Contre-visite	Sans Objet	110,00€
Contrôle périodique bon fonctionnement et entretien	Existantes avec traitement par le sol CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Périodique	4 ANS	320,00€
	Existantes avec traitement agréé sans électromécanique CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Périodique	4 ANS	320,00€
	Existantes avec traitement agréé avec électromécanique CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Périodique	2 ANS	320,00€
	Existantes NON-CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Périodique	1 AN	260,00€

Tableau 35 : Tarifs et fréquences des contrôles selon délibération du 27 mars 2019 (bâtiments autres que maisons individuelles)

- **1ère absence non excusée à une visite de contrôle programmée :**

En cas de 1^{ère} absence non excusée de l'utilisateur ou de son représentant à une visite de contrôle programmée et régulièrement annoncée sans que le SPANC n'en ait été averti, le déplacement inutile de l'agent du SPANC sera facturé à l'utilisateur en application des dispositions financières énoncées à l'article 19-4 du règlement du SPANC du SIAHVY :

Type de bâtiment	Contrôle technique	Montant dû par l'utilisateur pour une 1 ^{ère} absence non excusée au rendez-vous TTC
Maison individuelle	Contrôle initial ou installation existante conforme lors du précédent contrôle	160,00 €
	Installation existante non-conforme lors du précédent contrôle	130,00 €
	Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve ou à réhabiliter	145,00 €
Autre que maison individuelle (hôtel, établissement industriel...)	Contrôle initial ou installation existante conforme lors du précédent contrôle	320,00 €
	Installation existante non-conforme lors du précédent contrôle	260,00 €
	Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve ou à réhabiliter	290,00 €

En cas d'absence non excusée de l'utilisateur ou de son représentant à une visite de contrôle programmée et régulièrement annoncée sans que le SPANC n'en ait été averti, le déplacement inutile de l'agent du SPANC sera facturé à l'utilisateur en application des dispositions financières énoncées à l'article 19-4 du règlement du SPANC du SIAHVY :

REGIME DES FRAIS, INDEMNITES ET PENALITES APPLICABLES AUX USAGERS EN CAS D'ABSENCE AUX OPERATIONS DE CONTROLE PROGRAMMEES			
VISITE PROGRAMMEE	Propriétaire occupant	Propriétaire non occupant	Locataire
1^{ère} absence non excusée	Tarif contrôle C ou NC (*)	/	Tarif contrôle C ou NC (*)
2^{ème} absence non excusée	Tarif contrôle C ou NC (*)	/	Tarif contrôle C ou NC (*)
3^{ème} absence non excusée	Tarif contrôle C + 100 % Tarif contrôle C (**)	Tarif contrôle C + 100 % Tarif contrôle C (**)	/

* Indemnité ** Pénalité C : Conforme NC : Non Conforme

Tableau 36 : Indemnités applicables en cas d'absences aux contrôles programmés

7.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE

7.1.1 NOMBRE D'HABITATIONS DESSERVIES

En 2021, les installations d'ANC sur le bassin versant sont estimées à 684. Ce recensement, établi dans un premier temps selon les données d'abonnés « eau potable » des communes, est fiabilisé progressivement via la mise en œuvre des contrôles de ces installations.

7.1.2 ANALYSE DE LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS EXISTANTES CONTROLEES EN 2020

18% sont conformes à l'arrêté du 7 mars 2012 : les installations d'assainissement non collectif sont constituées d'un prétraitement suivi d'un système de traitement.

82% des installations sont non conformes à l'arrêté du 7 mars 2012 : pour les habitations concernées, le système d'assainissement, lorsqu'il existe, est partiel et son fonctionnement aléatoire. La réhabilitation des installations est nécessaire et demandée par le SPANC.

7.1.3 CONTROLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF

En 2021, 11 installations ont fait l'objet d'un contrôle de conception-implantation et de bonne exécution des travaux.

7.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

7.2.1 LE TAUX DE CONFORMITE

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif. Il correspond au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb total d'installations contrôlées dans l'année considérée	63	68	37	44	25	66	44	61	76	67	80	108
Nb d'installations conformes par le service à la fin de l'année considérée	-	7	12	12	8	26	9	20	21	20	20	37
Nb total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	194	263	300	332	357	423	467	528	604	671	751	859
Taux de conformité sur l'année considérée	16%	15%	17%	27%	32%	40%	21%	33%	28%	30%	25%	34%
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement	14%	13%	15%	17%	18%	22%	22%	23%	24%	24%	24%	25%

Tableau 37 : Tableau récapitulatif de l'activité du service d'assainissement non collectif

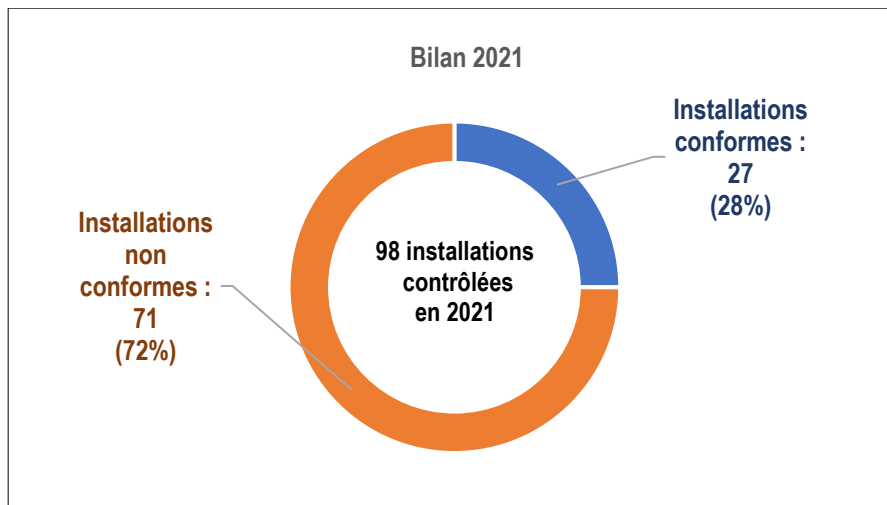


Figure 13 : Bilan 2021 des ANC contrôlés

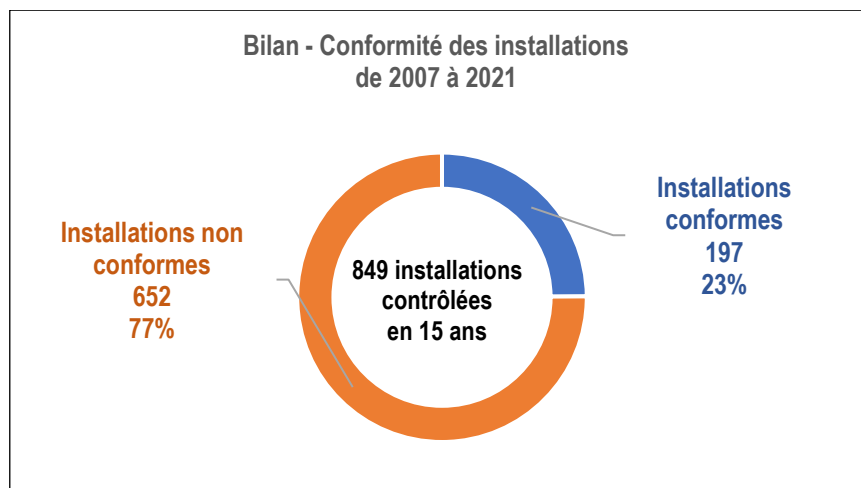


Figure 14: Bilan 2007 à 2021 des ANC contrôlés

7.2.2 L'INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANC

La valeur de cet indice, défini par l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, est comprise entre 0 et 140, avec un seuil de 100 points correspondant aux éléments obligatoires de mise en œuvre du service.

		Action effective en totalité	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	Oui	20	20
	Application d'un règlement du SPANC	Oui	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans avec délivrance de rapports de vérification	Oui	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations avec délivrance de rapports de visite	Oui	30	30
B – Éléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer les travaux de réhabilitations des installations	Oui	20	20
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	Non	10	0
TOTAL			140	120

Tableau 38 : Tableau récapitulatif des indicateurs techniques descriptifs des services et performances énoncés dans le décret du 2 mai 2007 n°2007-675

8. LES PROJETS INSCRITS AU BUDGET 2022

Le tableau ci-dessous présente les opérations qui ont été inscrites au budget 2022. Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction de l'état d'avancement des différentes opérations.

N°	Opérations		Proposition Dépenses HT	Proposition Dépenses TTC	Subventions
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS					
STATIONS D'EPURATION					
970172	Le Mesnil Saint Denis - Divers travaux	Travaux	200 000 €	240 000 €	0 €
	Le Mesnil Saint Denis - MPPG	Etudes	600 000 €	720 000 €	120 000 €
970186	Saint-Lambert-des-Bois - Traitement du Clos-de-Launay	Etudes	50 000 €	60 000 €	0 €
TOTAL STATION EPURATION			250 000 €	1 020 000 €	120 000 €
CREATION/REHABILITATION/DEVOIEMENT OUVRAGES INTERCOMMUNAUX					
9704	Yvette - Schéma Directeur - réseaux de transport	Etudes	300 000 €	360 000 €	210 000 €
970174	Orsay - Rue de Versailles et Dellatre de Tassigny.	Etudes préalables	54 167 €	65 000 €	37 917 €
		MOE	100 000 €	120 000 €	25 000 €
		Travaux	950 000 €	1 140 000 €	190 000 €
970184	Gometz/Bures - Antenne du Vaularon	Travaux	750 000 €	900 000 €	150 000 €
		MOE	128 500 €	154 200 €	32 125 €
		Etudes préalables	50 000 €	60 000 €	35 000 €
9701	Ouvrages intercommunaux	Travaux	1 250 000 €	1 500 000 €	0 €
970185	Gif-sur-Yvette - Dévoisement Interco Couprières	MOE	300 000 €	360 000 €	150 000 €
		Travaux	1 500 000 €	1 800 000 €	600 000 €
TOTAL RESEAUX INTERCOMMUNAUX			5 382 667 €	6 459 200 €	1 430 042 €
CREATION/REHABILITATION RESEAUX COMMUNAUX					
970403	Toutes communes - Mise à jour des zonages	Etudes	80 000 €	96 000 €	48 000 €
970404	Toutes communes - Mise à jour Schémas Directeurs	Etudes	80 000 €	96 000 €	48 000 €
970201	Cernay-la-Ville - Diverses rues	Etudes/Travaux	120 000 €	144 000 €	0 €
970171	Saint-Remy-Les-Chevreuse - Allée du Coteau	Etudes préalables	26 000 €	31 200 €	0 €
		Travaux	250 000 €	300 000 €	0 €
970176	Le Mesnil Saint-Denis - Avenue Henri IV	Etudes préalables	65 000 €	78 000 €	45 500 €
		MOE	75 000 €	90 000 €	11 250 €
		Travaux	500 000 €	600 000 €	100 000 €
970151	Gometz-la-Ville - Damiette	Etudes Préalables	28 000 €	33 600 €	19 600 €
	Gometz-la-Ville - Salmouille	Etudes Préalables	41 000 €	49 200 €	28 700 €
970181	Senlis - Hameau de Garges	Travaux	2 500 000 €	3 000 000 €	375 000 €
9702	Toutes communes - Ouvrages de collecte	Travaux	500 000 €	600 000 €	0 €
TOTAL CREATION/REHABILITATION RESEAUX COMMUNAUX			4 265 000 €	5 118 000 €	676 050 €
AUTRES					
062011	Yvette - Régularisation des documents d'autorisation - rejets industriels	Etudes	100 000 €	120 000 €	70 000 €
TOTAL AUTRES			100 000 €	120 000 €	70 000 €
TOTAL CHAPITRE 23			9 997 667 €	12 717 200 €	2 296 092 €

Tableau 39 : Projets programmés en 2022

9. LES FAITS MARQUANTS DE 2021

9.1 ETUDES

9.1.1 ETUDES DE REGULARISATION DES REJETS D'EAUX USEES NON DOMESTIQUES

L'année 2021 a vu la clôture de deux études de régularisation des rejets d'eaux usées non domestiques. La clôture correspond à la fin du délai l'exécution du marché conclu avec les prestataires de services. Les démarches pour une mise en conformité des établissements présentant encore des non-conformités se poursuivent ensuite avec la cellule Animation Industriels du SIAHVY.

Commune	Diagnostics à fin 2021	Conformité à fin 2021	Etat d'avancement
SAULX-LES-CHARTREUX PA des Dévodes VILLEBON-SUR-YVETTE ZA La Prairie	67	22 3 au démarrage de l'étude	Fin de l'étude Avril 2021
GOMETZ-LA-VILLE ZA Des Trois Quartiers Domaine de Montvoisin GOMETZ-LE-CHATEL ZA Des Delâches	74	54 36 au démarrage de l'étude	Fin de l'étude Décembre 2021
PALAISEAU ZAE des Glaises PA de Gutenberg	6	6	Démarrage de l'étude

Tableau 40 : Etat d'avancement des études de régularisation des rejets d'eaux usées non domestiques

9.1.2 ETUDES PREALABLES A LA REALISATION DE TRAVAUX SUR RESEAUX

Le SIAHVY a engagé en 2021 de nouvelles études d'avant-projet sur le territoire de Senlis : levé topographique, étude géotechnique de projet, repérage avant travaux amiante des enrobés routiers. Ces études intéressent le projet de création d'un réseau de collecte des eaux usées dans le hameau de Garnes.

9.1.3 ETUDE DIAGNOSTIC DE LA PRESENCE DE MICROPOLLUANTS DANS LE RESEAU DE TRANSPORT INTERCOMMUNAL

Afin de répondre à ses obligations réglementaires, le SIAHVY a mené en 2021 un diagnostic des substances dangereuses véhiculées par le réseau de transport connecté à la station d'épuration Seine-Valenton (SIAAP) avec l'identification des micropolluants et des émetteurs prioritaires.

Le bassin de collecte du réseau de transport a été découpé en 27 sous-bassins. Parmi ces 27 sous-bassins, 7 ont été identifiés comme principaux émetteurs dont 1 (zone d'activités des Glaises à Palaiseau) pour 12 polluants sur les 15 identifiés en entrée de la station du SIAAP.

Pour le SIAHVY, la visite des industriels potentiellement contributeurs de substances a été inscrite comme une action prioritaire. Elle s'inscrit dans l'étude de régularisation des rejets d'eaux usées non domestiques en cours depuis 2021.

9.2 TRAVAUX

9.2.1 POURSUITES ET ACHEVEMENTS

L'année 2021 a été marquée par la poursuite et l'achèvement de travaux déjà engagés en 2020.

9.2.1.1 Branchements privés (maîtrise d'ouvrage déléguée)

Commune	Travaux	Avancement
Dampierre-en-Yvelines Hameaux du Mousseau et de Champ Romery	45 branchements	Achèvement des travaux Septembre 2021

9.2.1.2 Réseaux de collecte communaux

Commune	Linéaire	Achèvement des travaux	Objet
Dampierre-en-Yvelines Hameaux du Mousseau et de Champ Romery	1 050 ml	Mars 2021	Création du réseau de collecte
Dampierre-en-Yvelines Hameau de Maincourt-sur-Yvette	265 ml	Avril 2021	Réhabilitation du réseau de collecte
Gometz-la-Ville Domaine de Montvoisin	230 ml	Mars 2021	Réhabilitation du réseau de collecte
Saint-Rémy-lès-Chevreuse Avenues d'Assas et Lazare Hoche, et chemin de la Butte aux Buis	890 ml	Août 2021	Création du réseau de collecte



Figure 15 : Chemin du Moulin (hameau de Maincourt-sur-Yvette) à Dampierre-en-Yvelines - Réfection des enrobés



Figure 16 : Domaine de Montvoisin à Gometz-la-Ville - Introduction de la gaine dans un regard

9.2.2 ENGAGEMENTS

Différents chantiers ont été engagés en 2021 sous maîtrise d'ouvrage du SIAHVY.

9.2.2.1 Branchements privatifs (maîtrise d'ouvrage déléguée)

Commune	Travaux	Avancement
Saint-Rémy-lès-Chevreuse Avenues d'Assas et Lazare Hoche	55 branchements	Démarrage des travaux Août 2021

9.2.2.2 Réseaux de collecte communaux

Commune	Linéaire (diamètre)	Engagement	Objet
Villejust Avenue des Deux Lacs et chemin de Briis	100 ml (Ø200)	Février 2021 Préparation du chantier Mars 2021 Démarrage des travaux Mai 2021 Achèvement des travaux	Dévoisement du réseau de collecte
Le Mesnil-Saint-Denis Avenue de Sully	290 ml (Ø200)	Mai 2021 Préparation du chantier Juillet 2021 Démarrage des travaux Décembre 2021 Achèvement des travaux	Réhabilitation du réseau de collecte
Le Mesnil-Saint-Denis Rue Léon Bobin	890 ml (Ø300)	Mai 2021 Préparation du chantier Juin 2021 Démarrage des travaux	Réhabilitation du réseau de collecte
Gometz-la-Ville Rue de l'Ingénieur Jean Bertin et chemin rural latéral	570 ml (Ø200)	Septembre 2021 Préparation du chantier Novembre 2021 Démarrage des travaux	Réhabilitation du réseau de collecte



Figure 17 : Chemin de Briis à Villejust - Forage horizontal à la tarière



Figure 18 : Avenue de Sully au Mesnil-Saint-Denis - Pose de canalisation en polypropylène Ø200

9.2.2.3 Réseaux de transport

Commune	Linéaire (diamètre)	Engagement et/ou finalisation	Objet
Gif-sur-Yvette Rue Fernand Léger et parc d'activités du Val Courcelle	110 ml (Ø600)	Avril 2021 Préparation du chantier Mai 2021 Démarrage des travaux Juillet 2021 Achèvement des travaux	Réhabilitation du collecteur intercommunal principal
Bures-sur-Yvette Boulevard des Oiseaux, avenue du Centre et boulevard Pasteur	470 ml (Ø300)	Septembre 2021 Préparation du chantier Novembre 2021 Démarrage des travaux	Réhabilitation du collecteur intercommunal dit antenne du Vaularon

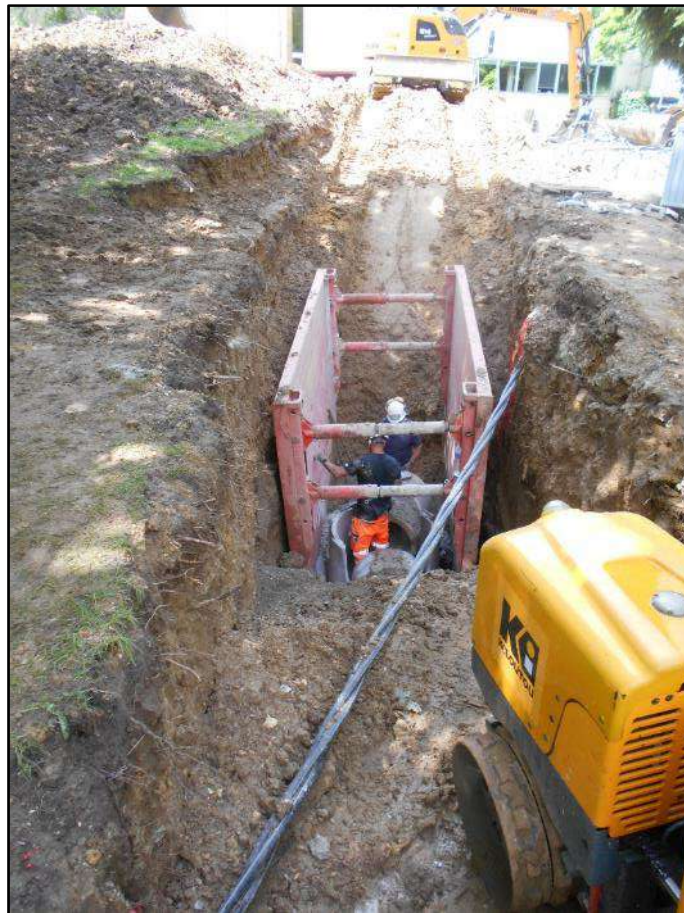


Figure 19 : Parc d'activités du Val Courcelle à Gif-sur-Yvette - Pose d'une canalisation en béton Ø600



Figure 20: Boulevard Pasteur à Bures-sur-Yvette - Tractage de la gaine

9.3 DIVERS TRAVAUX (EXPLOITATION)

La pandémie de covid 19 ayant perduré, les boues extraites de la station d'épuration de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis ont fait l'objet d'une seconde campagne de déshydratation des boues entre avril et juin 2021 au moyen d'une unité mobile. Les boues déshydratées ont ensuite été transportées vers un centre de compostage pour être préalablement hygiénisées.

Sur la base des données d'exploitation 2020, il a été établi en 2021, un bilan du fonctionnement des 14 postes de relevage jalonnant le réseau de collecte des eaux usées du Mesnil-Saint-Denis. Cette étude a permis de quantifier les apports d'eaux claires parasites dans le réseau, de caractériser la nature de ces eaux claires (permanentes ou météoriques) et d'identifier les sous bassins les plus pourvoyeurs d'eaux claires parasites sur les périmètres desquels il sera ciblé les campagnes de contrôles des installations privées (cas des entrées d'eaux claires météoriques) et les inspections télévisées (cas des entrées d'eaux claires permanentes).

Enfin, il a été élaboré en 2021 l'analyse des risques de défaillance sur le bassin de collecte des eaux usées du réseau de transport en cohérence avec les recommandations du SIAAP. Au regard de l'analyse des données des postes de relevage, il a été identifié les événements les plus critiques suivants :

- Perte de l'alimentation électrique ;
- Absence d'équipements de secours en cas d'arrêt de fonctionnement ;
- Capacité limitante des pompes de relevage ;
- Présence d'équipements dans le périmètre de crue.

Ainsi, il a pu être établi la liste des actions à mener pour limiter, voire supprimer chaque risque.



COLLECTER
&
TRANSPORTER

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2021

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
PÔLE ASSAINISSEMENT – RESEAUX PUBLICS

 **SyAGE**
L'eau source d'intérêt général

CHIFFRES CLES DE L'ASSAINISSEMENT SYNDICAL EN 2021

12,9 millions de m³ d'eau consommés

61 260 assujettis assainissement

723 KM de réseaux de collecte et de transport d'eaux usées

618 KM de réseaux de collecte et de transport d'eaux pluviales

22 200 regards, **78** ouvrages annexes et **143** ouvrages instrumentés d'eaux usées

30 400 regards et avaloirs et **410** ouvrages annexes d'eaux pluviales en partie instrumentés

535 801 000 € : valeur à neuf estimée du patrimoine syndical d'assainissement

1 supervision et télégestion centralisée

1 contrat de délégation de service public d'eaux usées d'une durée de 10 ans

1 contrat de prestations de service eaux pluviales d'une durée de 4 ans

7.9 KM de collecteurs inspectés

6,3 KM de collecteurs réhabilités soit un taux de renouvellement de **0,45 %**

1111 contrôles de séparativité des eaux usées et pluviales

299 dossiers d'aides aux usagers instruits pour les travaux de mise en conformité de branchements des particuliers

86 branchements neufs au réseau communal réalisés

Facture moyenne 120m³ pour les communes du SyAGE situées dans le Val de Marne, hors Villeneuve le Roi = **348,44 €**
dont **253,08 € HT/m³** pour la partie redevance

Facture moyenne 120m³ pour les communes du SyAGE situées en Essonne = **291,02 €**
dont **200,88€ HT/m³** pour la partie redevance

QUELQUES EVENEMENTS MARQUANTS

Réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux EU et EP :

- Villecresnes bassin de collecte Réveillon pour **3 640 000 €**
- Montgeron rue d'Yerres et Sentier des Roches pour **797 000 €**
- Villeneuve-Saint-Georges rue Janin pour **1 700 000 €**

Lancement du projet de mise en séparatif de la rue Le Guillernic à Villeneuve-le-Roi pour **330 000 €**

Une prime de performance de **27 000 € HT** versée à l'exploitant

La modification, dans le cadre de la Loi Climat du 22 août 2021, de la pénalité pour non réalisation des travaux d'assainissement qui passe de **100% à 400%**.

1. PREAMBULE	5
1.1 Cadre réglementaire	5
1.2 Composition du prix de l'eau.....	5
1.2.1 Eau potable	6
1.2.2 Collecte et traitement des eaux usées.....	6
1.2.3 Organismes publics (redevances et taxes)	6
2. PRESENTATION	7
2.1 Compétence et territoire	7
2.2 Patrimoine du SyAGE.....	8
2.3 Collecte des effluents	10
2.3.1 Estimation de la population desservie (D201.0)	10
2.3.2 Volumes facturés	12
2.3.3 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	13
2.4 Transport des effluents.....	14
2.5 Modes de gestion	14
2.6 Epuration	15
3. SERVICES RENDUS.....	16
3.1 Exploitation des réseaux.....	16
3.1.1 Curages.....	16
3.1.2 Inspections télévisées	16
3.1.3 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	17
3.2 Travaux	18
3.2.1 Travaux liés à l'exploitation.....	18
3.2.2 Travaux lourds.....	18
3.2.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	19
3.3 Amélioration du fonctionnement des réseaux	19
3.3.1 Connaissance du réseau.....	19
3.3.2 Surveillance des effluents	23
3.3.1 Evaluation du fonctionnement	23
3.3.2 Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	24
3.4 Etudes et objectifs 2022.....	25
3.4.1 Urbanisation et ses conséquences.....	25
3.4.2 Schéma Directeur des Eaux Usées	25
3.4.3 Recherche de micropolluants	26
3.4.4 Amélioration de la résilience du réseau en cas de crue.....	27
3.4.5 Projets à venir	27
3.5 Continuité du service en cas d'urgence.....	29
4. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT, RECETTES DU SERVICE	30
4.1 Modalités de tarification.....	30
4.2 Facture d'assainissement type (D204.0)	32
5. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	35
5.1 Recettes de la collectivité	35
5.2 Recettes de l'exploitant	36
5.3 Dépenses de la collectivité	37
5.4 Etat de la dette de la collectivité et durée d'extinction (P256.2)	37
5.5 Amortissements	38

5.6	Programme pluriannuel de travaux.....	38
6.	QUALITE DE SERVICE AUX USAGERS	39
6.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	39
6.2	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	39
6.3	Taux de réclamations (P258.1)	40
7.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	41
7.1	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	41
7.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	41
8.	ANNEXES.....	43
-	Rapport annuel du délégataire	43
-	Note AESN édition 2022 (chiffre 2021)	43
-	Travaux mandatés en 2021 pour l'assainissement.....	43
-	Plaquette de communication SyAGE 2021.....	43

1. PREAMBULE

1.1 Cadre réglementaire

Ce rapport, relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS), est présenté tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Ce document est public, dès lors qu'il est validé par l'assemblée délibérante de la collectivité, afin de répondre à une exigence de transparence interne et de transparence à l'utilisateur qui souhaite le consulter.

Il est prévu à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'article D. 2224-5 précise le contenu et les modalités de présentation du rapport et l'annexe VI liste les indicateurs qui doivent y figurer.

Ce rapport est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge.

Le SyAGE, assurant la compétence assainissement eaux usées collectif sur plusieurs communes, est tenu de rédiger ce rapport réglementaire tous les ans puis le diffuser après avis de la CCSPL et présentation au Comité Syndical.

1.2 Composition du prix de l'eau

Le prix de l'eau est destiné à couvrir les dépenses liées aux différentes étapes du cycle de l'eau potable (investissement et fonctionnement), auxquelles s'ajoutent des taxes et des redevances.

Il se décompose de la façon suivante :

- une part pour le service de l'eau potable ;
- une part pour le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- une part pour les redevances perçues par les agences de l'eau, pour la taxe versée le cas échéant à Voies Navigables de France (VNF) et pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) reversée à l'État.

Lorsque le traitement des eaux usées est réalisé directement par l'utilisateur (assainissement non collectif ou ANC), seules la part relative au service de l'eau potable ainsi qu'une partie des redevances et taxes sont facturées. L'utilisateur supporte directement le coût de réalisation et d'entretien de son installation d'ANC.

Le prix de l'eau est fixé par la collectivité par délibération ou dans le contrat avec l'entreprise délégataire. Le tarif comprend donc :

- la redevance perçue auprès de l'utilisateur par le délégataire pour le service rendu et dont le montant et les règles d'évolution annuelle sont fixés dans le contrat ;
- une part fixée par la collectivité en charge de l'organisation du service pour couvrir les dépenses à sa charge (le contrôle du délégataire et, en général, le financement des ouvrages).

1.2.1 Eau potable

La redevance eau potable se décompose généralement en deux sous parties :

- Abonnement : le montant de l'abonnement, ou part fixe, est indépendant du volume d'eau consommé et sert à financer une partie des charges fixes du service.
- Consommation : le montant de la consommation est calculé selon le volume d'eau consommé pendant la période de facturation.

Cette partie sert à financer :

- La production d'eau potable qui comprend
 - le captage de l'eau des cours d'eau, des retenues d'eau, des nappes phréatiques ou des sources naturelles ;
 - le transport jusqu'au site de traitement ;
 - le traitement

- Le stockage et la distribution

L'eau, rendue potable, est transportée via un réseau de distribution, puis stockée dans des réservoirs ou châteaux d'eau, avant d'être acheminée, selon les besoins.

1.2.2 Collecte et traitement des eaux usées

La redevance comprend :

- Abonnement : une partie fixe destinée à couvrir les charges fixes du service d'assainissement.
- Consommation : une part proportionnelle calculée en fonction du volume d'eau consommé.
- Pour les habitations non raccordées aux réseaux de collecte des eaux usées, le contrôle des installations d'assainissement non collectif fait l'objet d'une facture distincte à l'issue du contrôle.

Cette partie sert à financer :

- La collecte et le transport des eaux usées

Ce qui comprend notamment la création et le renouvellement des réseaux de collecte et de transport ainsi que leur entretien.

Les missions réalisées par le SyAGE dans ce cadre seront détaillées dans le présent rapport.

- Le traitement des eaux usées

La dépollution des eaux usées, réalisée dans des stations d'épuration, est indispensable pour protéger la santé des riverains et l'environnement. La construction, l'entretien ou le renouvellement des stations d'épuration sont notamment financés ainsi.

1.2.3 Organismes publics (redevances et taxes)

Sur la facture, figurent diverses redevances perçues par les agences de l'eau pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre la pollution, la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées pour les assujettis à l'assainissement collectif.

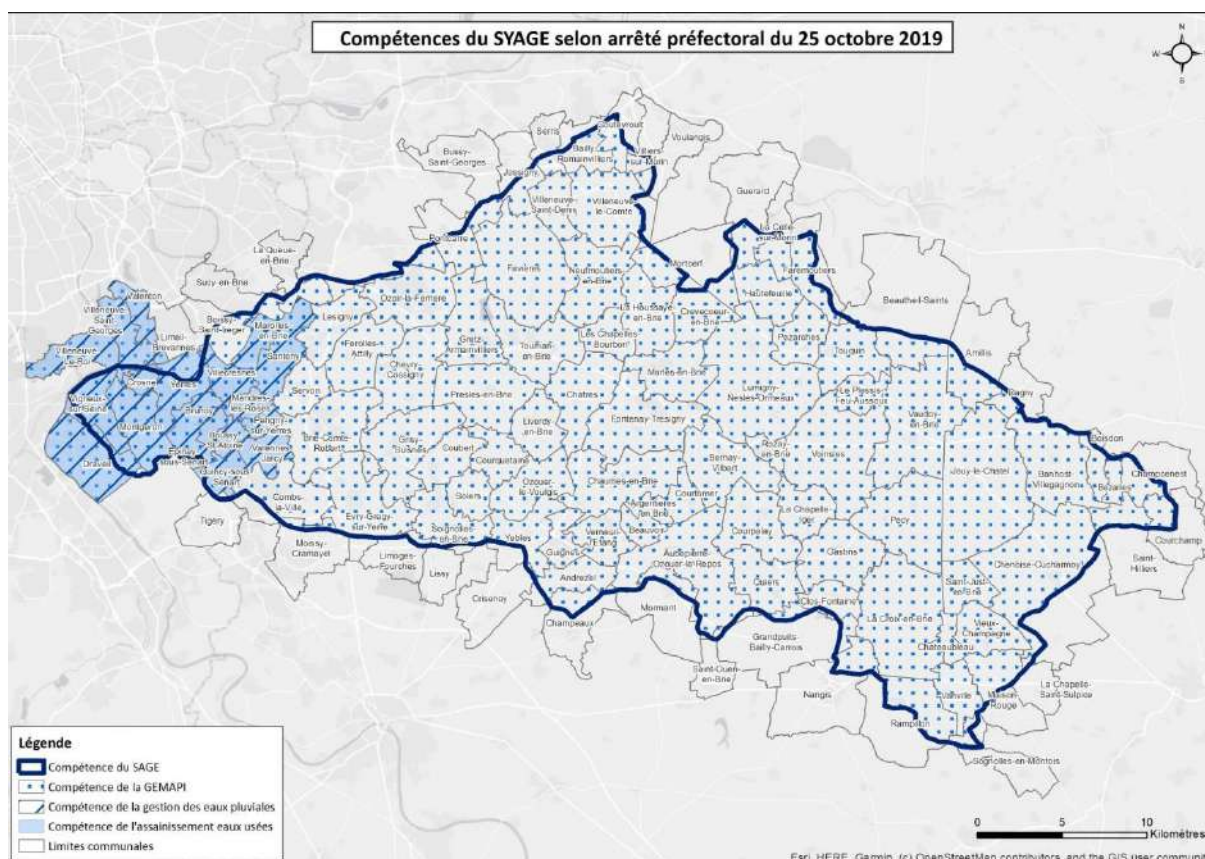
Les factures d'eau et d'assainissement sont généralement soumises à la TVA, fixée à 5,5% sur la partie "eau potable" (y compris les redevances pour la préservation des ressources en eau et la pollution de l'eau) et à 10% sur la partie "assainissement des eaux usées" (y compris la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées).

2. PRESENTATION

2.1 Compétence et territoire

Le SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine) est un syndicat mixte fermé à la carte qui gère plusieurs compétences dont l'assainissement collectif au niveau intercommunal.

Son territoire pour cette compétence se compose de 18 communes du Val-de-Marne et de l'Essonne dont Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Épinay-sous-Sénart, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Montgeron, Périgny-sur-Yerres, Quincy-sous-Sénart, Santeny, Valenton, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Yerres.



Le SyAGE exerce sa compétence assainissement sur 18 communes par le biais de :

- Sur le Val-de-Marne, de l'EPT 11 : Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.
- Sur le Val-de-Marne, de l'EPT 12 : Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
- En l'Essonne, de la CA VYVS: Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Épinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine, Yerres.
- En l'Essonne, de la CC Orée de la Brie: Varennes-Jarcy

A travers cette compétence, le Syndicat propose plusieurs services :

- La collecte
- Le transport
- Les contrôles de raccordement

Un règlement d'eaux usées collectif a été rédigé par le Syndicat dans le but de définir :

- les prestations assurées par le service Assainissement du SyAGE,

- les obligations respectives de l'exploitant du service, des abonnés, des usagers et des propriétaires,
- les conditions et les modalités particulières auxquelles sont soumis les déversements dans les réseaux d'eaux usées du SyAGE.

Les prescriptions du règlement ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur (par exemple en matière d'urbanisme, de protection des captages...).

Celui-ci, mis à jour le 1^{er} juillet 2014, est consultable sur le site du SyAGE (www.syage.org). Rubrique « ressources documentaires » du kiosque.

Un règlement portant sur la gestion des eaux pluviales a également été établi et mis à jour le 11 mars 2014.

Des zonages d'assainissement ont bien été établis mais pas sur la totalité des communes syndicales.

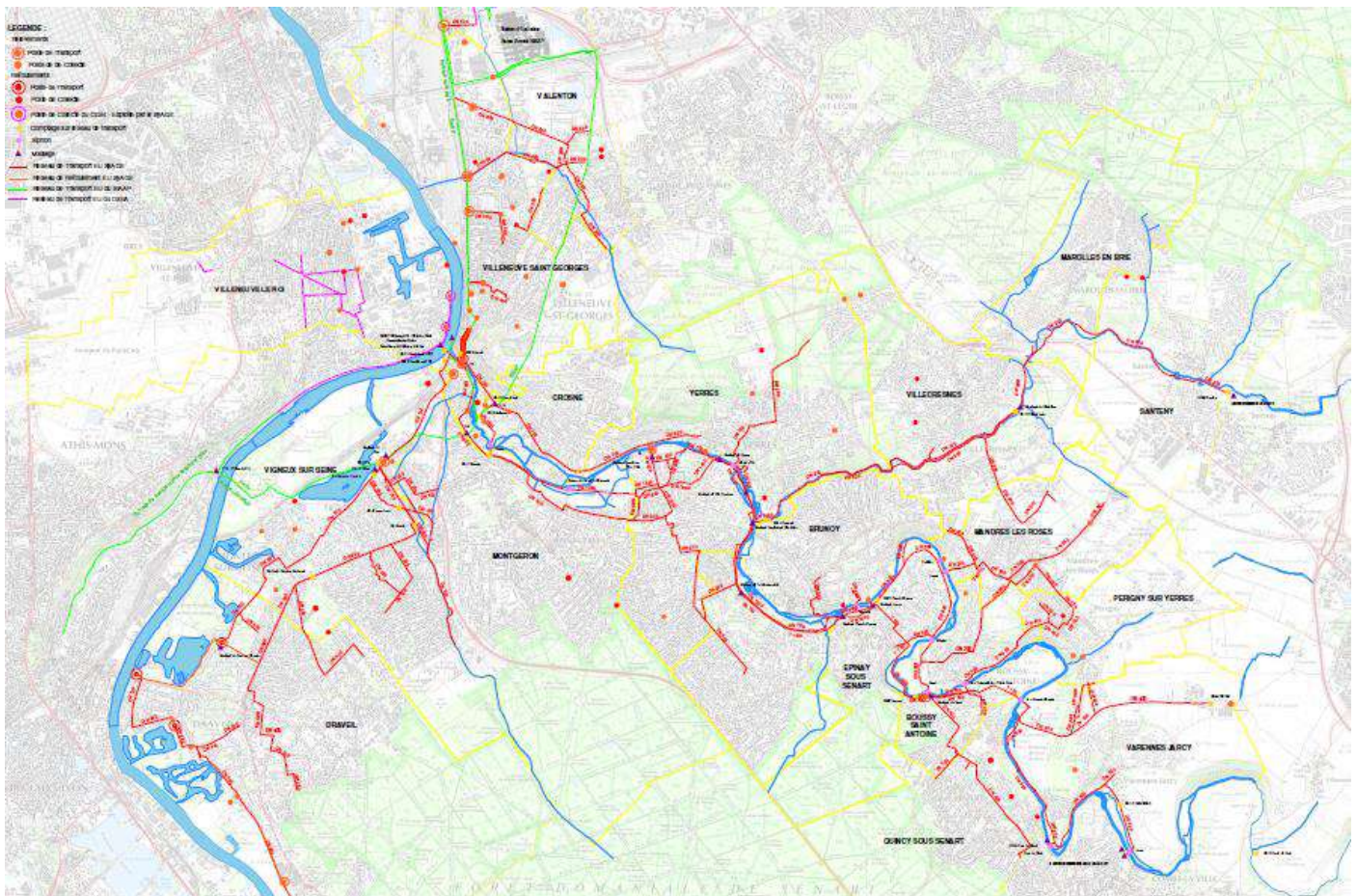
2.2 Patrimoine du SyAGE

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de **610 km** de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

Le linéaire total comprenant le réseau de transport est de **722 km**.

Le linéaire de branchement est estimé, lui, à un peu plus de **306 km** soit 5 ml par branchement en moyenne.

En complément de ces conduites, des ouvrages dits « annexes » permettent la régulation des effluents et le bon fonctionnement de notre système d'assainissement. En effet, le réseau de collecte et de transport possédant des caractéristiques qui engendrent un fonctionnement complexe, des stations de relevage sont nécessaires pour atteindre les stations d'épuration.



Le système d'assainissement est en séparatif, il n'est donc pas équipé de déversoir d'orage. En revanche, plusieurs points de rejets au milieu naturel ont été définis et classifiés selon l'arrêté du 21 juillet 2015. Ils font l'objet d'une déclaration auprès des services de l'Etat.

Le patrimoine assainissement sur les 18 communes se répartit donc en 3 catégories :

- les réseaux,
- les ouvrages annexes,
- les ouvrages instrumentés.

L'ensemble de ces installations est détaillé comme suit :

Réseaux (en ml)	EU	EP	Total
Collecte	610 661	617 821	1 228 482
Transport	112 484		112 484
Total	723 145	617 821	1 340 966
Ouvrages annexes (en nbr)	EU	EP	Total
Regards	22 039	16 284	38 323
Vannes de réseaux	40	0	40
Siphons	38		38
Avaloirs et grilles		14 075	14 075
Ouvrages instrumentés (en nbr)	EU	EP	Total
Points de mesure	21	5	26
Vannes électriques sur réseaux	2		2
Postes de relèvement	120	13	133
Postes anti-crue (PAC)		11	11
Débourbeurs - déshuileurs		23	23
Fosses à sable		103	103
Puits d'infiltration		61	61
Dépollueurs		47	47
Bassins d'eaux pluviales enterrés		101	101
Bassins d'eaux pluviales à ciel ouvert		46	46
Total des ouvrages hors regards et avaloirs	221	410	631

Ce patrimoine est amené à évoluer de façon marginale d'année en année en raison de la mise à jour régulière de la base de données des réseaux à partir :

- des nouveaux levés topographiques réalisés par le SyAGE,
- des précisions sur la propriété des réseaux ou l'évolution du patrimoine (rétrocession de réseaux privés),
- des nouveaux réseaux créés par le SyAGE,
- des retours d'expérience terrain tant des prestataires que du SyAGE.

2.3 Collecte des effluents

Le SyAGE collecte les eaux usées des usagers des 18 communes de son territoire, qu'il s'agisse d'effluents de particuliers ou d'effluents non domestiques issus d'industriels par exemple.

2.3.1 Estimation de la population desservie (D201.0)

Les abonnés domestiques et assimilés (assujettis) sont définis comme étant redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

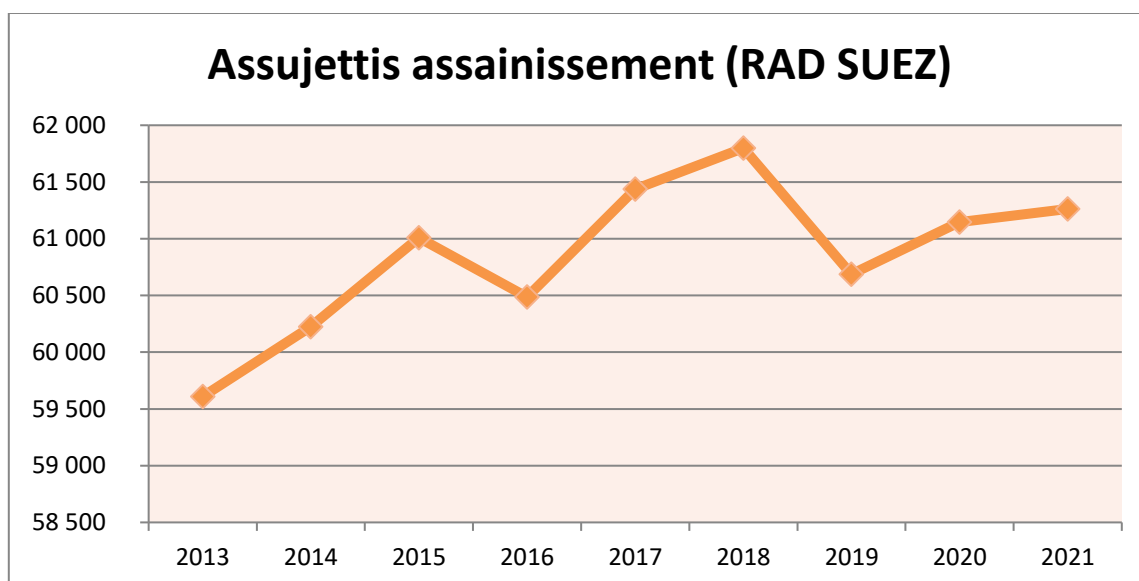
Le service public d'assainissement collectif dessert **61 262 assujettis** au 31/12/2021.

Un habitant desservi est une personne domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Cette définition comprend les résidents saisonniers.

La répartition des assujettis par commune est la suivante :

Commune	Assujettis au 31/12/2020	Assujettis au 31/12/2021	Variation en %
Boussy-Saint-Antoine	1 314	1 324	1%
Brunoy	6 002	6 005	0%
Crosne	1 868	1 878	1%
Draveil	7 260	7 227	0%
Épinay-sous-Sénart	1 025	1 018	-1%
Mandres-les-Roses	1 592	1 604	1%
Marolles-en-Brie	1 654	1 646	0%
Montgeron	5 947	5 951	0%
Périgny-sur-Yerres	884	901	2%
Quincy-sous-Sénart	2 248	2 256	0%
Santeny	1 309	1 306	0%
Valenton	1 990	1 984	0%
Varennes-Jarcy	906	909	0%
Vigneux-sur-Seine	6 945	7 004	1%
Villemecresnes	3 258	3 273	0%
Villeneuve-le-Roi	5 259	5 300	1%
Villeneuve-St-Georges	5 079	5 075	0%
Yerres	6 607	6 601	0%
TOTAL	61 147	61 262	0%

Ce nombre d'assujettis est variable d'une année sur l'autre mais les données restent relativement stables depuis quelques années.



Le service public d'assainissement collectif dessert **281 462 habitants** au 28/12/2021.

Commune	Population légale 2019	Abonnés eau	Assujettis	Taux de desserte
Boussy-Saint-Antoine	8 058	1344	1324	98,51%
Brunoy	25 757	6159	6005	97,50%
Crosne	9 427	1992	1878	94,28%
Draveil	28 867	7266	7227	99,46%
Épinay-sous-Sénart	12 349	1031	1018	98,74%
Mandres-les-Roses	4 825	1643	1604	97,63%
Marolles-en-Brie	4 888	1667	1646	98,74%
Montgeron	24 053	6079	5951	97,89%
Périgny-sur-Yerres	2 712	938	901	96,06%
Quincy-sous-Sénart	9 473	2384	2256	94,63%
Santeny	4 075	1397	1306	93,49%
Valenton	14 934	2075	1984	95,61%
Varenes-Jarcy	2 331	948	909	95,89%
Vigneux-sur-Seine	31 575	7102	7004	98,62%
Villecresnes	11 844	3428	3273	95,48%
Villeneuve-le-Roi	21 775	5450	5300	97,25%
Villeneuve-St-Georges	34 992	5171	5075	98,14%
Yerres	29 527	6769	6601	97,52%
TOTAL	281 462	62 843	61 262	97,48%

¹*Les populations légales 2019 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022 (Elles sont authentifiées par décret)

D'après la définition réglementaire de l'indicateur P201.1, le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif. En l'absence de cette information, par défaut, le nombre d'abonnés potentiels est pris égal au nombre d'abonnés eau.

Le taux de desserte (P201.1), découlant de ces données, est donc le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{Taux de desserte} = \frac{\text{Nombre d'assujettis desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **97,48%** des **61 262** abonnés.

L'écart entre le nombre d'abonnés eau et d'assujettis assainissement s'explique par le fait qu'une partie d'entre eux maintient un assainissement non collectif. Ceux-ci représentent **un peu plus de 2.5%** des usagers sur le territoire syndical.

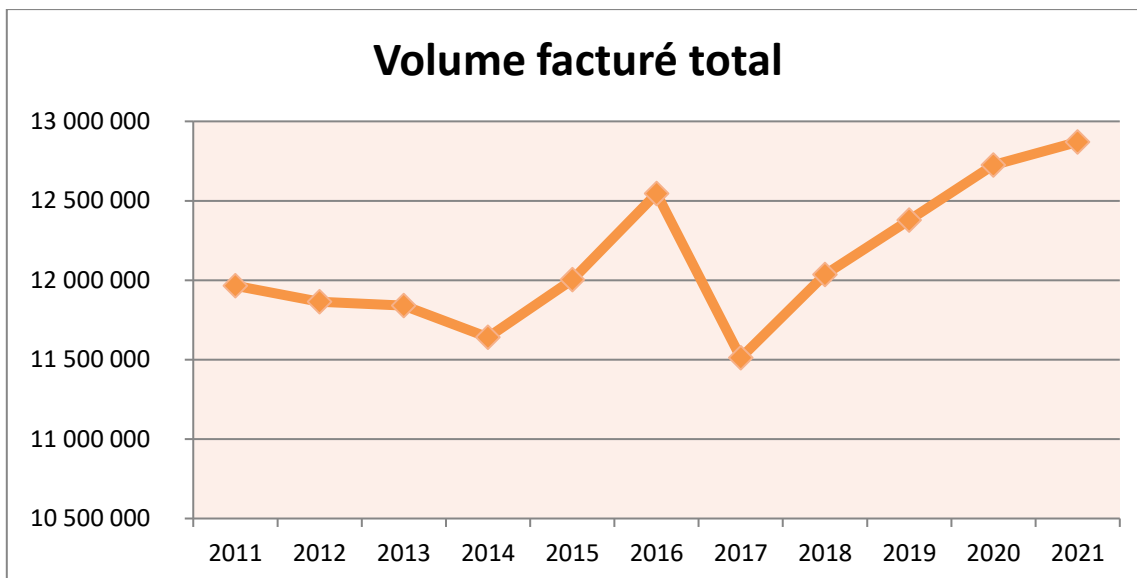
Ces différents éléments permettent de définir, en complément, deux indicateurs :

- La densité linéaire d'assujettis (nombre d'assujettis par km de réseau de collecte et de transport, hors branchement) est de **84,7** assujettis/km au 31/12/2021.
- Le nombre d'habitants par assujetti (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **4,60** habitants/assujetti au 31/12/2021.

2.3.2 Volumes facturés

Les consommations d'eau facturées par abonné permettent d'établir un bilan à l'échelle du SyAGE. Une légère variation est observée par rapport à l'an dernier et porte la consommation moyenne annuelle par abonné à **210** m³.

Type d'abonnés	Volumes facturés 2020 en m3	Volumes facturés 2021 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques	12 669 875	12 805 195	1%
Abonnés non domestiques	54 849	65 240	19%
TOTAL des volumes facturés	12 724 724	12 870 435	1%



On remarque une hausse constante des volumes consommés depuis 2017 sur notre territoire, hausse qui n'est pas directement liée au nombre d'assujettis. En effet, la consommation par foyer augmente chaque année sur le territoire, à l'inverse des tendances habituellement observées en Ile de France.

Année	2019	2020	2021
Volume facturé en m3	12 377 587	12 669 875	12 805 195
Assujettis	60 688	61 147	61 262
Consommation par assujetti en m3	203,95	207,20	209,02

2.3.3 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique, est de **466** au 31/12/2021.

27 autorisations de déversements d'effluents industriels ont été délivrées par le SyAGE dont **27** avec avis du SIAAP.

Il y a eu également **6** autorisations de déversements d'effluents industriels temporaires liés à la présence de chantiers sur le territoire. Ces autorisations ne sont pas incrémentées dans le nombre total du fait que ces déversements soient provisoires.

2.4 Transport des effluents

Une fois collectés par les réseaux communaux, les effluents sont transportés à la station d'épuration du SIAAP de Valenton par le biais des réseaux de transport du SyAGE, majoritairement situés en fond de vallée.

Les effluents transportés proviennent, pour partie, du réseau de collecte des 18 communes adhérentes au SyAGE mais également d'autres communes :

- Cinq communes de la vallée du Réveillon, situées en Seine-et-Marne : Chevry-Cossigny, Ferrolles-Attily, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Servon ; regroupées dans un Syndicat, le S.I.B.R.A.V. Certains quartiers de ces communes sont encore en unitaire, ce qui implique des conséquences sur les débits restitués au transport de la vallée du réveillon après les épisodes pluvieux.
- Ablon et Athis-Mons, situées en rive gauche de Seine.

La commune de Villeneuve-le-Roi, située également en rive gauche de Seine, a adhéré au SyAGE au 1^{er} juillet 2009 mettant alors ses ouvrages à sa disposition. La gestion d'une bonne partie du transport et d'une petite partie de la collecte reste néanmoins à la charge du département du Val-de-Marne sur cette commune.

2.5 Modes de gestion

Dans le cadre de son contrat de délégation de service public des eaux usées (collecte et transport), la société SUEZ Eau France assure entre autres :

- l'entretien des ouvrages,
- la surveillance et la télégestion des postes et vannes motorisées,
- le suivi des sondes de mesures installées sur le réseau d'assainissement,
- la réalisation des travaux d'entretien courants, de renouvellement de tampons et des équipements électromécaniques, selon un plan de renouvellement.

Nature du contrat de DSP :

- Date de début de contrat : 01/01/2018
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : néant
- Nombre d'avenants et nature des avenants : néant
- Nature exacte de la mission du prestataire : Entretien des réseaux et maintenance (préventive, corrective et astreinte) des ouvrages d'eaux usées du SyAGE

La Société SNAVEB, filiale de VEOLIA, assure les contrôles de conformité dans le cadre des ventes. Les autres contrôles ponctuels sont réalisés par le Syndicat (en régie).

Les travaux (branchements neufs, réhabilitation...), quant à eux, sont réalisés par des entreprises mandatées par le SyAGE.

Le SyAGE dispose également d'un contrat d'exploitation des réseaux d'eaux pluviales.

Nature du contrat de PSEP :

- Date de début de contrat : 01/03/2021
- Date de fin de contrat initial : 01/03/2024
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : néant
- Nombre d'avenants et nature des avenants : néant
- Nature exacte de la mission du prestataire : Entretien des réseaux et maintenance (préventive, corrective et astreinte) des ouvrages d'eaux pluviales du SyAGE

2.6 Epuration

La mission d'épuration des eaux usées ne relève pas du SyAGE mais du Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Le Syndicat transporte et traite l'eau utilisée par près de 9 millions de Franciliens pour leurs usages domestiques et industriels ainsi que les eaux pluviales des réseaux unitaires. Couvrant un territoire de 1 800 km², le SIAAP traite chaque jour près de 2,5 millions de m³ d'eaux usées par temps sec.

Le SIAAP perçoit sa propre redevance pour cette mission et rend compte de toute information relative à ce sujet dans son rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à l'échelle de l'agglomération parisienne.

L'usine Seine amont, située sur la commune de Valenton, épure les eaux usées collectées et transportées par le SyAGE ainsi que d'autres effluents en provenance de l'Essonne, du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine. Elle permet de traiter environ 150 000 m³/j d'effluents par temps sec. Actuellement, ces effluents sont acheminés à la station par plusieurs collecteurs de grand diamètre et postes de pompage importants.

Afin de limiter les rejets d'eau non traités en Seine, des modifications sont prévues sur le réseau d'assainissement existant, consistant notamment au renforcement de la capacité de transport des eaux usées jusqu'à l'usine de Valenton.

Ce renforcement passe par la création d'une liaison entre le poste d'Athis-Mons (V10) et le poste de relevage SESAME. Cette liaison, nommée VL8, permettra le délestage des collecteurs Athis-Crosne et Crosne-Valenton et du poste de relevage Athis-Crosne (P5).

Le collecteur VL8 a pour objectif de récupérer les effluents en provenance principalement du Syndicat de l'Orge, du SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) et du SyAGE afin de les acheminer à la station d'épuration de Valenton.

3. SERVICES RENDUS

3.1 Exploitation des réseaux

Afin de maintenir le système d'assainissement en bon état de fonctionnement et d'en améliorer le fonctionnement au quotidien, le SyAGE réalise des opérations curatives et préventives tout au long de l'année sur les réseaux et ouvrages électromécaniques (curages, inspections télévisées, travaux).

3.1.1 Curages

L'entretien des réseaux est effectué notamment par des curages préventifs et des désobstructions. Les opérations de curage préventif des réseaux d'assainissement sont réalisées sur la base d'un programme annuel déterminé par le Syndicat et le Délégué en s'appuyant sur les relevés d'encrassement et les interventions (préventives et curatives) précédentes.

En complément, les interventions curatives permettent de rétablir l'écoulement des eaux quand celui-ci est interrompu ou perturbé. Ces interventions sont effectuées de jour ou de nuit, en semaine ou le week-end si nécessaire.

Les linéaires de curages préventifs et curatifs de l'année passée sont présentés ci-dessous :

Curage Réseaux	EU	dont Transport	EP	Total
Préventif (linéaire curé)				80 422
Réseaux	59573	6586	20 127	79 700
Branchements	649		73	722
Curatif (nombre d'interventions)				502
Réseaux	298	284	17	315
Branchements et avaloirs	140		47	187

3.1.2 Inspections télévisées

Les inspections télévisées (ITV) consistent à observer in situ l'intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs. La lecture de l'ITV et l'enregistrement des anomalies se fait au fur et à mesure de l'avancée de l'inspection. L'analyse de ce rapport peut ensuite permettre d'identifier les travaux à mettre en œuvre pour remédier aux anomalies constatées.

Les inspections télévisées sont souvent précédées d'un curage préparatoire à l'ITV.

Plusieurs types d'inspections télévisées sont donc réalisés chaque année :

- ITV d'exploitation : liées à un désordre ponctuel ou à l'exécution des marchés d'entretien
- ITV de travaux : liées au programme voirie, à un projet de travaux ou d'études

Au cours de l'année passée, le SyAGE a réalisé des ITV à hauteur de :

Type d'ITV	EU	EP	TOTAL
ITV d'exploitation (en ml)	3 396	1 807	5 203
ITV programme voirie (en ml)	1 513	1 199	2 712
TOTAL	4 909	3 006	7 915

3.1.3 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est considéré comme un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et, si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public, sur les parties privées des usagers.

Jusqu'à présent, le nombre de points noirs présentés par le délégataire correspondait davantage à une notion d'exploitation définie en interne qu'à la définition stricte de l'indicateur. Le délégataire a donc revu son estimation des points noirs sur la base réglementaire, justifiant ainsi les écarts importants avec l'an dernier.

On dénombre **378** points noirs pour l'exercice 2021. Les points noirs prioritaires, définis avec l'exploitant, font actuellement l'objet d'études ou de travaux à plus ou moins long terme afin de les résorber.

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{linéaire de réseau de collecte hors branchements}} \times 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de **0,052 par 100 km** de réseau.

3.2 Travaux

3.2.1 Travaux liés à l'exploitation

Afin d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement des installations, tant sur le réseau que sur les ouvrages électromécaniques, le SyAGE réalise des opérations tout au long de l'année.

Il peut s'agir d'opérations ponctuelles liées à un dysfonctionnement, à un programme voirie ou à une thématique d'exploitation dont les montants, pour l'année passée, sont présentés ci-dessous :

Travaux ponctuels	Montant des travaux EU TTC	Montant des travaux EP TTC
Création d'ouvrage	- €	108 128 €
Réhabilitation canalisation	26 368 €	100 299 €
Travaux d'assainissement courants	8 850 €	232 234 €
Remplacement d'équipement électrique	2 263 €	209 012 €
Remplacement d'équipement hydraulique	15 110 €	130 022 €
Travaux de génie civil	272 854 €	160 705 €
Travaux d'entretien ou de sécurisation	75 755 €	207 044 €
Renouvellement du patrimoine électromécanique	300 105 €	
TOTAL	401 200,00 €	1 147 444,00 €

3.2.2 Travaux lourds

Le Syndicat réalise également des opérations programmées dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement (PPI). Ces opérations s'étendent généralement sur plusieurs années, de l'étude de faisabilité à la réalisation.

En parallèle, dans le cas de programmes voiries incontournables pour les communes couplés à un réseau vieillissant, des projets de réhabilitation indépendants de ces enjeux sont ponctuellement intégrés au PPI lorsqu'ils sont anticipés et qu'ils répondent à du qualitatif.

Ainsi, en 2021, le SyAGE a réalisé l'ensemble des travaux présentés en annexe. Ces projets peuvent être regroupés par typologie comme suit :

Type d'opération	Dépenses EU 2021 en € TTC	Dépenses EP 2021 en € TTC
Réhabilitation des réseaux EU et EP	7 310 656 €	5 044 495 €
Lutte contre les inondations	2 073 076 €	6 638 785 €
Mise en séparatif	111 016 €	134 871 €
Autres	0 €	80 899 €
Sous total	9 494 748 €	11 899 049 €
Total		21 393 797 €

3.2.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	2,105	2,954	3,337	1,729	6,283

Au cours des 5 derniers exercices, **16.4 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,45%** (0,34% en 2020).

Le SyAGE s'est fixé pour objectif, en réorientant son PPI sur la réhabilitation des réseaux, de tendre vers un taux de renouvellement de 1% dans les années à venir.

3.3 Amélioration du fonctionnement des réseaux

3.3.1 Connaissance du réseau

L'amélioration du fonctionnement du réseau passe d'abord par sa connaissance. La connaissance du réseau peut s'acquérir de différentes manières :

- Inspections télévisées
Ces inspections permettent d'étudier des dysfonctionnements ponctuels et de résoudre des difficultés d'exploitation mais elles participent aussi à la construction d'une stratégie de gestion patrimoniale des réseaux.
- Visite annuelles des regards
La visite annuelle permet une vérification de l'état des regards et des parties visibles du réseau et s'accompagne d'un relevé d'encrassement qui contribue à améliorer la méthode de curage optimisé. Les anomalies structurelles et fonctionnelles relevées font l'objet d'un rapport détaillé.
- Enquêtes de conformité
Les enquêtes de conformité des branchements sont réalisées avant tout pour vérifier la séparativité des eaux et le respect des prescriptions des règlements d'assainissement en vigueur. Les contrôles sont réalisés par injection de colorant (fluorescéine) dans les équipements d'assainissement pour établir leur raccordement. Dans le cas des équipements d'eaux pluviales (gouttières, grilles...), des techniques acoustiques peuvent aussi être mises en œuvre.
Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport qui liste les équipements testés et les éventuelles anomalies.
- Suivi des déversements
Les volumes déversés en cas d'évènements exceptionnels sont comptabilisés via un système de points de mesures reliés à la télégestion.

- Sondes de hauteur
La grande majorité des points noirs est équipée de sondes de hauteur permettant une réactivité d'intervention. En effet, des seuils d'alertes liés au niveau d'eau dans les collecteurs ont été définis pour chaque sonde permettant ainsi à l'exploitant de se rendre sur site pour une intervention de curage préventive.

La connaissance du fonctionnement du réseau se traduit dans le cadre du rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service par deux indicateurs :

- l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3),
- l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).

La connaissance des rejets en milieu naturel fait l'objet d'un indicateur réglementaire (P255.3) donc la valeur est comprise entre 0 et 120 par un système de gain de points à étape, chaque critère correspondant à un certain nombre de points défini le barème décrit ci-après.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **120**.

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2019	Exercice 2020
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

La connaissance des réseaux peut également être illustrée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B). La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Comme l'indice précédent, celui-ci est calculé par pallier et la valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties. Ainsi,

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont

comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B décrites ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **27** pour l'exercice 2021.

Afin de progresser sur cet indicateur, un travail a été entrepris avec l'exploitant pour définir des périodes de poses des réseaux. L'objectif est d'atteindre une valeur de 90 pour cet indicateur au plus tard en 2023.

	Points maximum	Valeur	Points réels	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)				
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	10	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)				
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 10 points sous conditions ⁽¹⁾	oui	10	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		oui		
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 5 points sous conditions ⁽¹⁾	79,08%	2	2
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	13%	0	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)				
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	65%	0	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	oui	0	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	0	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	non	0	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	0	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	oui	0	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	0	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	27	88

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3.2 Surveillance des effluents

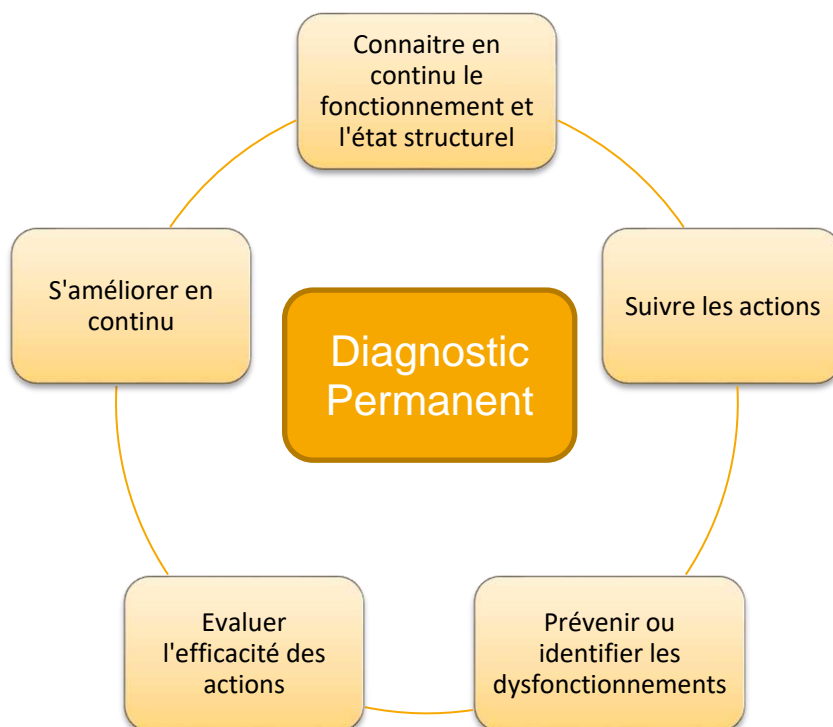
L'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, relatif à l'auto surveillance des systèmes de collecte des eaux usées, pris en application de la loi sur l'eau, et abrogeant l'arrêté du 22 juin 2007, impose principalement les obligations réglementaires suivantes :

- La mise en conformité du dispositif d'autosurveillance, les critères de sélection des DO à contrôler ayant considérablement évolué.
- La mise à disposition d'un manuel d'auto surveillance prenant en compte les modifications de la surveillance liées à la parution de l'arrêté du 21 juillet 2015.
- L'élaboration et la diffusion des bilans mensuels et annuels d'auto surveillance sur les déversoirs d'orages devant être surveillés.
- La transmission mensuelle des données.
- La réalisation du bilan entrées/sorties des réseaux d'assainissement du Val-de-Marne.
- La mise en place d'un diagnostic permanent pour les systèmes de collecte de plus de 10 000 équivalent habitants.
- La mise en application d'une exploitation des réseaux permettant de respecter les critères de conformité de la collecte à l'échelle du système d'assainissement (ce qui conduit à trouver des méthodes permettant de réduire les déversements des réseaux unitaires liés au ruissellement urbain de temps de pluie).

A ce titre, le SyAGE présente chaque année le bilan de fonctionnement de son système d'assainissement et de son dispositif d'auto-surveillance réglementaire.

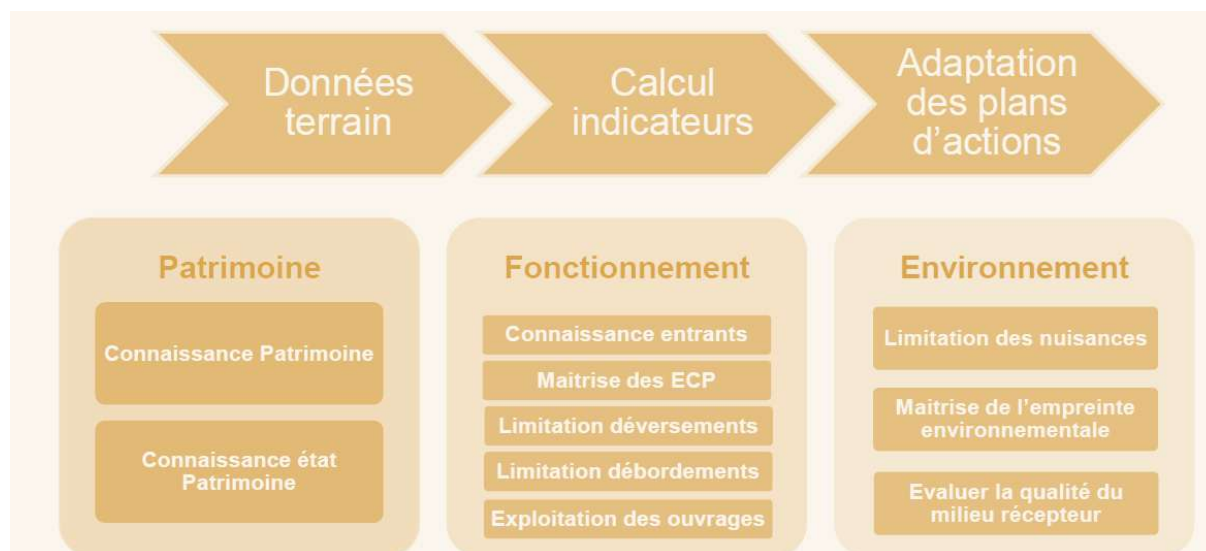
3.3.1 Evaluation du fonctionnement

La démarche d'autosurveillance évoquée ci-dessous est également un moyen de contrôle des performances des ouvrages. Cette démarche permet de piloter l'amélioration continue du fonctionnement du système, fixant les priorités d'amélioration et mesurant annuellement les effets des actions mises en place afin d'ajuster le plan d'actions de l'année suivante.



Le Syndicat s'est engagé, dès 2017, dans une démarche actualisée du diagnostic permanent. Dans cette nouvelle démarche, le champ du diagnostic est élargi et comprend, en plus du fonctionnement hydraulique du système, le volet patrimonial, la gestion des interventions, le bilan de flux et le suivi environnemental, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 et au guide de référence ASTEE paru en 2020. Il s'appuie sur des indicateurs dont les objectifs d'amélioration sont suivis annuellement pour évaluer l'efficacité des actions entreprises.

Quelques exemples d'indicateurs sont présentés ci après.



3.3.2 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le SyAGE est concerné par cet indicateur au titre d'une collectivité gestionnaire d'un réseau collectant une charge supérieure à 2000 EH. On appellera système de collecte l'ensemble des réseaux aboutissant à une même station d'épuration.

Cet indicateur s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau qui fixe, pour chaque système de collecte, une valeur 0 pour un système non-conforme ou 100 pour un système conforme.

Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020	Conformité exercice 2021
	0 ou 100	0 ou 100
0	1	non connu

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **non connu**.

La police de l'eau, par courrier du 19 octobre 2021, a cependant jugé le système de collecte **conforme** aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 au titre de l'année 2020.

Néanmoins, l'arrêté du 16 novembre 2018 prévoit, qu'en cas de déversements constatés, un plan d'actions visant à la suppression de ces rejets sur le réseau devra être transmis dans les 6 mois qui suivent le constat de déversements.

Le SyAGE a recensé un point particulièrement sensible dans ce cadre. En effet, pour pallier aux débordements du réseau d'eaux usées en temps de pluie qu'a connu la commune de Villeneuve-Saint-Georges en 2007, deux by pass ont été créés au niveau des rues Ferry et Pelloutier de manière provisoire.

Si en déviant les eaux usées vers le milieu naturel, les riverains ont pu être protégés des débordements, les déversements sont désormais une source de pollution récurrente.

La suppression des by pass est devenue indispensable à l'approche des Jeux Olympiques 2024 afin de répondre aux enjeux de qualité liés à la baignade en Seine.

Dans le même secteur, un ancien réseau sous vide, posé à plat, pose des problèmes récurrents d'exploitation. De plus, les collecteurs sont très anciens et dégradés. Leur suppression a donc été intégrée à cette étude générale du secteur.

Afin de pouvoir envisager sereinement la suppression des by pass, une étude diagnostic sera lancée en 2022 visant à mieux connaître les flux d'eaux usées et d'eaux pluviales transitant sur la commune en temps sec et en temps de pluie. Cette étude permettra d'envisager des travaux de réhabilitation et de redimensionnement afin de supprimer le risque de débordement, et donc, rendre l'utilisation des by pass obsolète.

La suppression des réseaux sous vide se traduira, elle, par du remplacement de canalisations et une reprise des branchements. Les eaux pluviales devront être régulées par la même occasion.

3.4 Etudes et objectifs 2022

3.4.1 Urbanisation et ses conséquences

Les besoins en termes d'assainissement se voient augmentés avec l'urbanisation croissante de ces dernières années. Les nouvelles constructions et nouvelles routes entraînent une imperméabilisation des sols empêchant l'eau de pluie de s'infiltrer. Ainsi, l'eau de pluie ruisselle et peut parfois inonder les habitations.

Le SyAGE doit donc s'assurer de la bonne adéquation entre la nature et la quantité d'effluents transportés dans ses réseaux avec les fonctions et capacités assurées par ces derniers. Ainsi, il instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme en rappelant les règles applicables sur le territoire du SyAGE en matière d'eaux usées et d'eaux pluviales, en conseillant pour la mise en application de la politique du zéro rejet hors de la parcelle pour les projets d'urbanisation et de renouvellement urbain et en suivant les projets en phase conception (tout projet) et exécution (hors habitat individuel).

Le zonage Eaux Usées, visant à définir les parcelles qui doivent être en assainissement collectif ou non collectif, devrait ainsi être adopté fin 2022.

Le zonage Eaux Pluviales fera, lui, l'objet d'une étude plus poussée, préliminaire à la réalisation d'un schéma directeur et visant à améliorer notre connaissance du potentiel de perméabilité. Il sera probablement adopté fin 2023/début 2024.

3.4.2 Schéma Directeur des Eaux Usées

Le SyAGE dispose aujourd'hui de données importantes permettant la réalisation d'un schéma directeur complet répondant à l'ensemble des enjeux actuels et à venir à savoir :

- la baignade en Seine et la protection des eaux souterraines,
- la gestion patrimoniale des réseaux,
- la continuité écologique,
- l'auto surveillance des réseaux,
- la prise en compte de l'urbanisation croissante,
- l'accessibilité des réseaux.

Cette étude globale, qui se terminera fin 2022, comprenant à la fois les réseaux de collecte et de transport, vise à établir un état des lieux actualisé permettant de définir les objectifs de travaux à moyen et

long terme en accord avec les enjeux actuels. Cette démarche s'inscrit également dans un processus d'optimisation des aides des financeurs dont l'obtention est conditionnée par la réalisation d'études générales récentes.

Dans cette étude d'importance stratégique pour le SyAGE, de nombreux aspects seront donc étudiés parmi ceux indiqués ci-dessous :

- la réalisation d'un bilan de la connaissance sur les réseaux d'assainissement,
- l'analyse de la capacité et du fonctionnement actuel et futur du réseau de transport,
- l'évaluation de la capacité de valorisation énergétique des flux,
- la proposition d'un plan d'actions hiérarchisé comprenant des travaux d'amélioration, d'optimisation du fonctionnement, de redimensionnement le cas échéant, d'accès aux ouvrages et de renouvellement,
- l'évaluation financière des propositions et l'étude d'impact de leur réalisation sur le budget d'investissement à moyen et long terme du SyAGE ainsi que sur la redevance.

Cette étude sera accompagnée d'un travail de création de bases de données conséquent permettant de capitaliser et valoriser l'ensemble du travail réalisé ces dernières années.

Dans les années à venir, le services Etudes suivra la réalisation de cette étude majeure et devra commencer un travail similaire sur la partie eaux pluviales.

Ces approches doivent être confrontées, le plus en amont possible, aux programmes de travaux des villes et EPCI (voiries, trottoirs, parkings, bâtiments publics, équipements de sport, rénovations urbaines) afin de rationaliser les solutions.

3.4.3 Recherche de micropolluants

La circulaire du 4 février 2002 conduit, d'une part à détecter les principaux secteurs émetteurs et d'identifier leurs substances (suivi des rejets ICPE), d'autre part à élaborer les mesures de réduction appropriées. Cette action s'est étendue aux agglomérations d'assainissement qui émettent des substances dangereuses de façon non négligeable, et parfois significative, vers les milieux aquatiques.

À l'issue d'une période d'observation, la synthèse des résultats ICPE est rendue public fin 2007 tandis que le rapport final, présentant les résultats pour les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, a été publié début 2009. Ces premiers rapports concluent, entre autres, à l'instauration d'une surveillance renforcée de la présence de micropolluants.

C'est dans ce sens que la circulaire du 29 septembre 2010 relatives à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitements des eaux usées a permis la réalisation de campagnes de Recherche des Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE 1). La seconde phase de cette action RSDE, définie par la note technique du 12 août 2016 (RSDE 2), a pour objectif d'identifier et de réduire les micropolluants à la source avec la mise en place d'un diagnostic amont qui a pour vocation :

- d'identifier les sources potentielles de micropolluants rejetés dans le réseau de collecte ;
- de proposer des actions de prévention ou de réduction à mettre en place pour réduire, voire supprimer, les micropolluants arrivant dans le milieu naturel.

Dans ce cadre, et conformément à l'arrêté inter-préfectoral n°2017/DRIEE/SPE/118 du 10 août 2017 relatif à la recherche et à la réduction des substances dangereuses dans les eaux usées, le SIAAP, en tant que maître d'ouvrage des usines d'épuration de la Zone Agglomérée Parisienne, a communiqué au SyAGE les résultats des campagnes de mesure aux entrées et sorties de ses stations de traitement, réalisées en 2018 et 2019.

A partir de ces résultats, le SIAAP a défini une liste de 20 substances et 6 familles de substances qui devront être soumis à un diagnostic amont. En 2021, le SyAGE a réalisé une première étape de ce diagnostic sur son système de collecte. Les résultats ont été communiqués au SIAAP le 20 décembre 2021.

3.4.4 Amélioration de la résilience du réseau en cas de crue

Le territoire étant fortement exposé au risque de crue de l'Yerres et du Réveillon, le SyAGE s'est très activement impliqué sur la problématique de prévention des risques d'inondation.

En cas de crue débordante, la situation est nécessairement dégradée, avec la mise à l'arrêt des stations eaux usées et eaux pluviales exposées au risque d'inondation et une gestion des effluents rendue plus difficile du fait de l'inondation. C'est pourquoi, le SyAGE a mené, et mène encore, plusieurs projets pour réduire la vulnérabilité du système d'assainissement aux inondations fluviales :

- **Etude des événements de crue 2016 et 2018**
Cette étude vise à retracer les événements passés d'un point de vue hydraulique et à proposer des travaux d'optimisation sur les ouvrages. **Cette étude a été terminée fin 2021.**
- **Etude de vulnérabilité des ouvrages aux crues de Seine et d'Yerres**
Ce projet visait à définir les ouvrages sensibles aux risques d'inondations et de coupures électriques, et ce, pour de nombreux scénarii de crue. **L'étude Seine a été terminée courant 2021, celle sur l'Yerres sera réalisée en 2022.**
- **Elaboration d'un manuel de crise assainissement**
Ce manuel permet de rationaliser la gestion de crise en proposant des documents synthétiques sur le fonctionnement des ouvrages et sur les outils disponibles en temps de crise. En 2021, il a permis également de former plus largement les agents liés à l'assainissement au risque inondation.

Ces différents projets feront l'objet d'actions qui pourront être subventionnées dans le cadre du PAPI.

Afin d'anticiper les conséquences d'une crue sur le territoire, le Syndicat organise régulièrement des exercices dont l'objectif est de pouvoir assurer la continuité du service public, de mobiliser l'ensemble des moyens humains et matériels et de garantir la sécurité des personnes et la protection des équipements stratégiques. Ces exercices permettent d'améliorer les réflexes et pratiques des agents en réponse à la crise, de tester les procédures de gestion de crues existantes, en identifiant les points positifs et les axes d'amélioration à travailler.

3.4.5 Projets à venir

Pour 2022, le SYAGE mène différents projets en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service. Peuvent ainsi être cités :

- **Baignade en Seine**
 - Correction d'une mauvaise connexion EU/EP rue Vincent Bureau, Valenton
 - Lancement du marché de travaux de mise en séparatif rue Eugénie Le Guillernic, à Villeneuve-le-Roi
 - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en séparatif rue Ernest Renan, à Villeneuve-le-Roi
 - Montée en puissance du service Contrôles pour répondre aux obligations de la Loi Climat relatives aux contrôles de conformité lors des ventes
- **Réhabilitation des réseaux EU et EP**
 - Fin des opérations en cours en 2021, rue Pierre Marin à Vigneux sur Seine
 - Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la rue Bellevue à Villeneuve Saint Georges
- **Lutte contre les inondations**
 - Fin des opérations en cours à Villeneuve-le-Roi
 - Démarrage des travaux
 - Draveil Avenue du Bois
 - Villecresnes/Yerres Quartier Grosbois

En complément, deux maitrise d'œuvre ont été lancées sur des sujets d'ampleur pour le SyAGE, sujets concernant à la fois les directions Assainissement et GEMAPI.

- Dépollution du Ru d'Oly

Le ru d'Oly prend sa source en forêt de Sénart, espace naturel qui constitue les 2/3 de son bassin versant soit environ 900 ha. Il draine ensuite les eaux de ruissellement de la ZAC du Clos de la Régale et les eaux de ruissellement des bassins versants urbains de Montgeron et Vigneux-sur-Seine. Ce ru, bien que fortement artificialisé, est identifié comme masse d'eau naturelle dans le SDAGE en vigueur.

Les objectifs liés au ru d'Oly relèvent à la fois de la restauration des milieux aquatiques (les différents plans d'eau situés en Espace Naturel Sensible et la réouverture du ru) et du traitement du rejet le plus polluant du périmètre du SyAGE dans un objectif à la fois de bon état au sens de la Directive Cadre sur l'Eau et de Baignade en Seine. Ils peuvent être repris en 3 enjeux forts : le traitement des pluies courantes, le traitement des effets de choc et la restauration d'un milieu naturel.

Compte tenu des fortes contraintes qui pèsent sur le site, le SyAGE a réalisé une étude de faisabilité portant à la fois sur les aspects assainissement et milieux naturels. Ainsi, la direction Assainissement débutera au cours de l'année une maitrise d'œuvre visant à réorienter les flux d'eaux pluviales et concevoir des ouvrages de dépollution permettant de piéger les flottants et les hydrocarbures avant qu'ils n'atteignent le milieu.

- Restructuration des réseaux du quartier Blandin

Fortement touché par les crues régulières, le quartier Blandin – Belle Place, situé en bordure de l'Yerres à la confluence avec la Seine, à Villeneuve-Saint-Georges, est au centre d'une opération de requalification urbaine et paysagère avec des acquisitions conduites par l'EPA ORSA.

Pour pallier les dégâts récurrents provoqués par les inondations, ce projet porte sur la renaturation du quartier dans les zones situées en bordure de l'Yerres et du ru d'Oly. Le SyAGE mène un projet de restauration du milieu naturel, permettant au site de recouvrer pleinement sa fonction initiale de plaine d'inondation.

Parallèlement, afin d'œuvrer contre l'habitat indigne, la commune de Villeneuve-Saint-Georges, soutenue par l'EPA ORSA, souhaite intégrer, dans le projet de renaturation, des parcelles mitoyennes au projet de renaturation en zone humide, moins soumises à l'aléa inondation mais souffrant d'un habitat insalubre.

Le projet de renaturation se déroulera en deux phases :

- La phase 1 concerne la renaturation de la zone humide. Ce projet est porté par le SyAGE.
- La phase 2 s'intéresse à la réhabilitation des parcelles hors zone humide, en zone naturelle d'accueil du public.

Dans le cadre de cette renaturation du quartier Blandin à Villeneuve-Saint-Georges, le SyAGE souhaite définir les travaux de restructuration des réseaux d'assainissement liés à la refonte du quartier. En effet, compte tenu de la modification profonde de l'urbanisation, la structure même des réseaux va devoir être repensée afin de permettre la déserte des habitations conservées tout en déposant progressivement les conduites devenues inutiles.

Trois projets liés à l'assainissement ont été envisagés sur le secteur :

- Déplacement du réseau de transport actuellement situé en fond de vallée
- Réhabilitation ou déplacement du réseau d'eaux usées traversant le ru d'Oly
- Travaux de dévoiement préalables à la réouverture du ru d'Oly, du square de la Mare à la rivière

La première phase de maitrise d'œuvre portera sur le déplacement du réseau de transport et une partie du dévoiement des conduites d'eaux usées traversant le ru d'Oly.

3.5 Continuité du service en cas d'urgence

Pour chaque sollicitation,

- pendant les horaires d'ouverture du Syndicat : une intervention doit être demandée par la commune ou les riverains sur le site internet du SyAGE (www.syage.org), via le formulaire en ligne. Rubrique « démarches en ligne » OU en adressant une demande directement à l'adresse créée pour centraliser les interventions : ddeinter@syage.org
- pendant les heures de fermeture du Syndicat : une intervention doit être demandée par la commune ou les riverains sur le téléphone d'astreinte. L'équipe d'astreinte peut se rendre à tout moment sur le terrain. Elle est composée d'un cadre d'astreinte (décisionnel) et d'un technicien (opérationnel).

Cette procédure permet de nous signaler rapidement un désordre lié à l'assainissement sur la commune (obstructions, refoulements, tampons bruyants, descellements, affaissements).

4. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT, RECETTES DU SERVICE

4.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

L'assiette de la redevance est basée sur la consommation d'eau potable et plus précisément le volume d'eau prélevé sur le réseau public de distribution d'eau potable par les particuliers et les industriels.

La redevance est perçue sur les factures d'eau, par l'intermédiaire des distributeurs d'eau potable.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	13 € / m ²	14 € / m ²
Participation aux frais de branchement	4 217 €	4 368 €
Contrôle de raccordement dans le cadre de vente (pavillon)	219 €	226 €
Contrôle de raccordement dans le cadre de vente (appartement)	286 €	295 €

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/11/2017 approuvant le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif avec la société SUEZ Eau France qui prend effet à compter du 01/01/2018.
- Délibération du 27/11/2018 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 17/12/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (tarif révisé au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice TP10a).
- Délibération du 24/01/2017 fixant les modalités de remboursement de la partie publique des branchements sur réseaux existants (tarif révisé au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice TP01).
- Délibération du 04/12/2018 fixant le tarif des contrôles des installations privatives d'assainissement dans le cadre de transactions immobilières.

TARIFS APPLIQUES AU SERVICE		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	- €	- €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	SyAGE	Prix au m ³	0,99 €
	SIAAP pour le 94 (tarif Paris/petite Couronne)	Prix au m ³	1,12 €
	SIAAP pour le 91 (tarif grande Couronne)	Prix au m ³	0,68 €
	DSEA pour VLR	Prix au m ³	0,56 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	- €	- €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	SUEZ	Prix au m ³	0,3457 €
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10%	10%
Redevances			
	AESN - Modernisation des réseaux de collecte	Prix au m ³	0,1850 €

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Après une baisse pendant 5 années consécutives correspondant à la mise en séparatif des réseaux jusqu'en 2015, l'augmentation de la redevance syndicale est proche du taux de l'inflation en 2016 et 2017.

Entre 2017 et 2018, elle est stable du fait de la compensation du SyAGE pour contenir le prix SUEZ, dans le cadre de la prise d'effet du nouveau contrat, qui augmentait du fait de l'ajout de nouvelles prestations comme le renouvellement électromécanique.

Depuis, la redevance du SyAGE est proche de l'inflation. Une hausse a tout de même été nécessaire pour permettre au SyAGE de s'engager plus fortement dans la gestion patrimoniale de ses réseaux.

Le tarif du délégataire correspond à la nouvelle délégation de service publique contractualisée avec SUEZ Eau France qui comprend des prestations supplémentaires, et en particulier le renouvellement des équipements électromécaniques (pompes, armoires électriques, etc...), et une part variable.

Dans ce nouveau contrat, le montant de la part variable s'élève au maximum à 90 000€ HT, elle est basée sur des Indicateurs de performance.

En 2021, elle s'est élevée à **27 000 € HT**.

Les pénalités associées à la non atteinte des objectifs s'élèvent à **4 000€ HT** et portent sur le nombre de débordements EU et d'interventions urgentes par temps sec.

4.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

- Pour les communes de l'Essonne

Facture type (communes essonniennes)	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Variation
Part des collectivités			
Part fixe annuelle	- €	- €	
Part proportionnelle SyAGE	118,80 €	118,80 €	0%
Part proportionnelle SIAAP	82,08 €	87,00 €	6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	- €	- €	
Part proportionnelle	41,48 €	43,68 €	5%
Redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20 €	22,20 €	0%
Taxes			
TVA	26,46 €	27,17 €	3%
TOTAL	291,02 €	298,85 €	3%
Prix TTC au m³	2,4252 €	2,4904 €	

Facture type (communes essonniennes)	Au 01/01/2021	Part de la facture type
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant aux collectivités	200,88 €	69%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	41,48 €	14%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,66 €	17%
TOTAL	291,02 €	
Prix TTC au m³	2,4252 €	

- Pour les communes du Val de Marne

Facture type (communes val-de-marnaises)	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Variation
Part des collectivités			
Part fixe annuelle	- €	- €	
Part proportionnelle SyAGE	118,80 €	118,80 €	0%
Part proportionnelle SIAAP	134,28 €	137,64 €	3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	- €	- €	
Part proportionnelle	41,48 €	43,68 €	5%
Redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20 €	22,20 €	0%
Taxes			
TVA	31,68 €	32,23 €	2%
TOTAL	348,44 €	354,55 €	2%
Prix TTC au m³	2,9037 €	2,9546 €	

Facture type (communes val-de-marnaises)	Au 01/01/2021	Part de la facture type
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant aux collectivités	253,08 €	73%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	41,48 €	12%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	53,88 €	15%
TOTAL	348,44 €	
Prix TTC au m³	2,9037 €	

- Pour la commune de Villeneuve le Roi

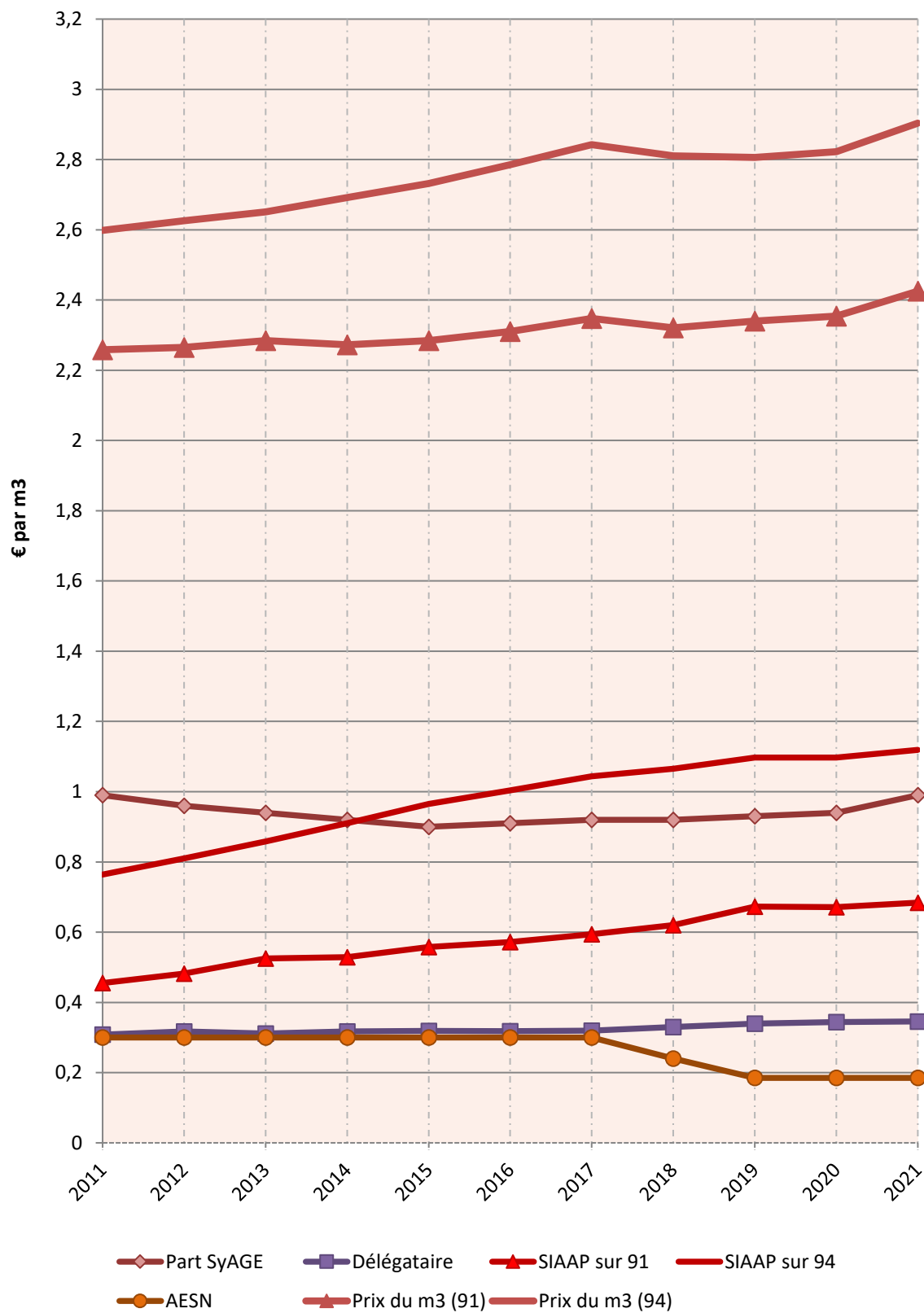
La part revenant aux collectivités est de **320,6 €** en 2022 soit un prix au m³ de **3,5226 €**, le taux de la redevance départementale s'élevant à **0,5627 € HT/m³**.

Ce qui fait par EPCI :

Prix par collectivité en en €/m3	Au 01/01/2021
CA VYVS	2,4252 €
GPSEA (EPT 11)	2,9037 €
GOSB (EPT 12) hors Villeneuve-le-Roi	2,9037 €
VILLENEUVE-LE-ROI	3,5226 €
CC OREE DE LA BRIE	2,4252 €

La facturation est effectuée avec une fréquence trimestrielle.

Evolution des différents tarifs du service public d'assainissement



5. LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 Recettes de la collectivité

La redevance est la principale recette du budget annexe d'assainissement. Elle représente le coût du service rendu à l'utilisateur au titre de l'assainissement collectif des eaux usées (transport et collecte) et permet ainsi de financer les dépenses courantes et les frais financiers de la section d'exploitation du budget assainissement.

D'autres postes participent aux recettes de la collectivité :

- La PFAC
Elle est due par les propriétaires des immeubles, soumis à l'obligation de raccordement aux réseaux d'eaux usées, pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent en évitant l'installation d'un assainissement non collectif ou sa mise aux normes. Elle est éligible à la date du raccordement de l'immeuble, de son extension ou de sa partie réaménagée, dès lors que ces travaux d'extension ou d'aménagement auraient nécessité la mise à niveau d'une installation d'assainissement non collective.
- Les contrôles de conformité réalisés dans le cadre des mutations immobilières
- Les subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de l'Essonne
- Le protocole DSEA
Cette participation rémunère les coûts d'exploitation induits par différents transferts de propriété entre le SyAGE et la DSEA
- Le FCTVA
Jusqu'en 2017, le Syage récupérait la TVA sur les dépenses d'investissement en Eaux Usées (EU) par le biais du fermier, comme précisé dans le contrat de délégation de service Public.

A partir de 2018, nous sommes passés par le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), géré par les services de l'Etat, celui-ci est versé l'année N+1. En 2018, nous n'avons donc pas encaissé de TVA. Le SyAGE ne récupère donc plus la TVA auprès du fermier.

Type de recette	Exercice 2020	Exercice 2021	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	10 897 672 €	12 341 722 €	13%
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique	86 979 €	84 102 €	-3%
<i>dont abonnements</i>			
Redevance de transit	932 918 €	992 298 €	6%
Recettes de raccordement (forfait branchement)	441 220 €	502 056 €	14%
PFAC	943 886 €	846 035 €	-10%
Contrôles vente	165 587 €	215 144 €	30%
Recettes liées aux travaux (subventions)	508 560 €	2 281 108 €	349%
Protocole DSEA	50 000 €	50 000 €	0%
Récupération du FCTVA	2 215 077 €	1 692 116 €	-24%
TOTAL des recettes de la collectivité	16 241 900 €	19 004 580 €	17%

5.2 Recettes de l'exploitant

Le délégataire remet chaque année au maître d'ouvrage le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) qui regroupe, par nature, l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le CARE prend en compte les deux particularités du délégataire de service public :

- La première est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services qui lui sont confiés.
- La seconde est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

Type de recette	Exercice 2020	Exercice 2021	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	4 383 180 €	4 450 580 €	2%
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique	- €	- €	
<i>dont abonnements</i>			
Total recettes de facturation	- €	- €	
Aide au fonctionnement (prime AQUEX)	- €	- €	
TOTAL des recettes de l'exploitant	4 383 180 €	4 450 580 €	2%

5.3 Dépenses de la collectivité

En 2021, la collectivité a mandaté **11 270 599€** pour ses dépenses liées au service eaux usées.

5.4 Etat de la dette de la collectivité et durée d'extinction (P256.2)

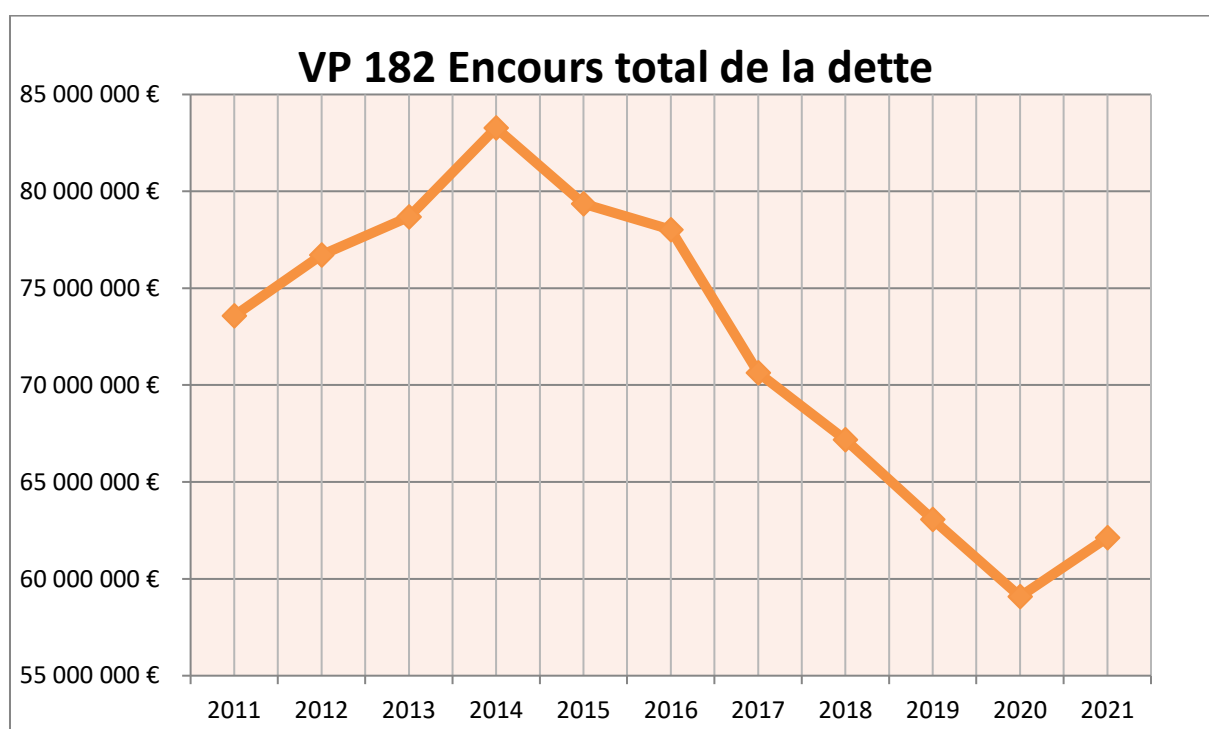
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Durée de l'extinction de la dette

$$= \frac{\text{en cours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Les données considérées ici portent à la fois sur les eaux usées et les eaux pluviales.

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	59 087 908 €	62 127 543 €
Epargne brute annuelle en €	17 044 148 €	17 953 359 €
Durée d'extinction de la dette en années	3,47	3,46
Montant remboursé durant l'exercice en €	5 815 536 €	5 774 904 €
en capital	3 988 036 €	4 033 790 €
en intérêts	1 827 500 €	1 741 114 €



5.5 Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de **9 205 374 €**.

La valeur à neuf du patrimoine est, elle, estimée à **535 800 947€**.

Les données considérées ici portent à la fois sur les eaux usées et les eaux pluviales.

5.6 Programme pluriannuel de travaux

La construction du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) est largement pensée au regard des grands enjeux liés à l'assainissement que sont :

- Gérer le patrimoine
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau
- Réduire les inondations pluviales et valoriser la politique de zéro rejet

Depuis quelques années, le PPI a été largement réorienté sur la base de ces enjeux avec un investissement fort dans :

- la réhabilitation des réseaux ciblés par des études générales pour l'atteinte d'un objectif de 1% de renouvellement patrimonial
- la finalisation des projets de mise en séparatif

Cependant, dans le cadre de Baignade en Seine, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a modifié ces taux de subvention. Ainsi, les taux d'aide passent de 60 à 80% pour les projets relatifs aux travaux de baignabilité mais aussi de 40% à 20% pour les projets relatifs à la gestion patrimoniale et au renouvellement des collecteurs. Aussi, dans l'optique d'optimisation de la dépense publique, le SyAGE a donc dû revoir la programmation de ces projets afin de repousser la plupart des travaux de réhabilitation des réseaux après 2024.

Ces montants ont été adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

Nature des travaux	Etudes EU	Etudes EP	Travaux EU	Travaux EP	Total
Réhabilitation des réseaux EU/EP	1 782 160 €	869 551 €	34 971 243 €	15 881 055 €	53 504 009 €
Lutte contre les inondations	261 020 €	1 077 329 €	3 747 535 €	17 425 490 €	22 511 374 €
Mise en séparatif	99 992 €	49 738 €	1 902 204 €	1 522 339 €	3 574 273 €
Travaux récurrents	- €	- €	12 228 825 €	15 021 175 €	27 250 000 €
Autres	2 070 868 €	1 735 584 €	5 947 394 €	5 634 574 €	15 388 420 €
Total PPI 2021 - 2025	4 214 040 €	3 732 202 €	58 797 201 €	55 484 633 €	122 228 076 €

6. QUALITE DE SERVICE AUX USAGERS

6.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2021, 4 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

Taux de débordement des effluents pour 1000 hab

$$= \frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de **0,014** pour 1000 habitants.

6.2 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Taux d'impayés sur les factures N – 1

$$= \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année N – 1 connu au 31 décembre N}}{\text{Chiffre d'affaires TTC hors travaux N – 1}} \times 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12/N	Données indisponibles	310 431 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N	Données indisponibles	20 496 402 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement	1,41	1,51

6.3 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Il existe un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Nombre de réclamations écrites reçues par l'exploitant : **16**

Taux de réclamation

$$= \frac{\text{nombre de réclamation laissant une trace écrite (hors prix)}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de **0.26** pour 1000 abonnés.

7. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

7.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu **82** demandes d'abandon de créance et en a accordé **68**. **352.23 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0 €/m³** pour l'année 2021.

7.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

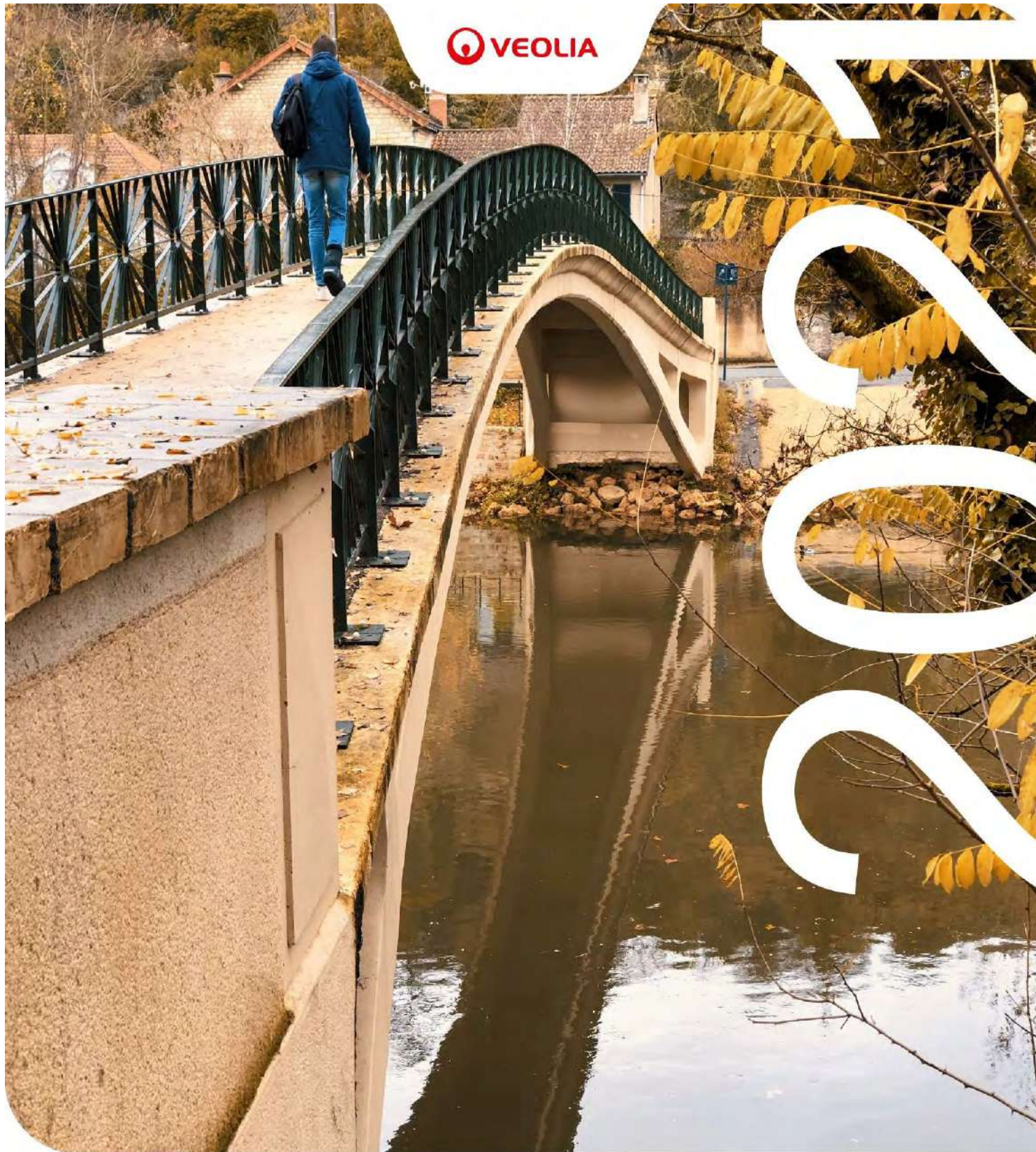
Cette année, aucune action n'a été entreprise.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Indicateurs du RPQS		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs du décret du 2 mai 2007			
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D201.0	281 462	281 462
Nombre d'abonnements	VP.056	61 147	61 262
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	D202.0	8	27
Prix moyen TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] pour les communes de:			D204.0
Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Senart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Yerres			2,425 €
Marolles en Brie, Mandres-les-Roses, Périgny sur Yerres, Santeny, Villecresnes, Villeneuve-Saint-Georges, Valenton			2,904 €
Villeneuve-le-Roi			3,523 €
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	P201.1	97,94%	97,48%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	P202.2B	27	27
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	P207.0	363,58	352,23
Indicateurs de performance			
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	P203.3	1	non connue
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	P251.1	0,021	0,014
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	P252.2	1,68	52,3
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	P253.2	0,34	0,45
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P255.3	120	120
Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	P256.2	3,47	3,46
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P257.0	1,41	1,51
Taux de réclamations [nb/1000ab]	P258.1	0,04	0,26

8. ANNEXES

- Rapport annuel du délégataire
- Note AESN édition 2022 (chiffre 2021)
- Travaux mandatés en 2021 pour l'assainissement
- Plaquette de communication SyAGE 2021



RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE




Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre
(RUNGIS)

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
 ENGAGEMENT	Identifier rapidement nos engagements clés
 FOCUS	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
 RESPONSABILITÉ	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Avant-propos



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2021

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** pour l'année 2021. Vous y retrouverez l'ensemble des informations techniques, économiques et environnementales relatives à la gestion de votre service d'eau et d'assainissement.

L'année 2021 fut une année particulièrement riche pour nos équipes qui ont su se mobiliser et développer des solutions innovantes, dans un contexte sanitaire sans précédent, pour assurer une continuité et une performance des services de l'eau et de l'assainissement.

Cette année fut aussi celle de nouvelles avancées pour les activités Eau France de Veolia, où nous avons voulu mettre l'accent sur ce qui fait notre engagement : l'expertise métier au service de la promesse que nous faisons à tous nos clients, quelle que soit la taille des collectivités, quel que soit leur contexte.

Cette promesse, c'est tout d'abord d'apporter une eau de qualité. Une eau bonne pour la santé, mais aussi une eau bonne pour l'environnement. Que de la source au rejet dans le milieu naturel nous prenions soin de cette ressource si importante pour nous et pour notre planète dans le contexte de l'urgence climatique.

Nous en sommes convaincus, l'eau sera l'enjeu majeur du XXI^{ème} siècle au même titre que l'énergie ou le déchet, ce qui nous donne l'obligation d'agir en tant que décideurs et en tant que professionnels. Notre outil Kairos, conçu en collaboration avec des Partenaires Experts et les données publiques nous permet de prévoir où auront lieu les plus grandes difficultés climatiques et il est évident qu'aucun territoire ne sera totalement épargné par les changements profonds dans le cycle de l'eau qu'amène le réchauffement climatique. Nous devons dès aujourd'hui agir ensemble, pour protéger l'eau, garantir son accès à tous et lui donner plusieurs vies.

Cette année fut aussi pour nous celle permettant d'engager la construction du champion mondial de la transformation écologique, intégrant la plupart des activités internationales de Suez, tout en garantissant une concurrence saine en France. Cette fusion à l'international nous permettra de créer plus de solutions transverses et agir pour la Transformation écologique.

Enfin, l'activité Eau de Veolia en France a voulu garder son ADN Français : un service client 100% Français, une proximité territoriale forte. Nous sommes fiers de notre héritage et nous voulons avec vous, pour vous, nous projeter vers l'avenir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Ribaute,
Directeur Général, Eau France

PRESENTATION Eau France

Au cours des quatre dernières années, « Osons 20/20 ! », notre précédent projet stratégique, a permis de redonner des bases solides à l'Eau France pour accompagner nos clients.

Au cœur de cette transformation se trouve **l'écoute** de toutes nos parties prenantes :

- ✓ de nos clients collectivités, avec de nouveaux « Contrats de Service Public » sur-mesure et flexibles, où notre rémunération est basée sur une performance que nous définissons ensemble, avec nos modules digitaux d'hypervision qui recueillent et analysent en temps réel et en toute transparence les informations du terrain, pour rendre le service de l'eau plus efficace pour tous,
- ✓ des citoyens-consommateurs, guidés par le principe de «Relation Attentionnée» et nous appuyant sur la mesure de leur satisfaction tout au long de leur parcours, mais aussi sur leurs réclamations, pour améliorer toujours davantage le service, mieux anticiper leurs besoins, développer de nouveaux services et de leur donner les moyens de s'informer et d'agir sur leur consommation d'eau, leur "empreinte eau",
- ✓ des territoires et des industriels, en apportant des solutions locales et partenariales qui répondent à leurs enjeux spécifiques,
- ✓ de nos salariés, en donnant à chacun les moyens de travailler en sécurité, de se former, de s'engager et de grandir dans l'entreprise, avec plus de responsabilités confiées à ceux qui agissent sur le terrain, directement à vos côtés,

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec « **Impact Eau France** » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique et ainsi être "créateurs d'utilité".

- ✓ par une transformation verte : en élargissant nos offres sur l'eau potable et l'assainissement à l'ensemble du cycle de l'eau et du climat,
- ✓ par une **transformation inclusive au sens large** : en embarquant et en accompagnant dans cette transformation écologique l'ensemble de nos parties prenantes, en nous appuyant sur leurs différences, en co-construisant les solutions et en partageant les enjeux, les responsabilités et les résultats.

Veolia est le leader et LA référence du cycle de l'eau en France, pour le compte des collectivités publiques et des industriels.

Nos équipes maîtrisent le traitement et le suivi de la qualité de l'eau à toutes les étapes de son cycle, depuis le prélèvement dans la ressource naturelle jusqu'au rejet dans le milieu. Au-delà de notre expertise, nous innovons au quotidien pour rendre nos services, procédés de traitements et installations toujours plus performantes, au service d'une eau et d'un assainissement de qualité.

24,9 millions de personnes desservies en eau potable

2051 usines de dépollution des eaux usées gérées

6,9 millions de clients abonnés

14,8 millions d'habitants raccordés en assainissement

1,6 milliard de m³ d'eau potable distribués

1,2 milliard de m³ d'eaux usées collectées et dépolluées

2172 usines de production d'eau potable gérées

Contribuer au progrès humain, une raison d'être qui résonne dans l'opinion

La raison d'être de Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. C'est dans cette perspective que Veolia se donne pour mission de "Ressourcer le monde", en exerçant son métier de services à l'environnement.

Veolia s'engage sur une performance plurielle. Nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

OFFRES INNOVANTES VEOLIA



ACTEUR MAJEUR DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX,

Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

VIGIE COVID-19



Veolia, l'IPMC (CNRS-Université Côte d'Azur), la start-up IAGE et le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM), collaborent sur l'optimisation de Vigie Covid-19, leur solution pionnière permettant de détecter et quantifier dans des temps records la présence du SARS-CoV-2 dans les eaux usées. Cette méthode a déjà permis de détecter et quantifier les variants alpha, bêta, gamma, puis le variant delta et depuis le variant Omicron. Aujourd'hui utilisée de manière expérimentale en complément des données cliniques existantes, la présence du Sars-Cov-2 dans les eaux usées a le potentiel de devenir un nouvel indicateur d'aide à la gestion de la pandémie.

Le laboratoire national de référence (LNR) vient ainsi de lancer un processus d'harmonisation et de consolidation des méthodes de surveillance, nommé

par les ministères de la Santé et de la Transition écologique. Vigie Covid-19 est la plus opérationnelle en Europe pour la quantification du SARS-CoV-2 dans les eaux usées. Grâce aux techniques de criblage PCR, elle permet également d'identifier la présence de mutations connues issues de variants existants du virus et d'évaluer leurs concentrations. Puis, les procédés de séquençage fournissent une identification des mutations ainsi que les proportions des différents variants. La campagne sur le variant Omicron, réalisée par Veolia et ses partenaires au mois de décembre 2021 sur une douzaine de sites municipaux et industriels répartis en Europe, a permis de poursuivre la mise au point de la solution Vigie Covid-19 et de constater les avancées significatives suivantes :

- ❑ Il suffit de deux semaines pour lancer une campagne de suivi d'un nouveau variant ;
- ❑ Le criblage PCR d'un échantillon ne nécessite désormais que quelques heures à une journée ;
- ❑ Le séquençage d'un échantillon prend moins d'une journée sans mise au point préalable ;
- ❑ Les résultats sont exploitables dès la survenue du nouveau variant sur un territoire.

OFFRES INNOVANTES VEOLIA



DIABOLO
par VEOLIA



LE CHARBON ACTIF EN TOUTE CONFIANCE

L'instruction DGS du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits "pertinents", et préciser les modalités de gestion des métabolites "non pertinents".

Cette nouvelle instruction pesticides entraîne une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les régions, qui va faire émerger de nombreuses situations de non-conformités liées aux métabolites de pesticide. Certains métabolites sont déjà connus, d'autres non.

Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

- ❑ Pour choisir le charbon le mieux adapté à chaque problématique locale (nature et concentration des métabolites, fluctuations saisonnières ou météorologiques, influence de la matrice de l'eau) et **choisir le meilleur charbon actif** Veolia a développé Diabolo, une solution modulaire pour en toute confiance **choisir le charbon qu'il vous faut.**
- ❑ Diabolo est une solution mobile, rapide et peu coûteuse pour en toute sécurité choisir la meilleure solution.

TÉLÉO



"TELEO ALARMES CONSTITUE LA TOUR DE CONTRÔLE DU TÉLÉRELEVÉ."

Veolia Eau poursuit le développement de la suite logicielle TELEO pour exploiter toute la richesse du télérelevé.

Ce module permet entre autres :

- ❑ de contribuer à sécuriser la qualité de l'eau distribuée en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- ❑ de garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés).
- ❑ D'identifier les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.

En 2021, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, 57000 fuites ont été réparées par nos consommateurs, pour une économie globale de 3 millions de m³ (environ 1000 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs !

À l'hiver 2020-2021, ce sont 23 000 consommateurs qui ont bénéficié d'une alarme "risque de gel de votre compteur", leur permettant de prendre les mesures nécessaires pour éviter un fâcheux désagrément.

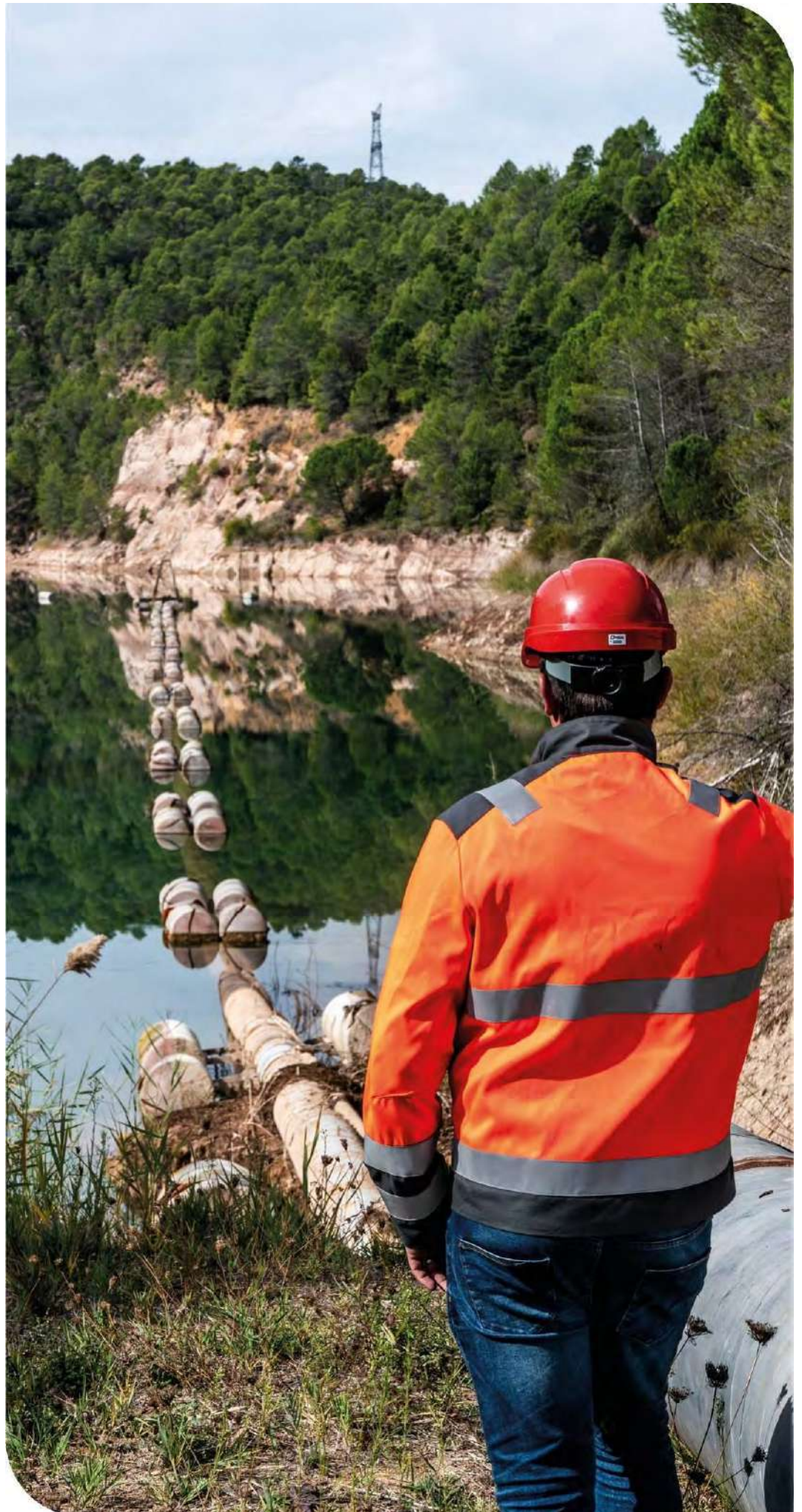
Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE.....	10
1.1 <i>Un dispositif à votre service</i>	<i>12</i>
1.2 <i>Présentation du contrat</i>	<i>16</i>
1.3 <i>Les chiffres clés.....</i>	<i>17</i>
1.4 <i>L'essentiel de l'année 2021</i>	<i>18</i>
1.5 <i>Les indicateurs réglementaires 2021.....</i>	<i>22</i>
1.6 <i>Autres chiffres clés de l'année 2021.....</i>	<i>23</i>
1.7 <i>Le prix du service public de l'assainissement</i>	<i>24</i>
2. LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION.....	27
2.1 <i>Les consommateurs et l'assiette de la redevance.....</i>	<i>28</i>
2.2 <i>La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous....</i>	<i>29</i>
2.3 <i>Données économiques.....</i>	<i>31</i>
3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	32
3.1 <i>L'inventaire des installations.....</i>	<i>33</i>
3.2 <i>L'inventaire des réseaux.....</i>	<i>34</i>
3.3 <i>Les indicateurs de suivi du patrimoine</i>	<i>36</i>
3.4 <i>Gestion du patrimoine.....</i>	<i>38</i>
4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	40
4.1 <i>La maintenance du patrimoine</i>	<i>41</i>
4.2 <i>L'efficacité de la collecte</i>	<i>47</i>
4.3 <i>L'efficacité environnementale.....</i>	<i>51</i>
5. RAPPORT FINANCIER DU SERVICE	52
5.1 <i>Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE).....</i>	<i>53</i>
5.2 <i>Situation des biens</i>	<i>57</i>
5.3 <i>Les investissements et le renouvellement</i>	<i>58</i>
5.4 <i>Les engagements à incidence financière.....</i>	<i>61</i>

6. ANNEXES.....	64
6.1 <i>Les attestations d'assurance</i>	<i>65</i>
6.2 <i>Les données consommateurs</i>	<i>79</i>
6.3 <i>Le synoptique du réseau.....</i>	<i>80</i>
6.4 <i>Annexes financières.....</i>	<i>81</i>
6.5 <i>Reconnaissance et certification de service.....</i>	<i>93</i>
6.6 <i>Actualité réglementaire 2021</i>	<i>96</i>
6.7 <i>Glossaire</i>	<i>112</i>

1.

L'ESSENTIEL DE
L'ANNÉE



En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'assainissement. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la dépollution et à la collecte, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.).

1.1 Un dispositif à votre service

Votre contrat est placé sous la responsabilité du **Territoire Paris Métropole**, basé à Nanterre. Le Territoire Paris Métropole est piloté sous la responsabilité de Jérôme **AMAR**, qui anime l'activité des services implantés sur le territoire de la Métropole du Grand Paris et des communes limitrophes de la vallée de la Bièvre. Il s'appuie sur une équipe de près de **224 collaborateurs expérimentés**, pour assurer l'ensemble des missions liées à la gestion des services d'eau et d'assainissement, ainsi que des prestations spécifiques, pour le compte des clients publics et industriels.

 **Achères**



Les chiffres clés du Territoire Paris Métropole :

Nombre de contrats (collectivités et industriels) :	78 contrats de concessions ou prestations de services
Conduites d'eau potable :	120 km
Réseaux d'assainissement :	980 km
Usagers Assainissement et Eau potable	47 000 usagers
Nombre de contrôles de conformité	9 000 contrôles / an en moyenne
Volumes Distribués :	1 680 000 m ³
Volume collecté :	32 597 000 m ³
Postes de relèvement :	597
Contrat Points d'Eau d'Incendie :	25

TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER

Pour toutes les questions relatives à la gestion de votre branchement, contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h au 0 969 360 400.

Les abonnés peuvent également déposer directement leur relevé de consommation d'eau au 0 969 390 401 (services disponibles 24h/24, 365 jours par an) et prendre un RDV pour un contrôle de conformité au 0969 360 542.

Votre service client en ligne est accessible sur :

- ✓ notre site www.service-client.veoliaeau.fr
- ✓ votre smartphone via nos applications iOS et Android.

VOS URGENCES 7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24

Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau, l'obstruction des réseaux d'assainissement ou fait anormal touchant le réseau ou un branchement, nous intervenons jour et nuit.

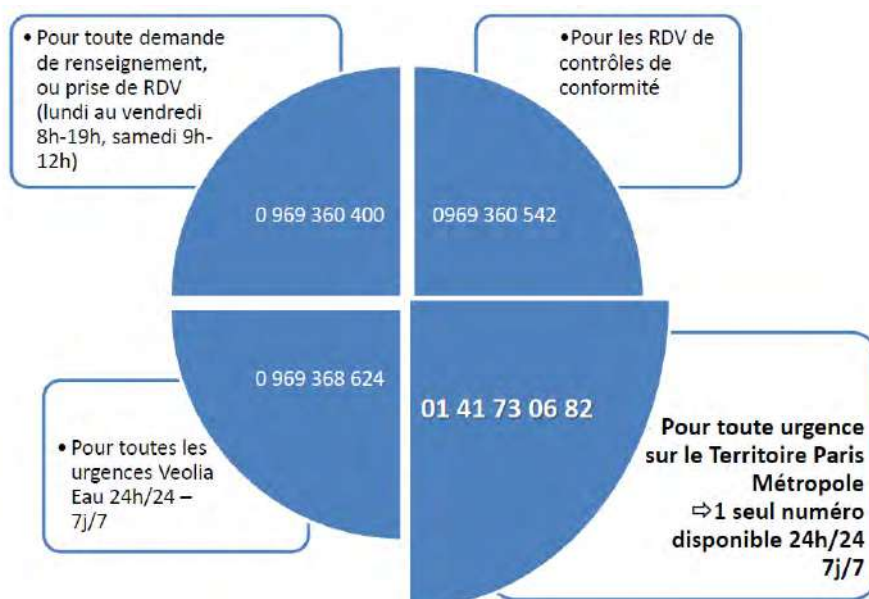


Un seul numéro disponible 24h/24 à diffuser aux usagers : 0 969 368 624 (prix d'un appel local)

Un numéro d'astreinte dédié aux collectivités : 01 41 73 06 82 (prix d'un appel local)

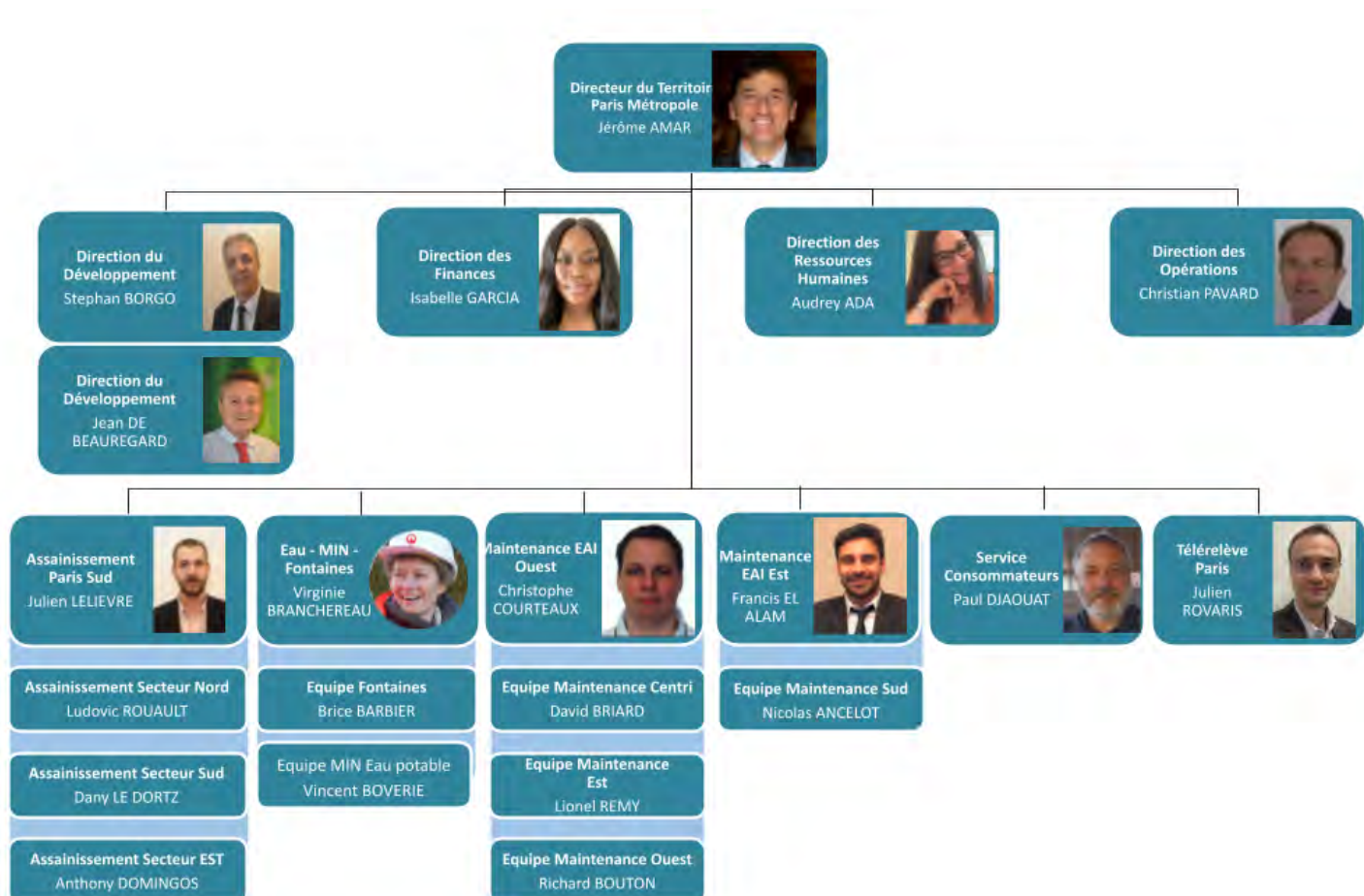
Les services proposés aux clients sont rendus à travers l'accueil de proximité, le Centre d'appel, le choix des différents modes de paiement, les propositions de rendez-vous dans une plage horaire définie et limitée à deux heures.

L'exploitation est optimisée de manière à perturber le moins possible les usagers de services.



LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES

Organigramme du Territoire :



➤ **Vos interlocuteurs privilégiés :**



Jérôme AMAR

Directeur du Territoire

☎ Téléphone : 01.55.67.63.01

✉ Email : jerome.amar@veolia.com

📍 Adresse : Le Vermont, 28 Bvd de Pesaro, TSA 11177, 92739 NANTERRE Cedex



Christian PAVARD

Directeur des Opérations

☎ Téléphone : 01 55 67 64 75

✉ Email : christian.pavard@veolia.com

📍 Adresse : Le Vermont, 28 Bvd de Pesaro, TSA 11177, 92739 NANTERRE Cedex



Julien LELIÈVRE

Manager du Service Local Assainissement

☎ Téléphone : 01 86 63 70 45

✉ Email : julien.lelievre@veolia.com

📍 Adresse : 17/19 rue Jeanne Braconnier, 92360 MEUDON



Stephan BORGGO

Directeur du Développement

☎ Téléphone : 07.78.11.87.04

✉ Email : stephan.borggo@veolia.com

📍 Adresse : Le Vermont, 28 Bvd de Pesaro, TSA 11177, 92739 NANTERRE Cedex



Jean DE BEAUREGARD

Directeur du Développement

☎ Téléphone : 06.21.78.61.36

✉ Email : jean.de-beauregard@veolia.com

📍 Adresse : Le Vermont, 28 Bvd de Pesaro, TSA 11177, 92739 NANTERRE Cedex

Contact Territoire :

01 55 67 60 01

Immeuble le Vermont

28 boulevard de Pesaro - TSA 11177

92739 NANTERRE Cedex

1.2 Présentation du contrat

Données clés

✓ Déléataire	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
✓ Périmètre du service	RUNGIS
✓ Numéro du contrat	E2351
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/01/2012
✓ Date de fin du contrat	31/12/2021
✓ Les engagements vis-à-vis des tiers	

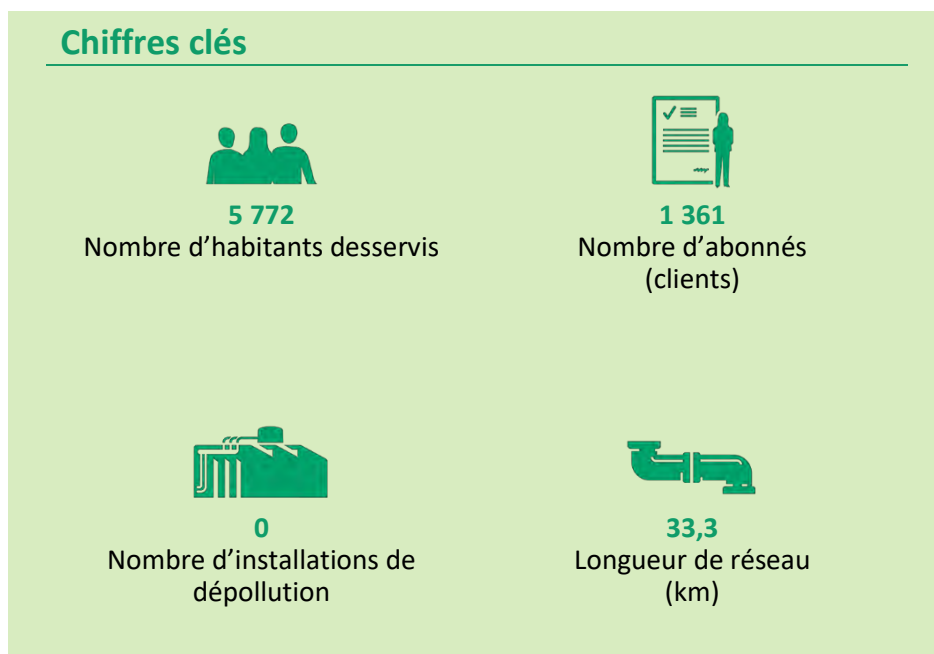
En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'effluents (réception ou déversement) avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
déversement effluent	Conseil Général	Déversement DSEA

✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	16/11/2021	Avenant n°1 : modalités de fin de contrat.

1.3 Les chiffres clés



1.4 L'essentiel de l'année 2021

1.4.1 Propositions d'amélioration

Type d'installation	Nom de l'installation	Préconisations
BASSIN	BASSIN DES ANTES	Mise à disposition de la mairie en juillet 2017 d'un rapport sécurité, réalisé par nos services sur le bassin des Antes pour signaler la dangerosité des accès par les échelles et demander l'amélioration du dispositif pour garantir la sécurité des intervenants.
		<p>Le bassin n'est pas en capacité de faire face à des épisodes pluvieux très intenses tels que celui qui s'est produit le 11/06/18. Un rapport sur le fonctionnement de ce bassin a été réalisé par Veolia, il est présenté en annexe du présent document. Afin d'optimiser le fonctionnement du bassin, plusieurs solutions peuvent être envisagées et sont à étudier par un bureau d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> * augmenter le volume du bassin * mettre place un trop plein sur le bassin * mettre place un by-pass sur les collecteurs en aval du bassin * créer un aco drain en parcours <p>Des devis ont également été établis pour la création de caniveaux-grilles.</p>
		Le bassin inférieur est équipé d'une sonde piézo; il serait intéressant d'équiper également une sonde de niveau dans le bassin supérieur.
Tous POSTES DE RELEVEMENT	ARD	Réaliser une Analyse des Risques de Défaillance sur les réseaux d'assainissement, l'ARD ayant été rendue obligatoire par l'arrêté modificatif du 31 juillet 2020 et l'article 3 en particulier.
Tous POSTES DE RELEVEMENT	Machines tournantes	Un Plan d'actions machines tournantes a été proposé sur devis

1.4.2 Evolutions réglementaires

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences particulières pour votre service.

Dérèglement climatique et résilience des territoires : des nouvelles obligations importantes pour les collectivités dans le domaine de l'assainissement !

La Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « climat et résilience ») fait écho aux préoccupations et aux défis considérables soulevés par le dérèglement climatique pour les citoyens, les territoires et les services publics locaux.

Cette loi comporte un large éventail de dispositions comme les **diagnostics de vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations** afin d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal.

Cet objectif a par ailleurs été précisé par la loi du 25 novembre 2021 qui *vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels*. Ainsi, pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus, cette loi introduit de **nouvelles obligations en matière d'information des populations sur les risques et les mesures de sauvegarde associées** ainsi qu'un renforcement des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

Dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, la loi "*climat et résilience*" pose le principe que les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins constituent des éléments essentiels du patrimoine de la Nation du fait de leur contribution à la lutte contre la pollution. En quelques articles, elle vient renforcer l'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Ainsi, la loi "*climat et résilience*" :

- ✓ introduit l'obligation de contrôle des raccordements au réseau de collecte des eaux usées lors des mutations immobilières. Dans une première étape, elle rend obligatoire ce contrôle sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques en Seine de Paris 2024. Toutefois, cette disposition est susceptible d'être généralisée à tous les territoires au cours des prochaines années ;
- ✓ renforce le dispositif prévu au Code de la Santé Publique qui astreint le propriétaire d'un immeuble non raccordé au réseau de collecte au paiement d'une somme au moins équivalente à celle qu'il aurait payé s'il avait été raccordé et pouvant être majorée dans la limite de 100%. Afin de renforcer le caractère dissuasif de cette disposition, la loi autorise de porter cette majoration à 400%
- ✓ impose aux notaires d'adresser au SPANC, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente d'un immeuble, une attestation contenant la date de la vente et les informations nécessaires à l'identification du bien vendu et des noms et adresse de l'acquéreur. Cette disposition permettra au SPANC d'être en mesure de contrôler que l'acquéreur s'est bien acquitté de l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité, de son dispositif d'assainissement autonome sous un an, lorsque le diagnostic technique fourni lors de la vente a relevé des non-conformités ;
- ✓ édicte de nouvelles prescriptions visant à limiter l'imperméabilisation (et, donc, le ruissellement) pour les bâtiments professionnels et les entrepôts de plus de 500 m² (plus de 1000 m² pour les immeubles de bureau) ainsi que pour les parcs de stationnement associés à ces bâtiments.

Toutes ces nouvelles dispositions nécessitent de revoir au minimum le règlement de service pour l'adapter en conséquence. Pour cela, vos équipes Veolia se rapprocheront rapidement de vous pour se conformer à ces nouvelles obligations réglementaires.

Crise relative à l'approvisionnement et hausse des cours des matières premières : suspension temporaire des pénalités de retards applicables.

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz, électricité etc. Leurs cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, actualisée au 29 juillet 2021, en précise les contours.

Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès maintenant.

L'arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires. L'arrêté du 20 avril 2021 a maintenu cette restriction tout en élargissant la liste des traitements de boues considérés comme hygiénisants. De même, ce nouvel arrêté est venu préciser la surveillance de l'abattement du virus Sars-Cov-2 en autorisant un nouvel indicateur plus facile à mesurer pour les nouveaux traitements reconnus hygiénisants.

La Loi AGEC du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) vont modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le terme général de "socle commun") dont les premières publications sont attendues en 2022.

Le projet de "socle commun" confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne.

Cet ensemble de textes réglementaires entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles dès 2023 puis 2024, 2025 et 2027. La première échéance de 2023 marquera l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'innocuité applicables aux boues et aux composts de boues avec la mise en œuvre d'un nouveau suivi analytique qui inclura de nouveaux paramètres.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service de l'assainissement.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous pour répondre à vos différentes questions et anticiper de manière approfondie leurs conséquences pour votre service.

Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : le principe de réduction des émissions à la source est maintenu !

La note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue préciser les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEU).

Cette même note technique a fixé les modalités de recherche des sources d'émission de ces micropolluants en amont des STEU de plus de 10 000 eq.habitants et d'engagement des services d'assainissement dans une démarche de réduction de ces émissions.

Une révision de cette note technique a été publiée très récemment. Pour les services concernés, cette révision confirme les deux piliers de la démarche :

- ✓ une phase de recherche des substances à enjeux (dites "significatives") dans les eaux brutes et traitées;
- ✓ une phase de diagnostic à l'amont pour comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réduction à initier sur les territoires pour réduire dans les eaux usées urbaines les substances.

Ce nouveau texte vient préciser le calendrier de mise en œuvre de ce nouveau cycle RSDE qui devra débuter dès 2022. De plus, il donne la faculté au Préfet d'élargir la liste de substances à rechercher au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Cette toute nouvelle réglementation est susceptible de modifier la programmation et le calendrier de réalisation initialement prévu des campagnes analytiques sur votre service. Le cas échéant, vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous pour échanger de manière approfondie sur les conséquences de ce nouveau texte pour votre service.

Bilans Gaz à Effet de Serre des services d'assainissement - Protoxyde d'azote (N2O)

Les nouvelles consignes du GIEC 2019 et la révision 2022 du référentiel métier ASTEE entraîneront une forte augmentation du poids du N2O dans les bilans GES 2021 publiés en 2022

Le protoxyde d'azote (N2O ou 'gaz hilarant') est un très puissant Gaz à Effet de Serre, de pouvoir de réchauffement global 265 fois plus élevé qu'une masse équivalente de CO2.

Les nouvelles lignes directrices du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) **2019** recommandent d'utiliser un nouveau facteur d'émission (FE) pour estimer les émissions de N2O, 40 fois plus élevé que le précédent. Ce changement de méthode entraîne une augmentation mathématique dans l'évaluation des émissions de N2O des services d'assainissement, modifie les priorités d'action, et les suivis dans le temps. Le GIEC encourage aussi les professionnels des eaux usées à utiliser leurs propres facteurs d'émissions N2O en réalisant des campagnes de mesures sur sites conformément aux meilleures pratiques techniques et scientifiques en vigueur. En France il s'agit **du guide sectoriel Ademe-Astee 2018**. La publication du guide sectoriel révisé est prévue fin 2022 et détaillera les modalités par typologie d'usine et procédés biologiques mis en œuvre. Ce référentiel sera applicable aux bilans GES 2021 publiés en 2022.

Veolia a procédé à des campagnes et pilotes N2O sur plusieurs sites, et contribue activement aux groupes de travail ASTEE guide sectoriel GES et N2O, par le partage des résultats de recherches, méthodes et consignes. L'outil d'empreinte Carbone GreenPath de Veolia intègre depuis janvier 2022 le nouveau référentiel de calcul du GIEC pour le N2O. Veolia se tient à disposition pour prendre en compte les évolutions de méthodes, mettre en place les diagnostics de site et proposer des solutions de réduction des émissions de GES, intégrant la notion d'empreinte environnementale.

1.5 Les indicateurs réglementaires 2021

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	5 677	5 772
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	0	0
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Déléataire	Sans Objet	Sans Objet
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	2,51 €/m ³	2,48 €/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	93	93
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	Sans Objet	Sans Objet
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	0,00 u/100 km	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,00 %	0,00 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	Sans Objet	Sans Objet
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	20	20
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P258.1]	Taux de réclamations	Déléataire	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2021

LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
VP.077	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	1 281	1 283
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	0	3
	Linéaire du réseau de collecte : réseaux d'eaux usées + réseaux unitaires	Collectivité (2)	15 454 ml	15 455 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	4	4
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	0	0
	Capacité de dépollution en équivalent-	Délégataire	0 EH	0 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	1	1
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	4 251 ml	0 ml
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de communes desservies	Délégataire	1	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	1 366	1 361
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	1 366	1 361
	- Nombre d'autres services (réception	Délégataire		
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	367 614 m ³	345 410 m ³
	- Assiette de la redevance des abonnés du	Délégataire	367 614 m ³	345 410 m ³
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	0 m ³	0 m ³

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

* la conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document).

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	87 %	73 %
LES CERTIFICATS		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
	Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

1.7 Le prix du service public de l'assainissement

LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau.

La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de RUNGIS l'évolution du prix du service d'assainissement par m³ [D102.0] et pour 120 m³, au 1^{er} janvier est la suivante :

	Volume m ³	PU	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Redevance départementale						
Consommation	120	0,5627	67,52	10,00%	6,75	74,28
Redevance interdépartementale						
Consommation	120	1,1470	137,64	10,00%	13,76	151,40
Redevance communautaire						
Consommation	120	0,4191	50,29	0,00%	0,00	50,29
Organismes publics						
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	0,00%	0,00	22,20
Total service € HT pour 120 m³			277,66 €			
Prix HT du service au m³ pour 120 m³			2,31 €			
Total service TTC pour 120 m³						298,17 €
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³						2,48 €



VEOLIA
Eau d'Île-de-France
Délégataire du SEDIF

N° de contrat 1270000 00	N° de facture 01270000000000000000000000000000	Emise le 01.01.2022	Période de consommation Du 01.01.2021 au 01.01.2022
------------------------------------	---	------------------------	--

Adresse de la propriété desservie
- 94150 RUNGIS

Nous vous informons

Vous nous contactez par téléphone... munissez-vous de votre numéro de contrat situé en haut de votre facture. Ainsi, en vous authentifiant sur notre Serveur Vocal, vous serez mis en relation avec un interlocuteur privilégié et vous accéderez à des services personnalisés 24h/24 - 7j/7:

- Déposer votre relevé de compteur
- Connaître le solde de votre compte
- Payer votre facture par carte bancaire



02.318.FA

94150 RUNGIS

Facture trimestrielle d'eau et d'assainissement

émise par Veolia Eau d'Île de France SNC



09 69 369 900*
du lundi au vendredi de 8h à 19h30 et le samedi de 9h à 12h30

URGENCE Fuite (24h/24)
09 69 369 916*
*Numéro Orange (appel non gratuit)

www.sedif.com
(espace abonnés)

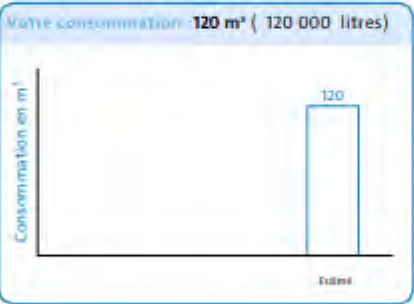
Veolia Eau d'Île-de-France
94417 Saint-Maurice Cedex

Site d'accueil de Saint-Denis
Immeuble Le Spallis
2 rue Michael Faraday
(M^o Carrefour Pleyel, sortie n°2)
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h45 et le samedi de 9h00 à 11h45



Montant à régler avant le 15.01.2022	528,45 € TTC <small>Prix au litre (hors abonnement) 0,0000 €</small>
Détail de votre facture	
Production et distribution de l'eau potable (SEDIF)	165,22€
Collecte et traitement des eaux usées	255,45 €
Organismes publics et TVA	107,78 €

Les pénalités applicables en cas de retard de paiement seront calculées à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 19,78 €. Il ne sera pas appliqué d'escompte en cas de paiement anticipé.



Suivez votre conso avec Mon eau & Moi !



Mon eau & Moi : l'appli pour prendre la main sur votre eau
Qualité, conseils, astuces, travaux, restez informé !




Montant
528,45 €

paiement
au bureau de poste

Veolia Eau d'Île de France
SNC CCP PARIS
IBAN : FR83 2004 1000
0157 5641 7F02 086

IBAN : [JOINDRE UN RIB/IBAN] 94150 RUNGIS

ICS :
RUM :
Centre :

Date et Lieu Signature

Montant : 528,45 €

TIPSEPA

CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 30149
41974 BLOIS CEDEX 9

N° Client **1270000**
318

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le CENTRE DES PAIEMENTS à envoyer ses instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du CENTRE DES PAIEMENTS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**



00

52845

Votre consommation

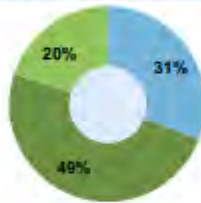
	Volume consommé	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par
Compteur n° ECHANTILLON	120 m ³	0 au 01.01.2021	120 au 01.01.2022	estimation

Votre facture en détail

Période de facturation	Volume <i>en m³ ou quantité</i>	Prix unitaire <i>en €</i>	Montant HT <i>en €</i>	Taux TVA <i>%</i>
Production et distribution de l'eau potable				
Part délégataire du 01-01-2021 au 01-01-2022 tranche 1	120	0,7038	84,46	5,50%
Part Syndicale du 01-01-2021 au 01-01-2022	120	0,4200	50,40	5,50%
Abonnement trimestriel du 01-01-2021 au 01-01-2022 <i>(Contribution aux frais fixes du service de l'eau)</i>			24,12	5,50%
Préservation des ressources en eau du 01-01-2021 au 01-01-2022 <i>(Agence de l'Eau Seine-Normandie Délibération du 16/12/21 n°2021 - 43)</i>	120	0,0520	6,24	5,50%
Collecte et traitement des eaux usées				
Redevance communautaire du 01-01-2021 au 01-01-2022	120	0,4191	50,29	0,00%
Redevance départementale du 01-01-2021 au 01-01-2022	120	0,5627	67,52	10,00%
Redevance interdépartementale du 01-01-2021 au 01-01-2022	120	1,1470	137,64	10,00%
Organismes publics				
Lutte contre la pollution <i>(Agence de l'Eau Seine-Normandie)</i>	120	0,4200	50,40	5,50%
Modernisation des réseaux <i>(Agence de l'Eau Seine-Normandie)</i>	120	0,1850	22,20	0,00%
Soutien d'étiage <i>(Délibération du 16/12/21 n°2021 - 46)</i>	120	0,0090	1,08	5,50%
Développement des voies navigables <i>(Délibération du 16/12/21 n°2021 - 44)</i>	120	0,0132	1,58	5,50%
		Total HT	495,93	
	TVA à	0,00%	0,00	montant € HT
	TVA à	5,50%	12,01	72,49
	TVA à	10,00%	20,51	218,28
		Total TTC	528,45	
		Total TVA	32,52	495,93

Mieux comprendre votre facture

Pour une consommation moyenne de 120 m³ par an



Traitement et distribution de l'eau potable : votre commune est desservie par le SEDIF qui a délégué le service à Veolia Eau d'Ile de France SNC. Prise dans le milieu naturel, l'eau est traitée et acheminée par des canalisations souterraines jusqu'à votre robinet. Sa qualité est rigoureusement contrôlée.

Collecte et traitement des eaux usées : collectées par les communes ou leurs groupements, les eaux usées sont acheminées vers des stations d'épuration pour assainissement avant retour dans le milieu naturel.

Taxes et redevances des organismes publics : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a en charge la protection de la ressource en eau dans notre région. Voies Navigables de France gère les cours d'eau, Seine Grands Lacs gère les bassins réservoirs.

* La part relevant du service de l'eau du SEDIF (hors redevance "préservation des ressources en eau") ne représente que 30% de la facture TTC

Scissors icon

Votre paiement

Pour connaître les différents modes de paiement de votre facture d'eau, rendez-vous sur www.sedif.com (espace "abonnés").

Simplifiez-vous l'eau, optez pour le prélèvement automatique !



Tranquillité

Plus besoin de vous soucier de votre facture, même en vacances



Simplicité

Maîtrisez votre budget et choisissez votre rythme de paiement



Ecologie

Plus de timbres ou de courrier à renvoyer : tout est automatisé

Pour souscrire au prélèvement, contactez le **0969 369 900** (numéro Cristal, appel non surtaxé) ou adhérez via votre espace client.

Vous pouvez aussi payer en utilisant le TIP au recto : suivez les instructions indiquées sur l'enveloppe de retour jointe.

0969 369 900

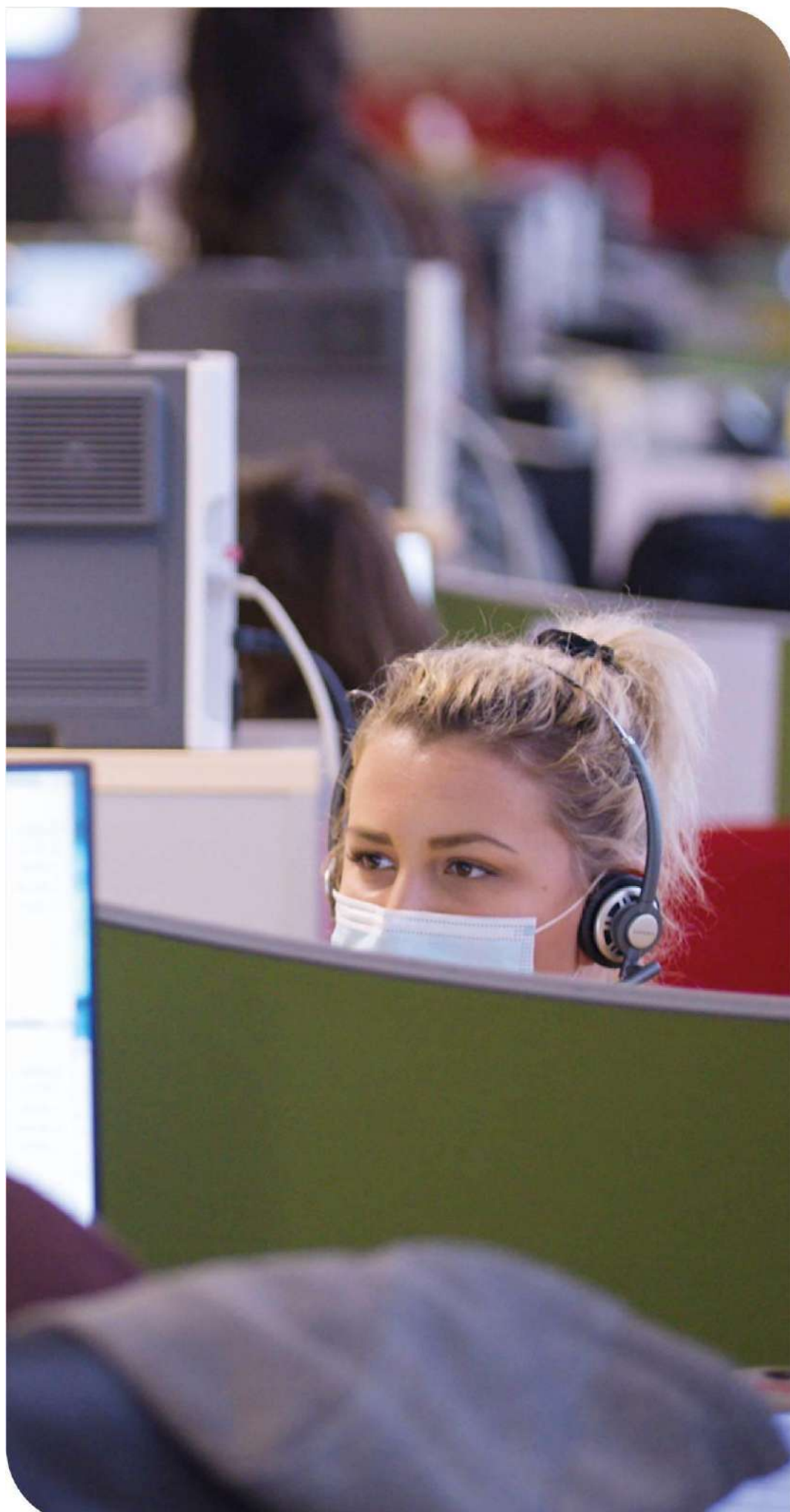


Paiement en espèces possible à la poste muni de votre facture et d'une pièce d'identité

SEUILS FAUSTINE DE FRANCE SAS - 88 Rue de la Poste - 75013 Paris - Tél : 01 47 34 94 10 - www.sedif.com - RCS Nanterre 313 400 000 - SIRET : 313 400 000 0001 - TVA : FR 18 11524 34 194

2.

LES CONSOmmATEURS ET LEUR CONSOmmATION



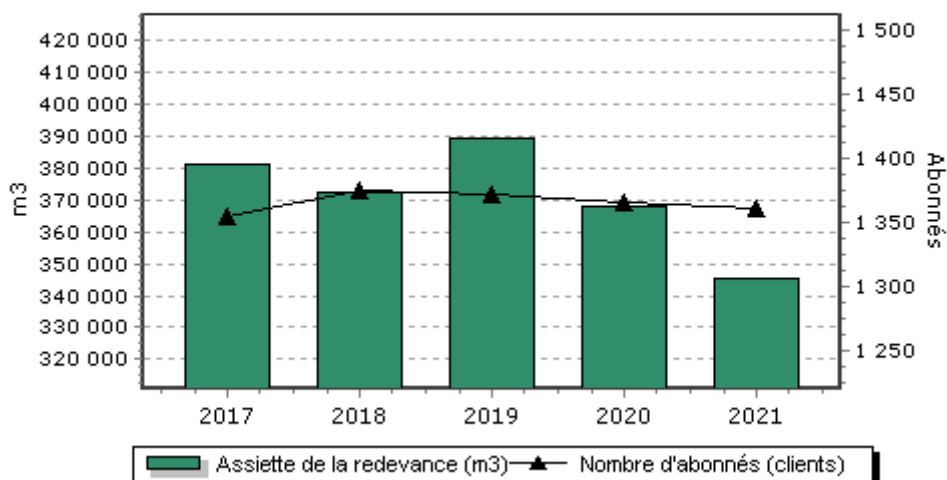
Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

2.1 Les consommateurs et l'assiette de la redevance

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 355	1 375	1 371	1 366	1 361	-0,4%
Abonnés sur le périmètre du service	1 355	1 375	1 371	1 366	1 361	-0,4%
Assiette de la redevance (m³)	380 792	372 445	389 194	367 614	345 410	-6,0%
Effluent collecté sur le périmètre du service	380 792	372 445	389 194	367 614	345 410	-6,0%

Evolution comparative du nombre d'abonnés et de l'assiette de redevance



2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ La qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité,...
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés.

Les résultats représentatifs de votre service en décembre 2021 sont :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Satisfaction globale	86	86	86	87	73	-14
La continuité de service	95	95	96	94	92	-2
Le niveau de prix facturé	55	56	61	59	53	-6
La qualité du service client offert aux abonnés	80	76	76	82	71	-11
Le traitement des nouveaux abonnements	85	89	83	87	72	-15
L'information délivrée aux abonnés	76	70	73	71	72	+1

NB : En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.

Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés. En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

→ *Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia*

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».

#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »

#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »

#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »

#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

2.3 Données économiques

→ *Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]*

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2021 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

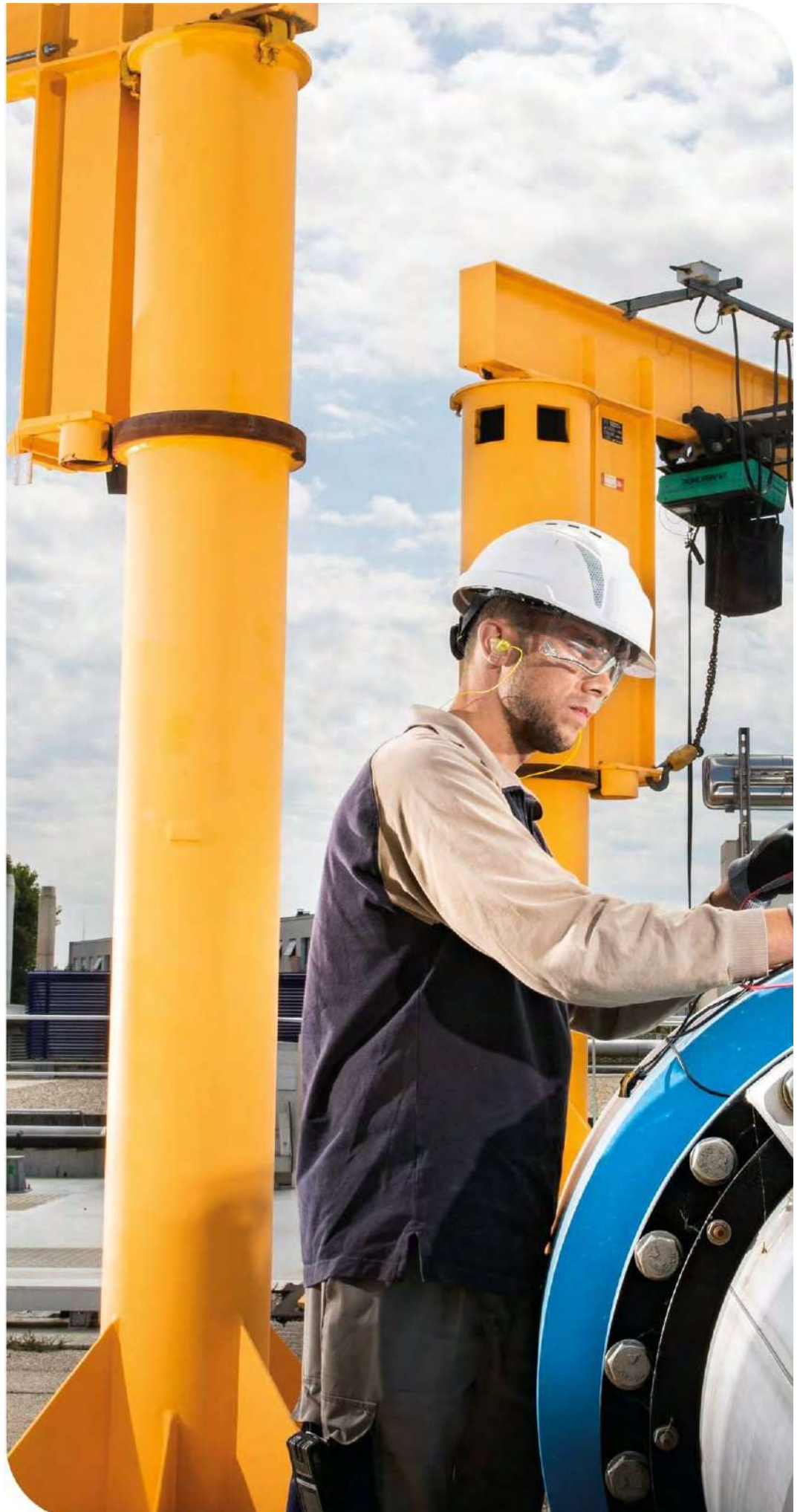
→ *Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]*

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées.
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

3.

LE PATRIMOINE DE
VOTRE SERVICE



Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers

3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations associées au contrat.

Postes de refoulement / relèvement	Trop plein
Poste de Refoulement d'Eaux Pluviales de Rungis Passage Piétons Av de la Gare	Non
Poste de Refoulement d'Eaux Pluviales de Rungis Passage Routier Av de la Gare	Non
Poste de Refoulement d'Eaux Usées de Rungis Colline Cacao Chemin de Paray	Non
Poste de relèvement d'eaux pluviales LES ANTES - ZAC des Antes Rue de la Grange	Non

Autres installations

Chambre à sable bassin Halliers
Chambre à sable du bassin Antes
Chambre à sable du bassin Lagué
Bassin d'orage de Rungis Rue des Halliers
Bassin d'Orage de Rungis ZAC des Antes Rue de la Grange Double bassin
Bassin d'Orage du Lagué
Séparateur à Hydrocarbures : SH_RUNGIS_ANTES
Séparateur à Hydrocarbures : SH_RUNGIS_CTM
Séparateur à Hydrocarbures : SH_RUNGIS_HALLIERS
Séparateur à Hydrocarbures : SH_RUNGIS_LAGUÉ

3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de collecte,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements.

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ Les canalisations, branchements et équipements

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	-55,3%
Canalisations eaux usées (ml)	15 382	15 382	15 382	15 383	15 384	-60,4%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	15 382	15 382	15 382	15 383	15 384	-60,4%
Canalisations unitaires (ml)	71	71	71	71	71	0,0%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	71	71	71	71	71	0,0%
Canalisations eaux pluviales (ml)	17 799	17 810	17 810	17 812	17 809	-51,2%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	17 794	17 805	17 805	17 807	17 804	-51,2%
<i>dont refoulement (ml)</i>	5	5	5	5	5	0,0%
Branchements						
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	1 281	1 281	1 281	1 281	1 283	0,2%
Ouvrages annexes						
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	475	474	474	474	474	0,0%
Nombre de regards	1 399	1 399	1 399	1 399	1 390	-0,6%

Détail des Linéaires de canalisation par Diamètre et matériaux :

Linéaire (ml) par Diamètre (mm) et matériaux	Non déterminé	Amiante Ciment	Béton	Fibro-Ciment	Fonte	Grès Vernisse	Polychlorure de Vinyle	Total général
0	114,64							114,64
100							18,85	18,85
110		12,63						12,63
140							5,39	5,39
150		376,76	162,03				92,36	631,15
160	21,21	51,02					356,59	428,82
180							19,38	19,38
200	287,63	5544,07	611,94	307,79	23,12	45,28	2523,51	9343,34
250	461,35	498,65	65,88				64,38	1090,26
300	1282,87	3187,52	2824,44	638,08		1338,88	1424,88	10696,67
350			44,57					44,57
400	483,69	2217,75	1195,16		62,91	31,89	106,82	4098,22
450			85,87					85,87
500	543,38	1103,75	859,53					2506,66
600	142,08	715,62	647,93					1505,63
700		107,4	390,6		86,57			584,57
800		574,5	36,22					610,72
900		197,33						197,33
1000		462,24						462,24
1100		79,91						79,91
1200		386,06						386,06
1400			341,71					341,71
Total général	3336,85	15515,21	7265,88	945,87	172,6	1416,05	4612,16	33264,62

→ *L'activité Guichet Unique*

	ATU	DICT	DT	DT_DICT	Total
RUNGIS	21	144	91	130	386

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments, etc , constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée selon le cadre défini par le contrat une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine et d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. Veolia est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2] est de 0,00 %. Le tableau suivant précise les linéaires renouvelés portés à la connaissance du délégataire et permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en prenant le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur du réseau.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Longueur du réseau de collecte des eaux usées et unitaire hors branchement (ml)	15 453	15 453	15 453	15 454	15 455
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0
Longueur renouvelée totale (ml)	0	0	0	0	0

3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice [P202.2] pour l'année 2021 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	36	36	93	93	93

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		89,6 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	13
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Total Parties A et B		45	40
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	13
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP260	Localisation des autres interventions	10	0
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total:		120	93

3.4 Gestion du patrimoine

3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : capteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ *Les renouvellements réalisés sur les installations*

DATE	NOM DE L'OUVRAGE	COMMENTAIRES
Avril	Poste de relèvement Colline Cacao - Pompe 1	Renouvellement
Avril	Poste de relèvement Colline Cacao - Pompe 2	Renouvellement
Novembre	Poste de relèvement Grand Fraternelle - Hydraulique	Rénovation
Avril	Poste de relèvement Bassin Antes – Equipement de Télégestion	Rénovation
Septembre	Poste de relèvement du Bassin des Antes - Pompe 1	Renouvellement
Septembre	Poste de relèvement Colline Cacao - hydraulique	Rénovation

→ *Les renouvellements réalisés sur les réseaux et branchements*

Aucune opération n'a été réalisée au titre de l'année 2021.

3.4.2 Les travaux neufs réalisés

→ *Les installations*

Aucune opération n'a été réalisée au titre de l'année 2021.

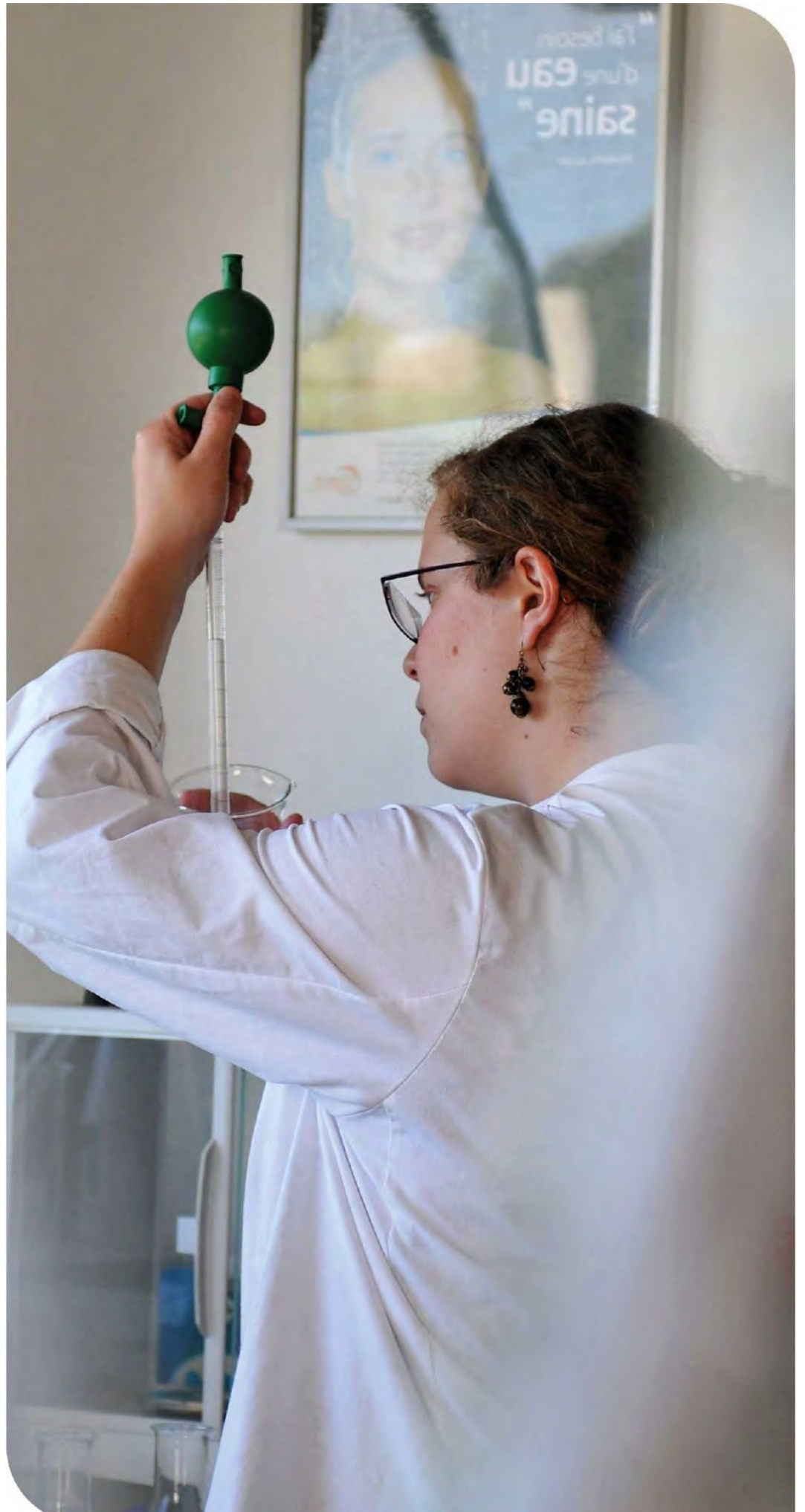
→ *Les réseaux et branchements*

Le délégataire a réalisé les branchements neufs suivants sur 2021 :

DATE D'INTERVENTION	ADRESSE	NOMBRE DE BRANCHEMENTS	MATERIAUX	DIAMETRE
05/02/2021	Rue Vuillefroy de Silly	Branchements d'eaux usées : 2 ; Branchements d'eaux pluviales ;1	Fonte	160/200 mm

4.

LA PERFORMANCE
ET L'EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE
POUR VOTRE
SERVICE



La performance du service d'assainissement est un enjeu majeur, aussi bien pour le confort des consommateurs et des riverains au quotidien que pour maîtriser l'empreinte environnementale de cette activité. Ce chapitre regroupe les informations relatives à l'efficacité du service, de la collecte au traitement, et aborde également son impact sur l'environnement (maîtrise des déversements en milieu naturel, consommation de réactifs, bilan énergétique).

4.1 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie du support d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

→ *Les opérations de maintenance des installations*

L'ensemble des postes de relèvement du périmètre de la DSP de Rungis ont fait l'objet d'un **audit machine tournante** (audit sécurité).

Les non conformités relevées suite à cet audit ont fait l'objet de propositions de mises en conformité à la collectivité.

Maintenance préventive des postes de relèvement :

DATE	NOM DE L'OUVRAGE	TYPE D'INTERVENTION
16/04/2021	Poste de Relèvement Passage ROUTIER	Maintenance électromécanique des postes de relèvement
16/04/2021	Poste de Relèvement Passage PIETONS	Maintenance électromécanique des postes de relèvement
16/04/2021	Poste de Relèvement COLLINE CACAO	Maintenance électromécanique des postes de relèvement
16/04/2021	Poste de Relèvement LES ANTES	Maintenance électromécanique des postes de relèvement
22/06/2021	Poste de Relèvement Passage ROUTIER	Contrôle de l'installation
22/10/2021	Poste de Relèvement Passage ROUTIER	Curage des Postes
22/10/2021	Poste de Relèvement Passage PIETONS	Curage des Postes
22/10/2021	Poste de Relèvement COLLINE CACAO	Curage des Postes
16/04/2021	Poste de Relèvement COLLINE CACAO	Renouvellement des 2 pompes et recâblage des régulateurs de niveau
10/09/2021	Poste de Relèvement COLLINE CACAO	Remplacement des Barres de guidage
30/08/2021	Poste de Relèvement LES ANTES	Renouvellement de la pompe 1
14/10/2021	Poste de Relèvement Passage ROUTIER	Contrôle réglementaire APAVE
14/10/2021	Poste de Relèvement Passage PIETONS	Contrôle réglementaire APAVE
14/10/2021	Poste de Relèvement COLLINE CACAO	Contrôle réglementaire APAVE
15/10/2021	Poste de Relèvement LES ANTES	Contrôle réglementaire APAVE

Maintenance curative réalisée sur les postes de relèvement :

Nom du Poste	Date de l'intervention	Nature de l'intervention	Motif de l'intervention	Prestations réalisées
Passage routier (EP)	04/01/2021	Maintenance Curative	Défaut com	Vérification de la ligne
Passage routier (EP)	26/04/2021	Maintenance Curative	Défaut com GPRS	Réinitialisation SOFREL
Passage routier (EP)	19/06/2021	Maintenance Curative	Défaut EDF	Réarmement EDF

→ *Les opérations de maintenance et réparation de Génie Civil sur les réseaux et branchements*

Travaux d'entretien sur le réseau	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de réparations de branchements	1	0	1	1	0,0%
Nombre de réparations de collecteurs	1	1	0	0	0%
Nombre de réparations de regards	0	4	1	0	-100,0%
Nombre de remplacements de tampons	5	1	2	1	-50,0%
Nombre de scellements de grilles avaloir	2	4	3	2	-33,3%

Le détail de ces interventions figure dans le tableau ci-dessous :

DATE D'INTERVENTION	ADRESSE	MOTIF D'INTERVENTION
01/04/2021	rue de l'Abbé Grégoire	Rescellement de grille / avaloir
20/10/2021	Mairie Rungis	Réparation branchement de grille / avaloir
03/02/2021	rue Vuillefroy de Silly	Remplacement de tampon
13/01/2021	rue du Parc	Rescellement de tampon

→ *L'auscultation du réseau de collecte*

Interventions d'inspection et de contrôle	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	2 807	1 831	1 983	0	343	100%

NB : la totalité du réseau inspecté a fait l'objet d'un **curage préalable**.

Détail des opérations d'inspection télévisées :

DATE D'INTERVENTION	ADRESSE	TYPE D'EFFLUENTS	LINEAIRE (ml)	DIAMETRE (mm)
13/04/2021	Espace du sport	EP	343,10	120-300

→ *Le curage préventif*

Interventions de curage préventif	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	501	505	513	509	474	-100,0%
Dont sur canalisations	16	20	28	24	0	-100,0%
Dont sur bouches d'égout, grilles avaloirs	485	485	485	485	474	-100,0%
Longueur de canalisation curée (ml)	3 308	4 627	4 348	4 251	0	-100,0%

La campagne de **curage préventif des grilles et avaloirs** s'est déroulée sur le mois de mai 2021, sur **474 ouvrages**.

→ *Le curage curatif*

Interventions curatives	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	3	6	4	5	0	-100,0%
sur branchements	1	4	1	1	1	0,0%
sur canalisations	0	0	0	0	0	0%
sur accessoires	2	2	3	4	0	-100,0%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	2	2	3	4	2	-50,0%

En 2021, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **0,73 / 1000 abonnés**.

Détail des désobstructions

DATE D'INTERVENTION	TYPE D'INTERVENTION	ADRESSE
01/09/2021	Désobstruction de grilles et avaloirs	Route de Montjean
10/12/2021	Désobstruction de grilles et avaloirs	place Cugnot
23/11/2021	Désobstruction de branchement	rue du Sanglier

→ *Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]*

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage **[P252.2]** permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	0	0	0	0	0	0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	15 453	15 453	15 453	15 454	15 455	-60,1%
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%

→ *La dératisation*

Une campagne de dératisation a été réalisée sur le périmètre de la commune de Rungis entre fin octobre et début décembre 2021.

Lors de cette campagne **214 regards ont fait l'objet d'une dératisation.**

4.2 L'efficacité de la collecte

4.2.1 La maîtrise des entrants

→ Les rejets d'eaux usées d'origine non domestique

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ✓ améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
- ✓ préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
- ✓ garantir les performances du système de traitement,
- ✓ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ✓ respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

Chaque année, un plan d'action est défini afin de cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ✓ à partir de la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes, les services de l'Etat (DREAL, ARS...) étant souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ✓ après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues et l'identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution,
- ✓ après détection de substances significatives (au sens de la réglementation RSDE - note du 12 août 2016) dans les effluents de la station d'épuration pouvant conduire à des impacts sur les milieux récepteurs. En effet, la note du 12 août 2016, au-delà des campagnes régulières d'analyse des substances en entrée et en sortie de stations d'épuration supérieures à 10 000 EH impose aux Maîtres d'ouvrage du réseau de Collecte la responsabilité de réaliser un diagnostic visant à identifier les sources de substances et à proposer les actions correctives pour les réduire. Aussi, dans ce cadre, des contrôles des établissements pourront être d'intérêt.

La définition du plan d'action tient par ailleurs compte de :

- ✓ la localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ✓ l'évaluation des principaux apports à partir de la synthèse des données existantes (études, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, ...),
- ✓ l'établissement de la liste des établissements à risques.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

→ **Le bilan 2021 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)**

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de conventions et d'arrêtés d'autorisation de déversement établis au 31/12 de l'année :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de conventions de déversement	0	0	0	0	0
Nombre arrêtés d'autorisation de déversement	0	0	0	0	0

→ **La conformité des branchements domestiques**

Le contrôle de la conformité des branchements pour s'assurer de l'absence de mauvais branchements (par exemple, branchement pluvial raccordé au réseau d'eaux usées dans le cas d'un réseau séparatif) est également un élément de maîtrise des entrants dans le système d'assainissement.

Contrôle de conformité	2018	2019	2020	2021
Nombre de contrôles effectués	49	29	31	45

➤ **Contrôles par quartiers (CPQ) :**

Les contrôles de conformité par quartier regroupent les contrôles suivants :

- ✓ Les demandes ponctuelles de la collectivité
- ✓ Les demandes de la collectivité dans le cadre des programmes (travaux ou autre)

Nombre de Contrôles par quartiers réalisés en 2021 : 0

➤ **Contrôles Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

Nombre de contrôles de conformité sur ventes (DIA) réalisés en 2021 : 46

➤ **Contrôles Déclaration d'Achèvement de Travaux (DAT) :**

Ces contrôles sont réalisés dans le cadre des déclarations d'achèvement de travaux.

Nombre de contrôles de conformité DAT réalisés en 2021 : 0

➤ **Contrôle Assainissement Non Collectif (ANC) :**

Ces contrôles sont réalisés dans le cadre de l'assainissement non collectif.

Nombre de contrôles de conformité ANC réalisés en 2021 : 0

Type de contrôle de conformité et résultat	Conforme	Non Conforme	Total
1ère visite	28	17	45
Visite suivante	1	0	1
Total général	29	17	46

Non conformités enregistrées sur l'année 2021, par type :	17
Défaut de structure	10
Surcharge hydraulique	3
Pollution du milieu naturel	8

4.2.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel

→ La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

Nombre de points de rejet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	0	0	0	0	0
Nombre de déversoirs d'orage	0	0	0	0	0
Nombre de rejets directs du réseau de collecte d'eaux pluviales au milieu naturel	2	2	2	2	2

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie. La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement.

L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique. Cet indicateur est à établir par la Collectivité. Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l'indicateur sont les suivantes :

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème	Valeur ICR
Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	0
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	0
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	0
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	0
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Total Partie A	100	20
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	
Total:	120	20

→ La conformité de la collecte [P203.3]

Cet indicateur [P203.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le mode de calcul de cet indicateur en cours de refonte n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport. Veolia est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

4.3 L'efficacité environnementale

4.3.1 Le bilan énergétique du patrimoine



Un véritable management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2021
Energie consommée facturée (kWh)	
Postes de relèvement et refoulement	169

Nota Bene :

Le poste de relèvement Colline Cacao - Chemin de Paray est raccordé sur une installation gérée par la collectivité (alimenté par le local des boulistes).

4.3.2 La consommation de réactifs

Le choix du réactif est établi afin :

- ✓ d'assurer un rejet au milieu naturel de qualité conforme à la réglementation,
- ✓ de réduire les quantités de réactifs à utiliser.

→ *La consommation de réactifs*

Aucun réactif n'a été utilisé dans le cadre de ce contrat en 2021.

5.

RAPPORT
FINANCIER DU
SERVICE



Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)**

Collectivité: E2351 - RUNGIS

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	271 768	274 358	0,95 %
Exploitation du service	223 722	196 312	
Collectivités et autres organismes publics	48 046	78 046	
CHARGES	197 006	231 135	17,32 %
Personnel	45 712	50 714	
Energie électrique	343	374	
Sous-traitance, matières et fournitures	60 747	67 284	
Impôts locaux et taxes	2 573	3 054	
Autres dépenses d'exploitation	21 658	13 656	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	3 887	1 759	
<i>engins et véhicules</i>	2 582	1 835	
<i>informatique</i>	6 583	8 034	
<i>assurances</i>	3 649	2 364	
<i>locaux</i>	11 122	9 549	
<i>autres</i>	- 6 165	- 9 884	
Contribution des services centraux et recherche	11 529	11 473	
Collectivités et autres organismes publics	48 046	78 046	
Charges relatives aux renouvellements	6 381	6 433	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	6 381	6 433	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	17	102	
RESULTAT AVANT IMPOT	74 763	43 223	-42,19 %
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	20 934	11 886	
RESULTAT	53 828	31 337	-41,78 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

21/03/2022

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Etat détaillé des produits (1)
Année 2021

Collectivité: E2351 - RUNGIS

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	87 120	82 627	-5,16 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	86 868	83 372	-4,02 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	252	- 745	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	136 602	113 685	-16,78 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	136 602	113 685	-16,78 %
Exploitation du service	223 722	196 312	-12,25 %
Produits : part de la collectivité contractante	48 046	78 046	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	64 107	62 125	-3,09 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 16 061	15 921	
Collectivités et autres organismes publics	48 046	78 046	NS

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

21/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

La rubrique « Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » du CARE inclus dans le présent rapport annuel reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances dans le contexte réglementaire actuel.

L'amélioration des systèmes d'information et des processus de gestion de Veolia Eau permet de fournir à compter de 2019 une information complémentaire importante compte tenu des limites évoquées ci-dessus.

A ce jour, et en application du principe de prudence, les créances de plus d'un an à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation dans les comptes sociaux de la Société. Cette provision (qui a pour seule vocation de constater « en temps réel » mais de manière estimative le coût des impayés) est reprise soit lorsque la créance est définitivement admise en irrécouvrable, soit si la créance est encaissée (la provision devenant alors sans objet).

Cette provision est calculée sur l'ensemble du stock de créances d'exploitation de plus d'un an de la Société, à hauteur de la part des produits qui lui revient (en excluant les produits facturés pour le compte des Collectivités et autres organismes) par application d'un taux moyen de produits propres uniforme pour toute la Société.

Cette provision comptable peut être ventilée entre les différents contrats de la Société en appliquant aux impayés de plus d'un an attachés à chaque contrat le taux moyen de produits propres ci-dessus.

5.2 Situation des biens

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable au chapitre 3.1 « Inventaire des installations ».

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

Sans Objet pour l'année 2021.

→ Programme contractuel de renouvellement

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice
PR GRAND POSTE FRATERNELLE : PASSAGE ROUTIER GARE RUNGIS	
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE	Rénovation
PR BASSIN Z.A.C. DES ANTES	
EQUIPEMENT DE TELEGESTION	Rénovation
POMPE NO 1 ABS 500M3/H	Renouvellement
PR EU COLLINE CACAO CHEMIN DU PARAY	
POMPE NO 1	Renouvellement
POMPE NO 2	Renouvellement
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE	Rénovation

→ Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

D0= 5 900,00						Euros
Date	Libellé	Indice K	Taux Intérêts Légal	Dotations	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
janv-12	Dotations 2012			5 900,00		5 900,00
janv-12	K (Affermage assainissement : K1)	1,00000				5 900,00
déc-12	PR Grand Poste Fraternel Renouvellement Pompe N1				671,85	5 228,15
nov-12	PR Colline Cacao Chemin du Paray Renouvellement				482,57	4 745,58
	Report solde année précédente					4 745,58
janv-13	Dotations 2013			5 961,26		10 706,84
janv-13	K (Affermage assainissement : K1)	1,010383				10 706,84
janv-13	Taux Intérêts Légal 2013		0,04%	4,28		10 711,12
nov-13	Pompe 1 PR Colline Cacao				482,57	10 228,55
	Report solde année précédente					10 228,55
janv-14	Dotations 2014			5 965,06		16 193,61
janv-14	K (Affermage assainissement : K1)	1,011027				16 193,61
janv-14	Taux Intérêts Légal 2014		0,04%	4,09		16 197,70
oct-14	Renouvellement pompe n°1 PR passage Routier Grand Rungis				628,71	15 568,99
oct-14	Renouvellement pompe n°2 PR passage Routier Grand Rungis				3 088,94	12 480,05
	Report solde année précédente					12 480,05
janv-15	Dotations 2015			6 008,16		18 488,22
janv-15	K (Affermage assainissement : K1)	1,018333				18 488,22
janv-15	Taux Intérêts Légal 2015		0,99%	123,55		18 611,77
déc-15	Renouvellement telegestion PR grand Poste fraternelle				1 159,74	17 452,03
	Report solde année précédente					17 452,03
janv-16	Dotations 2016			6 031,84		23 483,87
janv-16	K (Affermage assainissement : K1)	1,022346				23 483,87
janv-16	Taux Intérêts Légal 2016		0,93%	162,30		23 646,18
sept-16	Rnvt pompe no 2 PR grand poste fraternelle				3 666,43	19 979,75
déc-16	Rnvt armoire de commande PR petit poste fraternelle				1 290,66	18 689,09
	Report solde année précédente					18 689,09
janv-17	Dotations 2017			6 077,36		24 766,45
janv-17	K (Affermage assainissement : K1)	1,030061				24 766,45
janv-17	Taux Intérêts Légal 2017		0,90%	168,20		24 934,65
	Pas de Travaux en 2017					24 934,65
	Report solde année précédente					24 934,65
janv-18	Dotations 2018			6 156,30		31 090,94
janv-18	K (Affermage assainissement : K1)	1,04344				31 090,94
janv-18	Taux Intérêts Légal 2018		0,89%	221,92		31 312,86
	Pas de Travaux en 2018					31 312,86
	Report solde année précédente					31 312,86

	Report solde année précédente					31 312,86
janv-19	Dotation 2019			6 266,14		37 579,00
janv-19	K (Affermage assainissement : K1)	1,062057				37 579,00
janv-19	Taux Intérêts Légal 2019		0,86%	269,29		37 848,29
nov-19	Rnvt pompe pr petit poste fraternelle				3 300,33	34 547,96
						34 547,96
	Report solde année précédente					34 547,96
janv-20	Dotation 2020			6 381,00		40 928,96
janv-20	K (Affermage assainissement : K1)	1,081525				40 928,96
janv-20	Taux Intérêts Légal 2020		0,87%	300,57		41 229,52
	Pas de Travaux en 2020					41 229,52
						41 229,52
	Report solde année précédente					41 229,52
janv-21	Dotation 2021			6 433,04		47 662,56
janv-21	K (Affermage assainissement : K1)	1,090346				47 662,56
janv-21	Taux Intérêts Légal 2021		0,76%	313,34		47 975,91
nov-21	Rénov équipement hydraulique pr grand poste fraternelle				2 137,56	45 838,35
avr-21	Rénov telegestion pr bassin z.a.c. des antes				345,64	45 492,71
sept-21	Rnvt pompe no 1 pr bassin z.a.c. des antes				4 566,04	40 926,67
avr-21	Rnvt pompe no 1 pr eu colline cacao				1 349,34	39 577,33
avr-21	Rnvt pompe no 2 pr eu colline cacao				1 349,26	38 228,07
sept-21	Rénov équipement hydraulique pr eu colline cacao				680,04	37 548,03
						37 548,03

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ Régularisations de TVA

Si Veolia assure pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

¹ art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

² Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

→ *Autres biens ou prestations*

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ *Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat*

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

5.4.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ *Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia*

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions des accords d'entreprise Veolia et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et usages et engagements unilatéraux.

→ *Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat*

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, ...) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante ...).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

6.

ANNEXES



6.1 Les attestations d'assurance

Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218522** garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder **10 000 000 EUR** pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT **10 000 000 EUR**

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

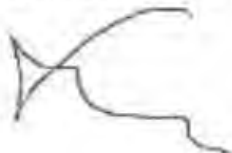
Période de la police du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

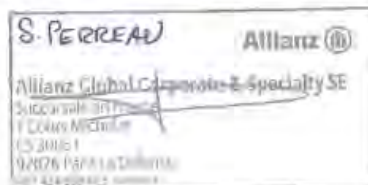
Fait à Paris La Défense, le 31/12/2021

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **GRAS SAVOYE.**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

Immeuble Quai 33- 33 quai de Dion-Bouton
92800 PUTEAUX,
Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société : **VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux**
21 rue la Boétie
75008 Paris.

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » Portant les numéros **2022/FR/PDBI/001** par **CODEVE Insurance Company DAC**, Floor 4 - 25/28 Adelaide Road - Dublin D02 RY98 – Ireland; et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **FR00019007PR** et **FR00019008PR** émises par **XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie),

*Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :*

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2022** jusqu'au **31 Décembre 2022**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 28 Décembre 2021

GRAS SAVOYE
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1.432.600 €
Immeuble Quai 33. 33/34 Quai de Dion-Bouton
CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
☎ 01 41 43 50 00 - Télécopie 01 41 43 55 55
311 248 637 R.C.S NANTERRE - N° FR 61 311 248 637
Immatriculation ORIAS : 07 001 707

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218422** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

5 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

5 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.


Période d'assurance du 01/01/2022 au 31/12/2022

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

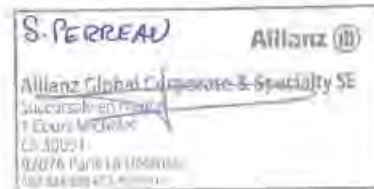
Fait à Paris La Défense, le 07/12/2021

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° souscripteur : F18746E
N° contrat : 1351.001 / 2 85834
N° SIREN : 572 025 526

**VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES
EAUX**

21, rue La Boétie

75008 PARIS

Pour tout renseignement contacter :

Site de gestion

SMA SA Grands Comptes Entreprises

8 rue Louis Armand - CS 71201

75738 PARIS CEDEX 15

Tél : 01.40.59.70.00

Fax : 01.40.59.70.57

CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES NON SOUMIS

Attestation d'assurance 2022

Valable à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain

- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrierie Miroiterie y compris façades aluminium

Ce contrat garantit

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
 - pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,
 - lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :
 - Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
 - Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
 - Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
 - Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
 - Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT
- Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.
- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,
 - pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	Marché d'entreprise : 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Marché de maître d'œuvre : 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Sauf marchés relatifs à :
	- construction d'éoliennes : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- réseaux de chaleur : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- cuves et réservoirs : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
Garantie dommages en répercussion	Tous marchés confondus : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 14/12/2021

Le Président du Directoire
Par délégation



<i>Notre référence à rappeler dans toute correspondance :</i>	
N° ASSURE : F18746E N° CONTRAT : 1351.001 / 2 85834 N° SIREN : 572 025 526	
Pour tout renseignement contacter : SMA SA Grands Comptes Entreprises 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris Cedex 15 Tél. : 01.40.59.70.00 Fax : 01.40.59.70.57	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX 21, rue La Boétie 75008 PARIS

Contrat d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS

Période de validité : du 01/01/2022 au 31/12/2022

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** pour l'ensemble de ses filiales.

1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
 - o Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
 - o Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
 - o Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
 - o Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
 - o Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
 - o Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.

- Revêtements textiles et plastiques,
 - Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
 - Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
 - MOE de désamiantage
 - Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
 - Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
 - Etudes techniques Vitrierie Miroiterie y compris façades aluminium
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
 - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
 - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
- travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P⁽¹⁾⁽³⁾, ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P⁽²⁾⁽³⁾,
 - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
 - procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P⁽³⁾,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de par l'Agence Qualité Construction AQC) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P

(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE : www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr

(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant des garanties
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p>En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>Hors Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.</p>
	<p>En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<p>Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables</p>	<p>Marché d'entreprise 1 000 000 € épuisable par année d'assurance</p>
	<p>Marché de maîtrise d'œuvre 350 000 € épuisable par année d'assurance</p>
<p>Durée et maintien des garanties : La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à PARIS
Le 14/12/2021

Le Président du Directoire
Par délégation



6.2 Les données consommateurs

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
RUNGIS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 716	5 697	5 677	5 677	5 772	1,7%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 355	1 375	1 371	1 366	1 361	-0,4%
Assiette de la redevance (m ³)	380 792	372 445	389 194	367 614	345 410	-6,0%

6.3 Le synoptique du réseau



6.4 Annexes financières

Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégué prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2021 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux – VE-CGE au sein de la Région Ile de France de Veolia Eau (Groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau, articulée depuis 2018 et le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » autour d'une logique « gLocale », répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 65 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux – VE-CGE a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service consommateurs, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales...) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats d'une part les produits et les charges relevant de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau National (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Changement de modalités de répartition des charges indirectes liées à la fonction consommateurs

D'autre part, le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » comporte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences consommateurs de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement et gestion des appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales :

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités ;
- la plateforme RC 360 qui gère les appels téléphoniques ainsi que les mails et les courriers des consommateurs.

Ces plateformes sont désormais totalement opérationnelles et disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire) qui étaient jusqu'en 2019 assises sur la valeur ajoutée simplifiée.

En pratique, depuis l'exercice 2020 :

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1^{er} novembre n-1 et le 31 octobre n en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1^{er} janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m3 assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote-part des coûts ci-dessus selon les règles ci-dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place : le contrat assainissement supporte alors la quote-part conventionnelle des coûts consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

L'évolution décrite au présent paragraphe a été analysée, comme le précise son titre, comme un changement de modalités de répartition de charges indirectes.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous-traitance... Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous-traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein des dites plateformes).

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- ◆ les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes - cf. § 2.1),
- ◆ la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties - cf. § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.1.2).

2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- ◆ les dépenses courantes d'exploitation (cf. 2.1.1),
- ◆ un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf. 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- ◆ les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- ◆ les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1^{er} janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis cette année prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique... il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- ◆ d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- ◆ d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- ◆ d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;
- ◆ d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;
- ◆ et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée ;

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

- pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;
- pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

- Impact des avances remboursables à taux zéro

Lorsque la Société bénéficie d'avances remboursables sans intérêts de la part d'une Agence de l'Eau pour contribuer au financement de certains travaux exécutés dans le cadre d'un contrat de DSP, un calcul spécifique est effectué depuis 2011 pour tenir compte dans le CARE de l'avantage temporaire que représente cette mise à disposition de fonds sans intérêts. Des produits spécifiques sont ainsi calculés sur le capital restant dû en

début d'exercice au titre de ces avances, au taux d'intérêt de référence tel que défini ci-dessus et applicable l'année de versement initial de chaque avance. Ces produits sont ensuite portés en minoration des charges économiques calculées au titre des investissements du domaine concédé.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2021 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant plus de 250 M€ de CA (27,5%), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. Principe de répartition

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concernent les coûts des plateformes Produits & Cash et RC360. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont en revanche pas été modifiées.

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors

Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote-part forfaitaire de « peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

2.2.2. Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

2.3. Autres charges

2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires, ...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2021 au titre de l'exercice 2020.

2.4. Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance, exception faite des coûts liés aux plateformes Produits & Cash et RC360. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- ◆ inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- ◆ inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2021 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2022.

Notes :

1. *La donnée « nombre de contacts » n'est pas disponible à un niveau plus fin que le niveau « Territoire ».*
2. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
3. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
4. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les 2 conditions suivantes sont réunies:*
 - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
 - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*
5. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant le point de départ de ces périodes au 01/01/90.*

→ Avis des commissaires aux comptes

La Société a demandé à l'un des Co-Commissaires aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

6.5 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)



N° 2015/69288.9

Certificat

Certificate

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse

Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS

N° SIREN

572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-11

Jusqu'au
until

2024-11-10

Cette certification est délivrée par AFNOR Certification, organisme indépendant et impartial, accrédité par le Comité Français de Normalisation (Cofrac) pour les activités de certification.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Notre certificat de certification est accessible sur www.afnor.org. Veuillez nous contacter dans le cadre de la certification de l'organisme.
The information on our website is available at www.afnor.org. Please do not forget that the company is certified.
AFNOR Certification est accrédité par le Comité Français de Normalisation (Cofrac) pour les activités de certification.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR a le statut d'organisme de certification. CERTIF N° 15818 - 02/2020



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS, COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES, ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION, WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT, CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(oes)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
UNT

2024-11-09

(Nom et prénom de l'agent n° 1 autorisé à signer ce certificat)
Signature of the authorized agent n° 1 to sign this certificate

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

AFNOR Certification est certifiée par le Comité Français de Normalisation (CFCN) pour la norme ISO 9001:2015. AFNOR Certification est certifiée par le Comité Français de Normalisation (CFCN) pour la norme ISO 9001:2015. AFNOR Certification est certifiée par le Comité Français de Normalisation (CFCN) pour la norme ISO 9001:2015. AFNOR Certification est certifiée par le Comité Français de Normalisation (CFCN) pour la norme ISO 9001:2015.



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.
DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
Until

2024-11-09

Cet espace est réservé au signataire de la présente attestation et est destiné à être complété par le titulaire du certificat en fonction de son activité.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Sur le portail électronique consultable sur www.afnor.org, les certificats sont disponibles en fonction de l'organisme. Les données relatives aux activités et aux sites certifiés sont disponibles sur www.afnor.org.
AFNOR Certification est membre de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et de l'Association Française de Certification (AFC).
AFNOR Certification est membre de l'Association Française de Certification (AFC) et de l'Association Française de Normalisation (AFNOR).

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 46 17 80 00
SAS au capital de 16 167 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

6.6 Actualité réglementaire 2021

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Commande publique

La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) comporte un ensemble de mesures en faveur de la prise en compte du développement durable au stade de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique. Essentiellement programmatique, compte tenu des délais d'entrée en vigueur différée, elle invite les personnes publiques à s'engager dès à présent dans ce mouvement

A l'exception des mesures relatives aux Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable (entrée en vigueur au 1er janvier 2023) les dispositions de l'article 35 de la loi entreront en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026.

La prise en compte des objectifs de développement durable ("ODD") et des caractéristiques environnementales

L'article 35 de cette loi comprend différentes mesures visant à améliorer la prise en compte du développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. Ces mesures concernent notamment :

- la prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques: l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit désormais l'obligation pour l'acheteur d'intégrer des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale au sein des spécifications techniques ;
- la prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés formalisés : le nouvel article L.2112-2-1 du Code de la commande publique comporte l'obligation de prévoir pour les marchés supérieurs aux seuils européens des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, sauf dérogations.
- la prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution: l'article L.2152-7 du Code de la commande publique modifié comporte désormais l'obligation de prévoir au moins un critère en matière environnementale. En pratique, cette modification interdit donc le recours au critère unique du prix.
- la prise en compte obligatoire de l'environnement dans les conditions d'exécution : au-delà des spécifications techniques, l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit que les conditions d'exécution doivent désormais prendre en compte des considérations relatives à l'environnement. Elles peuvent également prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

Le renforcement des Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Cette même loi renforce le contenu et surtout la visibilité des SPASER que sont tenues d'adopter les plus grandes collectivités. Deux évolutions principales :

- Renforcement des obligations de publicité des SPASER en prévoyant qu'ils doivent être rendus publics notamment via une mise en ligne sur le site internet (s'il existe) des acheteurs concernés ;
- Mention des indicateurs précis et des objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

La neutralité dans les contrats de la commande publique à l'aune de la loi confortant le respect des principes de la République

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a pour but de conduire les acteurs de la commande publique à introduire de nouvelles stipulations dans leurs contrats afin d'aménager le respect des principes de laïcité, de neutralité.

La loi évoque trois principes : l'égalité des usagers devant le service public, veiller au respect du principe de laïcité et au principe de neutralité du service public. Ces clauses doivent être intégrées dans tous les contrats concernés pour lesquels une consultation ou un avis de publicité est envoyé depuis le 25 août 2021. Pour les contrats en cours ou pour lesquels une consultation a été lancée avant le 25 août dernier, il faut distinguer deux situations :

- Pour les contrats qui se terminent avant le 25 février 2023, ces clauses n'ont pas à être insérées ;
- Pour les contrats qui se terminent après le 25 février 2023, les acheteurs et autorités concédantes ont 1 an, jusqu'au 25 août 2022 pour intégrer ces clauses dans les contrats en cours.

Nouveaux seuils de procédure formalisée pour les années 2022-2023

À compter du 1er janvier 2022, les seuils de procédure formalisée passent de :

- 139 000 € HT à 140 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autorités publiques centrales ;
- 214 000 € HT à 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense ;
- 428 000 € HT à 431 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 350 000 € HT à 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concession.

Promotion et développement de l'innovation

Dans l'« objectif de promotion et développement de l'innovation » précédemment mobilisé pour l'expérimentation posée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 avait prévu un dispositif expérimental pour les achats dits « innovants » offrant la possibilité de passer un marché public, y compris un marché public de défense ou de sécurité, négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, à la condition que la valeur estimée du besoin soit inférieure à 100 000 € hors taxes. Ce régime dérogatoire initialement prévu pour une durée de 3 ans a été pérennisé par le décret n° 2021-1634 du 13 décembre 2021.

Interdiction des accords-cadres sans maximum

En application d'une jurisprudence européenne du 17 juin dernier, un décret du 23 août n° 2021-1111 modifie le code de la commande publique pour supprimer la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum. Une mesure qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022.

Marchés globaux

Le Décret n° 2021-357 du 30 mars 2021 portant diverses dispositions en matière de commande publique, pris pour l'application des articles 131 et 140 de loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 (loi 'ASAP'), comporte diverses dispositions en matière de commande publique. Ce décret fixe à 10 % du montant prévisionnel du marché la part minimale que le titulaire d'un marché global, qui n'est pas lui-même une petite ou moyenne entreprise (PME) ou un artisan, s'engage à confier, directement ou indirectement, à une PME ou à un artisan.

Ce décret a également pour objet de mettre en cohérence les hypothèses de dispense de jury pour l'attribution des marchés globaux avec les hypothèses de dispense de concours pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre. Il précise enfin le point de départ du délai de paiement du solde des marchés publics de maîtrise d'œuvre pour tenir compte du mécanisme de décompte général et définitif prévu par le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables à ces marchés.

Six (6) nouveaux CCAG et leur fascicule (6) de 2021

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, six arrêtés en date du 30 mars 2021 (JO du 1er avril 2021) ont approuvé les nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) des marchés publics. Ces arrêtés portent sur les CCAG des marchés de fournitures courantes et services, les marchés industriels, les techniques de l'information et de la communication, les prestations intellectuelles, les travaux et la maîtrise d'œuvre. Pour ce dernier secteur d'activité, il s'agit d'une création.

Ces arrêtés s'appliquent aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à compter du 1er avril 2021. Toutefois, ils prévoient une période transitoire jusqu'au 30 septembre 2021.

L'arrêté du 30 septembre 2021 (JO du 7 octobre 2021) apporte des modifications à ces CCAG et vient donc compléter la série des arrêtés du 30 mars 2021.

L'arrêté du 7 octobre 2021 (JO du 15 octobre 2021) vient approuver sept Cahier des Clauses Techniques Générales (fascicules), dont six concernent directement les secteurs de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

- le fascicule 70 titre I relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre ;
- le fascicule 70 titre II relatif aux ouvrages de recueil, de stockage et de restitution des eaux pluviales ;
- le fascicule 71 relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression ;
- le fascicule 73 relatif à l'équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles ;
- le fascicule 74 relatif à la construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie ;
- le fascicule 81 titre I relatif à l'équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement.

Suites de la crise sanitaire

Crise relative à l'approvisionnement et la hausse des cours des matières premières

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz et électricité. Leur cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, sur les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières a également été publiée. Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Factures d'eau, de gaz et d'électricité

Le décret n°2021-474 du 20 avril 2021 (JO du 21 avril 2021) est relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie de covid-19. Ce décret actualise le dispositif mis en œuvre à la fin de l'année 2020 en précisant les critères que doivent satisfaire les personnes physiques ou morales de droit privé pour prétendre aux mesures d'étalement de leur facture d'eau. Ce décret précise aussi la date de fin de ces mesures de report fixées deux mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Retour au sol des boues et Sars-Cov-2

L'arrêté du 20 avril 2021 (JO du 27 mai) modifie l'arrêté du 30 avril 2020 qui fixait le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires.

Ce nouvel arrêté ouvre la possibilité d'épandre des boues ayant fait l'objet de traitements considérés comme partiellement hygiénisant dans l'arrêté du 30 avril 2020. Les boues obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rizhofiltration peuvent désormais être épandues sous certaines conditions. Pour le suivi de l'abattement du virus Sars-Cov-2, chaque lot de boue devra faire l'objet d'une analyse - avant et après traitement - avec un nouvel indicateur plus facile à mesurer.

Services publics locaux

Résilience des territoires et sécurité civile

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 (JO du 26 novembre 2021) vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Cette loi comprend des dispositions complémentaires à la loi "climat et résilience" pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus en matière d'information sur les risques et les mesures de sauvegarde, sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Notamment, le plan communal de sauvegarde est rendu obligatoire pour les communes soumises à un risque naturel identifié et sa mise en œuvre doit être éprouvée au moins tous les cinq ans par un exercice de crise.

Ces précédentes dispositions complètent celles portées par l'article 249 de La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) qui vise à identifier les vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations, d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal. Ces objectifs ont pour objectifs de renforcer la résilience des territoires et se traduisent par des obligations graduées au regard de l'exposition à un ou plusieurs risques naturels.

Eaux pluviales et désimperméabilisation des tissus urbains

L'article 101 de la loi 'climat et résilience' du 22 août 2021 (JO du 24 août 2021) modifie un article du Code de la construction et de l'habitation ainsi qu'un article du code de l'urbanisme afin d'abaisser le seuil de 1000 m³ (établi par loi énergie climat de 2019) à 500 m² relatif à l'obligation d'installer du photovoltaïque ou des toitures végétalisées sur les bâtiments professionnels et les entrepôts : lors de la construction, l'extension ou la rénovation lourde de tous les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal de plus de 500 m² et de plus de 1000 m² pour les immeubles de bureau.

Ces obligations s'appliquent pour les parcs de stationnement associés à ces bâtiments qui devront intégrer sur au moins la moitié de leur surface des revêtements de surface, des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 6 juillet 2021 (JO du 20 août 2021) fixe, pour l'année 2021, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Instruction budgétaire et comptable

L'arrêté du 9 décembre 2021 (JO du 31 décembre 2021) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Réseaux intérieurs - Utilisation des ressources non-conventionnelles

L'arrêté du 10 septembre 2021 (JO du 18 septembre 2021) relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau encadre désormais les pratiques concernant les réseaux d'adduction et de distribution à l'intérieur des bâtiments. L'arrêté précise les règles de distinction et de repérage des réseaux intérieurs d'eau potable de ceux transportant d'autres fluides, comme par exemple des eaux non-conventionnelles. Il fixe les modalités de vérification et d'entretien des dispositifs de protection contre les retours d'eau afin de s'assurer de leur bon état de fonctionnement. L'ensemble des dispositions de cet arrêté entrent en vigueur à compter du 1 janvier 2023 pour les immeubles neufs ou rénovés. Cet arrêté renvoie à un avis technique sur les équipements de protection des réseaux intérieurs publié au JO du 18 décembre 2021.

Service public de l'assainissement

Le contrôle des raccordements au réseau de collecte lors des mutations immobilières

Après plusieurs tentatives infructueuses, la loi "Climat et Résilience" (article 61 modifiant les articles L.271-4 du code de la construction et de l'habitation, L.2224-8 du CGCT et L.1331-11-1 du code de la santé publique engage l'obligation de contrôle des raccordements au réseau de collecte des eaux usées lors des mutations immobilières. Dans cette première étape, elle rend obligatoire ce contrôle sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves de nage libre et de triathlon en Seine pour les épreuves olympiques de Paris 2024. Un décret dont la publication est prévue au cours du 1er semestre 2022 doit fixer la liste des communes concernées.

La durée de validité du document relatif au contrôle est fixée à 10 ans.

Le projet de loi "4D" relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et diverses mesures de simplification, en cours d'examen au Parlement, prévoit (article 64) la généralisation de l'obligation de réalisation d'un diagnostic des raccordements aux réseaux publics d'assainissement lors des ventes immobilières.

L'amélioration de l'information du SPANC sur les mutations immobilières

En cas de vente d'un immeuble, le vendeur doit fournir un dossier de diagnostic technique comprenant un rapport de contrôle des installations d'assainissement non collectif de moins de trois ans. Lorsque ce rapport relève des non-conformités, l'acheteur a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente (article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation).

Cependant, les SPANC, qui n'étaient jusqu'à présent pas informés des ventes intervenues, ne disposaient d'aucun moyen pour contrôler que l'acquéreur s'était acquitté de l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité.

La Loi "Climat et Résilience" (article 62 complétant l'article L.1331-11-1 du code de la santé publique) impose aux notaires d'adresser aux SPANC, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente d'un immeuble, une attestation contenant la date de la vente et les informations nécessaires à l'identification du bien vendu et des noms et adresse de l'acquéreur.

Le renforcement des pénalités en cas de défaut de raccordement ou de mauvais raccordement

Le Code de la Santé Publique astreint le propriétaire d'un immeuble non raccordé au réseau de collecte au paiement d'une somme au moins équivalente à celle qu'il aurait payé s'il avait été raccordé et pouvant être majorée dans la limite de 100 %.

La Loi "Climat et Résilience" porte cette majoration possible à 400 % afin de renforcer le caractère dissuasif de cette disposition. La mise en œuvre de la majoration passe par l'adoption d'une simple délibération prise par la collectivité. Afin de renforcer le caractère dissuasif et pédagogique, la loi prévoit que cette pénalité sera écartée si les travaux sont réalisés dans les règles de l'art, dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la sanction.

Gestion des sous-produits / déchets

Boues (sous-produits de l'assainissement)

Le décret 2021-147 du 11 février 2021 (JO du 13 février 2021) modifie le code de l'environnement et la rubrique 2.1.4.0 (épandage d'effluents ou de boues) de la nomenclature relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ayant une incidence sur l'eau ou le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, dite nomenclature « loi sur l'eau », dans un objectif de simplification. Notamment, ce décret lève l'interdiction du mélange de boues de station d'épuration entre elles pour entreposage ou traitement en vue de l'épandage. Il n'est plus nécessaire de disposer d'une dérogation, via un arrêté dérogatoire préalable du préfet, pour pouvoir mélanger des boues de stations de traitement des eaux usées différentes

Boues (compostage des boues)

Le décret 2021-1179 du 14 septembre 2021 (JO du 15 septembre 2021) détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues. Ce texte définit une proportion de mélange déchets verts et boues/digestats pour cette voie de valorisation qui varie selon les échéances suivantes :

- A compter du 1er janvier 2022, la masse de déchets verts utilisés comme structurants n'excède pas 100 % de la masse de boues d'épuration et de digestats de boues d'épuration utilisée dans le mélange.
- A compter du 1er janvier 2024, la masse de déchets verts utilisés comme structurants n'excède pas 80% de la masse de boues d'épuration et de digestats de boues d'épuration utilisée dans le mélange.
- Au plus tard le 1er janvier 2026, l'ADEME remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil de 80% défini précédemment.

Boues - Installations de compostage soumises à autorisation

L'arrêté du 27 mai 2021 (JO du 27 juin 2021) modifie les règles techniques (initialement fixées par l'arrêté du 22 avril 2008) auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage soumises à autorisation au titre des ICPE. Ces modifications visent à améliorer la sécurité et la limitation des émissions provenant des installations de compostage.

L'arrêté complète les informations à reporter par l'exploitant : la nature et l'origine des produits ou déchets constituant le lot, les mesures de température et d'humidité relevées en différents points au cours du processus, les dates des retournements ou périodes d'aération et des arrosages éventuels des andains, ou informations sur l'aération de l'andain. Il prévoit également pour l'exploitation l'obligation d'adaptation des activités en plein air aux conditions météorologiques et climatiques, notamment pour prévenir de forts envols de poussières, des nuisances odorantes lors de grands vents ou lorsque les vents sont orientés vers des récepteurs sensibles. Les nouvelles prescriptions de cet arrêté sont applicables dès le 28 juin 2021 ou le 17 août 2022 selon qu'il s'agit d'installations nouvelles ou existantes.

Boues - Installations de méthanisation

Un arrêté du 14 juin 2021 et deux arrêtés du 17 juin 2021 (tous les trois publiés au Journal officiel du 30 juin 2021) modifient les règles techniques et les prescriptions générales applicables aux installations de méthanisation.

- Le premier modifie l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation du titre 1er du livre V du code de l'environnement. Il comporte des dispositions relatives à la conception et à l'aménagement, aux conditions d'admission des déchets et matières traitées, aux conditions d'exploitation, à la prévention des risques, à la prévention de la pollution de l'eau, à la surveillance des rejets. Le dernier article de cet arrêté donne le calendrier d'application de ces dispositions.
- Le second modifie l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Le dernier modifie l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation soumises à déclaration sous la rubrique n° 2781-1. Il introduit de nouvelles annexes fixant les règles relatives aux règles d'implantation, à la gestion, à la surveillance de l'exploitation.

Déchets non dangereux

Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux
Arrêté du 16 septembre 2021 pris en application des articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement.

De nouvelles conditions d'élimination des déchets non dangereux pour pouvoir éliminer des déchets non dangereux dans des installations de stockage ou d'incinération, les producteurs ou détenteurs de déchets doivent justifier que ceux-ci ont fait l'objet d'un tri à la source ou d'une collecte séparée. L'élimination dans des installations de stockage de déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite ; elle est d'abord réduite de 30 % en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

Afin de s'assurer du respect des seuils établis, une procédure de contrôle des déchets entrants est mise en place par l'exploitant de l'installation de stockage de déchets non dangereux. Les interdictions de stockage de déchets valorisables entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Déchets - Bordereaux de suivis des déchets

Arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets contenant de l'amiante. Cet arrêté donne la définition du contenu du bordereau de suivi des déchets électroniques (téléservice Trackdéchets). Les informations ne sont pas les mêmes en fonction de s'il s'agit de déchets dangereux ou déchets POP classiques, ou de tels déchets contenant de l'amiante.

Dispositions applicables aux déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante : Les informations à déclarer, pour chaque BSD, au système de gestion électronique des BSD de déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante sont listées à l'article 3 de l'arrêté du 21 décembre 2021.

Déchets - Registre de déchets

Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement

Dès janvier 2022, la transmission des données de traçabilité des déchets se fera au moyen d'un outil numérique centralisé. Un registre électronique sera aussi mis en place pour les terres excavées et les sédiments. Les nouvelles informations constitutives de ces registres déchets, terres excavées et sédiments pour chaque acteur viennent d'être publiées. Les producteurs ont l'obligation de tenir un registre chronologique afin d'identifier précisément la destination ou le lieu de valorisation des terres excavées et sédiments dès lors qu'ils sont extraits de leur emplacement d'origine et ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation, qu'ils aient ou non le statut de déchet. Le site d'excavation correspond alors pour les terres excavées, à l'emprise des travaux dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de trente kilomètres entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux. Sont toutefois exonérés, les personnes :

- Produisant des terres excavées lors d'une opération d'aménagement ou de construction < à 500 m³ ;
- Produisant de sédiments issus d'une opération de dragage < à 500 m³ ;
- Effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments < à 500 m³.

Déchet – Traçabilité

Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments
Dès 2022, les données relatives aux déchets dangereux seront transmises à un registre électronique national et les bordereaux de suivi de déchets seront dématérialisés (plateforme centralisée Trackdéchets). L'identification des sociétés se fait par la base SIREN. Cette base enregistre les données transmises par :

- les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets dangereux ou des déchets POP ainsi que les collecteurs, les transporteurs, les négociants, les courtiers et les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets dangereux ou de déchets POP ;
- les exploitants des installations d'incinération ou de stockage de déchets non dangereux non inertes ;
- les exploitants des installations dans lesquelles les déchets perdent leur statut de déchet.
- La gestion des déchets et des terres excavées et des sédiments qui ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation sera également traçée pour garantir l'absence d'impact environnemental et sanitaire des opérations de remblayage par ces terres.
- Le site de l'excavation correspond :
- pour les terres excavées, à l'emprise des travaux, ou le cas échéant, à l'emprise foncière placée sous la responsabilité de l'exploitant de l'ICPE, dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de 30 km entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux ou de l'installation classée,
- pour les sédiments, à l'emprise de l'opération de dragage et des berges du cours d'eau.
- La transmission au plus tard, 7 jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets et chaque fois que cela est nécessaire pour mettre à jour ou corriger une donnée.

Déchet - Sortie de statut de déchet

Décret n° 2021-380 du 1er avril 2021 relatif à la sortie du statut de déchet / Arrêté du 1er avril 2021 modifiant l'arrêté du 19 juin 2015 relatif au système de gestion de la qualité mentionné à l'article D. 541-12-14 du code de l'environnement La procédure de sortie de statut de déchet est désormais possible hors ICPE et IOTA . Les conditions sont :

Respect des cinq critères de sortie du statut de déchet

- les déchets autorisés utilisés en tant qu'intrants pour l'opération de valorisation ;
- les procédés et techniques de traitement autorisés ;
- les critères de qualité applicables aux matières issues de l'opération de valorisation qui cessent d'être des déchets, conformément aux normes applicables aux produits, y compris, si nécessaire, les valeurs limites pour les polluants ;
- les exigences pour les systèmes de gestion ;
- l'exigence d'une attestation de conformité.

Attestation de conformité

Tout producteur ou détenteur de déchets qui met en œuvre la procédure de sortie du statut de déchet devra établir pour chaque lot de substances ou objets qui ont cessé d'être des déchets, une attestation de conformité comme le faisaient les exploitants d'ICPE ou de IOTA. Ils devront conserver une copie de l'attestation de conformité pendant au moins 5 ans et nouvellement pour la durée prévue par l'arrêté fixant les critères de sortie de statut de déchet. Cette attestation est tenue à la disposition des autorités compétentes.

Mise en place d'un système de gestion de la qualité permettant de prouver le respect des critères de fin du statut de déchet, notamment en termes de contrôle et d'autocontrôle de la qualité et, le cas échéant, d'accréditation.

L'arrêté du 1er avril 2021 détaille les critères de contrôle par un tiers, le cas échéant accrédité, pour la sortie du statut de déchet, qui précise la fréquence du contrôle, les procédures, les procédés et les déchets ou produits qui font l'objet du contrôle, ainsi que les modalités d'échantillonnage ainsi que les modalités de conservation d'échantillons pouvant être soumis à une analyse par un tiers.

- Le contrôle est déclenché par le producteur ou le détenteur du déchet qui réalise une sortie du statut de déchet et est réalisé à ses frais ;
- premier contrôle lors de la première année de mise en œuvre de la procédure de sortie du statut de déchet
- vérification triennale du système de gestion de la qualité par un organisme accrédité pour la certification et des éléments du manuel qualité la première année ;
- contrôle par un tiers tous les 3 (ou 10 ans si le producteur est engagé dans une démarche de management de l'environnement) de l'opération de valorisation pour la production des déchets dangereux, terres excavées ou sédiments.

ICPE-IOTA - Evaluation environnementale et participation du public

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 : Ce décret vise à répondre à une mise en demeure de la Commission à la France pour non-conformité avec la directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Pour approfondir : Le seuil financier pour les projets soumis à déclaration d'intention est abaissé. Le tableau relatif à l'évaluation environnementale (annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement) est modifié, sont dorénavant soumis à évaluation environnementale systématique les installations d'élimination de déchets dangereux par incinération, traitement chimique ou mise en décharge.

Dans la procédure d'examen au cas par cas, l'autorité chargée de cet examen indique dorénavant les motifs qui fondent sa décision ; est ainsi créée une annexe à l'article R122-3-1 qui présente les critères de l'examen au cas par cas. Le contenu de l'étude d'impact est modifié avec notamment la prise en compte du cumul des incidences des projets existants ou approuvés. Il est en outre prévu une procédure d'évaluation environnementale commune à plusieurs projets. Le contenu du dossier d'enquête publique est modifié. L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} août 2021 avec des spécifications pour les dossiers en cours à cette date. Ainsi, ce décret opère une actualisation de la liste des projets d'aménagement soumis à la Commission nationale du débat public (CNDP) visés à l'article R 121-2 CE (ex: création de barrage hydroélectrique, transfert d'eau de bassin, équipements industriels, ...en application de seuils et critères variant en fonction de chaque projet d'aménagement) + précision « L'autorité environnementale se prononce dans les deux mois suivant la date de réception du dossier mentionné au premier alinéa du I. L'avis de l'autorité environnementale, dès son adoption, ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai, est mis en ligne sur internet. » Une modification de la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale visé à l'article R 122-17 CE (ex Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables; SDAGE, Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, Schéma régional de biomasse, Plan national de prévention des déchets, Plan de gestion des risques d'inondation, ...)

ICPE - Nomenclature – Cerfa

Décret n° 2021-976 du 21 juillet 2021 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement / Arrêté du 23 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La définition de la puissance thermique nominale est mise à jour. Concernant la rubrique 2910 relative aux installations de combustion, la référence à la puissance thermique nominale est remplacée par celle à la puissance thermique nominale totale pour la sous rubrique 2910-A au sens de la directive (UE) 2015/2193 du Parlement européen et du Conseil, du 25 novembre 2015, relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes. Comme plusieurs installations de combustion, relevant du régime de la déclaration et/ou du régime de l'enregistrement peuvent coexister au sein d'un même établissement, il est précisé que la puissance thermique nominale totale correspond à la somme des puissances thermiques des appareils de combustion pouvant fonctionner simultanément. Les termes « sur le site » sont supprimés car n'ayant pas de sens pour des installations relevant des régimes d'enregistrement et de déclaration. Les puissances sont fixées et garanties par le constructeur, exprimées en pouvoir calorifique inférieur et susceptibles d'être consommées en marche continue.

Arrêté du 5 mai 2021 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

Le nouveau Cerfa en vigueur depuis le 16 mai 2021 est la 3e version du Cerfa n° 15679 qui est mis à disposition sur le site internet <https://www.service-public.fr/>.

Il comporte une nouvelle rubrique 4.4 relative au IOTA est ajoutée dans le Cerfa . Selon la notice explicative du document, les informations renseignées dans cette rubrique, qui ne concerne que les cas de connexité ou de proximité d'IOTA, serviront au service instructeur afin de prendre en compte dans les prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral les intérêts relevant de la réglementation IOTA (impact sur le milieu aquatique). Une pièce jointe supplémentaire concernant les installations de combustion moyennes (2910)

Dans les pièces à joindre selon la nature du projet, est ajoutée la PJ n° 18 dans le cas où le projet comprend une ou plusieurs installations de combustion moyennes relevant de la rubrique 2910.

Dans cette hypothèse, il faut désormais indiquer le numéro de dossier figurant dans l'accusé de réception délivré dans le cadre du rapportage MCP.

ICPE

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement (loi ASAP)

(art. 2, 6° et 14° à 20°) : Modification du contrôle périodique des installations classées DC : L'organisme de contrôle périodique remet son rapport de visite à l'exploitant en un exemplaire (et non plus deux), il doit désormais préciser (et donc distinguer) les points de non-conformité et de non-conformité majeure. L'organisme agréé informe le préfet ET l'inspection des installations classées compétente de l'existence de non-conformités majeures sous un délai de 1 mois à compter de la constatation des cas suivants :

- s'il n'a pas reçu l'échéancier de mise en conformité de l'exploitant dans le délai de trois mois ;
- s'il n'a pas reçu de demande écrite de contrôle complémentaire de l'exploitant dans le délai d'un an ;
- si le contrôle complémentaire a fait apparaître que des non-conformités majeures persistent. Dans ce cas, le délai d'un mois court à compter de l'envoi du rapport complémentaire à l'exploitant.

L'organisme de contrôle périodique transmet chaque trimestre au préfet, au ministre chargé des installations classées et, dès lors, à l'inspection des installations classées, la liste des contrôles effectués "pendant le trimestre écoulé". Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art 6, 7°, 9° et 10°) : Suppression des cas de consultations obligatoires du CODERST : Le décret d'application du titre III de la loi ASAP rend les consultations concernées facultatives et une obligation d'information de l'instance est prévue lorsque cette dernière n'est pas consultée. Modifications entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art. 2 et 25°) : Autorisation environnementale : délai de délivrance de la décision permettant l'exécution anticipée des travaux fixée à 4 jours

CPE-IOTA - Utilisation des ressources non-conventionnelles

Le décret 2021-807 du 24 juin 2021 (JO du 26 juin 2021) est pris en application de la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et vise à développer la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). En effet, ce décret demande aux industriels de justifier auprès des services de l'État, dans le cadre de leur dossier de demande d'autorisation, la conduite d'une réflexion sur la pertinence de la réutilisation des eaux usées épurées ou de l'eau de pluie dans le cadre de leurs activités et, le cas échéant, de justifier leur choix de ne pas y recourir.

Infractions pénales liées aux atteintes à l'environnement

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (art. 279 à 297)

Ont été créés 4 nouveaux délits : un délit général de pollution (L. 231-1 CE), un délit de mise en danger de l'environnement (L. 231-3 CE) et d'un délit d'Écocide (L. 231-3 CE). Le délit d'écocide est une circonstance aggravante des 2 délits précités. Ces délits sont soumis à des conditions drastiques de mise en œuvre, notamment pour caractériser la durée des atteintes (7 ans) et l'intentionnalité du délit d'écocide. Ils ne concernent que des activités encadrées administrativement et susceptibles de donner lieu à des mises en demeure.

Devraient être exclus de leur champ les délits classiques de pollution des eaux (L. 216.6 CE) et des eaux marines (C. envir., art. L. 218-73) ainsi le délit de pollution des eaux avec mortalité piscicole (art. L. 432-2 CE).

Un délit de mise en danger en cas de non-respect d'une mise en demeure en matière de déchets a été également créé.

A noter que la spécialisation des juridictions en matière environnementale, la synergie entre les acteurs institutionnels et de la société civile devraient favoriser une réponse pénale plus efficace et systématique orientée vers plus de poursuites judiciaires, d'injonction à la restauration et remise en état du milieu naturel et des transactions pénales (CIIP) ce qui devrait aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts de l'environnement.

Circulaire visant à consolider le rôle de la justice en matière environnementale Circulaire CRIM 2021-02/G3 du 11 mai 2021 - annexes à la circulaire La circulaire détaille les apports de la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 qui a créé des pôles régionaux spécialisés en matière d'environnement ainsi que la convention judiciaire d'intérêt public environnementale ; elle actualise également les orientations de politique pénale. Le renforcement de la spécialisation des juridictions est donc expliqué et il est présenté comment une réponse pénale effective et lisible sera mise en œuvre avec la recherche systématique de la remise en état et l'exercice des poursuites contre les personnes morales. Un point est fait sur la spécialisation des juridictions civiles. Les annexes de la circulaire reprennent la liste des juridictions spécialisées en matière environnementale, présentent un focus sur le référé pénal environnemental et la remise en état des lieux.

Transition énergétique

Energie - Neutralité carbone - Allégation environnementale

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

L'article 12 de la loi Climat interdit d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est neutre en carbone ou d'employer toute formulation de signification ou de portée équivalente, à moins que l'annonceur rende aisément disponible au public les éléments suivants (C. envir., art. L. 229-68) :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre intégrant les émissions directes et indirectes du produit ou du service ;
- la démarche grâce à laquelle les émissions de gaz à effet de serre du produit ou du service sont prioritairement évitées, puis réduites et enfin compensées. La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre est décrite à l'aide d'objectifs de progrès annuels quantifiés ;
- les modalités de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles respectant des standards minimaux définis par décret.

L'autorité administrative peut sanctionner le non-respect de cette interdiction et le manquement à ces obligations par une amende de 100 000 € pour une personne morale.

Energie - Biogaz – Biométhane

Décret n° 2021-28 du 14 janvier 2021, JO du 16 janvier 2021

En application des dispositions de l'article L. 453-9 du code de l'énergie précisées par voie réglementaire, la CRE contrôle la pertinence technico-économique des investissements nécessaires pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit par l'installation de production. Le décret n° 2019-665 du 28 juin 2019 avait notamment introduit un plafond annuel d'investissements du dispositif de renforcement des réseaux de distribution de gaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane. La CRE, estimant que "le plafond de 0,4 % des recettes tarifaires des opérateurs pourrait se révéler trop bas pour permettre le déclenchement des investissements à la mesure des besoins" (délibération CRE n°2020-265) rend donc un avis positif sur l'augmentation dudit plafond précédemment fixé à 0,4 %. Ainsi, le décret n° 2021-28 du 14 janvier 2021 fait passer ce plafond à 2 % des recettes annuelles des tarifs d'utilisation du réseau de distribution.

Energie - Injection de Biogaz

Décret n° 2021-1273 du 30 septembre 2021 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie concernant les dispositions particulières relatives à la vente de biogaz / Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Sont fixées les modalités d'application des dispositifs d'obligation d'achat à la suite d'appels d'offres pour le biogaz injecté et de complément de rémunération pour le biogaz non injecté en application des articles L. 446-2 à L.446-7 du code de l'énergie. Des dispositions sur le contrôle des installations de production de biogaz bénéficiant d'un dispositif de soutien sont en outre introduites.

Ce décret met en place le cadre réglementaire des appels d'offres pour les installations injectant du biométhane sur le modèle de celui existant pour les appels d'offres portant sur la production d'électricité renouvelable. Il est précisé que le biométhane est un biogaz produit dans une installation de stockage de déchets non dangereux à partir de déchets ménagers et assimilés ou par la méthanisation en digesteur de produits ou déchets non dangereux, dont les caractéristiques permettent son injection dans un réseau de gaz naturel. Cette procédure est réservée aux plus gros projets de biométhane injecté (installations dotées d'une capacité de production supérieure à 25 GWh/an), les installations de capacité inférieure bénéficieront toujours d'un soutien en guichet ouvert.

Energie - Certificat d'économie d'énergie

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets précise dans ses articles : (art. 183 à 185, 187 et 188) Pour mettre fin aux pratiques frauduleuses dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments, des dispositifs de gestion des risques sont créés. Les acquéreurs de CEE doivent mettre en place des dispositifs d'identification, d'évaluation et de gestion des risques permettant de détecter une obtention frauduleuse par la personne cédant les certificats. Les modalités de ces dispositifs seront précisées par décret. Si ces dispositifs n'ont pas été mis en place ou ont été mis en place de façon incomplète, le ministre chargé de l'énergie peut annuler les CEE acquis (C. énergie, art. L. 222-2). L'acquéreur peut aussi être sanctionné pénalement lorsque les dispositifs ont permis de détecter une obtention frauduleuse de la personne cédant les certificats. Cette acquisition est punie des peines prévues aux articles 441-6 et 441-10 du code pénal (deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, interdiction des droits civiques, civils et de famille, interdiction d'exercer une fonction publique ou d'exercer une activité professionnelle, exclusion des marchés publics). Les contrôles effectués sur les lieux de l'opération doivent être réalisés par un organisme d'inspection accrédité choisi par le demandeur. Ces contrôles sont menés sur un échantillon d'opérations faisant l'objet de la demande de CEE, sélectionnées de façon aléatoire, par l'entité effectuant les contrôles parmi l'ensemble des opérations faisant l'objet de la demande et soumises à l'obligation de contrôle.

Décret tertiaire

Décret n° 2021-1271 du 29 septembre 2021 modifiant les articles R. 174-27 et R. 174-28 du code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Décret tertiaire : précisions sur la transmission des consommations d'énergie de l'année 2020 et en cas de cessation d'activité

Dans le cadre du dispositif réglementaire de rénovation énergétique du secteur tertiaire, les articles R. 174-27 et R. 174-28 du CCH prévoient une communication à la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME, chaque année par le propriétaire ou le preneur à bail, des données de consommation permettant d'assurer le suivi de l'obligation de réduction des dépenses énergétiques. Le gouvernement confirme les modalités particulières de transmission des données de l'année 2020. Compte tenu de la crise sanitaire qui perdure, l'envoi de ces informations peut être fait jusqu'au 30 septembre 2022 et non pas le 30 septembre 2021 tel que prévu initialement par les textes.

6.7 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Assiette de la redevance d'assainissement :

Volume total facturé aux usagers du service.

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles :

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un

consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5

millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Taux d'impayés [P257.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

Ressourcer le monde

Veolia

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

www.veolia.com

service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2021

version définitive au 31 mai 2022

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

Grand Orly Seine BIEVRE
Ville de ABLON-SUR-SEINE

Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	L'essentiel de l'année	7
1.1.1	La gestion de la crise COVID	7
1.1.2	La gestion de crise	10
1.1.3	L'ISO 14001	12
1.2	Les chiffres clés	14
1.3	Les indicateurs de performance	15
1.3.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	16
1.3.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP	17
1.3.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E	17
1.3.4	Les indicateurs ISO	18
1.4	Les évolutions réglementaires	19
2	 Présentation du service	21
2.1	Le contrat	23
2.2	L'inventaire du patrimoine	24
2.2.1	Les biens de retour	24
3	 Qualité du service	27
3.1	Le bilan d'exploitation du système de collecte	28
3.1.1	La pluviométrie	28
3.1.2	L'exploitation des réseaux de collecte	29
3.1.3	La conformité du système de collecte	32
3.2	Le bilan de la relation client	33
3.2.1	Les statistiques clients	33
3.2.2	Les volumes assujettis à l'assainissement	33
3.2.3	La typologie des contacts clients	34
3.2.4	Les principaux motifs de dossiers clients	34
3.2.5	La relation clients	35
3.2.6	Le fonds de solidarité	35
3.2.7	Le prix du service de l'assainissement	35
4	 Comptes de la délégation	37
4.1	Les reversements	38
4.1.1	Les reversements à la collectivité	38
5	 Votre délégataire	39
5.1	Notre organisation	41
5.1.1	La Région	41
6	 Annexes	43
6.1	La facture d'eau	45

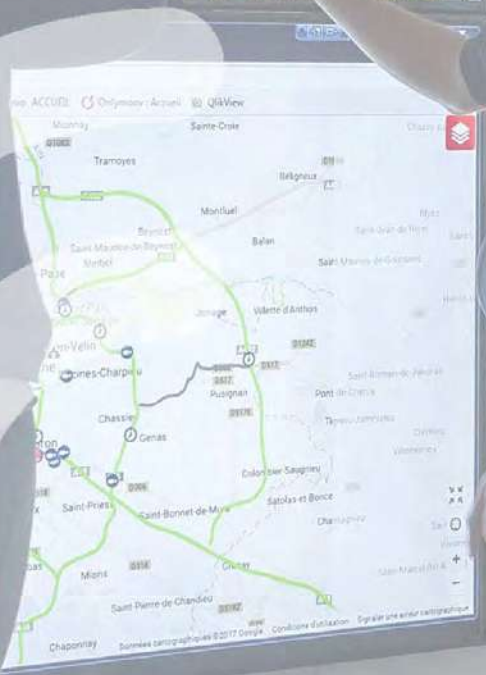
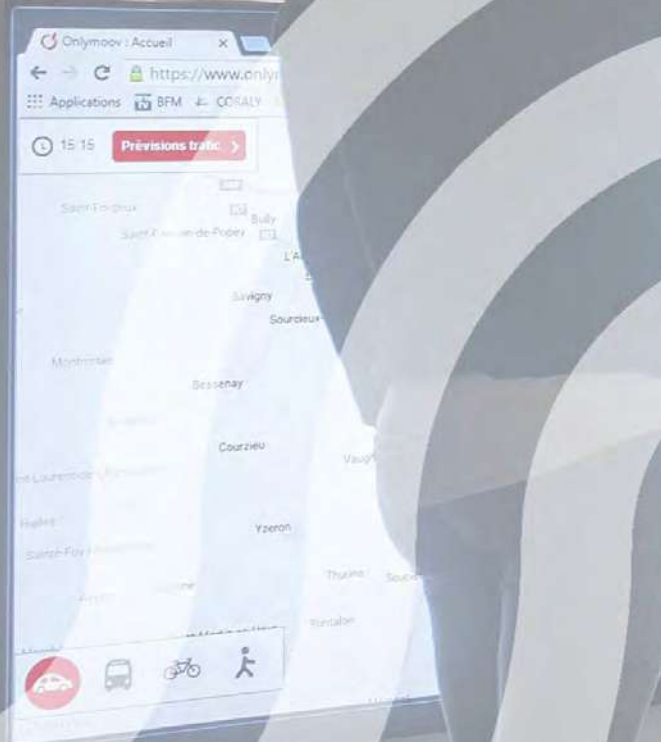


DASHBOARD SOCIÉTÉS PARC PLANNING SUIVI DES ACTIONS NOTIFICATIONS CARTE COMPTE

- FM1205 30m²
- SUEZ RV Port de Isère
- M2894 30m²
- SUEZ RV Vaudeney
- M3074 30m²
- SUEZ RV Vaudeney
- Emballage Girard 30m²
- SUEZ RV Montclair
- W2028 15m²
- SUEZ RV Port de Isère
- 652-15-R-04 15m²



Synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

1.1.1 La gestion de la crise COVID

Après une année 2020 inédite en France comme partout ailleurs dans le monde, sur le plan sanitaire, bien évidemment, mais aussi économique et social, SUEZ a continué en 2021 à accompagner tous ses clients dans la transition écologique et la résilience des territoires.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et des mesures annoncées par le gouvernement, le Groupe SUEZ a mis en place en France un **dispositif de mobilisation national** pour garantir, à la fois, la **continuité de ses activités de services** auprès de ses clients et des populations, et la protection de ses salariés. Fort de l'expérience des premières vagues de 2020, il n'a pas été nécessaire de recourir à nouveau à des plans de continuité d'activité.

Plus que jamais : protéger nos équipes et garantir la continuité de service

Comme de nombreuses entreprises essentielles à l'activité économique, SUEZ a continué à adapter ses méthodes de travail pour assurer la continuité de ses services. Pour ce faire, SUEZ a notamment mis en place un télétravail modulé selon les différentes périodes épidémiques. Pour accompagner cette organisation du travail, SUEZ a mis en place des moyens informatiques adaptés, un guide du télétravail à la disposition de ses collaborateurs en période de Covid-19 (conseils sur les gestes et posture à adopter, équilibre vie pro-perso, gestion guide sur le management à distance) et a renforcé ses formations sur les outils digitaux. Enfin, un guide des consignes de prévention Covid-19 établi en 2020 a été régulièrement mis à jour pour préciser les modalités d'application des règles sanitaires pour les métiers de l'ensemble des collaborateurs.

Une communication spécifique à la gestion de crise vers toutes les parties prenantes

Les clients particuliers ont été informés via le site www.toutsurmoneau.fr et des campagnes d'emailing pour les rassurer sur la qualité de l'eau du robinet et informer les clients les plus fragiles sur les aides financières mises en place.

Pilotage à distance des infrastructures et des services

Ces centres de pilotages intelligents qui récupèrent les données des capteurs placés sur les installations (réseau et usines) se sont révélés être des dispositifs clés pour traverser la crise sanitaire. Ils ont été un soutien pour nos collaborateurs de terrain et les garants de la continuité de service.

Une chaîne achats-logistique mobilisée

Les achats et la logistique Suez se sont mobilisés pour assurer la continuité des approvisionnements. Malgré les fermetures d'usines de fournisseurs et les perturbations du transport, la disponibilité des pièces et matières nécessaires aux interventions et au fonctionnement des installations a ainsi pu être assurée, ainsi que la distribution des équipements de protection sanitaire pour les collaborateurs.

Une digitalisation renforcée pour répondre aux demandes de nos clients consommateurs.

Les communications vers les clients ont été renforcées pour les inviter à se rendre prioritairement sur le site « Tout sur mon Eau » accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour y réaliser chaque fois que possible leurs démarches et leurs recherches d'informations. De même les clients ont été incités à privilégier le contact par mail plutôt que par téléphone.

Les clients ont plébiscité le site Tout sur mon Eau et les transactions digitales comprenant les souscriptions et résiliations d'abonnement, les déposes de relevé, les paiements par carte bancaire, les souscriptions prélèvement et mensualisation, le passage en e-facture, les demandes de contacts par formulaire email...

Innover pour se préparer aux risques à venir :

Véritables outils de protection de la santé des citoyens, le projet OBEPINE et l'offre COVID-19 City Watch proposent aux collectivités locales de mieux évaluer la circulation du virus sur leur territoire, de mieux anticiper et d'adapter les mesures sanitaires à adopter à l'échelle des quartiers.

- **Le réseau OBEPINE**

Au cours de l'année 2021 SUEZ a collaboré avec le réseau Obépine en réalisant des échantillons d'eau usées en entrée de 55 stations d'épuration exploité par le Groupe, à raison de deux fois par semaine. Cela a contribué aux indicateurs produits par le réseau Obépine auprès du Ministère de la Santé.

- **L'offre Covid-19 City Watch**

Le programme de recherche réalisé par SUEZ en 2020 a permis le développement d'un protocole performant d'analyse de l'ARN du virus SARS-CoV-2 dans les eaux usées.

Suite à cela, l'offre Covid-19 City Watch, a été développée et commercialisée tout au long de l'année 2021.

Covid-19 City Watch permet la détection de l'apparition du virus sur un territoire et le suivi de sa circulation via l'analyse des eaux usées. Ce suivi peut être réalisé au niveau des stations d'épuration, de divers points du réseau d'assainissement et de divers établissements, comme notamment les groupes scolaires.

Les prélèvements sont réalisés par les agences SUEZ et les analyses sont faites en interne par Rivages Pro Tech. Le CIRSEE apporte son expertise en épidémiologie pour interprétés les résultats transmis par la suite aux collectivités et aux ARS.

En 2021, 13 contrats Covid-19 City Watch ont été signés, représentant le suivi de plus de 2 millions de personnes en France.

Développer nos compétences, accompagner tous les publics, sensibiliser et faire connaître nos métiers



Reprise des visites et parcours de découverte du Système de Traitement des Eaux Pluviales de l'aéroport d'Orly.



Animation d'une campagne de communication pour valoriser les métiers de SUEZ et de l'environnement auprès des jeunes.



CAP Compétence : déploiement de nouvelles formations réglementation assainissement pour les agents de SUEZ.



Renouvellement de nos partenariats école et innovation avec L'Agence Descartes Développement Innovation, L'Université Paris Est Créteil, la Faculté des Métiers de l'Essonne et l'ICAM de Lieusaint.



Participation et animation par les équipes SUEZ de la région IDF d'un nouvel Handi Eaux à Issoudun. Objectif : redécouverte de l'eau et de ses loisirs pour des enfants en situation de handicap.



Adhésion au FACE 94 (Fondation Agir Contre l'Exclusion) et parrainage d'une dizaine de jeunes par des collaborateurs de SUEZ.

1.1.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2021, un exercice de crise cyber a été organisé au sein de SUEZ avec la participation d'Eau France, afin de tester notre capacité à gérer ce type d'évènement.

Plusieurs cellules de crise ont été activées mobilisant plus de 70 personnes pour faire face à une simulation de cyber-attaque importante et complexe avec un impact sur les installations d'eau potable et d'assainissement.

Cet exercice de grande ampleur a permis de valider l'organisation en place et aussi d'identifier des points d'amélioration pour renforcer notre résilience.

Aléas climatiques, ruptures et casses de canalisations : la continuité de service à toute épreuve



Fuites en série sur canalisation défectueuse à Yerres, nos équipes en intervention jour et nuit.



Fuite d'eau marquante sur le réseau de transport à Créteil. Pas de manque d'eau grâce au maillage et interconnexion.



Sucy-en-Brie fuite 24 mai jour férié : importante et spectaculaire fuite sur le transport d'eau potable.



Morsang-sur-Orge, une fuite dominicale sur une canalisation de 400 mm de diamètre bloque la circulation.



Crue de l'Yerres, mobilisation rapide des équipes assainissement 91 et 94.



ANGY LOUATAH Journaliste BFMTV Evry (Essonne)
INONDATIONS SPECTACULAIRES EN ESSONNE

REPLAY : "Charles, le prince maudit" à retrouver sur BFMTV.com et sur vos box. **7 JOURS BFM**

Orages estivaux fortes réactivités et mise à contribution des équipes avec des phénomènes records sur Évry et Paris Vallée de la Marne notamment.

1.1.3 L'ISO 14001

• POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) pour le compte de la Commune d'Ablon-sur-Seine et SUEZ Eau France Région Sud Ile de France (SUEZ EF SIF) sont engagés dans un Système de Management de l'Environnement certifié ISO 14001 afin de préserver l'environnement et les conditions de vie locale par la réduction des nuisances, la prévention des pollutions et la gestion des impacts susceptibles d'être générés par leurs activités.

Le Système de Management Environnemental concerne les réseaux et ouvrages de collectes des eaux usées et pluviales de la commune.

Les principales orientations pour l'amélioration environnementale sont spécifiées dans la politique environnementale. La version actuelle de la politique date de 2014. Une nouvelle version a été proposée par SUEZ EF SIF en 2018.

Les objectifs de la politique environnementale ont été en partie traduits par des indicateurs de performance environnementale présentés dans le corps du RAD.



• AUDIT / CONCLUSION DES AUDITS EXTERNES

La Région SIF est certifiée auprès de 25 partenaires (commune, collectivité, syndicats) sur des activités d'eau et d'assainissement. LRQA a validé notre certification en Octobre 2021.

Conclusions de l'audit de 2021

Au terme de cet audit, la mise en œuvre opérationnelle des dispositions définies dans le système de management est confirmée. La maîtrise des processus et activités audités permet de garantir la prise en compte des exigences Clients, des exigences légales et réglementaires, des exigences de la norme ISO 14001, et permet, à l'issue de cet audit, de recommander à la reconduction de la certification, pour le champ d'application défini.

• **RESULTATS DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE**

L'analyse environnementale consiste à identifier et hiérarchiser les impacts environnementaux générés par nos activités. Les Aspects et impacts Environnementaux Significatifs (AES) sont les suivants :

AES Activité réseau :

- **Inspection des réseaux – Gestion patrimoniale des réseaux** : Intempérie, gestion de crue,
- **Enquête de conformité, diagnostic dégradé ou ciblage non optimisé / sous-dimensionnement et vétusté des réseaux** : pollution des sols, du paysage, des eaux,
- **Travaux de maintenance sur une casse réseaux – Réactivité dégradée** : pollution des sols, du paysage, des eaux.

Des actions spécifiques menées en partenariat avec la commune d'Ablon-Sur-Seine ainsi que l'activité quotidienne des équipes de SUEZ tendent vers la maîtrise et la réduction de nos nuisances.

La dernière revue de l'analyse a été réalisée en 2020.

• **PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (PME)**

Pour améliorer de façon continue notre Système de Management Environnemental, un plan de management (PME) existe et est régulièrement mis à jour. Ce plan est alimenté par des actions à origines multiples (Etudes diverse, Réglementation, Audit interne et externe, Analyse environnementale...).

Le PME est mis en œuvre par les exploitants et piloté par le pilote du contrat.

Un bilan est présenté au chapitre « Les Perspectives ».

1.2 Les chiffres clés



968 clients assainissement collectif

11,6 km de réseau eaux pluviales



9,6 km de réseau eaux usées

1,31527 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³



241 430 m³ d'eau assujettis

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnés, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	5 845	5 527	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	966	968	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	0	0	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	9,59	9,59	km	A
Caractéristique technique	D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	0	0	Nombre	A
Tarifcation	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,03892	1,31527	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)	94	94	%	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	29	29	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0	0	€/m ³	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	0	0	Nombre	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	4,8	0	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	100	100	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	0	0	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,01	0	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2021	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Etabli par la Police de l'Eau	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.3.4 Les indicateurs ISO

Indicateurs ISO			
ISO	Indicateur	Cible	Valeur 2021
14001	<u>Curage</u> : Linéaire de réseau curé (préventif) ¹	< 1 obstruction/km Bon écoulement	Taux d'obstruction 0,38 1 564 ml de curage
14001	<u>Inspection</u> : Linéaire d'ITV	500 ml	574 ml

¹ Le curage préventif intègre la campagne de curage préventive ainsi que le curage préparatoire avant ITV.

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets renforce les clauses environnementales dans les marchés publics. Tous les marchés publics devront intégrer d'ici 5 ans une clause écologique.

LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République pose le principe selon lequel, lorsqu'un contrat de la commande publique a pour objet l'exécution d'un service public, son titulaire est tenu d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité impose aux acheteurs d'indiquer dans les avis d'appel à la concurrence relatifs aux accords-cadres la quantité ou la valeur maximale des prestations qui pourront être commandées

Décret n° 2021-631 du 21 mai 2021 supprime l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives

Arrêtés du 30 mars 2021 portant approbation des cahiers des clauses administratives générales des marchés publics ont approuvé les six nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics.

ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Décret n° 2021-147 du 11/02/21 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau

Ce décret a pour but d'alléger les procédures administratives relatives au mélange de boues d'origines différentes en vue de leur valorisation agricole.

Décret n° 2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants

Ce décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues. Le ratio de mélange « structurants-boues R » évoluera selon la chronologie suivante :

- **A compter du 1er janvier 2022, $R \leq 100\%$;**

- **A compter du 1er janvier 2024, $R \leq 80\%$;**

- **Au plus tard le 1er janvier 2026**, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil du ratio R au vu des besoins en matières fertilisantes utilisables en agriculture biologique.

Arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement

Arrêté du 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique no 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Ces deux arrêtés modifient des éléments structurants (distance avec les riverains, organes de sécurité, distance entre les équipements, limitation des émissions de méthane dans les gaz d'effluents des

systèmes d'épuration du biogaz en biométhane...) des installations de méthanisation classées en rubrique ICPE 2781-2

Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Cet arrêté concerne les collectivités ayant un projet de méthanisation neuve et d'injection et qui n'ont pas encore signé leur contrat de vente de biométhane.

Décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

Impose la dématérialisation des Bordereaux de Suivi de Déchets Dangereux (BSDD) à compter du 1er janvier 2022. Cette dématérialisation se fera au travers de l'outil Trackdéchets développé par le Ministère de la transition écologique. L'ensemble des parties concernées par des déchets dangereux (producteurs, transporteurs, centre de traitement) devront se connecter à cet outil à partir de cette date pour déclarer et suivre ces déchets tout au long de leur vie.



Dématérialisation des demandes d'urbanisme : la Loi ELAN (Evolution du Logement et Aménagement Numérique) fixe la dématérialisation des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les communes de plus de 3500 habitants. A cet effet le Ministère de la transition écologique met en place une **PLAT**eforme de gestion des demandes d'Autorisation d'Urbanisme (**PLAT'AU**) à laquelle devront se connecter l'ensemble des acteurs concernés.

L'instruction N° DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 – Pesticides et métabolites pertinents

« relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine » est essentiellement un guide technique de gestion à l'attention des ARS. En considération de la complexité du suivi analytique, de l'appréciation de la réglementation et des enjeux sanitaires, l'identification, la recherche et la mesure de pesticides ou de ses métabolites dits « pertinents » rendent ce guide indispensable. (détail en Annexe)



Présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/12/2013	30/11/2027	Affermage

2.2 L'inventaire du patrimoine

2.2.1 Les biens de retour

- **LES RESEAUX PAR TYPE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	11 566	11 566	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	9 590	9 590	0,0%
Linéaire total (ml)	21 156	21 156	0,0%

Répartition de la longueur du réseau par diamètre (ml)			
Diamètre	Eaux Pluviales	Eaux Usées	Total
80	17	0	17
100	73	0	73
125	21	0	21
150	156	794	950
200	1 413	8 540	9 953
250	139	182	321
300	6 226	25	6 251
315	72	0	72
400	2 728	0	2 728
500	215	0	215
600	222	0	222
700	77	0	77
1800	65	0	65
Inconnu	142	50	191
Total	11 566	9 590	21 156

• **LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)										
Réseau	Écoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Ciment	Fonte - Grès	PVC, PE, PP	Autres	Inconnu	Total
Eaux pluviales	Gravitaire	-	10 751	-	-	-	195	-	620	11 566
Eaux usées	Gravitaire	-	8 851	-	-	-	211	-	528	9 590
Total		-	19 602	-	-	-	406	-	1 148	21 156

• **LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Avaloirs	330	334	1,2%
Regards réseau	648	648	0,0%
Vannes	6	6	0,0%

- L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2021
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	0
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	14
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	29



Qualité du service

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

3.1.1 La pluviométrie

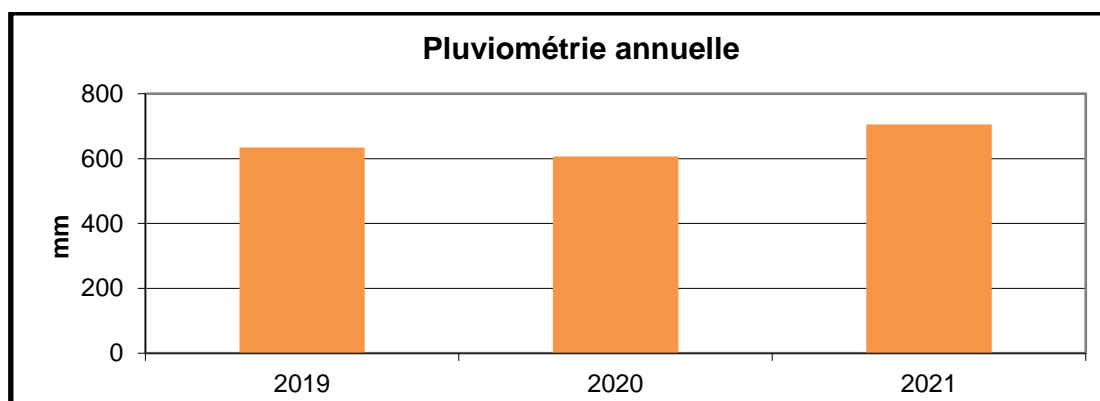
Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

- **LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

La pluviométrie totale de l'année 2021 (705 mm) est plus élevée que celle de 2020 (+16%) et également supérieure à celle observée en moyenne à la station d'Orly, de +12.5% (627 mm pour la référence 1994-2021).

Pluviométrie annuelle			
	2019	2020	2021
Pluviométrie (mm)	634	607	705

Source Météo France : Pluviomètre d'Orly



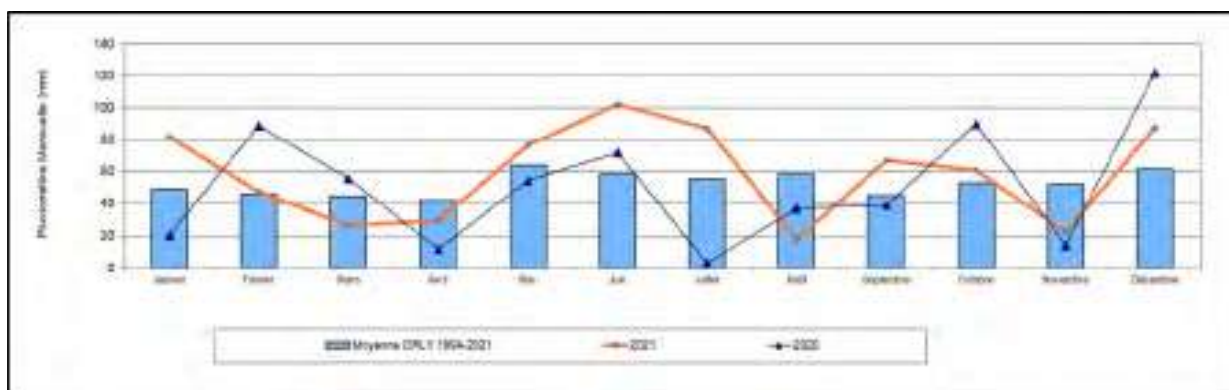
Source Météo France : Pluviomètre d'Orly

- LA PLUVIOMETRIE MENSUELLE**

La pluviométrie pour l'année 2021 présente des variations par rapport aux moyennes observées à Orly. Des cumuls importants ont été enregistrés en janvier, de mai à juillet et en décembre alors que des déficits hydriques ont été observés, notamment de mars à avril, en août et en novembre.

Pluviométrie mensuelle													
	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2019 (mm)	41	40	42	15	99	52	9	64	26	60	99	86	634
2020 (mm)	20	89	56	12	54	72	3	37	39	90	14	122	607
2021 (mm)	82	47	26	29	77	102	87	18	67	61	22	87	705
Moyenne ORLY 1994-2021	49	46	44	42	64	58	55	58	45	53	52	62	627

Source Météo France : Pluviomètre d'Orly



Des hauteurs significatives de précipitation (plus de 15 mm) ont été enregistrées à Orly à 7 reprises cette année (contre 6 en 2020). On notera notamment les journées du 6 février (21,5 mm), du 4 juin (25.1 mm), du 17 au 19 juin (41.4 mm) et du 13 juillet (37.6 mm).

3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

- LA SURVEILLANCE DU RESEAU**

Inspections réseau			
	2020	2021	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	193	461	138,8%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	207	113	- 45,4%
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	0	0	0,0%
Linéaire total inspecté (ml)	400	574	43,4%

- **LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif Réseau ²				
	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	152,15	331,83	359,97	8,5%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	494,08	799,98	1 203,90	50,5%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	646,23	1 131,81	1 563,87	38,2%
Taux de curage préventif (%)	3,1%	5,3%	7,4%	38,2%

Curage préventif (Ouvrages)			
	2020	2021	N/N-1 (%)
Avaloirs	298	324	8,7%
Ouvrages de prétraitement	0	0	0,0%

- **LES DESOBSTRUCTIONS**

Désobstructions			
	2020	2021	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	3	8	166,7%
Désobstructions sur branchements	2	4	100,0%
Désobstructions sur avaloirs	0	1	0,0%

- **LES DECHETS EXTRAITS DU RESEAU**

Les sous-produits de curage sont constitués des matières extraites des canalisations et des avaloirs lors des opérations de curage.

Les déchets extraits du réseau	
	2021
Tonnage boues extraites du réseau	12,04 T

² Le curage préventif intègre la campagne de curage préventive ainsi que le curage préparatoire avant ITV.

- **LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS**

Enquêtes de Conformité Branchements	
	2021
Nombre d'enquêtes de conformité total réalisées	12
- dont nombre d'enquêtes de conformité DAT/ Ventes	0
- dont nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	12
Nombre d'équivalent-enquêtes total réalisés	12
- dont nombre d'équivalent-enquêtes de conformité DAT / ventes	0
- dont nombre d'équivalent-enquêtes de conformité contractuelles	12
Nombre d'enquêtes total non conformes	11
Taux de conformité (%)	8%
Nombre de contre-visite	0
Taux de mise en conformité suite à des contre-visites (%)	0

- **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2020	2021	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	5	19	280,0%

3.1.3 La conformité du système de collecte

• LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux				
Indicateur	Unité	2020	2021	N/N-1 (%)
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0	0	0,0%
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	4,8	0	- 100,0%

• Détail de l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel

Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3)		
Détail du barème de l'indicateur	Appréciation	Note
A – Eléments communs à tous les types de réseaux		
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Pas concerné	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	0
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	NON	0
C-Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Pas concerné	10
		100

3.2 Le bilan de la relation client

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.2.1 Les statistiques clients

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte...).

Statistiques clients				
Type	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	964	966	968	- 100,0%
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	5 465	5 845	5 527	- 100,0%
Nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (estimation)	0	0	0	0,0%
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	94	94	94	0,0%

3.2.2 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement				
Type volume	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	222 506	236 210	241 430	2,2%

3.2.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	0
Courrier	0
Internet	0
Visite en agence	0
Total	0

3.2.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	0	0
Facturation	0	0
Règlement/Encaissement	0	0
Prestation et travaux	0	0
Information	0	0
Technique assainissement	0	0
Total	0	0

3.2.5 La relation clients

Relation client				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	86,11	77,71	80,80	4,0 %
Nombre de réclamations écrites FP2E	0	0	0	0,0 %
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	0	0	0	0,0 %

3.2.6 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	0	0	0	0,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	0	0	0	0,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	0	0	0	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	0	0	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0	0	0	0,0%

3.2.7 Le prix du service de l'assainissement

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

La facture type 120 m³ de votre contrat est fournie en annexe de ce rapport.



Comptes de la délégation

4.1 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4.1.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€)
1er trimestre	15/06/2021	24 416,37
2EME TRIMESTRE	15/09/2021	23 502,65
3EME TRIMESTRE N-1	31/12/2021	24 270,10
4EME TRIMESTRE N-1	31/03/2021	25 604,68
		97 793,80



Votre délégataire



5.1 Notre organisation

5.1.1 La Région

Agence Est Île-de-France



Harold DE JACQUELOT
Directeur d'agence
Territoriale

harold.dejacquelot
ifsuez.com



Eliane ABITBOL
Assistante

eliane.abitbol
ifsuez.com



Maud MENARD
Responsable commercial

maud.mernard
ifsuez.com



Abdellatif BELKHADIR
Responsable
travaux

abdellatif.belkhadir
ifsuez.com

Centre de services Montgeron



Nicolas HARKABUS
Directeur d'agence adjoint

nicolas.harkabus
ifsuez.com



Frédérique MERLIN
Responsable exploitation
réseaux assainissement

frédérique.merlin
ifsuez.com



Alexandre MOUCO
Responsable exploitation
réseaux eau

alexandre.mouco
ifsuez.com



Yoann WEYANT
Responsable usines

yoann.weyant
ifsuez.com



Annexes

6.1 La facture d'eau




réf. client : 98-4279921031
 facture n° : F120-0130858

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408

urgence 24h/24
0977 401 143

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE
www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Les accueils sont ouverts sur RDV dans le strict respect des précautions sanitaires.



ABLON 120 M3 RAD ASST
RUE SPECIMEN 120M3
94480 ABLON SUR SEINE

Service de l'assainissement de votre commune

SPECIMEN 120 M3	8 Mars 2022
Votre consommation	montant TTC
120 m ³	157,83 €
Net à payer 157,83 €	

Merci de régler cette facture au plus tard le 09 mars 2022
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Collecte et traitement des eaux usées : **85 %**

Organismes publics : **15 %**

Adresse desservie :
ABLON 120 M3 RAD ASST

RUE SPECIMEN 120M3
94480 ABLON SUR SEINE

Date et Lieu	Signature	ABLON 120 M3 RAD ASST RUE SPECIMEN 120M3 94480 ABLON SUR SEINE	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR70ZZ236497 RUM : TIP19114098F120-0130858100000000000 Montant : 157,83 € TIPSEPA
--------------	-----------	--	---

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

114029244341

191140002438 5198F120-01308581000000000948108 15783

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmonneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			121,28		133,41
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Suez Eau France Réseau Comm. du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,5885	70,62	10,0	
Part territoriale Grand Orly Seine Bièvre du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,4222	50,66	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			22,20		24,42
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDE					
Mecernisation des réseaux de collecte du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			143,48		
MONTANT TVA (10.0 %)			14,25		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					157,83
Net à payer					157,83 €

Pour mieux comprendre votre facture

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Ins, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098F00F120-0130858000157834N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmonneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR07200410001039403020208 en indiquant votre référence client (98-4279921031).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmonneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



RAPPORT PRIX-QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT DEPARTEMENTAL ANNEE 2021

Code général des collectivités territoriales - Article L. 2224-5

L'assainissement départemental en chiffres

- **949 KM** de collecteurs (dont 846km départementaux)
- **227** stations électromécaniques dont 154 télégérées
- **1** supervision et télégestion centralisée appelée « VALERIE »
- **5,87 MDS D'EUROS** : valeur à neuf estimée du patrimoine départemental d'assainissement à la date du 31/12/2013
- **154 KM** de collecteurs inspectés et **30 KM** d'inspection télévisée de canalisations
- **4,1 KM** de collecteurs réhabilités soit 0,4 % du patrimoine
- **17 438** déclarations de projet de travaux reçues (DT/DICT)
- **82** dossiers d'aides aux usagers instruits pour les travaux de mise en conformité de branchements des particuliers pour un montant de 142 445 euros
- **1506** contrôles de branchements réalisés
- **155** autorisations de branchement neuf au réseau départemental
- **54** déversoirs d'orage déclarés et autosurveillés (Arrêté auto-surveillance interministériel du 21 juillet 2015 modifié par celui du 31 juillet 2020 et arrêté préfectoral du 16 novembre 2018)
- **766** jours de formation suivis dont **32 %** portent sur les conditions de sécurité
- Prix moyen de l'eau dans le Val de Marne en 2021 = **4,3263 €HT/M³** dont **0,5627 €HT/M³** pour la partie de la redevance départementale d'assainissement

} en gestion en régie par le service public départemental d'assainissement

Les évènements marquants de 2021

- Crise sanitaire de la COVID : adaptation de l'organisation des missions de service public d'assainissement aux conditions de travail à distance et de gestes barrières
- Station de dépollution des eaux pluviales (SDEP) du bassin versant du ru de la Lande à Champigny sur Marne : 1 ère année pleine de travaux (fin des travaux prévue au 2nd trimestre 2024).

*Présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 29 juin 2022
et approuvé en Conseil départemental le 17 octobre 2022*

EDITO

Avec près de 100 kilomètres de cours d'eau et une situation géographique à la confluence de la Seine et de la Marne, le Val-de-Marne est parfois désigné comme le « Département de l'eau ». Cette particularité du territoire engage de grandes responsabilités pour le Département, aussi bien en matière de prévention des catastrophes naturelles que d'assainissement. Le réseau départemental d'assainissement du Val-de-Marne s'étend sur plus de 846 kilomètres. En 2021, malgré la crise sanitaire qui a rendu nécessaire l'adaptation de la mise en œuvre des opérations d'assainissement, la maintenance et la construction d'ouvrage neufs se sont poursuivies.

À l'heure où la densification urbaine entraîne une hausse des besoins d'assainissement et une imperméabilisation accrue des sols, le Département peut s'appuyer sur le règlement de service départemental de l'assainissement et sur le zonage pluvial départemental afin de formuler un avis sur les projets d'aménagement urbain : en 2021, le Département a instruit pas moins de 19 dossiers de zone d'aménagement concertée (ZAC) et 14 plans locaux d'urbanisme (PLU). Le développement des transports en commun sur le territoire impacte les réseaux d'assainissement : pour que ceux-ci soient adaptés à la configuration urbaine future, le Département réalise les études et travaux adéquats. Cette nécessité d'adaptation a orienté l'activité de l'année 2021 en matière d'assainissement : des études sur les réseaux ont été réalisées dans le cadre de la création de la ligne 5 du T Zen et de la ligne de bus Altival. Lors du chantier de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express, le Département a également opéré des travaux de confortement et de dévoiement du réseau d'assainissement.

2021 est aussi la première année pleine de travaux pour la construction de la station de dépollution des eaux pluviales (SDEP) à Champigny-sur-Marne. Cette station permettra de traiter les eaux pluviales avant qu'elles ne soient rejetées dans la Marne. Dans cette même perspective de limiter la pollution des cours d'eau, la résorption des branchements non conformes de rejet des eaux usées s'est poursuivie en 2021. La résorption de ces mauvais branchements participe à l'objectif d'un retour à la baignade dans la Seine et dans la Marne en lien avec les Jeux Olympiques de 2024.

À travers ses efforts pour protéger l'environnement, dont la qualité de l'eau du fleuve et des rivières parcourant le Val-de-Marne, le Département offre un cadre de vie amélioré à ses habitants.

Olivier Capitanio
Président du Conseil départemental du Val de Marne

PREAMBULE

Ce rapport est présenté annuellement en application de l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Les caractéristiques et les indicateurs de performance à renseigner sont précisés dans l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

Conformément à l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014, ce rapport sur le prix et la qualité du service public départemental d'assainissement est présenté pour avis à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) mise en place par le Conseil départemental du Val de Marne préalablement au vote de l'assemblée départementale.

Pour rappel, la loi du 10 juillet 1964, relative à la réorganisation de la région parisienne, a conduit à des transferts de patrimoines et de compétences de la Ville de Paris et des départements de l'ex-Seine et de l'ex-Seine-et-Oise, vers les trois départements de la petite couronne. Ainsi, les départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine ont hérité d'un patrimoine de réseaux d'assainissement et en assurer l'exploitation, l'entretien, l'extension et la modernisation. Par conséquent le Département du Val-de-Marne assure soit du transport seul, soit de la collecte et du transport des eaux usées et des eaux pluviales en provenance des réseaux territoriaux à l'échelle du département ou des intercommunalités hors petite couronne. L'épuration des eaux usées est, quant à elle, effectuée par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) dont est membre le Département du Val-de-Marne.

Les interventions du service départemental d'assainissement s'inscrivent dans les objectifs des documents de cadrage réglementaires et techniques tels que :

- ◆ la directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU) du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires qui impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées ;
- ◆ la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 qui fixe des objectifs de résultats en matière de qualité des milieux aquatiques (atteindre un « bon » état écologique et chimique à l'horizon 2015, 2021 ou 2027) transposée en droit français par :
 - la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/ CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
 - la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 31 décembre 2006 ;
- ◆ le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2016-2021 (révision en 2022) ;
- ◆ le schéma directeur de l'assainissement de l'agglomération parisienne piloté par le SIAAP validé pour sa 1^{ère} phase en 2017, la 2^{nde} portant sur la baignade est en cours ;
- ◆ le plan stratégique départemental de l'assainissement (PSDA) à l'horizon 2030 du Val de Marne et le règlement de service départemental d'assainissement (RSDA) validés en séance du Conseil départemental le 24 juin 2019.

Dans ce contexte, et conformément aux textes relatifs au rapport prix-qualité de service, le présent rapport expose la nature du service rendu, ainsi que son coût, au travers des caractéristiques techniques et financières et des indicateurs de gestion du service public départemental d'assainissement de l'année 2021.

SOMMAIRE

1 PRESENTATION GENERALE7

- **A – Le contexte hydrographique du Val-De-Marne.....8**
- **B – Le patrimoine d’assainissement : un réseau complexe9**
- **C – La direction des services de l’environnement et de l’assainissement..... 11**
- **D – Le territoire desservi et l’organisation des services d’assainissement 11**
 - > 1 - Le territoire desservi.....12
 - > 2 - La collecte des effluents12
 - > 3 - Le transport des effluents13
 - > 4 - L’épuration.....15

2 LE SERVICE RENDU16

- **A – L’exploitation et la préservation du milieu naturel..... 17**
 - > 1 - Entretien du réseau17
 - > 2 - Les travaux de réhabilitation19
 - > 3 - Amélioration du fonctionnement du réseau21
 - > 4 - La gestion des pollutions.....27
- **B – L’assainissement dans un territoire en mutation.....29**
 - > 1 - L’urbanisation et ses conséquences.....29
 - > 2 - Se préoccuper des apports futurs30
 - > 3 - Référés préventifs37
 - > 4 - Améliorer la résilience en cas de crue.....37
- **C – Le service à l’usager, zoom sur des actions spécifiques.....39**
 - > 1 - Les branchements39
 - > 2 - Astreinte du service public départemental d’assainissement41
 - > 3 - Demande d’information, déclarations de projet de travaux (DT) et déclarations d’intention de commencer les travaux (DICT)42
 - > 4 - Signalements42
 - > 5 - Consignation des ouvrages pour les interventions en réseau.....43
 - > 6 - Retour à la baignade en Marne et en Seine en Val de Marne43
 - > 7 - Réunions publiques.....44

3 LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 45

4 LES INDICATEURS FINANCIERS47

▪ A – Le budget : composition et principe	48
▪ B – La tarification et la redevance departementale d'assainissement	49
> 1 – Les modalités de tarification.....	49
> 2 – Produit 2021 de la redevance.....	51
▪ C – Prix de l'eau dans le Val-de-Marne.....	52
▪ D – Les autres indicateurs financiers 2021	55
> 1 – Autres recettes d'exploitation	55
> 2 – Dépenses d'exploitation du BAA	55
> 3 – Dépenses d'investissement du BAA	57
> 4 – Le financement des investissements 2021	58

5 LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE..... 60

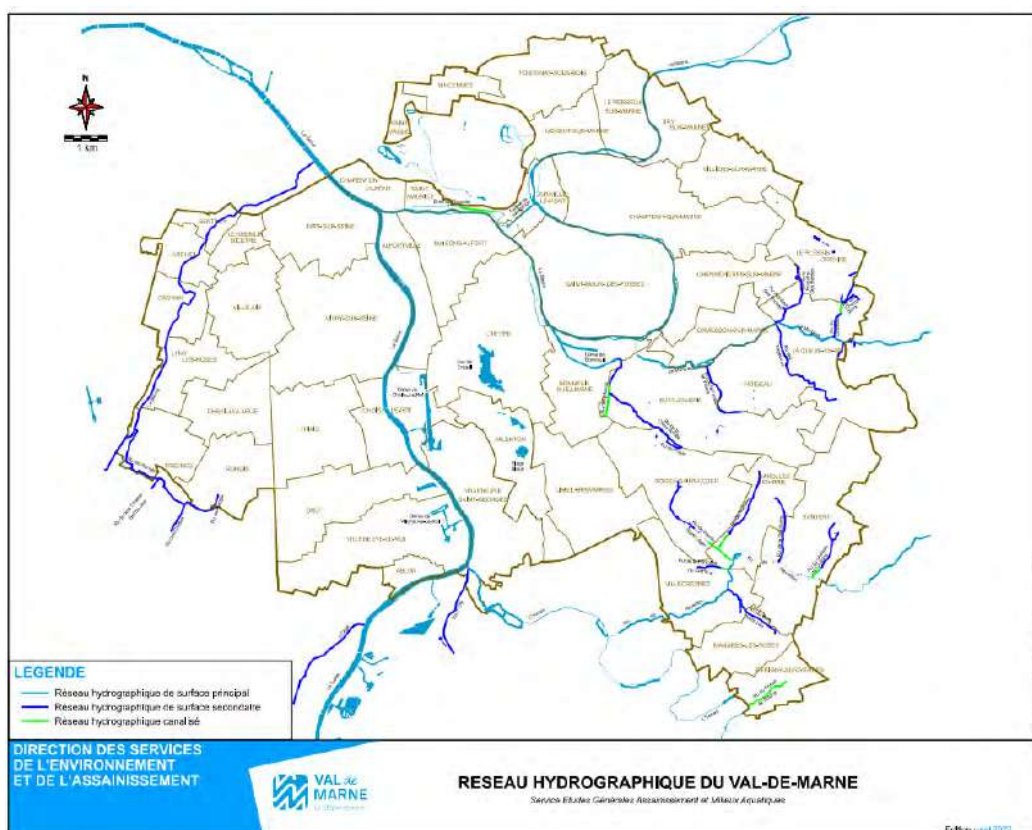
1

PRESENTATION GENERALE

A – LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE DU VAL-DE-MARNE

D'une superficie de 245 km², le département du Val-de-Marne situé au sud-est de Paris est le « Département de l'eau ». Il bénéficie en effet d'un potentiel aquatique et paysager exceptionnel par la confluence sur son territoire de deux cours d'eau majeurs que sont la Seine et la Marne, mais aussi par la présence de leurs affluents et autres rivières dont l'Yerres, la Bièvre, le Réveillon, le Morbras.

Les cours d'eau représentent un linéaire de près de 100 kilomètres.

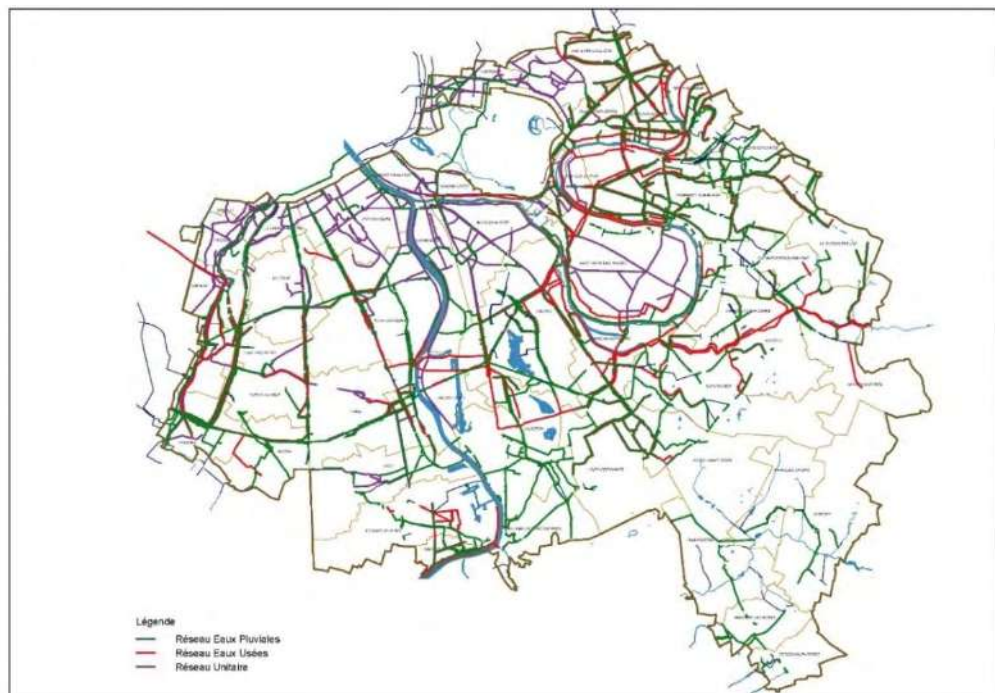


On note également, la présence de nombreuses darses et plans d'eau à vocation d'activités ou de loisirs : darses de Bonneuil-sur-Marne, de Villeneuve-le-Roi, plan d'eau de Choisy-le-Roi, lac de Créteil, plan d'eau du parc départemental de la Plage bleue à Valenton.

Berges à Villeneuve Saint Georges – Photo DR

B – LE PATRIMOINE D'ASSAINISSEMENT : UN RESEAU COMPLEXE

Le réseau de collecte et de transport départemental d'assainissement possède des caractéristiques qui engendrent un fonctionnement complexe. Il est marqué par une topographie du territoire (3 vallées, 2 plateaux) nécessitant des stations de relevage pour transférer les eaux usées jusqu'aux stations d'épuration du SIAAP (Valenton, Achères et Colombes) et par une forte hétérogénéité de la typologie des réseaux d'assainissement des bassins versants [zones en réseau unitaire (UN) et zones en séparatif avec réseaux d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP)].



Réseaux départementaux et interdépartementaux gérés par le service départemental

Le linéaire de réseau départemental s'établit, en 2021, à un peu plus de 846 km équivalent au linéaire en 2020. Cependant, le linéaire total géré par le Département (voir tableau ci-après) est de près de 949 km dont 401 km de collecteurs dits « visitables » (par l'homme), 548 km de collecteurs « non visitables ».

L'exploitation d'ouvrages du SIAAP par le Département est formalisée par une convention de coopération signée en décembre 2017 (dans la continuité de la précédente convention de gestion datant de 1972). Une convention d'occupation temporaire autorise également le Département du Val-de-Marne à utiliser 3,4 km de galeries de patrimoine de la ville de Paris comme réseau d'assainissement.

Patrimoine géré par le département (chiffre au 1^{er} janvier 2022)

LINÉAIRE (MÈTRE)	NON VISITABLE (CANALISATION)			VISITABLE (H 1,50M)			LINEAIRE TOTAL (M)
	EP	EU	UN	EP	EU	UN	
Département	273 035	236 060	36 356	112 661	24 945	163 728	846 784
SIAAP	569	2 058	142	32 385	45 942	18 171	99 220
Ville de Paris	-	-	-	-	-	3 420	3 420
	273 604	238 118	36 498	145 046	70 887	185 319	949 472
	Total non visitable : 548 220			Total visitable : 401 252			

Le linéaire de réseau d'assainissement départemental est évolutif et fait l'objet d'une mise à jour constante : ouvrages nouvellement construits ou issus de transfert, ouvrages orphelins signalés par la DSEA et/ou d'autres directions du Département, levés topographiques, ...

Outre ces réseaux, le système d'assainissement est constitué des ouvrages suivants :

- **227 stations** dont

- > **154 électromécaniques** (dotées d'environ 3000 équipements industriels : vannes, pompes, postes électriques...) automatisées et télé gérées par 1 système central de supervision (système Valérie 94), dont :

- 53 stations de pompage
 - 19 stations de régulation
 - 28 stations de vannage automatisées
 - 37 stations antipollution (reprise du temps sec dans les ouvrages d'eaux pluviales)
 - 13 bassins de stockage par temps de pluie
 - 4 intercepteurs associés aux bassins précités

ouvrages situés sur les collecteurs de transport et permettant de réguler et d'aiguiller les effluents

- > **73 stations de vannage mécanisées** ;

- **33** chambres de rétention de pollution ;
- **189** chambres de dessablement ;
- **24 637** regards de visites ;
- **44 366** branchements recensés au 1er janvier 2022.

23 des stations de pompage citées ci-dessus remplissent des fonctions « anti crue », c'est-à-dire qu'elles empêchent l'eau de la Seine ou de la Marne de pénétrer dans les réseaux lors de la crue et permettent d'assurer la continuité de l'évacuation des eaux pluviales par pompage en cas de pluies concomitantes.



Station EV3 - © Ludivine Morgenstern

C – LA DIRECTION DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

Au sein du Département du Val-de-Marne, le service public départemental d'assainissement est assuré en régie simple par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA). En 2021, elle compte 320 postes budgétairement autorisés dont 243 postes sont supportés par le budget annexe d'assainissement et dédiés aux missions du service public d'assainissement.

Cette même direction est en charge d'autres missions :

- Analyses d'eau et de la qualité de l'air intérieur assurées par le laboratoire départemental de santé environnementale qui est agréé COFRAC pour cela;
- Aménagement et entretien des berges (poursuite de la compétence GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations);
- Actions pédagogiques dans le domaine de l'eau à destination des collégiens.



Action pédagogique auprès des collégiens-es val-de-marnais-es - ©Elisabeth Rodrigues pires



Poutre de couronnement quai Jules Guesde à Vitry-sur-Seine - ©Jean-Pierre Bultieau

D – LE TERRITOIRE DESSERVI ET L'ORGANISATION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

1 - Le territoire desservi

Les communes desservies par le réseau départemental d'eaux usées sont au nombre de 40 sur 47 que compte le département. Les 7 communes non desservies par le réseau départemental d'eaux usées sont Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Marolles-en-Brie, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes, adhérentes au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE).

Sur ces communes, le Département a cependant un réseau départemental d'eaux pluviales qu'elle entretient et développe. Cette situation résulte d'un protocole d'accord établi entre le Département et le SYAGE en juillet 2007 précisant les champs d'intervention de chacun via des transferts d'ouvrages.

2 - La collecte des effluents

Le Département collecte également les eaux usées des usagers desservis par un réseau départemental dans le cas où celui-ci existe à proximité et le permet techniquement (pas trop profond par exemple), ceci afin d'optimiser les infrastructures publiques. Cette collecte rend nécessaire :

- la connaissance des points de branchements, qu'il s'agisse d'eaux domestiques ou non ;
- la maîtrise des autorisations de branchement et des avis de déversement ;
- la surveillance des effluents collectés d'un point de vue quantitatif et qualitatif, notamment s'agissant d'eaux autres que domestiques (industriels, hôpitaux, ...).

Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés

Le nombre d'habitants desservis correspond au nombre de personnes domiciliées dans une zone où il existe une antenne de réseau public d'assainissement collectif sur laquelle celle-ci est ou peut être raccordée. Cet indicateur est estimé à 1,397 Millions (chiffre INSEE) de Val-de-Marnais correspondant à 160 004 abonnés potentiels. Le nombre d'abonnés du service d'assainissement est de 156 618. L'écart entre le nombre d'abonnés et le nombre d'abonnés potentiels s'explique, en particulier, par le fait qu'une partie d'entre eux maintient un assainissement non-collectif. Cet écart représente un peu plus de 2 % des abonnés dans le Val de Marne. Les données des abonnés sont retranscrites dans le tableau qui suit :

	2017		2018		2019		2020		2021	
	NB ABONNÉS	NB ABONNÉS POTENTIELS	NB ABONNÉS	NB ABONNÉS POTENTIELS	NB ABONNÉS	NB ABONNÉS POTENTIELS	NB ABONNÉS	NB ABONNÉS POTENTIELS	NB ABONNÉS	NB ABONNÉS POTENTIELS
Véolia Eau CGE	125 194	128 022	125 395	128 335	125 402	128 296	125 820	128 694	126 376	129 192
Véolia Eau CGE (Bonneuil)									2 202	2 240
Véolia SFDE	6 107	6 204	6 064	6 162	6 052	6 157	6 072	6 174	6 246	6 188
SUEZ (sauf SyaGE)	23 594	24 667	24 032	25 176	24 032	25 176	24 032	25 176	21 791	22 384
TOTAL	154 895	158 893	155 491	159 673	155 486	159 629	155 924	160 034	156 618	160 004

Nombre d'abonnés desservis (156 618)

Le taux de desserte (en %) s'établit comme suit = = 97,79 %

Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif (160 004)

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de desserte (%)	97,48	97,37	97,40	97,43	97,79

3 - Le transport des effluents

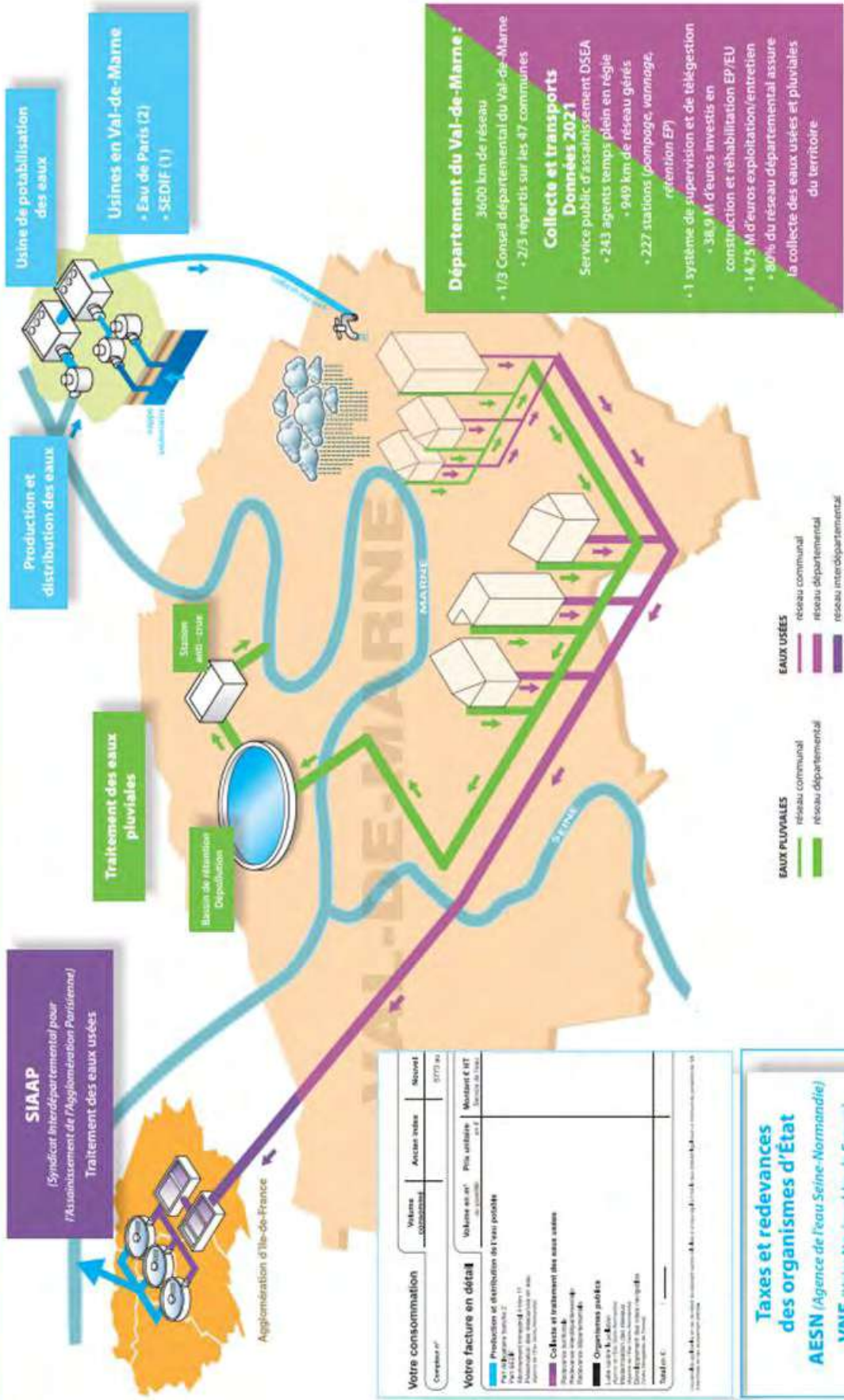
Une fois collectés par les réseaux intercommunaux/territoriaux ou par les réseaux départementaux, les effluents sont transportés via les réseaux départementaux, eux-mêmes connectés aux réseaux interdépartementaux d'amenée aux usines d'épuration du SIAAP, à Valenton, à Colombes ou à Achères.

Le Département est amené à gérer des apports d'effluents dont l'origine dépasse les limites de son territoire (Essonne, Seine et Marne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Paris).

Pour garantir un bon fonctionnement, ce transport induit une surveillance constante :

- de l'état physique du réseau et du milieu récepteur ;
- de l'état d'ensablement du réseau et son curage ;
- du transfert des eaux vers leurs divers exutoires.

CYCLE URBAIN DE L'EAU : Le Conseil départemental vous informe



Département du Val-de-Marne :
 36000 km de réseau
 • 1/3 Conseil départemental du Val-de-Marne
 • 2/3 répartis sur les 47 communes

Collecte et transports
Données 2021
 Service public d'assainissement DSEA
 • 243 agents temps plein en régie
 • 949 km de réseau gérés
 • 227 stations (pompage, vannage, rétention EP)
 • 1 système de supervision et de télé-gestion
 • 38,9 M d'euros investis en construction et réhabilitation EP/EU
 • 14,75 M d'euros exploitation/entretien
 • 80% du réseau départemental assure la collecte des eaux usées et pluviales du territoire

Votre consommation		Valeur	ANCIEN NIBEX	NOUVEL
Copieur n°				(CITE) ou
Volume en m³		Prix unitaire		
Volume en m³		Montant € HT		
Volume en m³		Montant € TTC		
Productions et distribution de l'eau potable Eau de Paris (2) Eau de Paris (1) Eau de Paris (3) Eau de Paris (4) Eau de Paris (5) Eau de Paris (6) Eau de Paris (7) Eau de Paris (8) Eau de Paris (9) Eau de Paris (10) Eau de Paris (11) Eau de Paris (12) Eau de Paris (13) Eau de Paris (14) Eau de Paris (15) Eau de Paris (16) Eau de Paris (17) Eau de Paris (18) Eau de Paris (19) Eau de Paris (20) Eau de Paris (21) Eau de Paris (22) Eau de Paris (23) Eau de Paris (24) Eau de Paris (25) Eau de Paris (26) Eau de Paris (27) Eau de Paris (28) Eau de Paris (29) Eau de Paris (30) Eau de Paris (31) Eau de Paris (32) Eau de Paris (33) Eau de Paris (34) Eau de Paris (35) Eau de Paris (36) Eau de Paris (37) Eau de Paris (38) Eau de Paris (39) Eau de Paris (40) Eau de Paris (41) Eau de Paris (42) Eau de Paris (43) Eau de Paris (44) Eau de Paris (45) Eau de Paris (46) Eau de Paris (47) Eau de Paris (48) Eau de Paris (49) Eau de Paris (50) Eau de Paris (51) Eau de Paris (52) Eau de Paris (53) Eau de Paris (54) Eau de Paris (55) Eau de Paris (56) Eau de Paris (57) Eau de Paris (58) Eau de Paris (59) Eau de Paris (60) Eau de Paris (61) Eau de Paris (62) Eau de Paris (63) Eau de Paris (64) Eau de Paris (65) Eau de Paris (66) Eau de Paris (67) Eau de Paris (68) Eau de Paris (69) Eau de Paris (70) Eau de Paris (71) Eau de Paris (72) Eau de Paris (73) Eau de Paris (74) Eau de Paris (75) Eau de Paris (76) Eau de Paris (77) Eau de Paris (78) Eau de Paris (79) Eau de Paris (80) Eau de Paris (81) Eau de Paris (82) Eau de Paris (83) Eau de Paris (84) Eau de Paris (85) Eau de Paris (86) Eau de Paris (87) Eau de Paris (88) Eau de Paris (89) Eau de Paris (90) Eau de Paris (91) Eau de Paris (92) Eau de Paris (93) Eau de Paris (94) Eau de Paris (95) Eau de Paris (96) Eau de Paris (97) Eau de Paris (98) Eau de Paris (99) Eau de Paris (100)				
Collecte et traitement des eaux usées Eau de Paris (101) Eau de Paris (102) Eau de Paris (103) Eau de Paris (104) Eau de Paris (105) Eau de Paris (106) Eau de Paris (107) Eau de Paris (108) Eau de Paris (109) Eau de Paris (110) Eau de Paris (111) Eau de Paris (112) Eau de Paris (113) Eau de Paris (114) Eau de Paris (115) Eau de Paris (116) Eau de Paris (117) Eau de Paris (118) Eau de Paris (119) Eau de Paris (120) Eau de Paris (121) Eau de Paris (122) Eau de Paris (123) Eau de Paris (124) Eau de Paris (125) Eau de Paris (126) Eau de Paris (127) Eau de Paris (128) Eau de Paris (129) Eau de Paris (130) Eau de Paris (131) Eau de Paris (132) Eau de Paris (133) Eau de Paris (134) Eau de Paris (135) Eau de Paris (136) Eau de Paris (137) Eau de Paris (138) Eau de Paris (139) Eau de Paris (140) Eau de Paris (141) Eau de Paris (142) Eau de Paris (143) Eau de Paris (144) Eau de Paris (145) Eau de Paris (146) Eau de Paris (147) Eau de Paris (148) Eau de Paris (149) Eau de Paris (150)				
Organismes publics Eau de Paris (151) Eau de Paris (152) Eau de Paris (153) Eau de Paris (154) Eau de Paris (155) Eau de Paris (156) Eau de Paris (157) Eau de Paris (158) Eau de Paris (159) Eau de Paris (160) Eau de Paris (161) Eau de Paris (162) Eau de Paris (163) Eau de Paris (164) Eau de Paris (165) Eau de Paris (166) Eau de Paris (167) Eau de Paris (168) Eau de Paris (169) Eau de Paris (170) Eau de Paris (171) Eau de Paris (172) Eau de Paris (173) Eau de Paris (174) Eau de Paris (175) Eau de Paris (176) Eau de Paris (177) Eau de Paris (178) Eau de Paris (179) Eau de Paris (180) Eau de Paris (181) Eau de Paris (182) Eau de Paris (183) Eau de Paris (184) Eau de Paris (185) Eau de Paris (186) Eau de Paris (187) Eau de Paris (188) Eau de Paris (189) Eau de Paris (190) Eau de Paris (191) Eau de Paris (192) Eau de Paris (193) Eau de Paris (194) Eau de Paris (195) Eau de Paris (196) Eau de Paris (197) Eau de Paris (198) Eau de Paris (199) Eau de Paris (200)				
Total en €				

Taxes et redevances des organismes d'État
AESN (Agence de l'eau Seine-Normandie)
VNF (Voies Navigables de France)

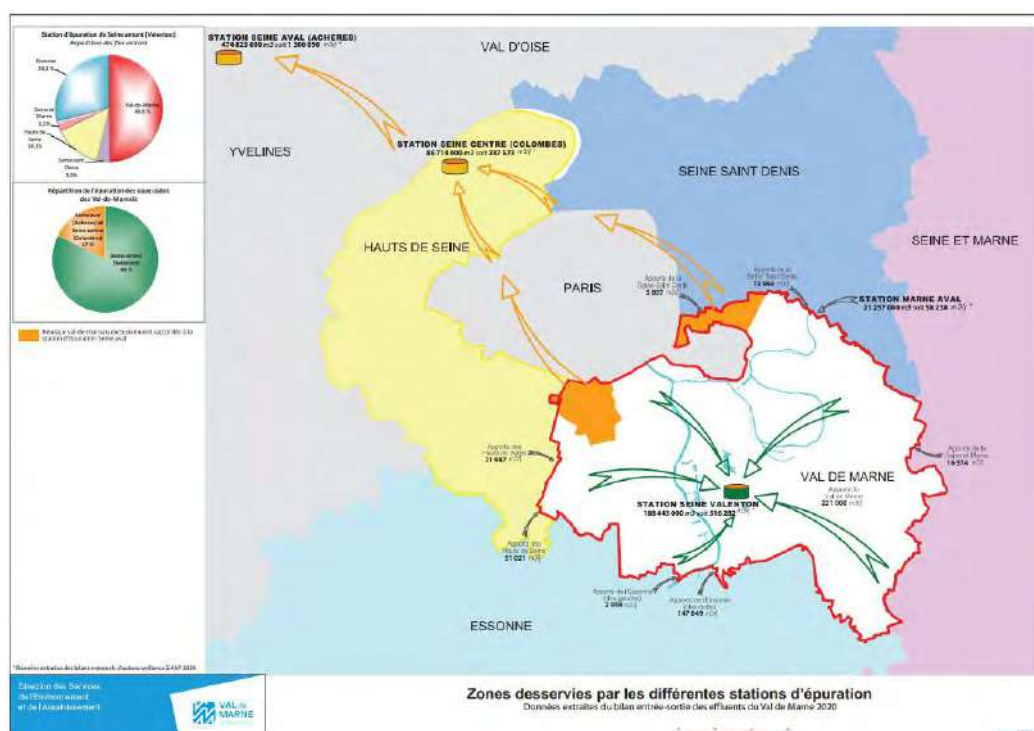
4 - L'épuration

La mission d'épuration des eaux usées ne relève pas du Département mais du Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) dont le conseil d'administration est constitué d'élus de la ville de Paris et des trois départements de la petite couronne (7 élus pour le Département du Val-de-Marne).

Le SIAAP perçoit sa propre redevance pour cette mission et rend compte de toute information relative à ce sujet dans son rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à l'échelle de l'agglomération parisienne.

L'usine « Seine Valenton », située dans le Val de Marne à Valenton, épure une grande partie des effluents du Val-de-Marne (près de 85%), mais aussi de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et de façon très marginale de Paris. Les eaux usées val-de-marnaises représentent près de 60 % de l'ensemble des effluents traités à la station d'épuration de Seine Valenton.

L'usine « Seine aval » d'Achères dans les Yvelines et, dans certains cas particuliers, la station d'épuration « Seine centre » située à Colombes, permettent également de traiter les eaux en provenance du Val-de-Marne. La gestion des lieux de traitement des effluents du Val de Marne est optimisée en temps réel par le SIAAP selon la disponibilité des usines, et les re-routages possibles, en collaboration avec les services départementaux.



2

LE SERVICE RENDU

A – L'EXPLOITATION ET LA PRESERVATION DU MILIEU NATUREL

L'exploitation consiste notamment à maintenir le système d'assainissement départemental en bon état de fonctionnement et à en améliorer le fonctionnement au quotidien.

1 – Entretien du réseau

Ouvrages visités

En 2021, **38 % du patrimoine visitable** géré par la DSEA soit un peu plus de 154 km (tableau ci-dessous) ont été **visités et entretenus par les équipes d'égoutiers** au moins une fois. Le réseau non visitable a, quant à lui, été inspecté à hauteur de **30 km via des inspections télévisées robotisées** ce qui a conduit à **163 rapports d'ITV** (inspection télévisée).

OUVRAGES VISITÉS	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire réseau (mL)	159 873	148 684	169 235	116 392	154 486
Linéaire réseau (%)	40%	37,2%	42,3%	28,9%	38%

Entretien des réseaux - Curage

La synthèse du linéaire des **ouvrages** (Département et SIAAP) gérés par la DSEA **visitables ou non visitables curés** en régie et/ou sous-traitance est de **240 022 mL (219 210 mL en 2020)**.

OUVRAGES CURÉS	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire réseau non visitables (mL)	177 235	197 199	191 672	215 821	214 682
Linéaire réseau visitable (mL)	15 693	8 426	8 543	3 389	25 340
CAS (chambre à sable) curées	107	114	147	134	123

Pour l'année 2021, le **nombre de points du réseau départemental avec interventions fréquentes de curage (21)**, rapporté à 100 km de réseau départemental EU+UN sur un total de 461,1 km, est de **4,55**.



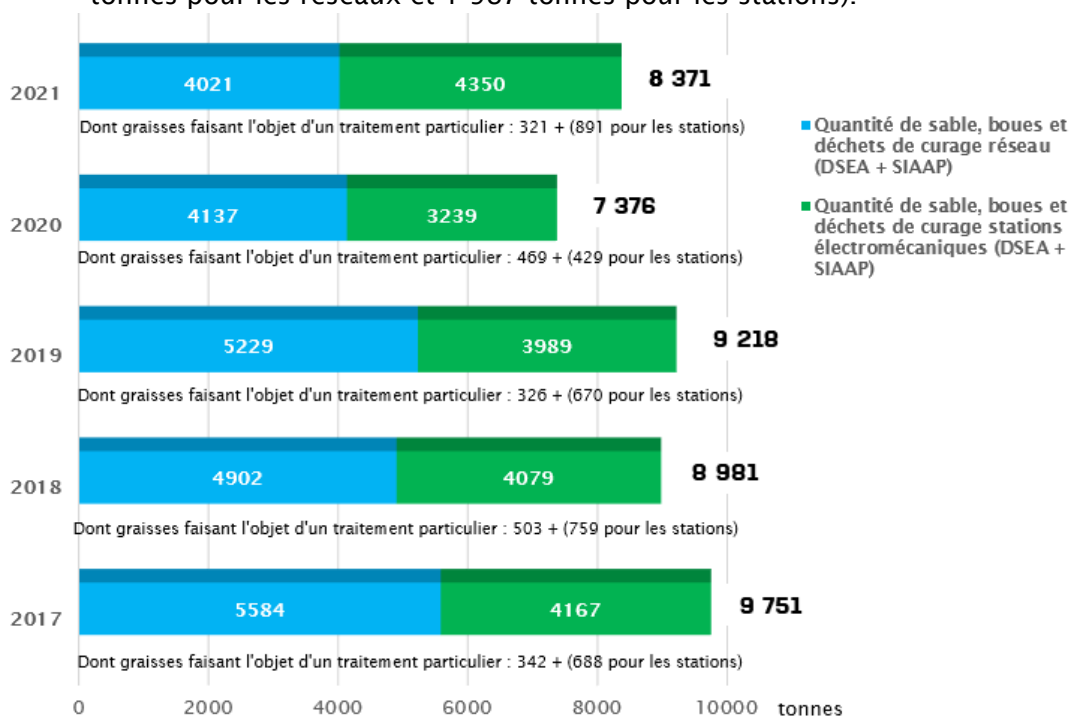
Descente en réseau - Photo DR

L'entretien et le **curage des ouvrages** (réseau et stations) visent à prévenir les nuisances pouvant incommoder les usagers (nuisances olfactives, refoulements...), à assurer des conditions d'écoulement optimisées sur l'ensemble du réseau et à assurer un fonctionnement optimal des stations électromécaniques (stations de pompage, bassins, ...).

En 2021, la quantité totale de sable, boues et déchets de curage retirée des ouvrages d'assainissement (réseau et stations électromécaniques) gérés par le service public départemental d'assainissement s'élevait à **8 371 tonnes** qui ont été transférées aux centres de traitement agréés conformément à la réglementation et comprenait **22 tonnes de laitance** dont les coûts d'extraction sont très onéreux.

Ainsi, le curage de l'ensemble du patrimoine d'assainissement :

- départemental (réseau + stations électromécaniques) a représenté 6 384 t de boues et graisses (4 021 tonnes pour les réseaux et 2 363 tonnes pour les stations).
- interdépartemental géré par le département (réseau + stations électromécaniques) a représenté **2 588 t** de boues et graisses (601 tonnes pour les réseaux et 1 987 tonnes pour les stations).



2 – Les travaux de réhabilitation

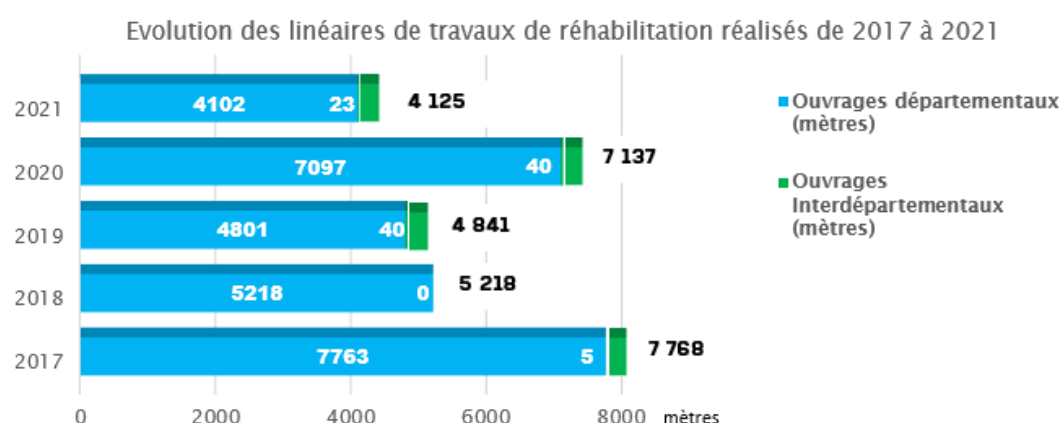
Les travaux de grosses réparations et de réhabilitation sont essentiels pour garantir le bon fonctionnement des ouvrages et le bon état du patrimoine.

Dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation, une cartographie de l'état structurel des ouvrages est établie. Sa mise à jour régulière par des connaissances actualisées permet d'élaborer un programme prévisionnel triennal de réhabilitation tenant compte des projets d'aménagement et de voirie, soit en 2021 :

- Total des travaux de réhabilitation sur des ouvrages visitables : 902 mètres linéaires nécessitant la gestion de 23 chantiers ;
- Total des travaux de réhabilitation sur des ouvrages non visitables : 3 200 mètres linéaires nécessitant la gestion de 49 chantiers.

De plus, des améliorations localisées ont été réalisées : des réhabilitations de branchements, des créations ou modifications de regards, des aménagements de bouches inodores, des aménagements de paliers de sécurité dans des regards d'accès, ...

Globalement, en 2021, les **interventions de réhabilitation** ont concerné un linéaire de **4,1 km** de collecteurs visitables et non visitables, par différentes techniques (gainage, coques, remplacement de certains tronçons, etc.).



Répartition des linéaires de travaux de réhabilitation EP, EU, UN réalisés en 2021

	EU	EP	UN	TOTAL
Ouvrages départementaux (mètres)	1053	2442	607	4102
Ouvrages interdépartementaux (mètres)	0	0	23	23
Total (mètres)	1053	2442	607	4125

Répartition selon les natures de réseaux départementaux EP, EU, UN de 2017 à 2021

LINÉAIRE (KM)	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL	MOYENNE (KM)
Renouvelé EU + UN	5,208	3,150	3,321	4,653	1,660	17,992	3,598
Renouvelé EU + EP + UN	7,768	5,218	4,801	7,097	4,102	24,884	4,977
Total de réseau départemental EU + UN	458,8	460,0	461,0	460,7	461,1		

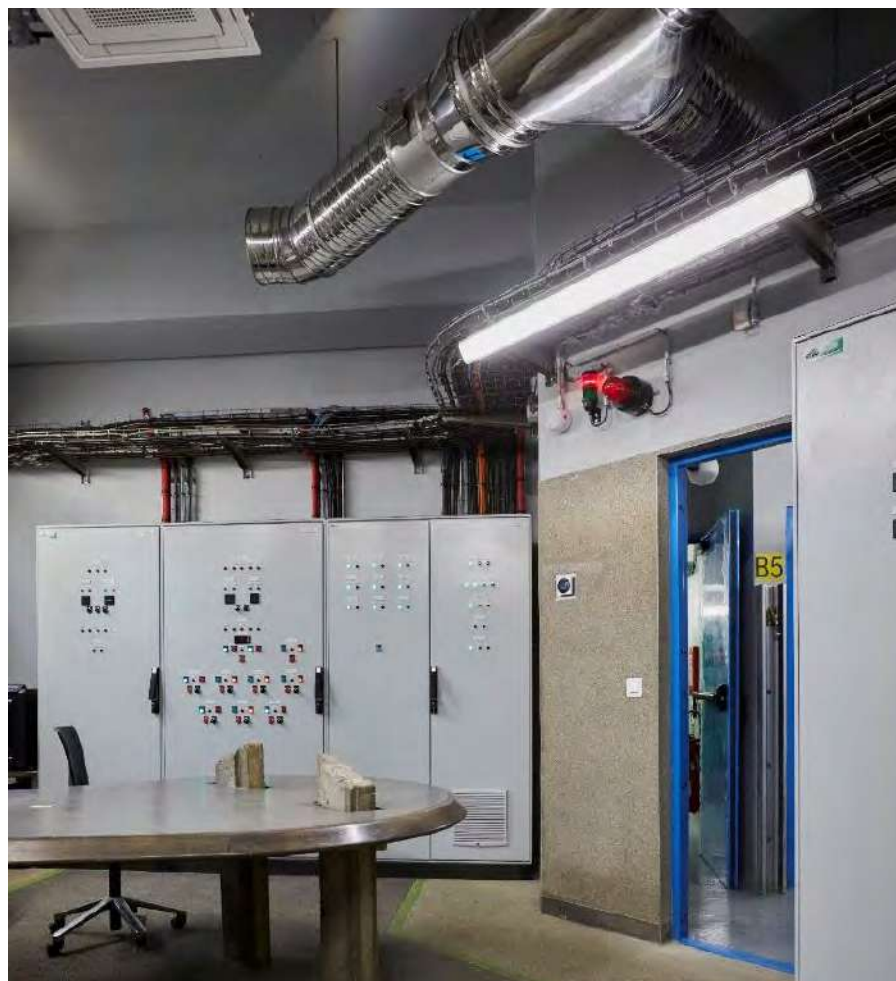
Le **taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées** correspond au quotient exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années divisé par la longueur du réseau EU + UN :

$$= \frac{3,598}{461,1} = 0,00863 = 0,86 \%$$

Ce chiffre ne tient pas compte du linéaire des réseaux d'eaux pluviales renouvelé qui ne doit cependant pas être négligé car il représente près de 2 442 m en 2021.

Le service départemental d'assainissement a également conduit des opérations (études, projets, suivis de chantiers) de rénovations lourdes de stations électromécaniques pour le SIAAP, en qualité de maître d'œuvre et d'exploitant :

- Etudes de rénovation de la station de pompage d'eaux usées VL2 à Valenton, du bassin de stockage de l'Hay les Roses ;
- Démarrage des travaux du bassin de stockage EV3 à Vitry sur Seine ;
- Suivi des travaux de la station de pompage d'eaux usées PAP à Bonneuil sur Marne ;
- Participation à la définition des aménagements de surface au niveau des accès du bassin de stockage d'Arcueil dans le cadre de la réouverture de la Bièvre à Arcueil/Gentilly.



TGBT de la station PAP - ©Kévin Cristovao

3 – Amélioration du fonctionnement du réseau

3.1 GESTION CENTRALISEE POUR UNE EXPLOITATION OPTIMISEE

La supervision VALERIE 94 centralisée et télégérée optimise les interventions mises en œuvre pour l'exploitation du patrimoine électromécanique tout en fiabilisant le système d'assainissement et en minimisant les temps de dysfonctionnement. Compte tenu des nombreux points de contact du réseau départemental avec le milieu naturel, cela permet de minimiser les risques de pollution associés.

Elle permet également, à distance, de sécuriser hydrauliquement les interventions de descentes en réseau d'assainissement via un **logiciel de gestion des interventions en réseaux d'assainissement**.

3.2 SURVEILLANCE DES EFFLUENTS COLLECTES ET TRANSPORTES

Les effluents transportés sont surveillés tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

En ce qui concerne **la qualité**, des mesures sont réalisées de manière temporaire, par prélèvements d'échantillons par le service en charge de l'autosurveillance et analysées par le laboratoire départemental de santé environnementale (LDSE), soit lors de campagnes de flux spécifiques ou systématiques, soit pour des rejets particuliers (contrôle des entrants et des **54 déversoirs d'orages (DO)** soumis à auto-surveillance, déclarés à la police de l'eau en application de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2018, lequel fixe les règles en matière d'auto-surveillance).



Analyse d'eau – ©Quentin Missault

Pour la **surveillance quantitative**, le système de gestion centralisée VALERIE 94 permet un suivi du fonctionnement du réseau au droit des principaux nœuds de régulation des effluents via le rapatriement des données de chaque station électromécanique automatisée, télésurveillée et télégérée. Ainsi, ce système permet de s'assurer du bon fonctionnement du réseau 24h/24h et de réagir rapidement à tout dysfonctionnement par un système d'alarme.

Le nombre important de maillages du réseau départemental et interdépartemental géré par le Département permet de transporter dans les meilleures conditions (sans débordement et en limitant les déversements au maximum) les eaux usées vers les stations d'épuration par temps sec, par

temps de pluie et par temps de crue. Dans ce cadre, des réunions de coordination participent du partage d'informations entre les différents acteurs de l'assainissement ayant comme activité la gestion de flux (SIAAP, départements, SYAGE) mais aussi à la programmation des interventions courantes d'entretien du réseau, ainsi que les chômages (arrêt des ouvrages) les plus importants.

Parallèlement, les **274 points de mesures hydrologiques « temps différé »** (stations hauteur, débit, pluviomètres et piézomètres), exploités et maintenus par le service départemental d'assainissement, relèvent majoritairement du suivi réglementaire pour réaliser les bilans et les surveillances mensuels et annuels notamment au droit des DO (mesures des volumes déversés au milieu naturel par temps de pluie), mais aussi pour connaître les flux entrants et sortants des réseaux départementaux, flux sortants comprenant ce qui est traité aux stations d'épuration.

Dans le cadre de l'autosurveillance, l'état de fonctionnement du réseau départemental et du réseau géré par le Département est analysé en vue de différencier les périodes de fonctionnement dites « normales » de celles repérées pouvant être classées comme « inhabituelles » au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par celui du 31 juillet 2020. Ceci conduit à l'obtention de données comparables d'une année sur l'autre, stockées dans une base de données. Cette démarche permet ainsi de juger de la qualité de fonctionnement du réseau et d'identifier les situations inhabituelles.

Les informations obtenues permettent ainsi de tirer des enseignements des expériences passées et, peuvent amener à faire évoluer les objectifs, les spécifications ou les caractéristiques du système d'assainissement.

En 2021, 16 stations de mesure hydrologique (9 départementales et 7 SIAAP) ont fait l'objet d'une réhabilitation et 10 stations départementales ont été créées. Elles concernent principalement l'instrumentation des déversoirs d'orage nouvellement réglementés. La volonté de modernisation des instruments de mesure et des communications s'est traduite en 2021 par un budget de maintenance de 625 000 € (dont 72 000 € correspondent au réseau SIAAP).

Pour information, l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2018 relatif à l'auto-surveillance des systèmes de collecte des eaux usées réglemente les rejets au milieu naturel issus des surverses ou déversoirs d'orages de réseaux unitaires ou d'eaux usées et impose principalement les obligations réglementaires suivantes :

-
- La mise en conformité du dispositif d'auto-surveillance, les critères de sélection des DO à contrôler ayant considérablement évolué ;
- La mise à disposition d'un manuel d'auto-surveillance prenant en compte les modifications de la surveillance liées à la parution de l'arrêté du 21 juillet 2015 ;
- L'élaboration et la diffusion des bilans mensuels et annuels d'auto-surveillance sur les déversoirs d'orages ;
- La transmission mensuelle des données au format SANDRE ;
- La réalisation du bilan entrées/sorties des réseaux d'assainissement du Val-de-Marne ;

- La mise en place d'un diagnostic permanent pour les systèmes de collecte de plus de 10 000 Equivalents habitants ;
- La mise en application d'une exploitation des réseaux permettant de respecter les critères de conformité de la collecte à l'échelle du système d'assainissement (ce qui conduit à trouver des méthodes permettant de réduire les déversements des réseaux unitaires liés au ruissellement urbain de temps de pluie).

Les données relatives à la surveillance des rejets auto-surveillés sont ainsi transmises au service de l'Etat en charge de leur contrôle dans le format européen de transmission de ces données, dénommé Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE). La diffusion des données au format SANDRE est réalisée au plus tard à la fin du mois n+1. Les bilans annuels d'auto-surveillance sont transmis avant le 1er mars de l'année n+1 conformément aux délais réglementaires.

De plus, afin de répondre aux exigences de la réglementation, un modèle hydraulique global dédié à l'auto-surveillance a été élaboré sur une grande partie du territoire du département du Val-de-Marne (sur le reste du Département, il est en cours de développement) et permet notamment de corroborer les résultats de la surveillance des rejets.

Enfin, conformément aux délais réglementaires, une proposition de diagnostic permanent pour le Département du Val-de-Marne a été transmise à la DRIEAT en fin d'année 2021. Les premiers indicateurs relatifs à l'exploitation du réseau en 2021 seront transmis au 1er mars 2022.

3.3 L'EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU RESEAU

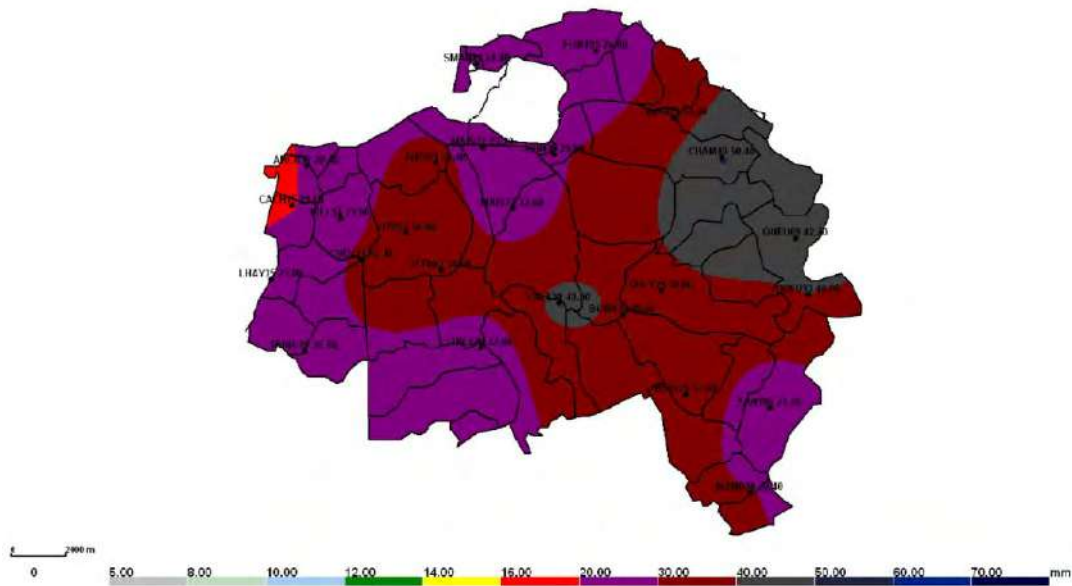
Le bilan annuel d'auto-surveillance présente, en plus des volumes, l'évaluation des charges polluantes déversées en matières en suspension (MES), en demande chimique en oxygène (DCO), mais également en demande biologique en oxygène (DBO5), en azote (NTK) et en phosphore totale (Pt) depuis la parution du dernier arrêté. Il présente par ailleurs la répartition des éventuels rejets par temps sec et par temps de pluie, ainsi qu'en situation inhabituelle, ou hors situation inhabituelle. Ces deux derniers critères sont évalués d'après les contextes de fonctionnement du réseau (chômages, crues, etc.) et sont pris en compte dans le calcul de la conformité.

Comparée à une valeur moyenne annuelle calculée sur les 15 dernières années de 667 mm pour le département du Val-de-Marne, la pluviométrie de l'année 2021 est excédentaire (+19%) avec un cumul annuel moyen sur le département de 791 mm.

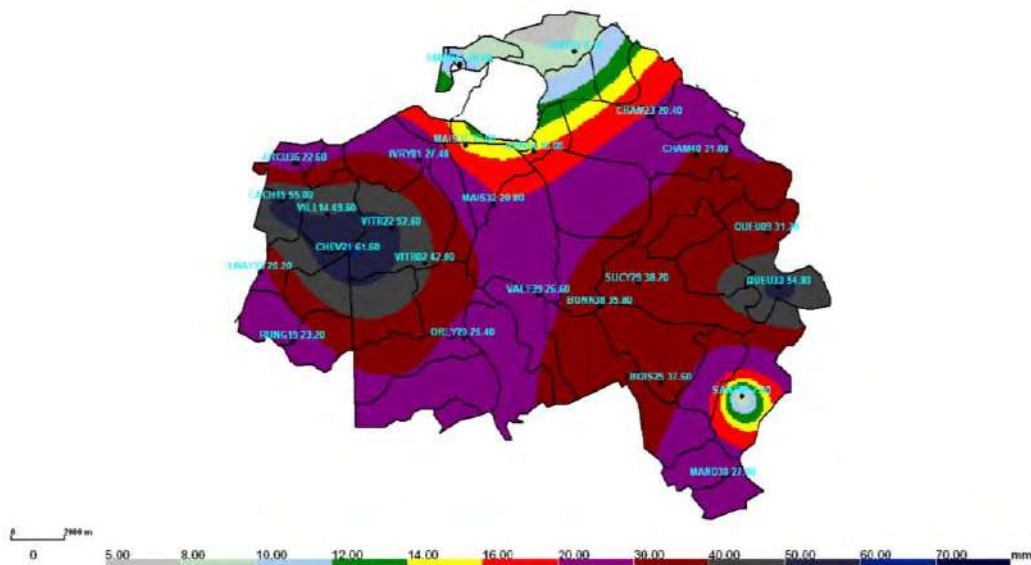
En 2021, **2 événements pluvieux significatifs** ont présenté des périodes de retour supérieures à 10 ans sur un pas de temps de 30 minutes :

- Le 19 juin 2021 : La période de retour maximale calculée pour cet événement est d'environ 65 ans (pluviomètre situé sur la commune de Champigny sur Marne). 7 autres pluviomètres ont enregistré des intensités sur 30 minutes de période de retour supérieure à 25 ans. Bien que l'ensemble du département ait été touché, ce premier événement a tout particulièrement impacté l'Est du département.

- Le 22 juin 2021 : La période de retour maximale calculée pour cet événement est d'environ 40 ans (pluviomètre situé sur la commune de Chevilly La Rue). L'ensemble du département a été touché par cet événement.



Carte de la pluviométrie cumulée pour l'événement du 19/06/2021 sur l'ensemble du Val-de-Marne

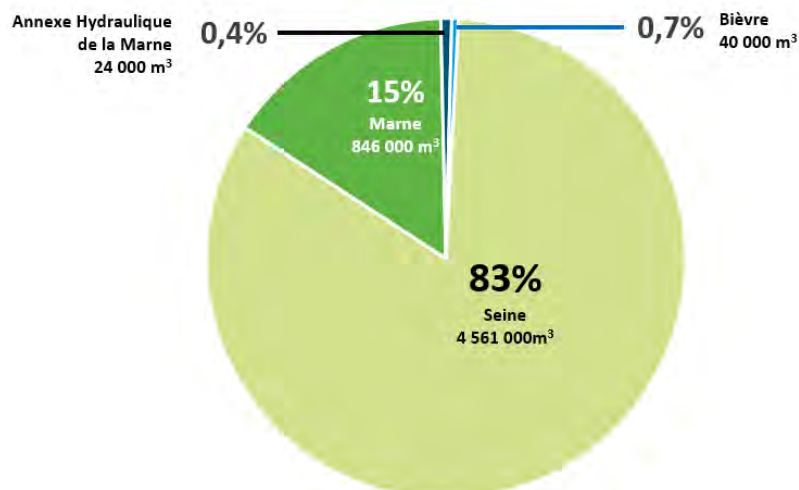


Carte de la pluviométrie cumulée pour l'événement du 22/06/2021 sur l'ensemble du Val-de-Marne

Le **volume global d'effluents rejeté aux milieux naturels en 2021 est de 4.7 Mm³**. Ce chiffre est supérieur aux années précédentes et s'explique par la pluviométrie nettement plus importante et notamment aux événements pluvieux exceptionnels précédemment cités.

A noter : les mises en chômage d'ouvrages sont coordonnées entre le SIAAP et le Département, programmées et étudiées pour limiter les déversements d'eaux unitaires par temps de pluie.

Le graphique ci-après présente la répartition des volumes rejetés en 2021 par milieu récepteur.



Le modèle hydraulique des rejets des réseaux gérés par le Département vers le milieu naturel permet de mieux appréhender le fonctionnement du réseau dans le but de limiter au maximum ces rejets et d'estimer les volumes et charges rejetés vers le milieu naturel, via les ouvrages non instrumentés, à différentes échelles de temps.

La surveillance et la gestion des flux sont optimisées au regard de la capacité de stockage du système d'assainissement et des contraintes d'exploitation (longues périodes de chômage du réseau) et permettent ainsi la réduction des déversements au milieu naturel et limitent donc les impacts du système d'assainissement sur les cours d'eau.

3.4 LA CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le taux de collecte du système d'assainissement, à l'échelle de l'agglomération SIAAP, permet de juger de la fiabilité du système de collecte d'eaux usées. Il s'agit du « *rapport de la quantité de matière polluante captée par le réseau (et transportée jusqu'à une station d'épuration) à la quantité de matière polluante générée dans la zone desservie par ce réseau* ». La quantité de matières polluantes captée est celle parvenant aux ouvrages de traitement. Le service public départemental d'assainissement détermine depuis plusieurs années cet indicateur, cependant appliqué au seul réseau départemental il est difficile à estimer et a peu de sens, en raison de l'imbrication très forte des réseaux territoriaux, départementaux et interdépartementaux.

La conformité du système de collecte est définie par la police de l'eau sur le fait que les rejets par temps de pluie doivent représenter moins de 5% des volumes d'eaux usées produits par l'ensemble de l'agglomération d'assainissement « Paris Zone Centrale » durant l'année. Pour la période quinquennale 2017-2021, cet indicateur est estimé par le SIAAP à 3,09 %.

Le système de collecte du CD94 a été déclaré par les services de l'Etat « en cours de conformité » le 26 octobre 2021 au titre de l'année 2020.

Afin de préserver les milieux et répondre aux exigences de la réglementation, trois types d'opérations sont à conduire :

- Poursuivre la fiabilisation du système d'assainissement et la gestion du réseau d'assainissement ;
- Impulser sur le territoire val-de-marnais la stratégie de mise en œuvre de la gestion des eaux pluviales à la parcelle ;
- En collaboration avec les établissements publics territoriaux, restructurer les réseaux pour améliorer leur taux de collecte, avec comme objectif :
 - > a) la création de réseaux séparatifs réellement sélectifs lorsque les territoires décident de se mettre en conformité et principalement sur les bassins versants ultra prioritaires et prioritaires mis en avant dans la stratégie « baignade » ;
 - > b) le développement des ouvrages de contrôle (toit terrasse, chaussée poreuse, dérivation de flots de temps sec) et ouvrages de dépollution dans les secteurs restant en unitaire ou disposant de réseaux séparatifs peu sélectifs ;
 - > c) l'élaboration de programmes d'actions coordonnées en vue de résorber les points noirs de l'assainissement dans le Val-de-Marne, en priorité en direction des territoires qui ont souscrit aux principes de gestion concertée des réseaux d'assainissement, démarche encouragée financièrement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

En 2021, 1 des 3 schémas directeurs à l'échelle d'un territoire était en cours, celui de Paris Est Marne et Bois (PEMB). Un second, Grand Orly Seine Bièvre (GOSB), a été lancé en cours d'année. GPSEA n'a toujours pas commencé ce travail à fin 2021.

Les schémas directeurs territoriaux ont pour objectif d'apporter une vision stratégique aux services des différentes collectivités, et le cas échéant de réorienter la priorisation des efforts des maîtres d'ouvrages selon les enjeux (baignade, DCE, DERU, auto-surveillance, ...), les difficultés techniques et les poids financiers des actions à mener.

3.5 LES USAGERS NON DOMESTIQUES

Le service public départemental d'assainissement réglemente et contrôle les **déversements d'eaux usées non domestiques** (EUND) aux réseaux départementaux conformément au règlement de service départemental d'assainissement : **24 arrêtés d'autorisation de déversement** ont été signés en 2021 (dont 22 arrêtés temporaires) ; **15 avis** ont également été fournis. Plusieurs arrêtés concernant les chantiers GPE – dossiers souvent complexes - ont par ailleurs été traités et sont en cours d'élaboration. **14 contrôles de chantiers** ont eu lieu en 2021. Un suivi de l'auto-surveillance de l'ensemble **des sites industriels réglementés** (133 sites en 2021) est effectué pour pouvoir réactualiser les autorisations obsolètes et les modifier en cas de mutation ou de changement notable. Ces sites font l'objet d'un suivi administratif de l'auto-surveillance puis d'une visite si nécessaire.

54 sites industriels équipés d'un dispositif de traitement d'effluents toxiques ou d'une installation d'épuration importante sont particulièrement suivis par des arrêtés temporaires.

Pour les **assimilés domestiques**, le cadre réglementaire (loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 - dite Warsmann 2 - relative à la simplification et l'amélioration de la qualité du droit) a modifié, depuis 2011, les dispositions relatives à ce type d'usager.



4 – La gestion des pollutions

4.1 LUTTER CONTRE LA POLLUTION ET SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

La réduction de la pollution rejetée dans le milieu naturel est au cœur des préoccupations du service départemental d'assainissement.

Des actions spécifiques sont mises en œuvre pour limiter au maximum les impacts suivants :

- Les **pollutions accidentelles** : poursuite de l'exploitation des équipements de contrôle aux exutoires des ouvrages pluviaux ;
- Les **pollutions résiduelles par temps sec et de petites pluies** : l'exploitation de stations antipollution permet de piéger les matières en suspension, les hydrocarbures et une partie de la pollution physico-chimique transportée par les ouvrages pluviaux contenant des eaux usées en dérivant le flot de temps sec vers le réseau d'eaux usées et la station d'épuration. L'incitation à la mise en conformité des installations privées est également une politique menée au quotidien.

Enfin, un travail de contrôle accru et d'accompagnement des industriels par le service public départemental d'assainissement permet également de réduire les **pollutions liées aux rejets non domestiques**.

4.2 LES CHOCS DE POLLUTION

Lorsque survient une pluie importante, le déversement massif de matières organiques dans le milieu naturel peut provoquer une chute de la teneur en oxygène dissous, entraînant un risque de mortalité piscicole. Ce phénomène résulte principalement des rejets des grands ouvrages d'assainissement (eaux pluviales ou surverses unitaires) c'est-à-dire le déversement dans la rivière de leur rejet ou de leur trop-plein à l'occasion d'orages violents. Outre la vie piscicole, ce délestage tend à fragiliser la production des 3 usines d'eau potable dont les prises d'eau se trouvent à l'aval des points de rejets et à nuire à des ouvertures de baignades pérennes. A ce titre, et afin de réduire ces risques, la gestion dynamique des flux prend tout son sens (cf. Section II, A-3) car elle permet d'optimiser les capacités des réseaux (grâce au système départemental de supervision VALERIE 94) et des usines d'épuration tout en prenant en compte les risques d'inondation des Val de marnais par débordements de réseaux.

En 2021, aucun choc de pollution important imputable à un dysfonctionnement du système départemental d'assainissement n'a eu lieu.

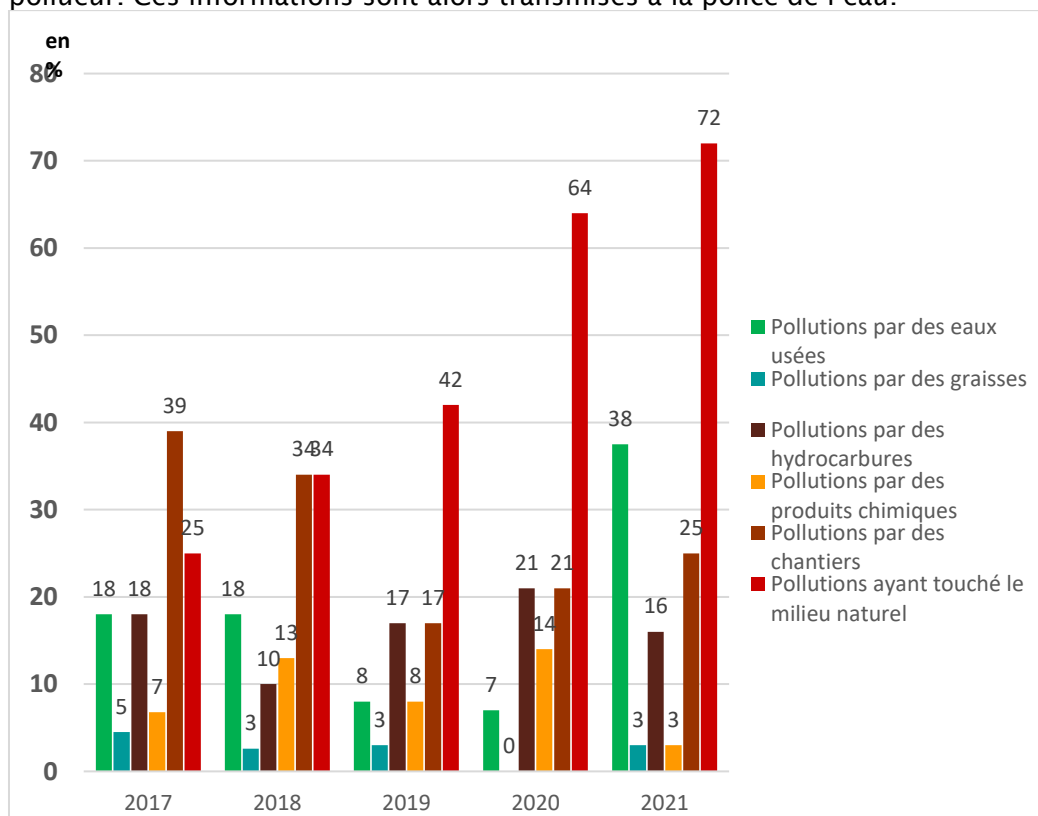
4.3 LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Le service départemental d'assainissement intervient également sur les pollutions accidentelles qui lui sont signalées afin d'identifier les causes et responsabilités pour faire cesser le plus rapidement possible ces pollutions.

En 2021, sur les 32 pollutions accidentelles recensées, 18 (soit 56 %) pollueurs ont été identifiés. L'origine de ces pollutions est en majorité connue : 5 pollutions (soit 16 %) par du fuel domestique, du gasoil et des hydrocarbures ; 8 pollutions (soit 25 %) par des chantiers ; 12 pollutions (soit 37.5 %) par des eaux usées ; 1 pollution (soit 3 %) par des produits chimiques ; 1 pollution (soit 3 %) par des graisses ; et 5 pour diverses autres causes (16 %). 23 des pollutions ont touché le milieu naturel (soit 72 %), 9 ont réussi à être contenues dans le réseau (soit 28 %).

Les causes principales de ces pollutions sont notamment associées à la multiplication du nombre de chantiers liés aux nombreux travaux de transport urbain en cours. Comme en 2020, les actions réalisées par le service public départemental en cas de pollutions accidentelles ont été prioritairement réalisées dans les cas d'une atteinte au milieu.

Pour certaines pollutions des prélèvements sont effectués in situ et le laboratoire départemental de santé environnementale effectue les analyses. Cela permet de déterminer et de quantifier les types de polluants et donc le pollueur. Ces informations sont alors transmises à la police de l'eau.



Pollution au milieu naturel – Photo DR

B – L'ASSAINISSEMENT DANS UN TERRITOIRE EN MUTATION

1 – L'urbanisation et ses conséquences

Les besoins en termes d'assainissement se trouvent augmentés par toute construction nouvelle, que celle-ci soit à usage d'habitation, commercial ou industriel. Par ailleurs, la densification urbaine entraîne une imperméabilisation des sols et de ce fait, ceux-ci ne peuvent plus absorber naturellement (par infiltration) les eaux de pluie. Ainsi l'eau de pluie ruisselle et peut provoquer des inondations.

Exploitant du réseau départemental d'assainissement, le service départemental d'assainissement doit s'assurer de la bonne adéquation entre la nature et la quantité des effluents transportés dans ses réseaux avec les fonctions et capacités assurées par ces derniers, ainsi que les exutoires ciblés (station d'épuration, cours d'eau). Pour ce faire, il s'appuie sur le **règlement de service départemental de l'assainissement** et sur le **zonage pluvial départemental**, pour formuler des avis sur les projets d'aménagements urbains (**19 dossiers de ZAC suivis en 2021**), de voirie et de transport, tout comme il est consulté par les services de l'Etat dans le cadre de procédures réglementaires (**dossiers loi sur l'eau (7)**, installations classées) afférentes à ces projets quand son réseau est impacté. Le zonage pluvial départemental privilégie l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle mais des rejets au réseau d'assainissement peuvent être autorisés, à des débits limités, en fonction des capacités du réseau, des conditions d'infiltration du sol, ainsi que de la nature du projet. Ces rejets sont explicités dans le document de manière cartographique.

Il formule également des avis sur les plans locaux d'urbanisme (**14 dossiers de PLU instruits en 2021**) dans le cadre de la procédure de consultation des personnes publiques associées, et est également associé aux réflexions, études et schémas directeurs pilotés par les autres collectivités territoriales. Collaboration et partage de la connaissance sont indispensables tant pour le service public départemental que pour l'ensemble des partenaires de l'assainissement pour connaître et anticiper les évolutions du territoire à venir et permettre à chaque acteur de l'assainissement de maîtriser les rejets et flux dans les ouvrages qu'il gère.

Le **plan stratégique départemental de l'assainissement (PSDA) à l'horizon 2030** donne à voir la politique départementale en matière d'assainissement. Une déclinaison plus opérationnelle et programmatique des grandes orientations du PSDA est formalisée dans un plan d'actions.

2 – Se préoccuper des apports futurs

Il est nécessaire de maintenir les investissements pour pallier les déficits d'équipements sur certains secteurs. En complément, il est indispensable pour le service départemental d'assainissement de préparer l'avenir et de poursuivre la réflexion engagée sur les besoins liés à tout développement de l'urbanisation et des transports car le territoire du Val de Marne connaît d'importantes mutations.

L'atteinte de cet objectif passe par la réalisation d'études et de programmes de travaux mais également par le renforcement des missions de conseil en lien avec l'urbanisation comme vu précédemment (section II-B-1). Ces actions sont menées auprès des acteurs du territoire (établissements publics territoriaux, constructeurs et aménageurs) afin que leurs projets respectifs soient en cohérence et permettent d'éviter l'obsolescence prématurée d'ouvrages d'assainissement du fait d'une intensification de la construction sur un secteur, entraînant une surcharge à court terme pour le réseau structurant tant en eaux usées qu'en eaux pluviales (limiter l'imperméabilisation).

Les études menées en 2021 ont permis d'améliorer la connaissance du fonctionnement des réseaux de certains secteurs val-de-marnais pour rechercher une optimisation du système, résoudre des dysfonctionnements constatés lors d'événements pluvieux et accompagner de nouveaux projets d'aménagement. Ainsi ont été réalisées en régie ou en sous-traitance les études suivantes :

- Poursuite des études capacitaires de réseaux d'eaux usées (secteur Val-de-Fontenay, ouvrage Belle-Epine/Fresnes) suite aux résultats de campagnes de mesure ;
- Finalisation de l'étude d'optimisation du fonctionnement des déversoirs d'orage de la zone de la confluence Marne et Seine débutée en 2020 ;
- Complément de l'étude du fonctionnement des réseaux départementaux d'assainissement du quartier Parmentier à Orly réalisée en 2020 ;
- Réflexion sur la défense de crue à Joinville-le-Pont en relation avec les réseaux d'assainissement ;
- Impact du débit de la station de pompage Liberté en cas de chômage de l'égout profond sur le DO Marc Sangnier à l'Hay-les-Rose ;
- Etude sur le bassin versant avenue de la République à Fresnes ;
- Étude de déconnexion d'un bassin versant de la rue Paul Hochard à Chevilly Larue ;
- Etude hydraulique du fonctionnement des réseaux d'assainissement du domaine Chérioux à Vitry-sur-Seine.

2.1 LES GRANDS PROJETS À L'ÉTUDE OU EN TRAVAUX

2.1.1 Etude des dévoiements et aménagement des réseaux départementaux d'assainissement impactés par la ligne 5 du T ZEN - Montant des travaux : 1 M€ HT

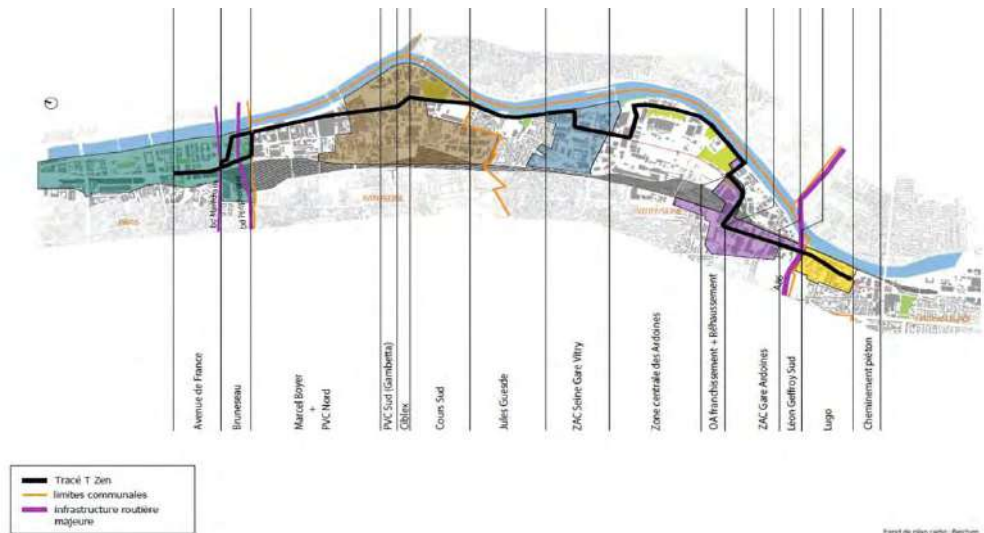
L'opération TZen 5 consiste en la réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service sur une longueur totale de 9,4 km comprenant 19 stations sur Paris

13ème, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi.

L'aménagement urbain et la plateforme du TZen 5 ont des impacts sur les réseaux départementaux d'assainissement. Ceux-ci ont été cartographiés et vont permettre d'évaluer les coûts des travaux d'aménagements des réseaux (dévoisement de collecteurs, dépôts de regards de visite, réhabilitation, confortement de canalisation, etc.).

En 2021, les réseaux impactés ont été auscultés afin de déterminer les collecteurs à réhabiliter et les travaux à engager dans les années à venir en estimant leur coût de réalisation.

Crédits consommés en 2021 : 250 000 €HT.



Tracé du TZEN 5

2.1.2 Etude des dévoiements et aménagement des réseaux départementaux d'assainissement impactés par la ligne de bus ALTIVAL - Montant des travaux : 5 M€ HT

Le Département réalise le dévoiement, renforcement ou conservation en place de réseaux d'assainissement sur le parcours de la plateforme du bus et le long de l'aménagement urbain prévu, en concertation avec les différents partenaires intervenants. L'aménagement de l'accès aux ouvrages de gestion existants (partiteur amont du ru de la Lande et bassin des Boutareines) est également prévu sur le tracé de la ligne de bus et de l'aménagement urbain.

En 2021 une étude de génie civil a été réalisée sur ces ouvrages de gestion. Les réseaux impactés ont été identifiés, et les diagnostics sur les réseaux susceptibles d'être conservés, réalisés.

Crédits consommés en 2021 : 147 701 € HT.

2.1.3 La réorganisation des équipements structurants d'assainissement sur le bassin versant de près de 2 000 hectares du ru de la Lande / poursuite des aménagements

Station de dépollution des eaux pluviales (SDEP) à Champigny sur Marne. Montant des travaux : 42.6 M€ HT

Elle se situe sur la ZAC des Bords de Marne et permettra le traitement des eaux pluviales du bassin versant du Ru de La Lande avant leur rejet en Marne. La station est de forme géométrique bi-lobe : un lobe réservé pour le stockage des

eaux (8000 m³) l'autre lobe pour la dépollution. La filière de traitement (dépollution) comprendra un dégrillage grossier suivi d'un dégrillage fin, une décantation lamellaire (abattement de 50% des MES) et une désinfection UV (destruction des bactéries), ainsi qu'un ensemble d'équipements électromécaniques (pompage d'alimentation du traitement, pompage d'évacuation des eaux traitées, pompage et hydrocyclonage des boues), pour un abattement bactériologie permettant d'obtenir une qualité eaux de baignade.

Ce projet intègre également la réalisation de deux prises d'eaux, d'ouvrages annexes et de tous les collecteurs de liaison permettant l'alimentation et l'évacuation des eaux de la SDEP, notamment :

- Le collecteur de Liaison Lénine, de diamètre Ø1,8 m et de 600 m de longueur environ, permettra d'alimenter la Station de dépollution par les eaux pluviales (SDEP). Il sera réalisé le long de la rue Verdun par micro-tunnelier ;
- La station de pompage Albert Thomas permettra la rétention des eaux par temps sec en amont du bassin. Des prises de temps sec seront réalisées sur les réseaux des eaux pluviales existants (un collecteur visitable et deux canalisations), ainsi que le raccordement de la station au réseau d'eaux usées ;
- La prise d'eau de la place du marché permettra la connexion de l'ouvrage de liaison Lénine Ø1 800 au réseau EP existant. Cette prise d'eau sera raccordée au puits de sortie du collecteur de liaison grâce à la création d'un collecteur de diamètre Ø1,5 m et de 15 m environ. Enfin, une vanne secteur sera construite pour permettre de diriger les eaux pluviales vers l'ouvrage de dépollution. Cette vanne secteur servira également d'isolement en cas de montée de la Marne ;
- La prise d'eau de la rue de la plage.

En 2021 Les travaux ont consisté en la réalisation des fondations de la station ainsi que des prises d'eau en paroi moulée puis au démarrage des travaux de terrassement de la station jusqu'à 10 mètres et de la prise d'eau de la place du marché.



Atelier de parois moulées à la SDEP – avril 2021 ©entreprise SOLETANCHE BACHY



SDEP – novembre 2021 ©Groupe NGE

Enfin le micro-tunnelier « Chantal » a foncé la canalisation Ø1800 sur 600 mètres entre la SDEP et la place du marché début décembre.



Micro tunnelier « Chantal » © Louis de Tinténac

Crédits consommés en 2021 : 13 922 158 € HT

2.1.4 Grand Paris Express (GPE). AP = 30,419 M€ HT

L'implantation des gares, des ouvrages annexes des plateformes de maintenance des rames et des infrastructures et les percements des tunneliers du métro GPE dans le Val de Marne entraînent des travaux de confortement et de dévoiement des ouvrages du réseau d'assainissement départemental dans les villes impactées. Les travaux sont intégralement remboursés par la Société du Grand Paris (SGP).

Le programme d'études et de travaux, pour accompagner l'arrivée du GPE, s'est poursuivi sur un rythme soutenu. Les études, conduites en amont, permettent ainsi de :

- Limiter les incidences hydrauliques sur le réseau d'assainissement départemental ;
- Préparer les phases opérationnelles des travaux d'assainissement rendus nécessaires par la réglementation et les travaux d'infrastructure de transport.

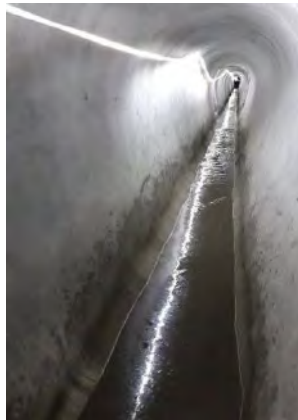
- La ligne 15 sud est divisée en différents « Lots » :
 - Lot T2A : Villejuif Louis Aragon – Créteil l’Echat ;
 - Lot T2B : Créteil l’Echat – Champigny-sur-Marne ;
 - Lot T2C : Champigny-sur-Marne – Noisy Champs ;
 - Lot T3C : Clamart – Villejuif Louis Aragon.



➤ **Ligne 15 Sud – Lot T2B :**

Les communes du département du Val-de-Marne impactées par le lot T2B sont : Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, et Créteil.

En 2021, à Champigny sur Marne, les travaux sur le TR 17404 d’injections de collage, de chemisage structurant et de reprise du radier démarré fin 2020 ont été terminés en avril 2021. De même, des travaux de renforcement ont été réalisés sur le TR 42408 à Joinville le Pont.



TR 17404 après les travaux



Travaux dans le TR 42408

Crédits consommés en 2021 : 1 395 000 €HT

➤ **La ligne 15 EST**

Les communes du département du Val-de-Marne concernées par la ligne 15 EST (Saint Denis Pleyel –Champigny Centre) sont : Champigny-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Le Perreux sur Marne.



Tracé de la ligne 15 Est du GPE

Suite à l'étude de l'impact du génie civil des ouvrages du GPE sur les réseaux départementaux réalisée en 2020, la SGP a sollicité le service public départemental d'assainissement au 2^{ème} semestre 2021, pour recueillir des données techniques sur les réseaux ainsi que ses besoins spécifiques pour les ouvrages impactés en terme d'études, travaux et exploitation. Le service public départemental d'assainissement a ainsi élaboré deux supports (fiches d'impact, logigrammes) permettant de cadrer les besoins.

Crédits consommés en 2021 : 0 €HT

2.1.5 Programme de travaux pour le retour à la baignade en Seine et en Marne : Mise en conformité des branchements particuliers

La résorption des mauvais branchements sur les réseaux départementaux est l'un des objectifs du contrat de Territoire Eau et Climat du Val de Marne, outil programmatique pour le retour de baignades pérennes en Val-de-Marne.

Depuis 2019, les diagnostics sont généralisés à l'ensemble des bassins versants « prioritaire » et « ultra prioritaire » pour le retour à la Baignade. A fin 2021, 102 branchements non conformes et nécessitant des travaux sur le domaine public ont été repérés.

Les études des travaux de mise en conformité de ces branchements sont réalisées à l'avancement et les travaux de création sont lancés dans la continuité. En 2021, les travaux de 63 de ces branchements ont été réalisés amenant le total à 85 branchements créés sur domaine public depuis 2020.

Crédits consommés en 2021 : 1 721 746 € H.T.

2.2 LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Les programmes pluri-annuels de travaux de développement et d'entretien du réseau d'assainissement nécessaires à une bonne qualité de service sont votés par l'Exécutif départemental. Les chantiers sont assujettis soit à la coordination sécurité prévention de la santé (loi n°93-1418 du 31 décembre 1993), soit à des plans de prévention (décret n°92-158 du 20 février 1992), 147 en 2021.

Les principales opérations de renouvellement et développement du réseau telles que prévues au Budget primitif et réalisées au Compte administratif 2021, concernant les opérations mixtes (EP et EU) et les opérations eaux pluviales strictes ainsi que eaux usées strictes, sont indiquées dans les tableaux ci-après :

Au titre de la maintenance (programmes récurrents) et au titre des projets de grands transports en millions d'euros hors taxe :

DÉSIGNATION	AUTORISATION DE PROGRAMME	DÉPENSES RÉALISÉES 2021 ET ANNÉES PRÉCÉDENTES	SUBVENTIONS ESCOMPTÉES
Dévoisement de réseaux en lien avec le Grand Paris Express*	36	28,5	37,8
Dévoisement de réseaux T9	35	32,9	6,1
Dévoisement de réseaux ALTIVAL	5	0,15	
Dévoisement de réseaux Gare BVC	3	0,1	0,1
Etudes dévoisement réseau TELEVAL CABLE A	0,6		
Etudes dévoisement réseau Tzen5	1	0,52	
Grosses réparations des réseaux (programme 2019-2022)	32,2	25,45	2
Autocontrôle du système de collecte des effluents (Programme 2019-2022)	1	0,73	0,2
Grosses réparations des stations et équipements mécaniques et électromécaniques (Programme 2019-2022)	9,6	9,2	

*OPERATIONS préalables aux projets de grands transports. Le montant des recettes est supérieur à l'autorisation de programme pour le Grand Paris Express ; il intègre le remboursement par la Société du Grand Paris des frais relatifs à la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Au titre des travaux neufs (opérations en millions d'euros hors taxe) :

DÉSIGNATION	AUTORISATION DE PROGRAMME	DÉPENSES RÉALISÉES 2021 ET ANNÉES PRÉCÉDENTES	SUBVENTIONS ESCOMPTÉES
Dépollution du ru de la Lande – SDEP – liaison Lénine – Station anti-pollution A. Thomas	47,3	21	20
Création d'une dérivation des réseaux EP à Sucy-en-Brie – Quartier Grand Val	2,5	0,13	

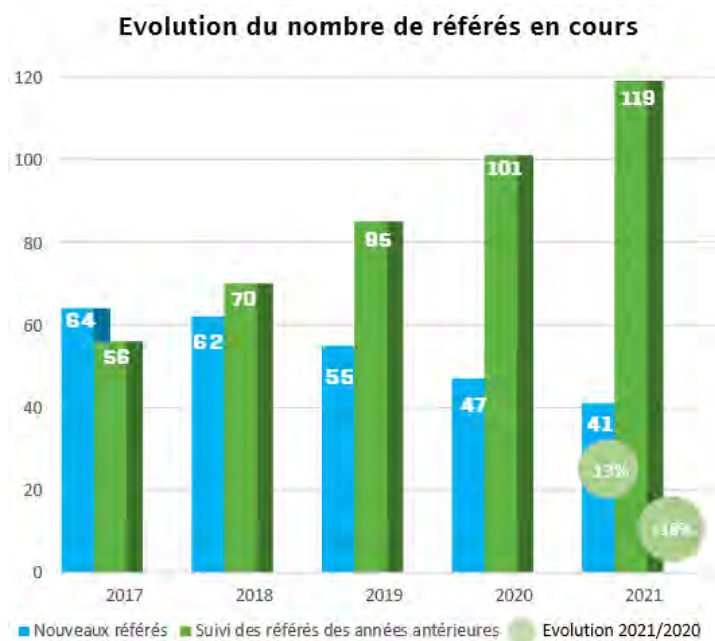
Au titre de la réhabilitation (opérations en millions d'euros hors taxe) :

DÉSIGNATION	AUTORISATION DE PROGRAMME	DÉPENSES RÉALISÉES 2021 ET ANNÉES PRÉCÉDENTES	SUBVENTIONS ESCOMPTÉES
Amélioration de la qualité Seine/Marne : travaux de mise en conformité	50	4,4	20
Programme de réhabilitation sur les ouvrages (2022 et suivantes)	26,7		
Rives droite de Seine Alfortville et Choisy le Roi	7,5	4,2	1,8
Réhabilitation du collecteur Eaux Pluviales rue de Paris à Villeneuve-Saint-Georges	2,6	1,2	
Réhabilitation du collecteur Eaux Pluviales sous la RN19 à Villecresnes	4	3,9	
Réhabilitation du collecteur Eaux Usées du ru de la fontaine de Villiers à Sucy-en-Brie	7	0,1	0,8
Réhabilitation du collecteur Unitaire rue du père Mazurié et Avenue du Général de Gaulle à Chevilly-Larue	2	0,2	0,3
Réhabilitation du collecteur Unitaire avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine	2,4	0,02	0,3

3 – Référés préventifs

Ces référés sont engagés lors de chantiers d'opérations immobilières ou de travaux de génie civil situés à proximité d'ouvrages ou équipements d'assainissement de nature juridique départementale ou interdépartementale. Ils ont pour objet d'établir un état contradictoire des ouvrages et bâtiments environnant avant, pendant et après les travaux, afin d'établir des responsabilités éventuelles en cas de dégradation des ouvrages départementaux.

Le suivi administratif, technique et juridique des référés préventifs est piloté par le service public départemental d'assainissement.



La dynamique de mutation du Val de Marne et les importants travaux qui s'engagent, expliquent l'augmentation du nombre de référés en cours sur les 5 dernières années. En 2021, 67 dossiers ont été clos.

4 – Améliorer la résilience en cas de crue

Le Val-de-Marne étant fortement exposé au risque de crue de la Seine et de la Marne, le Département est très impliqué sur la problématique de prévention des risques d'inondation, et ce, depuis les années 2005/2006, période à laquelle ont été lancés les diagnostics de vulnérabilité des stations électromécaniques liées au réseau d'assainissement et des travaux de mise en sécurité de ces équipements.

Le réseau d'assainissement départemental est équipé de stations « anti-crue » qui permettent, en cas de crue de la Seine et de la Marne, de protéger le réseau d'eaux pluviales des intrusions d'eau des rivières et de garantir l'évacuation des eaux pluviales en cas de pluie. En cas de crue débordante (inondation), la situation est nécessairement dégradée, avec la mise à l'arrêt des stations

exposées au risque d'inondation et une gestion des effluents rendue plus difficile du fait de l'inondation.

Afin d'anticiper les conséquences d'une crue sur le département, le service départemental de l'assainissement organise régulièrement un exercice dont l'objectif est de pouvoir assurer la continuité du service public, de mobiliser l'ensemble des moyens humains et matériels et de garantir la sécurité des personnes et la protection des équipements stratégiques. Ainsi, la reprise après la crue sera plus rapide.

En 2021, suite à une crue de faible importance, l'organisation de la cellule de crise de la DSEA, activée en cas de hausse des niveaux des cours d'eau, a été travaillée. Une frise chronologique, nouvel outil utile au pilotage de la crise, a été élaborée de manière à améliorer la lisibilité des actions réalisées, et à réaliser, par la Direction et les services opérationnels, en articulation avec les actions mises en œuvre par d'autres directions départementales, dès le début de la montée des eaux.

C – LE SERVICE A L'USAGER, ZOOM SUR DES ACTIONS SPECIFIQUES

1 – Les branchements

Le **règlement de service départemental d'assainissement (RSDA)** s'inscrit dans une véritable politique de service à l'utilisateur puisqu'au-delà des règles à respecter, le document formule également des obligations du service d'assainissement.

1.1 LE RECENSEMENT DES BRANCHEMENTS

La poursuite du recensement des branchements existants sur le réseau départemental et interdépartemental permet la mise à jour de la base des données patrimoniales.

	2021
Branchements recensés dans l'année	759
Total de branchements recensés	44 366
Linéaire total de réseau correspondant (km)	509
Linéaire total du patrimoine (départemental et SIAAP) géré (km)	949
% de réseau (départemental et SIAAP) avec branchements recensés	53,6%

1.2 RAPPROCHEMENT AVEC LES CONTROLES DE CONFORMITE POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE

L'action de rapprochement entre la connaissance des branchements inventoriés et les informations issues des visites de contrôle de conformité chez les particuliers, se poursuit avec pour objectif de disposer de la chaîne d'informations entre un raccordement localisé en ouvrage, une antenne de branchement et son origine (particuliers, industriels...) en surface.

1.3 CONTROLES ET MISES EN CONFORMITE DE BRANCHEMENTS ANCIENS

La mise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement des riverains s'inscrit dans un objectif double de préservation du milieu aquatique récepteur et de réduction des dysfonctionnements du système d'assainissement.

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 à Paris et de l'élaboration du SAGE Marne Confluence, des objectifs d'ouverture de sites de baignades pérennes en Seine, à échéance 2024, et en Marne, à échéance 2022, ont été fixés. Ces objectifs ambitieux impliquent une amélioration notable de la qualité des cours d'eau d'un point de vue bactériologique, ce qui suppose un engagement collectif des acteurs franciliens de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Le service public départemental de l'assainissement réalise ainsi, auprès des particuliers, des enquêtes de conformité de leurs branchements. Avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), il s'engage auprès des particuliers et des collectivités pour inciter à **la mise en conformité de branchements au réseau d'assainissement**. Ainsi chaque usager qui souhaite mettre en conformité l'assainissement privatif de sa propriété peut prétendre à une aide financière selon certaines conditions techniques et **bénéficier d'une aide technique gratuite de la part des techniciens du service public départemental d'assainissement** notamment pour le contrôle de la conformité de leurs installations.

Le Département réalise également la partie publique des branchements des particuliers dans les zones définies comme ultra prioritaires par l'AESN.

Les objectifs du Département concernant le contrôle de conformité des branchements sont de 800 contrôles réalisés en régie et 1200 contrôles réalisés par le prestataire sur le bassin versant ultra prioritaire du ru de la Lande, pour l'amélioration de la qualité de la Marne pour la baignade.



©Christian Petit

En 2021, **1506** (dont 68 % sur la zone séparative du fait des contrôles sur les bassins versants ultra prioritaires) **contrôles de branchements dont 1152 contrôles de branchements existants** ont été réalisés. Seulement 28 % des branchements vérifiés sont conformes au sens des prescriptions du règlement de service départemental d'assainissement, **204** branchements ont été **mis en conformité** par les usagers. Le service public départemental d'assainissement a instruit **82 dossiers d'aides de l'AESN aux particuliers** en 2021 pour un montant de 346 250 euros.

	2017	2018	2019	2020	2021
Contrôles de branchements réalisés dans l'année	680	702	1190	903	1506
1ers Contrôles de branchements existants réalisés dans l'année	479	528	964	693	1152
1ers Contrôles de branchements existants cumulés depuis 2007	10 830	11 358	12 322	13 015	14 167
Total de branchements recensés cumulés sur les réseaux départementaux et interdépartementaux	41 996	42 276	42 995	43 607	44 366
% de branchements existants contrôlés /recensés	25,72	26,87	28,66	29,85	32
Branchements mis en conformité	107	90	98	100	204
Nombre de dossiers d'aide	41	34	42	38	82

1.4 AUTORISATIONS DE BRANCHEMENTS NEUFS

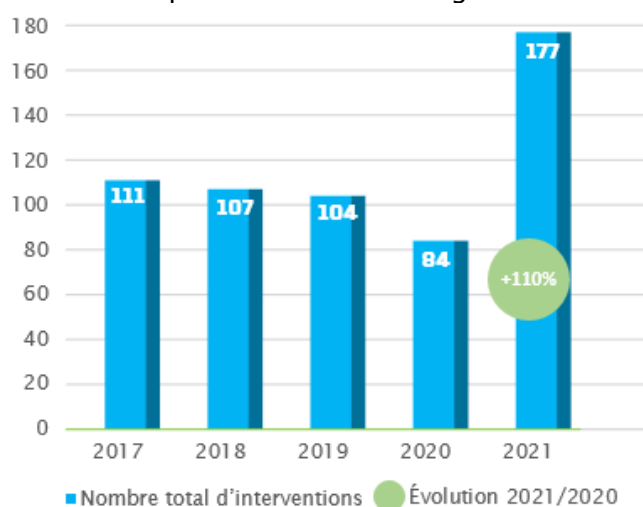
L'année 2021 a enregistré **155 autorisations de raccordement**. Le service a délivré **98 certificats de conformité** lors de réception de travaux de branchements neufs.

2 – Astreinte du service public départemental d'assainissement

La continuité du service public d'assainissement 7j/7 et 24h/24 est assurée par une équipe d'astreinte pouvant intervenir à tout moment sur le terrain. L'équipe d'astreinte est organisée en 2 niveaux : décisionnel (1 cadre) et opérationnel ((réseau (1 agent) et électromécanique (2 agents)). En période de crise (orage intense, crue), cette astreinte est renforcée autant que de besoin.

Bilan de l'astreinte « Réseau »

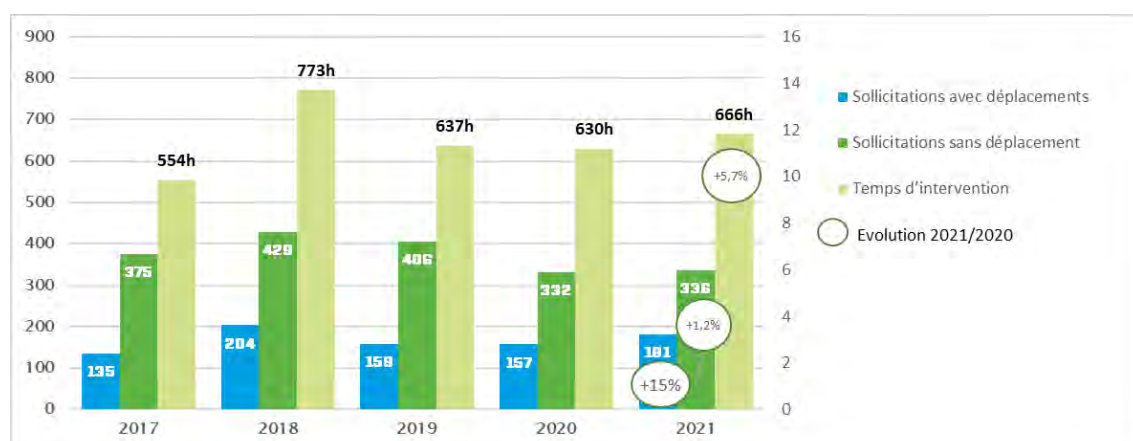
Le nombre total d'interventions de l'année 2021 pendant l'astreinte est de 177, lié à des problèmes de branchements obturés ou d'inondations localisées, de refoulement par des mises en charge du réseau départemental.



Bilan de l'astreinte « électromécanique »

En 2021, l'astreinte électromécanique enregistre un nombre de sollicitations de 517 dont 181 ont nécessité un déplacement sur site et 336 ont pu être prises en compte à distance via la supervision VALERIE94.

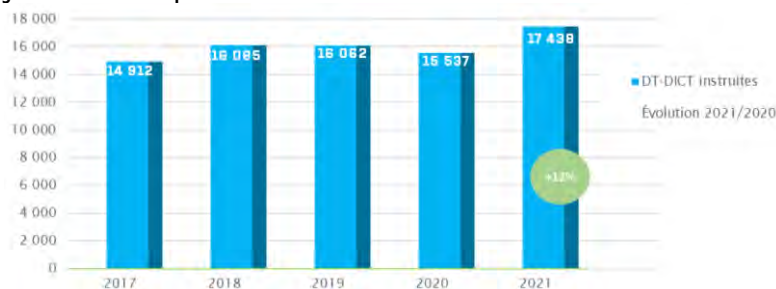
En termes de durée, il y a eu **666 heures d'intervention** (+5.4% par rapport à 2020) dont 498 heures sur site et 168 heures de prise en compte directe par l'astreinte. Le nombre de déplacements pendant l'astreinte dépend de plusieurs facteurs dont la météo (orage, pluie, crue). Les stations électromécaniques ayant nécessité un **nombre important de déplacements** sont : les stations anti-pollution Lénine à Champigny, et VL2 à Villeneuve Saint Georges (SIAAP).



3 – Demande d’information, déclarations de projet de travaux (DT) et déclarations d’intention de commencer les travaux (DICT)

Conformément aux exigences réglementaires, le service public départemental de l’assainissement intervient en qualité de concessionnaire de réseaux du domaine public dans l’instruction des déclarations de travaux à proximité des réseaux : déclarations de projet de travaux (DT) et déclarations d’intention de commencer les travaux (DICT). En 2021, il a instruit **17 438 DT-DICT** en fournissant des données patrimoniales aux demandeurs. Les éléments recueillis sont organisés dans une base de données. Ainsi, toute recherche quant aux travaux effectués à proximité des réseaux, est possible avec un historique remontant à 2003.

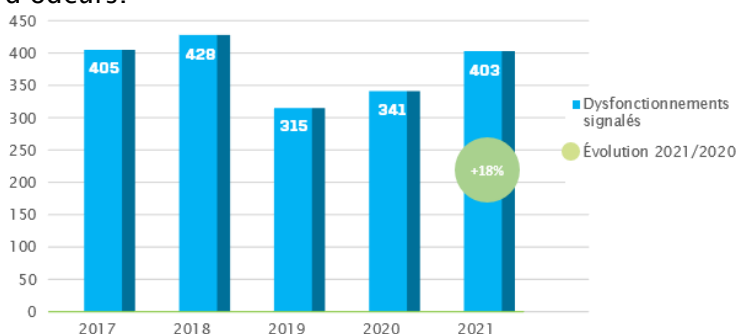
Ces exigences réglementaires demandent une forte réactivité avec des délais de réponses maxima de 6 jours ouvrés pour les DICT dématérialisées, 9 jours ouvrés pour les DT dématérialisées et les DICT non dématérialisées et de 15 jours ouvrés pour les DT non dématérialisées.



Dans le cadre de la maîtrise du patrimoine d’assainissement, des demandes de renseignements autres que les DICT et DT parviennent par courrier, par courriel, par téléphone ou lors de réunions techniques. Ces demandes concernent des **interrogations patrimoniales, des besoins cartographiques, des avis technico-juridiques**. Elles sont émises par des services du Département, par des usagers, par des collectivités ou par des entreprises. Elles font l’objet de réponses dans un délai de 3 jours.

4 – Signalements

Les **dysfonctionnements (403 en 2021 dont 321 concernent le Département)** du réseau d’assainissement signalés par téléphone font l’objet de « fiches incidents ». Ils concernent majoritairement des problèmes localisés de tampons cassés ou bruyants, d’obstruction, d’inondation, de pollutions et d’odeurs.



Une réponse immédiate est systématiquement apportée. De plus, dans le cadre du système de management du service public départemental d'assainissement, **26 fiches** ont été traitées suite à une **réclamation d'usager**.

Par ailleurs, **une demande d'indemnisation** a été déposée par des tiers pour dommages dans leurs locaux résultants de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public départemental d'assainissement en 2021. Sur cette période, le **taux de débordement d'effluents** chez l'usager est par conséquent de 0,00070.

5 – Consignation des ouvrages pour les interventions en réseau

L'action des opérateurs est suivie et enregistrée dans le **logiciel de gestion des interventions en réseaux d'assainissement** qui permet la traçabilité des interventions.

	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Autorisations de descente</i>	4 918	4 967	5 046	4 791	5 381
<i>Notes de consignation</i>	1 175	1 607	1 835	1 835	1 760

6 – Retour à la baignade en Marne et en Seine en Val de Marne

Afin de prioriser ses actions et celles de ses partenaires/signataires, le Département a élaboré le Contrat de Territoire « Eau et Climat » du Val-de-Marne 2020-2024, approuvé par l'Assemblée départementale le 23 novembre 2020. Animé par le Département, il s'engage avec ses partenaires signataires (AESN, EPT GOSB) sur 4 grands enjeux :

- Maîtriser les ruissellements urbains et pollutions par temps de pluie ;
- Améliorer la qualité des eaux et protéger la ressource ;
- Restaurer les milieux aquatiques et humide et assurer la continuité écologique ;
- Coordonner les actions, les suivre et communiquer.

Il intègre également une action de coordination avec les structures porteuses de contrats à l'échelle des unités hydrographiques sur le périmètre départemental afin de garantir la bonne articulation entre les différents outils de sensibilisation et de planification.

Le service public départemental d'assainissement réalise également en régie des campagnes de mesures bactériologiques depuis l'été 2017 sur des affluents de la Seine et de la Marne et depuis l'été 2018 sur la Seine (et sur la Marne pour le compte du Syndicat Marne Vive) dans les secteurs où il est envisagé d'ouvrir des sites de baignade. Ces mesures se sont poursuivies en 2021. Ces suivis bactériologiques complètent d'une part le Réseau d'Intérêt

Départemental (RID) qui permet une surveillance des petits cours d'eau non domaniaux afin d'améliorer la connaissance de la qualité des milieux aquatiques, de mettre en lumière les pressions majeures s'exerçant sur les différents bassins versants du territoire et d'évaluer l'impact des actions réalisées, notamment sur l'assainissement départemental.

7 – Réunions publiques

Des réunions publiques sont réalisées dans le cadre des travaux d'assainissement (réseau et ouvrages) pour en expliquer les objectifs et les contraintes. De plus, l'action pédagogique à destination des collégiens et le Plan bleu sont l'occasion de communiquer auprès d'un public large, sur les enjeux de l'eau et de l'assainissement.

3

LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

Le service public départemental d'assainissement contribue aux actions menées par le Département en matière de solidarité internationale à travers son expertise technique.

4 agents participent aux actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement de **coopérations décentralisées** pilotées par le service des relations internationales (SRI) au Niger, au Salvador, en Palestine et au Vietnam. Aucune mission technique ni accueil en 2021, mais les échanges se sont poursuivis, notamment via une visioconférence sur la gestion des boues des réseaux d'assainissement avec des collègues du Vietnam.

La direction peut être amenée à formuler des avis techniques sur des dossiers d'associations demandant des subventions (pas de dossiers en 2021).

Cette participation représente en 2021 **3 semaines d'équivalent temps plein d'ingénieur sur l'année.**

4

LES INDICATEURS FINANCIERS

A – LE BUDGET : COMPOSITION ET PRINCIPE

L'exploitation du réseau départemental d'assainissement est réalisée en régie. Ainsi, le Département assure avec son propre personnel la gestion du service d'assainissement. Il peut faire aussi appel pour certaines tâches à des prestataires extérieurs dans le respect de la réglementation des marchés publics.

Le service public de l'assainissement, comme celui de l'eau potable, est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le financement est assuré par la redevance perçue auprès des usagers pour le service rendu (articles L.2224-11 et L.1224-12-3 CGCT et articles R.2224-19 et suivants du CGCT).

Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service. Le Département, à ce titre, dispose d'un budget annexe d'assainissement (BAA), distinct du budget général (BG), qui répond aux mêmes principes : unité, annualité, équilibre et sincérité. Il se distingue par le principe de « l'eau paie l'eau » et impose de fait la traçabilité de la redevance d'assainissement.

	RÉALISATIONS 2017	RÉALISATIONS 2018	RÉALISATIONS 2019	RÉALISATIONS 2020	RÉALISATIONS 2021
Dépenses réelles EP et EU					
Investissement*	62,74 M€	44,60 M€	39,83 M€	36,71 M€	53,82 M€
Exploitation	33,95 M€	33,76 M€	33,38 M€	31,97 M€	33,85 M€
Recettes réelles EP et EU					
Investissement*	35,44 M€	21,04 M€	22,44 M€	10,55 M€	14,66 M€
Exploitation	62,43 M€	61,60 M€	62,70 M€	64,74 M€	65,39 M€

**Le montant des dépenses et recettes réelles d'investissement EP et EU sont hors opérations afférentes aux emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie*

B – LA TARIFICATION ET LA REDEVANCE DEPARTEMENTALE D'ASSAINISSEMENT

1 – Les modalités de tarification

La redevance départementale d'assainissement est la principale recette du budget annexe d'assainissement : elle représente le coût du service rendu à l'utilisateur au titre de l'assainissement collectif des eaux usées (transport et collecte) et permet ainsi de financer les dépenses courantes (personnel, travaux d'entretien et réparations) et les frais financiers (intérêt des emprunts) de la section d'exploitation du budget annexe d'assainissement.

L'assiette de la redevance est basée sur la consommation d'eau potable et plus précisément le volume d'eau prélevé sur le réseau public de distribution d'eau potable par les particuliers et les industriels, et sur le volume d'eau directement prélevé dans le milieu naturel (fleuve, source) par quelques-uns de ces derniers dans le cadre de leurs process industriels.

La redevance est perçue sur les factures d'eau, par l'intermédiaire des distributeurs d'eau ou facturée indépendamment sur la base d'une action déclarative de l'industriel pour les prélèvements en milieu naturel.

Son recouvrement ne doit s'effectuer qu'auprès des usagers dont les immeubles sont raccordés ou raccordables à un réseau d'eaux usées ce qui représente la quasi-totalité des habitants dans le Val-de-Marne, département très bien desservi en réseaux publics.

1.1 MODALITES DE TARIFICATION SELON LES TYPES D'USAGERS RACCORDES

Il convient de distinguer quatre catégories d'usagers :

- les usagers rejetant au réseau public collectif la totalité **des eaux usées domestiques** consommées. Le tarif de la redevance d'assainissement est appliqué à la totalité des volumes consommés ;
- l'article 37 (partie V) de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, codifié à l'article L.1331-7-1, du Code de la santé publique, qui a créé un droit au raccordement au réseau public de collecte des eaux usées dont bénéficient les propriétaires d'immeubles ou d'établissement produisant des eaux usées provenant d'usages **assimilables à un usage domestique**. Le tarif de la redevance d'assainissement est appliqué à la totalité des volumes consommés ;
- les auteurs de déversements **d'eaux usées autres que domestiques** : les volumes prélevés sont corrigés pour tenir compte du degré de pollution et de la nature du déversement. Ce coefficient tient compte de

données spécifiques, comme le volume de rejet réel des eaux usées à l'égout, ainsi que le poids de pollution. Le tarif est appliqué aux volumes d'eau corrigés (délibération n° 05.511-09S-29 du 12 décembre 2005 reconduite par la délibération n° 2015-7 -1.3.3 du 14 décembre 2015).

- les exploitants agricoles ou d'espaces verts qui ne rejettent pas les volumes consommés à l'égout, mais dans le milieu naturel : la redevance d'assainissement n'est pas facturée à ces usagers, sous réserve qu'ils équipent chaque point de prélèvement d'eau d'un compteur spécifique.

1.2 MODALITES D'EVOLUTION DE LA REDEVANCE

L'exploitation, les réparations, l'auto-surveillance, les réhabilitations et les éventuelles extensions d'un réseau, parfois ancien, dont certains tronçons sont vétustes voire dégradés, nécessitent d'engager des dépenses en conséquence.

Le produit de cette redevance est déterminé au regard du montant des dépenses d'exploitation prévisionnelle au budget annexe d'assainissement, nécessaires à l'entretien et à l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement, duquel sont soustraites les recettes qui viennent en atténuation du calcul du produit attendu.

Le Conseil départemental fixe et vote annuellement le taux de la redevance départementale pour l'assainissement collectif en fonction du produit attendu qui se détermine au regard de la charge nette entre le montant total des dépenses et des recettes :

$$\text{Redevance (€ HT)} = \text{taux (€ HT/m}^3\text{)} \times \text{assiette (m}^3\text{)}$$

Après plusieurs années de forte baisse puis de ralentissement progressif, l'assiette de la redevance connaît, depuis 2014, une évolution sensiblement positive pour les consommations réalisées sur le réseau public de distribution d'eau potable. En effet, la hausse quasi constante (de +0,5% par an jusqu'à la hausse exceptionnelle de +1,8% constatée en 2020) des consommations d'eau - parfois interrompue principalement du fait des aléas climatiques - permet de retrouver en 2020 un niveau d'assiette équivalent à celui enregistré en 2008.

Après la chute importante des volumes constatée en 2012 (- 7 millions de m³), les volumes prélevés sur le milieu naturel sont encore en forte baisse sur l'exercice 2020 (-1,1 millions de m³).

En conséquence, pour l'exercice 2021, il avait été proposé de se baser sur l'hypothèse d'une assiette identique à celle des dernières années, à savoir 65 millions de m³.

Le Conseil départemental a voté un maintien du taux de la redevance départementale d'assainissement à 0,5627 € HT par mètre cube (délibération n°2020-7 - 1. 7. 7 du 14 décembre 2020, transmise au contrôle de légalité le 16 décembre 2020).

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de la redevance pour le Val-de-Marne (€HT/m ³)	0,5517	0,5517	0,5627	0,5627	0,5627

2 – Produit 2021 de la redevance

Après une année 2020 exceptionnelle, les consommations sur le réseau de distribution évoluent à la baisse avec une assiette à 66,6 Mm³ (soit -2,08 %) et retrouve un niveau plus conforme à celui des années précédentes.

VEOLIA EAU IDF est le distributeur d'eau potable le plus important sur le département avec 56,07 Mm³ (57,02 Mm³ en 2020). Les consommations sont en baisse de 1,67 %.

Sur le secteur desservi par SUEZ, la consommation d'eau diminue fortement de - 7,31% (8,5 Mm³) au regard à la fois de la conjoncture mais également de la perte de la desserte de la commune de Bonneuil-sur-Marne, désormais desservie par VEOLIA CGE. La part de la Société Française de Distribution d'Eau (SFDE - filiale de VEOLIA) baisse également de 13,23 %.

Les volumes prélevés du Milieu naturel, après une en forte diminution en 2020 du fait de la diminution de prélèvement de l'usine SANOFI, se maintiennent à près de 2,7 Mm³.

Les recettes réelles d'exploitation sont réalisées à hauteur de 65,4 M€, soit une hausse de 1,08 % par rapport à l'exercice 2020.

Le produit de la redevance d'assainissement est encaissé à hauteur de 37,6 M€, en baisse de 1,9 % et représente 57,4 % des recettes réelles de la section d'exploitation du budget annexe (77,5 % du financement de la part eaux usées du budget).

Le taux de réalisation de ce poste de recette par rapport à la somme inscrite en prévision budgétaire s'affiche à 102,3%.

C – PRIX DE L'EAU DANS LE VAL-DE-MARNE

Le prix de l'eau qui apparaît sur la facture d'eau comprend trois composantes :

- Une part relative à la production et à la distribution de l'eau potable ;
- Une part relative à la collecte et au traitement des eaux usées ;
- Enfin une dernière part correspondant à la perception de redevances ou taxes pour le compte d'organismes tiers (Agence de l'Eau et Voies Navigables de France (VNF)).

Chacune de ces trois parts est assujettie à une Taxe à Valeur Ajoutée (TVA) avec un taux distinct :

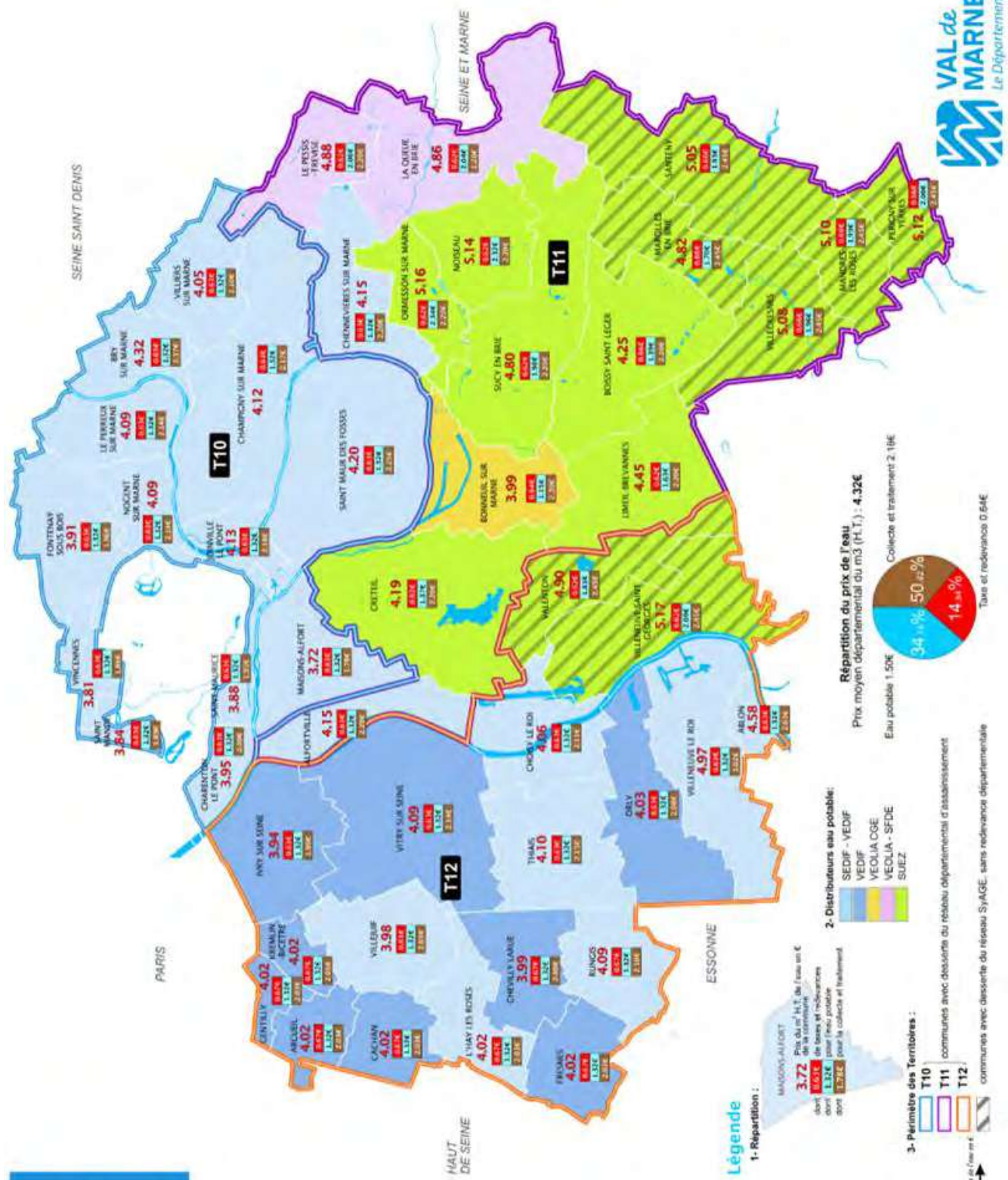
- Eau potable : 5 %
- Assainissement : 10 %
- Organismes publics - Agence de l'eau : 5 % et 10 % pour les réseaux de collecte - Voies Navigables de France : 5 %

Le coût final de l'eau varie en fonction de la qualité de l'eau prélevée, de la configuration du réseau de distribution de l'eau potable et des exigences de traitement des eaux usées. C'est un enjeu qui concerne autant les collectivités que les acteurs économiques et les ménages.

Le prix moyen de l'eau dans le Val de Marne au 4^{ème} trimestre 2021 est de 4,3263 euros H.T./m³ dont 2,1812 euros H.T./m³ pour l'assainissement. Sur ce montant la redevance départementale d'assainissement est de 0,5627 € H.T. pour chaque m³ utilisé au 1^{er} janvier 2021. Le montant est perçu dans toutes les communes du département, à l'exception des 7 communes du SyAGE citées en Section I D1, du fait que le Département ne gère aucun réseau d'assainissement d'eaux usées sur ces communes.

Les prix de l'eau dans les communes du Val de Marne sont présentés sur la carte « Prix de l'eau et territoires ».

Commune	Prix €/m ³
Maisons-Alfort	3.72
Vincennes	3.81
Saint Mandé	3.84
Saint Maurice	3.88
Fontenay s/Bois	3.91
Ivry sur Seine	3.94
Charenton le Pont	3.95
Villejuif	3.98
Bonneuil s/Marne	3.99
Chevilly Larue	3.99
L'Hay les Roses	4.02
Gentilly	4.02
Fresnes	4.02
Le Kremlin-Bicêtre	4.02
Arcueil	4.02
Cachan	4.02
Orly	4.03
Villiers sur Marne	4.05
Choisy le Roi	4.06
Vitry sur Seine	4.09
Nogent sur Marne	4.09
Le Perreux s/Marne	4.09
Rungis	4.09
Thiais	4.10
Champigny s/Marne	4.12
Joinville le Point	4.13
Alfortville	4.15
Chennevières s/M.	4.15
Crétel	4.19
Saint M. des Fossés	4.20
Boissy Saint Léger	4.25
Moy. département = 5,32€	
Bry sur Marne	4.32
Limeil - Brévannes	4.45
Ablon sur Seine	4.58
Sucy en Brie	4.80
Marolles en Brie	4.82
La Queue en Brie	4.86
Plessis-Trévisé	4.88
Valenton	4.90
Villeneuve le Roi	4.97
Santeny	5.05
Villiersées	5.08
Mandres les Roses	5.10
Perigny sur Yerres	5.12
Noisieu	5.14
Ormesson sur Marne	5.16
Villeneuve St-Georges	5.32



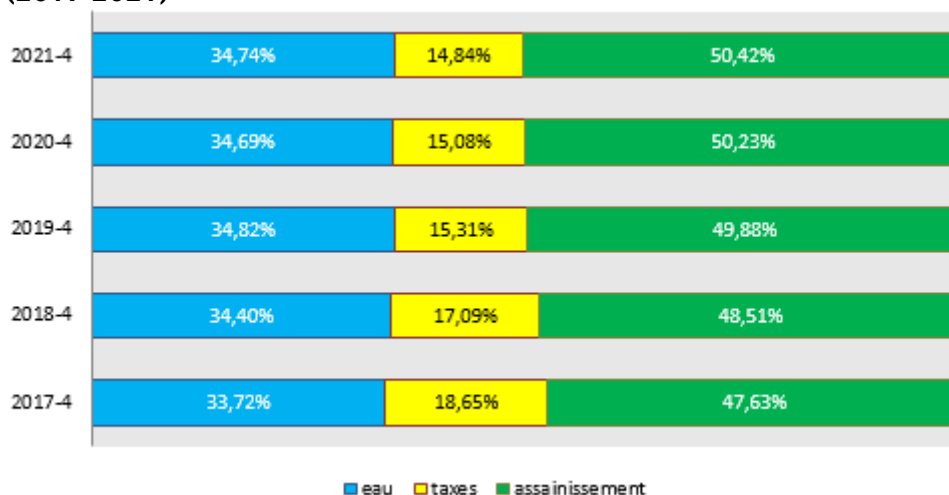
LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT

Sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE), la **redevance départementale** d'assainissement 2021 pour un foyer type, est stable par rapport à 2020 :

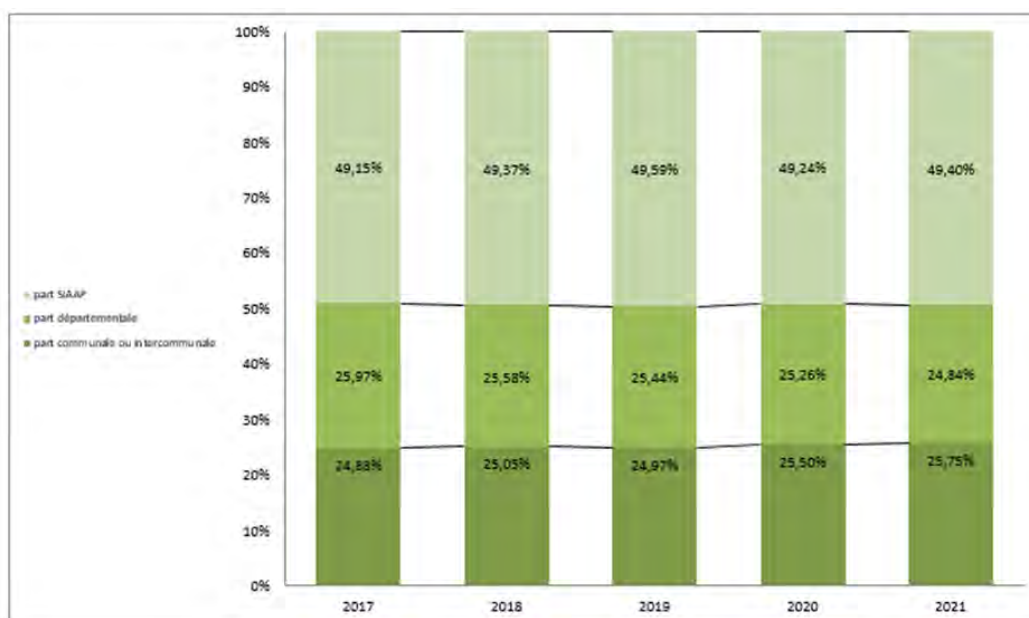
$$0,5627 \text{ € HT/ m}^3 \times 120 \text{ m}^3 = 67,52 \text{ € HT, soit } 74,27 \text{ € TTC}$$

Sur la facture d'eau HT d'un usager au 4^{ème} trimestre 2021, l'eau potable représente 34,74 %, l'assainissement 50,42 % et les taxes 14,84 %.

Répartition au 4^{ème} trimestre entre les 3 composantes de la facture d'eau (2017-2021)



Répartition et évolution en % des 3 parts assainissement



Pour un usager val-de-marnais en 2021, la part départementale représente 24,84% des redevances d'assainissement (contre 25,26% en 2020).

Sur l'ensemble de la facture d'eau potable, la part de l'assainissement départemental représente 13,01%.

D – LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS 2021

Ils sont issus du compte administratif 2021.

1 – Autres recettes d'exploitation

1.1 LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN) :

Les subventions de l'AESN ont été perçues à hauteur de 775 554 € et concernent essentiellement le remboursement par celle-ci des aides versées aux particuliers pour la mise en conformité de leurs branchements sous domaine privé (137 710 €), la prime solidaire (143 279 €) et des aides pour la réalisation des études diagnostic (357 615 €).

1.2 LE REMBOURSEMENT PAR LE SIAAP DES FRAIS DE GESTION DES OUVRAGES INTERDEPARTEMENTAUX

Ces frais engagés par le Département sont remboursés à hauteur de 7,1 M€.

1.3 LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Celle-ci a pour objectif de participer au financement du renforcement et au développement du réseau départemental d'évacuation des eaux usées. En 2021, les recettes ont été perçues pour 1,6 M€.

1.4 LES AUTRES RECETTES

Elles concernent l'occupation du domaine public (fibres optiques pour 143 470 €), la facturation des frais de maîtrise d'œuvre réalisés par le Département pour le compte du SIAAP (Opérations de rénovation de la station de pompage d'eaux usées PAP et du bassin de stockage des eaux unitaires EV3 : 288 588 €).

La contribution globale du budget général au BAA pour la section d'exploitation est en hausse (16,73 M€ au lieu de 15,8 en 2020) : la part relative à l'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales augmente (5,37 M€ au lieu de 4,8 M€ en 2020) en parallèle de l'augmentation des dépenses réalisées et le montant des amortissements techniques s'établit à 11,36 M€, au lieu de 11 M€ en 2020.

2 – Dépenses d'exploitation du BAA

Les dépenses réelles d'exploitation (part EU et part EP) ont été réalisées à hauteur de 33,85 M€ (28,34 M€ pour la part EU uniquement). Les grandes masses de la globalité des dépenses réelles sont les suivantes :

CHAPITRE	RÉALISÉ 2021 (PARTS EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES)	RÉALISÉ 2021 (PART EAUX USÉES UNIQUEMENT)
Chap 011 - Charges à caractère général	19 285 162 €	16 254 225 €
Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 715 440 €	10 299 506 €
Chap 014 - Atténuation de produits	52 €	52 €
65 - Autres charges de gestion courante	8 416 €	8 416 M€
66 - Charges financières	1 482 212 €	1 482 212 €
67 - Charges exceptionnelles	357 997 €	291 657 €
TOTAL	33 849 278 €	28 336 068€

2.1 LES CHARGES DE GESTION (REALISEES A 91,8%)

Ces dépenses sont essentiellement destinées à l'exploitation du réseau d'assainissement, à l'entretien et à la connaissance du patrimoine, à la mise en œuvre d'obligations réglementaires (auto surveillance, contrôle des branchements au réseau chez les usagers, aux analyses...).

Les charges de gestion 2021 sont réalisées à hauteur de 19,29 M€, supérieures à celles de l'exercice 2020.

Il convient de distinguer les dépenses propres aux réseaux départementaux des dépenses réalisées pour le compte du Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et remboursées par ce dernier :

NATURE	RÉALISÉ 2021
Dépenses propres	14 752 982 €
Dépenses SIAAP	4 532 180 €
TOTAL	19 285 162 €

2.2 DES CHARGES DE PERSONNEL A HAUTEUR DE 12,72 M€ (REALISEES A 97,3%)

Les dépenses de personnel sont constituées essentiellement des salaires et charges. Elles représentent 37,6 % des dépenses réelles de la section d'exploitation et sont constantes par rapport à l'exercice précédent.

A ces dépenses sont intégrées les cotisations versées au centre de gestion de la fonction publique territoriale ainsi que le versement transport.

Une partie des dépenses de personnel fait l'objet d'un remboursement par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) dans le cadre de la gestion des ouvrages interdépartementaux réalisée par les personnels d'exploitation départementaux.

2.3 DES FRAIS FINANCIERS DE 1,48 M€ (REALISES A HAUTEUR DE 82,3%)

Une partie de ces dépenses correspond au remboursement des charges d'intérêts des emprunts ; au regard de la structure de l'encours et du moindre recours à l'emprunt, elles sont en baisse par rapport à 2020 (1,22 M€).

La hausse sur ce poste est liée aux opérations de réaménagement de dette engagées sur l'exercice (remboursement anticipé d'emprunts), ayant entraîné le paiement d'indemnités de remboursement anticipé.

2.4 DES CHARGES DE GESTION COURANTES OU EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles sont réalisées à 74,4 %.

Les principales dépenses réalisées concernent le paiement par le Département des aides accordées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie aux particuliers pour la mise en conformité de leur branchement au réseau d'assainissement (349 156 €).

3 – Dépenses d'investissement du BAA

En global, les dépenses réelles d'investissement (Eaux pluviales et Eaux usées cumulées) ont été réalisées à hauteur de 53,8 M€ (36,7 M€ en 2020), déduction faite des opérations de gestion des emprunts assortis d'options de tirage sur ligne de trésorerie.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23), qui constituent la part prépondérante des investissements, représentent un effort financier de 41,4 M€, à comparer aux 28,7 M€ réalisés en 2020. Le montant des travaux (EP et EU cumulées) s'élève à 38,9 M€ (contre 26,7 M€ en 2020).

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement les programmes récurrents (à un niveau supérieur à celui des années précédentes) et la poursuite des travaux de construction de la SDEP. Les autres opérations s'inscrivent dans le cadre de la poursuite du programme de réhabilitation, des travaux de dévoiement des ouvrages dans le cadre des grands projets de transport et dans le cadre du programme de travaux entrepris en vue de l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne et de la baignade :

- Les programmes pluriannuels relatifs aux opérations de rénovation des réseaux et des équipements mécaniques et électromécaniques des stations, à l'autosurveillance (15,40 M€) ;
- Les travaux de la station de dépollution des eaux pluviales (SDEP) du bassin versant du ru de la Lande à Champigny-sur-Marne (13,92 M€) ;
- Les opérations réalisées dans le cadre du programme général de réhabilitation des ouvrages d'eaux pluviales et eaux usées : le démarrage de la réhabilitation du collecteur EP rue de Paris à Villeneuve-saint-Georges (1 M€) et la réhabilitation du collecteur EP sous la RN19 à Villecresnes (3,91 M€) ;
- La poursuite des travaux de dévoiement de réseaux en lien avec le Grand Paris Express (1,39 M€) et le démarrage des études sur les opérations Altival, gare BVC (0,58 M€) ;
- La réalisation de travaux de mise en conformité des réseaux et branchements en vue de l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne (2,33 M€).

Les autres dépenses réelles (comptes 16) s'élèvent à 12,4 M€ (8 M€ en 2020) ; elles sont relatives au remboursement en capital de la dette et également aux opérations de réaménagement de dette réalisées (remboursement anticipé de deux emprunts).

4 – Le financement des investissements 2021

Les recettes d'investissement proviennent de la participation versée par le SIAAP (2,3 M€) et par l'AESN (1,53 M€) pour le financement de la SDEP, des remboursements par la SGP des travaux entrepris pour le dévoiement des réseaux départementaux (6,75 M€), des subventions de l'AESN pour les travaux engagés en vue de l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne (0,24 M€) et des subventions versées par l'AESN pour les opérations de réhabilitation des ouvrages d'eaux usées (1,05 M€).

Au regard de la réalisation des programmes d'investissement et de l'autofinancement prévus pour couvrir les besoins de financement de l'exercice (28,39 M€ d'amortissements réalisés), il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt (part eaux usées). La contribution en provenance du budget général à l'investissement sur le patrimoine eaux pluviales n'a pas été mobilisée pour financer les opérations de travaux sur les eaux pluviales.

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'établit à hauteur de 69,97 M€.

4.1 ÉTAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2021

RÉPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/2021 EN M€
Auprès des organismes de droit privé	60,07
Crédit agricole IDF	23,64
Dexia Crédit local	1,54
Crédit Foncier	0,40
Caisse des Dépôts et Consignations	7,97
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	4,59
Crédit coopératif	0,56
Société générale	6,43
CACIB ex BFT Crédit Agricole	2,98
La Banque Postale	11,98
Auprès des organismes de droit public	9,88
Agence de l'Eau Seine-Normandie	9,88
TOTAL	69,97

Annuité 2021

Le remboursement de l'annuité 2021 s'élève à 12,36 M€ pour le capital (en forte hausse du fait du remboursement anticipé de deux prêts pour un montant de 4,4 M€) et à 1,48 M€ pour les frais financiers (en hausse également compte tenu du versement des indemnités inhérentes auxdits remboursement anticipés).

4.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

Le calcul s'établit à partir **des données eaux usées** suivantes (compte administratif 2021) :

$$\frac{\text{Encours total de la dette de l'assainissement collectif départemental}}{\text{Épargne brute annuelle}}$$

$$\text{soit } \frac{69,97 \text{ M€}}{21,13 \text{ M€ HT}} = 3,31 \text{ ans}$$

Où :

Recettes réelles

= recettes réalisées section exploitation - amortissements des subventions
= 53,96 - 4,50 = **49,46 M€ HT**

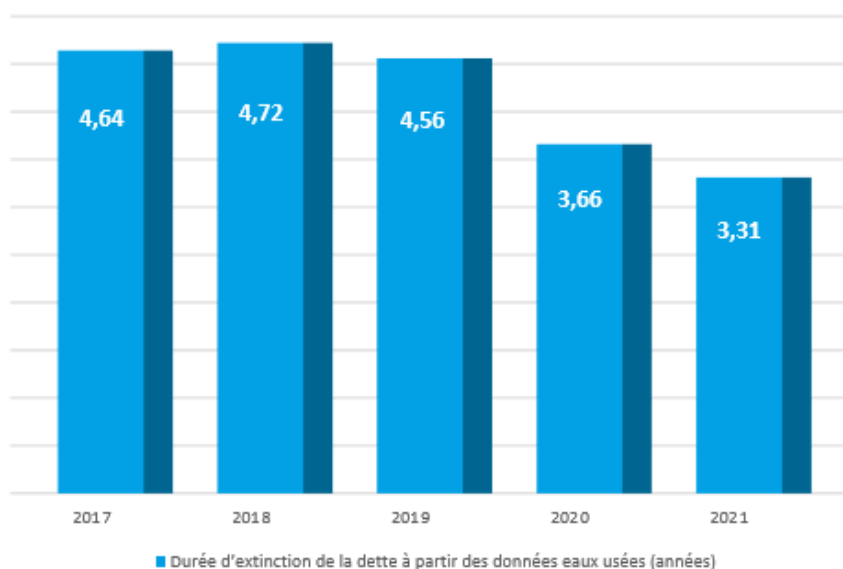
Dépenses réelles incluant les intérêts des emprunts

= dépenses réalisées section exploitation - amortissements des immobilisations
= 45,37 - 17,03 = **28,34 M€ HT**

Épargne brute

= recettes réelles - dépenses réelles incluant les intérêts des emprunts
= 49,47 - 28,34 = **21,13 M€ HT**

Durée d'extinction de la dette à partir des données eaux usées (années)



5

LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE

Le décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013 a imposé des indicateurs descriptifs et de performance techniques et financiers aux services d'assainissement :

ABONNES

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif** : population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.
- **Le taux de desserte (%)** : nombre d'abonnés desservis divisé par le nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif ;
- **Prix TTC du service au m3 pour 120 m3** : applicable au 1er janvier de l'année N+1 comprend la part fixe, la part variable et la TVA s'il y a assujettissement du service. Les redevances Pollution domestique, Modernisation de Réseaux, Prélèvement, VNF et autres ne sont pas prises en compte dans ce prix ;
- **Taux de débordement des effluents chez les usagers (pour 1 000 habitants)** : mesure la qualité du service rendu à l'usager et les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables. En cas de séparatif, seuls les dommages liés aux eaux usées sont à prendre en compte ;
- **Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)** : mesure la qualité du service rendu à l'usager, il traduit aussi un taux d'insatisfaction. Il nécessite préalablement la mise en place d'un dispositif fiable d'enregistrement avec une procédure et une organisation validée. Il concerne les réclamations écrites même injustifiées à l'exception de celles relatives au niveau du prix.

COLLECTE

- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux (sur 100)** : les données concernées sont les plans des réseaux et la délimitation de bassins-versants, le fonctionnement des déversoirs d'orage, la mesure des débits et l'évaluation des charges ;
- **Conformité de la collecte des effluents (%)** : mesure la performance environnementale pour préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel. Depuis 2009, il doit être communiqué par la police de l'eau ;

RESEAU

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées** : nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en vigueur au 31 décembre de l'année considérée. Les conventions de déversement ne doivent pas être prises en compte. Un arrêté concernant, pour un même

abonné, plusieurs points de rejets dans le même réseau de collecte, est comptabilisé de manière unique.

- **Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte (nouvelle réglementation, arrêté du 2 décembre 2013)** (sur 120) : évalue le niveau de connaissance des réseaux, assure de la qualité de la gestion patrimoniale et suit également son évolution ;
- **Nombre de points du réseau avec interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau** : renvoie à la performance des installations du service avec le nombre de « points noirs » qui nécessitent une intervention fréquente (au moins 2 par an) ;
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)** : apprécie le maintien de la valeur patrimoniale du service public d'assainissement ;

GESTION FINANCIERE

- **Durée d'extinction de la dette à partir des données eaux usées (années) ou à partir des données eaux usées et eaux pluviales (années)** : encours total de la dette divisée par l'épargne brute annuelle ;
- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)** : toute facture non payée (même partiellement) est comptabilisée quel que soit le motif de non-paiement ;
- **Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)** : abandons de créances annuels et montants versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé.

Tableau de synthèse des indicateurs

	INDICATEUR - DESCRIPTIF - PERFORMANCE	2017	2018	2019	2020	2021
Abonnés						
Estimation du nb d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D	/	/	/	/	/
Nb d'abonnés		154 887	155 491	155 486	155 924	156 618
Taux de desserte des réseaux de collecte (%)	P	97,48	97,37	97,4	97,43	97,79
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (€/m³)	D	0,6068	0,6068	0,6189	0,6189	0,6189
Taux de débordement des effluents chez les usagers (pour 1 000 habitants)	P	0	0,00150	0	0,00140	0,00070
Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés) Appels téléphoniques + courriers dont réclamations écrites	P	1,67 0,077	2,78 0,025	1,12 0,019	1,10 0,0064	2,22 0,15
Collecte						
Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux (sur 100)	P	90	90	90	90	90
Conformité de la collecte des effluents (%)	P	100				
Réseau						
Nb d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	D	19	44	35	32	24
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte (sur 120)	P	105	105	105	105	105
Nb de points du réseau avec interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	P	4,8	3,9	4,12	4,34	4,55
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	P	0,93	0,84	0,79	0,87	0,86
Gestion financière						
Durée d'extinction de la dette à partir des données eaux usées (années)	P	4,64	4,72	4,56	3,66	3,31
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	P	0,52 (1)	0,68 (1)	NR (2)	NR**	0,79 (3)
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m3)	P	0,0002(4)	0,0001(4)	0,0001(4)	-	0,0042

Impayés :

(1) Données partielles, un seul distributeur (représentant 70 % des abonnés du département) nous a communiqué ses éléments.

(2) Données Non Renseignables par VEDIF : la nouvelle convention signée en 2019 fait dorénavant état des impayés sur les montants trimestriels encaissés et non plus sur les montants annuels facturés + Données Non Renseignées par les autres distributeurs (SFDE et SUEZ)

Taux calculé comme suit : (montant des impayés au 31/12/N des factures émises N-1/montant total TTC des factures émises N-1) *100

(3) VEOLIA = 0,79 (impayés 2020 restant à recouvrer au 31/12/2021)

Abandon de créances :

(4) Données partielles, deux distributeurs sur trois nous communiquent ses éléments.

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

Les composantes du prix de l'eau :

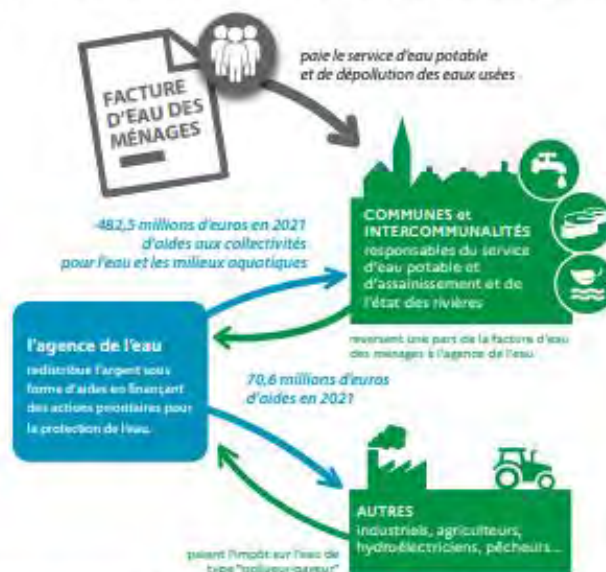
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/docu/SISPER_video.mp4

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'État (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Article L.2224-9 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vos-questions>

Ed. avril 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 8 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets de ses acteurs locaux, grâce à des subventions perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

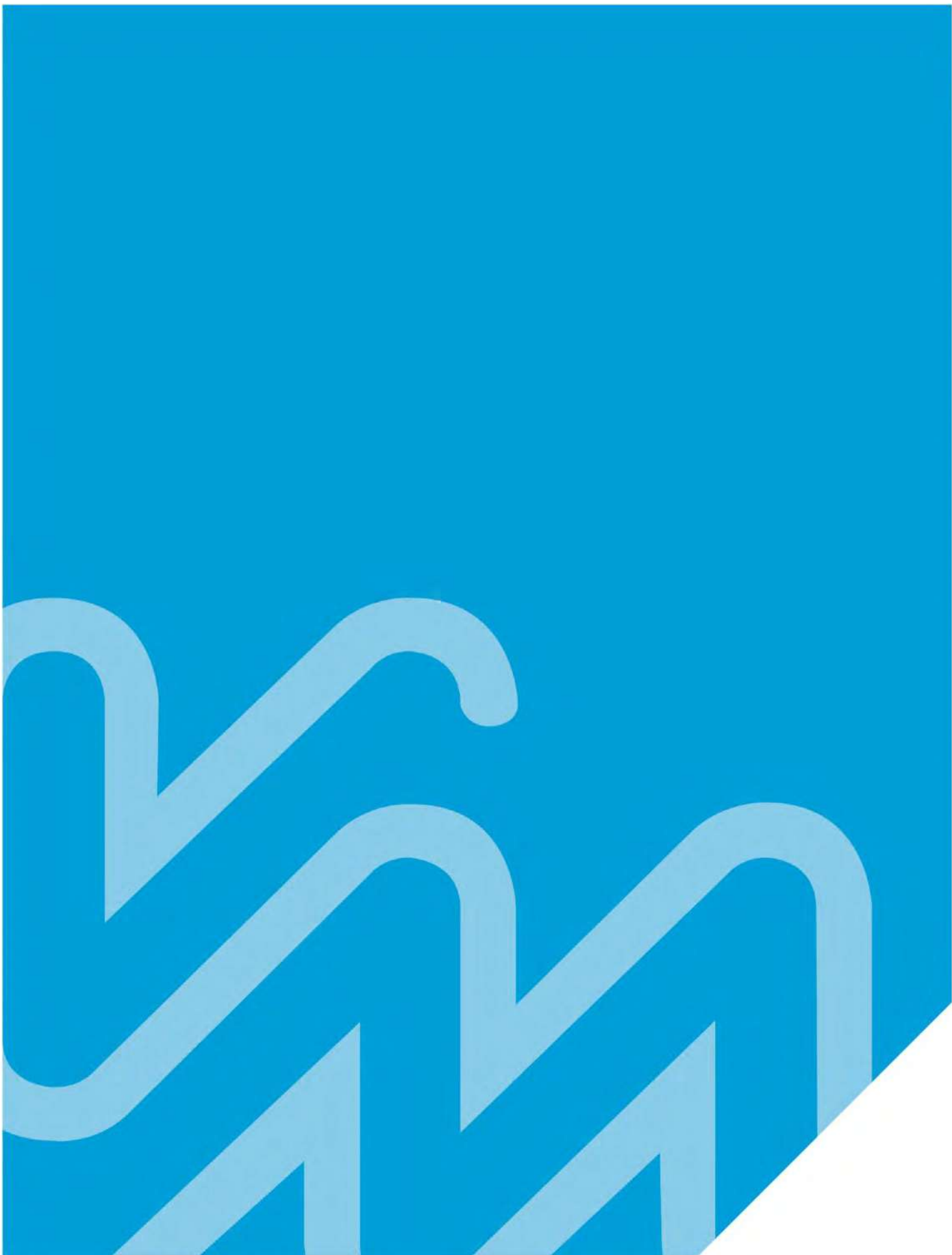
eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Cohésion
Égalité
Territoires

AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>
EN IMMERSION
 Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr



Département du Val-de-Marne

Direction des services de l'Environnement et de l'Assainissement



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021





Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est le service public qui dépollue chaque jour les eaux usées de plus de 9 millions de Franciliens, ainsi que les eaux pluviales et industrielles, pour rendre à la Marne et à la Seine une eau propice au développement du milieu naturel.

Le SIAAP, avec plus de 1800 agents, dépollue 7j/7, 24h/24, près de 2,5 millions de m³ d'eau, transportés par 400 km d'émissaires et traités par ses 6 usines d'épuration.

Son champ d'action dépasse la dépollution des eaux usées : valorisation des déchets produits, protection des milieux naturels, anticipation des évolutions aussi bien climatiques que démographiques...

Fort de son expertise, acteur reconnu, le SIAAP collabore avec ses différents partenaires institutionnels, les collectivités publiques et l'ensemble des acteurs des territoires de son champ d'intervention.

Assurer l'égalité d'accès à un système d'assainissement performant, promouvoir la mise en œuvre de démarches environnementales et répondre au défi climatique, telles sont les missions du SIAAP, ici et à l'échelle internationale, afin de promouvoir et de mettre en œuvre un assainissement durable pour les Franciliens.

SOMMAIRE

Édito p. 10

PARTIE 1

Diminuer l'empreinte écologique
du SIAAP en préservant les écosystèmes
et les ressources naturelles
p. 27

- 1.1 Performance du système
d'assainissement
p. 28
- 1.2 Biodiversité aquatique
p. 32
- 1.3 Biodiversité terrestre
p. 38
- 1.4 Les actions de développement durable
p. 40
- 1.5 Vers une gestion plus durable
des eaux pluviales
p. 42

PARTIE 2

Lutter contre le dérèglement climatique
et diminuer les émissions de gaz à effet
de serre
p. 44

- 2.1 À Seine aval, deux refontes clés
pour l'autonomie énergétique
p. 46
- 2.2 Agir pour la transition énergétique
p. 48
- 2.3 Consommations énergétiques
p. 52
- 2.4 Réduire les émissions
de gaz à effet de serre
p. 54
- 2.5 Les actions de développement durable
p. 56
- 2.6 Le SIAAP et les COP
p. 58

PARTIE 3

Répondre aux attentes des femmes
et des hommes du territoire
p. 60

- 3.1 Des moyens techniques et humains
P. 62
- 3.2 La fonction ressources humaines
en action
p. 66
- 3.3 Le SIAAP engagé pour les riverains aux
côtés des acteurs de développement
durable
p. 70
- 3.4 Un engagement renouvelé à l'échelle
internationale
p. 72
- 3.5 Les actions de développement durable
p. 76
- 3.6 Crise sanitaire : veille opérationnelle
et vigilance
p. 78

Pour suivre le SIAAP au quotidien :
www.siaap.fr

 SIAAPassainissement

 @le_SIAAP  @le_SIAAP

  @Le_SIAAP

LE SIAAP

2,4 millions de m³

d'eaux usées transportées et traitées par le SIAAP chaque jour par temps sec, soit la consommation de 9 millions de Franciliens.

Transporter les eaux usées

400 km de canalisations souterraines. Elles transportent les eaux domestiques, industrielles et pluviales jusqu'aux usines.

6 usines de dépollution.

Elles traitent les eaux usées domestiques, pluviales et industrielles de l'agglomération parisienne avant de les rejeter propres dans le milieu naturel au profit de la biodiversité.

Stocker l'eau de pluie

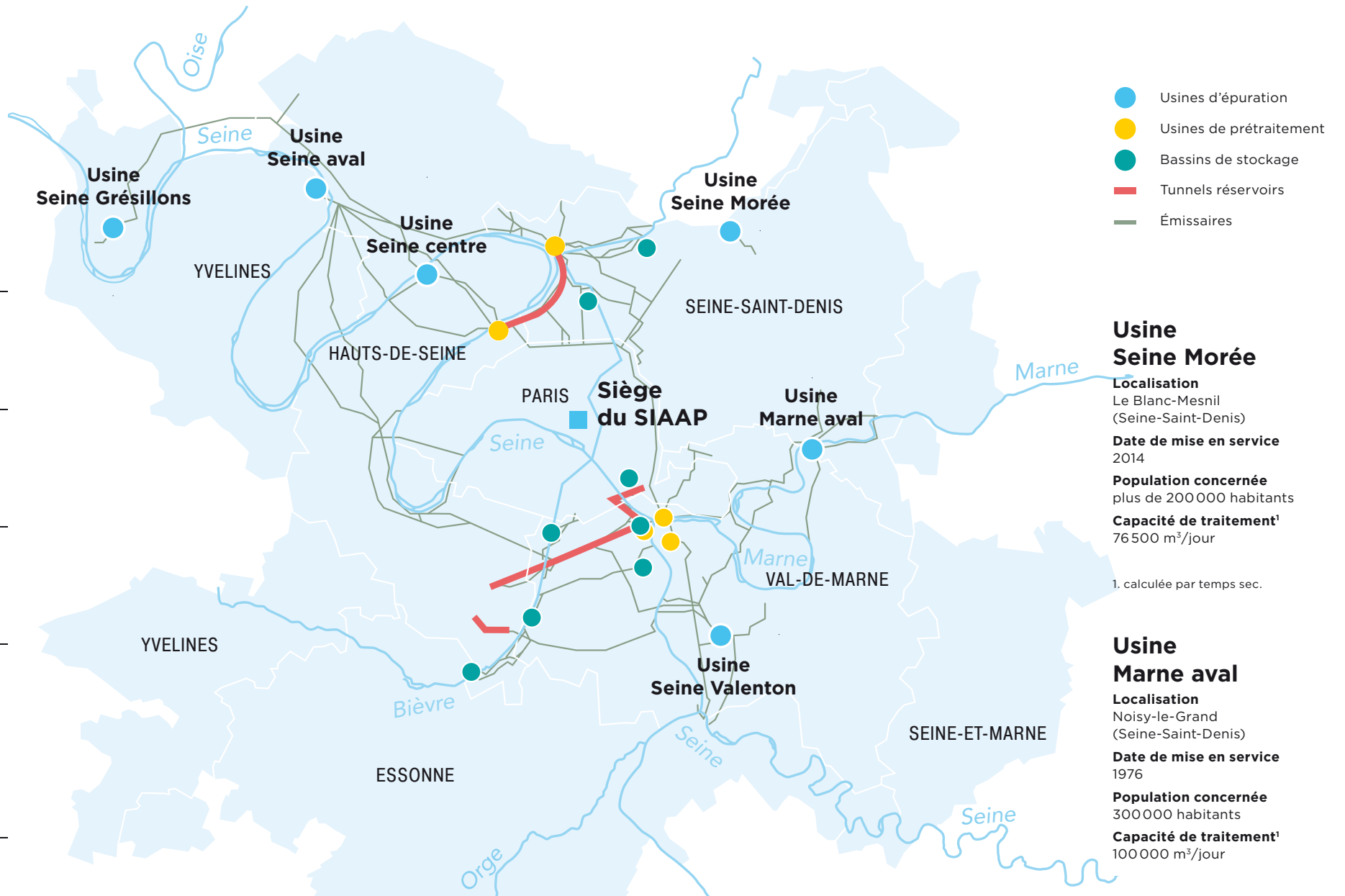
8 bassins de stockage, 4 tunnels réservoirs, d'une capacité totale de plus de 900 000 m³. Ils stockent les eaux usées temporairement, lors de précipitations importantes, pour éviter les rejets dans la rivière sans passage en usine d'épuration.

5 usines de prétraitement

Le prétraitement est la première étape du traitement des eaux usées. C'est le retrait des plus gros déchets, des sables et des graisses présents dans les eaux usées à leur arrivée dans l'usine.

1 réseau pour gérer le système

d'assainissement francilien unique en Europe. MAGES est un outil de simulation qui recueille en temps réel, 24h/24, les données de l'ensemble des acteurs de l'assainissement francilien et les prévisions de Météo France. Ces simulations permettent aux agents du SIAAP d'élaborer en cas de crise (fortes pluies...), des scénarios, au cas par cas, pour gérer la quantité d'eau et éviter les inondations.



- Usines d'épuration
- Usines de prétraitement
- Bassins de stockage
- Tunnels réservoirs
- Émissaires

Usine Seine Morée

Localisation
Le Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis)
Date de mise en service
2014
Population concernée
plus de 200 000 habitants
Capacité de traitement¹
76 500 m³/jour

1. calculée par temps sec.

Usine Marne aval

Localisation
Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis)
Date de mise en service
1976
Population concernée
300 000 habitants
Capacité de traitement¹
100 000 m³/jour

Usine Seine Grésillons

Localisation
Triel-sur-Seine (Yvelines)
Date de mise en service
2008, puis étendue en 2013
Population concernée
1 million d'habitants
Capacité de traitement¹
300 000 m³/jour

Usine Seine aval

Localisation
Saint-Germain-en-Laye, Achères, Maisons-Laffitte (Yvelines)
Date de mise en service
1970
Population concernée
5 millions d'habitants
Capacité de traitement¹
1,5 million m³/jour

Usine Seine centre

Localisation
Colombes (Hauts-de-Seine)
Date de mise en service
1998
Population concernée
1 million d'habitants
Capacité de traitement¹
404 800 m³/jour

Usine Seine Valenton

Localisation
Valenton (Val-de-Marne)
Date de mise en service
1987
Population concernée
2,65 millions d'habitants
Capacité de traitement¹
1,5 million m³/jour

LE SIAAP EN CHIFFRES

1800

agents

34

espèces de poissons
recensées dans la Marne
et dans la Seine, signe de la bonne
qualité de ces fleuves

9,2

millions
d'utilisateurs



LA PROGRAMMATION INNEAUVATION

65
actions
de recherche
engagées

10 thèses
et post-doctorats
en cours

12
entreprises
innovantes

35
centres
de recherche

7
ouvrages collectifs
techniques
ou scientifiques

4
associations
partenaires

160 articles scientifiques
et techniques publiés

dont **24** en 2020-2021
dans des revues nationales
et internationales

8
projets financés
par des guichets nationaux,
européens ou
internationaux

CONDUIRE UNE **TRANSITION DURABLE** AU SERVICE DES FRANCILIENS.

ENTRETIEN CROISÉ AVEC LE PRÉSIDENT ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SIAAP

Comment le SIAAP s'est-il investi aux côtés des Franciliens dans cette année encore marquée par les effets de la pandémie mondiale ?

François-Marie DIDIER, Président : La priorité du SIAAP a de nouveau été, en 2021, d'assurer pour nos concitoyens franciliens la continuité du service public d'assainissement. Les agents du SIAAP ont fait preuve d'une réelle capacité d'adaptation et par leur implication de tous les instants, ils ont protégé la Marne et la Seine et contribué ainsi à maintenir l'agglomération francilienne dans sa trajectoire de territoire durable. Avant d'être élu Président du SIAAP lors du Conseil d'administration qui s'est tenu en septembre de cette année, j'avais déjà eu l'occasion, en tant qu'Administrateur, de constater ce fort engagement des équipes et leur attachement aux objectifs de développement durable. Elles en ont encore fait preuve et cette continuité est le meilleur service rendu aux usagers et à leur environnement.

Jacques OLIVIER, Directeur général : Cette année encore, notre activité industrielle a en effet joué un rôle majeur dans la préservation de l'environnement en Île-de-France, qu'il s'agisse de l'équilibre écologique du milieu naturel comme de la protection de la biodiversité. Ces résultats, tangibles et durables, reposent sur nos savoir-faire et sur la performance de notre système d'assainissement. Malgré la pandémie, les confinements et les restrictions de sécurité, notre métier quotidien, dans nos usines comme dans la gestion de nos réseaux, a toujours été d'agir en faveur de la résilience écologique du territoire francilien.

En quoi cet engagement est-il aussi la réponse du SIAAP à la dynamique de transition écologique ?

François-Marie DIDIER : La transition écologique est au cœur de la mission du SIAAP. Notre activité, par nature, est une activité de préservation de l'environnement et de protection du territoire. En dépolluant les eaux usées avant qu'elles ne retournent au milieu naturel, nous avons un rôle majeur et central dans l'équilibre écologique francilien. Mais cela ne s'arrête pas là car le défi environnemental ne se relève plus aujourd'hui sans y intégrer la nouvelle donne énergétique. Dans ce domaine aussi le SIAAP a consolidé sa position en 2021, intégrant pleinement le sujet de la valorisation des eaux usées et les principes de l'économie circulaire au développement de son activité. Le biogaz, dont notre Syndicat est le premier producteur en France, s'inscrit dès aujourd'hui comme une énergie d'avenir, propre et utile à la transition énergétique.

Jacques OLIVIER : La réponse du SIAAP aux enjeux de la transition écologique est en effet une réponse complète. Elle s'est développée ces dernières années grâce à notre politique d'innovation et à notre culture partenariale. Celle-ci repose sur notre capacité à faire vivre la filière des métiers de l'assainissement, tant du point de vue de la recherche que du côté des industriels avec lesquels, en tant qu'opérateur, le SIAAP conçoit, met en œuvre et expérimente des solutions techniques et technologiques. À l'échelle de l'agglomération parisienne, le SIAAP peut revendiquer ce rôle d'animateur territorial pour accélérer la transition écologique.

Quels sont les projets phares autour desquels va se concrétiser l'action du SIAAP en faveur de cette transition écologique ?

Jacques OLIVIER : La réalisation de notre ambition pour la transition écologique dépend aussi de la robustesse de notre système d'assainissement. Le SIAAP va donc poursuivre sa dynamique de progrès continu, en matière de sécurité industrielle, d'organisation et de fonctionnement opérationnel. Sur ces sujets, nous avançons en partenariat avec l'ensemble de nos parties-prenantes. Des programmes sont en cours de déploiement et beaucoup de moyens sont engagés. Ils vont se poursuivre pour consolider le SIAAP de demain dont les équipes seront toujours en première ligne pour promouvoir le développement durable francilien.

François-Marie DIDIER : Garantir la performance de notre système d'assainissement pour préserver le milieu naturel et continuer à faire de nos usines des centres de production d'énergie pour lutter contre le dérèglement climatique sont les deux piliers métiers de notre mission. Mais je conçois aussi la responsabilité du SIAAP dans une dimension plus large, qui touche à notre conscience collective en matière d'environnement. Pour atteindre l'objectif de la baignade par exemple, il faut embarquer tous les acteurs : les populations, leurs élus, les acteurs économiques et industriels, le monde associatif. Le SIAAP doit jouer pleinement son rôle dans l'animation de ce collectif, y compris en faisant mieux connaître ses métiers, en faisant de la pédagogie sur les enjeux de la ressource et en mobilisant les jeunes générations.



« La priorité du SIAAP a de nouveau été, en 2021, d'assurer pour nos concitoyens franciliens la continuité du service public d'assainissement. »

François-Marie Didier,
Président du SIAAP



« Cette année encore, notre activité industrielle a en effet joué un rôle majeur dans la préservation de l'environnement en Île-de-France. »

Jacques Olivier,
Directeur général du SIAAP

DES ÉLUS ENGAGÉS AU SERVICE DU SIAAP DE DEMAIN

Le SIAAP est administré par 33 conseillers départementaux désignés par les quatre départements le constituant : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Ces élus composent le Conseil d'administration. Reflet de l'ancrage territorial du SIAAP au service des Franciliens, le Conseil d'administration définit et délibère sur les grandes orientations stratégiques du SIAAP, fort de la diversité des territoires qui le composent et de la diversité politique représentée par les administratrices et les administrateurs, avec comme priorité l'intérêt général au service des Franciliens. Conduite par François-Marie Didier, Président du SIAAP, l'activité du Conseil d'administration est organisée autour d'un bureau élu, composé de neuf vice-présidents. Pour accompagner la mise en œuvre des orientations stratégiques pilotée par la Direction générale, le SIAAP s'est doté de différentes commissions thématiques.

LES CINQ COMMISSIONS THÉMATIQUES DU SIAAP

Conformément aux dispositions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le renouvellement du Conseil d'administration du SIAAP nécessite de constituer des commissions de travail thématiques et d'en désigner les membres.

La fonction de ces commissions thématiques consultatives est d'expertiser les dossiers et de préparer les débats du Conseil d'administration. Elles visent, en outre, à faire participer les membres du Conseil d'administration aux orientations dans les différents champs d'activité des commissions et de favoriser l'implication des élu-e-s membres. Bien que les commissions thématiques ne soient pas obligatoires, le SIAAP les a depuis longtemps mises en œuvre.

LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette commission permet d'élargir la vision de la stratégie du SIAAP en matière de politique environnementale et durable, en prenant appui sur les actions déjà mises en œuvre. Elle permet également d'évaluer l'ensemble de ces actions dans le cadre des objectifs de développement durable définis par l'ONU dans lesquels le SIAAP est engagé. En outre, elle alimente la réflexion et les propositions dans le processus d'évaluation des résultats, au moyen d'indicateurs globaux détaillés dans le rapport de développement durable présenté au Conseil d'administration.

LA COMMISSION DES FINANCES

Cette commission concourt à l'échange sur l'élaboration budgétaire et à la préparation du Débat d'orientations budgétaires afin d'émettre un avis et des propositions avant les délibérations du Conseil d'administration.

LA COMMISSION DE L'ACTION ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Cette commission évalue l'état d'avancement du programme et des actions en matière de coopération décentralisée portés par le SIAAP. Au titre des relations internationales, et engagée dans le rayonnement de « l'action extérieure des collectivités territoriales », la commission évalue également les réflexions et propositions visant à la participation du SIAAP aux grands événements internationaux. La commission est aussi l'occasion d'échanges sur le renforcement de la stratégie du SIAAP en matière de relations internationales dans le cadre des différents partenariats avec les institutions internationales et, le cas échéant, des différents dossiers présentés lors du Conseil d'administration et du Bureau.

LA COMMISSION RELATIVE AU SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT ET AUX COOPÉRATIONS AVEC LES TERRITOIRES DE LA ZONE SIAAP

Les enjeux des moyens épuratoires, en adéquation avec la démographie francilienne, ont été intégrés et planifiés dans le Schéma directeur d'assainissement de la zone SIAAP. Celui-ci s'est construit avec différents partenaires dans une vision stratégique de l'assainissement francilien. Au vu des enjeux et de la particularité de la région parisienne pour la compétence assainissement, il a été jugé que la mise en place d'un schéma de coordination et d'objectifs viendrait compléter le dispositif existant actuel, permettant de mieux associer les différents maîtres d'ouvrage sur le bilan de la conformité de la collecte demandé par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) et l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

Cette commission permet donc l'échange autour de ces nouveaux enjeux et, plus largement, l'évaluation des objectifs en matière de qualité des milieux naturels de la Seine, de la Marne et de ses affluents, de la performance épuratoire et de l'engagement du SIAAP dans le cadre du plan eau-climat.

LA COMMISSION DE LA COMMUNICATION

Cette commission permet d'évaluer et de présenter les différentes actions en matière de stratégie de communication, de campagne d'information périodique, de communication externe et interne destinées à être validées par le Conseil d'administration.

Une commission thématique et consultative supplémentaire a été proposée.

LA COMMISSION DE LA RÉFORME TERRITORIALE ET DE LA PROSPECTIVE

Dans un contexte de densification du maillage territorial et de simplification de l'organisation administrative francilienne, l'évolution du périmètre d'intervention du SIAAP et son anticipation doivent faire l'objet de travaux réguliers. À cet égard, il est apparu pertinent de créer une commission spécialement chargée de la réforme territoriale et de la prospective.



LES 33 MEMBRES DU **CONSEIL** **D'ADMINISTRATION**

75 PARIS



Jean-Didier Berthault
3^e vice-président
Conseiller de Paris 17^e



Colombe Brossel
6^e vice-présidente
Conseillère de Paris 19^e



Rachida Dati
Membre du bureau
Conseillère de Paris 7^e



Jean-Philippe Daviaud
Conseiller de Paris 18^e



Inès de Ragueneil
Membre du bureau
Conseillère de Paris 15^e



François-Marie Didier
Président du SIAAP,
Conseiller de Paris 20^e



Nelly Garnier
Conseillère de Paris 11^e



Jean-Philippe Gillet
Conseiller de Paris 19^e



Jérôme Gleizes
9^e vice-président
Conseiller de Paris 20^e



Raphaëlle Primet
Conseillère de Paris 20^e



Delphine Terlizzi
Conseillère de Paris 11^e



Karim Ziady
Membre du bureau
Conseiller de Paris 17^e

92 HAUTS-DE-SEINE



Pierre-Christophe Baguet
Vice-président
du Conseil départemental



Grégoire de la Roncière
5^e vice-président
Conseiller départemental



Josiane Fischer
Membre du bureau
Conseillère départementale



Vincent Franchi
Conseiller départemental



Denis Larghero
Vice-président
du Conseil départemental



Nadia Mouaddine
2^e vice-présidente
Conseillère départementale



Rémi Muzeau
Vice-président
du Conseil départemental

93 SEINE-SAINT-DENIS



Belaïde Bedreddine
7^e vice-président
Vice-président
du Conseil départemental



Hamid Chabani
Membre du bureau
Conseiller départemental



Emmanuel Constant
Vice-président du conseil
départemental



Philippe Dallier
1^{er} vice-président
Conseiller départemental



Frédérique Denis
Membre du bureau
Conseillère départementale



Pascale Labbé
Vice-présidente
du Conseil départemental



Azzédine Taïbi
Conseiller départemental

94 VAL-DE-MARNE



Nicolas Bescond
Conseiller départemental



Chantal Durant
4^e vice-présidente
Vice-présidente du Conseil
départementale



Hervé Gicquel
Conseiller départemental



Kristell Niasme
Conseillère départementale



Déborah Münzer
8^e vice-présidente
Vice-présidente du Conseil
départemental



Evelyne Rabardel
Conseillère départementale



Germain Roesch
Membre du bureau
Conseiller départemental

DES INDICATEURS POUR UN SERVICE PUBLIC DURABLE

Ce rapport d'activité et de développement durable présente les données réglementaires attendues dans un rapport annuel selon les dispositions de la loi 95-6101 du 2 février 1995 relatives au renforcement de la protection de l'environnement et conformément aux directives des articles D222 461 et D 22246-5 du Code général des collectivités territoriales.



INDICATEURS TECHNIQUES, FINANCIERS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Les indicateurs techniques, financiers et de développement durable en application du décret n° 2007-765 du 2 mai 2007 sont accessibles sur siaap.fr dans la rubrique Presse & Publications.

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Le développement durable est un développement qui prend en compte trois dimensions : économique, environnementale et sociale.



LE SIAAP, PARTIE PRENANTE DE GRI

Depuis 2018, le SIAAP suit les normes de reporting de développement durable de GRI et en applique les 10 principes. Le Rapport d'Activité et de Développement Durable 2021 a été préparé conformément aux normes GRI : Option essentielle.

En 2021, le SIAAP a lancé une réflexion pour renforcer l'adéquation avec les exigences de GRI. L'ensemble des indicateurs est disponible sur siaap.fr dans la rubrique Presse & Publications.



MOBILISATION GÉNÉRALE AU SIAAP POUR LA BAIGNADE

Antérieur à l'annonce des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, l'engagement du SIAAP en faveur de la qualité des eaux de la Marne et de la Seine a pris une nouvelle dimension avec la perspective de ce rendez-vous sportif international. Depuis, le SIAAP coordonne les acteurs du territoire et mobilise d'importants moyens pour garantir la baignabilité de ces deux fleuves à l'horizon 2024 et au-delà.

Six milliards d'euros : tel est le budget global consacré par le SIAAP ces 20 dernières années pour rendre son système d'assainissement plus performant et améliorer ainsi la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel. Les résultats de ces efforts sont là, puisque la Seine respecte déjà, à certaines saisons, les critères imposés par la directive européenne concernant les eaux de baignade. Un premier essai qu'il convient de confirmer dans la perspective non seulement des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, mais aussi de l'héritage qu'ils laisseront aux Franciliens, à savoir des fleuves dans lesquels il est possible de se baigner. Pour sécuriser ce grand plongeur, le SIAAP, qui participe au comité de pilotage « qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine », mobilise depuis 2016 des moyens humains, techniques et financiers importants.

EXPERTISE ET FINANCEMENT

Les experts du SIAAP ont ainsi piloté les grandes études indispensables à la modélisation des aménagements et actions nécessaires pour aboutir au Plan d'action Baignade ; aujourd'hui, ils effectuent des études complémentaires pour permettre l'ouverture à la baignade d'une vingtaine de sites sur la Marne et la Seine. D'un budget global estimé à 1,2 milliard d'euros d'investissement, ce plan est financé pour un tiers par le SIAAP : une enveloppe qui lui permet de réaliser d'importants travaux sur ses usines, avec la mise en place d'un traitement de désinfection des rejets d'eaux traitées dans ses usines de Marne aval et Seine Valenton, et sur son réseau, avec la construction d'un nouveau collecteur, le VL8, d'une longueur de 9 km pour sécuriser la partie sud de son système d'assainissement.

En complément, le SIAAP prend en charge un volet très important d'animation territoriale, pour régler des problèmes transversaux qui ont une incidence sur la qualité des eaux de la Marne et de la Seine, mais qui concernent différents acteurs. La gestion des eaux pluviales (voir page 46-47) et la problématique des mauvais branchements sont à ce titre emblématiques.

1,2 milliard d'euros alloué au Plan d'action Baignade, dont **430 millions d'euros** financés par le SIAAP

30 millions d'euros alloués par le SIAAP aux collectivités locales pendant trois ans à partir de 2021, dont **6 millions d'euros** distribués en 2021

CONFÉRENCE D'ASSAINISSEMENT

Face à la nécessaire coordination des acteurs qu'exigent les enjeux environnementaux en général et l'atteinte de la « baignabilité » urbaine en particulier, le préfet de la Région Île-de-France et le président du SIAAP ont co-présidé une nouvelle instance dénommée « Conférence assainissement de la zone agglomérée parisienne », regroupant les 51 maîtres d'ouvrage qui assurent aujourd'hui la collecte et le transport des eaux usées et pluviales dans la région. Elle a vocation à les associer aux orientations et décisions stratégiques du SIAAP et à attirer leur attention sur des problématiques ciblées, telles que la gestion à la source des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols franciliens. La première réunion a eu lieu en avril 2021 et sera reconduite en 2022.



LES MAUVAIS BRANCHEMENTS, DE QUOI S'AGIT-IL ?

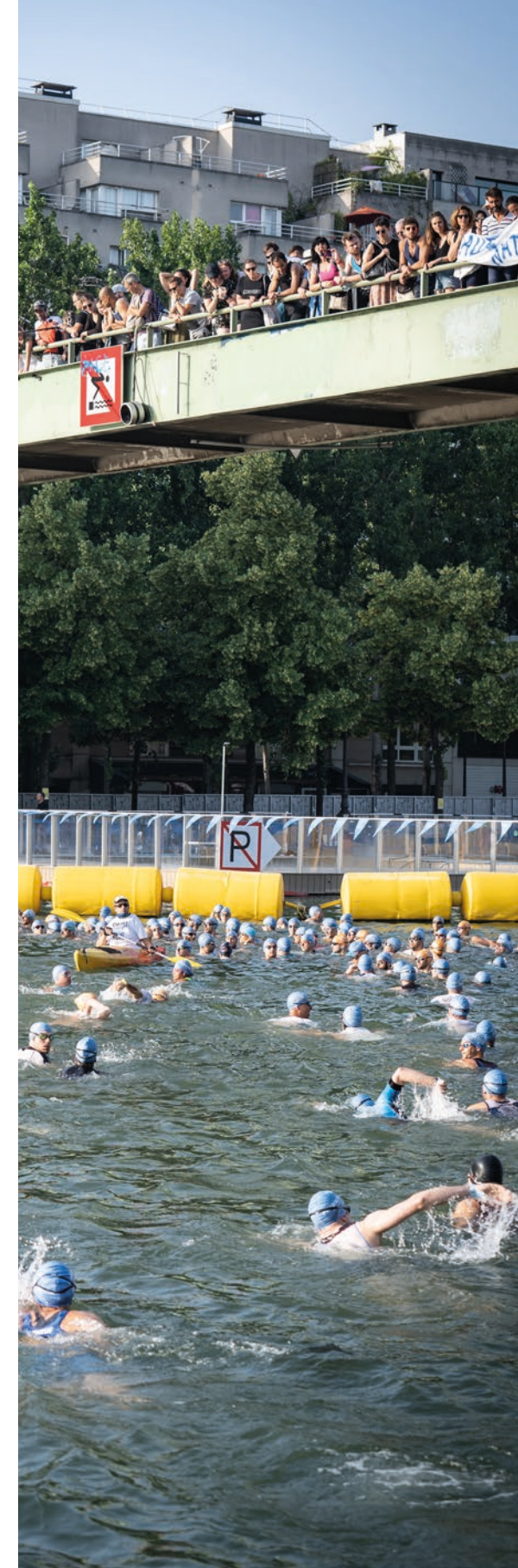
L'évacuation des eaux usées de quelque 35 000 bâtiments (publics ou privés) est aujourd'hui reliée au réseau d'eaux pluviales, qui se déverse dans les rivières, au lieu d'être reliée à celui des eaux usées, qui prend la direction des usines d'épuration : une situation dommageable qui a conduit le SIAAP à créer le site internet **monbranchement.fr** pour accompagner les collectivités territoriales, voire les particuliers, dans la réalisation de diagnostics et/ou des travaux de mise en conformité.

Grâce à l'intervention du SIAAP et de ses partenaires, ces diagnostics et travaux ont été rendus obligatoires par la loi climat et résilience du 24 août 2021.

Le SIAAP a également lancé et financé, à hauteur de 30 millions d'euros sur trois ans, le dispositif « prime solidaire » pour aider les collectivités et accélérer la correction des mauvais branchements.

Enfin, le SIAAP, qui s'est saisi, sur sollicitation du préfet de région, d'actions de communication commune, a animé une première réunion le 24 mars 2021 pour mutualiser les moyens de communication entre collectivités.

Il a défendu notamment une vision renouvelée de la place de l'eau en Île-de-France. Avec la baignade, c'est aussi la valorisation de la ressource eau qui est en jeu pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.



SEINE AVAL, LE SIAAP MOBILISÉ

Accompagnées par un leader mondial du conseil en sécurité industrielle, les équipes de Seine aval travaillent leurs process, culture du risque et organisation. Elles mettent, surtout, des actions en place. Une réponse adaptée aux demandes de la préfecture des Yvelines et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT). L'objectif : répondre à toutes les attentes réglementaires dans les délais. L'ambition : atteindre une maîtrise des risques industriels en trois ans.

À SEINE AVAL, UNE DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION QUI RIME AVEC MOBILISATION

Quand, fin 2020, le SIAAP a reçu les préconisations de l'audit mené à la suite de l'incendie survenu sur le site de Seine aval en juillet 2019, la prise de décision a été à la hauteur de l'enjeu : les 221 préconisations seront appliquées. Pour mener ce vaste chantier, un appel d'offres pour un accompagnement de trois ans a été lancé fin 2020. « Mais nous avons lancé de premières actions sans attendre », explique Yann Bourbon, Directeur du site. « Une trentaine d'encadrants a été formée à l'identification et la prévention des risques. Nous avons aussi mené les visites des installations sous l'angle de la sécurité incendie et instauré un permis pour "shunter", incluant analyse des risques et dispositions à prendre en cas de problème. »

FACE AU RISQUE, UNE NOUVELLE CULTURE

Depuis mars 2021, les équipes sont accompagnées par un cabinet de conseil en sécurité industrielle et avancent de front sur quatre axes.

Le premier inclut la formation : tous les encadrants et les 750 agents de Seine aval seront formés à la prise de conscience du risque d'ici fin 2022. Ce premier axe comporte aussi un travail minutieux sur le système de gestion opérationnelle. Les réunions de service sont passées au crible de l'efficacité : minutage, rôles, préparation, objectifs, indicateurs. Les feuilles de route sont claires et les tableaux de bord issus de ces réunions, transmis à la Direction générale. « Ce changement est très apprécié, l'appropriation est forte », constate Yann Bourbon. « De façon générale, le travail que nous menons est très bien compris. Plus de 150 agents participent activement à la démarche *via* les nouveaux processus et instances, notamment. »

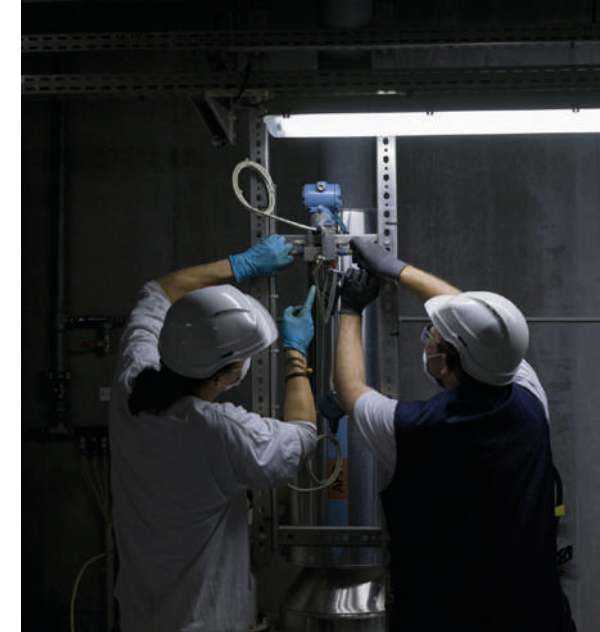
ANALYSER, ORGANISER, ANTICIPER

Le deuxième axe vise à renforcer la culture relative à la sécurité professionnelle avec la constitution de Comités Culture Sécurité, qui analysent précisément chaque incident et leur apporte une réponse rapide via des mesures ciblées. Aussi, des Plans de Continuité de Service ont été établis : à partir d'une dizaine de scénarii, les risques associés ont été identifiés, ainsi que les mesures pour en limiter l'impact. Par ailleurs, en troisième axe de travail, un Comité de Management de la Sécurité Industrielle a été mis en place. Chaque mois, il se réunit pour passer en revue 14 thématiques. « Pour chacune », détaille Yann Bourbon, « un référent a réalisé un état des lieux initial et vérifie l'évolution. Nous partageons ces informations en Comité et voyons l'avancement des actions nécessaires. Ce que nous visons, aussi, c'est une progression globale de notre niveau d'exigence. »

AVANCER SUR LA DIMENSION TECHNIQUE

Quatrième et dernier axe, la dimension technique se structure autour de risques précis : électrique, ATEX (atmosphère explosive), transport de matières dangereuses.

Concernant le risque incendie, par exemple, des détecteurs seront installés dans tous les locaux jugés à risque, les parois coupe-feu ont été évaluées et seront, le cas échéant, restaurées. « C'était notre engagement vis-à-vis du ministère de la Transition écologique : ces travaux seront achevés sur l'ensemble du site fin 2022. Quant aux points sur lesquels nous nous étions engagés pour fin 2021, tous sont effectifs : aire de retournement supplémentaire pour les secours, procédure de consignation électrique et mise en place du Comité de Management de la Sécurité Industrielle. » Avec des efforts particulièrement intenses sur les deux premières années, comme le souhaitait le SIAAP, Seine aval se donne les moyens de répondre aux légitimes attentes concernant la sécurité.



27 AGENTS RECRUTÉS EN 2022

C'est acté : avant la fin juin 2022, 27 agents auront rejoint les équipes de Seine aval, conformément aux recommandations issues de l'audit de 2020. Avec leur arrivée, c'est la présence de quatre pompiers industriels sur site, 24h/24 et 7j/7, qui sera assurée. Cette nouvelle organisation renforce non seulement la vigilance continue en matière de sécurité, mais également la réactivité en cas d'incident.

LE SIAAP DANS LES INSTANCES DE **GESTION DU BASSIN** **SEINE-NORMANDIE**

Membre du Comité de bassin et du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, le SIAAP y joue un rôle à part : il participe à la définition des grandes orientations stratégiques de la gestion de l'eau et de l'utilisation des moyens financiers de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

COMITÉ DE BASSIN, « LE PARLEMENT DE L'EAU »

Composé de quatre collèges, le Comité de bassin Seine-Normandie compte 185 membres. Le SIAAP siège au sein du collège des représentants de collectivités territoriales, tandis que les trois autres collèges réunissent les représentants des usagers non économiques, les représentants des usagers économiques et des représentants de l'État. Depuis le 24 novembre 2021, le Comité de bassin Seine-Normandie est présidé par Nicolas Juillet.

Depuis 1964, la France compte six grands bassins hydrographiques, au premier rang desquels figure le bassin Seine-Normandie, dont la superficie couvre 18% du territoire français. Chaque bassin est administré par un comité de bassin. Véritables « parlements de l'eau », ces comités ont notamment en charge l'élaboration des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, qui doivent garantir le bon état des masses d'eau, conformément à la Directive-cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000.

PESER SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Alors que se prépare actuellement le troisième cycle de gestion de la Directive-cadre sur l'eau, pour la période 2022-2027, la présence du président du SIAAP au sein du Comité de bassin Seine-Normandie lui a permis, courant 2021, de peser sur les orientations stratégiques du prochain Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, notamment pour ce qui concerne l'assainissement domestique et la gestion à la source des eaux pluviales. Il a également œuvré pour modifier le 11^e programme d'intervention (2019-2024), afin d'intégrer un taux de subvention pour les travaux en domaine public sur les réseaux d'eaux usées du périmètre baignade en Marne et en Seine.

Le SIAAP représente la moitié de la population du bassin Seine-Normandie. Ainsi, la vision que porte le SIAAP est incontournable pour s'assurer qu'à l'horizon 2027, aucune masse d'eau ne soit déclassée par les pollutions organiques, dites « classiques », provenant des usines d'épuration ou des réseaux d'assainissement.

PARTICIPER AU PROJET DE RÉFORME DES REDEVANCES

Présidé par le préfet de la Région Île-de-France, le Conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie compte, 35 membres, qui sont désignés parmi les 185 membres du Comité de bassin. Cette instance a pour missions d'adopter les modalités d'application du programme d'intervention de l'agence de l'eau, de voter son budget et de nommer en son sein une commission des aides qui examine les projets d'aides financières de l'agence. Ici aussi, la présence du SIAAP est essentielle. Pour preuve, son intervention, courant 2021, pour contrer le projet de réforme des redevances, inscrit dans le projet de loi de finances et qui risquait de remettre en question le financement de la politique de l'eau fondée sur le principe de pollueur-payeur. Alors qu'aujourd'hui, les deux redevances relatives à l'assainissement (aux titres de la « pollution domestique » et de la « modernisation des réseaux ») sont collectées auprès des usagers *via* la facture d'eau, le projet de réforme, qui n'a pas abouti à ce jour, prévoyait de transférer aux services de l'eau et de l'assainissement le paiement des montants correspondants à ces redevances, avec charge, ensuite pour eux, d'en répercuter le poids sur leurs usagers. Quand on sait que ces redevances représentent aujourd'hui 76% des recettes de l'agence de l'eau Seine-Normandie et que pour le SIAAP, il s'agirait de collecter quelque 200 millions d'euros, on comprend la mobilisation passée et future de ses élus au sein du Conseil d'administration de l'agence.

LE BASSIN SEINE-NORMANDIE EN CHIFFRES

6 régions,
28 départements,
8138 communes

18,3 millions d'habitants,
dont **9,4** millions raccordés
au système d'assainissement du SIAAP

55 000 km de rivières

18 % du territoire français



INNEAUvATION, UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE L'INNOVATION AU SEIN DU SIAAP

InnEAUvation est la programmation scientifique du SIAAP, qui s'appuie sur des initiatives de recherche pluriannuelles, Mocopée et MeSeine Innovation notamment, et sur deux observatoires dédiés à la ville et à la rivière. Il conjugue une double ambition de partage de connaissances et de déploiement opérationnel.



AU SERVICE DE LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES

En 2021, pour participer aux efforts de compréhension de la pandémie, les équipes de la programmation innEAUvation se sont mobilisées pour acquérir des connaissances sur le devenir du Sars-CoV-2 (génomique à l'origine du Covid-19) : plusieurs études ont été menées pour quantifier la présence du virus en entrée et en sortie d'usine d'épuration dans les eaux et les boues, et comparer des technologies de traitement. Elles ont donné lieu à plusieurs publications dans des revues scientifiques nationales et internationales, dont le numéro spécial de la revue *TSM* de l'Astee, accessible en ligne depuis fin 2021 : astee-tsm.fr/numeros/special-covid-19.

Les équipes de la programmation innEAUvation, qui accompagnent aussi le Plan d'action pour la Baignade porté par le SIAAP, ont initié, coordonné et écrit, en 2021, l'ouvrage *Effectiveness of Disinfecting Wastewater Treatment Plant Discharges*, publié par l'International Water Association. Il retrace l'étude réalisée sur l'utilisation d'acide performique pour la désinfection des eaux usées traitées, une technologie testée sur l'usine Seine Valenton pendant trois ans. Cette validation scientifique permet aujourd'hui au SIAAP de s'engager dans la phase de déploiement industriel de cette technologie sur Seine Valenton.

VERS UNE DIFFUSION DE PLUS EN PLUS LARGE DES CONNAISSANCES

Les équipes du programme innEAUvation et ses contributeurs portent l'ambition de promouvoir l'innovation dans le domaine de l'assainissement. À travers des formats didactiques écrits (fiches synthétiques) ou numériques (capsules vidéo), l'objectif est de faire percoler (ou ruiseler) les connaissances acquises vers le monde opérationnel pour favoriser leur appropriation.

Pour cela, plusieurs outils :

- le site internet **inneauvation.fr**, qui sera mis en ligne fin 2022, permettra leur diffusion vers le plus grand nombre et rend compte de l'actualité des programmes : publications, actions de recherche, événements, etc ;
- des **capsules vidéo** « 2 min pour découvrir » présentent, de manière dynamique, les faits marquants d'une publication scientifique ou d'un mémoire de thèse. En 2021, 55 capsules vidéo ont été réalisées ;
- des **événements pour favoriser la rencontre** entre les mondes académique et opérationnel, co-construire la programmation scientifique et partager les connaissances. Des événements phares sous forme de journées et d'ateliers ont rythmé l'année 2021, réunissant 80 participants pour l'atelier Mocopée et 70 pour l'atelier MeSeine Innovation.



PRIORITÉ RENOUVELÉE AU DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL

Identifier et caractériser les innovations susceptibles d'être déployées au sein des usines du SIAAP, c'est l'objectif de la grille d'évaluation construite en 2021 puis appliquée aux innovations développées dans le cadre du programme scientifique selon trois catégories : les outils métrologiques, les outils numériques et les bonnes pratiques d'exploitation.

Deux outils métrologiques, une sonde et un catalyseur, ont d'ores et déjà été identifiés comme prometteurs, et les prototypes sont actuellement testés à l'échelle industrielle sur le site de Seine aval.

Développée en partenariat avec le Leesu (Laboratoire environnement et systèmes urbains) de l'université Paris-Est Créteil, la sonde vise à mesurer en ligne la matière organique présente dans les eaux usées grâce à la technologie de fluorescence 3D. L'objectif est de garantir une meilleure réactivité en termes d'exploitation en s'affranchissant des analyses de demande chimique en oxygène et de demande biochimique en oxygène réalisées en laboratoire.

L'analyseur, développé en partenariat avec l'Université de technologie de Compiègne, permettra quant à lui de mesurer en continu et en temps réel deux composés, les nitrates et les nitrites, afin de mieux réguler les procédés permettant l'élimination de l'azote.





1 DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU SIAAP EN PRÉSERVANT LES ÉCOSYSTÈMES & LES RESSOURCES NATURELLES

1.1 Performance du système d'assainissement
p. 28

1.2 Biodiversité aquatique
p. 32

1.3 Biodiversité terrestre
p. 38

1.4 Les actions de développement durable
p. 40

1.5 Vers une gestion plus durable des eaux pluviales
p. 42



LA PERFORMANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT AU SERVICE DE LA DIMINUTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU SIAAP

Deux questions à Guillaume Storme, responsable du service « Surveillance et optimisation du système d'assainissement »

Comment le SIAAP suit-il la performance de son système d'assainissement ?

L'arrêté national du 21 juillet 2015 encadrant l'exploitation des systèmes d'assainissement impose la production, par chaque usine et par la Direction du système d'assainissement et du réseau (DSAR), des bilans annuels, qui récapitulent le fonctionnement et les résultats des installations du SIAAP. Nous faisons ainsi le point sur les flux, entrants et rejetés, sur les performances de traitement, les rejets en Marne et en Seine, mais aussi sur les opérations de maintenance menées, qui modifient le comportement du réseau d'assainissement et les capacités épuratoires des usines. Ces bilans prennent aussi en compte le contexte météorologique : l'année 2021 a par exemple enregistré un cumul de pluie important sur la zone de collecte du SIAAP, avec une crue marquée en janvier-février. Les volumes transférés aux usines ont donc été importants, avec près de 910 millions de m³, contre 860 en 2020.

En complément des travaux sur les réseaux, quels événements significatifs ont eu un impact important sur le fonctionnement du système d'assainissement ?

Le programme de chômage a été particulièrement dense, avec plus de 180 opérations importantes réalisées sur le système d'assainissement, contre 130 en 2020. Il a pu s'agir de « simples » diagnostics d'état du génie civil, notamment en vue du passage des tunneliers du Grand Paris Express (VL10, VL13), mais aussi de travaux de rénovation d'envergure, de curage, d'amélioration structurelle ou des process, ou encore de pose et de maintenance métrologique. Tous ces travaux, qui ont nécessité des conditions particulières d'exploitation, ont fortement sollicité les équipements et les agents, qui ont tous contribué, à leur niveau, à garantir la performance du système d'assainissement.



PROFESSION « AIGUILLEUR DE L'EAU »

Malgré le rythme du travail en 3x8, Quentin Migozzi, régulateur au PC SAPHYRS (Systèmes d'aide au pilotage hydraulique des réseaux du SIAAP), aime ces longues nuits pluvieuses qui exigent concentration et réactivité : « Parfois, on passe dix heures la tête dans le guidon », témoigne-t-il. « Il faut gérer les aléas en direct, s'adapter aux contraintes des usines d'épuration et à la vitesse de circulation des eaux. C'est beaucoup d'adrénaline ! »

À 33 ans, Quentin parle avec passion de ce métier de l'ombre, indispensable à la gestion des flux d'eaux usées et pluviales, d'une part, à la sécurisation des équipes qui interviennent dans les réseaux, d'autre part. « Il faut bien connaître le réseau, qui est très vaste », poursuit Quentin Migozzi, « et savoir intégrer des paramètres différents selon les secteurs. »

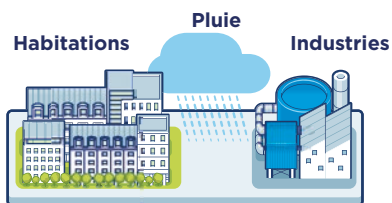
Ouverture-fermeture des vannes, déclenchement des pompes, utilisation de l'outil MAGES qui intègre les prévisions de Météo France : les leviers à actionner sont nombreux et précis.

LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN

9,2 millions d'habitants

15 000 km de réseaux communaux et départementaux

48 maîtres d'ouvrage amont pour la collecte



Coordination / MAGES

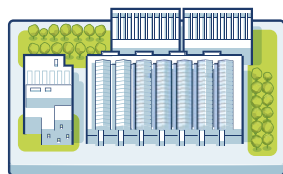
USINES SIAAP
Capacité de traitement :

2,4 Mm³/j
Temps sec

3,7 Mm³/j
Temps de pluie

5,2 Mm³/j
Maximum temps de pluie

Retour à la Marne et à la Seine



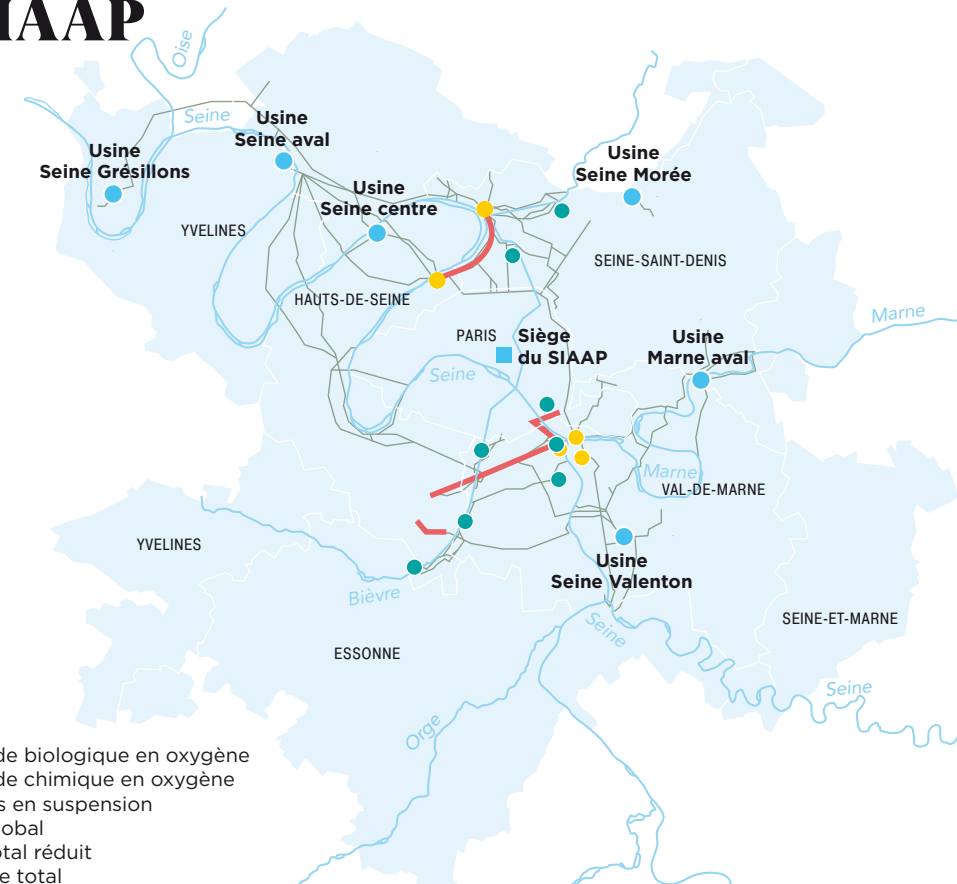
Marne et Seine

RÉSEAUX SIAAP

400 km de réseaux et émissaires

930 000 m³ de tunnels et bassins

LES INSTALLATIONS DU SIAAP



DBO : demande biologique en oxygène
DCO : demande chimique en oxygène
MES : matières en suspension
NGL : azote global
NTK : azote total réduit
PT : phosphore total

SEINE GRÉSILLONS

Conformité des équipements d'épuration en mg/l
DBO : 5,69
DCO : 28,6
MES : 4,91
NGL : 13,4
NTK : 1,89
PT : 0,53

SEINE AVAL

Conformité des équipements d'épuration en mg/l
DBO : 12,6
DCO : 62,7
MES : 21,8
NGL : 19,8
NTK : 7,79
PT : 1,07

SEINE CENTRE

Conformité des équipements d'épuration en mg/l
DBO : 5,05
DCO : 25,3
MES : 4,73
NGL : 14,7
NTK : 2,44
PT : 0,47

SEINE MORÉE

Conformité des équipements d'épuration en mg/l
DBO : 1,22
DCO : 13,1
MES : 2,00
NGL : 10,9
NTK : 0,79
PT : 0,12

MARNE AVAL

Conformité des équipements d'épuration en mg/l
DBO : 8,8
DCO : 42,8
MES : 11,8
NGL : 18,1
NTK : 4,18
PT : 0,81

SEINE VALENTON

Conformité des équipements d'épuration en mg/l
DBO : 6,84
DCO : 32,0
MES : 12,9
NGL : 17,4
NTK : 2,99
PT : 1,26

BIODIVERSITÉ AQUATIQUE

DES BILANS ENVIRONNEMENTAUX ENCOURAGEANTS

Comme chaque année, le SIAAP réalise des bilans environnementaux qui permettent de scruter les impacts du traitement des eaux sur le milieu naturel. Réalisé par l'Observatoire MeSeine, le suivi des paramètres physico-chimiques fait apparaître deux bonnes nouvelles pour 2021 sur le front des nitrites et des phosphates. « Nous respectons pour la première fois le bon état en nitrite à l'aval de Seine aval », note Sabrina Guérin, responsable du Service Rivières-Usine Métrologie Innovante à la Direction innovation. « Ce bon résultat est atteint grâce aux efforts des usines de l'ouest (Seine aval, Seine Grésillons et Seine centre). »

Quant aux phosphates, les indicateurs sont aussi au vert : malgré l'absence de l'unité de clarifloculation de Seine aval depuis l'été 2019, les aménagements techniques mis en place (injection de chlorure ferrique en décantation primaire et remise en route des tranches biologiques d'Achères VI) se révèlent efficaces.

UN SUIVI RENFORCÉ...

Les bons résultats obtenus en matière de phosphore sont à mettre en perspective avec les engagements pris par le SIAAP dans le cadre du suivi de l'impact à court et moyen termes de l'arrêt de la clarifloculation de Seine aval (arrêté inter-préfectoral du 1^{er} avril 2020). Chargé d'animer le comité de pilotage mis en place sur ce sujet depuis mars 2020, le SIAAP a pu régulièrement rendre compte, auprès des représentants de l'État, de la qualité de la Seine en lien avec les efforts consentis par l'usine Seine aval pour préserver la Seine.

... ET SALUÉ

De la Fédération de pêche d'Île-de-France aux équipes du *Washington post*¹, qui ont publié un article sur le SIAAP en date du 29 décembre 2021, plusieurs publications reviennent sur les efforts déployés en 2021 par le SIAAP pour préserver la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine.

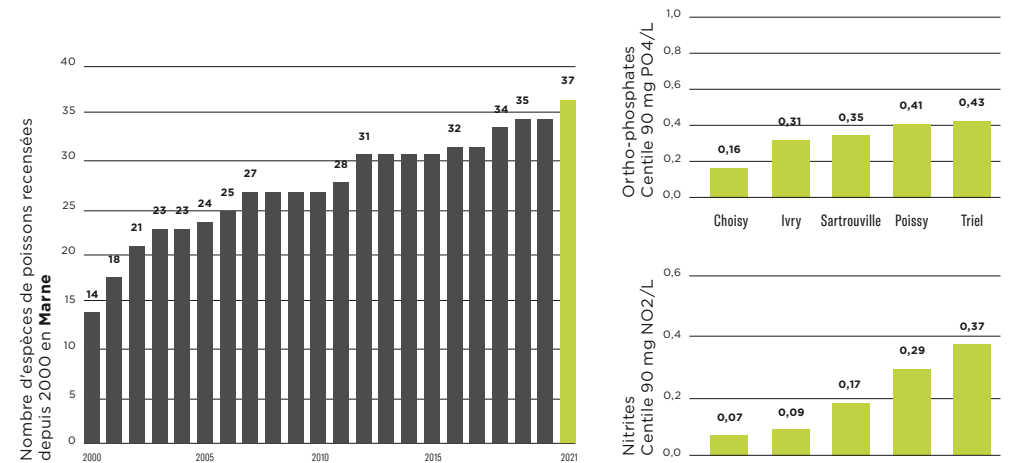
1. « Paris wants to make the Seine swimmable for the Olympics and the public » - WP 29/12/2021.

TOUTE UNE GAMME D'OUTILS AU SERVICE DU SUIVI PISCICOLE

Assuré depuis 1990 grâce à des outils traditionnels (campagnes de pêche à des fins de recensement), le suivi des populations piscicoles en Seine s'appuie sur deux indicateurs : le nombre d'espèces repérées sur la durée, qui se maintient à 34 depuis 2018, et la « richesse spécifique », qui dénombre les espèces réellement recensées sur une année. Pour ce dernier indicateur, 2021 fait partie des bons crus avec 25 espèces « croisées » au cours des campagnes de pêche de l'année. La quantité et la

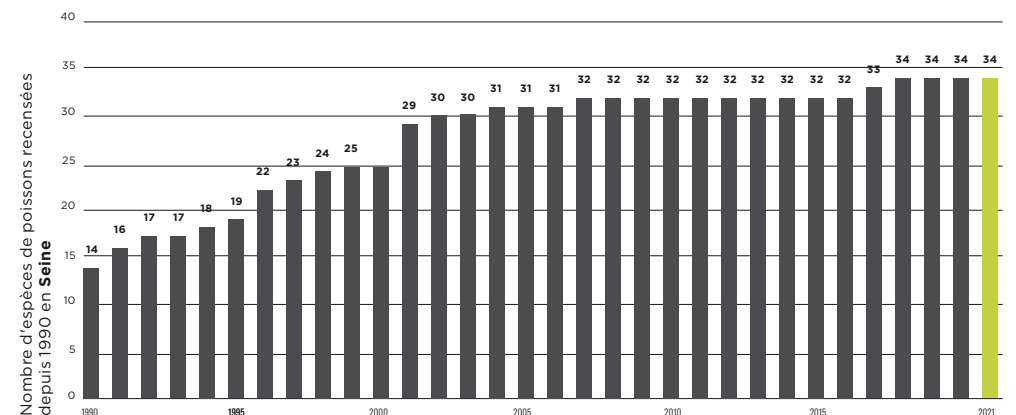
diversité des poissons en Marne et en Seine constituent le meilleur indicateur qui soit de la qualité du milieu naturel à laquelle le SIAAP est si attentif.

En complément des outils traditionnels, le SIAAP développe des techniques plus innovantes, telles que l'ADN environnemental – qui renseigne sur la diversité piscicole à partir d'un simple prélèvement d'eau – ou l'exploration acoustique des fonds fluviaux, qui a commencé à être expérimentée en 2021.



Deux nouvelles espèces recensées en Marne en 2021. Le nombre total d'espèces recensées en Marne passe donc de 35 à 37 espèces de poissons différentes.

Suivi physicochimique des nitrites et phosphates en Seine en 2021.



On compte 34 espèces de poissons en Seine pour l'année 2021.

À LA PROTECTION DE NOS FLEUVES

1900 tonnes de déchets
ont été récupérés en 2021
par les barrages flottants du
SIAAP installés sur le fleuve

Pour capturer les déchets qui dérivent au fil de l'eau, le SIAAP a installé 26 barrages flottants sur la Marne et sur la Seine. Constitués de deux grilles superposées, ils sont aménagés de façon à masquer les déchets. Une fois par semaine, des bateaux nettoyeurs viennent les vider.

En rendant la Marne et la Seine plus propres, le SIAAP supprime à la fois une source de pollution visuelle et un danger pour la navigation.



26 barrages
flottants
sur la Marne
et la Seine

BILAN ANNUEL DES TONNAGES EXTRAITS DES BARRAGES FLOTTANTS

BARRAGES FLOTTANTS : TONNAGES EXTRAITS	
DÉSIGNATION	2021
PONT AUSTERLITZ RD	59,40
PONT NATIONAL RD	63
SAINT-MAUR RD	72,15
ALFORTVILLE RD	36,90
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES RD	72
CLICHY USINE SIAAP	81
PONT DE SÈVRES RG	14,40
PONT D'ÉPINAY RN310	33,30
CHOISY-LE-ROI RG	73,80
SAINT-AURICE RD sous bretelle A4 et A86	56,70
PONT GARIGLIANO RD	136,80
LA FRETTE RD	339,75
ARGENTEUIL RD	42,35
ASNIÈRES RG SOUS VIADUC SNCF	60,75
CLICHY RD SOUS VIADUC SNCF ASNIÈRES	58,05
CHARENTON-LE-PONT RD SOUS PASSERELLE	27
CLICHY RD ÉMISSAIRE NORD-EST	22,05
ÉPINAY RD AVAL BASSIN SIAAP (La Briche)	110,70
JOINVILLE RD	211,95
COLOMBES	4,05
BEZONS	67,95
CROSNES	71,10
BOUGIVAL	58,05
VITRY	41,40
LE PECQ	11,70
CHOISY RD	73,80
Total (en tonnes)	1900,10

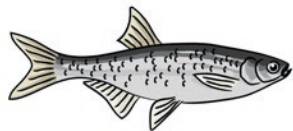
FOCUS SUR LE DRONE AQUATIQUE DE LA DLE (DIRECTION DES LABORATOIRES ET DE L'ENVIRONNEMENT)

Rendus impossibles par les travaux en cours sur les ponts de Sartrouville et d'Argenteuil, les prélèvements par seau dans le fleuve sont désormais effectués par drone aquatique par les agents du laboratoire de la DLE. Ces derniers utilisent un petit bateau télécommandé depuis la berge. Le pilote choisit en réel et à vue le ou les points du fleuve où se déclenche l'aspiration de l'eau vers des flacons placés à l'intérieur du capot. Il est utilisable en dehors des périodes de fort débit de la Seine (crues hivernales) et nécessite un accès aisé et sécurisé aux berges du fleuve. Cette nouvelle méthode de prélèvements enthousiasme les équipes de l'unité microbiologie et prélèvement qui réalisent toute l'année des prélèvements hebdomadaires à partir de 12 ponts de l'agglomération parisienne, avant de les analyser au laboratoire. Une belle manière pour ces jeunes professionnels de faire évoluer leurs métiers, au plus proche de l'environnement.



ZOOM SUR 34 ESPÈCES DE POISSONS DANS LA MARNE ET LA SEINE

Il y a 50 ans, on comptait 3 espèces de poissons dans la Marne et dans la Seine. Aujourd'hui 34 espèces y ont été recensées, signe de leur bonne qualité, grâce aux efforts du SIAAP. On y trouve tanches, gardons, brochets ou encore chabots ! Le recensement se fait maintenant par pêche et analyse génétique.



Ablette
Alburnus alburnus



Anguille
Anguilla anguilla



Barbeau fluviatile
Barbus barbus



Black-bass
Micropterus salmoides



Bouvière
Rhodeus amarus



Brème bordelière
Blicca bjoerkna



Brème commune
Abramis brama



Brochet
Esax lucius



Carassin commun
Carassius carassius



Carpe commune
Cyprinus carpio



Chabot
Cottus goldeni



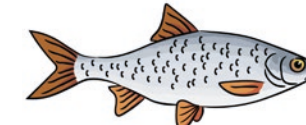
Chevaîne
Leuciscus cephalus



Épinoche
Gasterosteus aculeatus



Épinochette
Pungitius pungitius



Gardon
Rutilus rutilus



Goujon
Gobio gobio



Grémille
Gymnocephalus cerna



Hotu
Chandrostoma nasus



Loche de rivière
Cobitis taenia



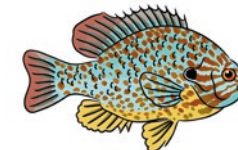
Loche franche
Barbatula barbatula



Lote de rivière
Lota lota



Ombre commun
Thymallus thymallus



Perche soleil
Lepomis gibbosus



Perche
Perca fluviatilis



Poisson chat
Ictalurus melas



Rotengle
Scardinus erythrophthalmus



Sandre
Stizostedion lucioperca



Silure glane
Silurus glanis



Tanche
Tinca tinca



Toxostome
Parachandrostoma toxostoma



Truite arc-en-ciel
Oncorhynchus mykiss



Truite commune
Salmo trutta



Vairon
Phoxinus phoxinus



Vandoise
Leuciscus leuciscus

LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE

LE SIAAP ET LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO), AU CHEVET DU BASSIN DE LA BIÈVRE

Co-gestionnaires de la réserve naturelle régionale du bassin de la Bièvre, le SIAAP et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) travaillent main dans la main pour préserver la biodiversité avifaunique et végétale de ce site de six hectares situés au cœur d'une zone très urbanisée, entre Antony et Verrières-le-Buisson. « C'est une zone humide très intéressante, qui comprend des habitats remarquables sur lesquels il faut veiller », explique Marine Cornet, responsable d'équipe Protection de la nature à la LPO Île-de-France. Roselières et saulaies marécageuses constituent en effet des refuges pour les canards, les sarcelles et autres bécassines. La réserve constitue aussi un havre pour des espèces végétales protégées (plantain d'eau ou oseille aquatique) et quelques amphibiens rares, tels que l'alyte accoucheur. L'ambition commune du SIAAP et de la LPO étant à la fois de préserver cette richesse et de la faire découvrir au grand public, plusieurs actions sont menées au sein de la réserve : suivi avifaune et botanique, accueil et animation du public, notamment. C'est ainsi que le SIAAP intervient régulièrement pour enlever des saules au profit des roselières ou encore lutter contre la Renouée du Japon, une plante invasive. « En 2021, nous avons présenté devant le conseil scientifique et technique nos préconisations pour être plus efficaces dans cette lutte », indique Marine Cornet. « Nous avons aussi ouvert les portes de la réserve au grand public pour inviter les gens à observer les oiseaux et les sensibiliser aux enjeux de sa protection. »

RUCHES, QUANTITÉ DE MIEL RÉCOLTÉ

	2020	2021	2020	2021
	Quantité de miel récolté kg		Nombre de pots en 125 g	
Jules César	36	27	288	216
Seine centre	104	60	833	480
Seine Valenton	90	54	720	432
Seine Grésillons	30	25	270	200
Seine Morée	85	33	682	264
Marne aval	40	45	318	360

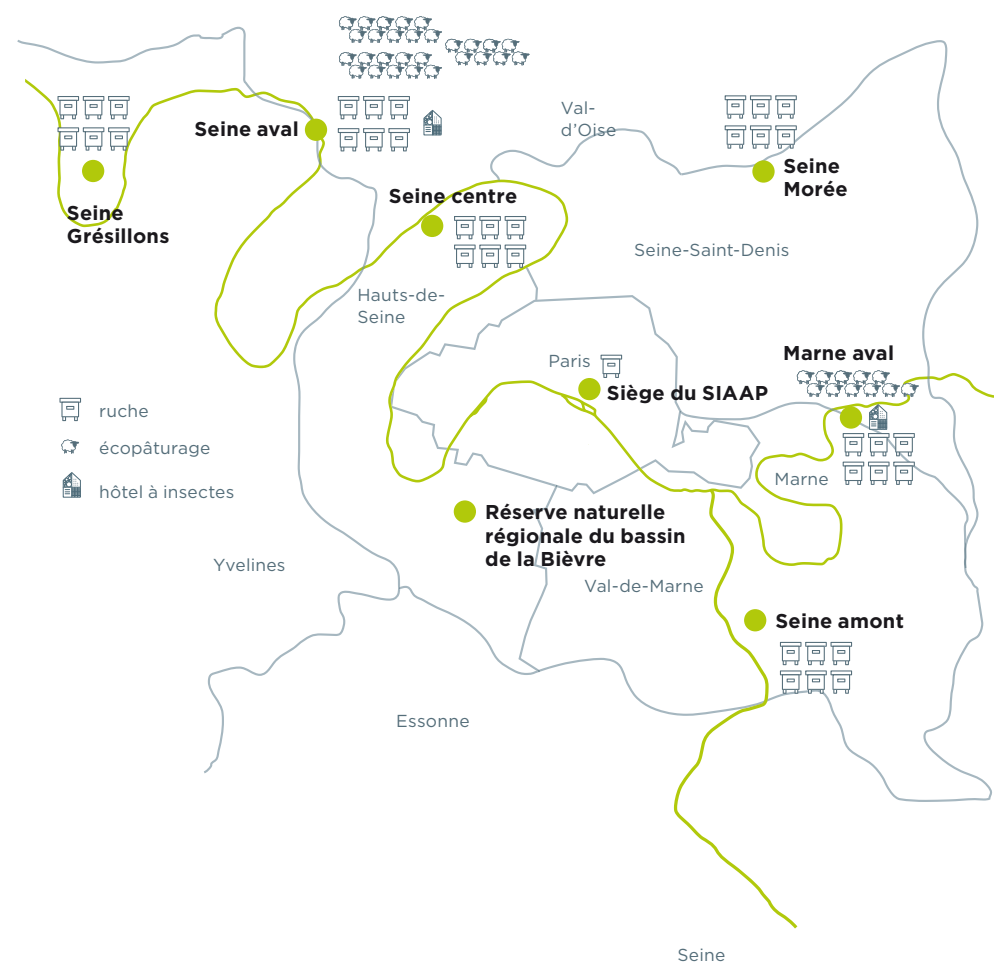


BILAN DE LA BIODIVERSITÉ DU SIAAP

Plusieurs inventaires de la faune et de la flore ont été conduits sur les usines du SIAAP depuis 2008. Ces inventaires ont permis d'élaborer des plans de gestion quinquennaux des espaces verts pour une première période 2010-2014, puis ces plans ont été renouvelés pour la période 2016-2020.

Au terme de la période 2016-2020, le SIAAP souhaite effectuer un bilan de la biodiversité de ses sites, redéfinir des plans de gestion sur les six usines, créer une dynamique avec l'ensemble des acteurs – notamment avec les exploitants – et renforcer les volets environnementaux, sociétaux et économiques pris en compte dans les plans de gestion.

Dans ce cadre, le SIAAP a lancé une campagne d'inventaires faunistiques et floristiques complémentaires sur l'ensemble de ses usines. Ces inventaires sur les quatre saisons permettront d'actualiser, en 2022, les données biodiversité disponibles sur les sites du SIAAP.





UN ENGRAIS MAISON POUR LE POTAGER DE CLICHY

Installé en 2020 sur le toit du bâtiment administratif, le potager de l'usine de Clichy (7,5 m²) a trouvé sa place dans la vie du site. Si quelques agents seulement mettent «la main à la terre», tous reçoivent la newsletter illustrée de belles photos qui lui est dédiée. Et depuis 2021, de nombreux agents contribuent à fabriquer de l'engrais pour les récoltes. «J'ai conçu et fait construire un lombricomposteur par l'atelier de l'usine», explique Jean d'Aste Blanc, responsable des équipes d'exploitation de l'unité de Clichy. «Il est alimenté par les déchets alimentaires qui sont collectés sur les lieux où les agents déjeunent.» De quoi assurer l'indépendance organique du potager.



SENSIBILISER À L'ACHAT RESPONSABLE

Un groupe de travail, mené par la Direction des achats et de la logistique, s'est réuni toutes les semaines à partir de septembre 2021 pour éditer une nouvelle version de la Charte des achats responsables, dont le SIAAP s'est doté en 2015. «Nous nous sommes concentrés sur la sensibilisation des agents en interne», explique Justine Arrigoni, acheteuse à la Direction des achats et de la logistique. «Il s'agit de préparer les référents techniques et les acheteurs aux exigences de la loi Climat et Résilience qui, à partir de 2026, imposera plus de contraintes aux marchés publics.»

La Charte produite par la Direction des achats et de la logistique a non seulement pour objectif d'expliquer les enjeux de l'achat responsable, mais aussi d'inciter les équipes à se doter de critères d'analyse et de clauses environnementales adaptés à leur secteur d'activité. «Une fois que nous serons bien formés en interne, il sera plus facile pour nous de contrôler les obligations environnementales de nos fournisseurs.» Cette nouvelle Charte sera déployée en 2022 dans toutes les directions du SIAAP.



FAVORISER LA BIODIVERSITÉ AUX ABORDS DE L'USINE DE SEINE AVAL

La Maison de l'environnement, située en face de la direction du site Seine aval, a vu ses abords changer de visage courant 2021, avec l'arrivée de cinq puis six moutons (un agneau étant né sur le site) de type Thônes et Marthod, une espèce rustique en voie d'extinction. Chargé de l'entretien de 6000 m² d'espaces verts, ce troupeau a été accueilli par la Direction des laboratoires et de l'environnement pour préserver la biodiversité locale. Cette motivation est aussi à l'origine des réflexions menées en 2021 pour installer, en 2022, un hôtel à insectes sur ce même site. Outil efficace contre la disparition des abeilles et autres insectes auxiliaires, ce dispositif propose aux différentes espèces de la nourriture et un abri pour se réfugier nuit et jour, en cas de mauvais temps, pendant la longue période d'hiver ou encore au moment de la reproduction, au printemps.

Mises en œuvre pour préserver les écosystèmes et les ressources naturelles, ces actions servent aussi à sensibiliser les agents et le public à ces enjeux.

VERS UNE GESTION PLUS DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Les épisodes pluvieux franciliens, surtout les petites pluies, ont des incidences sur la qualité des cours d'eau. Le SIAAP agit à son niveau et sensibilise les acteurs concernés tout en proposant des solutions opérationnelles et concertées.

Historiquement, les eaux de pluie ont été collectées dans des réseaux dits « unitaires », où elles rejoignent les eaux usées. Tant que les volumes ne sont pas trop importants, l'ensemble est acheminé vers une usine d'épuration pour y être traité. Mais quand les pluies sont trop fortes, les « déversoirs d'orage » permettent de délester les réseaux directement vers les rivières, pour éviter débordements et inondations. Depuis les années 1950, des réseaux « séparatifs » visant à collecter les eaux pluviales dans des réseaux différents, pour les rejeter directement en rivière, se sont développés. Pourtant, aucun de ces deux systèmes n'est satisfaisant, ni du point de vue économique ni du point de vue écologique.

CONSTAT

Dans le premier cas, on applique à des eaux de pluie « propres » le même traitement qu'aux eaux usées : il nécessite l'usage de réactifs et d'énergie dont ces eaux n'ont pas besoin, avec un coût global significatif. Par ailleurs, les déversements en Marne ou en Seine d'un mélange d'eaux non traitées – principalement pluviales mais contenant aussi des eaux usées – détériorent l'état des cours d'eau. C'est aujourd'hui l'un des freins au « bon état », comme démontré par le Schéma directeur d'assainissement de la zone SIAAP, dont l'élaboration est pilotée par la Direction de la stratégie territoriale (DST).

Dans le second cas, lorsque les eaux pluviales sont collectées dans des réseaux séparatifs, celles-ci sont trop accélérées et concentrées par les réseaux : cela ne résout donc pas les problématiques de débordement et d'inondation. Par ailleurs, les réseaux séparatifs ne sont pas synonymes de séparation parfaite entre eaux usées et eaux pluviales, si bien que des erreurs de branchement (voir p. 19) peuvent induire des rejets d'eaux usées dans les réseaux pluviaux, qui vont alors être déversées directement dans les cours d'eau.

CHANGER DE MODÈLE

Par conséquent, comment faire pour optimiser la gestion des eaux pluviales ? Alors qu'augmenter la capacité des réseaux et des bassins de stockage ne pourra jamais suffire, la conviction du SIAAP est qu'il faut changer de paradigme : « On ne peut plus se contenter d'une réponse exclusivement technique, ni raisonner uniquement en curatif », explique Aïcha Jaïry, Directrice de la stratégie territoriale au SIAAP. « La période de construction d'infrastructures gigantesques et coûteuses est derrière nous. La meilleure goutte de pluie est celle que l'on ne gère pas : c'est une ressource précieuse à valoriser. Il faut désormais travailler et créer des synergies avec tous les acteurs du territoire : les urbanistes, les architectes, les aménageurs et même les habitants. Afin de passer d'un paradigme d'évacuation des eaux pluviales à une gestion le plus à la source possible, qui sera plus vertueuse à tous points de vue. »

Pour y arriver, les politiques de désimperméabilisation des sols, la création d'espaces verts multifonctionnels, parcs et noues ou encore de toits végétalisés sont autant de solutions pour que la pluie s'infilte là où elle tombe, sans encombrer les réseaux.

Cela serait particulièrement valable pour les petites pluies, qui représentent 80% des pluies franciliennes. Depuis 1881, sur une moyenne de 115 jours de pluie par an, seuls 15 par an dépassent 10 mm !

COMMENT AVANCER CONCRÈTEMENT ?

Pour relever ce défi, le SIAAP a finalisé, en 2021, l'élaboration de l'outil pédagogique « Parapluie », qui a pour double objectif de développer un langage commun entre les acteurs, et de les accompagner dans le choix et le dimensionnement d'une solution de gestion durable des eaux pluviales. Longtemps négligée, voire considérée comme risque ou déchet, l'eau est une ressource à laquelle le SIAAP veut aujourd'hui redonner toute son importance et sa visibilité : « On ne parle d'eau que lorsqu'il y en a trop ou pas assez », conclut Aïcha Jaïry, « il est temps d'en parler chaque jour. »

L'OUTIL « PARAPLUIE », QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le logiciel « Parapluie » a été conçu pour aider tout acteur de la construction – de l'habitant à l'entreprise, en passant par l'aménageur et l'architecte – à trouver LA solution adaptée à ses besoins pour gérer durablement les eaux pluviales. Interactif et pédagogique, il prend en compte les caractéristiques du projet envisagé par l'utilisateur (surfaces à gérer, perméabilité des sols, contraintes, besoins, etc.), qu'il croise avec la pluviométrie et les réglementations locales.

Le SIAAP, qui a piloté l'adaptation de cet outil en pleine concertation avec ses partenaires, va déployer son utilisation grâce à une vaste campagne de communication en 2022. Bien sûr, chaque agent du SIAAP est invité à se renseigner, chez lui, sur sa propre gestion des eaux pluviales et à utiliser l'outil « Parapluie » en tant que de besoin.





2 LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

2.1 À Seine aval, deux refontes clés pour l'autonomie énergétique

p. 46

2.2 Agir pour la transition énergétique

p. 48

2.3 Consommations énergétiques

p. 52

2.4 Réduire les émissions de gaz à effet de serre

p. 54

2.5 Les actions de développement durable

p. 56

2.6 Le SIAAP et les COP

p. 58



À SEINE AVAL, DEUX REFONTES CLÉS POUR L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Une profonde mutation est en cours à Seine aval. Au-delà des travaux d'envergure menés pour rénover les installations, c'est une nouvelle capacité à générer de l'énergie pour ses propres besoins qui se déploie.

L'UNITÉ DE DÉCAN- TATION PRIMAIRE FAIT PEAU NEUVE ET DEVIENT RESSOURCE ÉNERGÉTIQUE

Bientôt, l'étape de décantation primaire sera modernisée. Les nouvelles installations, en cours de construction, vont à la fois permettre de fiabiliser la qualité de l'eau en sortie et la concentration des boues. D'une part, cette amélioration dans la maîtrise de la constance assure le bon fonctionnement des autres étapes d'assainissement. D'autre part, l'installation de pompes et d'échangeurs thermiques en sortie de décantation va rendre possible la récupération de la chaleur dégagée par l'eau. Récupérée, cette énergie sera utilisée pour chauffer les bâtiments techniques de l'unité de décantation, évitant ainsi d'avoir à recourir à d'autres sources d'énergie.

REFONTE DE L'UNITÉ DE PRODUCTION DE BIOGAZ

3 questions à Imane Mohammî,
ingénieure conduite d'opération
biogaz au sein de la Direction
technique

**L'opération de refonte a entamé,
en octobre 2020, sa phase chantier.
Pouvez-vous nous rappeler les grandes
lignes de ce projet ?**

Au-delà du remplacement de nos installations, qui arrivent au terme de leur durée de vie, la refonte de l'unité de production de biogaz répond à plusieurs objectifs. Premièrement, ce sont 11 digesteurs qui seront mis en service, au lieu des 28 actuellement en place : l'emprise au sol sera donc considérablement réduite. Cela est rendu possible par le temps de séjour des boues dans les digesteurs, qui sera presque divisé par deux. En effet, nous passons aujourd'hui par un traitement mésophile, qui nécessite que les boues soient chauffées à 35°C et qu'elles restent 25 jours dans les digesteurs pour produire du biogaz. Demain, nous pourrons mettre en œuvre une digestion thermophile, qui accélère le cycle en passant à 12 jours, avec un chauffage des boues qui monte à 55°C.

D'autre part, ces 11 digesteurs sont organisés en deux « grappes », 6 pour la grappe Nord et 5 pour la grappe Sud. Ce sont en fait deux unités semi-indépendantes qui vont nous permettre, lorsque la refonte de l'unité de production des boues digérées sera effective, d'accueillir deux traitements distincts : celui des boues biologiques dans les digesteurs situés dans les digesteurs Sud, celui des boues primaires dans ceux de la grappe Nord.

En quoi ce projet contribue-t-il à la politique de transition énergétique du SIAAP ?

Avec la refonte, nous allons passer un cap important en termes d'autonomie énergétique. Aujourd'hui, déjà, le biogaz que nous produisons est réutilisé pour le fonctionnement du site. Demain, cette boucle d'autonomie sera encore renforcée. Ainsi, le biogaz produit sera utilisé en partie pour assurer le brassage à l'intérieur des digesteurs : il est récupéré, comprimé, puis réinjecté directement pour assurer l'homogénéisation des boues. Mais il sera également employé pour le chauffage. Une autre partie du biogaz produit sera ainsi envoyé vers les quatre gazomètres, où il peut être stocké avant d'être envoyé vers des compresseurs à moyenne pression, puis dans les turbines à gaz et dans les chaudières. De plus, les futures installations auront des échangeurs de préchauffage. Ceux-ci permettent de récupérer les calories issues de la chaleur des boues digérées, qui atteignent 55°C lorsqu'elles sortent : avec ce procédé, les boues fraîches gagnent immédiatement 20°C. Ensuite, pour les faire monter à la température souhaitée, on utilise l'énergie thermique qui arrive par la boucle d'eau chaude, produite par les turbines à gaz et les chaudières – elles-mêmes alimentées par notre biogaz. D'autre part, en utilisant localement le biogaz produit sur place et en le transformant en énergie électrique et thermique, cela contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Quelles étapes du chantier ont été réalisées en 2021 ?

Cette année a été principalement dédiée au gros œuvre. Les jupes des 11 digesteurs ont été construites en employant une méthode de coulage en continu grâce à un coffrage glissant, rendu possible par l'homogénéité des caractéristiques : chaque digesteur fait 17 mètres de haut, 31 mètres de diamètre, avec une capacité de 12 750 m³. Les dômes des digesteurs ont avancé également. Certains sont déjà terminés, ce qui a permis de démarrer les travaux du second œuvre. L'objectif : une mise en route en septembre 2024 et une réception par l'exploitant en octobre 2025.



AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le SIAAP affine depuis plusieurs années sa transition énergétique, que ce soit en optimisant sa consommation d'énergie, en utilisant ou en valorisant au mieux son biogaz comme ses excédents de chaleur. Tour d'horizon avec quatre projets concrets menés en 2021.

LE BIOGAZ À SEINE GRÉSILLONS : OPTIMISER L'UTILISATION ET LA VALORISATION

Comment optimiser le schéma énergétique ? Comment rendre le maximum de biogaz disponible ? Pour répondre à ces questions, deux études ont été menées. La première a permis de comparer les résultats obtenus selon les possibilités de récupération d'énergie ou de réduction de la consommation, mais aussi selon l'utilisation du biogaz : chauffage des digesteurs, maintien ou non de la cogénération, alimentation des sècheurs de boues. La seconde étude concerne la synergie avec l'usine voisine, Azalys. Son activité, l'incinération d'ordures ménagères, génère un excès de chaleur fatale qui pourrait couvrir les besoins thermiques des digesteurs et, pour une partie, des sècheurs. En employant cette source d'énergie, Seine Grésillons pourrait récupérer le biogaz utilisé jusque-là pour chauffer les digesteurs et l'utiliser.



L'AÉRATION DES BIOFILTRÉS, LEVIER D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

À Seine centre, l'étape de la nitrification est l'objet de constantes améliorations. Lors de cette phase, les bactéries mises à contribution doivent être oxygénées : de l'air comprimé est donc injecté dans les biofiltres qui les hébergent. Depuis 2018, l'usine utilise un ratio précis et, en fonction de la quantité d'ammonium mesurée à l'entrée, adapte la quantité d'air injectée jusqu'à deux fois par semaine si nécessaire. Outre l'optimisation de la nitrification, ces réglages fins visent à réduire la consommation d'électricité des compresseurs d'air. Pour aller plus loin, l'usine s'est équipée en 2019 d'analyseurs qui mesurent la variation d'ammonium dans l'eau tout au long de la journée. Prochaine étape : ajuster le débit d'air - donc optimiser encore la consommation d'énergie - quasiment en temps réel.

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, LEVIERS DE FINANCEMENT

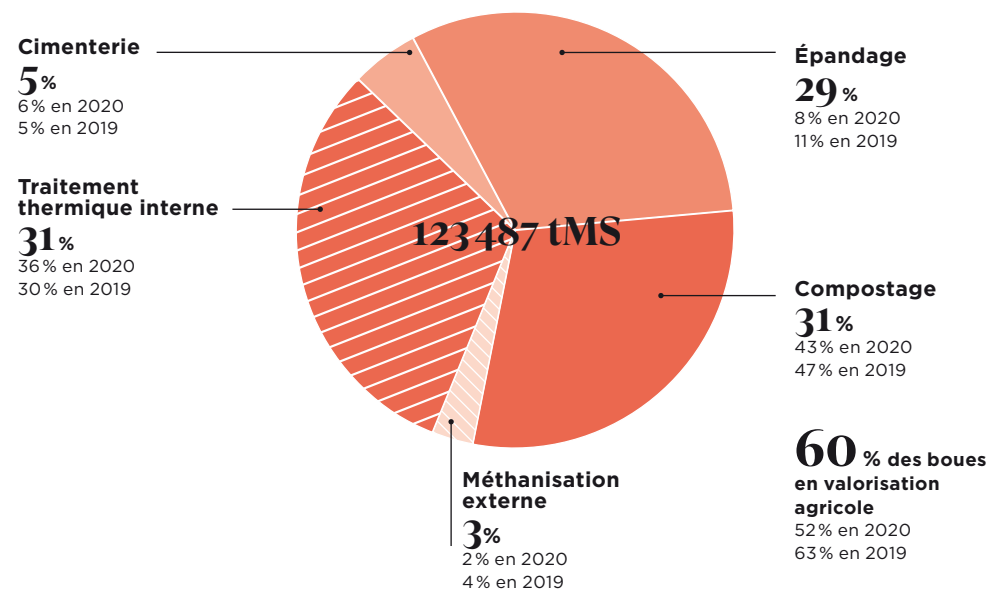
Depuis 2018, le SIAAP valorise ses certificats d'économie d'énergie (CEE) en les revendant à des producteurs d'énergie. En 2021, le service Études et Prospective de la Direction technique a présenté le dispositif des CEE aux référents des Réseaux métiers énergie et maintenance afin qu'ils l'intègrent dans leurs démarches de renouvellement ou d'amélioration du patrimoine industriel du SIAAP. Aujourd'hui, l'objectif est de valoriser les CEE sur les opérations identifiées pour montrer l'intérêt du dispositif comme aide à l'investissement sur des équipements ayant une meilleure efficacité énergétique. Demain, l'ambition est de montrer l'intérêt de l'économie d'énergie elle-même.

VERS UN BIOGAZ D'ORIGINE MULTIPLE

Producteur de biogaz depuis des décennies, le SIAAP cherche - dans le contexte actuel de développement des énergies renouvelables - à évaluer les gisements de sous-produits disponibles à l'échelle du territoire, pour en optimiser les quantités produites une fois mélangées à ses boues. Les expérimentations pour définir les meilleurs mélanges d'intrants étant longues (de l'ordre de 60 jours à chaque fois), un dispositif composé de 30 mini-réacteurs a été conçu dans le cadre du programme scientifique du SIAAP : il va permettre - grâce à l'obtention d'un grand nombre de résultats de différents mélanges en un minimum de temps - de définir la meilleure recette pour augmenter la production de biogaz. Ce projet ambitieux évalue également de tester des procédés novateurs de traitement thermique et de méthanation, afin d'évaluer l'intérêt d'aller encore plus loin pour récupérer le potentiel énergétique de la matière issue des digesteurs.



FILIÈRES DE VALORISATION



BILAN DE PRODUCTION DES SOUS-PARTIES D'ÉPURATION

Usines	Graisses valorisées en interne	Total graisses	Sables valorisés	Total sables	Cendres valorisées	Total cendres	REFIB** valorisés	REFIB** envoyés en ISDD***	Total REFIB**
(tMB)*	(tMB)	(tMB)	(tMB)	(tMB)	(tMB)	(tMB)	(tMB)	(tMB)	(tMB)
Seine aval	0	295	625	625	-	-	-	-	-
Seine Valenton	817	817	1197	1496	2256	4 570	254	83	337
Seine Grésillons	0	70	57	57	-	-	-	-	-
Seine centre	0	1 147	458	458	1 764	3 188	-	-	-
Marne aval	256	256	167	167	299	1 158	182	18	200
Seine Morée	0	21	38	38	-	-	-	-	-
Total sites	1 073	2 605	2 183	2 183	2 063	8 917	182	355	537

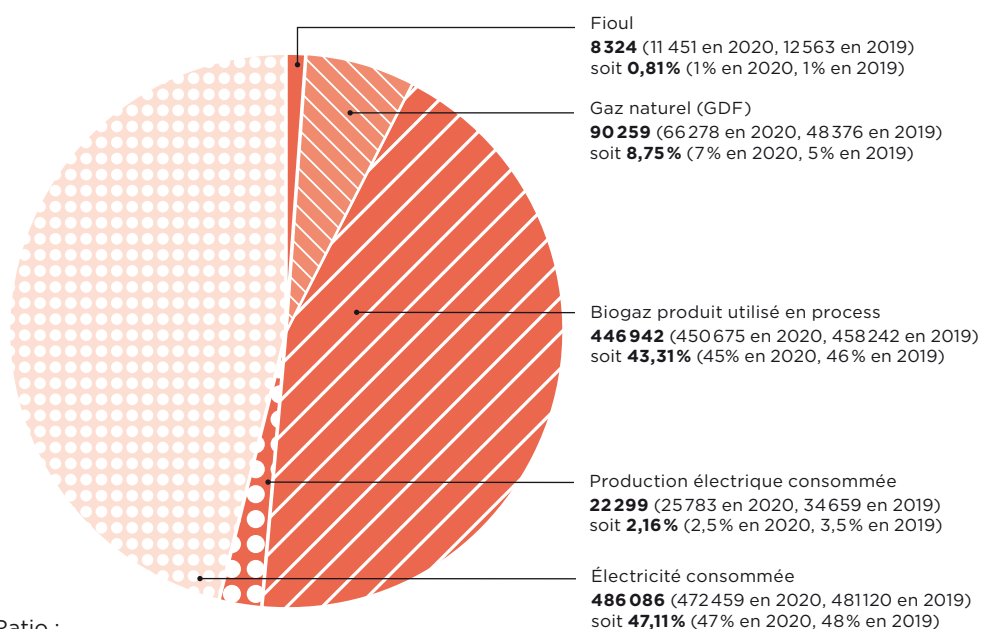
* Tonnes de matières brute.

** Résidus d'épuration des fumées d'incinération des boues.

*** Installation de stockage de déchets non dangereux.

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

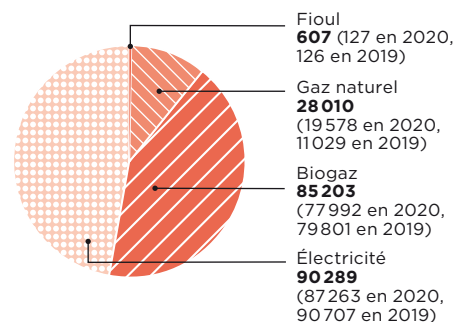
En 2021, consommation totale d'énergie en MWh (PCS) : 1 031 878 (1 001 073 en 2020, 1 000 435 en 2019), 43,31 % d'autonomie énergétique liée au biogaz.



Ratio : 1,19 kWh/m³ d'eaux traitées

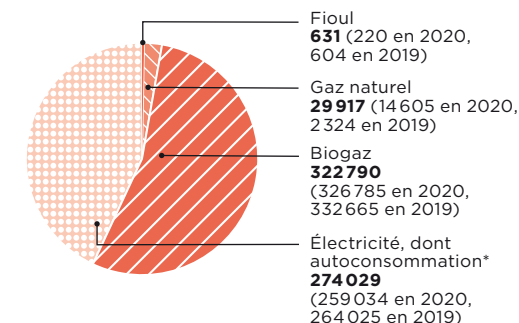
CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES USINES DU SIAAP EN 2021, EN MWH (PCS)

Seine Valenton



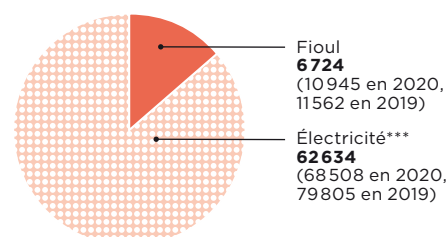
TOTAL CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE **204 109** (184 960 en 2020, 181 663 en 2019)

Seine aval



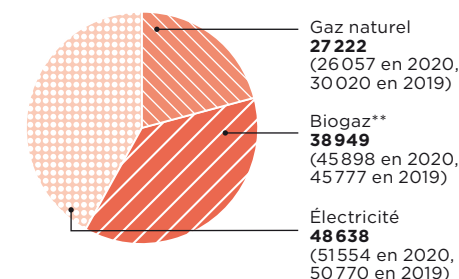
TOTAL CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE* **627 367** (575 071 en 2020, 565 093 en 2019)

Seine centre



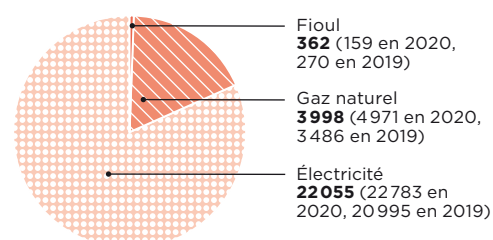
TOTAL CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE **69 358** (79 453 en 2020, 91 367 en 2019)

Seine Grésillons



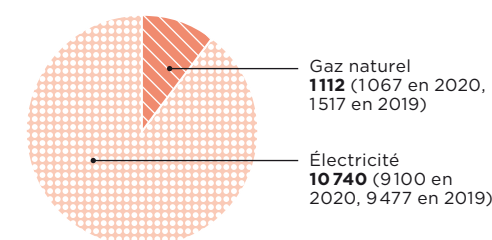
TOTAL CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE **114 809** (123 509 en 2020, 126 567 en 2019)

Marne aval



TOTAL CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE **26 415** (27 913 en 2020, 24 751 en 2019)

Seine Morée



TOTAL CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE **11 852** (10 167 en 2020, 10 994 en 2019)

*Production électrique des turbines à gaz déduite du total.

**Production électrique de la cogénération injectée au réseau (8 395 MWh en 2021).

***Hors grande et petite halles, SPID et pompage vers SEG.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

VERS UN CHANGEMENT DE MÉTHODE POUR LE CALCUL DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU SIAAP

Le SIAAP a décidé de faire évoluer la méthode de construction de son bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour prendre en compte l'ensemble des émissions de GES, en particulier celles ayant lieu lors du traitement des eaux usées, du transport ou du devenir des sous-produits de l'assainissement. En 2021, les travaux ont été engagés pour réviser le modèle EGESS (émissions de gaz à effet de serre du SIAAP) avec :

- la prise en compte des émissions de protoxyde d'azote (N₂O), gaz au fort pouvoir effet de serre, 298 fois celui du CO₂ ;
- la prise en compte des émissions biogéniques (dues au métabolisme des êtres vivants, en cycle court du CO₂, contrairement aux émissions dues aux énergies fossiles) ;
- la prise en compte des émissions non réglementaires considérées comme significatives.

Cette révision permettra au SIAAP de s'engager dans la stratégie nationale bas carbone pour le secteur assainissement : un défi à relever qui doit amener le SIAAP à réduire ses émissions de GES de 37% à l'horizon 2030 par rapport à 2015 et de 66% à l'horizon 2050 par rapport à 2015.

POSTE « ÉNERGIE » :

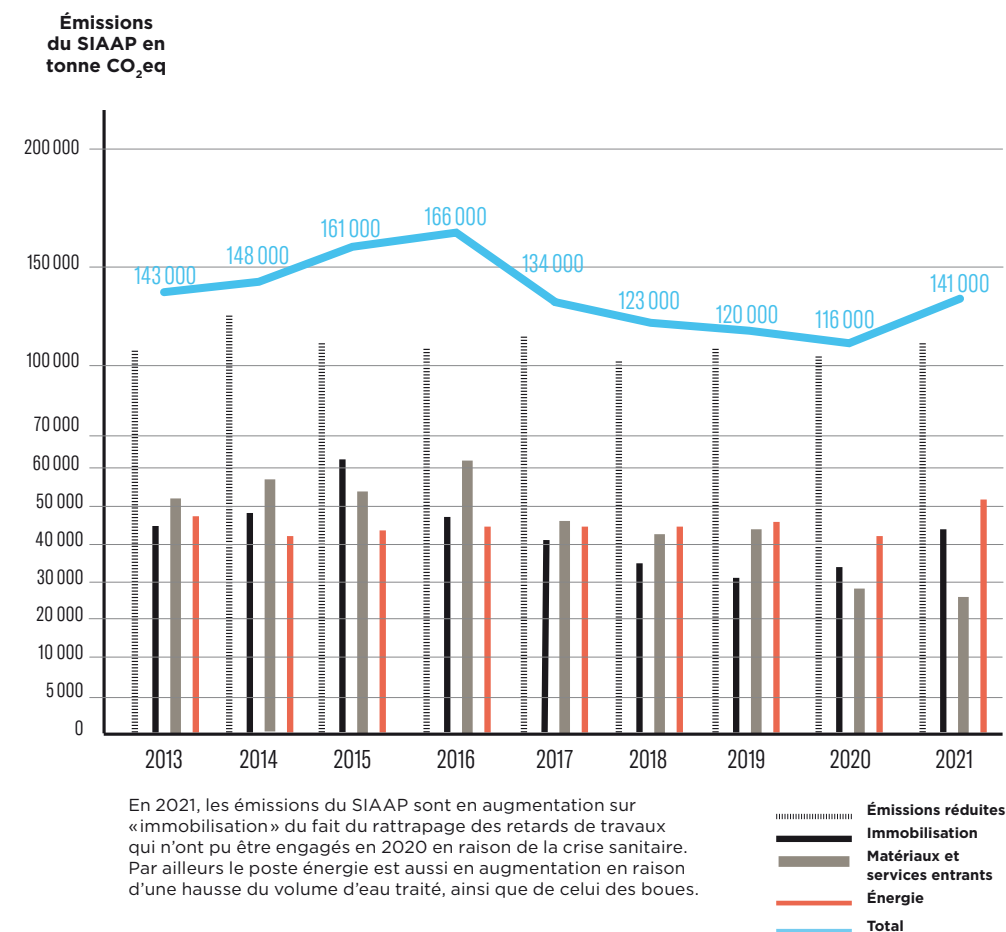
Ce poste vise l'utilisation directe de combustibles, fossiles ou d'origine organique (autrement appelés bio-combustibles) pour le chauffage, les procédés industriels, ou la production d'électricité.

POSTE « IMMOBILISATIONS » :

Ce poste vise à répartir sur plusieurs années les émissions correspondant aux usages de biens durables qui sont nécessaires au SIAAP. Il s'agit de l'ensemble des investissements du SIAAP assignés aux postes comptables :

- les bâtiments, les ouvrages de Génie civil des usines de traitement ou de relevage, ainsi que les collecteurs ;
- les infrastructures routières (parkings compris) ;
- les équipements informatiques ;
- les machines et lignes de production (tous les équipements), les véhicules, le mobilier.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



POSTE « MATÉRIAUX ET SERVICES ENTRANTS »

La production des matériaux de base (verre, acier, métaux, plastique, etc.) engendre des émissions de gaz à effet de serre essentiellement dues à l'énergie fossile et à l'électricité consommées dans les processus industriels de fabrication (charbon pour la fabrication d'acier, par exemple). Les « matériaux entrants » recouvrent tout ce qui rentre physiquement dans l'entreprise, à l'exception des biens durables (machines-outils, immeubles). En effet, ces derniers s'amortissent et sont traités au poste immobilisations.

PLAN DE MOBILITÉ : VERS LA MISE EN ŒUVRE



Télétravail et visioconférence, deux phénomènes qui ont pris de l'ampleur et qui sont appelés à se pérenniser, grâce notamment à de nouveaux équipements informatiques, réduisent les déplacements des agents du SIAAP et s'inscrivent par conséquent dans la dynamique vertueuse visée par le Plan de mobilité durable engagé par le SIAAP.

Un plan qui s'est focalisé, en 2021, sur les conditions d'application (pour 2022) du forfait mobilité durable, ainsi que sur le recensement des besoins des sites en bornes électriques, dispositifs d'autopartage, de covoiturage...

«Il nous faut maintenant déployer les moyens nécessaires pour répondre aux besoins», explique Emmanuelle Schafer, chargée du Plan de mobilité durable dont l'objectif stratégique est bien de favoriser l'émergence de comportements écoresponsables de la part des agents du SIAAP.



Plan de mobilité durable

AMÉLIORER LE TRAITEMENT ET LE TRANSPORT DES BOUES

Les filières de traitement des boues sont devenues aussi complexes à exploiter que celles des eaux. Cependant, les paramètres et les méthodes de caractérisation à disposition pour maîtriser et anticiper le bon fonctionnement des procédés de traitement sont plus limités. «Pour mettre à disposition de nos exploitants des solutions opérationnelles adaptées, nous menons des actions de recherche pour aller au-delà des paramètres classiquement mesurés, comprendre les caractéristiques rhéologiques des boues et évaluer leur comportement au sein des filières», explique Sam Azimi, Directeur adjoint de l'Innovation. En 2021, la Direction innovation, en lien avec ses partenaires scientifiques, a ainsi élaboré des protocoles, en cours de déploiement sur Seine aval, pour évaluer la «transportabilité» et la «traitabilité» des boues. Ce travail souligne la collaboration étroite entre chercheurs et exploitants pour une traduction opérationnelle des outils issus de l'innovation.



MIEUX MESURER LE PROTOXYDE D'AZOTE

Puissant gaz à effet de serre, le protoxyde d'azote (N₂O) est attentivement surveillé par le SIAAP. Celui-ci cherche non seulement à comprendre les mécanismes en jeu dans l'apparition du N₂O et à évaluer la part liée aux conditions d'exploitation, mais aussi à doter les exploitants des outils de mesure et de prédiction qui leur permettront de faire les meilleurs choix. Finalisée courant 2021, à travers le programme de recherche Mocopée, un nouvel outil de mesure, plus ergonomique, a été conçu pour mesurer en ligne les émissions de N₂O. Ces données hautes fréquences qui seront obtenues sur Seine centre, complétées par les résultats des expérimentations menées sur un pilote de biofiltration installé dans le même temps sur Seine aval, permettront de mieux comprendre les liens entre les facteurs d'émission et les conditions d'exploitation.



LE SIAAP ET LES COP

Très engagé dans les rendez-vous internationaux majeurs comme au sein des instances qui réfléchissent à la préservation de la ressource en eau, le SIAAP était présent lors de la COP26, à Glasgow (Écosse). L'occasion de transmettre des messages forts.

COP26 : UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE QUI MONTRE LA VOIE

Acteur central de l'assainissement pour l'agglomération parisienne, pilote du premier système d'assainissement en Europe, le SIAAP est devenu ces dernières années un intervenant régulier des conférences pour le climat dans le cadre de sa politique de relations internationales et de coopération décentralisée. Outre les volumes traités au quotidien et son expertise technique, son action, ses projets, ses partenariats en font un contributeur incontournable aux Objectifs de développement durable (ODD) 6 et 11 fixés par l'ONU*. Inscrit dans la droite ligne de la stratégie nationale de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique, le SIAAP dispose donc d'une forte légitimité à expliciter ses choix au sein des rencontres internationales. À l'occasion de la COP26, le président du SIAAP, François-Marie Didier, est ainsi intervenu lors d'une table ronde du Partenariat français pour l'eau consacrée à l'action des services d'eau potable et d'assainissement pour l'atténuation des changements climatiques. Il y a rappelé que «le SIAAP va aujourd'hui

au-delà de son métier d'assainissement. Nous protégeons la biodiversité et le milieu naturel, mais nous sommes aussi un levier majeur de la transition énergétique. Le SIAAP veut être un acteur majeur de cette transition. Nous en avons les moyens, notamment grâce à nos choix industriels et nos actions en matière de valorisation et de production énergétique». Un exemple : la valorisation des boues d'épuration, qui a d'abord permis au SIAAP de produire une partie de l'énergie nécessaire à ses propres usines avant que le syndicat prenne la décision de produire du biométhane pour l'injecter dans le réseau public de gaz. Cette énergie d'origine locale vient chauffer logements ou équipements, créant ainsi un système d'économie circulaire et réduisant la pression sur les ressources. «Grâce à ces innovations», a souligné François-Marie Didier, «ce que nous considérons depuis longtemps, à tort, comme de simples déchets et pollutions, sont aujourd'hui des ressources nouvelles grâce à l'apprentissage de nouvelles techniques de valorisation.»

*ODD 6 : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau.

ODD 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



L'ÉCHELON TERRITORIAL : UN NIVEAU D'ACTION PERTINENT

En situant l'action du premier syndicat européen d'assainissement au cœur d'une réflexion environnementale pour une adaptation au changement climatique, François-Marie Didier indique ainsi qu'il est possible – et souhaitable – d'intervenir à différents échelons territoriaux.

Les métropoles et collectivités territoriales qui ont la responsabilité de déployer les politiques publiques environnementales ont entre leurs mains les bons choix technologiques à mettre en œuvre – une position d'autant plus cohérente au regard de la décision finale de la COP26, où les États ont fait preuve de réticences, en termes d'objectifs comme de calendrier.

DEPUIS 2015, UNE ACTIVE PRÉSENCE À LA COP

Le SIAAP était déjà très impliqué lors de la 21^e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique qui se tenait à Paris, en 2015. En novembre 2016, sa participation à la COP22, au Maroc, lui a permis de partager son expérience de grand service public urbain, mais aussi de défendre ses valeurs et sa vision en matière de développement durable. À Bonn en 2017, lors de la COP23, le SIAAP était de nouveau présent pour suivre la mise en œuvre de l'Accord de Paris et, plus spécifiquement, les Objectifs de développement durable 6 et 11.



3 RÉPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

3.1 Des moyens techniques et humains
p. 62

3.2 La fonction ressources humaines en action
p. 66

3.3 Le SIAAP engagé pour les riverains
p. 70

3.4 Un engagement renouvelé à l'échelle internationale
p. 72

3.5 Les actions de développement durable
p. 76

3.6 Crise sanitaire : veille opérationnelle et vigilance
p. 78



DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS POUR RENDRE L'ACTIVITÉ DU SIAAP TOUJOURS PLUS ACCEPTABLE

3 questions à Fabien Siino,
responsable Service
environnement, à la Direction
des Laboratoires
et de l'Environnement

Quelles sont les missions du Service environnement que vous dirigez ?

Notre mission première est de suivre et réduire les nuisances olfactives, sonores et visuelles générées par les activités du SIAAP, et de travailler en étroite collaboration avec l'exploitation pour réduire ces nuisances. Le service est composé de huit personnes, basées à Seine aval. L'équipe travaille en transversalité avec toutes les directions opérationnelles afin d'assurer l'exploitation des usines et des réseaux en prenant en compte les ressentis des riverains.

Quels étaient les objectifs de la réorganisation du service opérée en 2021 ?

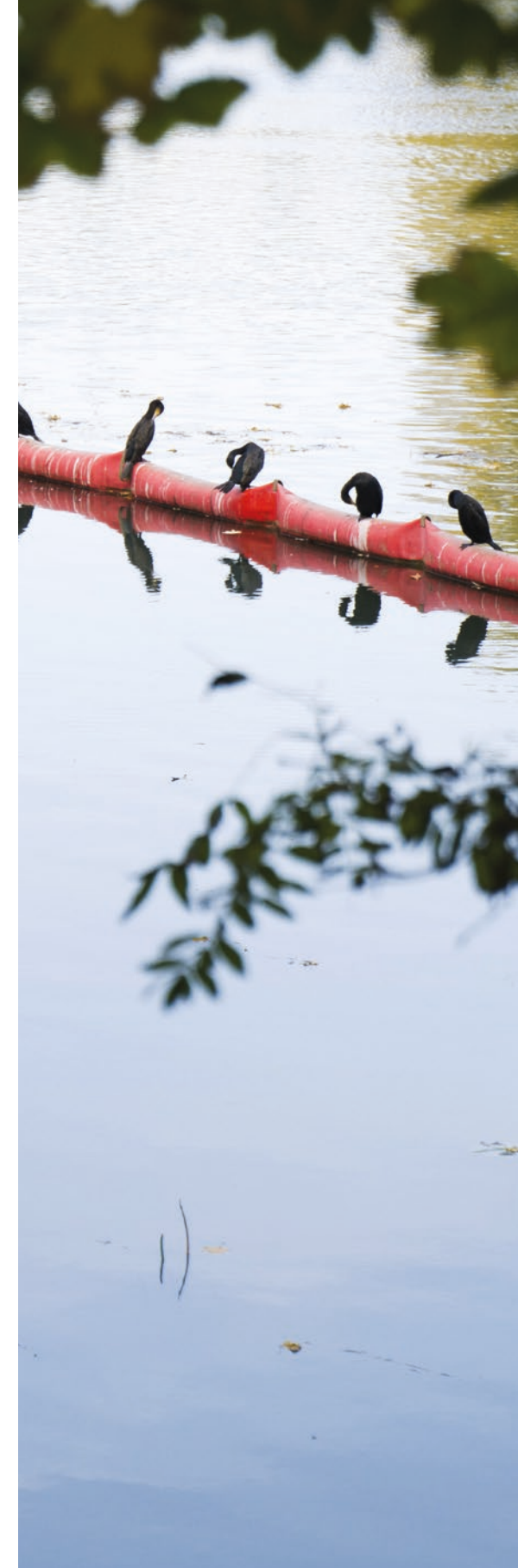
Notre ambition collective était d'optimiser et de diversifier nos activités pour améliorer la qualité de notre relation avec les riverains, comme en témoigne l'application d'échanges sur smartphone que nous développons. En parallèle, nous avons mené une réflexion pour anticiper les évolutions nécessaires et répondre aux attentes sociétales en matière d'environnement, en agissant par exemple sur le domaine de la modélisation et de l'aérodynamique. Nous avons ainsi décidé de nous réorganiser en quatre pôles thématiques.

Pouvez-vous donner des exemples des gains escomptés en termes d'efficacité ?

Le suivi environnemental est une tâche très chronophage qui mobilise de nombreux acteurs. C'est pourquoi nous avons automatisé les rapports réglementaires, afin de reprendre en régie l'analyse de ces données. Cette activité à haute valeur ajoutée a permis à l'équipe de passer d'un rôle de contrôle à un rôle de production. Nous avons également optimisé nos outils avec, par exemple, les nouvelles évolutions apportées à notre logiciel de modélisation SYPROS, pour le rendre plus robuste et lui donner une place de plus en plus centrale au cœur du suivi environnemental. Ces évolutions nous permettent de mieux anticiper les difficultés, afin d'alerter et de conseiller de manière plus précise les exploitants.

QUATRE PÔLES AU SEIN DU SERVICE ENVIRONNEMENT

- Suivi environnemental
- Études
- Métrologie
- Communication



CONSOLIDER LES ÉCHANGES AVEC LES RIVERAINS

C'est la vocation du Service environnement, qui gère par exemple les jurys de nez (riverains bénévoles) constitués aux usines de Seine aval, Seine Valenton, Clichy et, depuis fin 2021, à Seine Grésillons. « Nous avons organisé et réuni un groupe de 10 personnes provenant des trois communes riveraines de l'usine de Seine Grésillons, pour leur proposer un partenariat et une formation à la reconnaissance des odeurs liées à notre activité », explique Madani Diallo, responsable adjoint du Service environnement. « Il s'agit d'en faire des riverains avertis et éclairés ». Groupes de concertation et de dialogue, ces jurys permettent de consolider les relations de proximité entre le SIAAP et les habitants du territoire.

BILAN ENVIRONNEMENTAL (NUISANCES OLFACTIVES, SONORES ET VISUELLES)

245 : c'est le nombre de
signalements pour nuisances
enregistrés en 2021.

Il est globalement
**en baisse
de 30 %**
par rapport à 2020,
et même de 35 %
pour ce qui concerne Seine aval,
où le nombre de signalements
est passé de 131 en 2020
à 85 en 2021.

UN TRAVAIL EN RÉSEAU RENFORCÉ

Réactivité, anticipation et transversalité sont les maîtres mots de la stratégie déployée par le Service environnement pour enrayer la hausse des signalements de nuisances observées en 2020.

Définie dans le cadre de groupes de travail transversaux, pour faire face à la période estivale (la plus propice aux émanations olfactives), cette stratégie a permis la constitution d'un protocole d'alerte sur le secteur de Seine aval et des réseaux Ouest ainsi que la réalisation d'actions opérationnelles afin de limiter l'émissivité de nos installations.

Par ailleurs, le Réseau air et risques émissifs, constitué en 2021 et piloté par le Service Environnement, crée de façon plus globale un cadre d'échanges pour les exploitants de tous les sites. À raison d'une réunion par mois, la feuille de route de ce réseau, d'une vingtaine de membres est de poursuivre les actions du plan stratégique SIAAP 2030, en vue d'optimiser les consommations de produits calmants (nitrate de calcium et chlorure ferreux) et d'accompagner la montée en compétences des agents dans l'exploitation des unités de désodorisation. Concernant ce dernier volet, un référentiel, destiné à tout agent du SIAAP, a été établi afin de flécher les bonnes pratiques dans l'exploitation et la maintenance de ces procédés.

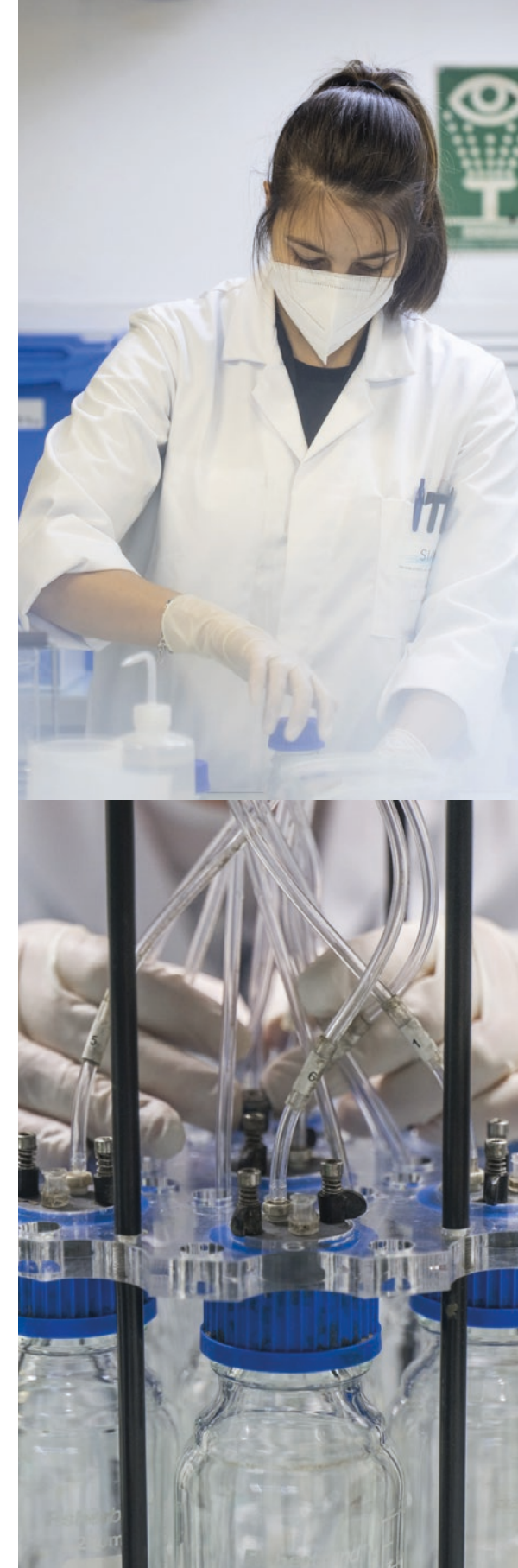
GARDIENNE DE LA QUALITÉ DES EAUX

À Colombes, au sein du laboratoire de la Direction des Laboratoires et de l'Environnement (DLE), Meryam Ismail scrute la qualité des eaux aux différentes étapes de leur cheminement au sein des usines de Seine centre et de Seine Grésillons. « Nous effectuons des analyses dites classiques en entrée d'usine, une fois passée la décantation, à plusieurs étages de la dépollution, puis au moment du rejet », explique la technicienne de laboratoire, embauchée au SIAAP en 2015, après un BTS chimiste en alternance. Réalisées sur des échantillons issus de différents prélèvements, ces analyses traquent, le plus souvent, l'azote, les matières en suspension, la DCO (demande chimique en oxygène) ou encore le pH; mais aussi, parfois, les micropolluants. « Une fois les eaux analysées, les résultats sont consultables en temps réel par les exploitants », ajoute Meryam Ismail. « Ces derniers peuvent, ainsi, adapter les réglages. Si les analyses sont de plus en plus automatisées, l'intérêt du métier découle de l'évolution des techniques et des normes, qui exige rigueur et capacité d'adaptation. »

PROFESSION NEZ

Missionnés par le SIAAP pour chasser, surveiller, analyser les odeurs, quatre messagers de l'environnement d'un cabinet expert assurent non seulement des tournées régulières - au sein des usines et des réseaux du SIAAP, et dans leur environnement immédiat -, mais aussi des visites de contrôle à la suite des signalements faits par des riverains. « Nous sommes tous les jours sur le terrain », témoigne Catherine Meunier, messenger de l'environnement depuis 1995. « À Seine aval et Valenton, nos tournées sont quotidiennes ; à Grésillons et Clichy, elles ont lieu plusieurs fois par semaine. »

De quel outil dispose un messenger de l'environnement ? De son nez, uniquement ! Formée à l'olfactométrie, Catherine Meunier est ainsi en capacité de repérer et de caractériser tout un panel d'odeurs liées à l'assainissement : « On doit être capable d'identifier les mélanges de molécules et d'évaluer la concentration en soufre ou en azote, par exemple. » Les messagers de l'environnement notent précisément les odeurs repérées au cours de leurs tournées, mais aussi les nuisances visuelles ou sonores liées à l'activité du SIAAP.



LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES EN ACTION

Installé en 2020, dans le cadre du plan stratégique SIAAP 2030, le comité RH - « ressources humaines » - a réuni plusieurs directions afin de travailler collectivement sur la stratégie à adopter pour renforcer la fonction RH au SIAAP. Organisées autour de trois axes, les actions de la feuille de route adoptée par ce comité ont été déployées en 2021.

243
recrutements ont été réalisés en 2021, postes permanents et non permanents confondus

CONSOLIDER LA FONCTION « RECRUTEMENT »

Consacré à la définition et au déploiement des politiques des ressources humaines, le premier axe de la feuille de route s'est concentré, en 2021, sur les actions à mettre en œuvre pour renforcer la capacité du SIAAP à recruter, en prenant en compte une double spécificité : la difficulté à recruter certains profils, dans les métiers de la maintenance notamment, et la répartition entre les services des ressources humaines du siège et des sites. « Nous avons pensé un processus qualité unique, certifié ISO 9001, qui s'applique à l'ensemble du SIAAP », explique Philippe Decherf, Directeur des ressources humaines. « L'idée est non seulement de décrire les différentes activités liées au recrutement et d'identifier les responsabilités de chaque acteur, mais aussi de nous contraindre à interroger régulièrement ce processus, pour être en mesure de le faire évoluer en fonction des défaillances observées ou selon les pistes de progrès identifiées. »

De premières actions témoignent de l'efficacité obtenue : le circuit de validation des demandes de recrutement est à présent plus rapide, notamment pour les postes relevant des métiers de l'exploitation, de la maintenance et des laboratoires de manière à apporter plus de fluidité et de réactivité. « Nous avons aussi travaillé sur la marque employeur », note Philippe Decherf, « afin d'être plus attractifs dans notre façon de rédiger nos annonces. » Enfin, le SIAAP a proposé, à l'automne 2021, des actions de formation au recrutement et constitué un réseau dédié aux métiers du recrutement, qui se réunira régulièrement à partir de 2022.

Fédérer les acteurs du recrutement et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, tels sont les objectifs de ce processus initié en 2021.

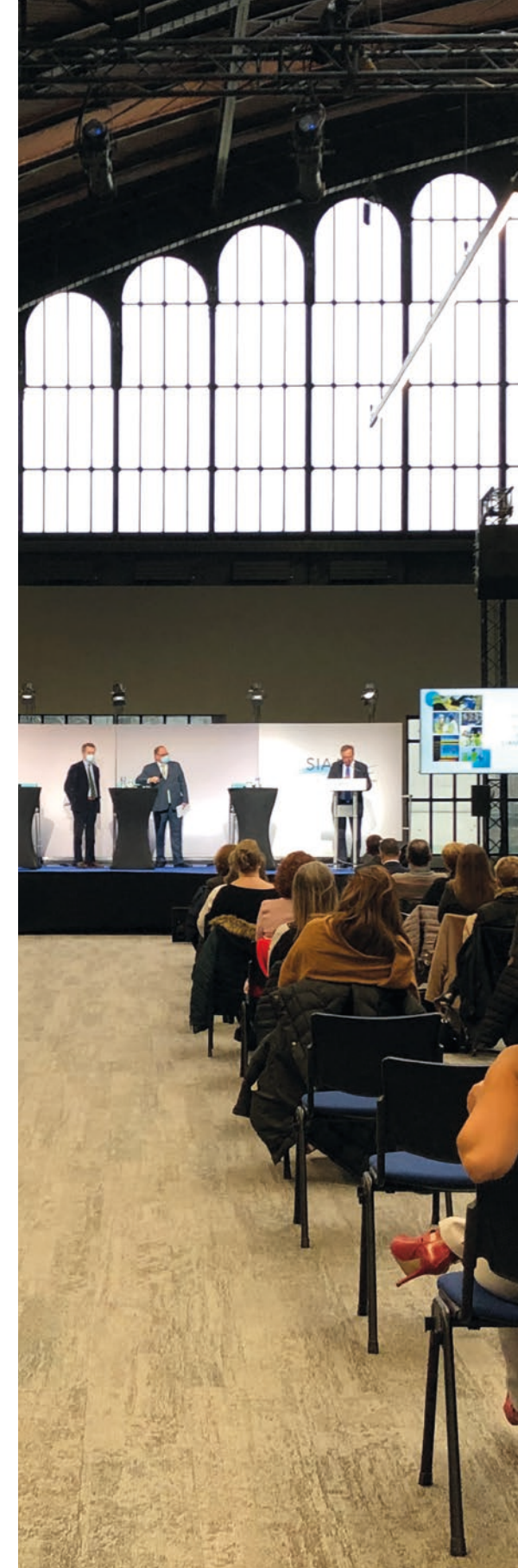
AUX CÔTÉS DES MANAGERS

Deuxième axe de la feuille de route, l'accompagnement des managers s'est traduit en 2021, par la rédaction de premières fiches, sur les droits et les obligations liés au statut de fonctionnaire, en vue de la constitution d'un guide de l'encadrant, qui sera, à terme, accessible via le site intranet du SIAAP. D'autres contenus seront produits en 2022, de manière à répondre à la demande d'une partie des encadrants d'être mieux outillés pour aider les agents sur l'ensemble des thématiques RH.

Une réflexion a, par ailleurs, été amorcée en 2021 en vue de l'élaboration d'un référentiel des compétences managériales. Celui-ci doit permettre d'évaluer les compétences des managers, afin de leur proposer des actions individuelles ou collectives de formation pour les aider dans leur travail quotidien.

ACCOMPAGNER LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES

Si les deux années de pandémie ont déjà mis à rude épreuve les équipes des ressources humaines, l'objectif de ce troisième axe de travail est de les soutenir plus encore dans leur capacité à s'adapter aux thématiques et enjeux de demain, en prenant en compte la diversité des situations d'un site à l'autre. Concrètement, 2021 a vu l'organisation d'un premier séminaire de la fonction ressources humaines, le 15 décembre, qui a réuni les quelque 70 agents impliqués dans ce domaine. À l'occasion d'ateliers interactifs, les participants ont réfléchi ensemble, d'une part au périmètre et à l'identité de la fonction ressources humaines au SIAAP, d'autre part aux bonnes pratiques. « Nous avons fait le constat, à l'occasion de ce séminaire, que le SIAAP dispose d'une fonction ressources humaines motivée, attachée à son métier et qui a envie d'évoluer », se réjouit le Directeur des ressources humaines. « C'est un enseignement important pour l'impulsion que nous voulons donner. » La feuille de route « ressources humaines » sera modifiée courant 2022 pour prendre en compte les conclusions du séminaire et donner les moyens aux équipes ressources humaines d'être pleinement actrices du changement en cours.



FAIRE RIMER FORMATION ET CAPACITÉ D'ADAPTATION

Alors que 2020 a connu un arrêt total des formations entre mars et juin, ainsi que le démarrage progressif des sessions à distance, 2021 a capitalisé sur les acquis de l'année précédente : 130 formations - soit environ 897 jours de formation - ont pu être « dématérialisées », dans les secteurs qui se prêtent à l'apprentissage à distance (comptabilité, management, informatique, bureautique). Pour suivre ces formations à distance, organisées sur la base du volontariat, La Cité de l'Eau et de l'Assainissement du SIAAP a mis du matériel à la disposition des agents qui n'en avaient pas. « Les agents se sont montrés plus réceptifs à la formation à distance qu'en 2020 », analyse Nathalie Cordier, responsable du Service ingénierie formation.

Pour les formations plus techniques (exploitation et maintenance), il a fallu attendre la reprise en présentiel, à partir de septembre, pour reprogrammer les sessions prévues dans les locaux de La Cité de l'Eau et de l'Assainissement. Quant aux formations à la sécurité, elles ont toutes été maintenues, tout au long de l'année, pour assurer une réelle continuité dans ce domaine. « Parce que nous avons dû rattraper le retard de 2020, l'année a été difficile », souligne cependant Florent Ragot, responsable de la Cité de l'Eau et de l'Assainissement. « Surtout sur le dernier trimestre 2021, qui a connu une forte concentration de formation en présentiel. » Au total, 194 sessions en présentiel ont été tenues, soit environ 1507 jours de formation.

À noter, enfin, que l'organisation du service formation a été réajustée en mars 2021, avec la création de deux branches, l'une dédiée au développement des formations (le service Ingénierie pédagogique), l'autre à leur déploiement (le service Ingénierie formation).



DONNÉES SUR LE BILAN SOCIAL

Emploi

1 661 agents au 31 décembre 2021

117 arrivées et 97 départs

Carrière

90 mises en stage et 126 titularisations

575 agents ayant bénéficié d'avancement d'échelon

85 agents ayant bénéficié d'avancement de grade

43 promotions internes :
Attaché territorial - 3 nominations
Agent de maîtrise - 40 nominations

Formation

3 819 jours de formation
sur 8 mois d'activité

1 281 agents ont bénéficié
d'au moins 1 jour de formation

Recrutement

213 recrutements

77 mobilités internes (36,15%)

136 recrutements externes (63,85%)

Catégories des agents recrutés :
30,05% CAT A | 35,21% CAT B | 34,74% CAT C

Dialogue social

Les instances du dialogue social se sont réunies à de nombreuses reprises :

2 réunions du comité technique

5 réunions du CHSCT central, dont
2 extraordinaires portant notamment
sur la gestion de la pandémie

21 CHSCT d'établissement

12 commissions de dialogue social

LE SIAAP ENGAGÉ POUR LES RIVERAINS, AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DES ACTIONS DURABLES, AU QUOTIDIEN

Le SIAAP soutient au quotidien une grande diversité d'actions en faveur de la protection du milieu naturel, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre la pollution visuelle des fleuves.

PARTENAIRE DES PÊCHEURS

Le SIAAP a signé, en 2021, deux conventions de partenariat, l'une avec l'Union des pêcheurs de Paris et de la Seine, l'autre avec la Fédération interdépartementale de Paris et de la petite couronne pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Les subventions versées dans ce cadre ont vocation à contribuer au financement des actions de préservation des rivières et de la biodiversité piscicole menées par ces associations.



ACTEUR DU NETTOYAGE DES BERGES

Signée en 2019 pour une durée de trois ans, la convention qui lie le SIAAP à l'association Organe de Sauvetage Écologiste (OSE) prévoit une contribution du SIAAP aux opérations de nettoyage des berges de la Seine et de ses effluents organisées par OSE. En effet, le SIAAP met à la disposition de l'association un bateau récupérateur de déchets et son équipage. Les déchets collectés par les bénévoles de l'association sont transportés par l'équipage du bateau vers un centre de tri. À travers cette coopération, le SIAAP soutient OSE dans son entreprise de sensibilisation du public à la préservation de la qualité des rivières franciliennes.

COUP DE POUCE À L'ÉTÉ DU CANAL

En prévision de la 14^e édition du festival Été du Canal, le SIAAP a débloqué une aide financière pour soutenir les actions développées par le comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis, à l'occasion de cet événement grand public, qui s'est déroulé en juillet et août 2021. Navettes fluviales, croisières thématiques, ateliers, concerts... la programmation d'Été du Canal poursuit un double objectif cher au SIAAP : redonner toute sa place à l'eau en ville et mettre en valeur le canal de l'Ourcq, le canal Saint-Denis et leurs berges.

PARTICIPATION À L'OPÉRATION EUROPÉENNE « BIG JUMP » À SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Pour continuer à sensibiliser à la protection des fleuves et des rivières, et valoriser ses actions en faveur des baignades franciliennes, le SIAAP a participé en 2021, aux côtés du Syndicat Marne Vive, à l'opération « Big Jump* ». Les équipes ont animé des ateliers pédagogiques sur le traitement des eaux usées et informé les Saint-Mauriens sur les démarches à suivre pour s'assurer de la conformité des branchements de leur logement au réseau d'assainissement (www.monbranchement.fr)

* Fondée par European Rivers Network en 2002.



PARTENAIRE DE L'ASTEE À LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE À PARIS



Du 21 septembre au 03 octobre 2021, le SIAAP a participé à l'opération « Ensemble pour la planète ! L'eau et les déchets comme vous ne les avez jamais vus » organisé par l'ASTEE* aux côtés de, Universcience**, à la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris, à l'occasion du 100^e Congrès de l'ASTEE, de la Semaine européenne du développement durable et de la Fête de la science – l'occasion pour le SIAAP de porter à la connaissance du jeune public, à travers des animations pédagogiques, son action en faveur de la biodiversité.

Familial et ludique, cet événement avait pour objectif de sensibiliser le grand public sur les enjeux de la préservation de l'environnement et son rôle dans l'atteinte des objectifs de développement durable de l'ONU.

*ASTEE : Association Scientifique pour l'Eau et l'Environnement.

** Universcience est l'établissement public qui regroupe, depuis 2009, le Palais de la découverte et la Cité des sciences et de l'industrie.

SENSIBILISATION DES PLAISANCIERS

Convaincus de l'importance de sensibiliser les plaisanciers et le grand public aux enjeux de la préservation de la Marne et de la Seine, le SIAAP et plusieurs ports franciliens travaillent de concert. C'est ainsi qu'une campagne de formation (des capitaines et des maîtres de port) et d'information des bateliers a été déployée en 2017 sur le port de l'Arsenal. Aux vues de ses retombées positives, cette démarche a été élargie en 2019 aux plaisanciers de la halte de la Villette, des ports de Nogent-sur-Marne et de Joinville-le-Pont. L'ambition de ces actions étant, plus largement, de toucher le grand public, un projet graphique de valorisation des 34 espèces de poisson présentes en Marne a été proposé par le SIAAP aux ports avec lesquels il collabore. C'est ainsi qu'ont été conçus, en 2021, des panneaux d'exposition et des macarons en pierre de lave émaillée qui seront installés en 2022, afin de dessiner, à Joinville-le-Pont, le tracé d'une promenade pédagogique sur la biodiversité aquatique.

UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Malgré le contexte sanitaire, le SIAAP a réussi à faire avancer les 40 projets de coopération décentralisée menés dans 28 pays. Les équipes de la Direction de la communication et des relations internationales et leurs partenaires ont adapté leurs méthodes de travail pour que les différentes missions techniques et opérationnelles se poursuivent.

DES PROJETS EN FAVEUR DE L'ATTÉNUATION DES EFFETS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Coordonnateur de l'Alliance des Mégapoles pour l'eau et le climat – une initiative née en 2015 lors de la COP21 –, le SIAAP conduit plusieurs projets pour prévenir les impacts de la croissance démographique et du changement climatique au sein des villes de plus de 10 millions d'habitants.

Responsable de la qualité de la Marne et de la Seine sur le territoire francilien, le SIAAP met au service des grandes capitales que sont Manille, Kinshasa, Brazzaville son expertise en la matière. Il est ainsi engagé depuis quatre ans aux Philippines, où il a réalisé le Schéma directeur pour la réhabilitation du fleuve Pasig, qui coule à Manille, et conduit la construction d'un projet pilote de filtre planté pour le traitement des eaux usées qui se rejetaient jusqu'à présent sans traitement dans le fleuve – autant de réponses proposées à cette mégapole fortement impactée par les effets du changement climatique, en faveur d'une amélioration de la qualité du fleuve et de sa biodiversité.

Le SIAAP est intervenu de la même façon en concluant un accord de coopération historique avec les deux capitales congolaises, Kinshasa et Brazzaville, qui représentent 20 millions d'habitants.

Son objectif est de partager avec les autorités locales son savoir-faire et sa connaissance de la gestion d'un fleuve. Ainsi, en 2021, la construction simultanée, de part et d'autre du fleuve, des deux premiers centres de traitement des eaux usées des deux villes capitales s'est poursuivie, s'inscrivant pleinement dans la ligne des Objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations unies, et particulièrement l'Objectif de développement durable 6 consacré à l'assainissement.



Au lendemain de la COP26 qui s'est tenue à Glasgow (Écosse), François-Marie Didier, le président du SIAAP, a accueilli le 12 novembre 2021 une délégation de la République du Congo conduite par le ministre de la Coopération Denis Christel Sassou Nguesso : l'occasion d'assurer le Congo du soutien du SIAAP dans la poursuite du projet « zéro rejet dans le fleuve Congo ».

**L'ACTION
INTERNATIONALE
EN 2021**

40 projets

28 pays

4 238 596 euros
de subventions dédiées
par le SIAAP

aux projets internationaux



EN 2021, DES PARANGONNAGES VIRTUELS MAIS BIEN RÉELS

Malgré les contraintes sanitaires, les échanges se sont poursuivis en 2021 entre le SIAAP et ses homologues internationaux. Pour preuve, les trois webinaires qui ont eu lieu avec Amsterdam (Pays-Bas) et Berlin (Allemagne) sur des sujets liés à la baignade.

Par ailleurs, la signature en 2021 d'un accord tripartite – en remplacement des accords bilatéraux – entre le SIAAP, Amsterdam et Berlin va désormais permettre de pérenniser pour cinq ans la relation de confiance instituée.

Avec Yokohama (Japon), deux webinaires ont aussi eu lieu, l'un dédié à l'exploitation des tunnels, l'autre à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. L'échange sur les émissions de gaz à effet de serre a illustré la manière dont la ville de Yokohama compte s'y prendre pour parvenir à la neutralité carbone en 2050.

En novembre, à l'occasion de la Semaine internationale de l'eau à Amsterdam, WaterNet a réuni toutes les villes avec lesquelles elle coopère, ce qui a permis au SIAAP de retrouver de nombreux partenaires, dont ceux de Singapour et de New York, respectivement visités en 2019 et 2017.

Enfin, grâce à l'expérience fructueuse des parangonnages, Antoine Feugier, agent du SIAAP, a pu effectuer un travail complet de comparaison des pratiques de maintenance entre le SIAAP et les villes de Berlin, Hambourg, Amsterdam, Singapour, Yokohama, New York, Londres et Los Angeles qui a été restitué en mars 2021. Ce travail a permis d'élaborer un référentiel permettant à chacun des participants d'identifier ses marges de progrès.

RETOUR SUR UN SÉMINAIRE ET UN PARTENARIAT FRUCTUEUX

Mobilisée pour aider les pays du sud à se doter d'une solution globale d'assainissement, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) travaille avec la Fondation Bill & Melinda Gates, dans le cadre d'un programme intitulé « Initiative pour la santé et la salubrité en ville ». Lancé en 2017, ce partenariat a permis d'accompagner huit métropoles d'Afrique et d'Asie pour monter des projets pilotes de gestion des boues de vidange. Un séminaire de capitalisation a été organisé du 6 au 8 décembre 2021 pour présenter les leçons tirées de cette initiative et susciter le partage d'expérience entre les pays du sud. Ce séminaire, qui a réuni près de 100 élus locaux et techniciens des métropoles d'Afrique, d'Asie et d'Europe, dont le SIAAP, s'est déroulé à Yaoundé (Cameroun), où a été inauguré le premier site pilote de traitement des boues.

« Ce séminaire a réellement permis des discussions entre pays ayant ou non une expérience en matière de gestion des boues de vidange », témoigne Chantal Eyboullet, chargée de projet à la direction de la communication et des relations internationales. « Au SIAAP, nous encourageons ce dialogue, comme l'ont montré les échanges entre les vidangeurs de Bangangté (Cameroun) et la future équipe de Yaoundé. » Très vertueuses ces dynamiques encouragent ces pays à se constituer des réseaux d'experts, rompus aux spécificités des métropoles du sud.

Fécond, le partenariat entre le SIAAP et l'AIMF a été reconduit, avec la signature, le 14 juin 2021, d'une nouvelle feuille de route pour la période 2021-2024, à nouveau axée sur la gestion des boues.



FILIÈRE COMPLÈTE DE TRAITEMENT DES BOUES À YAOUNDÉ

La Communauté urbaine de Yaoundé, qui compte 3,3 millions d'habitants, fait partie des sites pilotes du programme de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Elle a à ce titre bénéficié d'un accompagnement technique et financier (3,9 millions d'euros au total) des partenaires engagés dans ce programme. Inaugurée le 20 septembre 2021, la station construite va permettre de vidanger quotidiennement les eaux usées de 200 000 habitants, avec des effets bénéfiques en matière de santé publique. Au-delà de la construction de l'équipement, ce partenariat, qui a réuni la Communauté urbaine de Yaoundé, le SIAAP, l'AIMF, la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Agence française de développement et l'agence de l'eau Seine-Normandie, a permis l'élaboration d'une démarche de planification stratégique et la structuration globale de la filière d'assainissement sur ce territoire en pleine explosion démographique.

LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN OUTIL AU SERVICE DE L'ANTICIPATION DES CRUES

Le SIAAP pilote depuis 2015, avec les différents acteurs franciliens de l'assainissement, une étude de vulnérabilité du système d'assainissement face à une crue majeure. De mi-2019 à fin 2021, la deuxième phase de cette étude a permis de modéliser le fonctionnement du réseau d'assainissement couplé avec les cours d'eau Marne et Seine afin de simuler différentes situations hydrauliques / hydrologiques. Ce travail a mis en évidence des zones de sur-inondation dues à la propagation de la crue via les réseaux d'assainissement, ainsi qu'une représentation cartographique des résultats en situation de décrue, afin d'engager une réflexion sur la remise en service des stations de gestion des flux prioritaires.



ACIDE CITRIQUE À SEINE MORÉE : PASSAGE À LA FORME LIQUIDE

L'entretien des membranes des filtres de Seine Morée nécessite le recours à de l'acide citrique, pour un « détartrage » optimum. Afin d'optimiser l'utilisation de ce produit, à la bonne concentration, et d'améliorer les conditions de sécurité des agents, le site a fait le choix de se faire livrer de l'acide citrique liquide, au lieu de la préparation en poudre initiale. Ce changement a exigé la modification du poste d'injection. Après avoir réalisé, en régie, les études projets et de conception, le service Méthodes production de Seine amont a défini, avec les agents d'exploitation de Seine Morée, le cahier des charges de l'opération. Réalisée courant 2021, celle-ci a consisté en la mise en œuvre d'un poste de dépotage spécifique, d'une cuve de stockage double enveloppe d'une capacité de 10 m³, de deux pompes d'alimentation des lignes de membranes, et de travaux électriques et de tuyauterie. Opérationnel, ce nouveau poste d'injection va faire l'objet d'un retour d'expérience.



VERS UNE MEILLEURE MAÎTRISE DU RISQUE GAZ DANS LES RÉSEAUX

Sécuriser les conditions d'intervention des agents dans les réseaux, améliorer le cadre de vie des riverains et préserver les émissaires que de fortes concentrations d'H₂S peuvent dégrader, tels sont les trois objectifs qui guident l'action du SIAAP pour une meilleure maîtrise du risque gaz dans ses réseaux. Si, côté outils, le SIAAP dispose de 373 capteurs gaz, de 59 unités de désodorisation et de 12 points d'injection de produits calmants, il a procédé en 2021 à une mise à plat de ces dispositifs et à l'élaboration de nouvelles procédures et méthodologies. Il s'agit maintenant d'établir une cartographie de l'existant pour déployer une approche à la fois plus globale et plus efficiente de ses interventions dans les réseaux.



CRISE SANITAIRE : VEILLE OPÉRATIONNELLE ET VIGILANCE

Après avoir mis en place, en 2020, des dispositifs d'adaptation aux contraintes induites par la pandémie, le SIAAP a maintenu en 2021 ses instances de veille et pérennisé une partie des nouvelles organisations nées de la crise sanitaire.

Créée à l'issue du confinement de 2020, la cellule de veille opérationnelle instituée par le SIAAP a continué à se réunir toutes les semaines tout au long de l'année 2021. Grâce à la diversité des profils qui la composent, elle a pu suivre les impacts de la pandémie, tant en matière de prévention que de prise en compte de l'évolution des règles administratives, de gestion des stocks de masques et de gel ou encore de suivi des ressources humaines. «La présence d'un représentant des exploitants nous a aussi permis de mesurer les impacts sur le terrain des décisions que nous prenions», tient à souligner Philippe Decherf, Directeur des ressources humaines et animateur de la cellule de veille opérationnelle. Quant à la régularité des réunions de cette cellule, elle s'est révélée indispensable pour faire face aux évolutions du protocole sanitaire.

Le maintien de cette cellule a été un gage de réactivité quand, en fin d'année, la vague Omicron a, à nouveau, exigé adaptabilité et réactivité de la part des équipes. «Bien que nous ayons enregistré jusqu'à 60 absences en même temps en décembre 2021», précise le Directeur des ressources humaines, «nous avons assuré la continuité du service public, grâce à notre organisation et aux agents qui ont accepté de reporter leurs congés pour remplacer leurs collègues.»

297 000 €
dépensés en 2021 pour
l'achat de masques
chirurgicaux

716 000
masques
utilisés au SIAAP,
tous sites confondus,
en 2021

VITESSE DE CROISIÈRE POUR LA GESTION DES MASQUES

D'abord suivie via un tableau Excel, dans l'urgence de la réponse à la crise sanitaire, la gestion des stocks de masques au SIAAP s'est professionnalisée en 2021 : « Nous avons créé un magasin virtuel dédié aux masques dans le logiciel de GMAO », explique Vincent Marcillac, adjoint responsable Maintenance Gestion-Réflexion à Seine centre. Partagé à l'échelle du SIAAP, cet outil permet à tous ceux qui veulent passer une commande de masques de voir les délais de livraison et les prix, conformément aux processus d'achat standard. « Le masque est devenu un achat standard », résume Vincent Marcillac. Utile aux « consommateurs », le système l'est aussi pour les gestionnaires qui connaissent l'état du stock en temps réel et surveillent ainsi qu'il ne passe pas sous la barre de 150 000 masques en réserve. La mise en œuvre de ce dispositif efficace a pu se faire grâce à l'expertise des agents « méthodes » de Seine centre, à l'aménagement d'une zone de stockage des masques et à la mobilisation, début 2021, d'une équipe dédiée à ce nouveau magasin virtuel. Tandis qu'en 2020 deux chauffeurs du site de Clichy assuraient la livraison des commandes de masques aux différents sites, en 2021, chaque site s'est organisé pour venir à Colombes récupérer ses équipements sous 48 heures.

TÉLÉTRAVAIL : HIER ET DEMAIN

Alors qu'avant la pandémie, seuls 17 postes – soit 1% des effectifs du SIAAP – étaient « télétravaillables », ce sont aujourd'hui 538 personnes qui ont accès au télétravail ! Si elles étaient très majoritairement revenues à leur poste à la rentrée 2021, la plupart d'entre elles conservent la possibilité de travailler à distance, à raison d'un à deux jours par semaine, en accord avec leur manager. À ce rythme de croisière s'ajoutent 12 jours « flot-tants » supplémentaires par an, conformément au dispositif voté par le Conseil d'administration en avril 2021.

À l'issue de cette période inédite, le SIAAP peut se féliciter d'avoir su s'adapter en temps réel, proposer des mesures sanitaires fluides dans le temps et veiller à laisser à ses agents des marges de manœuvre pour se roder aux nouvelles organisations prescrites. « C'était important pour nous non seulement de gérer cette crise collectivement, en faisant appel à toutes les compétences du SIAAP, mais aussi de le faire en douceur », conclut Philippe Decherf. « Pour qu'il n'y ait pas trop d'impact sur l'activité des agents. »

BUDGET « UNE GESTION FINANCIÈRE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL »

LES TROIS ÉLÉMENTS QUI ONT CONDUIT LA RÉALISATION BUDGÉTAIRE DE L'ANNÉE 2021

908 millions de m³ d'eau ont été transportés et dépollués au sein des réseaux et des 6 usines du SIAAP.

La reprise du programme d'investissement à hauteur de 445 millions d'euros en 2021, et notamment :

- la deuxième phase de la refonte de Seine aval (nouvelle décantation primaire, refonte de l'unité de digestion) ;
- la suite de l'opération de Clichy ;
- la poursuite des opérations de maintien du patrimoine sur les usines et les réseaux.

La mise en œuvre du Plan Baignade : collecteur VL8, cofinancements bassin d'Austerlitz et ru de la Lande, prime solidaire.

LE FINANCEMENT DU SIAAP

Deux redevances financent le service :

- Paris et petite couronne : 1,119€/m³ consommé en 2021 ;
- Grande couronne : 0,684€/m³ consommé en 2021.

Produit de la redevance : 521 millions d'euros :

- Paris et petite couronne : 443 millions (soit 85% de la redevance, 77% des volumes d'eau traités) ;
- Grande couronne : 78 millions d'euros (soit 15% de la redevance, 23% des volumes d'eau traités).

EN 2021,

1,3 milliard d'euros,
c'est le montant du budget du SIAAP

Le financement des investissements a été réalisé avec l'appui de l'agence de l'eau Seine-Normandie et la reprise des financements bancaires externes.

L'agence de l'eau Seine-Normandie :

- 76 millions d'euros de subventions ;
- 39 millions d'euros de prêts à taux 0.

Autres financeurs : 150 millions d'euros d'emprunts bancaires.

L'encours de la dette à fin 2021 est de 975 millions d'euros.

Cet encours est diversifié :

- 25 % auprès de la Banque européenne d'investissement ;
- 40 % auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- 35 % auprès d'autres partenaires bancaires.

Le taux moyen de la dette en 2021 est de 1,54%.

La capacité de désendettement est de 4,2 années.

99% de la dette est classé en A (sans risques) sur la charte Gissler et 97% des emprunts sont à taux fixe.

Le coût de traitement des usines et des réseaux est de **53** centimes par m³ d'eau traitée.

RÉPARTITION SYNTHÉTIQUE DES DÉPENSES EN 2021

Dépenses de fonctionnement 634 M€

Dotations aux amortissements et provisions
44%, soit 276M€

Charges financières
2%, soit 13M€

Charges d'exploitation
35%, soit 223M€

Charges de personnel
15%, soit 97M€

Charges exceptionnelles
4%, soit 25M€

Dépenses d'investissement 625 M€

Remboursement des dettes financières
14%, soit 89M€

Reprise en résultat des subventions et autres
14%, soit 91M€

Dépenses d'équipements
72%, soit 445M€

1,8% DE LA REDEVANCE DÉDIÉ AU PLAN BAIGNADE

Le SIAAP participe au Plan Baignade dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Dans cet objectif, il a été mis en place d'une part, conjointement avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, un dispositif de prime solidaire. Ce dispositif se traduit par la redistribution de 30 millions d'euros de la prime pour épuration du SIAAP au profit de collectivités maîtres d'ouvrage chargées de la collecte et du transport des eaux usées sur son territoire. Pré-vues sur trois ans, 6 millions d'euros ont d'ores et déjà été versés au cours de l'année 2021 à destination de 31 collectivités du territoire métropolitain (départements, établissements publics territoriaux...).

D'autre part, le SIAAP a co-financé en 2021 l'ouvrage ru de la Lande et celui du bassin d'Austerlitz, et finance plusieurs ouvrages en investissement dont les travaux, pour certains, ont déjà commencé : collecteur VL8, traitements de désinfection dans les usines de Valenton et Marne aval, réhabilitation de déversoirs, aménagements des bords de Marne...




Cette contribution va se renforcer sur les prochaines années, en vue des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



DES ENGAGEMENTS EN ADÉQUATION AVEC LES ODD

Les actions du SIAAP en matière de développement durable s'inscrivent dans la logique des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en septembre 2015. Elles doivent contribuer à la transition écologique et solidaire voulue par l'ONU. Au-delà des deux ODD qui concernent directement le périmètre d'intervention du SIAAP (ODD 6 et ODD 11), ses activités croisent les orientations fixées par l'ONU dans des champs très divers.

Les 3 ambitions de la stratégie du SIAAP pour une transition écologique vers un développement durable

-  **Diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles**
-  **Lutter contre le dérèglement climatique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre**
-  **Répondre aux attentes des femmes et des hommes du territoire**

- Mesurer** les émissions de protoxyde d'azote sur les ouvrages de traitement biologique
- Diminuer** la consommation de nitrate de calcium en deçà de 18 000 tonnes par an sur le site Seine aval

Réaliser un bilan des achats responsables du SIAAP

EN 2050,
la population d'Île-de-France devrait atteindre les **13,5 millions** d'habitants

16 ODD sur 17 pour lesquels le SIAAP est engagé

Développer un modèle à l'échelle des filières de traitement des effluents du site Seine aval

Créer un potager selon les principes de la permaculture sur le toit végétalisé de l'usine de Clichy
Déployer les plans de gestion des espaces verts

Poursuivre les partenariats mis en place :
- partenariat innovation

Développer l'apprentissage au sein du SIAAP
Promouvoir le sentier d'interprétation de la réserve naturelle régionale (RNR) du bassin de la Bièvre à Antony

Mettre en œuvre le programme annuel de prévention
Inspecter les émissaires en service au moyen d'un engin autonome : projet EVE (engin de visite des émissaires)





Directeur de la publication : François-Marie Didier et Jacques Olivier

Rédaction en chef : Laurent Doyen, Patricia Gbeuly

En collaboration avec Emmanuelle Schafer, Aurélie Langlamet

Crédits photos : William Daniels, Franck Beloncle, Éric Facon

Conception et réalisation : Aned-Babel

Impression : Handiprint





Service public de l'assainissement francilien